This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491358

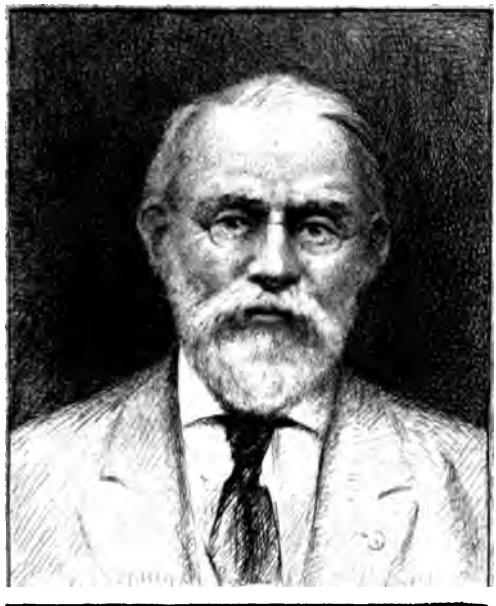

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXI

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXI

LETTRES ET ARTS

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre.

1867

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXI

LETTRES ET ARTS

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

43, Chaussée Saint-Pierre.

1867

Dunning
Hist.
4-16-31
21367

LES GERMAINS

Le Christianisme et les traditions scandinaves transfigurées par l'Évangile, tels sont les deux grands principes sur lesquels repose le génie national des peuples d'outre-Rhin. Il n'en a pas été de l'Allemagne comme de la France et de la plupart des autres contrées de l'Occident; l'influence de la civilisation et des lettres romaines y a été nulle, ou à peu près, à l'époque même où le Germain barbare se métamorphosait en Allemand moderne, sous l'action bienfaisante de la religion chrétienne. C'est pour n'avoir pas bien compris cet état particulier de la Germanie, et avoir voulu, à toute force, y retrouver l'influence romaine dès les temps les plus reculés de l'ère moderne, qu'un grand nombre d'historiens se sont égarés dans leurs appréciations sur les Germains et ne comprennent pas bien le génie national des Allemands de nos jours. En effet, ils ont toujours conservé, au moyen âge aussi bien que dans les temps modernes, un caractère spécial qui n'a peut-être jamais été bien saisi à l'étranger, et surtout en France. Aussi que d'énigmes, rencontre, dans le moyen âge allemand, l'historien qui n'a point remonté aux sources primitives et nationales; qui n'a point fait une étude sérieuse et ap-

tionnent à peine, avaient pris elles-mêmes soin de leur gloire ; elles avaient des traditions épiques, recueillies par Jornandès, et conservées dans les antiques poèmes de la Scandinavie et dans ceux de l'Allemagne du moyen âge. Ce sont ces poèmes qui ont permis à la critique moderne de déterminer d'une manière précise les limites de la Germanie primitive, contrée immense qui s'étendait au nord de l'Europe, de la mer Caspienne à l'Océan Glacial, et venait toucher au Rhin à l'ouest, avec ses steppes, ses vastes pâturages, ses marécages entrecoupés de bois de sapins, ses forêts de soixante journées de marche. Ils ont en outre permis à Jacob Grimm d'affirmer et de prouver l'unité primitive de toutes ces peuplades diverses, aussi bien que leur origine orientale, leur parenté lointaine avec les nations qui occupèrent la Grèce, l'Italie, la Gaule et une partie de l'Espagne. Cet illustre philologue a recueilli avec une attention et une conscience au-dessus de tout éloge, ce que l'antiquité grecque et la latine peuvent fournir de renseignements sur l'origine, le caractère, les mœurs et la religion des Germains. Ce n'est qu'à force de comparer, de rapprocher les auteurs anciens avec les traditions et les monuments de la poésie scandinave et de la germanique, qu'il est arrivé à composer cet admirable livre que l'on appelle *Histoire de la langue allemande*, mais qui est, en réalité, l'histoire des origines, du développement et des migrations de la race germanique aux évolutions de laquelle il nous fait assister.

Mais comment se fit cette migration des peuples et quel est le rang occupé par les Germains ? Un penchant irrésistible et dont la cause spéciale est inconnue, mit les peuples en mouvement de l'est à l'ouest [1]. La marche,

[1] *Hist. de la langue allem.*, t. I, p. 112 et 113.

à cette époque primitive, paraît avoir presque toujours eu lieu par terre et le long des rivages de la mer ou de ceux des grands fleuves. Ce fut ainsi que la nation grecque, la première des nations de l'Europe ancienne, par le rôle brillant qu'elle a joué dans l'histoire et par son influence sur la civilisation, sinon par l'époque reculée de sa venue, pénétra par l'Asie-Mineure en Macédoine, en Thessalie, en Béotie et dans le Péloponèse. Toutefois, les Grecs ne furent pas les premiers habitants de l'Europe, et il est certain, que la Gaule, l'Italie et une partie de la Germanie étaient déjà occupées avant l'arrivée des peuplades helléniques dans la contrée à laquelle elles ont donné leur nom. En effet, comme le fait remarquer Jacob Grimm, la langue latine, dans sa forme la plus ancienne, n'est ni une sœur cadette, ni une fille de la langue grecque. Elle a, sous beaucoup de rapports, un caractère plus antique. Des éléments isolés dans la légende et la langue étrusque la rapprochent, au contraire, de la langue allemande[1]. La migration germanique remonte donc très-haut et elle dura fort longtemps, ou plutôt elle fut permanente depuis l'époque la plus reculée jusqu'à celle des fameuses invasions qui ébranlèrent le vieil Occident et mirent fin à la domination des Césars. Des confins de l'Asie, on peut suivre de région en région et compter les étapes de cette grande horde, dont chaque halte donne naissance à un peuple : Gètes, Goths, Saxons, Scandinaves, etc. Nous retrouvons en même temps, dans le caractère de la race, l'explication la plus simple de ce phénomène historique, source des plus grandes erreurs de la part même des historiens les plus éminents. Il y avait, en effet, dans chacune des tribus des essaims qui s'en détachaient sans

[1] *Hist. de la langue allem.*, t. I, p. 115.

cesse pour courir aux aventures, et un corps qui se fixait jusqu'à ce qu'il fût lui-même obligé de céder la place à un peuple plus fort ou plus heureux. De là vient que les Germains occupèrent si longtemps cette vaste étendue de pays qui touchait d'un côté à l'ancienne Perse et de l'autre à la mer du Nord et aux glaces de la Norwége. Ils eurent de cette façon de nombreux rapports avec les Grecs, comme on peut le voir par les récits des historiens anciens et surtout par ceux d'Hérodote, qui ne les connut cependant point sous leur véritable nom, et prit souvent la dénomination d'une tribu pour celle de la race entière. Quoi qu'il en soit, les peuplades germaniques se divisèrent bientôt en deux grandes familles : la famille ou race scandinave et la germanique proprement dite. En consultant les chants épiques des Goths, nous trouvons, en effet, qu'un dieu, adoré sous le nom de Gaut, avait fondé deux dynasties qui commandaient, l'une aux tribus de l'Est, l'autre à celles de l'Ouest. Du même sang descendait une caste d'hommes nobles appelés *Anses*, c'est-à-dire héros ou demi-dieux. On les reconnaissait à leurs longs cheveux, et c'était parmi eux qu'on choisissait les chefs de la guerre et les prêtres[1]. Les Goths se vantaient aussi d'avoir occupé la Scandinavie et les bords de la Baltique. Leur souvenir s'est même conservé dans la partie de la Suède appelée aujourd'hui Gothland et dans le nom de la ville de Gothenbourg.

Les Goths prétendaient en outre être les fondateurs du royaume des Gètes, qui touchait aux frontières de la Macédoine et attira l'attention des Grecs. Les Goths et les Gètes sont, en effet, regardés comme une seule et même race par les écrivains qui les connurent depuis le

[1] Jornandès, ch. v, 11 et 14.

IIIe siècle de l'ère chrétienne jusqu'au VIe. Les noms de ces deux peuplades ont la même racine et le même sens dans les langues germaniques[1]. Les Gètes, fixés au midi, sous un climat plus doux, s'amollirent bientôt et devinrent esclaves jusqu'au moment où quelques-uns de leurs frères du Nord, restés inconnus et indomptés, vinrent les retrouver, se fondre avec eux et étonner l'univers par le renversement de l'empire romain[2].

Voici du reste ce que les récits des vieillards et les chants des poètes enseignaient aux Scandinaves, issus en droite ligne de la famille des Goths : « A l'orient du Tanaïs, dans une contrée où l'on trouvait en abondance l'or et le vin, s'élevait une ville sainte appelée Asgard, la ville des Ases. Les dieux y avaient des temples et des sacrifices ; douze chefs, issus des dieux, présidaient aux choses saintes et rendaient la justice au peuple. Le premier de ces chefs était Odin, puissant par la science et par les armes. Il évoquait les morts ; deux corbeaux parcouraient l'univers pour lui en rapporter tous les secrets ; ses discours ravissaient les hommes, ses enchantements calmaient les vents et les flots. Il avait poussé au loin ses conquêtes ; une parole lui suffisait pour terrasser ses ennemis ; l'imposition de ses mains sur la tête des guerriers les rendait invincibles. Or il arriva un jour que plusieurs chefs abandonnèrent leur pays. Odin, de son côté, connut par la divination que sa race devait

[1] V. *Histoire de la langue allem.*, p. 127, 128, 323, 501 et 565.

[2] Cette parenté des Goths et des Gètes est établie par une foule de témoignages : Spartianus in Caracalla : quod Gothi Getæ dicerentur. Un autre historien appelle la Dacie et la Thrace : Genitales Gothorum terras. Saint Jérôme (préface de l'Epître aux Galates) : Gothos ab antiquis Getas vocatos esse. Orose, I, 16 : Modo autem Getæ illi qui et nunc Gothi. Procope : Nam Gothos aiunt gentem esse gèticam (De Bello getico, I, 25).

régner dans le Nord. Laissant donc le gouvernement d'Asgard à ses deux frères, il partit pour l'Occident, accompagné de prêtres et d'une multitude de gens de guerre. Il traversa la contrée qui fut depuis la Russie, occupa une partie de la Saxe, où il établit plusieurs de ses enfants; puis, tournant vers le septentrion, il s'empara des îles de Fionie et de Seeland, passa en Suède et obtint des habitants un territoire au bord du lac Mœlar. C'est là qu'il fonda la ville de Sigtuna (Stockholm), où il mit en vigueur les lois des Ases, les règles des funérailles et institua les trois grands sacrifices de l'hiver, de l'automne et de l'été. » Après ces travaux, Odin mourut et les Scandinaves le crurent retourné dans l'ancienne cité d'Asgard, où les guerriers morts par les armes vont le rejoindre pour revivre avec lui dans le Walhalla, ou palais des élus.

Il y a sans doute dans ce récit plus de mythologie que d'histoire réelle. On y attribue à un second Odin, allié de Mithridate, les qualités et les exploits du premier, qui avait conquis les contrées du nord. Néanmoins, de cette légende ressort une vérité historique qui jette une grande lumière sur certaines obscurités de la mythologie scandinave. Elle sert à expliquer l'origine des dieux du mal, qui ne sont autres que les dieux de la nation vaincue, et dont l'attitude, vis-à-vis des dieux nouveaux, représente exactement les dispositions des habitants primitifs de la contrée à l'égard des conquérants. En outre, le fond de cette tradition est dans un singulier accord avec celle des Goths et avec les historiens. Tacite place, en effet, une ville des Ases au milieu des tribus saxonnes où Odin s'arrêta d'abord. Ptomélée parle aussi d'une ville de ce nom bâtie dans les montagnes des Ases. Enfin Strabon, en mentionnant ce qu'il appelle l'Asie proprement dite, y place les Aspurgitains, dans le nom desquels on re-

connaît le peuple des Ases. La description qu'il donne de la contrée répond aussi parfaitement au tableau que la vision de Vala nous fait de la cité des Ases, élevée dans la plaine d'Idi ou champ de l'air, au milieu duquel s'élève le frêne Ygdrasil, qui a une grande importance dans la mythologie du nord. La vigne y mûrit et les fleuves y roulent de l'or en abondance. L'or joue un rôle très-considérable dans la tradition et la poésie allemande du moyen âge. Or la contrée dont parle Strabon n'est autre que le Bosphore cimmérien, où l'on retrouve de nombreuses colonies grecques attirées par la richesse du pays et entre autres Phanagorie, Panticapée, Olbia, etc.

Ce fut dans cette région et au moyen des nombreuses relations commerciales alors existantes entre les Barbares et les Grecs que le véridique Hérodote apprit à connaître les peuplades germaniques dont il nous peint les mœurs avant tant de précision sans connaître ni leur origine ni leur nationalité. C'est à l'aide des récits du père de l'histoire, en parfait accord avec la tradition nationale de la race scandinave, que Jacob Grimm est arrivé à prouver l'homogénéité des peuplades cimmériennes, gètes, scandinaves et germaniques. Les Germains, de leur côté, furent initiés, durant leur séjour sur les confins de la Grèce, à la tradition héroïque des Grecs et aux récits d'Homère, dont les héros ont tant de ressemblance avec ceux des poëmes épiques de la Germanie. D'autre part, comment expliquer la popularité dont la guerre de Troie et les guerriers troyens jouirent si longtemps dans la Scandinavie, dans l'Allemagne du moyen âge et le nord de la France, sinon par le souvenir que les héros du poète grec avaient laissé dans l'esprit et l'imagination du peuple?

Ainsi l'histoire, d'accord avec les monuments de la poésie nationale, vient encore confirmer la tradition an-

tique sur l'origine orientale des nations scandinaves et germaniques, et prouver l'identité primitive des Goths et des Gètes, dont Denys le géographe a dit : Germanique Getæ, Bastarnæ, Sarmatæ.

II.

MŒURS.

Le portrait que les historiens anciens nous font des différentes peuplades germaniques est une preuve nouvelle de leur unité primitive. César, qui n'a vu, comme il a été dit plus haut, que leurs postes les plus avancés, n'a pu les connaître qu'imparfaitement et ne nous a parlé que du caractère de ces enfants perdus de la Germanie, vraies hordes errantes, désorganisées, montrant tous les signes de la dernière barbarie, ne connaissant ni dieux, ni propriété, ni agriculture, ni d'autre gloire que celle de détruire et de camper en sûreté au milieu des déserts qu'elles avaient faits. C'est bien là, en effet, le caractère de la partie mobile des tribus germaniques, caractère qui apparaît dans toute sa sauvage férocité lors de l'invasion générale de l'empire. Mais ces hordes d'aventuriers ne représentent pas plus la nation qu'un fils prodigue et débauché ne représente, dans les délires de sa passion, la famille honorable dont il est issu. Aussi, en pénétrant avec Tacite au delà du Rhin, nous retrouvons un caractère tout opposé chez les tribus sédentaires, attachées au sol par le travail et la propriété. Le sacerdoce y est très-honoré et les rois mieux obéis que sur les bords du Rhin. Les *Suiones*, ancêtres des Suédois, vivent sous l'autorité d'un roi et dans un commerce étroit avec les dieux. Quant aux *Gothones*, ils

adorent un dieu supérieur appelé Gaut, dont descendent leurs rois et une caste privilégiée, sous le nom d'Anses. On les reconnaît à leurs longs cheveux, et c'est dans leurs rangs que l'on choisit les chefs militaires et les prêtres.

Cette indépendance jalouse et irritable des hordes conquérantes de César, et que l'on retrouve encore dans l'Allemand de nos jours, surtout parmi la caste guerrière et particulièrement en Prusse, Tacite la signale aussi chez les *Suiones* et dans les nombreuses tribus des régions septentrionales. Tout Germain naissait libre. Être vaincu ou enchaîné, était pour lui le comble de l'ignominie : mieux valait mourir au milieu des tortures et des souffrances, avec un sourire de dédain à la face du vainqueur. Le lâche était noyé dans la boue, sous une claie. Cet esprit d'individualité, étendu à la famille et à la tribu, produisit ces associations si redoutées de l'ennemi dans les combats, ainsi que ces assemblées où l'on traitait les causes que le père de famille ou les proches n'avaient pu accommoder, et où l'on discutait tout armé les affaires de l'Etat, la paix et la guerre. Puis à côté de cette individualité et comme lien nécessaire à ces nombreuses associations guerrières, nous voyons cette fidélité et ce dévouement envers le chef de l'association, devenus si célèbres, dévouement qui allait, chez le compagnon, jusqu'à renoncer à la vie et à sa propre gloire, pour sauver la vie et l'honneur du chef. Défendre son chef, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire ce que l'on fait soi-même de beau, voilà le premier serment que fait le compagnon. Celui-là est déclaré infâme, pour toute sa vie, qui revient sans son chef du champ de bataille. Les princes combattent pour la victoire, les compagnons pour le prince, dont la table, d'une somptuosité grossière, mais dispendieuse, tient lieu de solde.

Mais que faut-il pour pouvoir être admis parmi les fidèles d'un prince ou d'un guerrier renommé? Nul Germain ne peut porter les armes s'il n'en a été reconnu capable par la tribu. Il doit avoir reçu en pleine assemblée de l'un des chefs, de son propre père ou de l'un de ses proches, la framée et le bouclier. C'est là sa robe virile; ce sont là les premiers honneurs : auparavant il était membre d'une famille, il devient alors membre de l'Etat. Le rôle de compagnon n'a rien dont on rougisse. Il a même ses distinctions, réglées sur l'estime du chef dont on forme la suite. Il existe entre les compagnons une émulation singulière à qui tiendra la première place auprès de son chef; entre les chefs à qui aura le plus de compagnons et les plus courageux. Être entouré d'une jeunesse nombreuse et choisie, c'est là la véritable dignité, la vraie puissance : c'est un ornement dans la paix, un rempart pendant la guerre. Celui dont l'escorte se distingue par le nombre et la bravoure, celui-là est honoré parmi les siens et recherché dans les tribus voisines. On reconnaît dans cette sorte d'organisation militaire, dont la loyauté et le dévouement forment la base, un magnifique présage de la chevalerie!

L'habitude où étaient les chefs germains d'entretenir à leur table les compagnons qui s'attachaient à leur fortune, donna naissance à l'hospitalité, l'une des vertus les plus cultivées après la loyauté. Aucune nation, en effet, n'exerça, selon Tacite[1], l'hospitalité d'un cœur plus généreux. Fermer sa porte à un homme, quel qu'il fût, semblait un crime. Chacun offrait à l'étranger une table aussi bien servie que le permettait sa fortune. Quand ses propres provisions étaient épuisées, le premier hôte en montrait un second dans la maison voisine

[1] *Germ.*, ch. XXI.

et s'y rendait avec l'étranger, où ils étaient reçus tous deux avec les plus grands égards. Si l'hôte, en partant, demandait quelque présent, l'usage était de le lui accorder. On ne craignait pas, d'ailleurs, de demander à son tour. Ces présents faisaient plaisir, mais on n'en exigeait pas de reconnaissance.

Malheureusement, cette hospitalité si généreusement exercée dégénérait souvent en excès de table, et c'est là une des taches du caractère des Germains. Passer des journées et des nuits entières à boire, n'était une honte pour personne. L'ivresse engendrait des querelles fréquentes, qui se bornaient rarement aux injures, mais se terminaient presque toujours par des blessures et des meurtres. Une autre conséquence de ces festins et de ces réunions, ce fut la passion du jeu. Elle était si grande que, même à jeun, les Germains faisaient du jeu une occupation des plus sérieuses. Ils étaient si follement acharnés au gain et à la perte, que, quand ils n'avaient plus rien, ils jouaient encore, dans un dernier coup de dés, leur personne et leur liberté. Le vaincu, fût-il le plus jeune et le plus robuste, allait lui-même se livrer à la servitude et se laissait enchaîner et vendre sans la moindre résistance. Cette loyauté, cette fidélité à sa parole, même quand il en coûtait la liberté et la vie, on la retrouve avec un plus noble caractère et pour une plus noble cause dans le poëme de Nibelungen. Le côté faible du caractère germain, c'était la passion du jeu et l'ivresse. Leur boisson, c'était la bière. Quant à leurs aliments, ils étaient des plus simples : des fruits sauvages, de la venaison fraîche, du lait caillé.

La femme, du moins parmi les tribus sédentaires, qui représentent à nos yeux les vrais Germains, était traitée à l'égal de l'homme, entourée de respect et d'affection. Chez les Saxons, l'homme adultère était puni de mort,

la femme obligée de se pendre ou de se laisser percer à coups de couteau par ses compagnes. Ni beauté, ni âge, ni richesses ne lui faisaient trouver un époux. On ne riait jamais des vices ; corrompre et céder à la corruption ne s'appelait pas vivre selon le siècle. Il n'est pas, dit Tacite, de trait dans les mœurs des Germains qui mérite plus d'éloges que leur chasteté dans le mariage. Ils n'épousent qu'une seule femme, et lui gardent une foi inviolable. Ce n'est pas la femme, c'est le mari qui apporte la dot. Le père et la mère, ainsi que les proches, assistent à l'entrevue et agréent les présents, qui ne consistent jamais en ces frivolités qui charment les femmes, ni en quoi que ce soit dont puisse se parer la mariée. Ce sont des bœufs, un cheval tout harnaché, un bouclier avec une framée et un glaive. La femme, de son côté, donne quelques armes à son époux, et c'est là tout ce qui forme le lien sacré de leur union, leurs symboles mystérieux, leurs divinités conjugales. Tout cela avertit la femme qu'en entrant sous le toit de son époux, elle y vient pour partager ses travaux et ses périls en temps de paix comme en temps de guerre, souffrir et oser autant que lui. Elle sait qu'elle se donne tout entière, qu'elle ne doit avoir avec lui qu'un corps, qu'une vie, et que le dépôt qu'elle accepte, elle devra le rendre pur et honorable à ses enfants, de qui ses brus le recevront pour le transmettre à ses petits-fils.

Aussi vit-elle sous la garde de la chasteté, loin des spectacles qui corrompent les mœurs, loin des festins qui allument les passions. La limite est posée une fois pour toutes à l'espérance et au vœu de l'épouse ; elle prend un seul époux, comme elle a un seul corps, une seule vie, afin que sa pensée ne voie rien au delà, que son cœur ne soit tenté d'aucun désir nouveau, qu'elle aime son mariage et non pas un mari. Dans de pareilles

conditions, qu'y a-t-il d'étonnant si le Germain a pour son épouse en particulier et pour la femme en général, un respect si profond et comme une sorte de culte, au point de lui attribuer quelque chose de divin et de prophétique? On la voit donc apparaître partout mêlée aux hommes, mais sérieuse et respectée. Elle parle et on l'écoute. Elle n'est plus une chose, un meuble, pour ainsi dire, du père de famille, comme chez les Romains, c'est une personne. La loi exige son consentement pour le mariage, elle l'entoure de garanties et lui accorde de nombreuses protections. Elle peut hériter, posséder, léguer, paraître dans les cours de justice, dans les réunions des comtés aussi bien que dans la grande assemblée des sages.

Si nous ajoutons, à ces traits principaux, que de nombreuses légendes religieuses attestent, dans toutes les tribus, un besoin naïf de croire, un penchant à la superstition, un attachement sans bornes au pays natal qui leur faisait sans cesse tourner les yeux vers l'antique patrie qu'elles avaient dû quitter; un goût inné de la vie de famille, un penchant vers l'idéal, qui résulte chez le Germain du besoin d'indépendance, du goût des mœurs sérieuses et sévères, de l'aptitude au dévouement, du culte de l'héroïsme; un éloignement instinctif pour les grossiers symboles du culte et un noble élan vers un dieu invisible et bon, nous aurons le tableau complet du caractère germanique, dont tous les traits se retrouvent encore dans l'Allemand moderne, plus ou moins modifiés par les siècles et les événements, et qui a donné à la littérature allemande un cachet particulier d'esprit religieux et moral que l'on ne peut s'expliquer qu'autant qu'on en connaît bien l'origine.

Cet esprit de farouche indépendance, cette horreur de la honte et de l'esclavage que Tacite reconnaît chez

les Germains du Nord et de l'Ouest, Hérodote nous les montre chez les guerriers cimmériens, préférant s'entre égorger plutôt que de s'exposer à être vaincus par les Messagètes. Et, d'un autre côté, l'histoire de Zalmoxis reproduit admirablement tout ce qu'il y a de grand, de moral et de religieux chez les Germains, et la paix inaltérable où, selon le même historien, vivent les Hyperboréens, ne rappelle-t-elle pas le tableau tracé par Tacite de la pacifique tribu des Estyens qui appartiennent à la puissante nation des Suèves?

III

CROYANCES.

Si la ressemblance des mœurs et du caractère de toutes les peuplades dont on vient de parler ressort dans tout son éclat du récit des historiens, il en est à peu près de même pour l'harmonie et la sublimité de leurs croyances religieuses. Toutefois, c'est dans le sanctuaire même, dans les poèmes de l'Edda qu'il faut pénétrer pour savoir quelles idées avaient de la création, de la vie future ces hommes du Nord, destinés à régénérer la vieille Europe défaillante sous le despotisme romain. S'il faut en croire César, ils n'avaient point d'autres dieux que des fétiches honorés par des pratiques odieuses et sanguinaires. Au contraire, en consultant Tacite, nous retrouvons un sacerdoce honoré et puissant, chargé d'empêcher, au nom de la divinité, le désordre dans les assemblées générales et d'y commander le silence. C'est également aux prêtres et aux prêtres seuls qu'il appartient de punir, d'emprisonner et de frapper. La pensée que ces châtiments viennent de la divinité, les leur rend plus supportables

et les empêche de se révolter contre l'espèce de honte qui en résulte : preuve évidente de leur profond sentiment religieux. Ils ont un sanctuaire appelé Tanfanæ, des fêtes publiques et solennelles et une sorte de trève de Dieu, pendant les jours où la déesse Hertha (la Terre) daigne sortir de son île pour parcourir le pays sur son char sacré [1]. Le culte, il est vrai, ne perd pas entièrement ce caractère farouche, qui distingue la partie guerrière des tribus, mais leur doctrine religieuse est bien au-dessus de celle des Grecs et des Latins par la grandeur et l'élévation de ses dogmes. L'idée d'un Dieu inconnu, supérieur, semble dominer dans toutes les traditions. C'est ce je ne sais quoi de divin qu'ils adorent dans l'horreur de leurs forêts, qu'ils ne voient que par la pensée, qu'ils n'osent représenter sous des formes humaines, ni resserrer entre des murailles [2]. Le nom même de Dieu semble tenir par sa racine aux plus sublimes notions de métaphysique. Goth, du persan *Khoda*, signifie l'*Etre increé*, et par une déduction parfaitement juste de la même racine, le mot Gut signifie aussi l'*Etre bon*.

Tacite, que nous avons fidèlement suivi pour le tableau des mœurs et des usages de la vie aussi bien que pour celui du culte religieux, devient insuffisant quand il s'agit de pénétrer le sens mystérieux et profond des dogmes, et c'est aux récits de l'Edda, cet admirable monument des croyances scandinaves et germaniques, qu'il faut recourir. Or, en la débarrassant des nombreuses fictions qui recouvrent ses enseignements, n'y retrouvons-nous pas l'idée de l'éternité. de la vie future et d'un être incréé, appelé tantôt *Walfader*, le père des élus, tantôt *Alfader*, le père de toutes choses? L'histoire même de la

[1] Tac. Germ., ch. XL.
[2] Id., ch. IX.

création y est racontée comme dans la Bible. Au commencement, il n'y avait ni rivage ni mer, ni ondes fraîches. On ne voyait ni terre, ni ciel élevé. Il n'y avait que le gouffre béant, que le chaos au-dessus duquel planait le Principe supérieur, l'Eternel, le Temps sans limite, ce Dieu inconnu, mystérieux, adoré dans le silence des forêts. Mais ce chaos comprenait deux principes, se composait de deux mondes : au nord, le monde de la glace et des ténèbres [1] ; au midi, le monde du feu et de la lumière [2]. Des étincelles qui jaillirent de la région du feu firent fondre la glace du monde des ténèbres, et des gouttes d'eau tombèrent dans l'abîme. Ce fut là le principe des choses. Le premier être vivant fut le géant Ymer, symbole du monde primordial, du monde géant. C'est Uranus, fils du Ciel et frère aîné de Saturne. De l'un des pieds d'Ymer sortit bientôt un monstre à six têtes. Ainsi commença la race hideuse et malfaisante des géants de la gelée et du froid. Le froid est le symbole du mauvais principe, l'image de la mort. Des mêmes gouttes, qui donnèrent naissance à Ymer, sortit une vache pour le nourrir. Cette vache, en léchant les glaces couvertes de sel, fit paraître à la lumière l'ancêtre des Ases [3], race juste, bienfaisante, destinée à combattre les géants. Le plus célèbre des Ases fut Odin, qui remplaça bientôt son ancêtre. Odin, le *Wodan* des Germains, c'est la pensée, la volonté; le principe de l'intelligence et de la lumière, par opposition au principe des ténèbres et du désordre. De lui vient tout pouvoir religieux et civil, toute poésie et toute science. Il est le dieu des combats, le dispensateur de la victoire. C'est aussi le dieu voya-

[1] Nifelheim.
[2] Muspelheim.
[3] Bure.

geur venu de l'Orient, l'auteur de l'art d'écrire, de guérir et de conjurer tous les maux. Il élève des villes et fonde des royaumes. L'Allemagne et le Nord sont pleins de souvenirs de son passage. On trouve des montagnes de Wodan, des îles et des forêts d'Odin. C'est lui que, pendant les nuits d'orage, les paysans danois, suédois, allemands croient entendre chevaucher à travers les airs à la tête d'une bande furieuse, ou des guerriers tombés sur le champ de bataille qu'il conduit dans le Walhalla. C'est lui que Tacite a confondu avec l'ancien Mercure de la mythologie grecque. Il en est aussi l'Apollon. Comme lui, il gouverne le soleil et purifie la terre des monstres et des dragons. Odin, c'est encore le dieu conservateur, le dieu pur, qui ne souffre rien d'impur devant lui. Il ne peut supporter Ymer, le principe du mal. Ymer est tué par les Ases, et tant de sang coule de ses blessures, que tous les géants sont noyés, à l'exception d'un seul qui perpétue la race et la lutte des deux principes.

De cette première victoire des Ases, c'est-à-dire du principe du bien sur les géants, le principe du mal, résulta la création de cet univers. Le corps d'Ymer précipité dans l'abîme forma le monde. Le tronc du corps devint la terre, son sang forma l'eau et la mer, ses os les montagnes, ses dents les pierres, ses cheveux l'herbe et les forêts, son crâne le ciel, ses yeux les astres, sa cervelle éparse les nuages. Cependant le nouvel édifice était encore informe et enveloppé de ténèbres. Les Ases montant alors sur leur tribunal pour contempler la création, donnèrent des noms à la nuit, à la lune nouvelle, et désignèrent l'aube, le milieu du jour, le crépuscule et le soir, pour mesurer le temps. Puis, prenant les étincelles qui voltigeaient dans la région du feu, ils les placèrent au centre du ciel pour l'éclairer

Ecoutons maintenant Moïse : « Au commencement,

« Dieu créa le ciel et la terre. — Et la terre était déserte « et vide, et les ténèbres reposaient sur la surface de « l'abîme, et l'esprit de Dieu planait sur les eaux..... « Alors Dieu sépara la lumière des ténèbres, et il appela « la lumière jour, et les ténèbres nuit. » On le voit, l'Edda n'est, pour ainsi dire, qu'une traduction libre du récit biblique. Mais poursuivons.

Un jour que les ases se promenaient sur le rivage de la mer, ils virent deux troncs d'arbre, un frêne et un aulne, flotter sur les eaux. Odin leur donna l'âme et la vie, un autre la raison, un troisième l'ouïe, la vue, la voix, des vêtements et un nom. C'est ainsi que furent créés l'homme et la femme[1]. N'y a-t-il pas là encore une réminiscence de la Genèse, quand elle nous montre les trois personnes de la Trinité, se consultant et se réunissant pour créer l'homme? En effet, l'Edda dit positivement qu'il n'y avait encore en ce moment que trois Ases dont Odin était le chef. Les autres qui vinrent plus tard furent les fils de cette trinité primitive.

La création de l'univers accomplie, il existe une sorte d'âge d'or pour les dieux. Dans Asgard, leur séjour, règne la paix, tandis que l'or y afflue. Mais la race des géants n'a pas été complétement anéantie avec Ymer, et de ses chairs corrompues sont sortis des nains dont le rôle est en harmonie avec celui du principe malfaisant. Les nains sont l'action du mal en détail, la ruse, la perfidie cachée, de même que les géants sont le mal en grand, la révolte ouverte.

Mais qui fut le chef des génies du mal? Odin joue un double rôle dans la tradition scandinave. D'abord, au point de vue historique, il renverse le chef des premières tribus établies dans le Nord, et en prince magnanime,

[1] Voir la figure.

il se contente de prendre le premier rang et ne craint point d'admettre dans son alliance et dans sa propre famille les princes vaincus. Au point de vue mythologique, il détrône Odin l'ancien, et tous les autres dieux lui sont soumis; mais le dieu ne pouvait se montrer moins généreux que le conquérant humain, et tout en conservant pour lui-même la suprématie, il accueillit les dieux vaincus, épousa même Frigga, la plus belle des géantes. Or, parmi les géants admis dans l'alliance d'Odin se trouvait Loki, qui, tout en acceptant ses bienfaits, ne put jamais pardonner à Odin sa propre défaite. Loki devint le chef des dieux du mal. La condition de vaincu où se trouvait Loki nous donne l'explication de son caractère un peu ambigu. Il ne se montre pas toujours franchement comme un principe ennemi. Il se cache dans une opposition sourde, se déguise et prend la forme du dieu de la raillerie. Ses *Sarcasmes* forment l'objet de l'un des chants de l'Edda. Mais son rire est cruel et ses ruses dangereuses. Il donne aux dieux de mauvais conseils. Quelquefois il les sert, mais ses services tournent mal et sont toujours funestes. Il joue le rôle de l'esclave, du vaincu, toujours ennemi, et sans cesse prêt à nuire.

Les Ases, de leur côté, ont, comme auxiliaires, les bons génies ou alfes blancs, et les héros dont la mission est de combattre le mal sur la terre. A la suite d'Odin marchent aussi les walkyries, espèces d'amazones, dont la mission est de parcourir les champs de bataille pour y rassembler les guerriers morts de leurs blessures et les conduire dans le Walhalla ou paradis des Scandinaves. Là, elles sont chargées de leur verser la bière et l'hydromel. Cette doctrine, dans ce qu'elle a d'essentiel, a une singulière conformité, avec la religion de Zoroastre. En effet, Ormuzd, le dieu du bien chez les Perses, soutient, avec le secours de puissances infé-

rieures [1], une lutte perpétuelle contre Arihman, le principe du mal, secondé par les mauvais génies [2]. Cette lutte doit se terminer, chez les Scandinaves comme chez les Perses, par la victoire définitive du bien sur le mal, avec cette différence toutefois, que chez les premiers le principe du bien succombe un instant, mais pour bientôt se relever triomphant. C'est ainsi que dans la tradition biblique et chrétienne, Satan succombe, vaincu par la mort même du Dieu rédempteur, qui avait paru devoir assurer à jamais le triomphe du mal sur le bien. Dans la doctrine scandinave, c'est Balder, le fils d'Odin, du Père de toutes choses, qui meurt sous les coups mêmes de ses proches, comme Jésus, le Fils éternel du Père, meurt frappé de la main de son peuple. Ce triomphe momentané du principe mauvais, l'Edda l'appelle la *Nuit des dieux :* nuit terrible, où tous les éléments se confondent, où l'univers s'abîme. Mais cette nuit aura un lendemain, et une terre nouvelle et plus féconde sortira des flots. Un couple, échappé au grand incendie, donnera le jour à une nouvelle race humaine; les Ases renaîtront et viendront de nouveau habiter leur palais au lieu même où s'élevait Asgard. N'y a-t-il pas là encore un souvenir du bouleversement de la nature qui, suivant les récits de la Bible, doit précéder le jugement dernier? On ne peut ici entrer dans tous les détails, ni rappeler toutes les interprétations cosmogoniques et astronomiques que la science a données de la doctrine scandinave; il suffit à notre but d'avoir montré qu'elle n'est qu'un souvenir, bien obscurci il est vrai, des traditions bibliques, et par conséquent une preuve nouvelle de l'origine orientale des peuples qui la professent. Toute-

[1] Les six Amshaspands.
[2] Les Dews.

, nous ne pouvons oublier de faire remarquer encore
, parmi toutes les mythologies païennes, c'est sans con-
dit la scandinave qui se rapproche le plus de la pure
ublime doctrine de la Bible. Plus complète que celle
Zoroastre par la légende de Balder, le dieu mourant
riomphant du principe mauvais par sa mort même,
se rapproche beaucoup de la religion égyptienne,
Isis et Oziris, les deux divinités bienfaisantes, luttent
tre le couple malfaisant de Typhon et de Nephthys.
t en Grèce que la tradition orientale s'est le moins
conservée dans la lutte des géants contre le ciel.
istoire d'Adonis, empruntée du reste, à la Phénicie
l'Egypte, est loin d'être aussi significative et aussi
uvante que celle du tendre Balder.

e serait-ce pas à cette conformité de la tradition
idinave avec la doctrine biblique qu'il faut attribuer
ngue persistance des souvenirs païens en Allema-
, malgré la victoire définitive et complète du chris-
isme? Qu'est-ce en effet que l'histoire du noble et
Siegfried, le vaillant héros des Nibelungen, sinon la
nde même de Balder, fondue avec l'histoire et les
enirs héroïques de l'époque des invasions? Siegfried
end d'une race royale, il est le vainqueur du dra-
, l'ennemi des puissances des ténèbres, et il meurt
main de ses proches et dans tout l'éclat de la jeu-
e.

résumé, les traditions de l'ancienne Germanie
oduisent exactement les traits principaux de la my-
gie scandinave, qui n'est elle-même que l'écho des
ologies orientales et en particulier de la doctrine
que : preuve évidente de l'origine commune et
tale des Scandinaves et des Germains. Or, la reli-
d'Odin, comme on a pu le reconnaître dans le ré-
rapide que nous venons de faire, peut se réduire

aux proportions suivantes : 1° distinction et lutte de deux principes opposés, le principe du bien et le principe du mal, distinction beaucoup mieux marquée que dans la mythologie grecque; 2° les dieux du bien descendent tous d'Odin, qui représente le héros venu de loin, le vainqueur, tandis que les génies du mal, sous l'habile direction de Loki, représentent certainement les dieux des nations vaincues et toujours ennemies des Scandinaves; 3° cette doctrine respire partout un souffle guerrier. La mort sur le champ de bataille y est représentée comme le souverain bien, tandis que périr par accident, ou mourir dans son lit y est regardé comme le plus grand des maux. Mais en dépouillant les enseignements de cette doctrine, des erreurs qui la défiguraient, nous voyons que les grandes idées d'un Dieu supérieur, de l'immortalité, de la création, du triomphe du bien sur le mal, ainsi que le problème de l'origine et des destinées de l'homme, c'est-à-dire les plus hautes questions de la philosophie et de la morale, préoccupaient vivement l'esprit des Germains. Vienne une lumière plus éclatante, une doctrine plus élevée et plus pure, et ce peuple au caractère si guerrier et si indépendant deviendra un peuple de théologiens et de philosophes !

IV.

UNITÉ ET CARACTÈRE DE LA LANGUE ALLEMANDE.

La langue présente chez les Germains, malgré les nombreux dialectes qu'on y rencontre, une incontestable unité, comme la race elle-même. Elle vient en droite ligne de la souche commune appelée *Indo-Européenne.* Elle s'en détache à une époque très-reculée pour

former la langue slavo-germanique. Elle se sépare ensuite de la langue slave pour se diviser enfin en deux grandes branches, et nous donner d'un côté le scandinave et de l'autre le gothique. La philologie a établi d'une manière irréfutable la parenté très-rapprochée de ces deux langues, qui forment la grande famille des langues germaniques. Cette filiation de la langue allemande est une preuve nouvelle, tant de l'unité des races germaniques que de leur origine antique. Mais comment, avec une aussi grande quantité de tribus répandues sur cette immense contrée qui offrait tant d'accidents de terrain et des climats si différents, le langage aurait-il conservé cette uniformité absolue qu'il ne put garder dans la Grèce elle-même, malgré son peu d'étendue? C'était chose impossible. Il se forma donc, dans la suite des temps, un certain nombre de dialectes au sein même de la langue allemande proprement dite, de même que l'ancien scandinave, encore parlé en Islande, donna naissance au danois et au suédois. Toutefois ces nombreux dialectes conservent tous le caractère propre de la langue mère, et la plupart même ont produit des monuments littéraires dignes de remarque. Du reste, comme le fait fort bien observer Jacob Grimm, dans la préface de sa grammaire allemande [1], il y eut, à toutes les époques historiques, un dialecte dominant pratiqué par les écrivains et par les poètes, et ce dialecte n'était autre que celui de la race dominante, mêlé toutefois d'un certain nombre d'expressions ou de tours empruntés aux autres dialectes. C'est ainsi que la langue franque régna pendant la domination carlovingienne ; que le dialecte souabe, au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, fut la langue des Minnesænger, et que la langue créée par Luther est devenue la

[1] T. I, p. XII

langue littéraire des Klopstock, des Schiller, des Gœthe et de tous les Allemands bien élevés, depuis le moment où la pensée émancipée est devenue la reine du monde.

Sans compter le gothique, sauvé de l'oubli dans les précieuses pages qui nous restent de la traduction de la Bible par l'évêque Ulphilas, et qui relie d'une manière immédiate l'idiome germanique au scandinave, la langue allemande nous présente trois époques bien distinctes dans son développement. Ce sont ces trois époques, ou plutôt ces trois formes littéraires que Jacob Grimm désigne sous les noms de : Vieux-haut-allemand, Moyen-haut-allemand, Nouveau-haut-allemand. Ce qui fait la force des idiomes germaniques, c'est le nombre et la combinaison des consonnes qui forment les articulations, soutiennent les syllabes et donnent aux mots leurs formes. Les voyelles tiennent moins de place et disparaissent souvent avec les années. Les voyelles forment, dans toutes les langues, la partie musicale et harmonieuse des sons. Or, en jetant les yeux sur une page de la Bible d'Ulphilas, on est étonné de l'emploi fréquent qu'il fait des voyelles A, I, U, représentant les trois notes primitives de la voix humaine et qui sont précisément les trois voyelles principales du sanscrit[1]. L'A, voyelle fondamentale du sanscrit, est aussi d'un usage constant dans le gothique. Ces voyelles principales se combinent entre elles aussi bien qu'avec les voyelles secondaires E et O pour former de nombreuses diphthongues sonores. En outre, la langue gothique a une grande supériorité sur tous les autres dialectes germaniques par la régularité de ses flexions, par la facilité remarquable avec laquelle le verbe s'y prête à tous les besoins du discours. On retrouve, en effet, trois genres, trois nombres et six cas dans la dé-

[1] J. Grimm, *Histoire de la langue allemande*, p. 191.

inaison des noms, et jusqu'à quarante flexions différentes dans les verbes, partagés en six conjugaisons. Le thique est aux autres dialectes germaniques ce que olien est aux dialectes grecs.

Le Vieux-haut-allemand conserve encore plusieurs des alités musicales du gothique, mais déjà les voyelles sores s'assourdissent, les longues deviennent brèves, s désinences tombent ou sont remplacées par l'E uet. Le duel n'y apparaît presque plus. Il a en outre autre désavantage : tout en étant le dialecte domint, il n'est pas le seul, comme l'était la langue d'Ulilas. On retrouve en même temps le vieux-saxon et le on, qui se rapprochent beaucoup du gothique et ont te la douceur du dialecte ionien, tandis que le Vieuxt-allemand représente plutôt le dorien. L'accent toue se place d'une manière plus décisive sur la syllabe icale, d'où il résulte un affaiblissement des terminaiqui perdent beaucoup de leur force et de leur soité, et souvent même ne peuvent que très-difficilent se reconnaître[1]. C'est dans ce dialecte qu'est posé le chant en l'honneur de Louis, sur la bataille Saucourt, en 882, et l'Harmonie des Evangiles, par ried, moine de Wissembourg, ainsi que le fragment que sur la rencontre de Hildebrand et de Hadend.

Quant au Moyen-haut-allemand, il n'est que le développement naturel et régulier du Vieux-haut-allemand. terminaisons y disparaissent de plus en plus ; les elles sonores y font place à l'E muet. Mais ce que ngue perd en harmonie musicale dans le Moyent-allemand, est compensé par les magnifiques protions de l'esprit poétique dont l'épanouissement a

[1] Henri Kurz, *Hist. de la litt. allem.*

pour résultat la brillante époque littéraire des Hohenstaufen. C'est en Moyen-haut-allemand que sont composés les chants gracieux des Minnesænger et les grandes épopées des Nibelungen et de Gudrun.

Mais ce que le Moyen-haut-allemand a conservé, et ce qui s'est maintenu jusque dans l'allemand de nos jours, c'est-à-dire le Nouveau-haut-allemand, ce sont les mots simples et primitifs, que l'on désigne sous le nom de racines et d'où naissent des tiges, des rameaux et des fleurs. Ce qui a permis à cette langue de tirer de son propre fonds les éléments nécessaires pour former, développer tous les mots, tant par la modification de la voyelle ou de la consonne radicale, qu'à l'aide de préfixes, de suffixes et de particules séparables. De là cette multitude de mots dérivés ou composés, cette variété infinie d'expressions qu'elle puise dans son propre fonds sans aucun secours étranger, sans aucun alliage capable d'altérer sa physionomie nationale. Aussi pouvons-nous dire que, malgré la pauvreté relative de la langue allemande actuelle, elle est encore de beaucoup supérieure à toutes celles des peuples modernes, en force, en beauté, en expressions et en images parlantes, et qu'elle ne le cède en rien au grec pour le pittoresque, la vivacité, la manière de rendre toutes les passions humaines et le mouvement de la vie réelle. Les Grecs ont-ils rien de supérieur en cadence et en harmonie au poème de la Cloche de Schiller? Ce que nous avançons ne paraîtra que l'exacte vérité à quiconque connaît parfaitement le mécanisme de la phrase allemande, l'art de composer les mots qui forment eux-mêmes de véritables images, et de combiner les particules qui permettent de rendre la pensée avec toutes les nuances les plus délicates. Malgré cette richesse personnelle de la langue allemande, dans les qualités et les destinées de laquelle se reflètent

caractère et l'histoire même de la nation, ce peuple ère par son attachement au passé et son goût très- noncé pour la nouveauté, a toujours accueilli et même c empressement dans sa littérature, ce qu'il y avait grand et de beau dans les productions intellectuelles s autres nations, mais sans perdre ce cachet d'ori- alité et de nationalité qui fait le charme principal ne littérature. Aussi admettons-nous que Klopstock, plus patriotique des poètes allemands, ait pu s'écrier s un élan d'orgueil national : « Qu'aucune langue vivante ne se hasarde dans une lutte trop audacieuse avec la langue allemande ! Elle est..... pour le dire en peu de mots et avec l'énergie qui lui est propre..... lle est riche en qualités diverses, en tournures sans esse renaissantes, bien que toujours allemandes ; lle est ce que nous étions nous-mêmes dans ces jours culés où Tacite nons étudiait : indépendante, sans élange et ne ressemblant qu'à elle-même ! »

---

ps primitifs. — Origine de la poésie selon l'Edda. — s Bardes, leur caractère. — La femme prophé- sse. — Les Runes.

ne nous reste aucun monument authentique de la e des anciens Germains. Cependant il est certain le feu poétique a brillé tout aussi bien sous leur ciel uleux et rude que dans l'heureux climat de la Grèce. lors même que le consciencieux Tacite ne nous l'af- erait pas, nous pourrions encore nous en convaincre tudiant les traditions et les légendes qui abondent les poèmes authentiques du moyen âge, dont la

plupart ne sont que des reproductions de poèmes primitifs plus ou moins altérés par le temps et les croyances chrétiennes. Nous pouvons même, en nous appuyant sur les témoignages de Tacite, de Jornandès, l'historien des Goths et d'Ammien Marcellin, ainsi qu'en étudiant sérieusement les légendes dont nous venons de parler, affirmer que la poésie fut, dès les temps les plus reculés, en très-grand honneur chez les Germains. Chez eux comme chez les Grecs, elle est un présent des dieux dont elle fut d'abord le secret [1]. Voici du reste comment l'Edda en raconte l'origine [2]. Les Ases s'étant réconciliés avec les Vanes, dieux des nations vaincues, voulurent sceller leur réconciliation par un acte solennel. Or, primitivement, tout traité était consacré par un mélange du sang des deux parties. Les Ases et les Vanes s'approchèrent donc d'un même vase; mais au lieu de sang, ils y firent tomber de leur salive divine qui se changea aussitôt en sang. De ce sang sortit un homme sage appelé Kvasir. Il était si habile qu'on ne pouvait lui proposer une seule question sans qu'il n'y répondît sur-le-champ et avec la plus grande justesse. Un jour il se mit à parcourir la terre pour enseigner la sagesse aux peuples. Bientôt sa gloire éveilla l'envie, et deux nains chez qui il était allé, le surprirent en trahison et le tuèrent. Ayant recueilli son sang dans un vase, ils le mêlèrent avec du miel et en composèrent un breuvage qui avait la vertu de communiquer l'inspiration poétique à ceux qui en buvaient. Les dieux ne voyant pas revenir ce fils chéri, en firent demander des nouvelles aux nains. Ceux-ci se tirèrent d'affaire en disant que Kvasir était mort suffoqué par sa science, parce qu'il n'avait trouvé personne

[1] Grimm, Myth., p. 855.
[2] Fin du Havamal ou discours sublime d'Odin.

en état de le soulager par des questions assez nombreuses ou assez savantes. Mais un événement imprévu les punit bientôt de leur perfidie. Les nains s'étant attiré le ressentiment d'un géant, celui-ci se saisit d'eux et les exposa sur un écueil au milieu de la mer. Dans la crainte de périr, ces malheureux ne virent d'autre ressource que d'offrir le breuvage divin pour prix de leur délivrance. Le géant satisfait l'emporta chez lui, et le donna à garder à sa fille Gunloda. Or les dieux souhaitaient vivement s'emparer de ce précieux trésor, mais la chose était bien difficile, car il était gardé sous des rochers. Cependant Odin voulut tenter l'aventure, et voici comment il s'y prit. Il se métamorphosa en ver, s'insinua par un trou dans la caverne qui cachait le précieux breuvage. Là il reprit sa forme première, et gagnant le cœur de Gunloda, il obtint d'elle la permission de boire trois coups de la liqueur généreuse confiée à sa garde. Le dieu rusé sut si bien faire et but avec tant d'avidité, qu'il ne laissa rien dans les vases après le troisième coup. Prenant alors la forme d'un aigle, il s'envola pour retourner à Asgard et y mettre en sûreté le trésor dont il venait de se rendre maître. Cependant le géant possesseur du breuvage soupçonnant l'artifice, se changea, lui aussi, en aigle, et poursuivit Odin qui était déjà près des portes d'Asgard. Les Ases sortirent alors de leur palais pour soutenir leur maître, et, prévoyant qu'Odin aurait de la peine à conserver la liqueur sans s'exposer à être pris par son ennemi, apportèrent en toute hâte tous les vases qu'ils trouvèrent. Odin ne pouvant en effet échapper autrement, se débarrassa du poids qui appesantissait son vol. Les vases furent remplis en un instant de la liqueur enchantée. Mais dans sa précipitation et sa détresse, le dieu ne put rendre par le bec qu'une partie du breuvage. C'est de cette partie dont Odin abreuve les

poètes, ceux qu'il veut animer d'un véritable souffle poétique. Quant au reste de la liqueur qui coula fort abondante d'une source moins pure, les dieux la laissent boire à tous ceux qui le désirent. Aussi la presse est-elle fort grande autour des vases qui la contiennent, et c'est là la raison pour laquelle il se fait tant de mauvais vers dans le monde. Odin, qui s'était abreuvé à la source même de l'inspiration, sentit bientôt brûler en lui-même le feu de la poésie et de la sagesse. Sûr de sa supériorité intellectuelle, ce dieu aimait à parcourir le monde sous des déguisements divers; à provoquer et à vaincre les géants par sa sagesse. Il part donc un jour malgré les sages avis de son épouse, la prudente Frigga, prend la forme et les vêtements d'un voyageur fatigué par une longue route, demande l'hospitalité à Vafthrudnir, le plus sage des géants, et lui propose la lutte sous la condition que le vaincu livrera sa tête. Alors commencent d'innombrables questions sur les mystères de la religion odinique. En voici quelques-unes. C'est le géant qui interroge d'abord le dieu :

« Dis-moi, voyageur [1], puisque, debout dans le vestibule, tu veux prouver que tu en sais plus que moi, quel est le nom du cheval qui amène et ramène sans cesse le jour au genre humain?

« Odin. — Il se nomme Skinfaxi [2], celui qui amène et ramène sans cesse le jour au genre humain; il passe pour le meilleur de tous les chevaux, et la crinière de ce coursier brille d'un éclat continuel.

« Wafthrudnir. — Dis-moi, voyageur, puisque, debout dans le vestibule, tu veux prouver que tu en sais

[1] Gangrader.
[2] A la crinière lumineuse.

plus que moi, quel est le nom du cheval qui amène de l'Orient la nuit aux grandeurs bénignes?

« Odin. — Hrimfaxi est le nom du cheval qui amène et ramène sans cesse la nuit aux grandeurs bénignes : l'écume qui tombe de son mors chaque matin, forme la rosée des vallées. »

Par les réponses d'Odin sur Lucifer, Hesperus et les autres astres, le géant s'aperçoit que son hôte est fort habile et le fait asseoir à ses côtés. La discussion s'engage alors sur les merveilles de la science sacrée, et c'est Odin qui interroge à son tour le géant sur l'origine de la terre et des cieux et sur l'état futur des âmes. Le géant répond avec la plus grande précision à toutes ces questions expliquées dans la mythologie scandinave. Enfin le dieu lui demande quelles sont les paroles murmurées par Odin à l'oreille de son fils Balder au moment où ce dernier était placé sur le bûcher. Le géant étonné reconnaît son hôte et dit :

« Personne ne sait ce qu'au commencement des siècles tu as dit à l'oreille de ton fils. J'ai prononcé mon arrêt de mort en parlant de ma science du passé et de l'histoire des Ases, car j'ai osé rivaliser de sagesse avec Odin. Toi, tu es toujours le plus sage des guerriers. »

Il paraît sans doute assez étrange de voir la vie devenir l'enjeu d'un assaut d'esprit, d'une joûte d'érudition. Or cela était tout naturel dans la société antique où il était admis en principe que celui qui était supérieur par sa force et par son intelligence, devait être le maître de celui qui était plus faible de corps et d'esprit. Du reste, ce principe ne devient odieux et absurde que quand l'homme fort abuse de sa force physique pour opprimer le corps aussi bien que l'intelligence de l'homme faible et sans expérience.

Mais à côté de cette glorification de la force physique, qui était un peu trop dominante dans les sociétés anciennes, la barbare aussi bien que la civilisée, n'y a-t-il pas quelque chose de grand et de noble dans cette manière de relever l'intelligence, dans ce besoin, attribué au chef d'une religion toute guerrière, de montrer, par des preuves éclatantes, la supériorité de son intelligence? N'est-ce pas là une sublime protestation contre l'abus de la force et de la violence? Ces luttes, où le prix était décerné à la sagacité et à l'érudition, n'étaient pas, du reste, propres aux Germains seuls. Nous les retrouvons chez tous les peuples de l'antiquité. Elles étaient fort en usage dans l'Asie, comme le prouvent les énigmes réciproques que se proposèrent jadis Salomon et la reine de Saba. Qui ne connaît le mythe allégorique du Sphinx de Thèbes, qui proposait des énigmes aux passants et qui déchirait ceux qui ne pouvaient en deviner le mot? Ne rencontre-t-on pas à chaque pas dans les contes arabes et persans des princesses qui mettent leurs prétendants dans l'alternative ou de deviner les énigmes qu'elles leur proposent et d'obtenir ainsi leur main, ou d'être mis à mort pour expier leur incapacité téméraire s'ils ne le peuvent? On retrouve un souvenir de ces luttes dans l'histoire de Brunehild, l'une des héroïnes du poème des Nibelungen et dans la fameuse *guerre de la Wartbourg*, à laquelle prirent part les plus célèbres d'entre les Minnesænger.

La vraie science et la vraie sagesse, ainsi que l'inspiration poétique, sont contagieuses; il leur faut au dehors une immense expansion. Odin ne put donc conserver pour lui seul le don précieux de la poésie. Il en fit part d'abord aux Immortels, puis ensuite aux hommes. Il est regardé comme le père de la poésie aussi bien que de la science et de la sagesse. Néanmoins il délégua bientôt

sa puissance à Braga, son fils, et à Saga, sa fille, déesse de la tradition et de la légende. Telle est, suivant la mythologie, l'origine de la poésie chez les Scandinaves et les Germains.

Mais que devint la poésie lorsqu'elle fut descendue du ciel? Quelle fut parmi les Germains la condition de ceux qui la cultivèrent? Formèrent-ils comme chez les Gaulois une classe privilégiée, un ordre régulier? Les critiques d'outre-Rhin les plus consciencieux et les plus savants, et entre autres Gervinus et Vilmar, souvent si opposés entre eux, s'accordent pour nier en Allemagne l'existence d'une caste de chanteurs pareille à celle des bardes gallois ou des scaldes du Nord. Dès la plus haute antiquité, disent-ils [1], la poésie fut en Allemagne, comme elle l'est encore maintenant, le propre de la nation entière. Chacun savait, à l'occasion, composer une chanson, un *lied*, voire même un récit épique, et il n'y eut jamais en Germanie de caste chargée de veiller sur la destinée des traditions nationales et de la poésie, ou du moins cette caste ne jouit jamais d'une considération semblable à celle des bardes gaulois. Il y eut des hommes qui firent leur métier de la poésie, mais la poésie ne fut point leur propriété exclusive. Et si vers l'an 800, au temps de l'évêque Ludger, on voit Bernlef, ce Frison aveugle, aller de cour en cour chanter les combats des rois et les exploits des ancêtres de la nation, on rencontre plus souvent encore des guerriers célébrant eux-mêmes leurs exploits, tantôt en face de l'ennemi dont ils sont prisonniers, tantôt en présence de la mort qu'ils vont subir et qu'ils bravent.

C'est ainsi que Gélimer, au rapport de Procope, bloqué sur une montagne de Numidie, demande à ceux qui

[1] Gervinus, tom. I, p. 32; Vilmar, tom. I, p. 28 et 29.

l'assiégent une harpe pour chanter ses malheurs dans une ode composée par lui-même. Il ne nous est rien resté, il est vrai, de ces chants primitifs; toutefois, nous pouvons nous en faire une idée par le chant du fameux Ragnar Lodbrog, si célèbre par ses aventures romanesques. C'est au milieu d'une fosse remplie de vipères, en présence des Saxons vainqueurs, qu'il chanta, disent les traditions scandinaves, son chant de guerre. Cette ode, bien que du commencement du IXe siècle, a tout à fait le caractère des anciennes poésies, parce que le christianisme n'a pas encore modifié le caractère danois. Elle est composée de vingt-huit strophes, dont les cinq dernières furent, dit-on, l'œuvre de son épouse Aslauga. Le style vif et abrupt est bien conforme aux passions qu'il exprime, et aux scènes de carnage qu'il décrit. Après l'énumération de ses exploits, faisant un retour sur lui-même, et sur la fortune de la guerre, Ragnar semble se recueillir pour flétrir la lâcheté, et vanter la bravoure dans les combats. Etonné qu'après tant de victoires, il ait pu succomber sous les coups d'Ella, roi de Northumbrie, son ennemi, il se ranime enfin en songeant à sa gloire, en pensant à la noble Aslauga, son épouse, et à ses fils qui vengeront sa mort. Au dernier moment il énumère encore le nom de ses triomphes, et meurt sans prononcer une seule plainte, et invoquant Odin. Mais écoutons-le lui-même :

« Nous avons combattu avec l'épée! Il n'y a pas longtemps que nous sommes allés combattre un énorme serpent dans la terre des Goths. Thora fut mon salaire, et les guerriers me surnommèrent Lodbrog [1], en souvenance de ma victoire; l'acier luisant de mon glaive fit au dragon plusieurs blessures mortelles.

[1] à la peau durc.

« Nous avons combattu avec l'épée ! J'étais jeune encore, quand, à l'Orient, dans le détroit d'Eivar, nous avons creusé un fleuve de sang pour les loups et préparé à l'oiseau aux pieds jaunes un immense banquet de cadavres ; la mer était rouge comme une blessure qui vient de s'ouvrir, et les corbeaux nageaient dans le sang. .

. . . . . .

. . . . . .

« Nous avons combattu avec l'épée ! Pour moi, j'appelle équitable la lutte dans laquelle un seul guerrier s'oppose à un seul guerrier. Que nul guerrier ne recule devant un autre guerrier ! telle a toujours été la loi des braves. Qui veut mériter l'amour des jeunes filles se précipite hardiment dans la mêlée des sabres.

. . . . . .

« Nous avons combattu avec l'épée ! Cinquante et une fois j'ai planté ma bannière sur le champ de bataille ; au sortir de l'enfance j'ai appris à rougir ma lance ; jamais je n'ai craint de voir les guerriers trouver un chef plus vaillant. Maintenant les Ases m'invitent à leurs banquets ; ma mort n'est pas à plaindre. . . . . .

. . . . . .

« C'est avec joie que je m'en vais avec les Ases boire l'hydromel à la place d'honneur. Les heures de ma vie sont écoulées, et mon sourire brave la mort ! »

Cette fin d'un pathétique sublime, couronne dignement les scènes de carnage, les images étranges et frappantes dont le poème est parsemé, et qui prouvent d'une manière évidente son origine antique et païenne. Odin, le dieu rémunérateur, apparaît sous une foule de noms, surtout dans les dernières strophes ; et l'intrépide guerrier, en proie à mille tortures, recueille toute sa force d'âme pour triompher de cette épreuve suprême. Il meurt enfin, mais sûr d'être vengé par des fils dignes de

lui, et il nous laisse dans un muet étonnement pour tant de barbarie jointe à tant de grandeur! Et ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'il fut vengé en effet.

Les fils de Ragnar, Inguar et Ubbo, ayant pris vivant le roi Ella, lui séparèrent les côtés de l'épine dorsale, lui arrachèrent les poumons et jetèrent du sel sur les plaies.

Mais revenons à la Germanie proprement dite. Il n'y a donc point eu d'école poétique comme en Gaule. Les traditions nationales et les légendes sont du domaine commun, le peuple entier les connaît, et c'est à ces sources que les poètes, appartenant à toutes les conditions de la société, vont puiser les sujets de leurs chants. Les bardes germains ne forment point une association politique; ils ont une destinée plus libre et plus aventureuse que les bardes celtiques, ils ne relèvent que d'eux et de leur inspiration. On les retrouve partout : sur les champs de bataille, à côté des héros dont ils sont souvent les égaux par la naissance et la valeur, comme Volker dans le poème des Nibelungen et Horant dans celui de Gudrun; ils fréquentent la cour des princes et les maisons des grands. Dans les banquets, la harpe passe de main en main aussi bien que la coupe, et celui qui refuse de chanter à son tour est couvert de honte et de confusion. Les refrains sont redits par tous les convives ensemble. Les femmes elles-mêmes savent improviser un chant poétique.

Si aucune des classes de la société chez les Germains n'était étrangère à la poésie, il faut reconnaître cependant que la majorité des poètes étaient des prêtres ou des guerriers, et surtout des guerriers. Aussi cette poésie eut-elle un caractère bien différent de la poésie grecque. Quoi qu'il en soit, et en prenant Tacite, Jornandès et Ammien Marcellin pour guides, nous pouvons diviser

la poésie germanique de cette époque en deux genres bien distincts : le genre épique et le genre hyrique. C'est là, du reste, la grande division que l'on retrouve à l'origine de toutes les littératures, aux premiers jours de toutes les civilisations. Souvent même ces deux genres se trouvent confondus. En Germanie, ils se distinguent dès les temps les plus reculés. En effet, Tacite nous dit que les Germains célébraient, dans des vers antiques qui étaient leur seule histoire et leur tenaient lieu d'annales, le dieu Tuiscon, né de la terre, son fils Mannus, le père de la race allemande.

A côté des ancêtres de la nation paraissent aussi les guerriers illustres, les défenseurs de la liberté. Longtemps après sa mort, les barbares, nous dit le même historien, chantaient encore Hermann, l'indomptable défenseur de l'indépendance nationale. Ils avaient même des espèces de tables généalogiques de leurs chefs et de leurs héros, dont le souvenir se perpétuait ainsi beaucoup plus longtemps. Au témoignage de Tacite sur la forme épique de ce genre de poème, nous pouvons ajouter celui de Jornandès qui dit positivement que ces anciennes poésies avaient à peu près la forme historique. Quant aux autres poèmes que nous rangeons dans le genre hyrique, les deux historiens que nous venons de citer en distinguent de plusieurs espèces. Il y avait d'abord le chant de guerre, le Bardit proprement dit que l'on entonnait en appuyant le bord du bouclier sur les lèvres soit le matin sous la tente, soit au moment même d'engager le combat, et dont le retentissement plus ou moins fort était pour l'armée un présage de victoire ou de défaite. A ces chants se mêlaient souvent les hurlements des femmes. On voit par là que le bardit n'était guère qu'une suite de cris ou d'exclamations propres à enflammer le courage des guerriers. Chacun des petits vers

dont il se composait était une exclamation et sortait avec un bruit de tonnerre. Les puissantes poitrines des guerriers se soulevaient avec un frémissement de colère ou d'enthousiasme; leurs chants étaient heurtés, violents, tels qu'ils convenaient à ces voix terribles.

Mais un chef, un guerrier remarquable venait-il à succomber dans la bataille, jamais on ne le descendait dans la tombe sans célébrer ses exploits et son courage. C'est ainsi qu'au rapport de Jornandès, les fils de Théodoric II, après la sanglante bataille des plaines catalauniques, rendirent à leur père les derniers honneurs, au milieu des chants funèbres de l'armée. L'un des plus beaux fragments de l'ancienne poésie scandinave pourra nous donner une idée de ceux que les peuplades germaines, lorsqu'elles étaient encore païennes, chantaient aux funérailles des princes ou des guerriers illustres. Il s'agit de la réception d'un héros dans le Walhalla :

« Il m'est venu un songe; je me suis vu, au point du jour, dans la grande salle du palais des morts préparant tout pour la réception des champions tués dans les batailles.

« J'ai réveillé les héros de leur sommeil : je les ai engagés à se lever, à ranger les bancs, à disposer les coupes à boire, comme pour l'arrivée d'un roi.

« D'où vient tout ce bruit? s'écrie Braga (le dieu des beaux parleurs et des poètes); d'où vient que tant d'hommes s'agitent et que l'on remue tous les bancs?

« C'est qu'Éric doit venir, répond Odin, je l'attends. Qu'on se lève, qu'on aille à sa rencontre.

« Pourquoi donc sa venue te plaît-elle davantage que celle d'un autre roi?

« C'est qu'en beaucoup de lieux il a rougi son épée de sang; c'est que son épée sanglante a parcouru beaucoup de lieux.

« Je te salue, Éric, brave parmi les guerriers; entre, sois le bienvenu dans cette demeure. Dis-nous quels rois t'accompagnent? Combien viennent avec toi du combat?

« Cinq rois viennent avec moi, et moi je suis le sixième. »

Ce sont ces chants particuliers, qui, en se confondant dans l'imagination du peuple, ont formé la tradition épique sur laquelle reposent tous les grands poèmes du moyen âge. C'est même à des poèmes sur les rois goths et surtout sur Bérig et Filumer que repose l'histoire de Jornandès. Si les Germains célébraient ainsi les braves tombés sur le champ de bataille, ils ne se préparaient pas d'une manière moins bruyante au combat. C'était, suivant Tacite, par des festins, des chants d'allégresse et des cris sauvages qui duraient la nuit entière, qu'ils préludaient à la bataille du lendemain. Et quand on songe au rôle que jouait la femme dans la société germanique, on peut affirmer que si l'amour n'était pas toujours le sujet célébré dans les chants de ces réunions guerrières, il y tenait cependant une certaine place, puisque le Germain redoutait plus les suites d'un combat pour son épouse que pour lui-même, et que les femmes étaient pour les guerriers le plus grand stimulant aux actions glorieuses. Et comme on a pu le remarquer aussi dans le chant de Ragnar, l'amour, l'amour pur et chaste devenant une sorte de vertu, avait la propriété d'exciter les courages. On sent déjà dans les paroles du roi pirate le principe qui doit régner plus tard dans les cours d'amour et chez les Minnesænger.

Le chant était donc alors, comme de nos jours, une sorte d'élément essentiel à l'existence des Allemands. On le rencontre partout. Et si Tacite ne dit rien de la poésie religieuse, il est évident qu'elle exista cependant

en Germanie. En effet, Jornandès nous apprend que les prêtres goths ne négligeaient pas cette manière d'honorer et d'invoquer les dieux et cela dès l'époque la plus reculée. Ainsi lorsque Philippe, père d'Alexandre, alla assiéger la ville d'Udintana, une partie des prêtres, « celle qu'on appelait les pieux, s'empressèrent d'ouvrir « les portes de la ville, et sortirent au devant de lui portant « des cithares et vêtus de blanc. Dans des chants sup- « pliants ils demandaient aux dieux de leurs pères de « leur être propices et d'éloigner d'eux les Macédo- « niens[1]. »

Mais quels pouvaient être la forme et le caractère littéraire de ces chants, tant religieux que profanes? Quelques fragments échappés aux injures du temps nous permettent de l'établir. Le rhythme de tous ces poèmes est le rhythme le plus simple et le plus naturel. C'est un rhythme que nous employons encore souvent sans nous en douter, c'est l'allitération et l'assonance combinées avec l'accent tonique. L'accent tonique, qui repose sur la syllabe importante du mot, jouait dans la poésie allemande primitive un rôle beaucoup plus important encore que dans la moderne. On ne comptait pour ainsi dire dans les vers que les mots accentués. Ces mots formaient saillie et se répondaient entre eux. Les vers se suivaient deux à deux unis, non par la rime, mais par l'allitération au retour des mêmes consonnes initiales. Les vers étaient riches quand l'initiale revenait trois fois, deux fois dans le premier vers, et une dans le second. Les locutions françaises sain et sauf; fort et ferme; bel et bon; feu et flamme; d'estoc et de taille nous donnent une faible idée de ce qu'était l'allitération chez les anciens Germains. Quant au caractère littéraire de cette poésie pri-

[1] Jornandès, ch. x.

mitive, nous pouvons dire qu'elle fut avant tout guerrière et farouche, même celle que l'on chantait dans les festins et où l'on célébrait l'amour, alors que l'hydromel avait produit dans tous les esprits une sorte d'exaltation fébrile.

Ces poèmes, ces chants populaires que l'on retrouve autour du berceau de la plupart des peuples, et qui ne sont que l'histoire inspirée des âges héroïques. où le merveilleux se mêle au réel, où l'humanité prend des proportions colossales, mais sans rien perdre de son caractère, ces poèmes, disons-nous, durent être chez les Germains des productions sans art, sans règles, mais pleines d'originalité, de rudesse, de naïveté, de vie et de passions fougueuses, comme la nation dont ils étaient l'image. Néanmoins l'élévation des doctrines religieuses de la Germanie, sans rien enlever à la poésie de son caractère guerrier, lui communiqua cependant quelque chose de moral et de solennel, si l'on en juge par la poésie des frères aînés des Germains, des Scandinaves, et par ceux du moyen âge allemand, qui ne sont, comme il a déjà été dit, que la reproduction altérée ou plutôt transformée par la religion chrétienne, des chants héroïques de l'époque primitive. La poésie religieuse, aussi bien que la profane, se faisait remarquer par ses allusions sans fin, ses énigmes, ses allégories, l'amour des figures et des périphrases. L'or s'appelait la flamme des eaux ; la grêle, la pierre des nuages ; le vaisseau, le courrier de l'Océan ; la harpe, le bois du plaisir, les larmes, l'eau du cœur, etc.

On a vu que les femmes étaient les compagnes inséparables de l'homme chez les Germains. Admirables de dévouement au foyer domestique, elles accompagnaient les guerriers sur le champ de bataille. « Les objets de « leur tendresse sont près d'eux, dit Tacite ; ils peuvent

« entendre les hurlements plaintifs de leurs femmes, les « cris de leurs enfants : ce sont là pour chacun les té- « moins les plus respectables, les plus dignes panégyris- « tes; on rapporte ses blessures à une mère, à une « épouse; et celles-ci ne craignent pas de compter les « plaies, d'en mesurer la grandeur. Dans la mêlée, elles « portent aux combattants de la nourriture et des exhor- « tations. On a vu des armées chancelantes et à demi « rompues, que des femmes ont ramenées à la charge « par l'obstination de leurs prières, en présentant le sein « aux fuyards, en leur montrant devant elles la captivité « que les Germains redoutent bien plus vivement pour « leurs femmes que pour eux-mêmes. »

Qui ne connaît du reste l'action de ces héroïnes qui préférèrent s'entretuer plutôt que de survivre à leurs époux, que d'être exposées à perdre leur chasteté en devenant esclaves des Romains? Voyez encore la noble et magnanime Thusnelda! Ne dirait-on pas une femme chrétienne renonçant à sa propre famille pour s'attacher à son époux. « Quoique fille de Segeste, elle avait l'esprit « de son époux, plus que celui de son père; elle marchait « prisonnière sans verser une larme, les mains jointes, « et les yeux fixés sur le sein où elle portait un fils de « Hermann. » Aussi le guerrier germain a-t-il pour la femme, cette compagne frêle et charmante de l'homme, « une sorte de respect religieux. » Une trace de cette vénération s'est conservée dans les lois des Saxons, des Francs, des Allemands, et des Bavarois, qui punissent d'une peine pécuniaire plus forte l'injure faite à la femme, « *parce qu'elle ne peut se protéger elle-même* « *par les armes.* » Leur vénération pour la femme est si profonde « que les cités, nous dit Tacite, dont la foi est « la mieux assurée, sont celles dont on a exigé parmi, les « otages quelques filles de distinction... » Ils croient

même qu'il y a « dans ce sexe quelque chose de divin et « de prophétique : aussi ne dédaignent-ils pas ses con- « seils et font-ils grand cas de ses prédictions [1]. » Sous Vespasien, Véléda fut honorée de la plupart comme une divinité. Elle jouissait au loin d'une grande autorité, fondée sur une ancienne opinion des Germains qui attribue le don de prophétie à la plupart des femmes, et, par un progrès naturel à la superstition, arriva à les croire déesses. Véléda vit encore accroître son influence pour avoir prédit les succès des Germains et la ruine des légions. Chacun n'avait point la permission de la voir. Elle se dérobait aux regards pour augmenter la vénération [2]. Une tour élevée lui servait de retraite : un de ses parents, choisi dans ce but, portait, comme un messager de l'oracle, les consultations et les réponses. Véléda ne fut pas la seule prophétesse inspirée chez les Germains, et Tacite parle d'une certaine Aurinie et d'autres encore plus anciennes que Véléda.

Strabon rapporte que dans l'armée des Cimbres, il y avait des femmes âgées remplissant les fonctions de prêtresses et de prophétesses [3]. Elles portaient une casaque de lin, une ceinture en cuivre et marchaient pieds nus. Chez les hordes errantes, la mission de la femme avait un caractère sauvage et féroce. Elles égorgeaient les prisonniers, et, par l'inspection de leur sang, recueilli dans des vases, prédisaient l'issue du combat. Ce rôle sanguinaire n'avait rien du reste de plus cruel que l'usage romain d'enterrer vivants, non pas des prisonniers, mais des hommes quelconques d'une nation ennemie, au moment d'entrer en campagne contre elle. Pendant la bataille,

[1] Tacite, Hist., liv. IV, ch. LXI.
[2] Tacite, Hist., ch. LXVI.
[3] Geograp., liv. VII.

les prophétesses Germaines frappaient à coups redoublés sur les tentes du camp et mêlaient ainsi l'effroi du bruit à l'horreur des batailles. Dans les tribus sédentaires, la femme avait un caractère plus noble et plus relevé au rapport de Jules César [1].

C'était aux mères de famille à déclarer, par sortilége ou par oracle, si l'on devait combattre ou différer la rencontre avec l'ennemi. Sous l'empereur Domitien, on rendait un culte presque divin à la prophétesse Ganna [2]. On rapporte aussi que Marcomir, l'un des chefs francs, après avoir été battu par les Goths, consulta une prophétesse pour savoir quel serait son avenir. Cette femme fit apparaître devant le roi, au milieu de la nuit, un spectre qui avait trois têtes, une tête d'aigle, une tête de lion et une de crapaud. Ce qui signifiait que les descendants de Marcomir vaincraient un jour les Romains, les Gaulois et les Goths. Vers la fin du VIe siècle, vivait encore en France, suivant Grégoire de Tours, une femme esclave qui avait l'esprit de Python et qui, par ses divinations, fit gagner beaucoup d'argent à son maître. Devenue libre, elle exerça son métier pour son propre compte. Enfin sous Charles le Chauve lui-même [3], en 847, on vit venir à Mayence une prophétesse du nom de Thiota, et son apparition fit tant de bruit, que les annales de Fulde en font mention [4].

Les prophétesses jouissaient, en leur double qualité de femmes et d'interprètes de la divinité, d'un immense crédit. On les invitait partout avec empressement. Elles prédisaient l'avenir aux rois et aux simples particuliers, et décidaient quelquefois les questions de droit les plus

[1] De B. G., I, 50.
[2] Dion Cassius, liv. LVII, ch. v.
[3] Gr. de T., éd. Ruin, p. 368.
[4] Pertz, tom. I, p. 365.

difficiles. Un prince du Groënland, Thorkill, voulant consulter un jour la plus célèbre prophétesse de son temps, Thorbiorg, sur la durée de la famine et des maladies qui désolaient alors son pays, l'invita chez lui. Elle s'y rendit sur le soir et fut accueillie avec la plus grande distinction. Son habillement était des plus étranges. Elle portait un surtout bleuâtre, couvert de haut en bas de petites pierres ; son collier était de grains de verre, sa coiffure de peau d'agneau noir doublé d'une peau de chat blanc. Elle avait à la main un bâton à pomme de cuivre jaune incrusté de pierreries. A sa ceinture pendait une gibecière qui renfermait des instruments de magie. Elle portait des souliers de peau de veau avec des tirants terminés par des boules de cuivre. Ses gants de peau de chat étaient noirs à l'extérieur et blancs dans l'intérieur. Après le souper, elle se fit chanter une vieille chanson magique pour réveiller l'inspiration dans son esprit. Toutefois, ce ne fut que le lendemain qu'elle prédit pour le printemps prochain la fin du fléau qui désolait la contrée.

Les prophétesses ne prédisaient pas seulement l'avenir aux personnes adultes; elles annonçaient aussi la destinée des enfants nouveau-nés; leurs incantations *aidaient à la délivrance dans les enfantements laborieux ;* guérissaient les blessures les plus graves, les maladies les plus dangereuses; mais elles pouvaient produire aussi les effets les plus pernicieux. Il y avait pour nuire deux espèces de maléfices : l'incantation funeste et les opérations [1], dont la plus efficace était celle opérée sur le feu [2]. L'incantation funeste consistait en imprécations secrètes lancées contre la personne à laquelle on voulait causer

[1] Le Meingaldr et les Gerningr.
[2] Le Seidr.

quelque désastre. Les paroles étaient accompagnées d'une action symbolique qui indiquait le genre de malheur qu'on voulait produire. Les opérations s'employaient pour faire tomber la grêle, gâter les semailles, déconcerter l'ennemi au milieu du combat, faire périr une flotte ou mettre une armée en déroute. Tantôt c'était pour envelopper l'ennemi, ou se rendre soi-même invisible que l'on employait le nuage comme les divinités grecques pour se dérober aux yeux des mortels. On pouvait aussi produire, dans les personnes, la folie, la rage, l'imbécillité, ou bien, au contraire, augmenter l'intelligence, et même rendre les animaux raisonnables. Les magiciennes donnaient la mort au moyen d'un breuvage enchanté, préparé la nuit en plein air.

Nous retrouvons, dans les poèmes du moyen âge, des traces évidentes de ces prophétesses, dans la peinture des Nixen, femmes d'une rare beauté, qui habitaient les rivières, et dont la voix mélodieuse attirait les voyageurs, comme les sirènes de l'antiquité grecque. Bientôt l'imagination du peuple, secondée par la religion chrétienne, défigura le souvenir de ces femmes extraordinaires et en fit des sorcières chevauchant la nuit à travers les airs, en compagnie des esprits bons ou mauvais. C'est aux souvenirs germaniques que Shakespeare doit les sorcières de Macbeth; et l'opération en plein air et par le feu est devenue le chaudron magique. Le poète anglais a, du reste, emprunté beaucoup de ses caractères aux traditions saxonnes : par exemple le rôle charmant de Puck, dans le Songe d'une nuit d'été; dans la Tempête, celui d'Ariel qui dort dans le calice des fleurs. Il ne nous reste rien, il est vrai, en langue allemande, de la poésie de ces prophétesses dans ce qu'elle avait de plus élevé. Nous avons à peine un ou deux fragments d'incantations, et ils n'ont aucun mérite littéraire. Cependant nous pourrons en-

core nous faire une idée de ce que pouvaient être les productions de ces prophétesses avant qu'elles n'eussent dégénéré, en lisant la Vision de Vala, l'un des poèmes de l'*Edda*, dont nous avons déjà rapporté quelques fragments. Vala nous dépeint les grandes vicissitudes du monde, dont le soleil est la vivante image, et jette sur l'avenir un regard prophétique. C'était sans doute l'un des hymnes chantés dans les fêtes périodiques par lesquels on célébrait, au solstice d'été, le réveil de la nature dans les tristes parages du Nord, de même qu'en Égypte on solennisait la fête d'Adonis par des chants sacrés. La prophétesse, dans une suite non interrompue d'images grandioses et d'allusions mythologiques, résume tout le système cosmogonique suivant la religion d'Odin. Ecoutons-la quelques instants :

« A l'attention j'invite toutes les saintes générations, les fils de Heimdall, grands et petits ! Je vais du Père des élus proclamer les mystères.

« Je vois de loin le crépuscule des grandeurs, la lutte des dieux combattants.

« Les frères vont se combattre entre eux et devenir fratricides ; les parents vont rompre les liens du sang ; la cruauté régner dans le monde... L'âge des haches, l'âge des lances où les boucliers sont fendus, l'âge des aquilons, l'âge des bêtes féroces se succéderont avant que le monde s'écroule ; pas un ne songe à épargner son prochain.

« Les fils de Mimer tressaillent, l'arbre du milieu s'embrase aux sons éclatants du cor bruyant.

« Le serpent soulève les flots, l'aigle bat des ailes, le bec-jaune déchire les cadavres.

« Surtur s'élance du Midi... ; le soleil resplendit sur les glaives des dieux-héros... ; les montagnes de rocher

s'ébranlent; les ombres foulent le chemin de l'enfer; le ciel s'entr'ouvre...

« Mais il vient le vaillant fils du Père des combattants pour lutter contre le monstre terrible. Il laisse dans sa gueule l'acier plongé jusqu'au cœur, et venge ainsi son Père.

« Le soleil commence à s'assombrir; le continent s'affaisse dans l'océan; elles disparaissent du ciel, les brillantes étoiles; la fumée du feu destructeur du monde s'élève en tourbillonnant; la flamme gigantesque se joue contre le ciel...

« Les Ases se retrouvent dans la plaine d'Idi, sous l'arbre du monde, ils y siégent en juges puissants; ils se rappellent les jugements des dieux et les mystères antiques...

« Une salle plus brillante que le soleil, et revêtue d'or, s'élève dans le ciel éclatant; c'est là qu'habiteront les peuples fidèles et qu'ils jouiront de l'éternelle félicité;

« Alors, le souverain puissant, qui gouverne l'univers, viendra présider aux jugements des Grandeurs; il tempérera les arrêts, calmera les dissensions et donnera des lois sacrées à jamais inviolables. »

Toutes ces croyances, toutes ces idées, nous les retrouverons dans la tradition épique de l'Allemagne et dans la plupart des légendes que répète l'Europe moderne.

A cette esquisse de la poésie des temps primitifs se rattache la question assez importante de l'écriture. Si l'on en croit certains critiques, Ulphilas, le premier enseigna l'art d'écrire aux Goths, et par conséquent aux nations germaniques. Je ne suis nullement de leur avis, et dis qu'il faut avoir bien peu médité sur l'histoire pour soutenir qu'avant 380 les peuples germains ne connais-

saient pas l'écriture. Que leur système fût moins complet qu'il ne l'a été depuis, c'est ce que j'accorde volontiers. En effet, l'alphabet runique est beaucoup moins parfait que le gothique, mais tel qu'il était alors, il suffisait à l'expression des idées de cette époque, aussi bien que l'alphabet cadméen aux premiers poètes de la Grèce.

Or, les Runes ont une origine fort ancienne, et Odin est surtout vénéré pour la merveilleuse invention des caractères runiques.

On donne du mot *rune* deux explications différentes. Selon les uns, il vient d'un vieux mot gothique signifiant « couper, tailler, » parce qu'on gravait les caractères sur de petites baguettes destinées à tirer les présages. Selon Grimm, il vient du mot *runa*, « secret, » par allusion aux choses secrètes que les runes servaient à révéler.

Voici comment on procédait : « Il n'est pas de pays, « dit Tacite, où les auspices et la divination soient plus « en crédit. Leur manière de consulter le sort est très- « simple : ils coupent une baguette à un arbre fruitier, « et la divisent en plusieurs morceaux qu'ils marquent « de différents signes, et qu'ensuite ils jettent pêle-mêle « sur une étoffe blanche. Le prêtre de la cité, si c'est « l'Etat qui consulte, le père de famille lui-même, si ce « sont des particuliers, invoque les dieux, et, regardant « le ciel, il lève trois fois chaque morceau, et fait son « pronostic d'après le signe dont il est empreint[1]. »

Ainsi l'usage des runes et par conséquent de l'écriture était fort répandu en Allemagne : les prêtres, les pères de famille, et par conséquent les fils, qui devaient à leur tour devenir pères de famille, les connaissaient. D'autre part, un grand nombre de femmes se livraient aussi à la divination et à la poésie ; il est évident qu'elles

[1] Tacite, Germ., ch. x.

ne pouvaient le faire sans connaître les runes et par conséquent l'écriture.

Cette diffusion de l'art d'écrire en Germanie nous paraît, du reste, nécessaire pour expliquer, comme nous le verrons bientôt, le succès rapide du christianisme et de la Bible d'Ulphilas.

Les caractères runiques ne servaient pas seulement pour écrire et tirer les présages, ils avaient aussi, selon la doctrine d'Odin, des vertus magiques. Ce dieu avait lui-même enseigné comment ils pouvaient guérir les maladies, dissiper un orage, détourner une flèche, briser des chaînes, éteindre un incendie, inspirer la haine ou l'amour et même ranimer les morts.

Voici un vieux chant qui montre combien on les redoutait. La fille d'un nain veut attirer dans sa grotte un chasseur qui parcourt la forêt voisine : elle ouvre un livre qui contient les runes, et prononce, en s'accompagnant de la harpe, des paroles magiques. Elles eurent un si puissant effet qu'il ne put être détruit que par l'intervention d'une main chrétienne.

« La première fois qu'elle pinça sa harpe d'or, il en sortit un son si agréable, que tout le gibier de la forêt et des champs oublia où il voulait courir. Que vous êtes puissantes, ô runes !

« La seconde fois qu'elle pinça sa harpe d'or, il en sortit un son si agréable, que le petit faucon gris s'arrêta sur la branche, les ailes étendues. Que vous êtes puissantes, ô runes !

« La troisième fois qu'elle pinça sa harpe d'or, il en sortit un son si agréable, que le petit poisson du fleuve oublia où il voulait nager. Que vous êtes puissantes, ô runes !

« La prairie se revêtit de fleurs, tout se couvrit de fleurs alentour. Et tout cela était produit par celle qui était savante dans les runes.

« Le chevalier Tynne piqua son cheval de l'éperon et ne put plus l'arrêter. Que vous êtes puissantes, ô runes !

« Le chevalier, attiré par ces chants redoutables, entre dans la montagne; un sommeil léthargique s'empare de lui, jusqu'à ce qu'une autre femme vienne le délivrer du charme qui l'a vaincu.

« C'est Thora, la femme du nain. Enlevée tout enfant de la montagne où elle était née, elle est restée et a vécu chrétienne ; elle ferme le livre des runes, et dégage ainsi le chevalier. Mais que vous êtes puissantes, ô runes ! »

Impuissance de la civilisation romaine en Germanie. — Influence du christianisme. — La Bible d'Ulphilas.

L'esprit allemand tel qu'il nous apparaît aux époques les plus brillantes de la civilisation n'est point le résultat du développement paisible, naturel et progressif des qualités et des vertus de la race germanique primitive. Il se compose, comme celui de la plupart des nations modernes, de trois éléments très-distincts : les mœurs et les croyances germaniques, la foi chrétienne et la civilisation romaine. Pour bien apprécier l'importance respective de chacun de ces éléments aux différents âges de la vie intellectuelle de l'Allemagne, il est nécessaire de se faire une idée exacte de la valeur de chacun d'eux et de la manière dont il pénétra dans les esprits, et surtout il faut bien se garder de comparer l'état moral et intellectuel de la Germanie vers le v^{e} et le vi^{e} siècle, avec celui de la Gaule, et d'attribuer aux Germains restés Germains, ce qui n'est vrai que des Germains établis

en Gaule ou en Italie. En effet les Germains d'au delà du Rhin et du Danube n'ayant jamais été sujets de Rome, on ne put leur imposer l'obligation d'apprendre la langue latine pour laquelle ils témoignèrent toujours un profond mépris. En outre n'étant point en rapport, comme leurs frères de la Gaule, avec des populations qu'une longue domination avait, pour ainsi dire, rendues romaines, ils ne purent rien apprendre ni des mœurs, ni des usages de Rome. Au contraire les mœurs et les usages de Rome répugnaient tant aux Germains que, selon nous, l'une des causes principales de la chute des Mérowingiens, fut la précipitation avec laquelle les chefs de cette maison, cédant à l'influence du clergé gallo-romain, voulurent imposer aux conquérants leurs compagnons, l'administration romaine. On ne peut donc raisonnablement accorder la moindre action à la civilisation latine sur les races germaniques restées étrangères à l'invasion avant Charlemagne ou plutôt avant les Othon. Et nous pouvons ajouter que cette influence fut presque toujours funeste, tant au point de vue politique qu'au point de vue moral et littéraire, tant le caractère germain est antipathique à celui des Romains. Du reste à l'époque où les Romains commencèrent à s'établir d'une manière permanente sur les bords du Rhin et du Danube, sans pénétrer dans le cœur même du pays, leur civilisation vieillie et corrompue, était-elle bien propre à exercer une influence irrésistible et salutaire?

Pour répondre à cette question, il suffit de se rappeler ce qu'était Rome au moment même où les Goths, campés sur la frontière, vont faire irruption dans l'empire. Le vaste édifice romain, depuis longtemps ébranlé dans ses bases, craque de toutes parts et menace d'engloutir le monde sous ses immenses débris. C'est en vain que

de temps à autre le vieux colosse semble se réveiller et secouer sa léthargie, il ne fait que traîner une pénible agonie et ajourner ses funérailles. La Rome impériale, si l'on en excepte quelques belles âmes, offre un spectacle qui serre le cœur. Usée, décrépite, rongée par le vice et l'anarchie, cette reine orgueilleuse, dont les longs bras s'étendent sur le monde, n'est plus qu'un monceau de boue et un foyer de corruption. Les sceptiques, les indifférents, se jettent par désespoir dans tous les délires des sens. Chacun étant exposé à perdre, d'un instant à l'autre, les biens, la liberté, la vie, on s'efforce de s'étourdir et de fermer les oreilles aux rumeurs sinistres qui grondent dans le lointain. On meurt ivre, la couronne de fleurs sur la tête et la coupe en main; sans être résigné à sa perte, on ne tente nul effort pour la prévenir. « L'assoupissement du Seigneur, dit Salvien, était tombé sur eux! » La tyrannie, l'adulation, le mensonge, l'hypocrisie et le scepticisme ont établi leur demeure à Rome.

Enervés par une vie molle et efféminée, les guerriers eux-mêmes défaillent sous le poids d'un manteau que le vent soulève, et rampent aux pieds de ces monstres dont la corruption seule égale la cruauté. Plus de sève, plus de vie dans ce gouvernement caduc, dont quelques barbares à la solde deviennent les soutiens, en attendant qu'ils frappent et brisent ce colosse aux pieds d'argile. Que pouvaient ces Romains dégénérés, ces honteux descendants des Scipions et des Fabius, pour civiliser les Germains? Rien, absolument rien. Car pour civiliser vraiment les hommes, il faut pouvoir commander à leurs passions, et pour commander à leurs passions, il faut s'assurer de leur conscience et de leur cœur. Or, en fait de religion, les croyances de la Germanie étaient de beaucoup supérieures à celles de Rome, comme on a pu le remarquer d'a-

près le tableau succinct que nous avons fait des idées religieuses de la Germanie.

Les Germains n'ont ni savants, ni hommes d'Etat, ni philosophes, mais ils ont des mœurs et un profond instinct de spiritualisme. Qu'avait Rome à opposer à la doctrine religieuse contenue dans l'Edda et qui proclame une divinité souveraine dont le nom désigne une nature spirituelle qu'aucune image ne peut figurer, aucun temple contenir? La religion des Germains, malgré de nombreuses et grossières superstitions, était de beaucoup supérieure au scepticisme romain. Quant aux mœurs, nous avons vu ce qu'elles étaient d'après le romain Tacite, dont le récit peut tout aussi bien s'appliquer aux Germains de la fin du IV^e^ siècle qu'à ceux de son temps, c'est-à-dire de la fin du I^er^ siècle. Et « rien ne le prouve mieux, dit « M. Guizot [1], que les récits d'Ammien Marcellin, pur « soldat, sans imagination, sans instruction, qui avait « fait la guerre contre les Germains, et dont les des- « criptions simples et brèves coïncident presque partout « avec les vives et savantes couleurs de Tacite. »

Nous pouvons donc accorder au tableau de Tacite une confiance entière et proclamer hautement la supériorité de l'état moral des Germains sur la mollesse honteuse et la dépravation savante de la vieille société romaine tombée plus bas encore qu'au temps de Tacite. Ce n'est pas Rome qui civilise les Germains, c'est le christianisme. Encore une fois ne confondons pas les pays, n'attribuons pas aux Allemands ce qui n'est vrai que des Germains établis en Gaule. Bien plus même, n'est-ce pas la Germanie, mais la Germanie transformée par le christianisme qui retrempe le monde gallo-romain défaillant déjà, et lui communique ces vertus nouvelles,

[1] Hist. de la civil. en Europe, VII^e^ leçon.

ces éléments de résurrection sociale d'où va sortir l'Europe moderne ? Sans doute, dans l'histoire de la civilisation en France, il faut tenir grand compte de l'élément romain, puisqu'à côté des barbares se trouve une population nombreuse façonnée aux lois et aux usages de l'empire par une domination de cinq siècles. Toutefois l'influence romaine, assez sensible dans le midi de la Gaule, surtout au point de vue politique, ne l'est que fort peu dans le Nord.

Aussi en Germanie, où la race est restée pure de tout mélange, on ne peut accorder une influence quelconque à Rome. Le christianisme seul et les barbares sont en présence. Et quand on veut bien étudier sérieusement les grands monuments de la littérature allemande et vraiment nationale, on est bien obligé de reconnaître qu'il ne s'y rencontre aucune trace de l'élément latin avant l'établissement du Saint-Empire romain. Et nous pouvons affirmer que cette action fut plutôt nuisible qu'utile aux productions littéraires dans lesquelles elle apparaît.

Que pouvaient, d'autre part, la langue et les arts ? La langue, instrument avili de honteux panégyriques ! Les arts ravalés par la bassesse des artistes à faire l'apothéose des Néron et des Dioclétien ! Il n'y avait pas plus alors d'écrivains dignes de ce nom qu'il n'y avait de soldats : c'est en vain que l'on avait régularisé et perfectionné les écoles ; c'est en vain que Valentinien (364-375), avait déterminé le nombre des professeurs, fixé leurs appointements et soumis les élèves à une surveillance rigoureuse. Il n'arriva qu'à former des sophistes et des rhéteurs comme Libanius ; des poètes comme Claudien. Et encore ceux-ci sont-ils de beaucoup les meilleurs. Ils ont au moins de l'harmonie et quelques idées, tandis que les riches Romains qui ne voient dans la culture des

lettres qu'une sorte de passe-temps, de relâche à leurs orgies, se renferment dans les petits poèmes, les épithalames, cette poésie impuissante et stérile des époques de décadence. Car on ne devient point poète de par les règles, et si la discipline dirige, elle ne féconde point, elle n'imprime point l'essor. Il faut pour donner de la vie à la littérature, comme aux arts, une ardente foi politique et religieuse et une morale élevée. Aussi n'y eut-il pas plus d'artistes que de poètes et d'écrivains à partir du IIe siècle, et ce serait une chose assez curieuse que de suivre pas à pas la décadence rapide amenée dans les lettres profanes, comme dans les arts, par le despotisme honteux de l'empire et le règne du scepticisme au sein de la société romaine. Quand Constantin bâtit Constantinople, la pénurie des artistes était si grande, si complète, qu'il fut obligé de piller les autres villes de l'empire pour orner la cité nouvelle. D'autre part, les fameuses écoles de Cologne et de Trèves, nullement fréquentées par les barbares, disparaissent bientôt sous les flots de l'invasion sans laisser la moindre trace.

Un fait qui a bien sa valeur, et qui mérite d'être médité par les historiens, c'est que parmi les peuples barbares qui envahirent l'empire romain, ceux qui, sans y être préparés par une longue pratique du christianisme, se romanisèrent trop tôt, si nous osons nous servir de cette expression, ne fondèrent point d'Etat stable. Tout le monde connaît l'éclat de la civilisation romaine à la cour des rois wisigoths de Toulouse : rose éphémère qui ne sembla naître que pour mourir ! Rien de solide ne peut être fondé ni par les Wisigoths au sud de la Gaule, ni par les Ostrogoths en Italie, et cela parce qu'ils subirent trop tôt l'influence romaine. Voyez les Francs eux-mêmes, ne semblèrent-ils pas dégénérer aussitôt qu'ils voulurent boire à la coupe enchanteresse de la

civilisation romaine, parce qu'ils n'y étaient pas suffisamment préparés? Sans les Austrasiens, c'est-à-dire sans les Francs restés Germains, mais amendés par le Christianisme, qui sait ce que la France serait devenue? Quand Charlemagne lui-même voulut ressusciter l'empire, on sait ce qui advint : la civilisation romaine, qui est l'antipode du génie germanique, semble, pour ainsi dire, lui donner la mort aussitôt qu'elle le touche. Au contraire les barbares que le christianisme seul a civilisés semblent bâtir pour l'éternité. On dirait que tout ce qui tient à la Rome païenne ait besoin de passer par le feu purificateur de la foi chrétienne, avant de pouvoir pénétrer d'une manière fructueuse dans l'esprit germanique. Aussi n'est-ce que fort tard que l'on peut accorder une certaine action à la littérature latine sur la langue allemande; et encore, cette action ne s'exerce-t-elle qu'à l'aide et sous l'aile, pour ainsi dire, du christianisme, qui eut sa littérature propre : littérature passionnée, active, pratique et partant de l'âme. La religion chrétienne s'empare de ces hommes nouveaux, bénit leur épée, et sauve ainsi ce qui restait de la vieille société. Elle ne manifeste aucun amour pour l'empire, et par là plaît aux barbares qui le haïssent. Elle n'est ni exclusive, ni patriotique, elle ne voit que la race humaine et son salut. Loin de repousser les barbares, elle les aime, comme sa conquête future. Le salut seul des âmes l'intéresse; elle n'a d'ambition que de gagner à Dieu ces peuples pleins de vigueur et d'ingénuité, recevant la parole sainte avec plus de docilité que les Romains, habitués aux subtilités de la dialectique des sophistes et des rhéteurs. Une seule institution échappe à la ruine totale de l'empire romain, et c'est l'Eglise chrétienne. Admirablement organisée pour résister aux barbares et leur imposer le respect de l'ordre, elle s'élève jeune et

forte au milieu des débris de l'empire, et tend une main bienveillante à ces races pauvres et fortes, venues de la Germanie. Son action est d'autant plus puissante qu'il y a moins d'élément romain parmi les populations mêlées aux conquérants. Aussi fut-elle complète au delà du Rhin parmi les tribus pures de tout mélange. Ce que la politique romaine, avec ses mœurs brillantes, n'avait pu atteindre, même dans les quelques contrées en deçà du Rhin où elle avait élevé des écoles d'éloquence, la doctrine sublime et simple du Christianisme l'accomplit : elle adoucit les mœurs et les instincts violents des tribus barbares les plus guerrières. Aussi est-ce à l'inspiration chrétienne que l'on doit presque tous les premiers monuments littéraires de la langue allemande. Ce sont les écrits religieux qui dominent dans cette première époque où se prépare l'homme moderne, le caractère germain y semble même complétement effacée.

Mais comment et à quelle époque le christianisme pénétra-t-il parmi les tribus germaniques? Nous ne dirons rien des quelques lueurs qui, à partir de l'an 200 environ, commencèrent à luire en deçà du Rhin et du Danube, grâce aux chrétiens qui se trouvaient dans les armées romaines chargées de défendre les frontières. Le flot des invasions ne permit pas à la bonne semence de se propager. D'ailleurs il fallait à la Germanie d'autres apôtres que des Romains.

Ce n'est point par le Rhin que doit commencer la conquête chrétienne. Mais si des bords du Rhin nous nous transportons, vers l'an 348, sur les rives du Tanaïs et de la Theiss, qu'y voyons-nous? Nous y retrouvons l'une de ces puissantes tribus dont nous avons étudié précédemment la religion, les mœurs et les usages, des descendants d'Odin, d'anciens habitants de la Scandinavie; les Goths enfin dont l'empire alors était dans tout son

éclat et s'étendait de la mer d'Azow à la Baltique. Toutes les tribus germaniques, slaves ou autres de la Sarmatie (Russie et Pologne) obéissent à leur orgueilleuse domination. C'est par cette contrée que le christianisme et avec lui la véritable civilisation, pénètre réellement et pour la première fois au sein de la Germanie, et c'est de la bouche de l'un de ses propres enfants qu'elle reçoit la parole de vie. Ulphilas, né chez les Goths, mais emmené captif avec son père, avait été élevé dans l'empire où il avait appris à connaître la religion chrétienne. Brûlant du zèle de propager la *bonne nouvelle* parmi ses compatriotes, il s'était fait prêtre et avait été ordonné à Nicée sous les yeux mêmes de Constantin. En 348 il rentrait dans sa patrie pour s'y consacrer tout entier à la prédication de l'Evangile. Depuis cette époque jusqu'à l'an 388, c'est-à-dire pendant quarante ans, son zèle infatigable ne se ralentit jamais. Aucun travail, aucun péril ne le rebuta. Malgré des difficultés sans nombre et souvent de cruelles persécutions, il avait réussi en moins de trente années à convertir plus de la moitié de ses compatriotes, quand soudain un peuple dont l'existence avait été jusque-là rejetée parmi les fables, apparut sur les bords du Tanaïs. On racontait que le corps de ces nouveaux barbares était trapu, leur tête énorme, leur nez affreusement épaté sur les joues, leur menton couvert de cicatrices faites exprès dès l'enfance pour empêcher la barbe de pousser. On ajoutait qu'ils vivaient à cheval ou sur des chariots, se nourrissaient de racines et de viande séchée sans être cuite; s'habillaient de peaux de rats sauvages, étaient armés de flèches garnies d'os pointus en guise de fer, et ne paraissaient adorer aucune divinité. Tel est le portrait qu'on faisait des Huns, au premier choc desquels s'écroula le vaste empire des Goths, alors gouverné par le grand Hermanrich. Au

bruit de l'arrivée de cette race inconnue et farouche, les défections se multiplient parmi les alliés de Hermanrich. On essaye même de l'assassiner, et alors le vieux roi, âgé de cent dix ans, se perce de sa propre épée. Son successeur, Withimer, est vaincu et tué, et les Ostrogoths subissent la vassalité des Huns. Les Wisigoths essaient en vain de défendre le passage du Dniéper; il fallut reculer jusqu'au Danube et aller mendier un asile sur les terres de l'empire en 376. Valens régnait alors à Constantinople. C'était un esprit mesquin et ombrageux, beaucoup plus occupé de persécuter les sophistes, les rhéteurs et les sorciers que des moyens de bien gouverner, de rendre heureux ses peuples et de les défendre contre les incursions des Sarrazins qui se ruaient de l'Arabie sur la Palestine, et arrivaient sans obstacles jusqu'aux portes mêmes de la Syrie.

La démarche des Goths mit le comble à la surprise et à l'épouvante de l'empereur. A la tête de la députation chargée de demander un refuge sur les terres de l'empire était Ulphilas. Valens, partagé entre la pitié, la vanité de voir à ses pieds des ennemis devant lesquels il tremblait naguère et la peur d'admettre des suppliants qui pouvaient du jour au lendemain parler en maîtres, fut longtemps à se décider. Enfin, il croit avoir tout concilié par une heureuse invention : on recevra les Goths dans l'empire en qualité d'alliés; mais d'une part ils déposeront leurs armes, et de l'autre, ils adopteront avec la *formule de Rimini*, la croyance particulière de l'empereur, qui est l'arianisme.

La première condition ne souffrit pas de difficulté. La seconde, qui touchait à la conscience, était beaucoup plus délicate. C'est ici le lieu de relever une erreur généralement adoptée par les historiens. On prétend que la première croyance des Goths fut l'arianisme. Or, il

n'en est rien. Ulphilas fut d'abord un évêque fort orthodoxe jusqu'en 376, époque à laquelle sa nation fut admise, au nombre de deux cent mille combattants, dans la Mœsie. Nous ajouterons même que, tout en acceptant la formule de Rimini, dont il ne comprenait pas bien les subtilités, Ulphilas n'en continua pas moins d'enseigner la divinité de Jésus-Christ et le mystère de la Trinité. Mais en quoi consiste la doctrine d'Arius? Cet hérésiarque part de ce principe, que hors *le Dieu créateur*, il ne peut y avoir que des créatures ; que le Verbe même de Dieu, n'étant pas *Lui*, ne peut être considéré que comme une créature, très-supérieure sans doute à toutes les autres, produite avant tous les siècles, mais cependant produite par Dieu, et par conséquent inférieure à Dieu. En un mot, Arius nie l'égalité du Verbe avec le Père, leur coéternité et leur consubstantialité. Or, Ulphilas n'avait jamais bien compris toutes ces subtilités; ses oreilles un peu barbares n'avaient pas saisi toutes les finesses des théologiens impériaux. Cependant, comme il s'agissait alors de faire accepter la formule par la nation entière, le pieux évêque essaya de la comprendre et de voir en quoi consistait la concession que l'on demandait à ses compatriotes. Il ne réussit qu'imparfaitement à savoir ce qui distinguait le symbole de Nicée de la formule de Rimini. « Je vois bien, dit-il enfin, que toutes « ces disputes sont affaire d'intrigue et d'ambition plus « que de théologie, et qu'il n'y a point au fond de diffé- « rence essentielle dans la doctrine. Je ferai donc ce que « l'empereur demande. » Ce qu'adoptait leur évêque, aucun des Goths ne fit difficulté de l'admettre, et la tribu entière devint ainsi arienne sans s'en douter. Cette circonstance nous explique pourquoi ces peuples revinrent si facilement à l'orthodoxie après l'invasion. La croyance du peuple était absolument la même que celle des chré-

tiens orthodoxes. Du reste, la Bible, traduite par le pieux évêque, l'était en grande partie avant l'an 376. Les chefs seuls de la nation firent ouvertement profession d'arianisme. Aussi, le jour où les rois le voulurent, la nation rentra dans le giron de l'Église orthodoxe.

Maltraités par les officiers de Valens, les Wisigoths se révoltent bientôt et remportent, le 9 août 378, la célèbre victoire d'Andrinople. Valens, blessé à mort, est brûlé dans une chaumière, et tout le plat pays jusqu'aux murailles de Constantinople, est livré à la plus affreuse dévastation. Théodose le Grand, successeur de Valens, réussit à force d'habileté et de patience à fixer la nation dans la Mœsie et la Thrace où elle vit en paix jusqu'en 395, époque à laquelle elle se remet en marche pour l'Occident.

Ce fut pendant le séjour en Mœsie que l'évêque Ulphilas termina (380) sa célèbre traduction de la Bible et acheva la conversion des Goths. Chose remarquable dans la destinée littéraire de la nation germanique, dont le caractère est si profondément chrétien, c'est par deux traductions des saintes Écritures que commencent ses deux grandes époques littéraires. Comment s'étonner alors du souffle évangélique que l'on sent dans la plupart des créations de la littérature allemande, et qui les sépare si profondément des chefs-d'œuvre de l'antiquité et du plus grand nombre de ceux des nations modernes? Fixer le christianisme dans la langue, c'était le fixer dans le cœur du peuple, et certes ce ne peut être qu'à l'influence du christianisme et au caractère même de la nation, qu'il faut attribuer cet esprit de justice et d'équité que l'on remarque chez les Goths et chez les Burgondes, convertis également par l'évêque Ulphilas. Dès leur apparition dans les Gaules, la conduite de ces deux peuples contraste singulièrement avec celle des Francs,

demeurés sectateurs d'Odin. Mais nous n'avons point à les suivre dans cette contrée, revenons à l'Allemagne.

Nous avons insisté avec intention sur la pureté de la doctrine enseignée par Ulphilas, malgré son adhésion à la formule de Rimini, et surtout sur la pureté de sa traduction des saintes Ecritures, qui se répandit rapidement à l'est et au sud de la Germanie, par l'intermédiaire des Gépides et des Burgondes, et bientôt même dans toute l'Allemagne, où elle dut exercer une immense influence. En effet, s'il faut en croire Walafried Strabon, elle était encore lue par le peuple au IXe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'Allemagne était devenue à peu près complétement chrétienne. Les missionnaires qui, sous les Carlowingiens, convertirent les Saxons et les autres tribus germaniques, ne marchaient jamais sans leur Bible, qui n'était autre sans doute que la traduction d'Ulphilas, puisque c'est dans les monastères fondés par ces nouveaux apôtres que l'on a découvert les fragments précieux du premier livre rédigé en allemand. Ainsi le mérite d'Ulphilas ne doit pas seulement se mesurer par le nombre de ceux qu'il a convertis lui-même, mais aussi par les services qu'il a rendus à ses successeurs dans l'apostolat. Le pieux évêque était si préoccupé de former le cœur, le caractère et les mœurs de ses compatriotes, qu'il ne voulut point traduire les livres belliqueux des Rois, dans la crainte d'aiguillonner encore leur ardeur déjà trop grande pour la guerre.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue religieux que la Bible d'Ulphilas est de la plus haute importance, elle l'est encore au point de vue philologique. C'est à peu près le seul monument de la langue gothique qui nous soit parvenu, et c'est elle qui a servi de base aux savants allemands, et surtout aux frères Grimm pour établir les principes de la grammaire historique de la

langue allemande, principes lumineux et féconds qui embrassent toute la chaîne des langues indo-européennes. A la publication définitive de ce précieux manuscrit se rattache une révolution complète dans la philologie [1].

L'esprit des Goths ouvert en même temps aux choses de la foi et de l'intelligence par l'œuvre de leur évêque, il y eut parmi la nation une sorte d'effervescence religieuse et poétique. On a retrouvé, en effet, des fragments d'un essai d'*Harmonie des Evangiles*, par un Wisigoth du temps d'Eurick (466-484). Cet essai a pour base l'évangile de saint Jean et on y sent quelque chose de cette tendance au mysticisme et à la discussion qui caractérisera plus tard l'esprit allemand. L'auteur avait largement puisé, si on en peut juger par les fragments qui nous restent, dans la traduction même d'Ulphilas. La bible d'Ulphilas et ces fragments d'harmonie, quelques remarques sur le concile d'Aquilée (381) par

[1] La Bible d'Ulphilas ne fut point à l'abri des injures du temps malgré les nombreuses copies qui en furent faites. Elle disparut peu à peu quand, à la langue gothique, succéda le vieux-haut-allemand. Le souvenir même d'Ulphilas se perdit, grâce sans doute à sa qualité d'arien. Ce fut au point même qu'à l'exception de quelques historiens grecs, personne ne fit plus mention de lui. Six siècles d'oubli pesaient sur l'apôtre des Goths et sur son œuvre, quand vers la fin du XVI^e^ siècle se répandit soudain le bruit vague qu'Arnold Mercatus, géomètre au service de Guillaume IV, landgrave de Hesse, avait découvert dans l'abbaye de Werden un livre en parchemin renfermant une vieille traduction allemande des quatre évangiles. Mais dans ce siècle de discussions théologiques, au milieu des ardeurs de la lutte suscitée par la Réforme, on ne s'inquiéta que médiocrement du précieux manuscrit et ce ne fut que plus tard que l'on en comprit toute l'importance. Il fut d'abord transporté à Prague. Puis après la prise de cette ville par le comte de Kœnigsmark, en 1648, il devint la propriété de la Suède et fut déposé à la bibliothèque d'Upsal, où il existe encore sous le nom de *Codex argenteus*. On l'a conservé avec le plus grand soin et décoré avec un luxe bien

Maximus, évêque goth contemporain d'Ulphilas, et des fragments d'une homélie et d'un calendrier, sont tout ce qui nous reste de la langue gothique dont nous avons établi précédemment le caractère littéraire.

Le zèle apostolique d'Ulphilas ne se borna point aux Goths ; il s'étendit aux Burgondes, nation voisine des Gépides. Les Burgondes, en effet, étaient ariens dès leur apparition dans l'histoire, et ce fut sans doute, grâce à l'influence de l'Évangile qu'ils se montrèrent, ainsi que les Goths, moins durs que les autres barbares envers les nations vaincues. Ces deux peuples ont déjà cette bonhomie et cette douceur de mœurs qui est l'un des caractères actuels de la race germanique. Peut-être aussi faut-il voir en eux les représentants de la partie sédentaire des tribus germaniques dont nous avons parlé plus haut. En effet, avant même leur établissement en Gaule, presque tous les Burgondes étaient gens de métier, ouvriers en charpente et en menuiserie[1].

Ces faits prouvent que les Germains étaient moins

digne des trésors qu'il renferme tant au point de vue philologique, qu'au point de vue de l'histoire du christianisme. Un simple particulier, le maréchal Lagardie, a fait teindre le parchemin en rouge, dessiner les lettres en argent et relier le volume en argent massif. Ce fut sur le texte d'Upsal, qu'en 1665, François Junius publia à Dordrecht les évangiles. Il y eut ensuite plusieurs éditions auxquelles on ajouta quelques nouveaux fragments, tels que ceux découverts en 1756 par Knittel, archidiacre et conseiller du consistoire à Woffenbuttel et publiés par Zahn à Weissenfels (1805). Deux cent cinquante ans après la première découverte, le cardinal Maï et le comte Castiglioni retrouvèrent (1818) les épîtres de saint Paul traduites par Ulphilas parmi les trésors du couvent lombard de Bobbio fondé par saint Colomban. On n'a presque rien découvert de l'Ancien Testament. Quelques critiques prétendent que le manuscrit d'Upsal remonte au VI^e^ siècle.

[1] Quippe omnes fere sunt fabri lignorii, et ex hac arte mercedem capientes semetipsos alunt. — Apud script. Rerum franc. T. I, p. 604. — Ex Socrat. L. VII, cap. 30.

étrangers à la vie sédentaire et par conséquent à la vie agricole et industrielle que ne le prétend M. Guizot, dans son histoire de la civilisation en France[1]. La facilité avec laquelle les barbares se fixèrent sur le sol conquis vient encore donner plus de force à notre assertion. Nous regrettons d'être en contradiction avec un historien aussi éminent et pour lequel nous avons la plus profonde estime, mais nous tenons avant tout à ce que nous croyons la vérité. Le même historien nous paraît encore dans l'erreur, quand il attribue les invasions des barbares au caractère aventurier des peuplades germaniques. Il y en a une raison bien plus vraie, selon nous, c'est le mouvement des peuplades de l'Orient, des Slaves et des Mongols vers l'Occident. Les Germains ne font que reculer, que céder devant ces hordes nouvelles, et l'invasion n'est pas le résultat de la fluctuation, du déplacement continuel, selon les expressions du même historien, des peuplades germaniques, qui ne demandaient qu'à se fixer et à vivre en paix, surtout quand elles eurent reçu la douce et bienfaisante lumière de l'Évangile.

L'œuvre d'Ulphilas est donc de la plus haute importance au point de vue de la civilisation en Germanie. L'heureuse influence qu'elle y exerça ne se borne point à l'époque du pieux évêque; elle s'étend sur les âges suivants aussi bien que sur les contrées qu'il ne visita point lui-même. En effet, sa traduction de la Bible devint la lecture quotidienne du peuple, au sein duquel elle se répandit avec rapidité. Elle fut aussi d'un grand secours aux apôtres de l'Évangile dans la Germanie occidentale, à saint Colomban, à saint Boniface et à leurs disciples, qui ne s'avançaient jamais sans avoir avec eux

[1] Septième leçon.

une traduction des saintes Écritures, traduction qui ne pouvait être que celle d'Ulphilas. C'est du moins ce que nous porteraient à croire les paroles de Walafried Strabon qui dit que la Bible d'Ulphilas était encore lue et comprise par le peuple au IXe siècle, comme nous l'avons déjà dit.

En outre, c'est dans les nombreux couvents fondés par les saints missionnaires que l'on a retrouvé de nos jours les plus nombreux fragments de ce livre précieux. Quoi qu'il en soit, ce ne fut que sous Charlemagne et ses successeurs que l'Évangile pénétra d'une manière définitive dans l'Allemagne septentrionale. Cette introduction de la race allemande dans la grande famille chrétienne est un événement de la plus haute importance tant au point de vue moral qu'au point de vue historique et politique. L'établissement du christianisme eut, en effet, pour résultat de réunir les Germains en masses plus compactes, ferma ainsi pour jamais la grande route aux invasions et arrêta les flots sans cesse renaissants jusqu'alors des hordes de l'Europe septentrionale et des plateaux de l'Asie. En même temps les nombreux monastères dont se couvre le sol deviennent des foyers intellectuels d'où rayonne la science aussi bien que des centres agricoles et industriels, autour desquels se groupe bientôt une population sédentaire aussi active que religieuse. L'Allemagne devient dès lors l'avant-garde de la civilisation et le boulevard de l'Europe contre l'ignorance et la barbarie. L'esprit poétique ne tardera pas à s'y réveiller.

C. Diez,

Docteur ès-lettres, censeur des études au lycée d'Angers.

RAPPORTS

DE LA

LANGUE DE RABELAIS

avec

LES PATOIS DE LA TOURAINE ET DE L'ANJOU

I

Au commencement du XVI^e^ siècle, l'esprit français, sorti du *Roman de la Rose* et doté par Villon d'une vivacité plaisante empreinte de raison, possède déjà deux de ses qualités essentielles : la fine raillerie et la tendance à l'universalité. Je n'en veux pour preuve que le livre de Rabelais, imprimé pour la première fois à Paris, avec privilége du roi, en 1533. En effet, sciences, philosophie, religion, mœurs, coutumes, lettres, arts, toutes choses humaines — et quelques autres encore, — voilà ce que contient la *Vie très-horrifique du grand Gargantua*; voilà le fond de l'*Histoire de Pantagruel, roi des Dipsodes.*

Jamais l'esprit français n'a fait une telle débauche, ou une telle dérision de ses propres forces et de ses plus

hautes facultés. — Où prendre cet insaisissable talent? — Des sommets de l'éloquence, il se laisse glisser dans les bas-fonds du cynisme; il passe tout à coup de la plus saine raison aux folies les plus étranges, de l'éloquence la plus sublime aux plus révoltantes trivialités : ici, il est supérieur à Molière; là, il tombe au-dessous du burlesque.

Rabelais, rêvant pour la langue la même universalité, la même indépendance et la même malice gauloise que pour l'esprit, essaya sur notre prose, avec une hardiesse et une puissance merveilleuses, ce que Ronsard, de son côté, tenta pour enrichir la langue poétique. Fondre ensemble le grec, le latin et l'italien, telle est l'œuvre à laquelle s'est consacré le chef de la Pléiade. Opérer la même fusion, et, de plus, faire pour le français ce que Dante avait fait pour l'italien, employer tous les dialectes, ressusciter tous les vieux termes et donner accès dans notre langue à tous les néologismes imaginables, n'est-ce pas là le dessein visible du livre de Rabelais?

Il est vrai de dire qu'ils ne réussirent complétement ni l'un ni l'autre. — C'est qu'une langue est esclave de ses origines, elle a des racines profondes dans le passé, dans les mœurs, dans les coutumes : de là son caractère exclusif, sa force de répulsion, qui s'exerce envers toute nouveauté, que ne réclame pas sa nature propre ou la nécessité du jour.

Toutefois, reconnaissons-le tout de suite, la prose française a moins résisté à Rabelais que la poésie à Ronsard; c'est que la langue parlée a plus de flexibilité, plus de besoins que la langue poétique, et l'état de pauvreté où était réduit l'idiome usuel, à cette époque, devait donner cours aux créations rabelaisiennes, si heureuses et si françaises.

Sans doute, il serait intéressant d'établir dans quelle

mesure Rabelais a réussi, et de déterminer les progrès que son livre a pu faire faire à l'idiome national; mais cette question nous a paru au-dessus de nos forces : nous nous proposons seulement aujourd'hui de rechercher les emprunts qu'il a faits au patois de la Touraine et à celui de l'Anjou; puis, de signaler, en passant, quand nous le pourrons, les vocables et les formes grammaticales, qui semblent avoir, à la faveur de Rabelais, obtenu droit de cité dans la langue littéraire.

II

Il est incontestable que les nombreux patois qui, au XVI^e^ siècle, se parlaient sur toute l'étendue de la France, firent sentir leur influence à notre idiome littéraire. Les grammairiens de ce temps ne laissent échapper aucune occasion de rapporter certains usages provinciaux, sur lesquels il n'était pas inutile de prévenir, même dans un temps où l'on croit volontiers que le langue était ramenée à l'unité.

Pour n'en citer que quelques-uns, c'est probablement une habitude des Picards, chez qui l'adjectif précédait toujours le substantif, qui a fait céder, en certains cas, la première place à l'accident par la substance.

Si nous descendons en Normandie, nous trouvons que l'on écrivait et prononçait : *ma fai* pour *ma foi*; *donne-mai* pour *donne-moi*. Cette prononciation s'est étendue à la Bourgogne, l'Anjou, et même à l'Isle de France, car le peuple parisien disait et écrivait : *parlet*, *allet*, *venet* pour *parloit*, *alloit*, *venoit*. Ce serait donc sous l'influence de ces divers patois que plus tard la diphthongue *oi* a sonné *ai* dans les imparfaits de l'indicatif et les conditionnels.

Si nous disons aujourd'hui encore : *je m'en vais*, *tu*

t'en vas, *ils s'en sont allés*, n'est-ce pas beaucoup à l'imitation des Angevins, qui ne manquaient pas de dire dès le XVI^e^ siècle : *je m'en en vais*, *ils s'en sont en allés?* Leur compatriote Ménage eut beau le leur reprocher, ils n'en ont pas moins persisté dans cette habitude.

L'influence du patois angevin, d'après lequel on dit : *mettez-lé là* pour *mettez-le là; est-i bêté c'ti-là* pour *est-il bête celui-là*, s'est fait sentir, au XVI^e^ siècle, dans la prononciation aiguë de l'*e* muet; Maigret constate ce fait chez les « jours de Passion, lesquels, pour comble de vice, font une brève longue, comme sire *Pilaté* pour *Pilate*. »

Notre langue, qui d'ailleurs n'est qu'un de ces parlers populaires généralisé, leur est donc redevable non-seulement d'une foule de prononciations et de tournures, mais encore de bon nombre de termes qui font sa richesse. C'est à cette mine féconde que Henri Estienne, combattant de toute l'autorité de son savoir, l'influence italienne et l'invasion des mots latins dans notre langue, renvoie ceux qui voudront rajeunir l'idiome national. Comme exemples, il nous cite, dans ses *Dialogues italianisés*, certains mots à peu près perdus, et qui portent l'énergique empreinte de l'imagination populaire. Ainsi, après avoir passé en revue les différentes manières dont les langues anciennes et les Italiens modernes peuvent exprimer le vice appelé *avarice*, il montre que nous pouvons bien davantage multiplier les nuances de cette idée, car nous disons avec plus de grâce et d'énergie : *eschars*, *tenant*, *vilain*, *chiche-vilain*, *pince-maille*, *râcle-denier*, *serre-miette*, *pleure-pain*, *grippe-sous*... etc...

III

Rabelais semble avoir deviné les intentions de Henri Estienne. Personne plus que lui ne fit appel, dans le but

d'enrichir son style, au langage figuré de nos pères et au patois de nos campagnes. Comme il avait parcouru presque toutes les provinces de France, il lui fut possible de déverser dans ses écrits tous les mots et toutes les tournures de ces différentes contrées, qui lui parurent devoir émailler ses compositions et mieux peindre ses pensées originales.

C'est ainsi que prenant au provençal et au gascon les terminaisons en *as* ou *az* pour le masculin, *asse* ou *aze* pour le féminin, il dit : « Mais *escoutaz*, *vietz dazes*, que le maulubec vous trousse : vous souvienne de boire à mi pour la pareille, et je vous pleigerai tout *ares métis*. » Il est vrai que *ares métis* est latin, car cette expression, qui veut dire *immédiatement*, *sur l'heure même*, vient, selon Ménage, de *horamet ipsa*.

Plus loin, voulant dire : « Savez-vous ce que sont les enfants ? » Rabelais écrit, encore en patois du Midi : « Et *sabez quey fillots?* » Et ailleurs : « *que mau de pipe vous byre!* » c'est-à-dire : « que le mal du tonneau vous vire! » alliant ensemble le parler du Centre et celui de la Gascogne. On trouve encore chez lui : « *Plus d'oilif en li caleil*, plus d'huile dans la lampe ; *Adiou sias*, adieu ; de la *seye*, de la soie; » toutes expressions que lui ont fournies les Méridionaux.

La Bresse lui a suggéré son *taille-bacon*, ou coupeur de jambon, pour dire un *fanfaron;* la Picardie lui a donné son mot *caboche*, qui veut dire tête, que nous avons adopté et conservé dans le langage familier. *Feulx*, *fils*, est encore picard. A la Champagne il doit la tournure *tant seulement* ; son affirmation : *ma fi* (*mea fides*) et le verbe *je m'affie*, dont il fait un si fréquent usage. Les Lorrains lui ont inspiré le serment : « *Pé le quau Dé*, par la tête-Dieu ! »

On le voit, Rabelais faisait comme Molière, qu'il a

plus d'une fois inspiré : il prenait son bien où il le trouvait, et mettait tout à contribution, non-seulement le grec, le latin et l'italien, comme les autres écrivains de ce temps-là, mais encore le patois des campagnes.

IV

Parmi ces patois, ce sont ceux du Centre, comme c'est naturel, et particulièrement ceux de l'Anjou et de la Touraine, son pays, qui lui ont payé le tribut le plus considérable. Et pouvait-il en être autrement ? — C'est dans nos contrées qu'il a placé les aventures de ses personnages : villes, villages, monuments, coutumes, tout nous est commun avec les héros rabelaisiens. *Sainlouand* est un prieuré sur la Vienne, près de Chinon ; *Mirebalais*, un ancien district du Poitou, dont la capitale était Mirebelle ; *la Pile Saint-Mars*, auprès de Langeais, est un village situé sur la route d'Angers à Tours ; le pont de la *Nonnain* est à Chinon même ; *Bourgueil* et l'*Isle-Bouchard* sont des cantons d'Indre-et-Loire ; *Doué-la-Fontaine* se trouve à quelques lieues d'Angers ; *Saumur* enfin, et la ville d'*Angers* elle-même jouent un rôle dans l'histoire de Pantagruel.

Le Gymnaste de Gargantua est de la Touraine ; frère Jean Estommeures est, s'il faut en croire Ménage, un moine du prieuré de *Sermaise*, dans l'Anjou.

Deux ou trois chapitres de *Pantagruel* sont consacrés à l'herbe *pantagruelion*, qui n'est autre chose que le chanvre, dont on fait toujours une si grande récolte dans la Touraine, le Maine et l'Anjou.

Plusieurs coutumes même des campagnes environnantes se retrouvent dans ce livre étonnant. Comme on a l'habitude, dans le Poitou, de se frapper à coups de poings avec la main garnie d'une mitaine avant de se

separer, quand on revient d'une noce, Rabelais dit quelque part : « le cœur me bat dedans le corps comme une mitaine. » — Ailleurs, Triboulet agite au nez de Panurge, pour se moquer de lui, une vessie de porc bien enflée et résonnante à cause des pois qui étaient dedans; or, c'est encore un jeu des enfants de la Touraine. Dans un autre endroit, un personnage boit « un verre d'un grand villain vin blanc avec une rostie sucrée, » ce qui n'a cessé d'être un mets national au fond des campagnes entre Tours et Vendôme.

Faut-il s'étonner maintenant que l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, qui connaît si bien les bourgs, les mœurs, les usages de la Touraine et de l'Anjou, ait fait de fréquents emprunts au parler des campagnes arrosées par la Loire?

V

Un patois peut exercer de plusieurs manières différentes son influence sur une langue : par l'altération du radical des mots, par l'altération du préfixe ou de la terminaison, par l'introduction d'une prononciation nouvelle, d'un vocable nouveau, d'une tournure ou d'une expression qui lui est propre.

1° *Altérations dans la voyelle du radical.*

A. Rabelais nous fournit des exemples de presque toutes les transformations que la voyelle A peut subir dans le corps d'un mot : *aa*ge, par fusion, a fait *âge;* *a*mer, de *a*mare, est devenu *ai*mer[1], parce que, sans

[1] La forme *amer* pour *aimer*, dont il reste des traces dans *amant*, *amante*, s'est conservée dans le style de l'ancienne chancellerie, les rois s'adressaient à leurs « amés » et féaux les gens, etc.....

doute, dans les patois du Centre, *a* se prononçait de manière à faire entendre le son de la diphthongue *ai;* aussi, lisons-nous chez cet auteur *gai*gner pour *ga*gner, d'où nous avons gardé notre substantif *gain;* et *ai*guille, qui vient d'*acus*, en passant par *aci*cula. — L'*a* s'est encore changé en *o*, et, réciproquement, l'*o* en *a*, comme nous le verrons plus loin; car les écrivains de ce temps-là donnent *or*maire pour *armai*re; à la campagne, on continue de dire même *ormoire*, et la langue littéraire en a fait *arm*oire. Généralement l'*a* latin a été converti par Rabelais en la diphthongue *au*, ce qui était conforme au parler tourangeau et angevin, dans lequel un chev*al* s'écrit et se prononce un chev*au*, d'après la langue des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, comme le montre M. E. Littré, la distinction de l'*u* voyelle et de l'*u* consonne n'ayant pas encore été faite; par suite, Panurge dit plusieurs fois *bauffrer* pour *baffrer*, *nau* un vaisseau, de *navis;* et, à l'exemple du héros rabelaisien, nous avons fait *chaud* de *calidus*, *caldus*, *faux* de *falsus*, etc...

E. Plus d'une fois, dans la langue littéraire, l'*e* s'est changé en *a*. L'auteur que nous étudions dit partout fener, glener, comme il entendait dire aux paysans d'alentour; aujourd'hui, ceux-ci ne s'expriment pas autrement et nomment une *glane* une glène. Mais depuis, l'*a* s'est toujours mis à la place de l'*e*, comme dans par de per, marchand de mercator, et les personnes instruites disent faner, glaner. Réciproquement, il n'est pas rare de voir l'*e* prendre la place de l'*a* en passant du latin dans le français : deux ou trois fois nous avons trouvé le mot *met* (huche à pétrir le pain), qui pourtant vient de *mactra*, et qui a été successivement *maict*, *may*, *mect*, enfin *met*. Ce mot s'est conservé en Anjou, où il se prononce *mette*, comme *bette*, tandis qu'en Touraine et dans le Vendômois, on dit une *met*.

Il faut aussi remarquer qu'à l'époque qui nous occupe, où la langue littéraire ne s'était pas débarrassée d'une certaine incertitude, on écrivait *vefve* pour *veuve*, tandis qu'à l'imitation du patois angevin, on disait la fi*euv*re pour la fi*èv*re ; aujourd'hui même, les Lef*euv*re pour les Lef*èv*re ne sont pas rares dans Angers. C'est aussi de cette façon que prononce et écrit Rabelais, plusieurs passages le prouvent.

Si l'*e*, grâce à un patois, a introduit la diphthongue *eu*, chose étrange ! cette même diphthongue, grâce aussi à un patois du centre de la France, a introduit dans l'idiome moderne, non pas le son de l'*e* seul, mais celui de la simple voyelle *u*. En prononçant, en Touraine, *eu* de manière à ne faire entendre ni l'*e* ni l'*u*, mais un son qui tînt de l'un et de l'autre, on différait de certaines peuplades champêtres voisines d'Amiens, qui disaient : *Diu*, *ju*, pour *Dieu*, *jeu*. C'est probablement à l'école des Picards que nous avons appris à dire et à écrire : *sûreté*, pour *seureté*, *blessure*, pour bless*eure*, que l'on trouve partout dans le livre de Rabelais. Nous avons encore une trace de cette transformation, même dans la langue littéraire, où l'on écrit gag*eure* et prononce ga*iure ;* en*rheumé* est resté dans les campagnes, et nous disons et écrivons en*rhumé ;* d'après ce principe, il n'est pas surprenant que l'auteur de *Gargantua* dise : ils *beu*vent et ils *bu*vent. Primitivement, l'*i* de *bibere*, qui s'est changé en *oi*, pour faire *boire*, comme *via* a fait *voie*, a été complétement oublié dans plusieurs localités, et l'*o* du radical *boire* s'est transformé en *ou*, comme nous le verrons plus loin, puis en *eu*, comme nous venons de le dire, et de là en *u*. C'est là évidemment que le français littéraire a emprunté les formes *bu*vons, *bu*vez, *bu*vais... et le participe passé *bu*, *bue*.

La voyelle *e* s'est aussi changée en *i*, lors de son pas-

sage du latin en français, car, à chaque page de Rabelais, s'offre le mot *prins*, d'où nous avons tiré *pris*, qui vient de *pren*sus pour *prehen*sus. Or, *prins* était déjà dans les campagnes de la Touraine et de l'Anjou, et de nos jours même on l'entend dire aux paysans. Il en est ainsi de *cem*etière à la place de *cim*etière.

I. La voyelle *i*, que l'on rencontre quelquefois au XVI^e^ siècle, pour *e*, comme dans l*i*zard au lieu de l*é*zard, s'est conservée dans les patois tourangeau et angevin. — Panurge l'a convertie en *u*, quand il a dit s*u*bler, qui vient de s*i*bilare, à l'instar des paysans de la Touraine; car ceux-ci, dès ce temps-là, prononçaient, comme encore aujourd'hui, s*u*bilare, s*u*bler, tandis qu'ils disaient man*i*facture pour man*u*facture, eng*i*ponné pour enj*u*ponné. Dans la suite, la labiale *b* s'est aspirée et l'on a eu le verbe moderne *siffler*. *Situla*, vase à puiser de l'eau, a donné *seau;* mais auparavant, il a fourni à notre auteur *seilleau*, qui se dit toujours en Touraine; on y entend même une *seille* et une *seillée*. Pareillement, *sulcus*, avant d'être un *sillon*, par le changement de *u* en *i*, si naturel, comme nous l'allons montrer, a donné *silcus*, puis cet *i* s'est transformé en *ei*, comme marg*u*illier en marg*uei*llier, et l'on a eu s*eil*on, s*eill*on, qui existe encore en Anjou.

La conformité de la diphthongue *ei* et de la voyelle *i* est telle que nous trouvons, pendant le XVI^e^ siècle, *leicher* et *licher*, qui est resté dans les basses classes, tandis que la société instruite a seulement adopté *lécher*.

O. En lisant Rabelais, nous avons souvent rencontré la diphthongue *ou*, là où maintenant nous mettons la simple voyelle *o* : p*ou*rtraict, pour p*o*rtrait; p*ou*rmener, pour pr*o*mener : sans nous arrêter à la métathèse de ce dernier mot, constatons là une prononciation des campagnes vendômoises, qui a fait sentir son influence sur

tout le XVI^e^ siècle, et qui, selon nous, n'a pas été étrangère au changement de *o* en *ou*, quand on a fait dans la langue littéraire : d*ou*leur de d*o*lor, t*ou*rment de t*o*rmentum. C'est d'après le même principe que l'on trouve chez les paysans et chez Rabelais : *for*mage, quelquefois *four*mage pour *fro*mage, et que de *pa*vor, *pao*r est venu *paour*.

Si *poine* est souvent écrit à la place de *peine*, c'est que, dit Dubois (Sylvius), au moyen âge, la diphthongue *œ* des Latins s'est changée en *oi : fœnum* a fait *foin ;* et *poine* n'est pas encore extraordinaire en Anjou. — En grec, d'ailleurs, c'est ποίνη.

Que de fois aussi *oi* s'est transformé en *ai !* Dès le XVI^e^ siècle, Rabelais a dit ab*ay*er pour ab*oy*er, et les paysans des environs de Chinon ne prononcent pas autrement en plein XIX^e^ siècle ! Ce n'est, du reste, autre chose qu'une nouvelle application de la prononciation normande, bourguignonne, parisienne et tourangelle, que nous signalions en commençant ; c'est que, remarquons-le une fois pour toutes, Rabelais est très-fidèle aux principes qu'il admet, quelque bizarres qu'ils soient ; aussi M. Delécluse a-t-il eu raison de dire que cet écrivain est le premier qui ait observé, dans la prose, des règles invariables, et qui en ait arrêté la syntaxe, tout en lui laissant ses idiotismes qui en sont comme la physionomie.

U. Outre la transformation de cette voyelle en *i*, dont il a été question plus haut, reconnaissons la fréquente assimilation de l'*u* et de l'*o :* souvent Rabelais, pour t*o*mber, écrit t*u*mber, qui s'est maintenu, avec cette orthographe incertaine, en Anjou et en Touraine ; la raison en est facile à donner : ces mots d'origine latine avaient, chez les Romains, un *u* au radical, qui se prononçait jadis *ou ;* mais petit à petit le son est devenu plus clair, et

l'on a dit, puis écrit : *om*bre de *um*bra. T*um*ber marque ce passage de t*um*ulus à t*om*be et à t*om*beau.

Y. Nous avons encore lu n*oy*er pour n*oy*er, qui n'est autre chose que le mot des paysans les plus arriérés ; mais cette prononciation n'est pas si arbitraire ni si incorrecte qu'on serait d'abord tenté de le croire. M. le comte Jaubert, dans son remarquable ouvrage sur les patois du Centre, signale un fréquent emploi du *g* pour *y*. Il cite les mots coutéger, s'éméger, nogier, pléger, rudéger, pour coute*y*er, s'éme*y*er, no*y*er, ple*y*er, rude*y*er ; et si nous changeons *e* en *o*, ce qui est assez commun, nous arrivons tout naturellement à cette prononciation angevine et tourangelle.

VI

2. *Altérations de quelques consonnes du radical.*

Le *g* ne se transforme pas seulement en *y*, il a encore plus d'affinité avec l'*n*, comme le prouvent les mots θιγγάνω, forme allongée de θίγω, qui se retrouve dans le latin *tangere*, et le radical simple dans le parfait *te-ti-gi* ; πύξ, qui est devenu *pugnum* ; mont*anus* et camp*anus* qui ont produit mont*agne* et camp*agne*. Qu'y a-t-il de surprenant que les mots co*gnaistre*, co*gnu* de Rabelais et de nos paysans soient devenus co*nn*aître, co*nn*u, co*nn*aissance ?

Enfin *égratigner* se prononçait et s'écrivait d'abord égra*phi*gner ; au XVI^e^ siècle, c'est le terme généralement employé, il est resté dans nos campagnes, et, c'est en remplaçant une aspirée par une forte que la langue littéraire est arrivée au mot moderne, le seul dont on doive se servir. En Anjou, on a substitué une sifflante à cette aspiration, et l'on dit plutôt : *égrassigner*.

VII

3. *Altérations dans le préfixe et la terminaison.*

Moins nombreuses sont les altérations du préfixe et de la terminaison, dans les mots empruntés par Rabelais aux patois de la Touraine et de l'Anjou ; elles se bornent à quelques changements de consonnes, qui ont presque tous leur raison d'être dans les affinités de ces consonnes entre elles. Par exemple, avancer est écrit avan*ger*, tel qu'il se prononce encore au fond de nos campagnes ; or, il n'y a là que la substitution d'une douce à une forte, comme dans λέλεκται et λέλεγμαι, *punctum* et *pungere*. Même observation pour *gli*phoire, à la place de *cli*foire.

Il existe aussi une très-grande affinité entre le *m* et les labiales, témoins les mots to*mb*eau, te*mp*le, trio*mphe* ; qu'y a-t-il d'extraordinaire que le XVI^e^ siècle ait dit fla*mb*e et enfla*mb*er pour *flamme* et en*flammer ?* Nos paysans ont conservé cette orthographe primitive, tandis que la langue littéraire a changé le *b* en *m*, comme les Grecs de τρίβω ont fait τέτριμμαι ; de τύπτω, τέτυμμαι.

Dans l'auteur de *Gargantua*, *chien* est écrit *chian*, plusieurs fois, et toujours *christian* se lit à la place de *chrétien ;* nous n'en avons plus été étonné, quand nous avons vu dans la grammaire de Henri Estienne, que cette prononciation est particulière au Saumurois : n'est-on pas d'ailleurs en droit de penser que chris*tianus* et chris*tiano* ont mis sur la voie de cette orthographe et de cette prononciation, puisque nous en avons formé notre mot *christianisme ?*

Rabelais conserve également l'*a* à toutes les personnes de l'imparfait du subjonctif, dans les verbes de la première conjugaison, et il dit, comme les modernes : que j'aim*asse*, que tu aim*asses*, qu'il aim*ast*, que nous ai-

m*a*ssions, que vous aim*a*ssiez, qu'ils aim*a*ssent, tandis que la bonne société, la cour et tous les grammairiens de la première moitié du XVI^e^ siècle usaient des formes : aim*i*ssions, aim*i*ssiez; mais nous lisons dans le *Gallicæ linguæ Institutio*, de Jean Pillot, page 44 de l'édition de 1550, que les première et deuxième personnes du pluriel, aim*a*ssions, aim*a*ssiez, se rencontrent assez fréquemment, que c'est même toujours ainsi que parlent et écrivent les *Poictevins*.

L'exception provinciale n'aurait-elle pas pris la place de la règle dans la prose de Rabelais, et nos imparfaits du subjonctif de la première conjugaison, tels que nous les avons, ne seraient-ils pas tout simplement un emprunt de la langue littéraire au patois de ces pays-ci? — Nous sommes d'autant plus tenté de le croire que *allissions* se lit cependant une fois dans *Pantagruel*.

Rabelais a encore pris au parler chinonnais le verbe *toussit*, bien que le *Champfleury*, de Geoffroy Torry, ait, dès 1530, bien nettement tranché la question : « Quantes fois, dit-il, l'infinitif est terminé en *er*, le prétérit veut être en *a*, comme frapp*er*, frappa; dans*er*, dans*a*; sault*er*, sault*a*, et non dans*it*, frapp*it*, sault*it*, comme quelques-uns disent. » Il faut remarquer aussi que l'emploi de l'*i* pour l'*a* était d'usage dans la Touraine, le Berry et l'Anjou; voilà pourquoi l'exception poitevine, dont nous parlions plus haut, a eu quelque peine à se faire admettre comme règle.

Quant aux préfixes, la tendance de ce temps-là était de donner un augment à certains mots; il nous en est resté une preuve dans *esprit*, de *spiritus*; *espace*, de *spatium*; *espèce*, de *species* : selon nous, on a été conduit à cette addition par le français populaire, qui mettait toujours cet *e*. Aujourd'hui encore, que de gens autour de nous disent : *e*spectacle, *e*spécialité! Rabelais a fait plus

d'un sacrifice à cette mode; toutefois, ce n'est pas chez lui sans exception, car nous avons trouvé *challer* pour *eschaller*.

Nous avons aussi été frappé de *decheveler* au lieu de *éche*veler, probablement à cause du rapport intime qui existe entre les prépositions *e* et *de;* or, la Touraine a gardé cette orthographe, qui pourtant n'a pas prévalu dans la langue littéraire.

Maintes fois, la locution *tretous* se lit dans le sens de : *tous tant que nous sommes*. C'est encore un mot du crû, que la langue classique n'a pas admis. Nous le retrouvons dans les dialectes du Centre, et même dans le patois wallon, seulement altéré, car au lieu d'être *tre*touts, c'est *ter*touts.

VIII

4° *Mots particuliers au pays.*

Rabelais, dans son désir de donner accès dans notre langue à tous les néologismes possibles, y a introduit une foule de mots tourangeaux et angevins, qu'on ne saurait dériver d'aucune racine grecque ou latine par le changement de quelque lettre, ou par une prononciation particulière, mais qu'il faut considérer comme des expressions du terroir, et mettre sur le même rang que ces *vitia vernacula*, que Tacite reproche ingénieusement aux orateurs de la décadence. Tels sont :

Barguigner, hésiter, aller lentement.

Boite, boisson.

Bondrée, buse, oiseau de proie.

Baissière, le reste d'un tonneau, lie de vin.

Bussard, tonneau. (On dit plutôt maintenant en Touraine : une busse.)

Buée, lessive; *couler la buée.*

Bers, berceau.

Brenasseries, des riens, ou choses de peu d'importance.

Cassine, mauvaise cabane, hutte (*casa* ou *casula*).

Coissin, *coitil*, pour *coussin* et *coutil*; les paysans angevins disent une *coitte* pour un lit de plume.

Cormé, boisson faite avec le fruit appelé *corme.*

Devaler, descendre; on entend dire journellement : aller à la *devalée* (*de-vadere*) peut-être?

Devanteau, un tablier; les femmes de nos campagnes disent qu'elles ont oublié leur *devantière* (*de-ab-ante*).

Escarbouiller, dans Rabelais, signifie *éparpiller*; aujourd'hui il a plutôt le sens d'*aplatir.*

Eschaubouillure, ampoule.

Ecornifflé, écorné (*e-cornu*).

Esclopé, boiteux (*e-claudus*).

Essorillé, à qui l'on a coupé les oreilles (*ex-auricula*).

Gorret, porc.

Graisler, griller, rôtir; on dit aujourd'hui *grasler :* une *graslée* de marrons.

Foupi, chiffonné, froissé, en usage particulièrement dans les environs de Saumur.

Mesle, nèfle.

Mitan, milieu.

Mitouflé, empaqueté (nous en avons fait *emmitouflé*).

Musser, cacher, dans Rabelais; maintenant *se glisser.*

Oribus, mauvaise chandelle en résine.

Pineau, vin blanc; boire un coup de *pineau.*

Pinte, mesure des liquides.

Pipe, grosse tonne.

Peuplier, un peuplier (arbre).

Porte-balle, un colporteur.

Porrée, poirée et poireau.

Pourchas, poursuite; d'où nous est resté le verbe *pourchasser*, poursuivre (*per-sequi*).

Seyer, scier, couper; *seyer* le blé (*secare*).

IX

5° *Locutions tourangelles ou angevines.*

Certaines locutions propres à la Touraine et à l'Anjou apparaissent dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*; et plusieurs même, à la faveur de ces ouvrages, qui eurent tant de vogue, ont trouvé place dans la langue littéraire. Il nous a paru à propos d'en relever quelques-unes.

1° La périphrase : *il m'est avis*, du latin, je crois, *in mentem advenit*, remplace souvent les verbes, *je crois*, *je pense*, dans le parler tourangeau; aussi Panurge et ses interlocuteurs ne se font-ils pas faute de l'employer. De nos jours, cette locution n'est plus de mise dans le bon français; mais il faut reconnaître qu'elle a dû mettre sur la voie de tournures plus élégantes, comme celles-ci : *mon avis est que; c'est mon avis*, dont nous faisons actuellement un fréquent usage.

2° Dans un chapitre, Panurge demande à plusieurs personnes les *portements*, c'est-à-dire l'*état de leur santé* : cette expression est tellement du crû, que maintenant encore, à Tours, on entend dire : après les *portements d'usage*, je lui ai dit...

3° *Oui Dea*, revient sans cesse dans le livre de Rabelais; les patois du Centre ont conservé cette exclamation, toutefois en contractant : *oui da!*

4° *Tirant à*, dans le sens de *vers*, du *côté de*... Cette locution s'est même introduite dans le bon et noble langage; car nous lisons dans le *Charles XII* de Voltaire

(description de la bataille de Pultava) : « un peu au-dessous, en *tirant vers l'Oder*... »

5° *Faire la combreselle* (les paysans disent plutôt *comberselle*), est faire la culbute.

6° *Jouer à cute-cache* est angevin et plus expressif, il faut bien le dire, que *jouer à cache-cache*, parce que l'enfant qui vient de se cacher crie : *cute!* à l'autre. A Saumur, on dit même simplement : *jouer à cute.*

7° *Tant plus...*, *tant moins...*, qui n'est autre chose que le *tanto magis...*, *quanto minus* des Latins, se lit plusieurs fois dans Rabelais, et est resté d'un fréquent usage dans les contrées du Centre.

8° Voici, pour finir, une locution que nous avons plusieurs fois rencontrée dans cet auteur et dont nous soumettons l'origine à une critique plus exercée; c'est *faire une chose à tire la rigot.* Toutefois, qu'il nous soit permis de rapporter ce que nous savons. — Il y avait à Rouen autrefois une cloche, qu'on appelait *la Rigot*, du nom probablement de son parrain; elle n'était sonnée que dans les occasions solennelles, mais aussi elle l'était à toute volée, et pendant longtemps : de là, dit Marchangis, dans sa *Gaule poétique*, « la locution métaphorique : faire une chose à *tire la Rigot.* » Rabelais le dit de l'action de boire; rien là qui doive nous surprendre!

Des phrases comme celle-ci ne sont pas rares : « *Dormant* songeait qu'un satyre était dans sa tente, *dansant* et *sautant* avec ses jambes bouquines. Alexandre le voulait prendre : le satyre toujours lui échappait. Enfin le roi, le *poursuivant* en un détroit, le happa. Sur ce point s'éveigla; et *racontant* son songe... etc. » Ces nombreux participes présents peuvent bien venir sans doute des Grecs, qui en faisaient un usage continuel, et que les grammairiens anciens appellent pour cette raison, *amateurs de participes*, φιλομέτοχοι; mais ne pourrait-on pas y

voir aussi l'influence des Bretons, nos voisins? Le fait est que la langue anglaise emploie beaucoup le participe présent, et il est à remarquer que, de nos jours encore, les populations de nos campagnes, surtout dans l'arrondissement de Segré, affectionnent les constructions dans le genre de celles que nous venons de relever.

X

Si les patois de la Touraine et de l'Anjou ont, ainsi que tous les autres, plus même que tous les autres, contribué à la formation et à la richesse de notre langue littéraire, il faut reconnaître que celle-ci, une fois établie sur des bases solides et durables, ne s'est pas montrée ingrate envers ces pays; car nulle part en France, plus que sur les rives de la Loire, et particulièrement dans les environs de Tours et de Blois, la langue française n'est parlée avec correction et justesse, même au sein des campagnes.

A quelques kilomètres de Paris, qui le croirait? les paysans ont un patois, en quelque sorte incompréhensible pour les gens lettrés, et qui les ferait prendre pour des Auvergnats; tandis que ceux des environs de Blois ou de Tours donnent bien sans doute, quelques entorses à la grammaire, mais parlent le français sans accent et emploient généralement l'expression juste. Chez eux, le mot est presque toujours pris dans son acception propre. Il ne faut pas rechercher bien loin la cause de cette anomalie apparente. Avant Louis XI, la langue française était encore livrée à toutes les incertitudes de sens et de grammaire : formée d'éléments hétérogènes, elle n'avait pas encore su les fondre dans un idiome pur et clair, qui ne fût ni grec, ni latin, ni tudesque, ni celtique; mais qui fût le bon français des Pascal, des Bossuet et

des Fénelon. C'est pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles que s'est fait ce grand travail d'assimilation, alors que la cour habitait les magnifiques châteaux qui font encore l'orgueil de nos contrées. — Qu'en est-il résulté? Que le langage le plus pur s'est parlé autour du roi et des grands seigneurs, qui résidaient sur les bords de la Loire; que les mots, là plus qu'ailleurs, ont été employés dans leur acception étymologique, et que le paysan de la Touraine, du Blaisois et de l'Anjou a entendu parler une langue plus pure qu'aux environs de la capitale. Il en a profité; et de génération en génération, les prononciations et les acceptions des mots de notre idiome littéraire se sont conservées, pour ainsi dire, exemptes de tout alliage, dans un pays qui eut le triple privilége de posséder, près de deux siècles, la plus brillante des cours de l'Europe, de voir se former et s'épurer l'immortelle langue des sciences, de la diplomatie et du bel esprit, enfin de rester une terre bénie du ciel, justement appelée le *jardin de la France*.

Angers, 6 février 1867.

ARTHUR LOISEAU,

Docteur ès-Lettres, agrégé de l'Université.

UNE

DIFFICULTÉ D'ÉCRIRE L'HISTOIRE

Messieurs,

« Quand je pense au temps, disait saint Augustin, « je sais ce qu'il est; je ne le sais plus, dès qu'il faut « que j'en parle. » Comme le grand évêque, — et c'est malheureusement le seul point par lequel j'ose lui ressembler, — je me rends assez bien compte des obstacles nombreux, invincibles quelquefois par lesquels l'historien voit son œuvre contrariée, suspendue, annihilée. Il n'en est plus de même, si j'essaie de discourir avec méthode et clarté sur ce grave sujet, et je m'y enhardis seulement au souvenir de votre bienveillance habituelle dont je réclame aujourd'hui tout le bénéfice.

On répète assez généralement, — parce qu'on s'y croit autorisé, j'imagine, — qu'il est difficile, ce serait presque impossible, — d'écrire l'histoire contemporaine. Je ne veux pas le nier, mon incompétence étant flagrante en ce point; mais je demanderai s'il suffit d'être d'une autre époque, pour voir s'évanouir les difficultés alléguées tout à l'heure, eût-on reçu de la nature

un talent en harmonie avec une telle audace, fût-on même un homme de génie?

Et par exemple, qu'il me soit permis de faire une hypothèse. Si Bossuet, soulevant la pierre du sépulcre, apparaissait à la vie du XIXe siècle, drapé dans sa majestueuse éloquence, comme un sénateur romain dans les plis de sa toge de pourpre, sans avoir rien oublié des principes absolus à l'aide desquels il combat les opinions erronées du ministre Jurieu, ni rien appris des enseignements nouveaux répandus par les livres et par la parole au milieu des sociétés remaniées de fond en comble, je me persuade, et personne ne le contestera, que l'aigle de Meaux ne serait qu'un critique peu autorisé, plus encore un historien incompétent et incomplet, — car il serait partial, — de la Révolution française.

Appuyé d'une main ferme sur les périodes magistrales des oraisons funèbres, et tout à la fois sur le système de l'histoire universelle dont la racine est implantée dans le ciel, il ne verrait dans les secousses et les éruptions volcaniques d'où le monde allait sortir plus jeune et plus humain, que des crimes de lèze-majesté divine et terrestre, des révoltes insensées d'esclaves coupables contre la puissance légitime de leurs maîtres, des doctrines subversives prêchées par des voix sorties de l'enfer, des aveugles et des sourds à qui le fer et le feu dirigés par la sainte Eglise catholique étaient les seuls remèdes applicables et peut-être salutaires.

Pense-t-on qu'il n'eût pas frappé d'un seul anathème tous les acteurs du drame révolutionnaire, foudroyant les montagnards de sa terrible excommunication, sans faire participer les Girondins au bénéfice des circonstances atténuantes? Pense-t-on qu'à ses yeux tous ne seraient pas des bourreaux altérés de sang, tandis que

dans les rangs opposés, même formés des instigateurs et des acteurs de la terreur blanche, ne figurent que des agneaux sans tache, dignes de monter au ciel par la même voie que le roi martyr dont la défense leur est sacrée? Non, l'impartialité qui, sans répudier la sainte cause de la justice et de la vérité éternelles, sait faire la part des événements invincibles et des volontés impuissantes, l'impartialité qui pèse d'une main sûre la valeur des circonstances et des hommes, l'impartialité qui devrait être la suprême condition de l'histoire manquerait absolument à Bossuet faisant comparaître à son tribunal les maîtres superbes abaissés par leurs sujets, le peuple vainqueur s'asseyant à la place de la royauté détrônée. L'abîme est trop profond, la distance est trop grande. Aux gémonies les rebelles... Sur le char de triomphe les maîtres de droit divin.

L'impartialité n'est-elle pas la qualité, je dirai bien la vertu la plus étrangère, la plus antipathique à ce fier esprit qui dictait les fameuses propositions gallicanes, et voulait substituer à l'infaillibilité du pape trop exclusive, l'infaillibilité plus large de l'Eglise, en face de laquelle il est du moins permis de discuter avec la plus juste espérance de faire prévaloir ses opinions personnelles?

Aurait-il jamais compris, accepté la formule sacramentelle de 89 : Liberté, Egalité, Fraternité, le prélat courtisan dont le symbole politique ou religieux se résume tout entier en deux mots : Autorité, obéissance? Quoi! des citoyens libres, quand le genre humain s'est perdu par la liberté! Quoi! tous les hommes égaux, comme si Dieu n'avait pas commandé aux peuples la soumission aux puissances qui le personnifient sur la terre! Quoi! partout des frères! Mais Abel fut tué par Caïn, et depuis ce jour, le plus saint devoir de la société

ne fut-il pas de se payer du sang de la victime par le sang du meurtrier?

Non, non, aux privilégiés par droit de naissance et par droit de conquête de récolter sans travail; à la multitude serve par décret imprescriptible, de semer et de produire au profit de ses maîtres. En décrétant ces uniques arrêts, le grand évêque se croirait en règle avec sa conscience. Pas une voix ne s'élèverait du fond de ses entrailles pour lui crier timidement : « Monseigneur, « est-ce que le peuple est bétail à perpétuité? Est-ce « que, du commencement à la fin, les abeilles laborieu- « ses peupleront la ruche de leurs bourdonnements et « de leurs œuvres, pour que les paresseux frêlons se re- « paissent de jouissances faciles? Est-ce la volonté de « Dieu, comme de ceux qui se disent commis par lui « pour régler la vie de l'humanité, que quelques-uns, « bien peu, emplissent leurs poumons d'air vivifiant, « leurs yeux de l'éclatante lumière du soleil, tandis que « l'immense grand nombre, leurs frères pourtant, lan- « guissent étiolés dans le méphitisme abrutissant de la « misère et dans les ténèbres invincibles de l'ignorance? « Car c'est ainsi, vous le savez. »

« Qu'osez-vous dire et que prétendez-vous? » répliquerait dans une sainte colère le pontife dont l'étoile éclatante gravitait avec orgueil autour du roi-soleil. « Qui donc a droit de gémir quand le monarque est « satisfait, et de pleurer quand il rit? Qui s'abaisserait « à mettre dans un des plateaux de la balance le sang de « quelques milliers de soldats immolés au service de la « patrie, quand il verra dans l'autre plateau les conquê- « tes nouvelles s'ajouter aux anciennes conquêtes, gloire « impérissable du règne? Qu'importent les paysans se- « mant leurs cadavres sur les chemins où l'herbe rare « est leur seul aliment, pourvu que les magnificences et

« les pompes de Versailles s'alimentent à loisir de « toutes les merveilles des beaux-arts et de l'industrie, « pour la joie quotidienne de la cour la plus bril- « lante qu'ait jamais abritée le palais d'un roi? Tout « n'est-il pas pour le mieux dans le meilleur des mon- « des possibles où gouverne la maîtresse en titre, de « compte à demi avec le confesseur de sa Majesté très- « chrétienne?...

« Liberté! Egalité! Fraternité! mots exécrables, « maximes impies et subversives au bruit desquels la « sainte obéissance disparaît, l'autorité même de Dieu « se brise et s'abîme, la notion éternelle de droit et de « devoir s'efface et demeure inactive! Doctrines à jamais « fatales qui rempliraient de douleur et de commiséra- « tion le cœur du plus auguste des monarques, et d'une « juste indignation la toute-puissance de celui qui règne « dans les cieux, et remet, selon qu'il lui plaît, le sort « des peuples aux mains de maîtres guerriers ou pacifi- « ques, économes ou dissipateurs, et toujours pour sa « plus grande gloire à lui, pour le plus grand bien de « ses sujets. »

Voilà, si je ne me trompe, à la magnificence du style près, quel serait l'anathème de Bossuet contre la Révolution. Ce serait un jugement déjà formulé par des voix moins éloquentes, mais tout aussi prévenues et attardées que la sienne, des voix à qui rien n'est sacré que la tradition monarchique avec ses faiblesses, ses erreurs, ses crimes; des voix qui ne reconnaissent jamais au peuple le droit de secouer ses épaules, si le fardeau qu'elles portent contre leur gré lui paraît trop lourd, à moins pourtant qu'eux-mêmes n'aient souffert quelque dommage dans leurs priviléges, quelque amoindrissement dans leur pouvoir de seconde main, cas auquel ils lâchent la bride aux serfs, mais sans cesser de la faire

sentir, se ménageant toujours le soin de la resserrer, sitôt qu'ils s'y croient intéressés.

On va me répondre avec la conscience d'un travail sans efforts : les hypothèses ne sont pas des raisons, et l'impossibilité même démontrée pour les anciens, — s'ils revivaient, — d'aborder l'histoire des temps modernes, serait loin de prouver qu'il est également impossible aux hommes actuels de se faire historiens de leur époque, surtout des époques antérieures.

J'accepte l'objection, n'ayant dit jusque-là qu'une partie de ma pensée, et me réservant de l'exposer tout entière. Et d'abord, quelqu'un contestera-t-il la justesse des propositions qui suivent?

On se désintéresse à peine, plus volontiers, au contraire, on se fait contemporain, autant dire adversaire ou partisan des hommes et des époques dont on écrit l'histoire, et l'on donne à cette œuvre une part plus ou moins notable de ses sentiments, de ses passions, de sa vie, dût-il en résulter pour l'auteur le soupçon, l'accusation même de partialité dans un sens ou dans un autre. C'est presque involontaire, c'est inévitable. Tant il est vrai qu'à notre insu, tout au moins sans l'intervention active, manifeste de notre liberté, nous suivons la pente de nos habitudes, nous cédons à la pression des milieux qui nous sont devenus familiers. Voyez César que la plume impériale élève à la hauteur d'un pouvoir providentiel, bienfaisant, civilisateur, il n'est plus que le fléau des peuples pour le démocrate de nos jours, empruntant aux chroniques des vieux âges, aux traditions nationales le récit de la conquête romaine qui sème le deuil et la mort à travers les champs stériles de la Gaule asservie. Est-ce donc que les faits varient au gré du narrateur, les faits essentiels, décisifs, les faits principes? Non, sans doute, mais seulement l'apprécia-

tion individuelle de la nature et de la portée des causes auxquelles il les attribue, comme aussi de l'influence et de l'étendue des conséquences qu'il sait en déduire.

Si l'histoire de notre siècle plein de catastrophes imprévues, de changements subits et profonds, de trônes renversés, de dynasties nouvelles nées au soleil de la fortune et de l'audace, de réformes nommées progrès par les uns, désastres par les autres, si cette histoire ne peut être écrite avec de justes appréciations par un esprit des temps antérieurs, fût-il Bossuet ou Tacite; il ne suffit pas non plus d'avoir suivi la République, l'Empire, la Restauration, en un mot, de tenir une plume aux jours que nous traversons pour se croire en état de prononcer souverainement, sans appel, non-seulement sur la valeur, la portée, les causes et les résultats assurés, aussi bien des faits contemporains que de ceux dont l'histoire occupe des époques plus ou moins reculées dans le passé.

A mon sens, les écrivains qui tiennent la plume vont puiser leurs inspirations, si ce n'est leurs renseignements à des sources différentes; leurs interprétations qui se contredisent et semblent inconciliables, tiennent à des ordres d'idées qui n'ont rien de commun; ici le zèle religieux s'abaissant jusqu'aux fureurs du fanatisme, et faisant tout dériver de l'inflexible volonté d'une providence, seule responsable des faits et gestes des élus chargés de la représenter, ce qui signifie la faire craindre; là, le scepticisme érigé en système, attribuant au hasard le plus aveugle, le plus inconscient, la suite, ou plutôt le chaos des événements qui tour à tour se déroulent heureux ou malheureux, progressifs ou rétrogrades, dans le vaste et mobile panorama des âges; ici comme là, rien n'étant apprécié selon les règles d'une justice égale, de telle sorte que ceux qui font de Louis XIV le modèle

inimitable des souverains passés et futurs, et le baptisent Roi-Soleil me semblent aussi loin de la vérité que ceux qui, regardant par le bout opposé de la lorgnette, ne voient dans cette majesté d'apparat, dépouillée de ses fastueux oripeaux qu'un piètre comédien toujours à cent pieds au-dessous de son rôle, quand, par bonheur pour ses peuples, ou par honneur pour sa renommée surfaite, il n'est ni lâche ni cruel, mais seulement fastueux et corrompu, quoique masqué d'hypocrisie dorée.

Ni si haut, ni si bas..... dirons-nous avec un grand poète.

L'homme n'est jamais absolument tigre ou colombe.

Il est bien plus souvent un mélange inexplicable de l'un et de l'autre, je dirais mieux, un assemblage d'instincts neutres, d'attitudes incertaines, prêts à subir, à réfléter l'influence prépondérante des agents extérieurs, à suivre la voie droite ou tortueuse, obscure ou lumineuse, salutaire ou fatale tracée par l'éducation, à se traduire en actes vertueux et féconds, ou bien stériles, quand ils ne deviennent pas criminels, sous la double impression des habitudes subies ou contractées et de l'état normal de la santé individuelle qu'on néglige trop de régulariser et d'améliorer, et dont on ne tient pas assez compte dans l'appréciation du mérite ou du démérite des justiciables de l'histoire, des empereurs ou artisans, ou peuple, quand il est roi.

On oublie facilement cet axiome physiologique applicable à tous les âges, à toutes les fortunes, à toutes les époques :

Mens sana in corpore sano.

On a beau se poser, pour en revenir une fois encore au grand roi, comme l'exécuteur des hautes œuvres de la Divinité, comme le seul *état* souverain, avant de s'être insensiblement abaissé sous le niveau égalitaire de la

mort, il faudra plus d'une fois se faire patient et désarmé devant la douleur qui vous frappe sans plus de respect et de ménagement que si vous étiez le plus obscur de vos sujets.

Et voilà bien une des causes en apparence insignifiantes qui font trop souvent pencher la balance de la justice ou de la colère des rois, c'est-à-dire de la souffrance ou de la liberté des peuples.

Voilà, par contre, ce que n'estiment point assez les historiens cherchant toujours au delà des limites de l'humain, du vulgaire, du possible, les influences suprêmes qui seules ont pu entraîner l'infaillible détermination du maître, et par suite décider de la direction, du caractère, de l'importance des événements dont il se fait l'arbitre.

Le journal des médecins du grand roi mis en regard des actes accomplis, des résolutions prises, des paroles prononcées, ou dictées par lui, jetteraient une lumière utile sur plus d'un effet dont la cause probable au moins est restée dans l'ombre aux yeux de la plupart des historiens. Bien digérer était pour l'arbitre de la France le point de départ d'une humeur facile et d'une bonne action. Une nuit sans sommeil, une douleur expiant des désordres oubliés du patient devenaient au contraire l'occasion d'une colère inexpliquée, d'un ordre empreint de fanatisme et d'iniquité.

C'est que l'homme n'est pas toujours identique à lui-même; c'est que l'intelligence reine subit plus ou moins facilement, plus ou moins fréquemment la tyrannique influence des organes, ses serviteurs révoltés; c'est que, pareillement, les instincts mauvais qui semblent quelquefois s'éveiller, ou mieux se manifester avec les premières révélations de la volonté, peuvent être modifiés, si ce n'est détruits ou exaltés par une éducation,

des enseignements, des exemples réformateurs ou vicieux.

Il est dans l'histoire des nations anciennes ou modernes, des époques où les événements par leur apparition imprévue autant qu'irrésistible, par leur puissance inusitée, dépassent et rendent vaine la force et la volonté des hommes les mieux trempés, et les plus capables, dirait-on, de les diriger, sinon de les maîtriser en suspendant leur marche.

Le monde, dit-on alors, s'agite, et Dieu le mène. Il est d'autres époques où quelques hommes qui se baptisent eux-mêmes ou se laissent volontiers appeler providentiels, usurpant la place de Dieu sur la terre, s'imposent à la fois comme fatals et comme sauveurs, et semblent conduire à leur gré vers le port connu d'eux seuls le vaisseau de l'État, qui naguère, avant leur venue, faisait eau de toutes parts.

Evidemment, le rôle du peuple parcourt des phases diverses comme sa fortune dans l'un et dans l'autre cas. Tantôt on l'accuse d'anarchie, parce que nulle considération personnelle ne se montrant au-dessus de lui, ses caprices, ses passions du moment semblent l'entraîner aveuglément et sans choix au mal comme au bien. Tantôt on déplore son abdication en faveur d'un despotisme plus ou moins lourd, plus ou moins généreux, mais toujours arbitraire et libre de contrôle, quand il suffirait d'un souffle du géant pour renverser l'idole et l'autel qu'il s'est fait élever.

Et pour juger sainement les scènes si nombreuses et si profondément variées de ces grands drames, et les acteurs principaux ou secondaires applaudis ou sifflés, vainqueurs ou vaincus tour à tour, croyez-vous qu'il suffira de savoir écrire et parler ? Croyez-vous que ce sera trop de joindre à la connaissance la plus exercée du

cœur humain, avec ses grandeurs et ses misères, les enseignements lumineux du passé, les pressentiments et comme les révélations sympathiques de l'avenir dont l'éclosion doit être préparée, ménagée, rendue facile par les recherches savantes, multipliées et les travaux infatigables du présent? C'est la plus sainte mission d'un siècle de devenir le père du siècle qui le suit, veillant avec une sollicitude inquiète à lui transmettre intact et largement augmenté l'héritage que lui-même a reçu de ceux qui l'ont précédé.

Combien est écrasante la tâche de l'historien qui entreprend de retracer fidèlement la vie qu'ont reçue nos devanciers, qu'ils aient eu conscience de l'importance et de la moralité des œuvres accomplies par eux, ou qu'ils se soient bornés au rôle aveugle de machines, accélérant ou retardant les progrès, selon la nature ou la force de l'impulsion qui leur est communiquée! Quel calme et quelle possession de soi-même! Quelle impartialité souveraine puisée dans l'amour pur du juste et du vrai! Quelle indépendance supérieure à toutes les mesquines inspirations de parti, sources trop souvent viciées de récriminations violentes et de soupçons immérités! En un mot quelle large et puissante conception de la destinée de l'humanité pendant qu'elle peuple et féconde de son activité la terre, cette parcelle infinie des mondes infinis.

A cette tâche si noble il faut des cœurs dévoués, des âmes fortement trempées. Il faut surtout une ferme volonté d'éviter les sentiers battus où s'engagent les uns après les autres le plus grand nombre des historiens, soit qu'ils y soient entraînés par une disposition naturelle de leur esprit, soit que la force leur manque pour rompre en visière avec les errements de leurs devanciers. Est-il convenable, en effet, qu'une époque qui s'honore

à bon droit de mettre toutes ses forces au service de la civilisation et du progrès, se fasse encore illusion sur l'utilité des conquérants, instruments de la Providence, répète-t-on sans cesse, fléaux de la terre, dirai-je à mon tour, dont ils prétendent accroître la fertilité en l'arrosant de sang humain, tandis qu'ils faussent les idées morales et jusqu'à la signification des mots qui les expriment, réservant à la guerre sanglante l'épithète de glorieuse, méritée seulement par la paix féconde, couronnant d'immortalité le front des grands destructeurs d'hommes, et prenant en pitié, s'ils daignent les distinguer d'un regard, ceux qui consacrent leur vie modeste à éclairer, à moraliser leurs semblables.

Que le travailleur utile creuse chaque jour le sillon auquel sa main vigilante va confier chaque jour le grain obscur d'où sortira la riche moisson de l'avenir, il aura droit, en retour, à l'ombre, au silence, au pain chèrement payé qui doit nourrir sa famille. N'est-ce pas assez? Pourquoi donc exigerait-il davantage?

Le victorieux, au contraire, amoureux du bruit, enivré par avance du succès espéré, traverse les campagnes comme un ouragan, foulant sous les pieds de son cheval les épis que le soleil n'a point encore mûris de ses rayons, puis, au terme de sa course triomphale semée de ruines et de larmes, les peuples, devenus ses complices, témoignent leur reconnaissance pour de si grandes choses avec des acclamations et des fêtes, avec des lauriers et de l'or.

Une telle justice distributive est-elle donc la voie large et droite qui mène à la conquête de la vérité? Ou plutôt n'est-elle pas de nature à faire chanceler les convictions les plus fermes, à fatiguer les plus saintes espérances?

Ainsi, quand Mirabeau, l'homme à mon sens, qui

parmi ses collaborateurs a le mieux senti, compris, exprimé les instincts populaires de la Révolution, la nature et la portée du souffle puissant dont se formait la tempête irrésistible, les moyens à l'aide desquels un compromis heureux et salutaire pouvait se former entre la royauté mieux éclairée sur ses intérêts et la nation soucieuse d'améliorer, de réformer sans détruire; quand Mirabeau se faisant à la tribune ou dans la presse l'avocat infatigable du droit, le prophète trop tôt infaillible de l'avenir, l'intermédiaire officieux, empressé d'un pouvoir ancien près de mourir et d'un pouvoir nouveau déjà plein de menaces, usait ses forces et sa vie dans les travaux et dans les veilles, il s'est trouvé des hommes, il s'en trouve encore, — et tous ne se disent pas ses ennemis, — pour répandre, accepter, propager, tantôt avec le fiel envenimé de la haine et de l'envie, tantôt avec les regrets et la répugnance d'une sympathie cédant à l'évidence, des bruits absurdes, des calomnies odieuses, n'ayant pour but, du moins pour résultat, que d'amoindrir, d'abaisser le géant de la Révolution, au profit de ses émules qui seront à leur tour flétris par d'autres voix également hostiles ou peu conscientes de leur œuvre.

Et voilà comment s'écrit l'histoire! Voilà comment les ouvriers de la première ou de la dernière heure, après avoir, chacun selon ses forces, ses inspirations, travaillé d'une main plus ou moins sûre à l'édification du monument national, se trouvent tour à tour encensés ou bafoués, au gré de la prévention aveugle ou de la bonne foi trop facile de leurs concitoyens, alors que leurs services auraient droit à la stricte justice, à défaut de la reconnaissance si lourde aux épaules de la postérité!

Dans une discussion qui naguère eut quelque retentissement au sein de l'Académie de médecine de Paris,

un de ses membres qui s'était montré au début, se retira du combat en disant : Mon siége est fait.

La plupart des écrivains, peut-être tous les écrivains qui abordent l'histoire d'un homme ou d'une époque, ont leur siége fait à l'avance, et ne consentent plus à s'écarter de la voie qu'ils se sont tracée. On sait où ils vont. Non point qu'un phare et une boussole soient inutiles au navigateur, soit pour le diriger à travers le désert de l'Océan, soit pour lui montrer les écueils dont les côtes sont hérissées. Seulement, il doit avec soin éviter les mirages trompeurs et les funestes suggestions des craintes exagérées.

Au terme où je suis parvenu, je voudrais en quelques mots préciser, de manière à la rendre saisissable, la pensée qui a guidé ma plume en écrivant ce travail.

Tandis que les auteurs de mémoires, ces matériaux de l'histoire, envisagent les événements et les hommes au milieu desquels ils ont vécu d'un point de vue spécial, limité le plus souvent et déterminé surtout par leur position sociale, leurs intérêts, leurs passions, assurés qu'ils doivent être d'ailleurs que d'autres contemporains viendront compléter, ou peut-être modifier, contredire même leur récit dans son ensemble ou dans quelques-unes de ses parties, parce qu'ils auront obéi sciemment ou non à des mobiles d'une autre nature, parce qu'ils auront vu sous une autre face, avec des préoccupations différentes, les choses dont ils parlent, et qu'ainsi nulle règle absolue ne peut leur être imposée, nul reproche ne leur est imputable sur les sentiers qu'ils ont suivis, sur le but qu'ils se sont proposé, sur la forme qu'ils ont adoptée, tout autres sont les devoirs et les droits, la haute responsabilité morale de l'historien. Les premiers n'étaient que des préparateurs, il est lui le metteur en œuvre, l'architecte chargé d'élever pour la postérité curieuse autant qu'exi-

geante un monument qui peut braver les siècles et défier la critique éclairée et de bonne foi. Quel est l'écrivain tout ensemble politique, économiste et philosophe qui réunira tant de qualités nécessaires à la réalisation de l'idéal que j'esquissais rapidement tout à l'heure? Si l'un, trop amoureux du principe d'autorité, ramène tous les faits dont il parle à une seule cause personnifiée dans un monarque à ses yeux infaillible, le reste de la nation ne constituant que des acteurs plus ou moins habiles à jouer les rôles qu'il leur a départis, selon son bon plaisir et ses préférences, l'autre pourra bien, ébloui par l'éclat du principe de liberté, écrire *despotisme* où le premier écrivait *monarchie, caprice personnel* à la place *d'équité, aveuglement et crimes* au lieu de *décrets providentiels et légitime défense*, et toujours, ici comme là, nous n'aurons qu'une apparence de la vérité vraie, qu'un semblant de justice distributive, qu'une représentation plus ou moins trompeuse, un tableau plus ou moins infidèle de la physionomie d'une époque, de la portée morale et progressive des faits racontés, de la valeur personnelle des hommes qui s'y sont trouvés mêlés. Nous aurons trop ou trop peu dans un sens ou dans l'autre. L'impartialité, la loi suprême de l'histoire fera défaut.

P. S. — A l'heure où je terminais ce travail, je ne savais rien encore des savantes et laborieuses recherches entreprises par M. Cheruel, à propos des mémoires du duc de Saint-Simon qui demeurent comme le *vade mecum* des lecteurs curieux de tous les scandales du grand siècle, comme la mine où puisent à pleines mains les chroniqueurs et les historiens qui veulent se renseigner sur les événements et les hommes au milieu desquels a vécu ce duc et pair devenu leur témoin. Et voilà que M. Cheruel, après avoir avec une patience de bénédictin, feuilleté, étudié, comparé tous les écrits, correspon-

dances, pamphlets, mémoires contemporains du grand seigneur, arrive à cette conclusion que le noble écrivain a mis l'esprit le plus éminemment français, le style le plus vif, le plus entraînant, le plus sympathique au service de ses rancunes, de ses haines contre un roi et des courtisans coupables de l'avoir écarté des affaires auxquelles il n'entendait rien, contre les gens en place auxquels il reprochait une usurpation à son préjudice, contre des magistrats qui lui refusaient le salut du bonnet, plus soucieux toujours de frapper fort que de frapper juste, et bien assuré que le moyen d'obtenir les suffrages du grand nombre c'est de le servir selon son appétit de ridicules et de dénigrement.

Ce qui me fait répéter encore ma question : combien faut-il de temps, années ou siècles, pour que la vérité se fasse et brille aux yeux de la postérité par les soins de l'historien libre de toute passion, de tout intérêt personnel?

CONCLUSIONS.

Et maintenant pour résumer en quelques propositions les idées qui m'ont poussé à ce travail, je dirai :

1° Il sera toujours difficile, je ne voudrais pas dire impossible, d'atteindre à ce sommet d'impartialité souveraine qui seule ferait de l'historien un arbitre irrécusable, digne de la confiance et du respect de tous.

2° Quel penseur, quel écrivain peut être assez maître de lui-même, assez libre de sa volonté pour effacer les profondes empreintes de l'éducation, s'il en est besoin, pour échapper à l'influence de ses études préférées, de ses idées naturelles ou acquises, pour résister au double courant politique et moral qui l'entraîne dans sa vie de chaque jour?

3° Les conditions imposées à l'histoire moderne doivent de plus en plus s'éloigner des conditions auxquelles était tenue l'histoire des âges anciens.

A mesure que la liberté occupe une plus large place dans le monde, et qu'avec elle s'agrandissent la dignité et la responsabilité individuelles et sociales; à mesure que les barrières élevées entre les peuples s'abaissent, en attendant qu'elles tombent au souffle tout-puissant de la civilisation par la science, le génie de l'histoire verra s'étendre ses horizons, se renouveler son idéal. Il n'est plus question pour elle de diviniser la guerre, d'exalter un homme en raison du nombre des batailles livrées et des conquêtes accomplies par son épée victorieuse. Un homme, de quelque éclat qu'il ait brillé dans le passé ou qu'il brille encore aux yeux des contemporains prévenus, ne demeurera grand devant l'histoire qu'autant qu'il aura su être, à son époque, l'expression la plus haute de l'humanité dans ce qu'elle a de bon, de noble, d'utile et de fécond, au profit de tous. L'affranchissement, la conservation des citoyens par le travail et par la paix prendront désormais la place d'honneur occupée trop longtemps par la guerre destructive et l'oisiveté qui l'accompagne fatalement.

4° Jusqu'à l'époque désirable, mais sans doute encore éloignée, où de telles espérances pourront être réalisées par le double bénéfice du temps et du progrès des idées, le lecteur amoureux de la justice attributive et de la fidélité historique, aura toujours la tâche délicate de rechercher, de découvrir la vérité vraie au milieu des opinions contradictoires émises par les divers auteurs jugeant les mêmes hommes, racontant les mêmes événements, puisant parfois aux mêmes sources, pour en extraire des résultats dissemblables, souvent opposés, selon le point de vue où ils se placent et la nature des préventions auxquelles ils obéissent, avec ou sans l'acquiescement tacite ou avoué de leur conscience.

T. Ridard.

MONUMENTS LITTÉRAIRES

DU

VIEUX-HAUT ALLEMAND

SENS QU'IL FAUT DONNER AU MOT *DEUTSCH*

Le poëme de Hildebrand et de Hadubrand ou la lutte du père contre le fils.

Nous avons vu jusqu'ici d'où venaient les Germains, quelles étaient leurs croyances religieuses et leurs mœurs; nous avons aussi étudié l'introduction et le développement du christianisme dans ces vastes solitudes, ces immenses forêts de la Germanie, au milieu desquelles campaient çà et là des tribus et des familles isolées. En un mot, nous connaissons les deux éléments les plus essentiels qui ont contribué à la formation du caractère national de l'Allemand moderne. Mais quand on suit pas à pas, pour ainsi dire, l'introduction de l'Évangile en Germanie, on est vivement frappé du caractère bien différent que revêt d'une part la prédication avec Ulphilas et saint Colomban, de l'autre avec saint Boniface et ses disciples. Avec les premiers elle est douce, insinuante et

persuasive ; avec les derniers, elle est violente, elle s'appuie sur le bras séculier pour pénétrer en Saxe et dans la Frise. La lutte y est longue, vive, sanglante. Aussi ces Saxons convertis par l'épée conserveront-ils longtemps encore le souvenir de leurs anciens dieux, la marque de leur farouche indépendance. Les missionnaires et les moines eurent mille maux pour détrôner les vieilles superstitions, faire disparaître les usages profanes et païens, et il leur fallut la plus grande habileté pour ne point heurter de front les usages de ces nouveaux disciples du Christ, qu'un rien pouvait faire retourner à leurs anciennes idoles. Tant il est vrai que pour commander réellement aux hommes, il faut d'abord s'assurer de leur cœur ! La tâche des évêques et des moines dont Charlemagne inonda la Saxe et la Frise fut donc de rendre l'Évangile aimable et chère aux peuplades de ces contrées. Mais quand la grande loi d'amour et de charité se fut insinuée dans le cœur de ces hommes farouches et en eut fait de vrais disciples du Christ, leur besoin d'action se tournant vers des conquêtes plus nobles et plus pacifiques que celles de leurs ancêtres, ils devinrent eux-mêmes l'avant-garde de la civilisation. Bientôt ils allèrent porter le christianisme chez les Slaves et les Scandinaves. Moins d'un siècle après leur conversion, les Saxons sont maîtres du mouvement européen. Ils sont les maîtres de l'Allemagne à laquelle ils fournissent des empereurs dont plusieurs sont des grands hommes. Henri l'Oiseleur, les trois Othon, dignes successeurs de Charlemagne, ferment pour jamais la grande route des invasions barbares !

Mais Charlemagne, en introduisant le christianisme au-delà du Rhin, en y propageant l'étude des lettres sacrées et profanes, n'oublia point l'idiome franc, langage encore rude et barbare. Le grand empereur faisait au

contraire le plus grand cas de sa langue maternelle, connue sous le nom de langue thiotique ou thiostique, d'où l'on a tiré plus tard la dénomination de *deutsch*. Ce mot deutsch ne signifie pas du tout *allemand*, comme on le croit vulgairement. Il a primitivement le sens de *populaire*. Expliquons-nous. Il y avait dans les écoles des couvents deux enseignements bien distincts, celui qui s'adressait aux moines, aux clercs, aux lettrés en un mot, et celui qui était pour le peuple, pour les laïques. Il est évident que la langue de l'Église, c'est-à-dire le latin, domina dans l'enseignement claustral, dans ce que nous appellerions de nos jours l'instruction secondaire ou supérieure, tandis que l'idiome national fut le seul employé dans l'instruction du peuple, dans l'instruction primaire pour parler selon les usages modernes. Or, en consultant les vieux monuments, les glossaires de ces époques reculées, nous voyons que le mot actuel deutsch que nous traduisons par l'expression moderne *allemand*, ne vient point comme on l'a prétendu longtemps de *Tuisko*, nom du père de la race germanique selon Tacite, mais bien du vieux-haut allemand *diutsch*, et plus tard *diutisk*. Or l'adjectif *diutisk* aussi bien que le verbe *diuten* vient du substantif *diut*, *diot*, *diet* qui lui-même dérive du mot gothique *thiuda*, *peuple*. Diuten, d'où vient le verbe moderne *deuten*, signifie rendre accessible au peuple. L'adjectif *diutisk* ou diutsch signifiait donc primitivement *propre au peuple*, *appartenant au peuple*. Par conséquent l'expression *deutsche sprache* doit se rendre par *langue du peuple*, en opposition à la langue de l'Église, et à celle des savants qui était le latin. Avec le temps le mot deutsch passa de la langue au peuple qui la parlait, et remplaça la dénomination générale de Germain : symbole de l'unité créée par Charlemagne sous l'influence du chris-

tianisme. Ce grand homme mit autant d'ardeur à épurer et à développer sa langue maternelle, à la répandre et à l'ennoblir, qu'il en consacra à restaurer l'étude des lettres sacrées et des lettres anciennes. Et en cela il rendit un immense service à la culture intellectuelle de la nation. Non content de faire enseigner la langue allemande au peuple, il voulut qu'on l'étudiât en même temps que le latin dans les nombreuses écoles ouvertes sous ses auspices; il composa lui-même des éléments de grammaire, donna des noms allemands aux jours, aux vents et aux mois. Il fit plus, il fit faire un grand nombre de traductions à l'usage du peuple, recueillit avec le plus grand soin tous les chants, tous les poèmes nationaux qui célébraient la gloire des anciens conquérants, des ancêtres de la nation.

Pour juger et apprécier dans toute son étendue l'influence que Charlemagne exerça sur la civilisation et sur la littérature allemande, il faut bien se rappeler que les Germains étaient une nation neuve, sur laquelle les grands mystères, la morale sublime et les dogmes purs du Christianisme durent faire une profonde impression. Les effets de la doctrine chrétienne furent donc bien différents en Germanie de ce qu'ils avaient été en Gaule, où les esprits étaient déjà façonnés aux lettres latines et à la civilisation romaine. Et quand on pénètre bien au fond de la civilisation, des mœurs et surtout de la littérature, qui est l'expression des mœurs, on s'aperçoit vite qu'il y a entre la littérature allemande et la littérature française, pendant tout le moyen âge et même dans les temps modernes, une différence. capitale Et cette différence tient surtout à ce que l'esprit chrétien a pénétré plus avant dans le caractère du peuple allemand que dans celui du peuple français à l'époque où ce caractère s'est formé, où s'est préparé l'homme moderne. L'in-

fluence latine est beaucoup plus sensible en France qu'en Allemagne. Cette influence un peu trop directe, peut-être, a nécessairement fait perdre quelque chose de son originalité propre à notre littérature, tandis que les lettres allemandes ont conservé un certain cachet qui leur est particulier. On y sent l'esprit chrétien uni à l'esprit scandinave ou germanique, et ce souffle de christianisme est d'autant plus vif que la lutte entre les deux éléments a été plus longue et plus énergique avant qu'ils pussent se fondre pour donner naissance au génie allemand moderne.

Quoi qu'il en soit, ce sont les esprits religieux qui dominent dans toute l'époque carlovingienne ou franque, dans ce qu'on appelle le *vieux-haut-allemand*, et cela se comprend facilement. En effet, les premiers apôtres du christianisme en Germanie et leurs successeurs durent, avant tout, chercher à répandre l'instruction religieuse et à diriger les esprits et les cœurs vers les choses de la foi. On retrouve cependant, comme nous le verrons bientôt, dans un certain nombre de ces productions, un souffle de l'Edda, un écho de la vieille mythologie scandinave. De cette époque, il nous reste surtout des commentaires sur l'Écriture sainte, des prières, des professions de foi, des formules de confession, des catéchismes, des sermons, des chants d'église, des traductions en prose de quelques hymnes latines, tant pour l'instruction des néophytes que pour l'éducation du peuple. Parmi ces fragments, plus précieux sans doute au point de vue philologique qu'à celui de l'art, se trouve un passage de la traduction en langue populaire ou théostique du traité d'Isidore de Séville, sur la *Nativité du Seigneur*[1]. On possède aussi une traduction de la

[1] VIIIe siècle.

règle de saint Benoît faite vers l'an 720[1] par Kero, moine de Saint-Gall. Bien que le style en soit guindé et sans vie, cette traduction n'est pas sans importance pour l'histoire de la langue allemande. Le chant suivant en l'honneur de saint Pierre, retrouvé à Freissing, pourra nous donner uue idée de ce qu'était la poésie religieuse quand elle ne s'attachait point à traduire mot à mot les hymnes de l'Église comme par exemple le *Te Deum* de saint Ambroise.

« Notre-Seigneur a délégué sa puissance à saint Pierre,
« de telle sorte qu'il peut sauver l'homme qui va à lui.
« Kyrie eleison.

« Il est aussi, d'après les paroles du Seigneur, maître
« des portes du royaume du ciel. Il peut y faire entrer
« celui qu'il veut sauver. Kyrie eleison.

« Prions donc tous ensemble et à haute voix l'ami de
« Dieu, afin que désormais il daigne nous combler de
« ses grâces. Kyrie. »

Ce n'est encore là que le bégaiement de la poésie à son enfance, cependant elle se développe et grandit chaque jour; le clergé comprenant la puissance de la poésie sur l'esprit des masses, donne aux chants religieux la forme des chants de la vieille poésie païenne, c'est-à-dire l'allitération. Il existe de cette époque et dans un rhythme tout-à-fait solennel une traduction de l'Oraison dominicale. Mais le monument le plus remarquable parmi toutes les productions religieuses du temps de Charlemagne est une prière découverte dans le couvent de Weissenbrunn, en Bavière, et que l'on a appelée pour cette raison *Wessobrunner-Gebet*. La forme de cette prière est encore l'allitération. Mais on y retrouve en même temps le souffle et l'art du récit épique. Le style

[1] 720-759.

et le fond, empruntés à la Genèse, rappellent aussi les chants cosmogoniques de l'Edda :

« Voici ce que j'ai appris parmi les hommes comme « la plus sublime des vérités. La terre n'était pas en- « core, ni la voûte céleste ; il n'y avait encore ni monta- « gnes, ni arbres ; ni les étoiles, ni le soleil, ni la lune « n'existaient point ; la mer n'existait pas encore ; rien « n'existait encore, il n'y avait ni bornes, ni limites, « seul le Dieu tout-puissant existait, lui le plus tendre « des êtres pensants, et avec lui existaient aussi, comme « ses compagnons, des esprits célestes et saints devant « Dieu. Dieu saint, Dieu tout-puissant, toi qui as créé le « ciel et la terre et qui as fait tant de bien aux hommes, « accorde-moi par ta grâce une foi sincère, une volonté « droite, la sagesse et la prudence, la vertu et la force « de résister au démon, de vaincre le mal et de faire ta « volonté. »

C'est ainsi qu'au sein de ces peuplades encore rudes et grossières, et à peine conquises au christianisme par le dévouement des disciples de Colomban et de Boniface, circulent les grandes et sublimes doctrines de la révélation. C'est une chose remarquable, du reste, de voir comment quelques-unes des tribus aventurières qui se sont ruées du fond de la Germanie sur l'empire romain sans toutefois se laisser prendre à la civilisation latine, ont rendu à leur tour les mêmes idées. Il est curieux de rapprocher du texte allemand l'un des premiers monuments de la poésie religieuse en Angleterre. C'est un hymne attribué à Cœdmon qui mourut en 680 : quelques critiques croient cet hymne postérieur d'un siècle à Cœdmon et par conséquent le font contemporain ou à peu près de l'hymne allemand.

« Il n'y avait encore rien qui fût, sauf l'obscurité pa- « reille à celle d'une caverne. Le vaste chaos, sans forme

« encore et sans image, tenait ouvert son gouffre obscur.
« Sur lui le roi dirigea ses regards sévères et contempla
« le triste abîme. Il vit les noirs nuages se succéder
« sans cesse sous le ciel sombre et désert.

« Il fit d'abord, l'éternel Seigneur, le Père de toutes
« les créatures, la terre et le firmament. Quant à la vaste
« étendue de la terre, il l'établit par sa force redoutable
« le roi tout-puissant. La terre n'était pas encore cou-
« verte de vert gazon, mais l'océan, noir d'une obscurité
« éternelle, couvrait au loin et au large les chemins dé-
« serts. Alors l'esprit de Dieu s'abaissa sur les eaux ;
« le Maître de la vie appela la lumière, et à son ordre la
« lumière parut. »

Ces images hardies, ces redoublements d'épithètes caractéristiques, n'ont rien qui doive nous surprendre. Ces hommes neufs n'ont qu'à descendre dans le fond de leur cœur pour y trouver des émotions sublimes ; ils n'ont qu'à se souvenir de leurs légendes païennes pour raconter l'origine des choses d'une manière à la fois sublime et grandiose. Mais au milieu de ces réminiscences de la mythologie scandinave, on reconnaît aussi l'effet puissant qu'a fait sur le cœur et sur l'imagination des poètes la douce loi de l'Évangile, cette source féconde d'émotions vives qui sont le fond de l'éloquence et l'âme de la véritable poésie. Sans doute, le soin de célébrer les hauts faits du christianisme, et la bienfaisance de la loi nouvelle, fut alors le partage à peu près exclusif des ecclésiastiques, et cela se comprend. Eux seuls étaient assez familiarisés avec l'histoire de la religion et ses grandes vérités pour pouvoir les chanter en poésie. Mais cette poésie se répandait parmi la foule à qui elle était destinée et y entretenait par conséquent le sentiment poétique en même temps qu'elle y allumait le feu sacré de la foi.

Néanmoins malgré les efforts des missionnaires et des apôtres pour arracher les esprits au souvenir du paganisme, la mémoire de leurs ancêtres, les fictions du Walhalla conservent encore de profondes racines dans le cœur des Germains et surtout des Saxons. Il était en effet impossible que des peuples passionnés pour la gloire, fissent la conquête de la moitié de l'Europe et achevassent la guerre la plus épique qui fut jamais, sans que le souvenir s'en conservât dans le chant des poètes, sans que ce grand événement vînt s'ajouter comme un anneau de plus à la chaine des traditions nationales. Les exploits de ces chefs redoutables qui avaient vaincu Rome au v^e^ siècle; les hauts faits d'Alaric, d'Attila, de Théodoric, réunis à ceux du mystérieux Siegfried, qui personnifie en lui la légende du dieu *Balder*, avaient donc eu leurs poètes, dont les chants transmis de bouche en bouche, s'étaient perpétués parmi le peuple, mais surtout dans les camps où ils charmaient la joie des festins et adoucissaient le deuil des funérailles. Des légendes, des allusions mythologiques en rehaussaient l'éclat et leur donnaient un caractère traditionnel et respecté. Ces souvenirs du passé, les missionnaires eux-mêmes furent souvent obligés de les respecter, de se conformer aux usages populaires, et d'adopter certaines fêtes, certaines solennités païennes qu'ils surent habilement transformer en fêtes chrétiennes, afin de retenir et d'allécher les yeux aussi bien que les esprits des nouveaux disciples du Christ.

Quant aux chants nationaux, qu'ils aient été transmis seulement par la tradition, ou du moins fort peu propagés par l'écriture; que les missionnaires, que les moines aient négligé d'en multiplier les exemplaires, cela se comprend, et c'est là une question fort peu importante. Il est un fait, c'est que sur la fin du règne de

Charlemagne, ils commençaient à être moins connus, et auraient peut-être fini par disparaître complétement sans la pensée patriotique de ce grand homme qui voulut les fixer à jamais en les faisant recueillir et copier. C'est ce recueil qui a sans doute servi de base aux grandes épopées nationales de l'époque des Nibelungen. Malheureusement cette précieuse collection a disparu. Il ne nous en est parvenu qu'un fragment et encore n'est-on pas bien sûr qu'il ait fait partie de la collection de Charlemagne. Ce qui est certain, c'est qu'il remonte à cette époque, qu'il est écrit dans l'idiome francique, ou vieux-haut-allemand, qu'il nous offre le sens primitif des récits de l'Edda et des Nibelungen et qu'il a été conservé sur la garde maculée d'un manuscrit religieux de l'abbaye de Fulda. Lors de la guerre de Trente ans, ce précieux parchemin devint la propriété et l'un des trésors les plus précieux de la bibliothèque de Cassel. Ce fragment publié d'abord en 1729 par d'Eckhart dans ses commentaires sur les gestes de la France orientale, ne fut regardé alors que comme un roman en prose. Enfin les frères Grimm, ces infatigables soldats de la science, arrivèrent à déterminer la forme poétique de ce fragment, si connu sous le nom de *Combat de Hildebrand et de Hadubrand*, ou la lutte du père contre le fils. Cette forme poétique, c'est encore l'allitération. Les frères Grimm font remonter sa composition au VIII^e^ siècle, c'est-à-dire au temps où furent recueillis les poèmes scandinaves de l'Edda sur lesquels, du reste, le poème allemand l'emporte de beaucoup. C'est un épisode des guerres de Théodoric-le-Grand. Une immense popularité poétique s'était attachée au vainqueur d'Odoacre, et les traditions fabuleuses qui le concernent se retrouvent dans un livre fort populaire en Allemagne sous le nom de *Livre des héros* (*Heldenbuch*). Dans le fragment en question il s'agit de

la première rencontre et de la reconnaissance d'un père et d'un fils séparés depuis longues années par les hasards d'une vie aventureuse et des migrations germaniques. Les personnages qui s'y rencontrent, ceux dont on parle, leur situation respective et les événements auxquels ils est fait allusion, tout appartient à ce grand cycle épique de l'ancienne poésie allemande dont les Nibelungen sont une refonte du XII^e^ siècle. Cette page du manuscrit de Cassel est donc le plus ancien et le plus curieux débris de ce cycle. Il nous intéresse à double titre, car il est aussi pour nous un monument national, puisque la langue dans laquelle il est écrit est le vieux-haut-allemand dont l'idiome des Francs, des Austrasiens de cette époque était un dialecte.

Ce poème est l'expression fidèle du guerrier germanique qui étouffait dans son cœur jusqu'aux sentiments les plus sacrés de la nature, quand il s'agissait d'honneur et de combat. Hildebrand, compagnon d'armes de Théodoric, chef des Ostrogoths, banni comme lui de l'Italie par Odoacre, roi des Hérules, s'est réfugié près d'Attila, roi des Huns, pour lequel il combat pendant trente années. Revenu enfin en Italie avec son maître, il apprend que son fils Hadubrand est à la tête des phalanges ennemies. Monté sur un fougueux coursier, il va à la recherche de ce fils qui ne l'a jamais connu. Il le rencontre seul en avant de ses troupes, l'appelle à lui et veut se faire connaître. Hadubrand croit voir un piége dans les paroles du vieux guerrier, et il repousse son père avec colère et outrage, comme un étranger et un espion. Dès lors Hildebrand, provoqué, insulté par son fils, refoule en son cœur les cris de la nature pour ne plus écouter que la voix de l'honneur, et une lutte terrible s'engage entre les deux guerriers. Mais avec quel déchirement de cœur Hildebrand se résigne à la lutte !

Tout ce fragment est rempli d'un naturel, d'une grandeur et d'une simplicité dignes d'Homère. Il est bien supérieur comme poésie et comme art aux poèmes de l'Edda. Au lieu de ce ton lyrique propre aux chants scandinaves, comme on a pu le remarquer dans les quelques fragments que nous avons eu l'occasion de citer, c'est le ton de l'épopée qui domine partout. Un calme imposant et solennel règne au milieu même des accents de la douleur ou des transports de l'indignation. Nous ne sommes pas mis dès le début au fait des rapports qui unissent les deux guerriers. Ils commencent par se toiser mutuellement et avec toute la fierté de héros qui se sentent doués d'une force invincible. L'âge n'a pu refroidir l'ardeur du vieux Hildebrand, et au feu, au courage qui brille dans les regards du jeune Hadubrand, le père se reconnaît lui-même. Une fois le combat engagé, on sent partout le souffle de la muse épique, et on retrouve jusqu'à quelques-unes de ces délicatesses, fruit ordinaire de la civilisation, mais qui ne sont souvent que le mot involontaire de la nature partout la même! Nul effort de rhétorique pour agrandir l'effet d'une scène aussi frappante : nul artifice de langage, rien de contourné, rien d'ambitieux, partout l'accent de la vérité, la voix de la sensibilité la plus naïve et le cri de la nature. On y sent d'un bout à l'autre cette véritable inspiration poétique, commune à tous les temps et à tous les peuples de la terre, qui trouve non-seulement le mot le plus vrai, l'impression la plus juste, le trait le plus inattendu, mais la situation la plus énergique et le pathétique le mieux senti. Mais écoutons ce poète inconnu, écho des traditions nationales et de la voix du peuple célébrant ses ancêtres :

« J'ai ouï dire que, d'un même courage, Hildebrand « et Hadubrand, le père et le fils, se provoquèrent au

« combat entre les deux armées. Ils préparèrent leurs « armes, revêtirent leurs cuirasses, et par-dessus ceigni- « rent leurs épées, les héros, puis ils lancèrent leurs « chevaux pour le combat. Le fils de Héribrand, Hilde- « brand, qui était un guerrier sage et prudent, prit alors « la parole, demanda en peu de mots à Hadubrand : « Quel est ton père parmi la foule des guerriers? de « quelle famille es-tu? Si tu me le dis, je te donnerai « cette triple armure comme gage de reconnaissance, « car enfant de ce royaume, toute la race humaine m'est « connue.

« Hadubrand, fils de Hildebrand, répondit :

« Ce que m'ont dit d'anciens et sages vassaux qui ne « sont plus, c'est que mon père s'appelait Hildebrand et « que je me nomme Hadubrand. Un jour il s'en alla « vers l'orient : il fuyait la jalousie d'Odoacre et accom- « pagnait Théodoric que suivaient aussi un grand nom- « bre de ses guerriers. Il laissa au pays, dans sa de- « meure, sa malheureuse épouse, un enfant en bas âge « et sans fortune, et s'en alla vers l'orient, à l'époque où « commencèrent les malheurs de Théodoric mon cousin, « quand ce héros fut complétement privé d'amis. Ce « vaillant guerrier était cependant très-cher à Odoacre, « quand commencèrent les malheurs de Théodoric. Dès « lors il fut toujours à la tête des guerriers, car les com- « bats, il les aima toujours trop. Il était connu des vail- « lants héros et je ne pense pas qu'il soit encore en vie.

« Dieu des hommes ! dit Hildebrand, jamais du haut « du ciel ne permets un pareil combat entre des guerriers « si rapprochés par le sang ! » Alors il détacha de son « bras un bracelet royalement travaillé, que lui avait « donné jadis le roi et seigneur des Huns. — Voilà ce « que je te donne maintenant comme témoignage d'af- « fection ! »

« Hadubrand, fils de Hildebrand, répondit :

« C'est avec la lance, pointe contre pointe, qu'un « guerrier doit recevoir des présents ! Tu es, ô vieux « Hun, par trop rusé, tu veux me tromper par tes pa- « roles, et moi je vais te renverser de ma lance. Tu es « si vieux et tu continues toujours de mentir à ce point ! « Des hommes qui ont navigué à l'ouest sur la mer des « Wendes m'ont dit qu'ils avaient entendu parler d'une « grande bataille et que Hildebrand, fils de Héribrand, y « était mort ! »

« Hildebrand, fils de Héribrand, répliqua :

« Je vois bien à ton armure que dans ta patrie tu n'as « pas eu un maître vaillant et que dans cette contrée tu « n'es pas encore devenu un héros ! Malheur mainte- « nant ! Dieu puissant ! quelle funeste destinée est la « mienne ! J'ai erré soixante étés et soixante hivers hors « de ma patrie. Pendant ce temps, toujours on m'a placé « au premier rang des combattants, et cependant ja- « mais dans aucun fort on ne m'a mis les fers aux pieds ; « et maintenant il faut que mon propre enfant me pour- « fende de son épée, m'abatte de sa hache ou que je « devienne son meurtrier ! Sans doute, tu peux facile- « ment à cette heure, si le succès répond à ta vaillance, « enlever son armure à un si vaillant guerrier, emporter « ses dépouilles, si toutefois tu en as le droit !... Et il « ajoute. — Qu'il soit donc le plus lâche des hommes de « l'Est celui qui te détournerait maintenant d'un combat « dont tu as si grande envie. Braves compagnons, nous « n'aurons pas à rougir quel que soit celui qui puisse « aujourd'hui se vanter de mieux lancer le javelot, et « réussir à se rendre maître de ces deux armures[1] ! »

[1] Il existe une variante de ce passage, variante donnée par Wackernagel : « Braves compagnons, décidez dans votre cœur, lequel « sait le mieux lancer le javelot, lequel doit rester maître de ces « armures ! »

« Ce ne fut qu'alors seulement qu'ils lancèrent leurs « javelots avec une si grande violence qu'ils pénétrè- « rent et s'arrêtèrent dans les boucliers. Puis ils bon- « dirent l'un sur l'autre, firent résonner leurs haches de « pierre dont ils frappaient rudement leurs brillants « boucliers. Leurs boucliers sont quelque peu ébranlés, « mais non leurs corps... »

Ici s'arrête le manuscrit et avec lui le tableau terrible et sublime tout à la fois des passions guerrières de la Germanie, du cri de l'honneur étouffant la voix de la nature. Il est évident que là ne pouvait s'arrêter le récit. Après le côté guerrier du caractère des Germains il devait se trouver un second tableau représentant au sein de leur famille ces guerriers si terribles dans la mêlée. Et en effet la tradition plus puissante cette fois que l'écriture est là pour nous rassurer sur l'issue du combat du *père contre le fils* et nous délivrer d'une pénible incertitude. Le nom de Hildebrand est célèbre dans toute l'Allemagne. On voit paraître ce héros non-seulement dans les Nibelungen, mais aussi dans le Heldenbuch, dans les chants de Minnesænger, et jusqu'au milieu du xv^e^ siècle. On y retrouve sa légende avec toutes les circonstances qui s'y rapportent. Sa gloire pénétra même jusque dans les États du nord, et c'est dans le Vilkinasaga, recueil scandinave composé dans le xiii^e^ siècle sur l'ordre d'un roi de Norwége, jaloux de conserver toutes les traditions germaniques, que la lutte se trouve racontée de la manière la plus complète. C'est à ce recueil un peu diffus que nous empruntons le dénoûment de cette véritable scène chevaleresque si pathétique et si terrible à la fois. Nous ferons remarquer qu'au nom de Hadubrand est substitué celui de Alebrand. Déjà la lutte dure depuis longtemps. Le combat a cessé et recommencé plusieurs fois, quand Alebrand dit :

« Un démon conduit ton bras, il faut que je te rende

« les armes, car je n'ai plus la force de combattre; voici « mon épée. — Hildebrand allait la saisir, quand Ale- « brand la leva pour lui abattre les mains; Hildebrand « avance son bouclier et lui dit : Ce coup, tu l'as appris « d'une femme et non de ton père. — Il s'élance alors « sur lui avec tant d'impétuosité, qu'Alebrand tombe à « la renverse, entraînant dans sa chute Hildebrand qui « lui frappe la poitrine du pommeau de son épée, et « s'écrie : Ton nom ou ta vie ! — Ma vie, répond Ale- « brand, a maintenant peu de prix pour moi, puisque « j'ai été vaincu par un vieillard. — Si tu veux conserver « la vie, dit Hildebrand, dis-moi si tu es mon fils Ale- « brand et reconnais en moi ton père ! — Tous deux se « relèvent alors, s'embrassent avec joie, et remontant à « cheval, se rendent à Vérone. Alebrand demande alors « à Hildebrand comment il a quitté le roi Théodoric. « Mais Ute, l'épouse de Hildebrand, la mère du jeune « guerrier, vient au-devant d'eux et lorsqu'elle voit son « fils tout sanglant, elle se prend à pleurer et dit : « Mon cher fils, comment es-tu blessé, et quel est cet « homme qui te suit? — Je n'ai pas honte de cette « blessure, car elle vient de mon père, du seigneur Hil- « debrand que voici. La mère se réjouit alors; elle reçut « avec transport son fils et son époux, et tous furent « rendus au bonheur ! »

Ce passage rappelle la manière touchante et simple dont Homère a peint au milieu de ses sublimes fictions l'entrevue d'Ulysse et de Télémaque.

La lutte d'un père contre son fils se retrouve dans la tradition de tous les peuples. Mais le dénoûment n'est pas partout le même. Qui ne connaît celle d'Œdipe contre le vieux Laïus et son funeste dénoûment si bien exposé par Sophocle dans l'immortelle tragédie d'Œdipe-roi? Si dans la légende grecque c'est le père qui

succombe, dans celle de la Perse, au contraire, c'est Rustan qui tue son propre fils sans le connaître et finit par le pleurer amèrement. D'une autre part, on retrouve exactement la même tradition en Irlande. Le jeune Conloch lutte contre Cuchullin, son père, héros célèbre dans les poèmes attribués à Ossian. Cependant Conloch, ému par la présence de son père, lui propose de suspendre la lutte. Le père refuse et blesse son fils à mort. Mais écoutons le poète :

« Alors et malgré eux, les chefs commencent le com-« bat ; l'honneur réveille leur force assoupie. Terribles « sont les coups que portent leurs bras vaillants, et « longtemps leurs destins demeurent indécis. Jusqu'à « cette heure nul œil n'a vu un combat soutenu de la « sorte, une victoire si rudement disputée. A la fin, la « colère et la honte soulèvent l'âme de Cuchullin, il « pousse sa lance étincelante avec une habileté fatale, et « étend sur le sol le jeune guerrier mourant.

« Noble jeune homme, je le crains, cette blessure « n'est pas de celles qu'on peut guérir ! Maintenant « fais-nous donc savoir ton nom et ton lignage, d'où et « pourquoi tu viens, afin que nous puissions t'élever une « tombe honorable, et qu'un chant de gloire immortalise « ta mémoire.

« — Approche plus près, plus près de moi. Oh ! que « je meure sur cette terre chérie et dans tes bras bien-« aimés ! Ta main, mon père, guerrier malheureux ! et « vous, défenseurs de notre île, approchez pour entendre « ce qui fait mon tourment, car je vais briser le cœur « d'un père. O le premier des héros, écoute ton fils, re-« çois le dernier soupir de Conloch ! Vois le nourrisson « de Danscaïk, vois l'héritier chéri de Dundalgan ; vois « ton malheureux fils trompé par les artifices d'une « femme (sa mère) et par une fatale promesse ! Il suc-

« combe triste victime d'une mort prématurée. O mon « père, n'as-tu pas vu que je n'étais qu'à moitié ton en- « nemi, et, quand ma lance était dardée contre toi, « n'as-tu pas vu qu'elle se détournait de ta poitrine ! »

Comme on a pu le remarquer dans la tradition celtique, c'est le père qui veut le combat, tandis que le fils, comme retenu par un secret pressentiment, veut l'éviter. Dans la tradition germanique les rôles sont changés. C'est le fils qui, avec une espèce de brutalité hautaine, insiste et force le vieux Hildebrand à la lutte. C'est bien là cet amour ombrageux de l'honneur et de la réputation guerrière ! C'est bien là le guerrier germain de Tacite.

Ce thème héroïque est de tous les temps et de tous les pays. Mais c'est avec un caractère bien différent que nous retrouvons la même histoire chez un écrivain français, chez une femme du XII^e^ siècle, chez Marie de France. Née à Compiègne, dit-on, mais fixée à la cour d'Angleterre par des circonstances inconnues, cette femme écrivit des lais remplis de grâce et de sensibilité. Dans le lais de Milon, elle raconte une aventure semblable à celle de Hildebrand et de Hadubrand. Mais ici nous sommes en pleine chevalerie ; Milon est un vieux chevalier qui n'a jamais vu son fils et qui le rencontre, non pas sur un champ de bataille, mais dans un tournoi. Le fils fait vider les étriers à son père. Milon reconnaît alors son fils dans son vainqueur et lui adresse quelques paroles qui ressemblent beaucoup à celles que Hildebrand adresse à Hadubrand.

« Amis, fit-il, à mei entent,
Pur amur deu omni potent !
Di mei cument ad nun ton père,
Cum as-tu num, ki est ta mère
Saveir en voil la vérité,
Mut ai veu, mut ai erré,

Mut ai cerché en autre terres,
Par turnimenz et par guères.
Unc par cop de nul chevalier
Ne chai mes de mon destrier. »

« Ami, dit-il, écoute-moi pour l'amour du Dieu tout-puissant; dis-moi comment a nom ton père, comment tu as nom? Qui est ta mère? Je veux savoir la vérité. J'ai beaucoup vu, j'ai beaucoup voyagé, j'ai beaucoup cherché dans des terres étrangères, parmi les tournois et les batailles, et jamais par coup de nul chevalier je ne tombai de mon destrier. »

On reconnaît ici les sentiments chevaleresques des cours d'amour, qui ont peu à peu succédé aux sentiments de la farouche indépendance, de l'amour de la guerre et des combats. On voit comment les mêmes situations, les mêmes aventures inspirent à des poètes d'époques et de races différentes des sentiments et des récits divers!

La poésie religieuse sous les successeurs de Charlemagne. — Les deux harmonies des Evangiles. — Le chant de guerre en l'honneur de Louis III.

Le moine de Saint-Gall, auteur de la vie anecdotique de Charlemagne, nous raconte le trait suivant :

« Il arriva qu'un jour Charles vint subitement et sans « être attendu dans une ville maritime de la Gaule-Nar- « bonnaise; comme il se mettait à table, voici que des « barques de pirates normands parurent en vue du port. « Les uns les prenaient pour des marchands juifs, les « autres pour des Africains, ou encore pour des Bretons. « Mais le sage Charles, à la structure et à l'agilité de ces

« navires, reconnut que ce n'étaient pas des bâtiments « de commerce, mais des navires de guerre. — Ces vais- « seaux, s'écria-t-il, sont remplis, non de marchandises, « mais d'implacables ennemis !... Or, le religieux Charles, « se levant de table, s'appuya sur une fenêtre et y resta « longtemps à rêver, le visage inondé de pleurs. Comme « nul de ses grands n'osait l'interroger, il leur expliqua « lui-même le sujet de ses larmes : — Savez-vous, ô mes « fidèles, pourquoi j'ai tant pleuré ? Je ne crains pas que « ces gens-là me puissent nuire par leurs vaines me- « naces; mais je m'afflige grandement que de mon vi- « vant ils aient osé insulter ce rivage, et je suis tour- « menté d'une douleur extrême, parce que je prévois « combien de maux ils feront à mes descendants et à leurs « sujets. »

L'anecdote est caractéristique. En effet, les faibles mains de Louis I^er^, que ses contemporains ont appelé le Pieux, mais que la postérité, dans sa justice, a surnommé le Débonnaire, ne purent longtemps soutenir le poids du lourd fardeau que lui léguait Charlemagne. Bientôt, quand les esprit supérieurs que Charles avait su deviner et rassembler autour de son trône, eurent disparu, et qu'aux chants de triomphe en l'honneur des victoires de Charles sur les barbares, eurent succédé le tumulte et les cris de la guerre civile, les luttes impies et sanglantes des fils contre leur père et des frères entre eux, les sciences et les lettres, élevées si haut par Charles, allèrent en déclinant, tandis que la superstition et la grossièreté des mœurs reprirent peu à peu leur empire dans la Gaule, malgré les efforts généreux de quelques évêques pour arrêter le flot toujours montant d'une barbarie nouvelle. La fin du IX^e^ siècle est l'une des plus tristes époques qu'ait traversées la France. On dirait que la civilisation romaine et les lettres anciennes répandues, propagées

par Charlemagne avec une si noble ardeur, aient porté malheur à notre pauvre patrie, ou énervé, abâtardi les courages. Toujours est-il qu'en présence de ces Francs dégénérés aussitôt qu'ils ont bu à la coupe enchanteresse de la civilisation romaine, s'élève la race jeune et forte de ces autres Germains sur lesquels le souffle seul du christianisme a passé.

C'est à un petit-fils de Charlemagne, à Nithard, l'élégant et énergique historien des funestes dissensions de Louis le Débonnaire, que nous devons le premier monument de la langue française, et la reconnaissance officielle d'un idiome propre aux peuplades germaniques, nous voulons parler du serment mutuel que se prêtèrent à Strasbourg, le 14 février 842, Charles le Chauve et Louis le Germanique. Ce monument est l'un des plus précieux du moyen âge, puisqu'il nous révèle d'un côté la contexture de la prose allemande, et de l'autre la première formation du français, à peine détaché de la langue latine. Voici la traduction de ces serments exactement calqués l'un sur l'autre :

« Pour l'amour de Dieu, pour le peuple chrétien et « pour notre salut commun, à partir de ce jour, en tant « que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je défendrai « ce mien frère Charles, et en aide et en chaque chose, « comme il est juste de défendre son frère, pourvu qu'il « fasse de même envers moi. Et jamais avec Lothaire je « n'accepterai de plaid, qui, par ma volonté, soit préju- « diciable à mon frère Charles. »

Cette alliance fut suivie en (août) 843 du traité de Verdun, qui termina enfin la guerre civile, créa l'indépendance nationale et sauva la littérature allemande sur le point de s'éteindre. La paix et le repos de l'Allemagne affermis par les premiers rois de la maison de Saxe, l'instruction littéraire se releva par sa propre impulsion.

La littérature religieuse fut cultivée avec le plus grand succès en Allemagne, dans les nombreux monastères qui en couvraient le sol, mais surtout à Fulda et à Saint-Gall. Cette étude des antiquités religieuses ne put se faire sans qu'il s'y mêlât quelques réminiscences de la littérature profane de l'antiquité, et ce fut de cette manière et sous le manteau même de la religion que la civilisation romaine commença à s'introduire en Germanie et à se répandre dans les monastères, où nous la retrouverons bientôt. La poésie religieuse était donc fort cultivée dans les monastères à cette époque. Louis le Débonnaire lui-même qui, dans l'ardeur de sa piété, rejetait toute œuvre profane comme dangereuse et entachée de péché, et fit, dit-on, brûler le recueil de poésies nationales que Charlemagne avait mis tant de soin à composer, Louis le Débonnaire, disons-nous, protégea et encouragea vivement la poésie religieuse au sein des cloîtres. C'est à ce prince, s'il faut en croire la tradition, que nous devons l'une des plus admirables productions poétiques de cette époque, l'*harmonie* ou paraphrase poétique des Évangiles, par un poète saxon et connu sous le nom de *Heliand*. Ce livre était destiné à être répandu dans le nord de l'Allemagne. Quelques années plus tard, Otfrid, moine de Wissembourg, sur le désir d'une dame pieuse appelée Judith, faisait paraître un travail semblable, destiné à l'Allemagne du sud. Ces deux productions, quoique contemporaines, se distinguent l'une de l'autre par un caractère bien tranché. Et cette différence s'explique par la manière dont le christianisme fut introduit en Germanie. Au nord, la civilisation et les croyances chrétiennes furent inculquées par Charlemagne à coups de hache et d'épée. Les longues guerres du prince franc, ses efforts sans cesse réitérés pour y extirper à tout prix l'idolâtrie nous montrent combien ces peuplades étaient fortement

attachées à leurs superstitions. Et certainement des caractères aussi farouches ne pouvaient subitement passer d'un état sauvage à un état policé. On sent donc dans l'harmonie dure et sauvage du style que l'imagination du poète est encore pleine des fictions du Walhalla. Sa traduction est une image fidèle de la poésie religieuse du Nord dont il entremêle les fictions aux vérités bibliques. On rencontre à chaque page de ces périphrases poétiques dont les Islandais et les Anglo-Saxons nous offrent de si nombreux exemples. Ce que le pieux auteur peint avec une sorte de complaisance, ce sont les tableaux propres à frapper l'âme d'épouvante : le massacre des Innocents, les souffrances du Christ, le jugement dernier, et cela dans un style où se reflète l'austère nature de la Germanie septentrionale. Quand parfois il s'éloigne du texte même de l'Évangile, c'est la poésie nationale qui lui fournit ses expressions énergiques et pittoresques, lugubres et imposantes. Les allégories païennes (du Nifelheim et du Muspelheim) du monde de la glace et du monde du feu s'y mêlent aux oracles sacrés de la Bible. Le poète semble du reste fort indifférent à l'effet littéraire de son œuvre. L'idée seule l'occupe, les mots viennent comme ils peuvent. Néanmoins son style est grave, sentencieux, plein d'austérité et d'énergie. Son rhythme même, l'allitération dénote cette tendance. On peut facilement se figurer l'impression profonde que l'histoire d'un Dieu abreuvé de douleurs et d'outrages et mourant pour le salut des hommes, dut faire sur ces guerriers farouches, encore imbus de la légende du tendre Balder, immolé par Loki. Ecoutons le poète nous décrire les signes qui doivent annoncer la fin du monde :

« Je vais donc vous raconter les signes prodigieux qui « auront lieu avant sa venue en ce monde. — En ce jour

« solennel, l'éclat de la lune et celui du soleil seront « confondus; tous deux seront obscurcis et voilés de té- « nèbres; elles tomberont, les étoiles, ces blanches pe- « tites flammes du ciel, et la terre tourbillonnera, et il « tremblera ce vaste univers. Et il y aura de mombreux « événements de cette nature : la vaste mer frémira de « colère, les vagues de l'Océan feront trembler d'effroi « les habitants de la terre, et les peuples alors se des- « sècheront d'épouvante en présence de la révolte des « éléments. Alors plus de paix nulle part et maintes « guerres aussi surgiront ardentes dans tout l'univers. « Et les peuples conduiront leurs armées les uns contre « les autres. La guerre existera entre les rois, et il y « aura de vastes expéditions, causes de mille malheurs, « et la lutte sera générale. »

La traduction du poète saxon est une image fidèle de la poésie religieuse et de l'état des esprits dans l'Allemagne du nord. Au contraire, celle d'Otfried, moine de Wissembourg, est l'expression du christianisme dans le midi, où les mœurs et la civilisation étaient bien plus avancées que dans les forêts de la Saxe ou de la Frise, grâce aux germes de christianisme qui avaient été déposés en Bavière, dans la Suisse allemande et la Souabe, par les Goths et les Burgondes. Bien avant Charlemagne, des monastères nombreux s'y étaient élevés, et avec eux les écoles s'y étaient multipliées sur les ruines des villes et des cités romaines. L'agriculture s'y était développée, et des moissons dorées couvraient les plaines tandis que le raisin mûrissait sur le penchant des coteaux. Les disciples d'Alcuin trouvèrent déjà le terrain tout préparé à leurs enseignements, et le grand Empereur sut donner à l'étude des lettres anciennes, dans cette partie de l'Allemagne, la même impulsion qu'il lui donna en Gaule. Et nous verrons bientôt que la tradition des fortes études

classiques se conserva plus longtemps dans le sud de l'Allemagne que dans la France. Quoi qu'il en soit, le style de l'harmonie d'Otfried est bien différent de celui du poète saxon. L'allitération fait place à la rime, et la poésie moderne est créée. A la rudesse sauvage succède la douceur, l'onction, la sensibilité. Otfried, comme le feront plus tard les chantres de la Souabe, affectionne beaucoup les observations morales, spirituelles et mystiques, auxquelles il paraît attacher un grand prix. Il ouvre des échappées de vue sur le Paradis, demeure future des bienheureux, ou sur la scène terrible du Jugement dernier, l'effroi des méchants. Il est très-heureux dans la partie descriptive de son œuvre, et il porte, sous ce rapport, l'empreinte du caractère alémanique, qui se plaît dans les bois, dans les champs, dans l'observation assidue de la marche des nuages, des phases du soleil et de la lune. L'amour inné de la nature lui dicte parfois ses paraphrases. De temps à autre, le caractère lyrique prévaut; on dirait alors des refrains semés dans le texte et destinés à être chantés par les fidèles assemblés. En un mot, sa traduction est plutôt un commentaire des paraboles de l'Évangile que le texte même, tandis que le poète saxon reproduit les allégories bibliques avec une scrupuleuse exactitude. Otfried excelle à rendre les sentiments qu'il éprouve, tandis que le poète saxon s'en tient scrupuleusement à son texte. C'est ainsi qu'à l'occasion du retour des Mages dans leur patrie, Otfried se laisse aller à des remarques touchantes sur l'amour du pays natal, sur le regret d'en être éloigné. Ces épanchements d'une sensibilité véritable et profonde contrastent avec le ton un peu sec et monotone du traducteur saxon. Otfried nous donne comme un avant-goût des doux et tendres Minnesænger et une image fidèle des Kerner, des Uhland et des Hebel. Ecoutons-le plutôt lui-même :

« Mainte affliction nous est préparée ici ; nous ne re-
« verrons plus la patrie, pauvres orphelins que nous
« sommes !

« O exil, tu es bien dur ! tu es bien triste, je te le dis
« en toute sincérité !

« C'est contre les afflictions que luttent ceux qui n'ont
« pas de patrie, je l'ai éprouvé moi-même ; je n'ai nulle
« part trouvé rien d'aimable en toi !

« Je n'ai trouvé en toi d'autre bien que la tristesse
« pour mon âme, des blessures pour mon cœur, et des
« peines de toutes sortes ! »

Quelle était donc cette patrie qu'Otfried regrettait au sein du cloître dans des vers si touchants? On ne le sait au juste, pas plus que l'on ne connaît l'année de sa naissance et celle de sa mort. Il est à présumer qu'il naquit vers l'an 825 ou 830. Quant à sa patrie, si l'on en juge par son dialecte et par une apostille à Hartmut, moine de Saint-Gall, il doit être né en Souabe, soit dans le canton de Thurgovie, soit dans le Rheinthal ou la Souabe supérieure qui touche à cette contrée. Il fit son éducation à Fulda, sous la direction de Raban Maur. Mais il dut beaucoup aussi à Salomon, devenu plus tard évêque de Constance, comme Otfried nous l'apprend lui-même dans une lettre à son ancien maître : « Souvent je me suis
« rappelé dans mon cœur la grande bonté que vous eûtes
« de m'instruire par vos propres paroles. »

Otfried vécut dans le couvent bénédictin de Wissembourg, en Alsace, et il put donc être témoin oculaire des grands événements qui suivirent la mort de Charlemagne, ou du moins en entendre les récits vivants. La grande trahison du Champ du Mensonge (833), le choc de cent mille combattants au pied des collines de Fontenay (841), la rencontre de Charles le Chauve et de Louis le Germanique dans la plaine de Strasbourg (842), rencontre si

importante au point de vue de l'histoire, le traité de Verdun (843), qui est le point de départ de la formation des nationalités modernes, la déposition et la mort de Charles le Gros, et enfin la transmission de la couronne impériale sur la tête d'un prince de race germanique; tels furent les grands événements dont Otfried fut le témoin, et qui durent laisser dans son âme de profondes impressions. Toutefois il vécut dans son couvent, tout entier à l'étude des lettres et à la méditation de l'Évangile, et devint aussi savant théologien, philosophe, rhéteur et poète que bon et pieux moine. Son but, en choisissant la langue théostique, c'est-à-dire l'idiome populaire, était, comme il nous l'apprend lui-même dans la dédicace de son livre à Liutbert, archevêque de Mayence, de bannir les chants profanes de la bouche du peuple, et d'élever son cœur à Dieu en les remplaçant par les louanges du Seigneur. « De même, dit-il, que Virgile, « Lucain et Ovide ont éternisé les actions de leurs dieux « et de leur nation par des chants dans leur langue, je « veux, moi qui connais les écrits de ces Romains, célé- « brer, pour le peuple allemand, l'histoire de Jésus par un « monument durable écrit dans ma langue maternelle. »

L'œuvre d'Otfried peut être comparée à une mélopée antique, à une musique d'église aux accords puissants et religieux. Le pieux moine a partagé son travail en cinq livres. Dans le premier, il célèbre la Nativité et saint Jean-Baptiste; dans le second, il nous parle des commencements de la vie publique du Sauveur, de la réunion des premiers disciples; le troisième est consacré au récit des miracles éclatants du Christ, miracles qui ébranlent la foi des Juifs. La passion et les souffrances du Sauveur font le sujet du quatrième. Le cinquième raconte la résurrection et l'ascension du Christ et se termine par un tableau du jugement dernier.

Comme on le voit, l'auteur n'a point fait correspondre son œuvre au récit des quatre évangélistes, et la raison qu'il en donne est bien futile : il a voulu faire correspondre son travail aux cinq sens, afin de les corriger. Du reste, dans le récit des miracles du Sauveur, il ne met d'autre ordre, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface du troisième livre, que celui de ses souvenirs. Il attend à cet effet la grâce du Seigneur. Il espère que Dieu opérera en lui un miracle; qu'il l'empêchera de manquer de sagesse; qu'il le guérira de toute impureté, de toute blessure, de tout péché.

« Fais, ô Seigneur, que ta main pèse légèrement sur « moi ; guéris mon âme, comme la mère fait de son en- « fant; elle le défendrait si un autre essayait de le frap- « per. Ainsi agit le Seigneur. Défends-moi de la sorte, ô « mon Dieu! Que je sois ton esclave, mais que l'ennemi « ne me blesse point. Donne-moi l'espoir d'une meilleure « patrie; sers-moi de père et de mère, car tu es mon bon « Seigneur. »

En tête du poème se trouvent trois dédicaces qui ont une certaine valeur historique. L'une est adressée à Louis, roi des Francs austrasiens, mieux connu sous le nom de Louis le Germanique. Elle est écrite en vers allemands et les lettres du commencement et de la fin de chaque vers lues ensemble forment une phrase dont le sens est : « Salut éternel à Louis roi des États orientaux. » Le seul des fils de Louis le Débonnaire dont le caractère mérite d'être remarqué, c'est en effet Louis le Germanique, à la protection duquel le pieux moine doit sans contredit la tranquillité qui lui a permis de composer son poème. C'est lui qui a guerroyé contre les nations barbares qui menaçaient les frontières à l'orient et au nord. Aussi le moine poète a-t-il pu faire ressortir avec justice les qualités guerrières de son prince.

« Louis, ce héros rempli de sagesse, gouverne tout « l'empire de l'Est, comme il convient à un roi des « Francs. Sa puissance s'étend sur toute la terre fran- « cique; et il la gouverne fièrement, je vous le jure.

« Que la félicité, que la fortune l'accompagnent tou- « jours! Que le Seigneur augmente sa puissance et ré- « jouisse son cœur! »

La dédicace allemande à l'évêque Salomon de Constance est écrite sur un ton bien différent. « Je vous ai « envoyé ces livres en Souabe, pour que vous puissiez « juger de leur utilité, lui dit modestement Otfried. « Votre esprit, plein de sagesse, verra s'il peut y prendre « quelque chose qui mérite d'être lu. » Il loue ensuite la bonté de l'évêque qui l'a instruit, initié à la connaissance des lettres sacrées et profanes, et adresse pour lui des prières au ciel.

Dans la dédicace latine à Liutbert, archevêque de Mayence, il se plaint avec un véritable accent de patriotisme du dédain que l'on manifeste pour l'idiome national. « Cette langue est tenue pour agreste; ceux qui « la parlent comme leur langue maternelle ne l'ont polie « ni par l'écriture, ni d'aucune autre façon; ils n'écri- « vent point, comme font d'autres nations, l'histoire de « leurs ancêtres, ou s'ils le font, c'est en grec ou en latin. « Ils ne se permettront pas de transgresser, d'un côté, « les règles grammaticales d'une langue étrangère, « mais dans leur propre langue ils ne prononcent pas « une seule parole sans faute. »

C'est une chose assez curieuse d'entendre un moine, voué par sa profession même à l'étude des langues anciennes, protester avec tant d'énergie contre cette même étude et revendiquer pour l'idiome de sa patrie l'honneur accordé aux langues anciennes! Du reste, il n'y a là rien d'étonnant. Otfried est né, il est vrai, en Souabe,

mais il a été élevé à Fulda, c'est-à-dire dans la véritable Allemagne, où il a certainement appris à connaître par la traduction d'Ulfilas, et peut-être par celle du poète saxon, tout ce qu'on peut faire de sa langue maternelle et toutes les ressources précieuses que l'on en peut tirer pour l'instruction du peuple. Aussi voit-il avec peine les hommes capables d'exercer une salutaire influence sur les masses préférer dans leurs écrits un idiome que le peuple ne comprend point et dont il ne peut par conséquent tirer aucun profit. On dirait aussi qu'il sent tout ce que la civilisation latine a d'antipathique au génie national, et qu'il prévoit tout le dommage qu'elle peut lui causer. Au surplus, les Francs ne valent-ils pas les Romains? A cette pensée, le pieux moine est saisi d'un saint transport de patriotisme, et il passe à l'éloge des Francs qu'il ne trouve en rien inférieurs aux Romains. Ecoutons-le quelques instants.

« Ils sont aussi audacieux que les Romains eux-
« mêmes; et personne ne peut dire non plus que les
« Grecs les surpassent en cela.

« Ils ont pour leur usage autant de sagesse, dans la
« plaine et dans la forêt, ils sont tout aussi braves.

« Ils ont la force en partage; oui, ils sont très-vail-
« lants, toujours prêts à s'armer, c'est ainsi que sont
« tous ces héros!

« ..... Ils sont sans reproches.

« Leur pays est très-fertile, il est célèbre par ses pro-
« ductions de toute nature. Mais cela ne constitue point
« notre mérite.

« On y tire du sol, pour l'usage commun, de l'airain
« et du cuivre, et, à ce que je crois, du cristal de
« roche

« Et en outre de l'argent à foison. Oui, dans ce pays,
« on ramasse l'or dans le sable des fleuves.

« Ils sont pleins d'ardeur pour toute grande œuvre, « c'est un effet de leur sagesse.

« Ils sont prompts à échapper à leurs ennemis, à peine « sont-ils attaqués, qu'ils les jettent par terre.

« . . . . . .

« Qu'aucun peuple ne se hasarde à lutter avec eux : « qu'il soit Mède ou Perse, malheur lui en adviendrait !

« J'ai lu jadis dans un livre, j'en suis bien sûr, qu'ils « sont alliés à la race d'Alexandre,

« Qui a tant menacé le monde, l'a fait tout entier plier « sous son épée et de sa main lui a donné des fers.

« Oui, j'ai découvert dans ce récit que ce peuple, à « son origine, s'est détaché des Macédoniens.

« Et ils ne souffrent point qu'un roi les gouverne, au- « cun roi au monde, à moins que par eux il n'ait été « élevé.

« Et personne ne peut nuire à ce roi, tant que les « Francs chevauchent autour de lui.

« Et toutes leurs entreprises, c'est sous la protection « de Dieu qu'ils les exécutent; dans la détresse, ils ne « font rien sans son conseil.

« Ils obéissent à la parole de Dieu; ils l'apprennent « dans le Livre des livres.

« Je l'ai dit en commençant, ce sont des braves, pleins « de sagesse et de bons serviteurs de Dieu! »

Il y a certainement dans ces vers un véritable souffle poétique et un profond sentiment de patriotisme. On voit en même temps reparaître la tradition sur la patrie orientale. Bientôt même on ne se contentera plus de descendre des Macédoniens, on reculera jusqu'à Priam l'antiquité de la race germanique. Mais n'anticipons point. L'œuvre d'Otfried nous donne en même temps une idée de la culture intellectuelle et de l'état de la civilisation dans le sud de l'Allemagne, où dès le VII[e] siècle le chris-

tianisme avait déjà jeté de profondes racines en certains endroits. On sait que les Goths, les Lombards et les Burgondes ont séjourné dans ces contrées et y ont préparé les esprits à la civilisation. Tout se lie et s'enchaîne dans l'histoire des peuples. Tel événement, tel état moral et intellectuel, qui paraît inexplicable ou anormal, est souvent le résultat d'un fait antérieur, négligé par les historiens.

Après ce début si patriotique, le poète commence son œuvre de patience où les sages préceptes, les réflexions morales, les élévations pieuses s'adaptent sans effort et sans confusion au texte des Évangiles que le poète rend avec cette noblesse et cette simplicité sublime qui convient si bien à la sainteté du livre. Ecoutons comment l'auteur fait parler Jésus-Christ sur la montagne des Oliviers :

« Après cette promenade, le Seigneur s'assit sur le « mont des Oliviers, et ses disciples lui demandèrent en « particulier, car ils étaient encore tout étonnés de son « dernier discours : Dis-nous donc, Maître, la suite des « temps; fais-nous connaître quand tu dois venir et « comment le monde périra.

« Prenez garde, dit-il, à ces événements; soyez pru- « dents ; faites en sorte que les artisans de mensonge ne « vous précipitent point dans les dangers.

« De lamentables événements se précipiteront sur ce « globe : la peste et la famine, la misère et l'exil.

« Alors sa bienveillance leur prédit les peines mêmes « qu'ils subiraient à cause de lui, la haine universelle « qu'ils allaient attirer sur eux, quoi qu'ils fissent, et « l'envie insatiable, et comment les hommes saisiraient « ses chers disciples, les traîneraient enchaînés devant « les ducs (*juges*) et les rois.

« Mais il les consola aussi de leur mort à venir ; il leur

« dit qu'ils subiraient cette mort uniquement à cause de « la haine qu'on lui portait.

« Ne craignez point de rester bouche close devant le « peuple; n'ayez point de souci de ce que vous leur ré- « pondrez. Je vous donnerai pour armes des paroles de « sagesse, des discours de droiture, car vous êtes mes « disciples. Je serai moi-même présent auprès de vous; « c'est moi qui parlerai par votre bouche; je cuirasserai « vos cœurs de courage et de fermeté. Et dites-leur qu'en « vérité les derniers jours approchent; et parlez-leur « exactement des temps de l'Antechrist, de ces temps de « désolation que le monde, hélas! endurera. Je ne vous « le cache point, ces temps n'auront jamais leurs pa- « reils. Ils seront alors dans la détresse et dans l'acca- « blement; jamais on n'aura vu chose pareille; jamais « on n'en reverra... Le soleil et la lune s'éclipseront et « répandront l'effroi; et les étoiles tomberont sur toute « la surface de la terre. Et voyez, tout ce qui est ici-bas « versera des larmes pour tant d'affliction; toute la race « humaine pleurera sur tous ces malheurs. Et ils verront « avec anxiété le Fils de l'Homme descendre du haut des « nuages pour le jugement dernier! »

Otfried, à la fin de cette citation, nous raconte les mêmes événements que le poète saxon dans le fragment cité plus haut; mais quelle différence dans leurs manières! Le Saxon ne voit qu'une chose terrible à peindre en un style foudroyant. Et dès lors recueillant tout ce que ses souvenirs lui rappellent de plus sombre, il accumule tout ce qu'il y a de plus terrible dans le récit de *la Nuit des Dieux*, tout ce qu'il y a de plus propre à frapper d'épouvante, et cela sans un seul mot de compassion pour la pauvre humanité. Otfried, au contraire, semble atténuer la terreur que peut inspirer son récit. On sent qu'il a pitié des malheureux sur qui tomberont

tous ces maux. Et en effet, au milieu des touchants récits dont se compose la vie du Sauveur, Otfried jette souvent un regard sur lui-même, sur sa vocation, sur ses devoirs, sur les trésors de la bonté divine qu'il ne saurait assez faire connaître, assez glorifier dans ses chants. Ce fut l'œuvre de toute sa vie, et la joie de son âme ; aussi quand, après sa longue course, il touche au but de ses efforts, s'écrie-t-il avec un saint enthousiasme et une noble satisfaction : « C'est ainsi que j'ai marché sous les « auspices du Christ, me voici dans le port ; ma mission « est terminée, je rentre dans mes foyers et mets fin aux « travaux qui m'occupaient tant que j'étais en pleine mer.

« Je vais maintenant plier ma voile et ramener ma « nacelle dans le port protecteur. Me voici enfin tout « joyeux dans le port, et je bénis la grâce qui m'y a « ramené. Gloire à la toute-puissance divine au ciel et « sur la terre, chez les anges et chez les hommes, d'éter- « nité en éternité ! »

Telle est l'œuvre patriotique et religieuse d'Otfried, dans laquelle le pieux moine, saisi d'une sainte ardeur pour le développement de la foi parmi le peuple, lutte souvent d'une manière victorieuse contre une langue à peine formée, et prélude dans un rhythme nouveau aux doux accents des Minnesænger. Toutefois, il ne fut pas le seul de son temps à comprendre qu'il fallait écrire pour le peuple. Son illustre maître, Raban Maur, l'avait compris aussi. D'abord directeur du célèbre monastère de Fulda, Raban Maur devint archevêque de Mayence, où il mourut le 4 février 856. Aucun de ses contemporains ne le surpassa par l'étendue du savoir, par la profondeur des connaissances, par l'ardeur et l'activité qu'il mit à remplir ses devoirs de professeur et d'évêque. Ce fut lui qui créa la réputation dont jouit cette célèbre abbaye, qui surpassa même en éclat la grande école du

monastère de Tours, illustré par Alcuin lui-même. Raban Maur a sans doute bien mérité des lettres et de la civilisation allemandes, mais c'est plutôt par son infatigable ardeur à répandre l'instruction que par ses travaux littéraires en langue nationale. C'est principalement sur la théologie et c'est en latin qu'il a écrit. Cependant il ne dédaigna point la langue populaire, et l'on possède de lui un glossaire allemand sur toutes les parties du corps humain et sur l'Ancien Testament. Mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est le décret qu'il fit rendre au concile de Mayence en 848, décret qui enjoignait aux ecclésiastiques de prêcher pour la multitude soit en langue romane, soit en langue théostique, suivant que le peuple était franc ou allemand.

Jusqu'ici, sauf dans le fragment de Hildebrand et de Hadubrand, la muse germanique s'est montrée à nous sous une forme tout à fait religieuse et un peu mystique. Elle sent la cellule du moine, ne songe qu'à former le cœur de l'homme sans s'occuper beaucoup de ce qui se passe dans le monde extérieur. Cependant ce n'est pas le patriotisme qui lui manque, nous l'avons vu dans le préambule d'Otfried. L'état déplorable qu'offrait alors la France du nord ne laissait point les moines indifférents. Si Louis le Germanique avait vaincu la Bohême, forcé les Danois à lui demander la paix, à faire avec lui un traité de commerce et à jurer sur leurs armes de ne plus inquiéter les populations soumises à son sceptre, la France du nord était loin de jouir d'un calme aussi rassurant que les États de Louis. Repoussés de l'Allemagne, les Normands ne s'en étaient jetés qu'avec plus de fureur sur la pauvre Neüstrie, où le mauvais vouloir et la jalousie des grands rendaient la résistance à peu près impossible. L'Escaut, la Somme, la Seine et la Loire étaient couverts de leurs bateaux et rougis du sang

des populations riveraines. La désolation et la terreur régnaient partout. Aussi le moindre succès remporté sur les envahisseurs excitait-il parmi les populations le plus vif enthousiasme. Parfois même le cri de délivrance, s'élevant du sein des cloîtres, revêtait une forme poétique pleine d'élan et d'onction religieuse, comme dans le chant composé en l'honneur de Louis III, fils de Louis le Bègue, vainqueur des Normands à la bataille de Saucourt en Vimeux, en 881. On sent dans ce poème d'un style ferme et concis, toute l'effusion d'une joie inespérée jointe à l'amour de la patrie. Toutefois, la poésie sent encore le cloître. Le combat n'y est qu'indiqué, l'idée d'une délivrance providentielle domine toutes les autres. Néanmoins la description de la contrée ravagée par un vainqueur insolent est très-pittoresque, et l'ardeur que met le poète anonyme à célébrer les vertus du monarque et ses exploits militaires atteste, chez lui, un noble patriotisme et un caractère belliqueux et chevaleresque [1].

« Je connais un roi, il s'appelle Louis, il aime à servir « Dieu qui l'en récompense dignement.

« Il était encore enfant quand il perdit son père. Ce « fut pour lui un grand malheur. Mais alors le Seigneur « l'accueillit et lui servit de père.

« Il lui donna la vertu, de nobles compagnons et un « trône dans le pays des Francs. Puisse-t-il en jouir « longtemps !

« Ce trône, il le partagea bientôt avec Carlomann, son « frère, les partages se firent avec équité.

« Quand tout cela fut terminé, son Dieu voulut éprou- « ver s'il pourrait longtemps supporter l'adversité.

[1] Le moine Hucbold (mort en 930) est regardé comme l'auteur de ce chant.

« Il permit que des guerriers païens envahissent leurs « états, que le peuple des Francs devînt l'esclave de ces « guerriers.

« Les uns furent perdus aussitôt, d'autres suppor- « tèrent l'épreuve, la honte accabla quiconque avait jadis « mal vécu.

« Celui qui était alors voleur vit sa force s'augmenter, « il s'empara de forteresses, et depuis lors fut un gentil- « homme.

« Les uns vivaient de mensonges, les autres d'assas- « sinats, d'autres de trahison, et chacun s'en glorifiait.

« Le roi était abattu, le royaume était dans la confu- « sion ; Christ était courroucé et permettait le châtiment « de ces crimes.

« Cependant Dieu eut pitié de son peuple, il connais- « sait sa détresse, il ordonna au seigneur Louis de partir « en toute hâte.

« Louis, mon roi, secours mon peuple, car les Nor- « mands l'ont vivement opprimé.

« Alors Louis répondit : « Seigneur, je le ferai, la « mort ne m'empêchera point d'accomplir tout ce que tu « m'ordonnes. »

« Il prit alors congé de Dieu, déploya son étendard, « et s'avança à travers le pays des Francs à la rencontre « des Normands.

« Ils rendirent grâces à Dieu ceux qui l'attendaient, « et tous dirent : Seigneur, il y a longtemps que nous « t'attendons !

« Alors il dit tout haut, Louis, le vaillant : Consolez- « vous compagnons, mes amis !

« C'est Dieu qui m'a envoyé ici, c'est lui-même qui « m'a ordonné de venir.....

« Je ne m'épargnerai pas moi-même que je ne vous

« aie délivrés. Maintenant je veux qu'ils me suivent tous « ceux qui ont été fidèles à Dieu.

« Notre vie nous est assurée aussi longtemps que le « Christ le voudra ; — s'il veut notre mort, elle est en « sa puissance ; — quiconque en cette occasion accom- « plira avec courage la volonté de Dieu en reviendra sain « et sauf, et je l'en récompenserai.

« S'il succombe, je récompenserai ses enfants.

« Il saisit alors son bouclier et sa lance, il fait voler « son coursier, car il veut réellement punir ses ennemis.

« Il ne tarda point à trouver les Normands. Dieu soit « loué, s'écria-t-il en apercevant ceux qu'il désirait.

« Le roi lança courageusement son coursier, entonna « un cantique sacré, et tous chantèrent ensemble *Kyrie* « *eleison* — Seigneur, aie pitié de nous !

« A peine le chant était-il terminé, que le combat « était commencé, que le sang coulait sur le visage des « Francs qui combattaient.

« Mais, pareil à un héros, personne ne combattit « comme Louis. L'audace et l'agilité lui étaient natu- « relles.

« Il transperçait l'un, il pourfendait l'autre.

« Il abreuva ses ennemis d'amertume. Louée soit la « puissance de Dieu. Le roi Louis fut vainqueur. Grâces « soient rendues à tous les saints. La victoire fut à lui !

« . . . . . .

« Seigneur, maintiens-le dans toute sa majesté ! »

Dans cet hymne, plus religieux que guerrier, la pieuse reconnaissance du poète nous montre bien l'imminence du danger. Nous retrouvons aussi dans quelques strophes un tableau de l'état déplorable de notre pays à cette époque funeste, où le crime et l'audace étaient les moyens les plus fréquents de s'élever et de s'agrandir, de cette époque dont un annaliste dépeint la détresse avec une

simplicité et une crudité bien effrayantes, quand il dit : « Les Normands étant revenus de nouveau, le roi Louis « bâtit pour les arrêter, en un lieu appelé Stroms, un « château de bois qui servit à fortifier les païens plutôt « que les chrétiens, parce que le roi ne trouva personne « à qui confier ce château[1] ! »

État de la poésie sous les Empereurs de la maison de Saxe. — Les Empereurs Saliens. — Panégyrique et légende d'Anno, archevêque de Cologne.

Comme on a pu le remarquer dans les deux chapitres précédents, la poésie de l'époque franque est à peu près exclusivement chrétienne. Les poèmes, même les plus profanes, par exemple le chant de guerre en l'honneur de Louis III, portent tous un cachet religieux. Des critiques célèbres, et entr'autres, Gervinus, ont regretté et amèrement regretté cet accaparement, pour ainsi dire, de la poésie par le clergé. C'est là un sentiment que je ne comprends pas, car, à vrai dire, il ne pouvait en être autrement, au moment même où une croyance nouvelle, telle que la religion chrétienne, venait de renouveler le cœur et le caractère des Germains. Il est vrai que les mêmes critiques en sont encore à regretter le règne des anciens dieux et trouvent que le christianisme a gâté la poésie. De pareilles idées ne se discutent pas, ne se réfutent point, il suffit de les faire connaître, elles portent en elles-mêmes leur condamnation. Autant vaudrait dire que la poésie panthéiste, et

[1] Ann. Sanc. Bert.; Ann. Wedast.

le réalisme honteux et dégradant de Gœthe et d'une partie de la jeune Allemagne, l'emportent sur ce merveilleux chrétien qui anime et vivifie toutes les sublimes productions de l'époque des Hohenstaufen, et les chefs-d'œuvre de toutes les littératures modernes, depuis le Dante, Shakspeare, Caldéron, Lope de Véga jusqu'à Corneille et Racine. Qu'est-ce en effet qui fait l'originalité de tous ces grands poètes dont je viens de citer les noms? C'est l'esprit chrétien, l'influence de la doctrine évangélique. Si l'on ne tient compte et grand compte de l'élément chrétien dans le théâtre de toutes les nations modernes, il est impossible d'en bien saisir le caractère, de même que le Discours sur l'histoire universelle de Bossuet ne peut être bien compris que si l'on connaît bien et l'esprit de Bossuet et la doctrine chrétienne. Mais revenons à l'Allemagne. Je ne ferai point l'énumération de toutes les productions qui parurent dans cette longue période de 768 à 1137. Elles portent toutes le même caractère, et celles que j'ai étudiées suffisent pour donner une idée des autres. Je me contenterai de faire un tableau succinct de l'état intellectuel et moral de l'Allemagne sous les empereurs de la maison de Saxe, et je terminerai en signalant un nouveau réveil de l'esprit poétique, et comme un frais et suave zéphir annonçant les beaux jours d'un long printemps et d'un riche été pour la muse germanique.

Au milieu de la dissolution générale de l'empire de Charlemagne, les peuplades allemandes comprirent qu'il n'y avait de salut pour elles que dans une union étroite sous un chef unique. Aussi se groupèrent-elles d'abord autour de l'actif et brave Arnoul, fils de Carlomann et duc de Carinthie, quand, à la diète de Tribur, Charles le Gros eut été déclaré déchu du trône impérial (11 novembre 887). Ainsi disparut et pour toujours le fantôme

de l'empire d'Occident tel que l'avait rêvé Charlemagne, ce grand homme, ce génie supérieur, qui fut, comme nous l'avons vu, le soldat de Dieu, et l'un des plus glorieux promoteurs de la civilisation chrétienne. Mais en voulant ressusciter la forme du vieil empire romain, Charles se trompa de chemin, il rêva une utopie qu'une longue suite de princes aussi grands que lui auraient pu seuls réaliser. L'éclat de cette résurrection de l'empire fut prodigieux, mais comme l'éclat passager d'un météore. En somme Charlemagne n'est qu'un génie extraordinaire qui s'est trompé en voulant imposer à des peuples germains des principes politiques et une civilisation qui répugnaient à leur caractère. Lui disparu, cette vie factice et cette lumière d'emprunt que son vaste génie avait un moment communiquées à ses vastes états, s'éteignirent, et le monde retomba sur lui-même. Mais du moins les peuples d'Outre-Rhin eurent le bonheur de trouver dans le duc Arnoul un prince capable et dévoué au bien de ses sujets. Arnoul se montra digne du choix de ses concitoyens en repoussant les Normands. Pendant les longues luttes qui eurent lieu alors, l'esprit allemand, mûri par les revers et ennobli par plus d'une victoire, se montra à la mort d'Arnoul en 899 et à celle de Louis IV en 911, dans toute sa force en se groupant autour du duc de Franconie Conrad I. Prince juste et brave, il ne lui manqua que le temps pour accomplir le bien qu'il avait projeté. Son dernier acte fut d'un grand citoyen et d'un noble cœur. Préférant le salut de la patrie à l'agrandissement de sa famille, il voulut laisser le trône au plus digne, et pria tous les grands de porter leur choix sur Henri de Saxe, premier roi allemand de cette race, et mieux connu sous le nom de Henri l'Oiseleur. Pendant un règne de dix-sept ans (919-936), il affermit non-seule-

ment l'indépendance nationale, mais il posa aussi la première base de l'influence prépondérante que prendra plus tard l'empire germanique au moyen âge.

Respecté des grands et victorieux des Normands, des Bohêmes et des Hongrois, Henri s'appliqua à donner à ses états des lois sages, à développer la bravoure militaire par l'institution des tournois et à couvrir les frontières de ses états en fondant des villes et en élevant des forteresses. Aussi est-il resté très-populaire en Allemagne. Son fils Othon I, surnommé le Grand, après un commencement de règne fort orageux, après des guerres intestines qui menacèrent un instant de replonger l'Allemagne dans la barbarie, réussit enfin à rétablir l'ordre, à s'emparer de l'Italie et à relever l'empire. En effet, l'instinct des nationalités, qui s'était si ouvertement manifesté au partage des états de Charlemagne en 843, était cependant dominé par l'idée de l'Empire universel. Nous retrouverons des traces évidentes de cette idée dans la légende de saint Annon. Obéissant à cet instinct secret, Othon voulut donc, à l'exemple de Charlemagne, fonder un empire d'Occident, et saisit avec empressement l'occasion que lui en procurait l'appel des grands et du peuple de la Lombardie révoltés contre Béranger II. Othon va recevoir à Milan la couronne de fer, puis à Rome la couronne impériale en 962 et ressuscite dans une société nouvelle, et avec des formes différentes, quelque chose de la gloire et de l'autorité de Charlemagne. La prépondérance intellectuelle passe aussi bien que la matérielle dans cette jeune Allemagne chrétienne, animée de la sève d'une civilisation récente. Othon, en digne émule de Charlemagne, cherche à s'environner de tons les esprits distingués de son royaume. De même que Charlemagne avait eu un Eginhard et un Alcuin, Othon eut son Rather et son

Gerbert. « *Ce grand clerc dont le mérite brillait dans le « monde entier* », suivant l'expression d'un chroniqueur, possédait une science si profonde, que l'admiration qu'il inspirait se changea en une sorte d'effroi chez les esprits les plus grossiers. Aussi, tandis que l'enthousiasme des uns en fit un homme inspiré de Dieu, l'ignorance et l'envie en firent une sorte de sorcier, un allié des puissances infernales. Il possédait en effet une profonde connaissance non-seulement des littératures anciennes, mais aussi de la chimie, de la mécanique et de toutes les branches des mathématiques. C'est à lui que l'on doit l'invention de l'horloge à balancier. Il réussit même à fabriquer un orgue dont la vapeur mettait les touches en mouvement. On comprend tout l'ascendant que dut prendre un pareil esprit sur les Othon si épris de la science et des belles-lettres, et l'immense influence qu'il dut exercer sur le développement de l'étude des auteurs anciens. Othon III le fit monter sur le siége pontifical sous le nom de Silvestre II.

Il y eut donc à la cour des empereurs de Germanie une sorte d'idolâtrie non-seulement pour les chefs-d'œuvre littéraires, mais même pour les arts de l'antiquité, et Bruno, frère d'Othon I et archevêque de Cologne, fit venir de nombreux artistes et savants grecs pour en faire les instituteurs de l'Allemagne. C'est à cette époque seulement que commence en Allemagne l'étude suivie des classiques anciens à laquelle les relations des Othon avec l'Italie et Constantinople communiquèrent une vive impulsion. Malheureusement il arriva alors ce qui est arrivé depuis à différentes époques et chez différents peuples, on se laissa entraîner, fasciner par le charme de la nouveauté et l'attrait brillant des auteurs anciens au point d'oublier sa propre langue pour écrire dans une langue morte. La langue

nationale resta non-seulement stationnaire, mais se corrompit tellement, que les premiers bégaiements qu'elle fera entendre après un siècle de dédain, ne présenteront plus qu'un affreux mélange de mots latins et tudesques. Au lieu d'étudier l'esprit des auteurs anciens, et de leur emprunter, de leur ravir ce souffle divin sans lequel il ne peut y avoir ni poésie, ni éloquence, on se précipita avec toute l'inexpérience de la jeunesse, dans l'étude des formes grammaticales, d'abord dans un simple but de curiosité, puis bientôt dans la pensée de pouvoir lutter avec les anciens dans leur propre idiome; comme s'il était possible de revêtir des idées modernes et chrétiennes du manteau de la phrase antique. Quoi qu'il en soit, poésie, histoire, éloquence, ne parlent plus que dans la langue de Térence, de Tite-Live et de Cicéron. Et ce ne fut pas seulement dans les monastères d'hommes que l'on vit surgir des poètes et des historiens latins. On retrouve de tous côtés, et jusque dans les couvents de femmes, une sorte d'ardeur fiévreuse pour reproduire les belles formes littéraires de l'antiquité. Mais hélas! efforts infructueux qui n'aboutissent qu'à de pâles et froides imitations, car il faut à nos idées morales et spiritualistes une langue tout autre que la langue consacrée à reproduire la beauté plastique et les idées terrestres de l'antiquité. Chose étrange, tant était grande l'illusion, tant l'engouement était aveugle, ce fut souvent dans le but de bannir des couvents les auteurs païens trop peu chastes que des religieux écrivirent en latin! Tel fut en effet le dessein avoué d'une religieuse de Gandersheim dans le Brunswic, de la none Hroswitha qui s'imagina bonnement qu'en composant des pièces religieuses et morales, elle arriverait à faire oublier et Térence et Horace. Les fragments latins qui nous restent de cette femme poète, font vivement regret-

ter qu'elle ait dédaigné sa langue maternelle pour consumer en vains efforts le talent dramatique qu'elle possédait réellement. Elle s'exerça aussi dans la chronique, écrivit les annales des Othon et des légendes de saints.

Quand il s'agit d'histoire écrite en latin à cette époque, on ne peut oublier Witikind chez qui l'on retrouve une peinture assez vive des mœurs et des usages allemands pour regretter qu'il ait dédaigné d'écrire dans l'idiome national. En outre la chronique saxonne est la source la plus sûre et la plus abondante pour l'historien qui veut connaître à fond le règne de Henri l'Oiseleur et celui d'Othon I. — A son tour Ditmar, évêque de Mersebourg, mort en 1018, nous raconte l'histoire des empereurs d'Allemagne depuis Henri I jusqu'à Henri II, c'est-à-dire jusqu'à l'extinction de la maison de Saxe. Il est surtout précieux comme témoin oculaire des événements qui eurent lieu en Allemagne vers la fin du XI^e^ siècle et le commencement du XII^e^. Mais le plus célèbre des chroniqueurs de ce temps, c'est Lambert d'Aschaffenbourg, dont le récit s'étend de la création du monde à 1077 après Jésus-Christ, année où il mourut. La portion de sa chronique la plus remarquable est celle qui se rattache à l'histoire des empereurs allemands. Il raconte avec une certaine élégance et une certaine vigueur de style les guerres de l'empire contre l'Italie, la vie de plusieurs papes et la lutte sans cesse renaissante des empereurs contre les seigneurs féodaux. Sa chronique est un miroir assez fidèle de cette triste époque où toute l'énergie et les vertus des princes de la maison de Franconie se dépensent à rétablir la paix au sein de leur propre famille, à maintenir dans le devoir les princes indépendants, et à imposer la trêve de Dieu pendant quatre jours de la semaine aux nobles, aux

bourgeois et au clergé qui se disputaient et s'arrachaient avidement des dépouilles teintes du sang de leurs malheureux vassaux. L'inspiration poétique en langue nationale fut aussi pauvre que le temps était triste et misérable. L'histoire de la littérature allemande ne peut mentionner durant la domination des princes de la maison de Saxe que deux monuments en langue populaire. Tous deux sont des commentaires des psaumes : l'un en dialecte saxon par un auteur inconnu, l'autre en vieux haut-allemand, par Notker, moine de Saint-Gall. Ce dernier est écrit dans un style plein d'élan et de force. C'est au point que, selon la remarque de Bouterwek, cette traduction l'emporte même sur la plupart des traductions modernes par la puissance, l'énergie et le pittoresque de l'expression. Ce fut pour ainsi dire la dernière manifestation de la langue théostique avant le siècle d'interrègne qui eut lieu dans l'empire de la poésie nationale sous les Othon et les premiers empereurs de la maison de Franconie.

Cependant si la muse germanique est réduite au silence par l'invasion des lettres anciennes, la tradition nationale ne s'éteint point parmi le peuple. C'est un feu qui couve toujours sous la cendre et dont la moindre secousse suffira pour raviver la flamme. Déjà vers la fin du XI^e^ siècle, on sent comme un secret frémissement parcourir l'Allemagne et y réveiller l'inspiration poétique. Mais que la langue a souffert durant ce siècle d'abandon! Qui reconnaîtrait à ce langage raide, décousu, hérissé de mots latins, l'idiome dont naguère s'était servi Notker? Que de rameaux inutiles, que de plantes exotiques il faudra élaguer pour revenir à la pureté primitive! C'est encore dans les monastères dont le personnel s'est renouvelé, s'est régénéré, retrempé à la source populaire, que commence à poindre cette

renaissance de la littérature allemande, ce retour à la tradition nationale. On rencontre surtout à cette époque des traductions d'auteurs latins ou grecs, tels que Boëce, Aristote, ou des commentaires sur des sujets bibliques, comme par exemple celui de Willeram sur le *Cantique des cantiques*.

C'est à l'époque même où commence la fameuse querelle du sacerdoce et de l'empire, et où s'organisent en grand les pieux pèlerinages en Terre-Sainte, que l'esprit allemand se réveille de sa longue léthargie, et que commence à poindre l'aurore de la brillante période des Minnesænger pendant laquelle la poésie échappe au cloître et à l'empire exclusif du clergé pour devenir ce qu'elle était jadis, le domaine de toute la nation. Ainsi c'est encore à la religion, à la piété que la littérature allemande doit sa régénération. En effet, dans ces longs voyages des fidèles en Terre-Sainte, les évêques, les prêtres et les religieux qui en étaient les chefs, devaient nécessairement parler la langue des masses pour en être compris, et y entretenir l'ardeur de la foi et de la piété. Or, dès 1064 [1], nous voyons un pèlerinage composé de plus de 7,000 Teutons, s'exécuter sous la conduite de l'archevêque de Mayence.

C'est au milieu des troubles et des ténèbres qui règnent pendant le XI^e^ siècle en Allemagne; c'est pen-

[1] Cette date de 1064 mérite d'être remarquée, car comme je viens de le dire, c'est le point de départ du réveil de la nation allemande, et la date de la résurrection de la poésie nationale. Or cette époque est précisement celle où commencent à paraître en France les poètes populaires, connus sous le nom de Troubadours et de Trouvères. Donc la poésie allemande ne doit rien à la poésie provençale pas plus qu'à la gaie science du Nord. Le réveil de l'esprit poétique a lieu en même temps chez les deux nations, avec un caractère bien différent, comme nous aurons lieu de le remarquer plus tard.

dant la lutte déplorable des partis où les lois les plus saintes étaient foulées aux pieds; où des forteresses sans nombre offraient des refuges inexpugnables au pillage et au meurtre; c'est au milieu de cette confusion générale du juste et de l'injuste, qu'un poète inspiré se livre aux plus sublimes méditations, et choisit pour objet de ses chants l'une de ces âmes fortes et généreuses qui apparaissent parfois au milieu des temps les plus misérables pour sauver l'humanité et reposer les regards attristés de quelques hommes fidèles au culte de la vertu et les empêcher de désespérer de la Providence. Anno, le héros choisi par le poète inconnu auquel nous devons un des plus beaux monuments de la vieille poésie allemande, est l'archevêque de Cologne qui joue un rôle si important sous Henri III et durant la minorité de son fils. Après avoir gouverné l'empire avec une fermeté égale à sa sagesse, le pieux archevêque se retire dans son diocèse, y réforme le clergé, fonde des églises et des hospices et s'y livre tout entier à des œuvres de bienfaisance. Sa charité, ses mœurs austères, lui attirent bientôt le respect et la vénération de toute la contrée. Ecoutons du reste comment Lambert d'Aschaffenbourg, contemporain d'Anno, en parle dans sa chronique à la date de 1075. Cette citation, en nous faisant connaître le caractère d'Anno, nous donnera en même temps une idée de la manière dont procède le chroniqueur latin :

« Cette année que signalèrent tant de malheurs, la « mort de l'archevêque de Cologne la rendit encore plus « déplorable que toutes les autres. Après une longue « maladie, il obtint une fin heureuse le 9 décembre, et « passa du milieu des hommes parmi les anges, du sein « de cette vie mortelle en celui de la béatitude éternelle. « C'est ce qu'attestent les miracles et les prodiges que « chaque jour le Seigneur daigne faire paraître sur sa

« tombe. Il avait été élevé à l'Eglise de Bamberg dans la « connaissance des sciences divines et humaines, et « quand il fut devenu grand, ce ne fut point le mérite « de ses parents qui le signala à l'empereur Henri III, « car il était d'une condition ordinaire, ce ne furent que « sa sagesse et ses vertus qui le lui recommandèrent. « L'empereur l'appela à sa cour où en peu de temps, au « milieu de tous les clercs qui remplissaient leur charge « dans la demeure impériale, il obtint la première place « dans la faveur et les bonnes grâces du prince ; aimé « des gens vertueux, parce qu'il était très-attaché à la « justice et à la loi, et que, dans toutes les affaires qui « se présentaient à lui dans la charge qu'il occupait « alors, il ne répondait point par des flatteries, mais « parlait avec une grande franchise, et, en tout temps, « rendait hommage à la justice. Mais outre les qualités « de son esprit et la réputation de ses bonnes mœurs, il « possédait aussi à un degré remarquable les qualités « du corps. D'une taille élevée, d'une figure majes- « tueuse, il était habile dans l'art de la parole, habitué « à supporter les veilles et les jeûnes. La nature l'avait « en outre parfaitement préparé à la pratique de toutes « les bonnes œuvres. Quand il eut passé quelques an- « nées à la cour, il demanda, au grand étonnement de « l'empereur et de tous ceux qui le connaissaient, « l'évêché de Cologne. »

Tel est le personnage dont le poète inconnu se propose de célébrer les vertus dans le but de ranimer la piété presqu'éteinte dans les cœurs troublés de ses contemporains. Partout dans ce cantique, je me trompe, dans cette courte épopée, éclate l'inspiration religieuse dont le poète est animé, et qui fait de cette belle composition l'un des poèmes les plus remarquables que l'ancienne Allemagne ait produits. On sent à l'ardeur

du poète, à la vivacité de ses couleurs, qu'il a été témoin oculaire des vertus qu'il célèbre. Ce panégyrique que Herder appelle *Pindarique*, ressemble dans la disposition audacieuse de ses parties à un hardi monument gothique. Il est probablement de la fin du XI^e^ ou des premières années du XII^e^. Il a donc été composé assez peu de temps après la mort d'Anno. Il comprend quarante-neuf strophes, et peut se diviser en plusieurs parties. Dans la première, l'auteur raconte l'histoire de la création et de la chute de l'homme. Il débute comme presque tous les poètes épiques du moyen âge :

« Souvent jadis nous avons entendu célébrer les « choses du passé, comment des vaillants héros com- « battaient, comment ils forçaient les forteresses, com- « ment se rompaient les liens de l'amitié, comment des « rois puissants disparurent entièrement. Maintenant il « est l'heure de songer comment nous devons nous- « mêmes finir. Christ, notre bon maître, que de prodi- « ges il fait paraître devant nous comme il vient encore « de le faire, selon sa volonté divine, à Sigeberg par « l'intermédiaire du saint évêque Anno, cet homme « vénérable. Il veut par là nous faire souvenir de veiller « sur nous, parce que nous aussi, nous passerons de « cette vie d'exil, qui n'est pas la nôtre, dans l'éternité, « où nous vivrons à jamais.

« Au commencement du monde..., quand la main « sacrée de Dieu eut créé tant de choses merveilleuses, « Dieu divisa toutes ses œuvres en deux parties, dont « l'une fut ce monde visible et l'autre le monde des « esprits. Dieu dans sa sagesse habile forma ensuite du « mélange de ces deux mondes une créature qui est « l'homme; corps et esprit en même temps, l'homme « est le premier des êtres après les anges. La création « entière est réunie dans l'homme, comme nous le dit

« l'Evangile... Nous devons donc le regarder comme un « troisième monde... Telle était la gloire pour laquelle « Adam avait été créé, s'il avait su la conserver.

« Quand Lucifer s'adonna au mal, quand Adam « foula aux pieds la parole de Dieu, Dieu en fut d'autant « plus courroucé, qu'il voyait ses autres créatures mar- « cher dans le droit chemin. — Le soleil et la lune « donnent avec joie leur lumière, les astres suivent leur « route et produisent selon leurs forces la chaleur et le « froid..., la foudre et le vent suivent leur direction, les « nuages portent la pluie, les eaux s'écoulent sur les « pentes, les campagnes s'émaillent de fleurs, la forêt « se couvre de verdure, les animaux sauvages ont leur « marche, et doux est le chant des oiseaux. Toute créa- « ture conserve encore la loi que Dieu lui a donnée dès « le commencement. Seuls les deux êtres qu'il avait « créés les meilleurs, s'égarèrent dans leur folie et c'est « de là que naquit la douleur ! »

L'auteur remonte bien haut comme on le voit. Mais c'est qu'en véritable poète, il porte ses regards sur l'humanité entière. Ce qu'il veut peindre, ce sont nos espérances les plus chères ; ce qu'il veut faire ressortir, c'est la bonté infinie et la miséricorde sans fin de Dieu vis-à-vis de la pauvre humanité. Au-dessus de l'éloge de saint Anno, plane une idée religieuse qui fait d'un poème particulier une œuvre générale, et cette idée, c'est celle de la destinée supérieure de l'homme. Et puis voyez avec quelle grâce, quelle délicatesse, il nous dépeint la beauté du monde naissant, et passe du ton grave et solennel qui règne dans l'histoire de la création, à la riante description de la nature primitive. L'auteur arrive ensuite à la rédemption de l'homme par Jésus-Christ et à la diffusion du christianisme par les apôtres. Un mot lui suffit pour caractériser chacun des douze

disciples du Sauveur. « Jean prêcha avec onction à « Ephèse, et de sa tombe sort une manne céleste qui, « de nos jours encore, guérit bien des douleurs. » Telle est la manière admirable dont il dépeint le caractère du doux et tendre saint Jean, le bien-aimé disciple, et l'effet prodigieux et continu de cet Evangile dont l'amour fait la base. Suivant alors la légende qui fait descendre les Francs de la race de Priam, il les invite à louer Dieu de la grâce qu'il a faite à Cologne en lui donnant tant de saints et en dernier lieu saint Anno. Et à propos de Cologne et de son origine, le poète nous raconte l'origine de toutes les grandes cités : Ninive, Babylone, apparaissent d'abord avec leurs fondateurs Ninus et Sémiramis. Nous assistons ensuite à la prise de Jérusalem et à la captivité de Babylone. Puis, reprenant la vision de Daniel, le poète nous fait un tableau vivant d'Alexandre et de ses conquêtes, et peint de la manière la plus énergique le caractère romain dont l'empire est figuré par un sanglier :

« Le quatrième animal était un sanglier, symbole « des intrépides Romains. Ses griffes étaient de fer; qui « eût pu les saisir? Ses dents étaient de fer; qui eût pu « les briser? Ce sanglier sauvage indiquait bien que la « liberté devait régner à Rome. Il portait dix cornes « avec lesquelles il renversait ses ennemis; sa force était « irrésistible, aussi Rome soumit-elle le monde entier. »

L'histoire de Rome ramène l'auteur vers la Germanie, et il expose avec un noble orgueil, un généreux sentiment de patriotisme, la longue lutte des Germains contre la puissance de Rome alors maîtresse de tout l'univers, et contre le premier des capitaines, contre César. Si une partie des Germains, si les Souabes ont dû céder à César, combien d'autres tribus ne se sont jamais courbées sous le joug! La lutte de César donne

au poète l'occasion de rappeler toutes les légendes sur l'origine des Germains. A propos des Souabes, peuple sage dans les conseils, habile dans la parole, célèbre par sa valeur guerrière, toujours prêt à lutter, il rappelle l'origine orientale de cette peuplade dont les ancêtres, dit-il, vinrent jadis de l'Arménie, de cette contrée où Noé sortit de l'arche. Quant aux Saxons, ils descendent, dit-on, des guerriers d'Alexandre, qui parcourut le monde entier en douze ans. Les nobles Francs, de leur côté, viennent en droite ligne de l'antique famille de Priam par Francon, qui fonda sur les bords du Rhin une nouvelle Troie, et donna au fleuve le nom de *Sante* en souvenir de son antique patrie. Il y a évidemment dans toutes ces légendes sur l'origine des tribus germaniques de nombreuses erreurs historiques. Mais cette persistance à faire descendre des noms les plus glorieux de l'antiquité les Francs et les autres peuplades germaniques, a un but, et un but politique. D'abord l'auteur veut relever l'origine même des Germains, mais il veut en outre montrer que leurs princes sont tout aussi dignes de porter la couronne impériale que les empereurs de Constantinople, il veut montrer que par les Francs, le sceptre impérial a été légitimement transmis à la maison de Saxe, aussi bien qu'à celle de Franconie. Ce panégyrique est donc une sorte de thèse établissant les droits des princes d'Allemagne à porter la couronne impériale. En effet, les Romains descendants de Priam par Enée, ayant disparu, ou du moins n'étant plus capables de soutenir le poids de la dignité impériale, c'est à la branche cadette, aux fils de Francon à la porter. Les idées politiques sur la légitimité du pouvoir, étaient bien naïves, on le voit, mais elles n'en sont pas moins respectables.

Si César fut assez heureux pour conquérir et sou-

mettre quelques peuples germaniques, en retour c'est à ces peuples, et aux secours qu'ils lui prêtèrent que César dut de triompher de tous ses ennemis et de s'emparer du souverain pouvoir. Irrité de l'opposition qu'il rencontre à Rome, « César retourne dans la terre « d'Allemagne où il avait rencontré tant de héros; il « s'adresse aux chefs du pays, leur expose ses dangers, « leur offre des trésors, leur promet de réparer tout le « tort qu'il leur a fait. »

Le poète, dans l'ardeur de son patriotisme, tombe évidemment dans une grande erreur historique. Si l'armée de César se composait presqu'entièrement de Gaulois, elle ne comptait que fort peu de Germains. Mais qu'importe, il s'agit pour lui de relever la gloire militaire de ses compatriotes et il prend ses rêves pour des réalités. Quoi qu'il en soit, le portrait qu'il nous fait de l'ardeur guerrière des Germains n'en est pas moins véritable. « Ils se répandirent comme un tor- « rent dans le pays, ils approchèrent de Rome, et la « crainte saisit les Romains lorsqu'ils virent briller « tant de guerriers illustres, lorsqu'ils les virent lever « l'étendard. Ils tremblèrent pour leurs jours; Caton et « Pompée quittèrent Rome, le sénat tout entier s'enfuit « plein d'épouvante. » Mais écoutons encore l'auteur nous décrire la bataille de Pharsale :

« Qui pourrait énumérer toute la multitude qui « s'élança de l'Orient à la rencontre de César? Telle la « neige tombe sur les Alpes en masse et par tourbillons, « telle la grêle s'échappe du sein des nuages ! C'est avec « une armée inférieure que César se précipite contre « cette multitude, et alors eut lieu la plus célèbre « bataille qui ait eu lieu en ce monde.

« Ah ! comme les armes retentirent, comme bondi- « rent les coursiers, comme résonnèrent les trompettes

« de l'armée! Il coula des ruisseaux de sang, la terre « mugit dans ses entrailles et l'enfer tressaillit, pendant « que les plus vaillants guerriers du monde cherchaient « à se percer mutuellement de leur glaive! Que de bril- « lants guerriers on eût pu voir étendus dans leur sang! « Que de soldats du puissant Pompée on vit alors mou- « rir au milieu des casques brisés, car la victoire fut « pour César! »

Quelle poésie, quelle vivacité dans cette description! Je ne sais si Homère a quelque chose de plus entraînant quand il décrit le choc des phalanges grecques contre les bataillons troyens.

Mais César a combattu pour l'empire, et à l'établissement de l'empire se rattache l'avénement du Sauveur du monde dont les disciples doivent bientôt faire la conquête de Rome elle-même. On sent à la description que notre poète fait des prodiges qui accompagnèrent la naissance ou plutôt la mort de Jésus, qu'il a lu son Virgile, et qu'il se souvient de l'épisode où le poète romain nous fait le tableau des prodiges qui accompagnèrent la mort de César.

« Au temps d'Auguste, il arriva que Dieu abaissa du « haut du ciel ses regards sur la terre : alors naquit un « roi possesseur de la vertu divine, Jésus-Christ, fils « de Dieu, né de la sainte Vierge Marie. Des signes « miraculeux se montrèrent aussitôt à Rome : une huile « pure jaillit de la terre et coula au loin sur le sol; un « cercle rouge de feu et de sang entoura le disque du « soleil; car alors approchait pour notre salut le nouvel « empire qui devait couvrir le monde.

« Saint Pierre, le messager céleste, brisa à Rome la « puissance du démon; il éleva le signe divin de la croix « et consacra la ville au Sauveur. »

Pour le poète allemand, les prodiges annoncent au contraire la victoire du christianisme sur les faux dieux de Rome, et à la conquête de Rome par saint Pierre se rattache la conversion des Germains et en particulier celle de la ville de Cologne qui eut, selon le poète, trente-trois évêques jusqu'à saint Anno; sept de ces évêques ont été admis au nombre des saints et brillent à nos yeux comme sept astres dans la nuit. L'astre de saint Anno est pur et radieux, son éclat s'unit à celui des autres comme l'améthyste placée dans une bague précieuse. Voilà enfin que le poète arrive réellement à son héros, et il est à peu près aux deux tiers de son poème. Le détour est long, mais comme on a pu le remarquer, ses digressions sont entraînantes et vivifiées par une pensée profonde qui domine tout le poème, le salut du genre humain tombé. Il ne s'est pas élevé sans doute à la hauteur de Bossuet dans la description des empires et de leur succession, cependant il semble avoir pressenti quelque chose de la doctrine du dernier Père de l'Eglise en nous montrant saint Pierre consacrant la ville de Rome au Sauveur avant d'envoyer des missionnaires pour convertir les Francs. Les erreurs historiques fourmillent dans ce poème, et il ne pouvait guère en être autrement, mais on ne peut trop admirer la noblesse des sentiments du poète, l'ardeur de son patriotisme, la sagesse de ses réflexions et la vivacité de ses tableaux. Parfois il s'élève à toute la hauteur de l'inspiration religieuse, pour redescendre ensuite avec une égale aisance aux détails simples et familiers de la vie domestique. Il sait emboucher avec fierté la trompette héroïque, et décrire d'une manière naïve et touchante les travaux, les souffrances et les succès du vertueux Anno. Le portrait qu'il nous fait de ce person-

nage remarquable est dans une parfaite conformité avec ce qu'en dit Lambert d'Aschaffenbourg dont j'ai cité un fragment plus haut :

« Cet homme si parfait, prenons-le pour modèle; « qu'il soit pour nous un miroir de vérité et de vertu. « Depuis que l'empereur Henri III lui donna sa con- « fiance, et que la volonté de Dieu fut accomplie par « son installation solennelle à Cologne, il a marché plein « de force au milieu de son peuple. Tel le soleil suspendu « dans les airs éclaire à la fois et le ciel et la terre, tel « l'évêque Anno marchait entre Dieu et les hommes. Sa « vertu était si puissante à la cour que tout l'empire « obéissait à ses ordres, tandis qu'il servait Dieu avec la « dévotion d'un ange...

« Sa bonté, une foule de gens l'ont connue. Mainte- « nant apprenez quel fut son caractère; il était franc « dans ses paroles, jamais il ne craignit personne quand « il s'agissait de la vérité; devant les princes il était « comme un lion, au milieu des malheureux, comme « un agneau; il était sévère pour les méchants, affable « pour les bons; les veuves et les orphelins louaient « beaucoup ses vertus. Son éloquence et son onction, « jamais personne ne put les surpasser, elles étaient si « divines qu'elles devaient justement, nécessairement « plaire à tous les peuples de la terre. Il était fort cher « à Dieu, et le diocèse de Cologne fut heureux tant qu'il « fut digne d'un pareil évêque.

« La nuit, quand le sommeil régnait sur la ville, ce « bon pasteur se levait, et, dans sa sainte piété, il allait « visiter mainte église, et soulager par ses aumônes « maint pauvre sans asile, qui l'attendait dans le temple « du Seigneur. Quand une pauvre femme avec son « enfant gémissait abandonnée du monde, l'évêque lui « préparait lui-même un lit. Il fut vraiment le père des

« orphelins qu'il ne cessa de secourir, aussi le Seigneur « l'en a-t-il récompensé !

« Le bonheur régna dans tout l'empire pendant que « le digne prélat rendait la justice, et élevait pour le « trône le jeune Henri. . . . . .

« . . . . . .

« Mais pour sauver son âme de la séduction des « honneurs, Dieu agit envers lui comme l'orfèvre qui « veut faire une agrafe précieuse. Il commence par épu- « rer l'or dans le feu, il le relève ensuite par la perfec- « tion du travail, par l'extrême finesse des filets, par les « soins nombreux qu'il met à polir et à colorer les « joyaux. C'est ainsi qu'il plut au Seigneur de préparer « saint Anno par mainte épreuve ! »

Après cette gracieuse et simple comparaison, le poète énumère les nombreuses épreuves par lesquelles saint Anno dut passer pour arriver à la perfection. La jalousie des grands se soulève contre lui. Il est chassé comme jadis le saint roi David le fut par Absalon. Les persécutions ne font que redoubler l'ardeur du saint pour le bien de la patrie. Les maux dont elle est accablée brisent le cœur d'Anno. Quel tableau frappant le poète nous fait des malheurs qui fondent sur l'Allemagne pendant le règne de Henri IV !

« Alors commença cette lutte terrible où tant d'hom- « mes perdirent la vie, lorsque l'empire de Henri IV « fut bouleversé, lorsque le meurtre, le pillage, l'in- « cendie, dévastèrent les églises et les campagnes, du « Danemark jusqu'en Calabre, de la Franconie jusqu'en « Hongrie. Ceux à qui personne n'aurait pu résister « s'ils avaient voulu s'unir loyalement, firent la guerre « à leurs neveux et à leurs proches ; l'empire tourna ses « armes contre son propre cœur, et, de son bras victo- « rieux, s'abattit lui-même. Les restes des chrétiens

« gisaient sans sépulture, en proie aux loups sauvages, « aux hôtes rugissants des forêts. Ne pouvant espérer « de faire cesser ces maux, saint Anno désirait mourir. »

Toutefois les épreuves du saint ne sont pas terminées, et quand vint le moment suprême où Dieu voulut lui accorder la récompense éternelle, il le mit à la même épreuve que le pieux Job. Et ce fut ainsi, ajoute le poète, « que cette âme vertueuse s'éleva au-dessus des « misères humaines, s'envola de ce corps périssable vers « les joies du Paradis. La terre reçut ses membres, son « esprit monta au ciel, où notre souvenir le suivra, et « où nous espérons arriver un jour nous-même ! »

Le pieux prélat au sein de la félicité éternelle n'oublie point son peuple. Son tombeau est le théâtre de glorieux miracles qui sont autant de bienfaits envers les malades et les infirmes. Saint Anno se montre secourable, même à ceux qui blasphèment son nom et insultent à sa mémoire, comme le fit Volprecht, le vassal d'un noble chevalier.

Volprecht, véritable prédécesseur de Faust, brûle de se venger d'Arnold, comme le Faust populaire du xv^e^ siècle (1462, à Paris, avec ses bibles), est dévoré de la soif de la science. Mais que faire contre le seigneur Arnold si riche et si puissant? Pour assouvir sa vengeance, Volprecht vend son âme au démon ! Toutefois Satan a compté sans son hôte, et le saint archevêque est là pour arracher des griffes de Lucifer, l'âme et la vie de Volprecht. La méchanceté et la ruse de Satan ne serviront qu'à faire éclater davantage la puissance et la bonté de saint Anno. Le Faust de la légende du xv^e^ siècle finit par la damnation, aussi bien que le drame anglais de Morlowe, tandis que dans la pièce de Gœthe, Faust est pardonné, comme, dans la légende de saint Anno, Volprecht est délivré de Satan. Toutefois il y a une grande

[illegible] dans le salut accordé à cet homme vendu à [illegible]. Dans la légende du XII^e^ siècle, le pieux poète ne veut par là que faire ressortir la vertu puissante du saint qu'il célèbre, et rehausser encore la gloire et la bonté de Dieu. Dans le drame panthéiste de Gœthe, au contraire, rien ne justifie le pardon accordé à Faust, sinon que Faust étant Dieu autant qu'il pouvait l'être, ne peut être séparé du Grand-Tout, par conséquent, quels qu'aient été ses vices et ses crimes, il retourne nécessairement au sein de la divinité dont il est une parcelle, une émanation. La conclusion de Gœthe, en harmonie avec ses doctrines, est en complète contradiction avec les croyances, les mœurs et les usages de l'époque où a vécu ce Faust à la fois personnage légendaire et historique.

La légende de Volprecht est assez curieuse et mérite d'être citée :

« Volprecht, se détournant de Dieu, eut recours au « démon et invoqua son aide contre Arnold. Un soir, « qu'à la recherche de son cheval, il traversait un champ « solitaire, le démon apparut à ses yeux et lui interdit « toute œuvre chrétienne. Il lui défendit surtout de « divulguer son apparition, ajoutant que, s'il en parlait « à un seul homme, il serait brisé en pièces; s'il voulait « au contraire le suivre, il l'aurait pour protecteur. Ces « menaces et ces promesses entraînèrent le méchant « vassal, il se fia à l'ennemi des hommes et ne tarda « pas à s'en repentir.

« Le lendemain il chevauchait près d'Arnold, comp- « tant sur la promesse du démon, et bientôt par de « mauvais discours il se mit à renier le Seigneur, à « blasphémer les saints, téméraire, sacrilége! Enfin ce « méchant homme se mit à outrager saint Anno, disant « que toute sa vie n'était que honte et supercherie; « l'évêque avait toujours vécu dans le péché, comment

« pouvait-il donc faire des miracles? Mais bientôt ces « outrages sont punis; car soudain l'œil gauche de Vol- « precht s'écoule comme de l'eau. L'incrédule refuse de « rentrer en lui-même, et soudain, un nouveau châti- « ment le frappe; il tombe à la renverse et son œil droit « jaillit comme un trait. Il tombe sur le gazon en criant « au secours. Tous les autres saisis d'épouvante se « signent en invoquant Dieu.

« Arnold envoie aussitôt chercher des prêtres qui « conduisent cet homme dans une église et lui appren- « nent à se confesser. Il supplie enfin saint Anno de lui « faire grâce et de lui rendre la santé... Soudain sous « ses paupières naquirent deux yeux nouveaux, et « aussitôt il recouvra la vue, tant est grande la puissance « de Dieu! »

Le récit se termine par ces paroles: « Ainsi saint Anno « eut pitié de cet homme, afin que nous aussi nous « reconnaissions la bonté de Dieu qui récompense ce « qu'on dit à l'honneur de ses saints, et qui nous mène « par sa main secourable au bonheur du paradis! »

Ce poème, de beaucoup le plus remarquable de l'époque, est comme une sorte de transition, de prélude à l'âge d'or de l'épopée allemande dont nous allons avoir à examiner les chefs-d'œuvre. Il y a sans doute dans ce panégyrique beaucoup d'erreurs historiques; mais on y retrouve aussi une grande érudition et une image vivante de la malheureuse époque où régna la maison de Franconie. Mœurs, usages, croyances, superstitions populaires, tout se retrouve dans ce poème qui n'a que quarante-neuf strophes. On reconnaît dans plus d'un passage l'ardent patriotisme dont était animé le pieux auteur. On sent aussi que, fatigué du triste spectacle qu'il avait sans cesse devant les yeux, il voulut se consoler en reportant ses pensées vers une sphère plus pure

et plus calme, et il choisit parmi les hommes de l'époque le plus grand et le plus vénérable, celui dont la vie exemplaire pouvait le mieux réconforter les courages et rappeler l'âme à des pensées moins tristes !

C. Diez.

LA RIVE GAUCHE DU RHIN

AU Xe SIÈCLE.

FRAGMENT D'UNE ÉTUDE SUR L'AVÉNEMENT DES CAPÉTIENS.

L'influence de la Germanie s'appesantissait de règne en règne sur la dynastie carlovingienne; elle finit par être une sorte de suzeraineté, et le roi de France descendit au rôle de vassal. Qu'il y eut un sentiment public froissé de cet état de subordination auquel s'habituaient les descendants de Charlemagne, les chroniques ne le disent pas, mais on le devine sans peine, pour peu qu'on sache lire entre leurs lignes décolorées. Quoi qu'on prétende, il existait déjà une vraie France qui, sans doute, n'avait guère conscience d'elle-même et démêlait imparfaitement ses idées encore confuses, mais qui, dans le chaos social d'où elle se dégageait laborieusement, aspirait avec toutes les fiertés de la jeunesse et de la force à son indépendance nationale. Aux plus mauvais jours de notre histoire, ce sentiment a fait le salut de notre pays; on le trouve déjà très-prononcé à cette époque de formation et l'on peut être convaincu que si les Carlovingiens ont succombé dans l'opinion avant de périr dans les luttes politiques, c'est surtout parce qu'ils avaient eu la fai-

blesse de se recommander à la déshonorante protection de l'étranger.

L'amertume de cette situation devenait plus vive à mesure que grandissait le protecteur et que la France allait s'effaçant davantage devant la fortune éclatante de la Germanie. Othon le Grand, après avoir dompté les grands vassaux et brisé toute résistance dans la Lorraine, la Souabe, la Franconie et la Bavière, imposé à l'intérieur une unité factice contre laquelle protestaient vainement l'esprit et le tempérament des vieilles tribus germaniques, refoulé les Slaves dans leurs campements, marqué une barrière aux Danois, fondé la marche d'Autriche contre la Hongrie, et, par tous ces travaux, construit au centre de l'Europe cette énorme machine qu'on nomme l'Allemagne, s'était tourné tout à coup, par un mouvement naturel, vers l'Italie, l'éternelle tentation des races du Nord.

Aucune des populations mixtes formées à la suite de l'invasion n'était plus tourmentée que l'italienne, aucune n'était en proie à une plus cruelle anarchie. Des divers éléments déposés sur le sol, les plus mauvais seuls paraissaient en mouvement et en travail. Dès 951, dans un premier voyage, Othon vit bien qu'il y avait là, pour une force organisée, une conquête facile à saisir. Il y revint en 962, appelé cette fois par cette puissance qui, née de l'intervention étrangère, n'a jamais pu vivre sans elle et a subi à travers les siècles la fatalité de son origine. Un chef de faction, nommé Octavien, s'était fait pape à dix-huit ans, sous le nom de Jean XII. Violent et débauché comme un César, il se vit bientôt menacé par tous les partis. Mais attaqué par le roi d'Italie qui reprenait la tradition lombarde, il se souvint, lui, de la tradition pontificale et tendit les mains vers l'Allemagne. Othon accourut, prit en passant à Milan la couronne de fer, entra à Rome,

et, pour prix du secours qu'il apportait, il reçut du pape la couronne d'Occident (962, juin). L'empire romain fut ainsi transféré pour la seconde fois aux barbares; les fils d'Hermann devinrent les héritiers d'Auguste. De tous les faits européens du moyen âge, il faut tenir celui-ci pour le plus considérable. On se figure aisément quelle colossale puissance dut résulter de la combinaison des forces de l'Allemagne et de l'Italie avec l'irrésistible prestige des grandeurs romaines. Au nord, à l'est, au sud et au couchant, on y eût vainement cherché un contrepoids. La Russie était un enfant sauvage au berceau; la Pologne n'était pas constituée; les États scandinaves dormaient épuisés par leurs émigrations; l'Espagne appartenait presque tout entière aux Maures; l'Angleterre, isolée dans ses îles, devait attendre cent ans encore les Normands de Guillaume qui en firent un grand peuple; la France se cherchait elle-même, incertaine, inquiète, tiraillée entre la dynastie carlovingienne, qui vivait péniblement de son passé, et la dynastie capétienne qui se préparait laborieusement à ses glorieuses destinées. Il semble qu'il n'eût tenu qu'à Othon de mettre la main sur tous ces états à peine ébauchés, et de réunir, en dépassant Charlemagne, toute la chrétienté d'Occident dans le saint empire romain. Pour la liberté et le bonheur du monde, l'empereur fut détourné de cette entreprise par les longs embarras que lui suscitèrent les Italiens, aussi incapables d'obéir que de se défendre, et la papauté se refusant constamment à voir un maître dans son libérateur [1].

Mais, si Othon le Grand ne réalisa pas la monarchie

[1] Voyez dans les historiens ecclésiastiques, Baronius, t. X, Fleury, t. XI et XII, Rohrbacher, t. XII et XIII, l'histoire de ce x^e^ siècle qu'on a appelé l'âge de fer de l'Église.

universelle, il établit si bien sa prépondérance dans tout l'Occident, que les états restés indépendants ne furent plus que d'humbles satellites.

Le nouveau Charlemagne mourut en 973, laissant une œuvre politique moins étendue, mais plus solide que celle de son glorieux prédécesseur, et qui, au lieu de tomber en pièces après lui, devait s'agrandir encore. Il n'a manqué à sa popularité que d'être chanté par les poètes; la légende n'a rien ajouté à son histoire. Son fils, Othon II, lui succéda en Allemagne et en Italie.

Les redoutables conséquences de ces agrandissements démesurés de la Germanie, se firent sentir en France plus que partout ailleurs. La dynastie carlovingienne qui était accoutumée depuis plus de cinquante ans à vivre de la protection des rois de la maison de Saxe, s'anéantit dans leurs mains quand ils furent devenus des empereurs. Le roi Lothaire n'étant qu'un enfant à la mort de Louis d'Outremer, son père (954), Othon le Grand qui était son oncle, avait fait gouverner sa minorité par la reine Gerberge et l'archevêque de Mayence Brunon, sa sœur et son frère. Le jeune carlovingien resta courbé sous cette puissante tutelle jusqu'à la mort du grand empereur. Mais il essaya de se relever et de s'affranchir sous son successeur. Ce n'était pas un roi fainéant; il souffrait cruellement de sa position humiliée entre les rébellions des féodaux et le protectorat de l'étranger. Brave, entreprenant, ambitieux, agile et robuste, il forma la résolution de restaurer la royauté dans l'état où elle était autrefois [1]. Après les tentatives imfructueuses de son père et les siennes contre les grands vassaux, il comprit qu'il fallait, pour redevenir un véritable roi de France, acquérir une force qui lui fût propre, c'est-à-dire un do-

[1] Raoul Glaber apud Rer. Gall. script., t. VIII, p. 239.

maine et des soldats. Il songea naturellement à la Lorraine où s'étaient toujours conservés des sentiments de fidélité à sa famille, et qui, plus d'une fois, s'était offerte d'elle-même à son père et à son aïeul. Cette sage visée lui était inspirée non-seulement par les besoins pressants du moment, mais par l'intérêt permanent de la politique nationale. Placé à côté de ce monstrueux empire d'Allemagne qui menaçait de dévorer tous les peuples, le simple bon sens, l'instinct de la conservation, le poussaient à reconquérir les frontières naturelles de la Gaule. Que le Rhin séparât ces deux grandes agglomérations de la France et de la Germanie, l'équilibre s'établissait à l'instant, et la paix et la sécurité des deux peuples résultaient de l'équitable balance des forces. Je n'assurerais pas que Lothaire ait eu la perception bien nette de ces nécessités politiques, mais, soit instinct, soit raisonnement, il ne se trompait pas dans ses aspirations.

Le jeune roi se prépara longuement à cette entreprise dont le succès pouvait avoir une influence décisive sur les destinées de sa race et de son pays. Il préluda à une campagne sérieuse par des escarmouches que dirigea son frère Charles et auxquelles concourut avec empressement son cousin Hugues-Capet[1]. Les généraux de l'empereur se défendirent bien, mais ils avaient contre eux la population guerrière de la contrée, et ils allaient succomber inévitablement malgré quelques succès partiels, lorsque Othon II imagina adroitement, pour diviser ses ennemis, d'offrir à Charles de lui concéder en fief sous le nom de Basse-Lorraine, une partie des provinces disputées. Le frère de Lothaire était mécontent de sa situation : il se plaignait de rester au second rang [illegible], suivant les usages [illegible] de la dynastie. Il [illegible]

[1] [illegible]

couronne avec son frère aîné; il était en outre brouillé avec sa belle-sœur, la reine Emma, que ses propos plus ou moins fondés avaient perdue dans l'opinion publique; il était pauvre, dévoré de vices, sans génie, sans orgueil de race. Il accepta l'offre d'Othon, devint ainsi le vassal de l'empereur, et, non content de plier le genou en rendant l'hommage à un souverain étranger, il s'engagea à se désister pour l'avenir de toutes prétentions personnelles et à combattre au besoin les tentatives du roi, son frère (977)[1]. Il ne paraît pas qu'il comprit jamais ce qu'il y avait d'odieux dans l'obligation qu'il contractait de porter les armes contre sa famille et son pays. Il alla s'enfermer à Cambrai, s'installa dans le palais de l'évêque contre lequel les habitants s'étaient soulevés, s'entoura de gens perdus et acheva de se déshonorer par ses désordres[2].

Lothaire fut profondément indigné de la conduite de Charles, et il se décida à agir directement contre Othon, dût-il passer sur le corps du prince qui venait de renier sa race. Othon II était venu vers les fêtes de saint Jean (978) s'établir dans son palais d'Aix-la-Chapelle. L'impératrice Théophanie y tenait cette célèbre cour, où elle essayait de reproduire une image des splendeurs élégantes de Constantinople. On y voyait les grands seigneurs d'Allemagne et d'Italie, les uns de gigantesques guerriers, un peu lourds et de rudes mœurs, les autres courtisans souples et flatteurs éloquents; des docteurs rompus aux disputes philosophiques; des évêques étudiant la théologie et l'art de la guerre; des moines habiles dans l'art d'écrire; de jeunes gentilshommes, fils de ducs et de comtes, ôtages fournis tacitement par les grands vassaux, venus en apparence à la cour pour faire

[1] Chron. Balderic., Rer. Gall. script., t. VIII, p. 282.
[2] *Ibid.*, p. 283; Sigebert, *ibid.*, p. 315.

leurs exercices. Élevé avec un soin infini par son père et son oncle Brunon, Othon II aimait surtout les arts libéraux, se plaisait à l'étude des maîtres de l'antiquité, proposait volontiers des difficultés aux docteurs et mettait sa vanité à résoudre celles qui lui étaient soumises. Lothaire résolut de troubler ces fêtes ingénieuses et d'enlever la famille impériale dans une brusque irruption [1].

Il convoque à Laon ses deux cousins, Hugues-Capet et Henri de Bourgogne, et un grand nombre de seigneurs, et leur communique son dessein. Le duc et les grands répondent par des acclamations. Ils courent réunir leurs vassaux, puis viennent à la hâte rejoindre le roi. L'expédition eut un caractère populaire; chacun en sentait la haute portée, et l'entraînement fut tel, qu'on oublia toutes les haines pour se réunir autour du souverain qui semblait retrouver une légitimité incontestée du jour où il conduisait la nation au but désiré de tous. Lothaire partit le cœur rempli de joyeuses espérances; l'armée marchait si nombreuse et les rangs tellement serrés que, suivant Richer, les piques droites paraissaient au loin comme une forêt mouvante. Elle traversa la Meuse et se dirigea sur Aix-la-Chapelle.

Quand on apporta à Othon la nouvelle de cette invasion, il refusa d'y croire, disant que Lothaire n'avait pas de soldats et ne pouvait compter sur un seul vassal. Cependant les courriers se succédèrent bientôt d'heure en heure, annonçant l'approche des Français. Il voulut juger le fait par ses yeux, demanda des chevaux, s'en alla en reconnaissance, et aperçut enfin l'armée qui s'avançait. Il revint à la hâte, n'eut que le temps de faire monter à cheval l'impératrice, et s'enfuit avec elle vers

[1] Rich., Hist., liv. III, ch. 68-77; Balderic, loc. cit.; Hugues de Fleury, Rer. Gall. script., t. VIII, p. 323.

le Rhin, laissant à l'ennemi son palais et ses trésors.

Si l'avant-garde de Lothaire eût pressé sa marche, il est probable qu'elle eût pris l'empereur. En arrivant, les Français trouvèrent les tables impériales servies et mangèrent le dîner préparé pour la cour allemande. Le palais fut pillé par les soldats. Parmi le butin on recueillit les insignes royaux. Vainqueur sans coup férir, Lothaire prit possession. On voyait sur le fronton du palais un aigle d'airain aux ailes déployées que Charlemagne y avait fait placer. Les Allemands l'avaient tourné vers l'Ouest comme une menace pour la France, le roi le fit tourner vers le Sud-Est comme un défi à l'Allemagne. Mais ce fut tout. Cette brillante campagne, à laquelle toute la France du Nord, la nouvelle France, avait concouru avec enthousiasme, n'eut pas d'autres résultats que de stériles pillages et ne fut qu'une sorte d'espiéglerie brutale. Au lieu d'achever son œuvre et de profiter de sa belle armée et des vieilles sympathies de la Lorraine pour l'arracher à l'empire allemand et la réunir à la France qu'elle regrettait, qu'elle désirait, Lothaire ordonna tout à coup la retraite. Les vassaux mécontents repassèrent la Meuse et se dispersèrent, laissant la royauté carlovingienne dans son isolement et son irremédiable faiblesse. Quels furent les motifs de cette détermination inattendue? Les chroniqueurs ne nous éclairent pas. Le roi se défiait-il des vassaux qui l'avaient suivi pourtant avec tant d'empressement? Se sentait-il, quoique à la tête de l'armée, moins maître d'elle que son cousin Hugues-Capet? Craignait-il le retour offensif d'Othon et de ses Allemands? Lothaire était certainement brave, fier, incapable de reculer par crainte, et l'on ne peut guère expliquer sa conduite que par quelque trahison de ses conseillers intimes, déjà rebutés par les fatigues d'une campagne, ou par une légèreté

qui serait en désaccord avec les éloges de ses contemporains. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'il perdit de gaieté de cœur la plus belle partie que la fortune eût offerte à sa famille depuis plus de cent ans. Je me le figure se rendant, le jour de son départ d'Aix-la-Chapelle, à la porte du caveau sacré où reposait, assis sur son fauteuil d'or, les évangiles sur les genoux, la couronne impériale sur la tête, le grand empereur son aïeul. Il aurait dû tomber à genoux et pleurer des larmes de sang sur sa faiblesse en prenant pour jamais congé de cette tombe auguste qu'il laissait aux mains des fils de Wittikind, et que les derniers fils de Charlemagne étaient condamnés à ne plus revoir que comme serviteurs de l'étranger.

Cependant Othon, retiré à Cologne, n'entendait pas rester sous le coup de l'injure qu'il venait d'essuyer. L'empereur d'Allemagne obligé de fuir devant les Français ! C'était là un affront qui ne se pouvait laver que dans le sang. Sans attendre la réunion de son armée, Othon II envoya à la hâte une ambassade dénoncer à Lothaire sa résolution. Comme il se piquait d'être un vrai chevalier, il ne voulait pas, disait-il, se venger de son odieuse perfidie par des ruses ou des stratagèmes ; il le combattrait au grand jour, et il le prévenait qu'il entrerait dans son royaume le jour des calendes d'octobre (1[er] octobre). En même temps il adressa à tous ses ducs, à tous ses princes, à tous ses comtes, des proclamations où il racontait l'outrage fait en sa personne à la nation germanique, et les invitait à se joindre à lui pour le punir. L'Allemagne se leva tout entière comme un seul homme ; les hommes de cette génération n'avaient pas vu jusque-là et ne virent plus une armée aussi nombreuse [1].

[1] Richer dit 30,000 hommes, Raoul Glaber, 60,000 et plus.

Au jour dit, Othon passa la frontière. Aucune résistance n'avait été organisée. Il pilla en passant la résidence royale d'Attigny, ravagea le pays de Reims, puis celui de Laon, puis celui de Soissons, mit à sac le palais de Compiègne, et enfin tourna sur Paris. Le pieux empereur, en dévastant les campagnes, avait soin d'en ménager les saints patrons : il honora de ses présents Saint-Rémy et Saint-Médard ; il fit rebâtir magnifiquement le monastère de Sainte-Bathilde à Chelles, que son avant-garde avait incendié. Lothaire, quoique averti depuis trois mois, n'avait rien fait ou rien pu faire pour arrêter ce torrent. Dans son impuissance il fut obligé de reculer et il s'en alla tristement chercher un refuge auprès de Hugues-Capet qu'il trouva au milieu de ses Parisiens, fortifiant leur ville et résolus de disputer le passage de la Seine à l'ennemi.

En approchant de Paris, Othon, par un caprice bizarre, envoya un chevalier annoncer à Hugues-Capet en manière de défi qu'il allait lui faire chanter un *alleluia* si haut qu'il n'en avait jamais entendu un pareil. Bientôt, en effet, il posait son camp sur les hauteurs de Montmartre, et ayant assemblé un grand nombre de clercs, il leur commandait d'entonner à pleine voix l'hymne *Alleluia te martyrum*, si bien que la puissance éclatante de ce chœur fit tinter les oreilles d'Hugues et de ses Parisiens.

Paris, comme au temps des Normands, n'occupait encore que l'île de la cité ; il était relié à la rive droite de la Seine par un pont que fermait une porte barrée de fer et fortifiée. Les Allemands s'avancèrent, et pour défier la population, un neveu de l'empereur poussa son cheval jusqu'à la porte et y enfonça sa lance. Les Parisiens furieux sortirent, tuèrent le prince et culbutèrent son escorte. Les fils se maintenaient dignes de leurs pères qui avaient si bien combattu avec Eudes et Robert.

Ainsi dès qu'ils s'étaient heurtés à la vraie France, les Allemands avaient été arrêtés court. De tous les côtés arrivaient au duc des combattants pleins de bravoure et animés par un vrai patriotisme. Lothaire n'avait pu trouver un soldat; l'appel du duc de France avait suffi pour former une armée.

Comme dans les poëmes homériques, la lutte générale était suspendue quelquefois par des combats singuliers. Les chroniqueurs les content volontiers; si leur authenticité est douteuse, ils sont bien dans l'esprit du temps et l'on peut dire, d'une vérité au moins relative. Un germain, semblable à ces guerriers dont la stature colossale effrayait les légions de Marius et les soldats mêmes de César, provoqua pendant plusieurs jours les chevaliers français. Plusieurs parmi les plus braves et les plus illustres succombèrent successivement; si bien que le roi défendit qu'aucun chevalier sortît désormais contre le géant [1].

Or, la proclamation de Hugues-Capet ayant été répandue dans tous les fiefs qui relevaient de son duché, les vassaux arrivaient en foule pour se joindre à leur suzerain et au roi. Au nombre des plus empressés fut Geoffroy, comte d'Anjou, qui depuis 958 avait succédé à son père, le savant et pieux Foulques le Bon. C'était un homme de petite stature, mais d'une agilité et d'une force prodigieuse. Il n'aurait pas su comme son père chanter au lutrin des chanoines de Tours; il ne se plaisait que dans les batailles et les aventures. Arrivé à Orléans avec ses hommes d'armes, il apprit les hauts faits du colosse allemand sous les murs de Paris. Il résolut aussitôt d'affronter sa rencontre; mais ne voulant pas que

[1] Richer, Hist., l. III, c. 76; Chroniques d'Anjou, édition Marchegay, p. 79 et seq.

son dessein fût connu, il dit aux siens qu'il allait à un rendez-vous donné par un de ses amis, et ordonna à sa troupe de continuer sa marche jusqu'à Châteauneuf-de-Landon et de l'attendre là. Quant à lui montant à cheval, il emmène seulement un chevalier et deux archers et secrètement prend le chemin de Paris. Le soir il couche à Étampes où il ne se fait connaître de personne. Le lendemain il arrive aux bords de la Seine et va demander l'hospitalité dans un moulin où il passe la nuit. Le matin venu il met son cheval dans une barque et le meunier lui fait traverser la Seine. Il n'avait plus d'autre compagnon qu'un chevalier. En débarquant il aperçoit le gigantesque champion de l'Allemagne qui, suivant son habitude, venait insulter de ses cris et de ses provocations les vassaux de Hugues-Capet. Il prend ses armes, il monte à cheval, et s'avance dans la plaine au-devant du redoutable guerrier. Bientôt les deux adversaires précipitent la course de leurs chevaux et fondent l'un sur l'autre. Les assiégés avertis de ce qui se passait encombraient les tours, les murailles, et jusqu'aux faîtes des églises pour être témoins de cet héroïque spectacle. Le choc fut terrible et retentit dans le lointain. Le géant décharge sur le comte un coup épouvantable qui brise son écu et sa cuirasse, et ne blesse que le cheval. Mais la lance de Geoffroy, vigoureusement poussée, avait pénétré sous les armes de son adversaire jusqu'à la poitrine et l'avait renversé sur le sol. Geoffroy aussitôt saute à terre ; le colosse pantelant et roulant des yeux terribles s'efforçait de se relever en menaçant encore. Soudain le nouveau David, dit le chroniqueur, lui retire son propre glaive et lui coupe la tête. Puis il remonte à cheval, et emportant son sanglant trophée, il regagne la barque où l'attendaient les meuniers et son chevalier. Il repasse la Seine à la hâte ; il remet au meunier la tête

du géant avec ordre de la porter au roi, et défendant toujours à ses compagnons de le nommer sur la route, il va à Château-Landon se remettre à la tête de ses troupes. Les Parisiens applaudirent du haut de leurs murailles le héros inconnu. Le meunier apporta au roi la tête du géant vaincu, et interrogé par lui, il répondit qu'il ignorait le nom et le rang du chevalier vainqueur, mais qu'il était assuré de le reconnaître s'il le revoyait. Quelques jours après tous les princes, ducs et comtes étaient réunis à Paris autour de Lothaire et de Hugues-Capet. Le roi fit venir le meunier et lui ordonna de chercher dans la foule des seigneurs. Au premier regard il reconnut le comte, et s'approchant vivement de lui, il fléchit le genou et le tirant par sa tunique il dit au roi et à tous les assistants : « C'est cette gonelle grise. » Geoffroy portait une sorte de casaque faite d'une étoffe grossière qu'on fabriquait en Anjou. Le mot du meunier fit fortune, et ce jour-là, au milieu des vives félicitations du roi et des acclamations des seigneurs français, le comte d'Anjou prit le surnom qu'il rendit populaire et qu'il a gardé dans l'histoire, de Geoffroy-Grisegonelle.

Othon n'avait pas entrepris le siége régulier de Paris; il voulait seulement faire une démonstration et rendre au roi et au duc la visite qu'ils lui avaient faite à Aix-la-Chapelle. La saison s'avançait, les pluies détrempaient les routes; le retour devenait de plus en plus périlleux, d'autant plus que l'armée de Hugues-Capet grossissait d'heure en heure. L'empereur leva donc sa tente et à grande hâte se dirigea vers l'Est. Les Français conduits par Lothaire et ses cousins Hugues-Capet et Henri de Bourgogne, se mirent à sa poursuite et l'atteignirent près de Soissons au passage de l'Aisne. La rivière était grossie par les pluies; les gués ordinaires n'étaient pas

praticables. Les Français surprirent les Allemands dans les embarras du passage. Ils les attaquèrent brusquement et d'un élan si emporté qu'ils les culbutèrent, en tuèrent un grand nombre et en noyèrent une partie dans les eaux. Les bagages et le butin qui traînaient derrière l'armée tombèrent aussi dans leurs mains.

Othon qui volontiers agissait et parlait comme un paladin, envoya le lendemain dans une petite barque un des siens porteur d'un message chevaleresque : que Lothaire passe la rivière ou qu'il l'attende sur l'autre bord et ils engageront, sans surprise, un combat qui décidera auquel d'entre eux restera l'empire. Comme Lothaire et les seigneurs délibéraient sur ce défi, un comte, nommé Geoffroy — on ne dit pas si c'était la Grise-Gonelle, — élevant tout à coup la voix, dit : « Qu'est-il besoin que tant de braves gens s'entre-tuent ? Que les deux rois en viennent seuls aux mains sous les yeux des deux armées, que seuls ils courent tout le péril, et qu'un seul homme succombant dans la lutte, tous les autres préservés de la mort deviennent les sujets du vainqueur. » En entendant le Français parler ainsi, le comte Godefroy, venu au nom d'Othon, s'écrie avec indignation : « Nous avons souvent entendu dire, sans vouloir le croire, que vous n'aviez aucun respect pour vos rois. Maintenant, puisque vous l'assurez vous-même, nous ne pouvons plus en douter. Quant à nous, nous ne voudrions pas voir notre empereur combattre et rester nous-mêmes en repos; jamais étant sains et saufs, nous ne laisserons notre chef courir seul les périls des combats. Cela ne veut pas dire que nous doutions qu'il ne sortît vainqueur d'un combat singulier avec votre roi. » Je m'imagine que le comte Geoffroy, en vrai Gaulois sceptique et jovial, avait voulu s'amuser un peu de l'esprit sévère et naïf de l'Allemand; il n'eût pas très-pro-

bablement risqué sa plaisanterie s'il se fût agi du duc de France, c'est-à-dire du prince dont il était l'homme et à qui il devait sa foi jusqu'à la mort [1].

Les Allemands après cette vaine bravade, continuèrent à battre en retraite aussi promptement qu'ils le purent. Lothaire les poursuivit trois jours et trois nuits, mit l'armée en pleine déroute et revint à Laon triomphant.

Après tout il avait pris comme combattant une part glorieuse à la victoire. Il est vrai que le peuple attribuait surtout le succès à Hugues-Capet et à ses vaillants vassaux tels que Grise-Gonelle, et que volontiers il eût répété le mot des Juifs : « Saül en a tué mille et David dix mille, » mais il paraît certain que la dynastie carlovingienne pouvait encore ressaisir l'opinion hésitante et la gagner tout à fait en couronnant cette heureuse campagne par une entreprise décisive sur la Lorraine. Eût-il entraîné les seigneurs féodaux ? On ne peut en douter quand on considère que l'invasion des Allemands avait déterminé le mouvement national, et que, d'un autre côté, cette race de batailleurs, se plaisant aux périls et rêvant d'aventures, était disposée à suivre tout chef qui la mènerait hardiment où se donnaient de glorieux coups d'épée et où se pourrait recueillir un riche butin. Heure unique dans l'histoire des Carlovingiens, question de vie ou de mort pour eux ! Au moment où se formaient les grandes nationalités modernes, lorsque déjà s'était fortement constitué l'empire d'Allemagne, il était d'une importance suprême que la France recouvrât les limites que la nature et la tradition lui assignent. Les Alpes et le Rhin sont les frontières naturelles de notre pays. La vieille Gaule s'était étendue durant toute sa vie historique jusqu'à ces barrières faites pour séparer

[1] Balderic, p. 283.

ses peuplades de celles de la Germanie. Sur cette surface circonscrite s'était formée une population ayant, malgré des mélanges successifs, un caractère homogène, parlant même langue, adorant mêmes dieux, honorant les mêmes traditions. Les Romains, en pénétrant violemment dans cette société, en modifièrent l'état extérieur, mais n'en changèrent pas le fond. Ils s'appliquèrent même à fortifier la ligne de démarcation tracée entre les Germains et les Celtes. Ils agrandirent les bourgades gauloises, et en firent les grandes forteresses de Strasbourg, Trèves, Mayence et Cologne, et s'ils transplantèrent au bord du fleuve quelques peuplades d'outre-Rhin et fondèrent les deux provinces militaires de Germanie première et de Germanie seconde, ils n'expulsèrent pas la population kimrique qui absorba bientôt les nouveaux venus. Quand plus tard les Franks vinrent à leur tour se mêler par la conquête aux Gallo-Romains, ils s'attachèrent à conserver la frontière naturelle et Clovis prouva dans les champs de Tolbiac qu'il entendait maintenir contre les Allemands l'unité du pays. Ils n'eussent pas supporté l'idée que leurs premiers campements dans leur nouvelle patrie, la Belgique et le territoire de Cologne, pussent sortir jamais des mains de leurs descendants. A leurs yeux la France c'était surtout la partie orientale de la Gaule; c'est là surtout qu'ils étaient chez eux, que vivait leur esprit, que leur domination était plus complète. Les Peppin et les Karl étaient sortis de là, ils y vécurent, ils y reposèrent après leur mort. Ce n'est pas eux non plus qui eussent pressenti qu'un jour viendrait où ils ne seraient plus que des étrangers pour la France, parce que leurs descendants auraient laissé entre des mains ennemies leurs berceaux et leurs tombes, Héristal, Metz, Aix-la-Chapelle ! Les lois géographiques, la puissance des traditions, l'origine, la langue, les mœurs, les habi-

tudes, les tendances, tout proclamait énergiquement la nécessité de retenir ou de faire rentrer la Lotharingie dans le royaume de France. Les destinées du pays devaient en grande partie en dépendre. Les populations elles-mêmes s'étaient vivement prononcées dans ce sens; elles étaient purement françaises par leurs sympathies comme par leur langue et leur histoire, et elles n'avaient guère plus d'éléments germains que ce qu'il y en avait dans les autres grands fiefs du royaume à une époque où la teinte germanique dominait complétement les populations mixtes formées depuis l'invasion des barbares. La plupart des seigneurs étaient aussi Français de cœur; le chef de la basse Lorraine, le duc Charles, était frère du roi de France: les circonstances semblaient donc singulièrement favorables à une occupation définitive. Si Lothaire avait compris la situation, il eût joué sa vie et sa couronne dans cette entreprise, d'une importance telle que depuis huit siècles aucun homme d'État n'en a conçu une d'un intérêt plus capital. S'il eût réussi, et avec un peu d'énergie, le succès était certain, il eût relevé sa dynastie et rendu inutile et impossible la révolution capétienne; s'il eût succombé, il eût du moins couché sa race royale dans un tombeau digne d'elle.

Or, que fit le roi carlovingien? Durant l'année qui suivit la retraite désastreuse des Allemands, il resta inactif. Les chroniqueurs du moins ne disent pas qu'il ait songé à profiter du noble élan qui avait soulevé la France contre l'étranger. Peut-être fit-il quelques courses sur la Lorraine; peut-être essaya-t-il de s'emparer de quelques places. Mais il n'y eut pas d'action générale. L'armée française ne fut plus réunie. Lothaire n'avait pas compris qu'il est des circonstances où l'audace seule est la sagesse. Il se défiait de Hugues-Capet et certes ce n'était pas sans raison. Il voyait en lui un rival, un pré-

tendant dangereux qui, quoi qu'il fît, jouait déjà dans l'opinion le premier rôle. Le véritable vainqueur de Soissons, c'était lui; s'ils conquéraient ensemble la Belgique, ce serait encore à lui qu'on en ferait remonter tout l'honneur[1]. Ces inquiétudes obsédèrent le roi de plus en plus, et voyant déjà son cousin rechercher l'alliance d'Othon, il se laissa conseiller par des peurs vulgaires et ne songea plus qu'à le gagner de vitesse en ouvrant des négociations avec la cour germanique. Qu'il lui en coûtât beaucoup d'abaisser ainsi sa fierté, d'abjurer les rêves généreux de sa jeunesse et de renoncer à la gloire, à la popularité dont la fortune avait un instant fait briller le mirage à ses yeux, ses longues hésitations l'attestent. Mais il n'est pas plus excusable pour cela, et il est bien permis de croire qu'il ne mesura pas la profondeur de l'abîme où sa faiblesse allait le faire descendre. Othon accueillit à merveille les députés de Lothaire. Il n'aspirait qu'à la paix, pressé de se rendre en Italie où l'appelaient de grands intérêts. Il ne demandait pas mieux que de reprendre à l'égard de son cousin carlovingien le rôle de protecteur qu'avaient joué son père et son grand-père. Les deux princes s'étant donc entendus d'avance, se rencontrèrent dans un lieu nommé Margolius, sur le Chier ou peut-être entre le Chier et la Meuse. Ils se donnèrent la main, s'embrassèrent affectueusement et, sans aucune discussion, scellèrent leur amitié par des serments. Le traité de paix peut se résumer en deux mots : Lothaire renonçait à la Lorraine[2]. Il avait conduit cette négociation clandestine de façon à en dérober le secret à Hugues-Capet. Le duc de France

[1] Richer, Hist., III, c. 78.

[2] Sigebert, Rer. Gall. script., t. VIII, p. 315 : « Lotharius « Lotharingiam abjurat. »

et les vassaux ne le connurent que par le résultat. Tous les chroniqueurs sont d'accord pour témoigner de l'indignation et de la tristesse universelle que produisit cette nouvelle répandue dans le royaume de France[1]. Hugues-Capet se répandit en plaintes amères sur la dissimulation du roi Lothaire et sur la trahison qu'il venait de commettre à l'égard de son pays. Dès ce jour, tous les liens furent rompus entre les deux cousins, et le duc de France fut un véritable prétendant qui posait sa candidature royale devant tous ceux qui conservaient quelques soucis de l'honneur et des intérêts du royaume. Il n'y a pas dans la longue série des faiblesses des derniers Carlovingiens un acte aussi décisif que ce traité, sorte de testament politique de la monarchie impériale qui avant de mourir, renouvelait, sans avoir aucune excuse, l'erreur du pacte de Verdun et prenait soin, avant de céder le trône à de plus dignes, de mutiler le royaume des Franks. Il eût mieux valu cent fois une abdication, et l'on ne peut pas même dire, à la décharge de ce malheureux Lothaire, qu'il ne comprit pas la portée de cette cession et que ce fut par ineptie qu'il déshonora la signature des Carlovingiens. Le peuple ne s'y trompa point et dès ce jour il rejeta la dynastie carlovingienne. C'est quelques semaines après que commença à circuler le récit merveilleux de l'apparition de saint Valéry, annonçant à Hugues-Capet qu'il serait roi de France et que ses descendants occuperaient le trône jusqu'à la septième génération[2].

Le traité de Margolius, après plus de huit cents ans, pèse encore sur la France. Le meilleur de notre histoire

[1] Richer, Hist., l. III, c. 81; Hugues de Fleury, Script., t. VIII, p. 324 : « Quæ causa magis constristavit corda principum fran-« corum. »

[2] Chron. centul. apud Rer. Gall. script., t. VIII, p. 275.

est fait des efforts tentés par nos rois pour réagir contre ce pacte funeste. Henri II commença l'œuvre, Henri IV en fit son dernier rêve, le cardinal de Richelieu y mit tout son génie, Louis XIV la continua avec d'éclatants succès, Louis XV lui-même eut un moment de pure gloire en lui faisant faire un pas décisif, et enfin les jeunes armées de la République eurent l'immortel honneur de l'achever. Si les malheurs de 1814 et de 1815 nous ont fait reculer de nouveau, on s'y reprendra peut-être quelque jour.

Ernest Mourin.

LA

LÉGENDE RUSTIQUE

DE M. ROBINOT-BERTRAND.

Messieurs,

Pour répondre au désir de notre honorable collègue, M. Charles Robinot-Bertrand, j'ai lu, sur l'invitation de la Société Académique, le poème de la *Légende rustique.*

Cette lecture laisse l'esprit sous une bonne impression : l'idée morale, que l'auteur développe, est grande et généreuse; elle peut exercer une heureuse influence au milieu de notre société, si portée au réalisme; et l'Académie de Maine et Loire saura gré, je pense, à son nouveau membre d'avoir écrit le petit roman, dont voici la rapide analyse.

Gabriel, fils d'un bon et honnête cultivateur, arrive de Paris, où, depuis sa sortie du collége, il est allé étudier le droit, et ensuite essayer de se faire une position et un nom au Barreau ou dans la Littérature; il n'est parvenu ni à l'un ni à l'autre : il a augmenté le

nombre des avocats sans cause, il a, comme tant d'autres, fait quelques articles de journaux ni bons ni mauvais; enfin, mûri par les années, instruit par l'expérience des choses, et surtout des personnes, il rentre au village, après la mort de son père, et raconte son histoire à son frère Pierre, qui, plus sage, n'a pas quitté son pays; mais a consacré son intelligence et ses soins à faire rendre à la terre le centuple de ce qu'il lui confiait.

C'est que Gabriel, un jour qu'il était au parloir de son collége, a rencontré la sœur de son ami de Rhéan. Dès lors, une vie nouvelle commença pour lui. Comme il ne pouvait, tel qu'il était, prétendre entrer dans la famille de Rhéan, il voulut, à force de travail et de succès dans une carrière libérale, s'élever jusqu'à celle qu'il aimait. Son désir était noble, sa passion pure et partagée par Herminie; sa volonté énergique, il le sentait, devait triompher de tous les obstacles. N'était-ce pas là un lévier assez puissant pour soulever le monde? Déjà, il avait assez bien débuté; qui sait où il ne serait pas monté?

Voilà, Messieurs, le côté moral et vraiment intéressant de ce poème. En lisant M. Charles Bertrand, on se sent plein de sympathie pour son héros. On aime à voir un jeune homme libre au milieu de Paris, de ses dangers et de ses séductions, retenu, encouragé, transformé en quelque sorte par l'amour, quand autour de lui, l'amour ruine et dégrade les jeunes gens par milliers.

Malheureusement pour Gabriel, Herminie ne tient pas ses serments : elle a juré de l'attendre, et voilà qu'elle finit par céder aux vœux de sa famille, et consent à l'union que lui présentent ses parents. Ne croyez pas que cette jeune fiancée fût heureuse! — M. Charles Bertrand ne l'a pas voulu, et nous devons l'en féliciter ! La

conscience d'Herminie s'est plus d'une fois révoltée; bien souvent elle a fait entendre aux oreilles de la jeune femme et de la jeune mère des paroles de blâme, des reproches sévères : ces remords furent le juste châtiment de sa faiblesse, la légitime vengeance de Gabriel ! Mais celui-ci n'a plus de force, plus de courage. Comme la vie n'est qu'une lutte continuelle, et qu'on n'y avance qu'à la condition de lutter sans cesse, Gabriel recule de jour en jour dans la route qu'il avait entreprise, jusqu'au moment où désabusé, vaincu, anéanti, il revient au pays et revoit de loin, dans la cour de son château, Herminie de Rhéan... Je devrais plutôt dire *Dalila* de Rhéan.

Herminie aussi l'a aperçu, et je vous laisse à dire ce qui s'est passé dans ce cœur faible et coupable. — Du reste, elle a été cruellement punie, la pauvre Herminie, elle est veuve, elle souffre !... Et Gabriel s'en détourne, pour ne plus aimer que son frère, sa terre natale, et se livrer tout entier à l'agriculture, qu'il n'aurait jamais dû quitter : *O fortunatos minium, sua si bona norint Agricolas !*

Telle est, à grands traits, cette poétique histoire, que M. Charles Bertrand raconte en vers d'une prodigieuse facilité. En effet, l'auteur semble se jouer des difficultés, et pour être juste, il faut reconnaître qu'il a parfois succombé à la tentation de les vaincre; de là, des descriptions nombreuses, qui paraissent ralentir la marche du récit, et où le prosaïsme de quelques vers ne se rachète que par l'inattendu et une sorte d'originalité. Ainsi, le chemin de fer, qui ramène Gabriel au pays, nous est décrit en vers, que je demande la permission de citer, parce qu'ils vous feront connaître M. Bertrand par ses qualités et les défauts de ses qualités :

« Bientôt deux rouges feux, le long de la rivière,
Teignirent bois et prés d'une étrange lumière :

Comme des yeux ardents d'où jaillirait l'effroi,
Ils flamboyaient au front sinistre du convoi,
Et lui, pareil au corps d'un animal énorme,
Traînait les noirs tronçons de sa taille difforme.
Il était loin encore, et, dans l'éloignement,
On l'entendait souffler et gronder bruyamment.
Mais le monstre irrité, la poitrine enflammée,
Lançait au ciel en lourds tourbillons de fumée
Son haleine brûlante, et, parfois insensé,
Cherchant à fuir d'un bond hors du chemin tracé,
Aussi prompt que le trait qui plonge dans l'espace
Ou que l'éclair qui sort de la nue et qui passe,
Accourt, se précipite, et sur les rails déserts
Vole; un long sifflement a déchiré les airs. »

Plusieurs fois, M. Charles Bertrand a rencontré de belles comparaisons poétiques. En voici une par exemple que je trouve chez lui et dans une *Nuit* d'Alfred de Musset; c'est par ce rapprochement que je finirai; je ne puis, je crois, mettre notre honorable collègue en meilleure compagnie :

« Oh! souvenirs, pourquoi vos frissonnantes ailes,
Qui réveillent la nuit paisible, viennent-elles
Agiter le regret à ce front si lassé?
Comme l'autour cruel qui dans les cieux déploie
Son vol, les yeux fixés sur sa tremblante proie,
Tourbillonne, s'abat, du bec avec courroux
Lacère, en éclatant en cris aigus de joie,
Sa victime effarée expirante à ses coups;
A ce sein, oh! pourquoi redoubler vos morsures,
Tristes pensers? pourquoi ranimer ses tortures?
« Pourquoi frapper ce cœur oppressé de sanglots?
Pourquoi, le déchirant, rouvrir les sources pures
D'où la vie et l'amour jadis coulaient à flots? »

Sans doute, rien n'est plus poétique que cette comparaison du souvenir, qui nous déchire le cœur, avec l'autour qui fond sur sa proie, la dévore et la met en lam-

beaux; mais l'auteur m'a semblé n'avoir pas tiré tout le parti désirable de cette heureuse inspiration : il s'est contenté d'avoir rencontré une idée juste, de l'avoir convenablement, heureusement même exprimée; tout ce qu'il y a de poésie dans cette image ne ressort pas assez. Ecoutons Musset :

« Crois-tu donc que je sois comme le vent d'automne,
Qui se nourrit de pleurs jusque sur un tombeau,
Et pour qui la douleur n'est qu'une goutte d'eau?...
Laisse-la s'élargir cette sainte blessure
Que les noirs séraphins t'ont faite au fond du cœur;
Rien ne nous rend si grand qu'une grande douleur,
Mais, pour en être atteint, ne crois pas, ô poète!
Que ta voix ici-bas doive rester muette.
Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.
Lorsque le Pélican, lassé d'un long voyage,
Dans les brouillards du soir retourne à ses roseaux,
Ses petits affamés courent sur le rivage
En le voyant au loin s'abattre sur les eaux.
Déjà, croyant saisir et partager leur proie,
Ils courent à leur père avec des cris de joie,
En secouant leurs becs sur leurs goîtres hideux.
Lui, gagnant à pas lents une roche élevée,
De son aile pendante abritant sa couvée,
Pêcheur mélancolique, il regarde les cieux!
Le sang coule à longs flots de sa poitrine ouverte;
En vain il a des mers fouillé la profondeur :
L'Océan était vide et la plage déserte;
Pour toute nourriture il apporte son cœur.
Sombre et silencieux, étendu sur la pierre,
Partageant à ses fils ses entrailles de père,
Dans son amour sublime il berce sa douleur,
Et regardant couler sa sanglante mamelle,
Sur son festin de mort il s'affaisse et chancelle,
Ivre de volupté, de tendresse et d'horreur.
Mais parfois, au milieu du divin sacrifice,
Fatigué de mourir par un trop long supplice,

Il craint que ses enfants ne le laissent vivant;
Alors il se soulève, ouvre son aile au vent,
Et se frappant le cœur avec un cri sauvage,
Il pousse dans la nuit un si funeste adieu,
Que les oiseaux des mers désertent le rivage,
Et que le voyageur attardé sur la plage,
Sentant passer la mort, se recommande à Dieu! »

Tout le monde a déjà fait la comparaison, saisi la différence; mais aussi la poésie est la langue des dieux.

ARTHUR LOISEAU.

ABOLITION

DU DROIT

DE TIERÇAGE

EN ANJOU

Au milieu d'une des glaciales journées de février 1096, dans le champ funèbre des pauvres de l'antique cité d'Angers [1], se pressait une foule innombrable de hauts barons, de preux chevaliers, de gentils damoiseaux, de manants et de serfs, qui écoutaient avec une vive émotion un vieillard aux cheveux blancs comme le givre. Il était monté sur les ruines glacées d'un sépulcre; sa mains crispée indiquait dans le lointain l'extrême Orient, et sa voix retentissante comme la foudre ordonnait le carnage. Ce sanguinaire orateur était un ancien cénobite, sorti du fond des cloîtres de Cluny pour monter sur le trône pontifical : c'était le moine Eude de Chastillon,

[1] Ce cimetière dépendait du fief de la noble abbaye des Bénédictines de Notre-Dame de la Charité, dite *du Ronceray*. Il forme actuellement le Tertre Saint-Laurent qui domine une partie de la ville sur la rive droite de la Maine.

devenu le pape Urbain II, qui prêchait la première croisade contre les infidèles [1].

Pendant plusieurs siècles, les cris lugubres, les théocratiques accents du pontife suprême eurent des échos dans l'Anjou, depuis le manoir féodal jusqu'à l'humble chaumière [2]. Car seigneurs et vassaux marchèrent à l'envi les uns des autres vers cette Palestine célèbre, ce gigantesque tombeau de toutes les gloires militaires du moyen âge [3].

En 1378, dans une étroite rue du vieil Angers, à l'ombre de sa noire forteresse et près de sa Maine limpide, s'élevait un gothique logis qu'habitait une modeste famille. Dans ce sanctuaire domestique, la voix puissante d'Urbain II avait pénétré comme l'éclat lumineux d'un météore sur son déclin. Le chef de cette famille, nommé Raoul Hamelin, était jeune, son âme ardente, et sa bravoure éprouvée. Il avait fait ses premières armes sous la bannière de son noble duc, Louis I^er^, de la royale maison d'Anjou.

Au récit des brillants succès des Osmanlis et des grandes infortunes des chrétiens sur la Terre-Sainte, Raoul sentit aussitôt naître dans son sein le désir de

[1] Orderic Vital, *Hist. ecclesiastica*, l. IX, § 4. — André du Chesne, *Hist. de la Maison de Chastillon-sur-Marne*, l. II, ch. VII, p. 24, in-f°. — Urbain II s'était rendu de Poitiers à Angers le 6 février; il avait dédié, le 10 ou le 11 du même mois, l'église abbatiale de Saint-Nicolas et quitta Angers le 14 pour se rendre à Sablé.

[2] Les Angevins furent si flattés de cette visite, que, pendant longtemps, ils en firent une ère dont ils comptèrent leurs années (*Gall. Christiana*. — Bodin, *Recherches hist. sur l'Anjou*, t. I, ch. XXVIII, p. 227. — Blordier-Langlois, *Annuaire de 1836*, p. 30.)

[3] Pour attirer le peuple vers la Palestine, le clergé se servit de toutes sortes d'appâts, au nombre desquels se trouve le privilége qu'avaient les croisés de ne relever que des tribunaux ecclésiastiques. (Ducange, v° *Crucis Privilegium*.)

combattre les ennemis de la foi de ses pères, et de reconquérir le berceau de sa religion.

Après de rapides préparatifs il fit de nouveau bénir ses armes; puis il échangea avec sa compagne bien-aimée, sa douce Hildeberge, ses chers enfants et ses amis de touchants et pathétiques adieux. — Tous franchirent avec lui la herse et les bastions construits par Jean-sans-Terre, et l'accompagnèrent sur la rive gauche de la Loire, en remontant le cours du fleuve, jusqu'au pied d'une croix brisée par les gens de guerre. Là, de nouvelles larmes coulèrent abondamment, de brûlants baisers furent échangés; Raoul jeta encore un regard sur Angers, aux sveltes clochers, aux sombres créneaux, et pressa une dernière fois sur son cœur son épouse et ses enfants chéris.

L'esprit rempli des préjugés de son temps, il s'achemina péniblement vers l'Asie, avec quelques guerriers qu'il rencontra, dont il partageait la foi et les espérances.

Pendant ce temps, Hildeberge, triste comme une colombe abandonnée, remplissait sa solitaire demeure de ses profonds soupirs. Les vœux ardents qu'elle formait pour le prompt retour de son époux et les soins maternels qu'elle prodiguait à ses charmants enfants rompaient seuls la monotonie de sa langoureuse existence.

Un jour qu'elle descendait les degrés de la collégiale de Saint-Maurille, où elle était allée prier l'archange Michel et l'apôtre saint Jacques, patrons des pèlerins et des croisés, un des varlets de la cour brillante du roi Louis d'Anjou, qui passait près du temple, la remarqua et fut vivement impressionné de sa candide beauté. Il la suivit mystérieusement dans les rues sombres et tortueuses qu'elle parcourut rapidement, tout en roulant entre ses jolis doigts les grains d'ébène de son chapelet;

puis il la vit disparaître tout à coup derrière l'huis ogival d'un logis. Longtemps il affecta d'en contempler les poutres taillées en spirales, et les figures vermoulues qui semblaient interpeller les passants. Mais en réalité ses yeux ne regardaient guère les bizarres sculptures dont le génie fécond des imagiers d'Angers, avait orné les maisons de leurs concitoyens. Son regard suivait plutôt au travers des vitres plombées d'une fenêtre la gracieuse silhouette de sa belle inconnue. Craignant que sa présence ne dévoilât les secrètes impressions de son cœur, il s'éloigna lentement sous le charme d'une extatique rêverie.

Le lendemain il quitta de bonne heure le palais ducal et descendit prestement les rues sinueuses qui conduisaient au logis de Hildeberge. Là, sous différents motifs il s'enquit auprès de ses voisines des différentes particularités de sa vie. Puis, avec quelques aignels d'or, il se concilia bientôt les services intéressés d'une vieille duègue qui l'introduisit chez Hildeberge sous le prétexte spécieux de lui annoncer les hauts faits des croisés.

Les nobles manières du jeune damoiseau et sa haine affectée contre les infidèles, prévinrent favorablement l'épouse de Raoul en sa faveur. Elle lui témoigna naïvement le bonheur que son récit lui faisait éprouver et l'espoir qu'elle concevait qu'à l'avenir il voudrait bien lui transmettre quelques détails des nouvelles reçues à la cour du duc, sur la lutte des chrétiens avec les musulmans.

Cette demande remplit de joie le varlet, qui, dès lors se servit de la Palestine, comme d'un talisman puissant pour bouleverser à son gré le cœur sensible de Hildeberge et lui révéler son violent amour.

Mais il s'aperçut bientôt que ses tentatives se briseraient contre la vertu de Hildeberge, comme un léger

esquif poussé par la tempête sur un roc. A ses paroles séductrices, à ses prières, à ses larmes, à ses menaces, l'épouse de Raoul répondait sans cesse : Que dirait mon mari à son retour? — Cet espoir du retour d'un mari si cher, rappelé si souvent à ce seigneur dédaigné, excita sa jalousie, irrita sa fureur, et lui fit concevoir le projet d'une vengeance cruelle.

Un de ses amis qui ignorait son amour, et n'en connaissait pas l'objet, partait pour la Palestine; il le chargea de chercher Raoul et de lui apprendre que sa tendre Hildeberge inconsolable de son absence était lentement descendue dans la tombe. Le damoiseau espérait que l'éloignement, le temps, fermeraient insensiblement la blessure qu'allait recevoir Raoul, et qu'une nouvelle affection remplacerait dans son cœur l'épouse qu'il saurait ne plus revoir. Alors faisant envisager à Hildeberge cette conduite qu'il attendait de Raoul, comme la plus outrageante infidélité, il comptait tourner au profit de son ardente passion, le ressentiment qu'elle en éprouverait. Mais l'amour insensé ne calcule que des crimes, tandis que l'amour vertueux ne se manifeste que par des prodiges d'honneur.

Le varlet du duc fut trop fidèlement servi. Son ami découvrit Raoul près de Ptolémaïs et son triste rapport porta le désespoir dans le cœur de cet époux si tendrement aimé. « Je n'ai plus qu'à mourir, s'écriait-il, j'ai perdu Hildeberge ! Hildeberge est morte, et je vivrais ! moi qui l'ai abandonnée ! Le ciel m'en punit; je l'ai bien mérité. O Raoul ! époux barbare ! que ta mort expie ton cruel destin et venge la plus malheureuse des femmes ! » En achevant ces mots, il cacha sa tête dans ses mains, ses larmes inondèrent son visage, et il s'abandonna aux angoisses déchirantes de son excessive douleur.

Pendant plusieurs jours il chercha dans les luttes fréquentes qu'il eut avec les Osmanlis le trépas qui devait terminer ses chagrins. La mort au contraire sembla se complaire à détourner les coups qu'il provoquait, afin de le conserver à son épouse adorée. Mais dans une de ces rencontres terribles dont la Palestine fut le théâtre durant bien des siècles, Raoul se précipita au milieu de la mêlée, la hache à la main, le bouclier au bras, frappant, terrassant, massacrant et jonchant le sol de cadavres, comme un ange exterminateur. Furieux d'être la victime du courage d'un seul homme, ses ennemis se réunissent, se serrent, l'enveloppent et soudain cent glaives sont levés sur sa tête. Heureux de leur désespoir, fier de leur rage, lui-même les excite à la vengeance par de nouveaux prodiges de valeur. Seul, il soutient le combat contre tous. Enfin, accablé par le nombre, ayant le corps en lambeaux, le crâne fracassé, il chancelle, il tombe. Les infidèles en signe de victoire font retentir l'air d'un hourra prolongé ; puis ils portent ailleurs leurs pas.

Raoul étendu sur le sable, baignant dans son sang, soulève par un suprême effort sa tête brisée. Ses yeux convulsifs regardent avidement les morts et les vivants qui l'entourent. Un cri rauque et défaillant s'échappe de sa poitrine. Il voit, il appelle son funèbre messager, son compatriote, l'ami du perfide damoiseau. Celui-ci l'entend, il se fraie un passage, et se précipite dans les bras de Raoul : « Tu le vois, lui dit-il, je n'ai pu vivre et savoir que mes yeux ne la reverraient plus ; la tombe, dans peu d'instants nous aura réunis. J'ai précipité ma mort; elle eût été douloureuse, terrible.... dans les bras de mes enfants; leur vue eût déchiré mon cœur.... C'en est fait.... prends ce sabre, c'est celui dont mon Hildeberge m'arma. Prends cette tunique, que mon

sang a rougi, c'est Hildeberge qui l'a tissue ! prends ce bracelet.... O bracelet chéri que ma bouche te presse pour la dernière fois ! Ce bracelet.... hélas ! sont les cheveux de ma chère Hildeberge ! Oh ! attends que je sois mort pour me le ravir ! Que je le sente sur mon cœur à mon dernier soupir.... Mais ciel ! je m'affaiblis, mes yeux ne voient plus.... Écoute ! porte ce sabre, cette tunique, ce bracelet à mes enfants : qu'ils les gardent, je le veux ! Que cet héritage leur apprenne comme l'on doit aimer.... leur apprenne que c'est un crime de se séparer de ses enfants, de son épouse.... Mais déjà.... Adieu !... ô mon cher René, adieu ! » Il tombe, il n'est plus.

Le frère d'armes de Raoul Hamelin vivement ému creusa dans le sable un tombeau et y déposa pieusement la dépouille de son compatriote. Puis pour remplir ses volontés dernières, chargé du sabre, de la tunique et du bracelet, il abandonna la lutte qu'il avait commencée avec les Sarrasins, quitta l'Asie, repassa la mer et revint sur les bords paisibles de la Maine.

Son premier soin, après avoir franchi le pont-levis de la porte Ugon [1], fut d'aller au palais ducal pour transmettre à son ami, le varlet, le résultat de sa triste mission. Grande fut sa surprise en apprenant que, depuis son départ, des troubles étant survenus dans le nord de la France, en Bretagne et en Languedoc, le varlet avait suivi le duc d'Anjou à la guerre et avait disparu, sans qu'on ait eu depuis de ses nouvelles.

René se dirigea alors vers l'ancienne demeure de Raoul afin de se renseigner sur le sort de ses enfants. Lorsqu'il arriva devant la porte basse du logis, le soleil dorait de ses derniers rayons les flèches aiguës de la ca-

[1] Nommée depuis *porte de la Vieille-Charte.*

thédrale et les clochers des églises bondissaient dans l'air, pour annoncer à l'ouvrier l'heure joyeuse de quitter son labeur.

Hildeberge, assise devant l'âtre, tenait sur ses genoux le plus jeune de ses enfants; son fils aîné caressait le chien fidèle, dont la tête reposait sur les genoux de Hildeberge : ce chien était cher à la famille, c'était Raoul qui l'avait élevé. Derrière elle sa jeune fille tressait avec amour les flots de son ondoyante chevelure : « Pare, lui disait-elle, mère bien-aimée, pare ton front de ces fleurs brillantes; Raoul, mon tendre père, ton ami, ton époux, arrivera peut-être ce soir. — Ce soir! ô mon enfant! Il est si loin! — Si loin! pourquoi t'a-t-il quittée? — Pour délivrer le tombeau du Seigneur, notre Dieu, des mains des infidèles. — Mais Dieu est si puissant, il aurait pu se passer de mon père pour reprendre son tombeau s'il eût voulu; mais toi tu ne peux te passer de ton époux. Je suis sûre que le Seigneur n'est pas content. » Elle disait.... On entend frapper à la porte, Hildeberge tressaille! on entre; c'est un guerrier. — Les enfants s'écrient : « C'est notre bon père!... »

René annonce qu'un Angevin nommé Raoul Hamelin l'a chargé en Palestine d'une mission pour ses enfants et qu'il vient s'enquérir de leur adresse. — Voici les enfants de Raoul, dit Hildeberge. Puis elle ajouta d'une voix profondément émue : Je suis leur mère, de grâce parlez? — Qu'entends-je, que vois-je, s'écrie René; n'est-ce point un songe! ah! infortunée Hildeberge! malheureux Raoul! Qu'as-tu fait? — Que dites-vous! Raoul, où est-il? Un rapport affreux.... il a cru vous avoir perdue.... — La mort.... — Il n'est plus! Ses yeux se fermèrent, elle avait cessé d'entendre.

Des jours, des mois s'écoulèrent sans que l'on pût la consoler. Avec les dernières paroles de René, la mort

était entrée dans ses veines ; mais c'était la mort cruelle du désespoir. Cette mort qui ne fait qu'un pas à chaque aurore et dont la faux meurtrière passe lentement son fer glacé sur tous les membres, avant de trancher le dernier fil de la vie.

Déjà cinq étés s'étaient écoulés depuis le retour de René, et Hildeberge, morne, silencieuse, le visage livide, vivait encore comme un arbre brisé par l'ouragan. Ses yeux fixaient sans cesse le sabre et la tunique de Raoul, et ses lèvres redemandaient souvent au bracelet le dernier baiser de son époux. Enfin l'heure fatale approche, elle appelle ses enfants, ils l'entourent, ils se précipitent sur son sein. « J'ai bien souffert, leur dit-elle et vous aussi vous avez bien souffert ; mes maux vont finir, mais non pas les vôtres, mes enfants ; votre jeunesse vous condamne à vivre.

« Voici l'héritage que votre père vous légua, je vous l'ai conservé ; toi, mon fils, prends ce sabre, ton bras robuste pourra le porter avec honneur ; toi, plus jeune que lui, reçois cette tunique : garde-toi d'en effacer le sang, il te parlera de ton père ; toi, ma fille, reçois ce bracelet : oh ! conserve-le, c'est le dernier soupir de Raoul enlacé dans les cheveux de ta mère. Si plus tard l'amitié répond à vos vœux, mes enfants, si les nœuds d'un chaste hymen embellissent vos jours, regardez ces souvenirs toutes les fois que vous serez tentés de vous éloigner de l'objet de votre affection. » Ils le jurèrent en pleurant ; mais déjà leurs serments n'arrivaient plus à l'oreille de Hildeberge : elle avait vécu.

Après ses modestes funérailles, les pauvres orphelins rentrèrent seuls dans leur logis désert ; ils se pressèrent dans les bras les uns des autres, mêlèrent leurs larmes et adressèrent en commun une fervente prière à l'Éternel pour qu'il daignât avoir pitié d'eux. — Un bruit se fait en-

tendre, ils regardent, c'est le prêtre qui vient d'inhumer leur mère; c'est le curé de leur paroisse; ils se précipitent vers lui comme au-devant d'un ange tutélaire. — « Je viens, dit-il, d'une voix brusque, chercher le tiers des meubles, il m'appartient; vous pleurerez demain, commençons le partage. — Prenez tout, lui dit l'aîné, mais laissez-moi ce sabre. — C'est précisément lui que je veux : les voleurs dévastent mon jardin et mon valet s'en servira pour leur faire la guerre. — Prenez tout, lui dit le plus jeune, mais laissez-moi cette tunique. — Cette tunique, il me la faut : mon neveu part pour massacrer les hérétiques, il en cherche une, elle est trouvée. — Prenez tout, lui dit la jeune fille, mais laissez-moi ce bracelet. — Non pas, ma gouvernante me fait enrager pour en avoir un et celui-ci ne me coûtera rien. »

Ces raisons ne convainquirent pas les enfants. Ils disaient toujours : « Prenez tout, mais laissez-nous notre sabre, notre tunique, notre bracelet. »

Le curé ne voulut rien laisser, il eut recours à la justice[1]. Elle vint; elle dit : Pourquoi as-tu un sabre? tu n'es pas noble, le port d'armes t'est défendu : en prison.

[1] Pour faire exécuter leurs jugements, dit Laferrière, les tribunaux ecclésiastiques avaient leurs officiers, leurs appariteurs, mais ils avaient besoin quelquefois du concours du juge séculier : l'official l'obtenait par la menace des foudres d'excommunication. Celui qui résistait à une décision rendue contre lui par le juge ecclésiastique était excommunié. S'il vivait un an dans l'excommunication ses biens devaient être saisis. Si le juge séculier mettait quelque obstacle à l'exécution de la saisie, il était lui-même, d'après les conciles des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, frappé d'excommunication, Ainsi la théocratie judiciaire avait son interdit, comme la théocratie politique, l'excommunication était la sanction redoutée de ses jugements, et la tête du simple particulier ou du juge laïque devait se baisser sous la menace de la foudre sacrée, bien plus vite encore que les têtes portant couronnes ducales ou royales. (*Essais sur l'Histoire du Droit français*, t. I, liv. IV, § 3, p. 196.)

Pourquoi y a-t-il du sang sur cette tunique? tu l'as volée, tu as assassiné celui qui la portait : en prison. Pourquoi ce bracelet t'est-il si cher? c'est le don de quelque amant, c'est le prix du désordre : en prison. Le valet du curé eut le sabre, le neveu la tunique, la gouvernante le bracelet, la justice les meubles et les enfants la prison.

L'Anjou avait alors à la tête de sa magistrature une de ces grandes âmes qui font la gloire de leur pays, par la noblesse et la pureté de leur caractère : c'était Thibault Levrault, juge ordinaire d'Anjou pour le roi Charles VI[1]. Cet homme célèbre entendit au travers des

[1] Le roi Jean en donnant à Louis, son fils, l'Anjou en apanage, s'était réservé les cas royaux. Pour juger de ces cas, ce prince avait établi un magistrat et des officiers, de sorte que le bailli rendait la justice au nom du roi, et le sénéchal au nom du duc. Ainsi la sénéchaussée était la juridiction ordinaire de la province et le bailliage du ressort et exemptions la justice royale. Les lettres-patentes d'érection du bailliage des ressorts et exemptions de Touraine, d'Anjou et du Maine, donnent une juste idée de ce tribunal. Elles se trouvent dans les *Commentarii Rerum francicarum*, et contiennent ce qui suit :

« Ordonnances faites par le roy dans son conseil à la requête de « J. Tuille, son bailly et procureur au bailliage des ressorts de « Touraine, d'Anjou et du Maine. Lesquelles ordonnances faites en « l'hôtel du roy, lez Saint-Paul à Paris, le 6 d'octobre 1371, par « arrest du Parlement furent ordonnées estre publiées à la Table « de marbre, en la ville de Tours, et autres villes et lieux nota- « bles de Touraine, comme en ceux de la juridiction et domaine « de M. d'Anjou, etc., que le bailly pour le roy pourra cognoistre « ès ressorts et exemptions, comme à Chinon et Tours, et au lieu « que l'on dit Châteauneuf, pourra établir un tabellion pour rece- « voir et passer les contrats, et aussi establir en chacun des dits « lieux un homme qui aura un scel et sera garde d'iceluy. Item « le dit bailly ou ses lieutenans tiendront leurs assises en la ma- « nière accoutumée et pourront aussi les dits bailly et lieutenant « tenir leur juridiction ordinaire es dits lieux de huit jours en « huit jours et non autrement si ce n'estoit pour cas de célérité. « Item que ledit bailly et ses lieutenans esdits lieux pourront cog-

murs épais de la prison, la faible voix des innocents enfants de Raoul Hamelin. Le récit de leurs infortunes émut son cœur généreux. Il fit de leur cause celle de tous les Angevins qui réclamaient depuis longtemps l'*abolition du droit de tierçage* ou *de sépulture* levé sur eux par le clergé.

Ce droit avait été substitué par les curés à la dîme

« noistre des cas royaux, soyt à cause du ressort, ou par droit « royal, comme les églises royaux ou de fondation royale, ou autre- « ment exemptes de par le roy. Et en ce cas le roy cognoistra tant « des églises que des serviteurs et subjets d'elles. Item, que les « dits baillifs royaux ne cognoistront des églises cathédrales, ou « qui sont de fondation royale quand elles sont assises hors de « l'ancien domaine et que le lieu où est le baillif royal avoit an- « ciennement comté ou duché, comme le bailly de Troyes « ne cognoit mie des églises cathédrales estant en son baillage, « ainsi le bailly de Sens, item d'Évreux; le bailly d'Évreux « ne cognoit mie, mais le bailly de Rouen et de Gisors. Item que « doresnavant les mandements ou rescripts qui partiront du Par- « lement ou de la cour de France et lesquels on vouloit adresser « aux sénéchaux de Touraine, d'Anjou et du Maine, s'adresseront « aux dits bailly et lieutenant et procureurs pour garder les droits « du roy. »

Les trois provinces avaient ainsi leurs juges ordinaires qu'on désignait en général sous le nom de *juges des cas royaux et des exemptions par appel et ressort*. On leur donnait en particulier le nom de *juge d'Anjou, juge de Touraine* et *juge du Maine*. Ce tribunal dont il est parlé dans le cinquième volume des *Ordonnances* de Secousse, cessa lorsque l'Anjou, le Maine et la Touraine furent réunis définitivement à la couronne de France par Louis XI. Cette juridiction reparut un instant lorsque François Ier donna à sa mère, Louise de Savoie, l'Anjou et le Maine en apanage; mais après la mort de cette princesse, les juges d'Anjou furent définitivement supprimés, par édit donné à Châteaubriand, le 22 mai 1532, et publié au parlement de Paris le 17 juin suivant. Cet édit porte : « Comme nous eussions fait don à notre dame et mère du « duché d'Anjou, etc., et que pour cognoistre des cas royaux le juge « d'Anjou avoit été ordonné et le sénéchal et ses lieutenans pour « cognoistre des autres cas provenant de l'ordinaire, etc. Nous « avons supprimé l'office, aye et tienne l'estat de lieutenant général

verte qu'ils prélevaient sur tous les fruits et les légumes, et dont la perception était onéreuse pour eux. Probablement cet usage, dit Pocquet de Livonnière, n'eut lieu d'abord que dans les paroisses rurales; mais un abus introduit au nom de la religion pénètre promptement partout, et sans doute il ne tarda pas à passer des campagnes dans les villes. Le jour du décès du père ou de la mère de famille, le curé accompagné de ses agents venait faire un inventaire de tout ce qu'il y avait dans la maison, dans la boutique ou l'atelier, et immédiatement ils en enlevaient le tiers, ou s'établissaient dans la maison pour le garder[1]. On sait que ce droit de tierçage

« dudit sénéchal et ses successeurs vacation advenant et que celui « qui estoit lieutenant du vivant de nostre dite dame et mère de- « meure lieutenant particulier dudit sénéchal. Et celui qui estoit « lieutenant particulier sera assesseur tant au civil qu'au criminel. « Et quant au lieutenant dudit juge il sera lieutenant-criminel du « sénéchal à sa vie et après l'estat de lieutenant-criminel sera « comme auparavant. Et quant au lieutenant du sénéchal et siége « de Saumur et Baugé ne sera rien innové, etc. »

[1] Pocquet de Livonnière, *Coutume d'Anjou*, t. II, ch. XVI, p. 1035-1036, in-fol. — Selon les préceptes du clergé, l'obligation était imposée au chrétien de mourir *chrétiennement*; son corps devait être laissé à l'église pour sa sépulture : l'Église était l'exécutrice testamentaire du défunt, et, en cette qualité, elle était saisie de ses meubles pour acquitter sa conscience et exécuter son testament. Le testament avait dû être fait devant le curé; il devait contenir un legs pieux : si l'on ne remettait pas le testament, l'Église refusait d'enterrer le mort, ou le prêtre attendait un mandement de l'évêque; et souvent l'évêque confisquait les meubles. — Les héritiers pour sauver l'honneur du défunt et obtenir qu'il fût inhumé décemment, demandaient à être autorisés à tester pour lui. *Ad causas pias*. Deux arrets du parlement condamnèrent ce trafic honteux, l'un est de 1388 et l'autre de 1401. Huit ans plus tard (1409), un nouvel arrêt du Parlement enjoignit à l'évêque d'Amiens et aux curés d'Abbeville de faire inhumer ceux qui meurent *ab intestat*. (Baluze, *Not. ad Regin*, p. 585. — Loysel, *Inst. const.*, p. 102.) L'Église qui ne recule devant aucun moyen pour faire respecter ses arrêts ne se soumit pas facilement aux sentences prononcées

ou de sépulture n'était pas la seule vexation que le clergé faisait à la famille de ceux, qui, en mourant, ne léguaient pas par testament une partie de leur fortune aux prêtres, ou refusaient de se confesser [1].

Cette tyrannie sacerdotale n'eut qu'un temps. Le clergé qui avait voulu tout posséder finit par perdre le pouvoir et l'influence qu'il avait usurpés. En matière de juridiction il ne s'était pas contenté d'avoir agrandi sa sphère en multipliant les juges et en vulgarisant le privilége de cléricature, il avait élargi encore le cercle de sa compétence en l'étendant à toutes les causes qui avaient quelque connexité avec les causes ecclésiastiques. Ainsi la vie civile de l'homme se trouvait absorbée par le droit canonique. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort le chrétien languissait sous le joug écrasant de l'É-

par le Parlement; car du temps de Jean Bodin, cet abus tyrannique existait encore (*de Republica*, liv. IV, c. xi); peut-on affirmer que de nos jours il ait entièrement disparu? Bien des causes restées célèbres dans les annales de la justice pourraient prouver le contraire.

[1] L'acte de la confession était toujours subordonné à celui de tester en faveur de l'Église. Aussi les évêques faisaient-ils refuser la confession à ceux qui ne voulaient pas léguer une partie de leurs biens au clergé. Cet attentat à la liberté civile et à la liberté de conscience allait si loin qu'on désignait indistinctement par les mots *intestat* ou *inconfes* ceux qui n'avaient pas satisfait la cupidité sacerdotale (Secousse, *Ordonn.*, t. I, pag. 178. — Du Cange, *Gloss*, v° *intestatio*. — *Lettres historiques sur le Parlement*, t. II, p. 370-371). Les lois civiles protégèrent un instant l'avarice du clergé en déclarant que les meubles de ceux qui mourraient sans confession appartiendraient soit au roi, soit au baron comme le mentionne un article de la coutume de Normandie de l'année 1205 : « *Nous deismes de celui qui muert intestat, se il gît en son lit par « trois jours; tous ses biens meubles doivent estre à nostre syre le « roy.* » Mais Alphonse, comte de Poitiers, fut en France l'un des premiers princes qui libérèrent les *inconfes* et les *intestats* de la confiscation de leurs meubles (1227). Saint Louis et les autres rois suivirent son exemple malgré les censures de l'Église.

glise, qui, souvent, ne lui laissait aucun repos, même au delà de la tombe. Car, si le corps lui échappait, elle s'attachait comme un vautour à la mémoire ou au génie de sa proie qu'elle déchirait à coups d'anathème.

En magistrat vivement pénétré de la grandeur de ses devoirs, Thibault Levrault attaqua résolument les abus de la juridiction ecclésiastique à laquelle un autre Angevin, Guillaume Poyet, chancelier de France, devait porter, un siècle et demi plus tard, le coup mortel[1]. En élevant la voix contre le droit de sépulture, que le légiste Charles Du Moulin nomme *jus satanicum*, le droit de Satan, le représentant de la justice royale se dévoua généreusement pour le peuple à la haine d'un corps puissant, dit le grave historien Bodin, d'un corps qui pouvait tout alors en abusant des mots de religion et de droit divin, à l'abri desquels il ne mit que trop souvent ses prétentions et ses usurpations[2].

L'officialité d'Angers se montra indignée de la pitié de Thibault Levrault envers le peuple, et le menaça de ses châtiments canoniques, s'il osait porter atteinte aux droits du clergé. Appuyé par le duc d'Anjou, Louis I^er^, le juge royal ayant tenté infructueusement de fléchir le tribunal ecclésiastique et le clergé du diocèse, cita, en 1396, les curés de l'Anjou devant le parlement de Paris pour obtenir la suppression du droit de tierçage. L'official, au nom du clergé, soutint opiniâtrement l'attaque. Après six années de débats, de contestations et d'oppositions, intervint enfin un arrêt, en date du 23 août 1402,

[1] *Ordonnance de Villers-Cotterets de* 1539. — M. Armand Parrot, *Messire Guillaume Poyet, chancelier de France*, p. 17. Paris, 1867, in-8° av. pl.

[2] Bodin, *Recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou*, t. I, ch. LI, p. 421.

qui abolit pour toujours le *droit de tierçage* en Anjou [1].

Si le droit de tierçage n'existe plus, on ne doit donc pas en savoir gré à l'Église dont certains prosélytes vantent avec trop de complaisance la mansuétude et les libéralités. En perdant le droit de tierçage, le clergé ne se tint pas pour battu. Il ne renonça point aux vexations et aux dilapidations dont il accablait le peuple, car au droit de tierçage succédèrent d'autres droits de sépulture. La Bretagne avant l'Anjou s'était soulevée contre l'immoralité du tierçage. Elle avait obtenu en 1309, par un concordat fait en vertu d'une bulle du pape Clément V, entre le clergé, le duc Arthur II, la noblesse et le peuple, qu'elle ne paierait plus qu'un tribut équivalent à la neuvième partie de la fortune mobilière. C'est ce que les légistes bretons nommèrent *droit de neuvaine*. En Anjou, la taxe fut fixée à dix-huit deniers payables tous les ans par chaque feu ou ménage, sans avoir égard à la position de fortune des contribuables. Ce nouveau droit, dit René Choppin, reçut le nom de *fouage* ou de *dixhuitaine* [2]. Mais les curés trouvèrent

[1] M. Bouchel, *Bibliothèque canonique*, au mot *sépulture*, t. II, édition de Claude Blondeau, 1689, in-fol. — Choppin, *Traité de la Police ecclésiastique*, t. IV, l. III, tit. III, § 27, p. 491-92. Trad. de Tournet, 1662, in-fol. — Pocquet de Livonnière, *Coutume d'Anjou*, t. II, ch. XVI, p. 1035-36, in-fol.

[2] « Toutefois, ajoute Choppin, par transaction du 18 novembre l'an 1408, les habitans et marguilliers de la ville de Saumur composée d'une paroisse dite Notre-Dame de Nantille (Nantilly) et de deux filles, qui est Saint-Pierre et Saint-Nicolas, est accordé avec avec le curé de Nantille qui a ses deux vicaires temporels esdites deux églises succursales, et dont le recteur primitif est l'abbé de Saint-Florent, que ledit curé aura pour lesdits droicts dix-huict livres sur les paroissiens et de Notre-Dame, sept sur Saint-Pierre et soixante-sols sur Saint-Nicolas. Outre les oblations funèbres volontaires, ledit curé a un gros de bled et vin de l'abbé de Saint-Florent, curé primitif, decimateur universel. » (*Traité de la Police ecclésiastique*, t. IV, l. III, tit. III, § 27, p. 492.)

bientôt cette taxe insuffisante; par transaction elle fut portée à cinquante-deux deniers tournois, exigibles un denier par dimanche payable à l'église; mode de paiement qui permettait au curé de contrôler si tous les chefs de famille assistaient aux offices. Le numéraire augmentant peu à peu dans la circulation, il perdit dans la même proportion de sa valeur nominale, ce qui fit que les prêtres ne pouvant obtenir un surcroît d'impositions, exigèrent plus que jamais des dons par testament. Toutefois le droit de fouage subsista jusqu'à la Révolution, comme l'atteste le dernier curé de Saint-Pierre d'Angers, Claude Robin, qui, dans son intéressante *Dissertation sur l'antiquité* de son église, dit que ses prédécesseurs et lui ont toujours perçu un double droit de fouage sur leurs paroissiens, tandis que les autres curés n'ont jamais touché qu'un simple droit qui était de deux sols par feu. A ses yeux c'était une preuve de la priorité de son église sur les autres églises de la ville d'Angers[1].

Certes ces trafics, qu'ils aient nom *droit de tierçage* ou de *fouage* étaient bien opposés à l'esprit de certains conciles, tels que ceux tenus à Meaux, en 845, à Tribur, en 895, à Reims, en 1119, à Tours, en 1163 et 1239, à Latran, en 1179, qui défendaient « comme un abus horrible » de rien exiger pour les sépultures et pour les sacrements, et traitaient de simoniaques les prêtres qui percevaient quelques droits en alléguant la longue coutume; ce qui ne rend l'abus que plus criminel, porte le septième canon du concile de Latran.

Si Thibault Levrault a été impuissant pour rappeler au clergé ses devoirs, s'il n'a pu le dépouiller des pas-

[1] Claude Robin, *Dissert. sur l'antiquité de l'église Saint-Pierre d'Angers*, p. 32.

sions cupides qui l'aveuglaient, il a cependant rendu un immense service à ses concitoyens en les délivrant d'un droit immoral.

Honneur soit donc rendu à la cour souveraine dont la puissance et la justice firent triompher la cause de l'humanité ; honneur, surtout, au vertueux magistrat, protecteur des orphelins, dont le patriotique dévouement soulagea la profonde misère du peuple en élargissant ses entraves, en brisant une de ses chaînes d'esclavage, et en lui tendant une main amie, qui lui montrât dans le lointain, non pas le carnage et la mort comme le pape Urbain II, mais le bonheur et la liberté !

Armand Parrot.

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

Au seizième siècle.

Depuis quelques années, on entend répéter les mots : *prépondérance* ou *influence française en Europe*. Il n'est personne parmi nous qui ne se soit demandé, dans un sentiment de louable patriotisme, si réellement la France a monté ou descendu dans la classification des nations européennes ; comme si c'était une bataille gagnée ou perdue qui fit grandir ou déchoir un pays, comme si la vraie grandeur n'était pas du côté de l'esprit et de l'intelligence !

A ce point de vue, qui, selon nous, est le seul auquel on doive se placer, notre réputation est assez bien établie depuis longtemps, pour que nous n'ayons rien à craindre. — Et ce n'est pas seulement du grand mouvement littéraire et artistique, auquel a présidé Louis XIV, que date notre influence intellectuelle au dehors ; le grand roi n'a fait que lui donner une

solennelle consécration. C'est au XIIIe siècle que la France a réellement commencé à régner sur l'Europe; et c'est surtout à sa brillante renaissance des lettres anciennes, sous François Ier, que nous devons faire remonter cet empire glorieux avant tous les autres, cette domination de l'intelligence et du génie, contre laquelle les révolutions ne peuvent prévaloir, et les fusils à aiguille seront toujours impuissants.

I.

Avec le *Père des lettres*, en effet, tout en France prend un nouvel essor, tout revient à la vie : Renaissance de la langue qui se retrempe au contact des modèles de l'antiquité! Renaissance de l'orthographe, qui se simplifie, grâce aux exagérations des Néographes! Renaissance de la peinture et de la sculpture, qui brillent d'un si vif éclat sous le pinceau de Jean Cousin et sous le ciseau de Jean Goujon! Renaissance de l'architecture, qui remplace les noires forteresses féodales par Madrid, le charmant manoir du bois de Boulogne, Fontainebleau, la délicieuse retraite de nos rois, Chenonceaux et Chambord, ces merveilles de la Touraine et de la Sologne! Renaissance enfin des mœurs polies, qui devinrent une nécessité à la cour élégante et somptueuse du roi-chevalier.

Quelles prodigieuses nouveautés viennent tout à coup solliciter l'imagination et l'espérance humaines! Le monde est agrandi de moitié par le génie et l'audace des grands navigateurs; les bornes de l'inconnu sont reculées; la découverte de l'imprimerie double les forces de la pensée en lui prêtant des ailes : Voilà l'œuvre de l'esprit devenue immortelle, et l'étincelle de l'intelligence

se change en un vaste foyer d'où rayonnent la lumière et la chaleur jusqu'aux extrémités de la terre.

Et dans cette grande révolution, quel sera le rôle du génie français? Comment se modifiera-t-il au milieu de ce renouvellement de toutes choses? D'abord, c'est comme une ivresse qui lui donne le vertige, les barrières sont brisées, les idoles renversées; sur les débris des anciennes croyances plane le doute; la Science prise à trop forte dose gonfle les esprits d'un orgueil exagéré; on espère accomplir l'œuvre du temps en un jour; on prétend improviser la perfection partout à la fois, en poésie, en philosophie, en éloquence, en grammaire. Le but ne fut pas atteint sans doute; mais n'allons pas dire que les efforts furent stériles pour avoir échoué : une puissante impulsion donnée à l'esprit ne pouvait pas être vaine, et toutes les défaites essuyées alors doivent compter comme des victoires, puisqu'elles ont préparé le triomphe de l'avenir. Le génie français vient de s'abreuver à la source féconde des Muses, il a épuisé à longs traits cette coupe de la science; il a fait passer dans ses veines le génie du monde entier, mais la fièvre suit d'abord cette soudaine inoculation. Il faudra du temps, plus d'un siècle, avant qu'il se soit assimilé ces éléments universels, et les ait révélés dans tout leur épanouissement sous Louis XIV et Louis XV. Mais il n'en est pas moins vrai de dire que là est l'origine de notre gloire littéraire et de notre sérieuse influence!

II.

L'encyclopédie humaine n'est encore qu'un rêve, j'en conviens, du génie de la France, qu'une vision tumultueuse, qui présage pourtant et symbolise la future

nniversalité où aspire notre nature, en obéissant à ses propres lois intellectuelles. Témoin le livre de notre presque compatriote Rabelais, ce premier rêve encyclopédique! Témoin le livre des *Essais* de Montaigne, où tous les sujets sont abordés, où se condense toute la science de l'antiquité : histoires, anecdotes, citations, l'auteur suit le caprice de sa pensée ou de sa mémoire; il fait une sorte d'encyclopédie fantasque et personnelle. *De omni re scibili*, c'est là son sujet, qui lui est commun avec la plupart des écrivains d'alors; il ramène le monde à lui et le concentre dans ses souvenirs et la conscience de son être : il sait qu'il ne peut trouver qu'en lui-même un point sûr et fixe. Déjà, vous le voyez, Montaigne a pressenti la grande révolution du tourangeau Descartes, il a compris que la seule certitude humaine est donnée par la conscience du *moi;* mais l'étude intérieure, l'expérience personnelle est troublée encore par la science diverse et mêlée des livres.

III.

La langue vulgaire dut ressentir les effets de cette tendance à l'universalité et à la certitude. Dans le même temps, des hommes se sont rencontrés qui voulurent régulariser l'idiome national, et qui se donnèrent la modeste et pénible mission de le rendre en quelque sorte classique. Je veux vous faire connaître leurs noms, qui ne sont pas indignes de figurer à côté des Clément Marot, des Amyot, des Rabelais et des Montaigne. Ces hommes furent : Dubois, Meigret, Dolet, Jean Pillot, Ramus, Jean Garnier, Robert et Henri Estienne! — D'ailleurs, les rois de ce temps-là semblèrent s'entendre pour populariser la langue française, qui passait

depuis longtemps pour être « plus délitable que tout altre. » Dès le XIII[e] siècle, l'anglais Mandeville avait écrit en français ses pérégrinations suspectes; le Vénitien Marc-Paul, ses voyages consciencieux; Brunetto Latini de Florence son *Trésor;* Rusticien de Pise, son roman de *Méliadus;* le Moraïte, sa *Chronique;* et Martin de Canale, son *Histoire de Venise* [1]. — Dès le commencement de son règne, François I[er] faisait lui-même des vers pleins de finesse, et par l'édit de Villers-Cotterets (1539), il rendait obligatoire dans les tribunaux la langue française, devenue déjà la fidèle expression de notre esprit. En 1529, le Collége de France avait été fondé avec injonction « de par le roy » à tous les lecteurs et professeurs royaux de ne parler dans leurs cours que la langue française. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, aimait à s'entretenir en français avec ses courtisans, et, à sa prière, Palsgrave avait composé le premier traité grammatical, pour apprendre la langue française à Marie Tudor. — Le français enfin faisait les délices de l'Empereur d'Allemagne; c'était désormais la langue de la diplomatie, la langue universelle en Europe.

IV.

Alors se manifesta un mouvement général vers Paris, capitale d'un royaume si intelligent et si éclairé; l'habitude s'établit de plus en plus chez les étrangers, d'envoyer les jeunes gens de familles distinguées parfaire à Paris leur instruction et leur éducation.

On s'explique que les jeunes Romains des derniers temps de la République et des premières années de l'Em-

[1] M. de Mas-Latrie, *Biblioth. de l'École des chart.*, tom. II, p. 544.

pire, fissent, dans le but de perfectionner leurs études littéraires et scientifiques, un voyage en Grèce; que Cicéron ait dépensé annuellement soixante-douze mille sesterces (15,500 francs environ de notre monnaie), pour que son fils pût séjourner à Athènes; que le père d'Horace, un pauvre affranchi pourtant, ait sacrifié toute sa petite fortune pour entretenir son fils dans la ville de Minerve. — Athènes, riche encore de sa gloire passée, libre et honorée des Romains, ses vainqueurs, était toujours le « domicile de l'étude, » selon l'expression pittoresque de Cicéron. Bien qu'elle ait vu disparaître son éloquence avec ses orateurs, Gorgias y tenait cependant une école de déclamation; Cratippus y enseignait publiquement la philosophie péripatéticienne; et Bruttius, dans ses leçons, possédait l'art de mêler d'agréables digressions littéraires aux arides démonstrations philosophiques. Une foule de maîtres d'un mérite incontestable faisaient encore de cette ville le foyer des lumières de l'intelligence, le rendez-vous de la littérature, de la philosophie et des arts; et, parmi la noblesse romaine, personne ne pouvait espérer la réputation d'homme instruit, et prétendre aux honneurs s'il n'était allé en Grèce conquérir « cette fleur de politesse et de savoir, production d'outre-mer, née sur un sol étranger [1]. »

V.

Mais quel puissant motif pouvait donc attirer à Paris la jeune noblesse étrangère, à l'époque qui nous occupe? Entrait-il aussi dans l'usage d'y venir achever le cours de ses études? Le voyage de Paris était-il alors à la

[1] Cicéron, *de Oratore*, liv. III, 3..

mode chez les nobles familles d'outre-Rhin ou d'outre-Manche, comme le voyage d'Athènes chez les patriciens de Rome?

Cette assertion serait hardie; toutefois il faut bien reconnaître qu'au xvi^e^ siècle, après la lutte à jamais mémorable de François I^er^ contre Charles-Quint, Paris, le séjour de la royauté victorieuse, doit avoir aux yeux des Allemands surtout, un certain prestige; c'est la capitale d'un grand royaume, plus homogène que toutes les autres puissances de l'Europe; c'est la ville où les nombreuses illustrations de l'Italie ont été attirées; c'est la seule cité qui pour les arts le dispute à Rome, à Venise et à Florence, qui pour les sciences et les lettres prétende commander au monde entier; c'est le séjour de cette université savante, d'où sont sorties les gloires immortelles des âges passés; c'est là que chaque jour s'ouvre à un public d'élite ce célèbre collége, où l'on peut apprendre la philosophie sous un Ramus, l'éloquence sous un Passerat, la littérature grecque sous un Turnèbe, les mathématiques sous un Guillaume Postel; Paris enfin est le centre vers lequel gravite tout ce qui dans le monde jette le moindre éclat; c'est le lieu où des provinces les plus reculées affluent les hommes de mérite et de savoir, avide de travailler à la grande œuvre, qui passionne tous les esprits, la renaissance des lettres! Car ils savent que là seulement le talent et la science peuvent obtenir la solennelle consécration de la renommée.

Il était donc naturel que les étrangers, qu'une brillante éducation domestique avait disposés à recevoir les éléments de toutes les connaissances et le germe de tous les talents, fussent envieux de venir prendre les belles manières à la cour du plus élégant et du plus chevaleresque de nos rois; puiser la science à la source la plus

féconde que les Muses aient ouverte depuis l'antiquité; enfin se perfectionner dans une langue que François Ier avait consacrée dans les tribunaux, imposée à ses professeurs du Collége Royal, et que Charles-Quint appelait *langue d'Etat*.

Aussi, une foule de jeunes gens accouraient-ils de tous les points de la France, et même des pays étrangers, pour entendre de si savantes leçons et un si beau langage : « L'étudiant anglais, dit M. Théry dans son *Histoire de l'éducation en France*, arrivait à Paris, entrait à l'église pour y faire sa prière, choisissait les cours qu'il voulait suivre, travaillait et dépensait largement. Les étudiants italiens s'empressaient également de venir entendre ces hommes qui parlaient si bien, et dont quelques-uns attaquaient avec tant de hardiesse les questions les plus scabreuses. » Un peu d'ambition se joignait encore à cet attrait des leçons publiques. On pouvait s'y distinguer, et partir de là pour faire son chemin dans la magistrature, dans la politique, dans l'Église surtout, où aboutissaient toutes les grandes lumières. Toute cette jeunesse avait présent à l'esprit l'exemple d'Abélard, qui s'était élancé presque sans intervalle du banc de l'écolier à la chaire du professeur. — On ne peut pas non plus oublier l'influence extérieure de notre littérature, dont nous avons déjà pu constater les effets au XIIIe siècle. On est vraiment surpris de voir les emprunts énormes et presque exclusifs, que nous ont faits l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie elle-même. M. J. V. Le Clerc, le savant et regretté doyen de la faculté des lettres de Paris, dans son remarquable discours sur l'*état des lettres en France au* XIVe *siècle*, a justement fait remarquer, à propos du poème allemand, *Hug Schapler* (*Hue Ciapet*,) que les poètes, les écrivains les plus originaux d'outre-Rhin nous ont copiés, quelques-

uns en le déclarant, d'autres peut-être sans le savoir.

Voilà les motifs, qui, selon nous, obligaient alors les jeunes gens d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, à connaître la langue française.

VI.

Faut-il s'étonner maintenant que nos premiers traités grammaticaux aient été composés en vue d'apprendre à de jeunes étrangers à entendre d'abord, puis à parler la belle langue française? Dès 1530, Palsgrave composait en anglais, sa *méthode* à la requête de Henri VIII. — En 1550, nous voyons le prince Wolfgang, duc de Bavière, comte de Deux-Ponts et palatin du Rhin, que l'on peut justement appeler le Mécène de l'Allemagne en ce siècle de lumières, faire venir le champenois Jean Pillot, savant modeste d'alors, auprès de son cousin et pupille, le jeune prince de Lutzelstein, Georges-Jean, pour lui apprendre le français « en vue de son prochain voyage en France. » Cette honorable mission confiée à notre compatriote, nous valut le traité grammatical le plus clair et le plus méthodique du XVI^e^ siècle. — Enfin, Jean Garnier, du Mans, faisait paraître chez Jean Crispin, dans la Hesse (en 1558), son *Institution de la langue française, ad usum Juventutis Germanicæ, ad illustrissimos Juniores principes landgravios Hœssiæ.*

Inutile d'insister, messieurs, sur ces questions de détails; il me suffit de vous avoir montré l'influence que notre pays et sa littérature, déjà riche, ont exercée en Europe.

VII.

Et il ne pouvait guère en être autrement. Le génie français alors puisait à toutes les sources, s'assimilait

tous les éléments qui lui feront plus tard une si vigoureuse constitution. Courtisan avec les poètes, il subissait cette influence italienne, contre laquelle Henri Estienne s'est efforcé de réagir; classique avec la Pléiade, il s'enrichissait des trésors de l'antiquité grecque et latine; national avec les prosateurs, il recevait du traducteur Amyot la fermeté et un certain coloris, du guerrier Montluc cette mâle et ronde gaieté, qui assaisonne les récits militaires; de Montaigne, cette verve et cette rudesse du moyen âge, qui sont l'expression la plus naïve du caractère français, jusqu'à ce qu'il s'épanouît avec ses qualités multiples dans le beau livre de l'*Institution Chrétienne*.

La France, vous le voyez, marchait alors à la tête de toutes les nations de l'Europe dans la voie de l'intelligence; le siècle de Louis XIV ne fit que consacrer cette supériorité, des génies comme ceux de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu et de Buffon, ont donné un nouvel essor à nos tendances encyclopédiques, et aujourd'hui que la gloire des armes est venue corroborer cette suprématie intellectuelle, notre patriotisme peut regarder le présent avec confiance. Si les peuples, jaloux de notre passé, accusent la légèreté naturelle de notre esprit et nous traitent d'Athéniens modernes, nous sommes encore pour longtemps, espérons-le, les Athéniens de la belle époque, et Philippe n'a pas pris Elatée.

Arthur Loiseau.

Angers, le 4 décembre 1867.

DE LA

VERSIFICATION LATINE

EN ANJOU

PENDANT LES XI^e^ ET XII^e^ SIÈCLES.

Le siècle d'Auguste fut l'apogée de la poésie latine par la politesse du langage, le goût et l'harmonie de la diction : mais il ne fit pas oublier l'âge précédent, celui de Plaute, de Térence et surtout de Lucrèce qui, moins doux à l'oreille, furent incontestablement plus vigoureux, plus forts, plus nerveux.

A cette première aurore des Césars, comme il n'était peut-être pas donné à l'homme de porter à un plus haut degré le sentiment et l'expression poétiques, il se fit comme partout un temps d'arrêt et la poésie dut, ou rester stationnaire, ou descendre de cette hauteur. Rien ici-bas n'est immuable, qui n'augmente pas décroît; c'est ce qui arriva à la littérature romaine.

Cette décadence, toutefois, ne fut ni brusque, ni totale. Elle suivit une marche relativement lente, et, pendant les deux premiers siècles de l'Ère impériale,

nous trouvons des œuvres qui prouvent que la sève poétique n'était pas tout à fait tarie.

Le dernier poète latin, chez lequel on sent encore quelque chose de l'inspiration qui animait le grand siècle, c'est Claudien (*Claudius Claudianus*) vers la fin du IV^e^ siècle. Il paya, sans doute, tribut au mauvais goût qui régnait alors; mais beaucoup moins que plusieurs de ses contemporains et même de ses devanciers. Par l'harmonie soutenue bien que quelquefois emphatique et toujours trop monotone de ses vers, par de brillantes descriptions et la finesse de quelques pensées, il nous donne une réminiscence des bons écrivains.

Après lui, et même de son temps, commence la série des poètes chrétiens. Ils sont nombreux, ils ne sont pas sans mérite; mais aucun d'eux n'a égalé Claudien.

C'est ici le point de départ d'une nouvelle décadence. Ceux qui touchent de plus près au IV^e^ siècle conservent encore un certain reflet des derniers poètes payens; ils sont encore, en quelque sorte, semi-payens, semi-chrétiens; mais plus on avance vers les deux siècles qui suivent, plus aussi on s'aperçoit que le bon goût s'éloigne et que la barbarie s'achemine à grands pas.

Au milieu des troubles publics, des invasions barbares, des guerres continuelles, dans cette transformation de toute la civilisation occidentale, la poésie avec les lettres ne pouvait que s'exiler et chercher quelque asile obscur où elle pût vivre à l'écart et dans un calme relatif, s'il était possible. Cet asile, ce calme, l'Eglise et les monastères le lui offrent.

Nous n'avons point ici à nous occuper de la valeur respective des nombreux versificateurs chrétiens qui se sont plus ou moins distingués pendant ces deux siècles.

Ausone, Prudence, Sidoine Apollinaire, Avienus, Avitus, saint Paulin, etc., etc., se font surtout remar-

quer à cette époque nébuleuse. Leur plus grand mérite est d'avoir conservé la tradition et de nous l'avoir transmise avec plus ou moins de bonheur.

De tous ces écrivains on peut dire ce qu'Horace disait de Lucilius :

Cum flueret lutulentus, erat quod tollere velles.

En effet, dans ces eaux troubles, on peut toujours recueillir quelque objet précieux. A l'appui de cette dernière assertion, disons que Avitus qui a composé, en vers hexamètres, quelques poèmes sur la *Création*, le *Péché originel*, l'*Expulsion du Paradis terrestre*, etc., etc., a peut-être donné à Milton la première idée de son Paradis perdu. Il y a dans Avitus des pensées, des morceaux qui ont dû incontestablement inspirer l'auteur anglais.

Quand nous arrivons à Fortunat, évêque de Poitiers, mort au commencement du VII^e^ siècle, la nuit se fait, le ciel littéraire s'obscurcit, nous entrons dans la région de la mort, *ubi nullus ordo habitat.*

Fortunat qui n'est pas sans mérite, quoiqu'à un degré inférieur, clôt la première série des poètes chrétiens, auxquels on peut encore accorder ce nom.

Du VIII^e^ au XI^e^ siècle, malgré l'éclat passager que jeta, sous Charlemagne, l'Ecole palatine, un nuage de plomb couvrit tout l'Empire. Il serait difficile de donner je ne dis pas le nom de poésie, mais un nom quelconque à la versification barbare, hérissée de fautes de quantité et de barbarismes que l'on trouve çà et là dans quelques écrivains qui, d'ailleurs, n'étaient pas dépourvus de tout autre talent. Théodulphe, évêque d'Orléans, ferait, tout au plus, une exception à l'anathème général qui atteint ces trois siècles.

Non toutefois qu'il n'y eut, pendant cette longue

période, des hommes d'un vrai mérite, mais ne considérant ici que le côté poétique, nous ne pensons pas qu'à cet égard on nous taxe d'exagération. Si ce n'était dans l'espoir de retrouver une date, un fait historique, ou une locution obscure, nous défierions l'érudit le plus décidé de soutenir quelques instants la lecture de certaines pièces de vers qui nous restent de cette période néfaste.

Telle est, en raccourci, la vue rétrospective des dix premiers siècles de l'Ère chrétienne. Après ce long sommeil intellectuel, les XI^e^ et XII^e^ siècles semblèrent se réveiller d'un si profond assoupissement : les clercs, qu'une ignorance commune distinguait à peine des laïcs, prirent une teinte de littérature inconnue depuis longtemps.

On se fait ordinairement une fausse idée de l'état de l'esprit humain dans ces deux siècles qui sont vraiment une espèce de Renaissance.

Sur la foi de quelques historiens, on croirait qu'il n'y avait alors qu'absurdité, sottise, ignorance crasse, absence complète d'esprit, d'imagination et de politesse. C'est une erreur.

Aucun siècle n'a exclusivement le monopole de l'esprit. La nature de l'homme est partout à peu près la même, et si la civilisation plus avancée, la culture des grands écrivains, un langage plus perfectionné peuvent donner aux productions de l'esprit un degré supérieur de grâce, de finesse ou de logique, il n'en est pas moins vrai que, privée de ces moyens de perfectionnement, et en dépit des entraves qui l'asservissent, l'âme, d'elle-même et comme d'instinct, nous étonne quelquefois par des œuvres naïves et spontanées.

C'est ordinairement par la poésie que débute l'histoire littéraire des peuples encore enfants ; or, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, nos pères sortant à peine de leur enfance et sem-

blant essayer leur premier bégaiement, peut-être ne serait-il pas sans intérêt de voir jusqu'où a pu s'élever, en versification latine, l'imagination enfantine des plus grands clercs de notre pays. Je ne veux pas, en effet, sortir de l'Anjou qui, d'ailleurs, à cette époque, tint une place brillante parmi les cités savantes du moyen âge.

Un patriotisme angevin, plus fervent qu'éclairé, a voulu faire remonter l'origine de l'Université d'Angers jusqu'au XII^e^ voire même jusqu'au XI^e^ siècle de notre ère. Soyons plus modestes, et contentons-nous de la part assez noble qui nous a été faite, celle d'obtenir la quatrième place dans l'ordre des fondations de nos vieilles Universités.

Si sous le titre d'Université donnant des grades, Angers doit le céder à d'autres villes comme Paris, Montpellier et Bourges, elle peut à bon droit se vanter de son Ecole épiscopale, déjà florissante au commencement du XI^e^ siècle.

Certes, ce fut une gloire pour l'Anjou que de voir s'élever près de la cathédrale une des premières Ecoles épiscopales de la France, de l'Europe peut-être. En effet, au début du XI^e^ siècle, il existait déjà à Angers un lieu d'études, *studium generale,* pour lequel Hubert de Vendôme, élevé à l'évêché d'Angers, en 1010, demanda à Fulbert de Chartres un de ses disciples, qui jouissaient alors d'une grande réputation.

Le collége dit de la Porte-de-Fer, parce qu'il touchait à l'une des portes de la ville connue alors sous ce nom, remonte jusqu'à l'an 1032. Après avoir subsisté pendant plusieurs siècles, cet établissement littéraire s'est fondu, au XVII^e^ siècle, dans le collége des Oratoriens, appelé le *Collége neuf.*

L'un des plus célèbres professeurs de cette première Ecole fut incontestablement Marbode qui, né en 1025,

devint écolâtre (*scolasticus*) ou maître-école, en 1067. Pendant quatorze ans, c'est-à-dire jusqu'en 1082, il professa l'éloquence (*professor eloquentiæ*) dans le collége de la Porte-de-Fer.

Marbode était d'Angers ou du moins de l'Anjou; car Ulger, qui fut un de ses disciples et devint évêque d'Angers, dit dans l'épitaphe qu'il composa pour notre écolâtre :

Natus erat, quorum deus extitit, Andegavorum.

« Il naquit à Angers ou en Anjou, dont il fut la gloire. »

Marbode fut, en effet, la gloire et l'honneur de notre pays; il donna à l'Ecole d'Angers un tel éclat par la variété et la valeur relative de ses connaissances que son nom retentit au loin, et qu'en 1096 il fut élevé à l'Episcopat de Rennes.

Les sept lettres qui nous restent de lui offrent, avec un style assez pur, de belles idées, des sentiments honnêtes, des mœurs graves à travers lesquelles perce un certain penchant à la satire, comme nous le verrons bientôt.

La fameuse lettre de Marbode à Robert d'Arbrisselle, sur l'authenticité de laquelle il n'y a plus de doute possible, a causé bien des discussions qui, peut-être, durent encore aujourd'hui. On a voulu en faire une mordante satire contre le fondateur de Fontevrault, mais nous n'y voyons que l'expression d'une âme honnête voulant mettre en garde un ami contre des bruits malveillants que provoque la jalousie, et auxquels, d'ailleurs, Marbode parut ne pas croire lui-même.

Là doit se borner ce que nous avons à dire touchant la personne de Marbode; abordons la versification de cet auteur, objet seul qui doit nous occuper ici.

C'est une chose étonnante de voir avec quel enthousiasme tous les clercs et même les laïcs instruits se portaient vers la versification. Pendant, comme nous l'avons déjà remarqué, que les trouvères rimaient à l'envi chansons, lais, prières, fabliaux, histoires ou contes, les professeurs des écoles, les évêques, les prieurs, les simples moines, les religieuses mêmes, de celles que l'on nommait *lettrées*, étaient pris de la manie que Juvénal appelle *scribendi cacœthès* et pouvaient dire comme Ovide :

Quidquid tentabam scribere versus erat.

Car tout ce qui tombait de leur plume était versifié, rimé, même en latin.

Marbode, avec sa vive imagination, son érudition remarquable pour l'époque, sa réputation magistrale, ne pouvait échapper à cette épidémie poétique. Son mérite éclipsa bientôt les autres versificateurs, et ceux même qui auraient pu lui disputer la palme, furent les premiers à reconnaître sa prééminence.

Dans l'épitaphe dont nous avons cité un vers, Ulger dit de Marbode :

Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero.

« Il l'emporte sur Cicéron, sur Virgile et Homère. »

Sans doute, il y a bien à défalquer de ces louanges outrées, mais elles prouvent la haute opinion que l'on avait de cet écrivain, puisqu'un pareil éloge part d'un évêque qui lui-même s'exerçait avec succès dans ces jeux poétiques.

Le recueil des poésies de Marbode contient quarante-six pièces sur autant de sujets particuliers. Il serait aussi vain qu'ennuyeux de parcourir cette longue série

de poèmes dont aucun pourtant n'est sans quelque mérite. Contentons-nous de donner une idée de la versification de l'auteur par quelques citations prises çà et là dans son œuvre.

Pendant que Marbode professait à Angers, il fit pour ses disciples un petit ouvrage en vers hexamètres, intitulé : *Marbodus discipulo suo de ornamentis verborum*, ou *Libellus de ornamentis verborum*.

L'auteur y parle des différentes figures dont on doit orner le discours, et pour que le précepte se gravât davantage dans l'esprit, il joignit à chaque figure un exemple qui s'y rapportait. Prenons la figure nommée *répétition*, voilà l'exemple cité par le poète :

Qui sunt qui pugnant audaciter? Andegavenses.
Qui sunt qui superant inimicos? Andegavenses.
Qui sunt qui parcant superatis? Andegavenses.
Egregios igitur livor negat Andegavenses.

« Qui sont ceux qui se battent avec audace? les Ange-
« vins. — Qui sont ceux qui triomphent de leurs en-
« nemis? les Angevins. — Qui sont ceux qui pardon-
« nent à l'ennemi vaincu? les Angevins. — L'envie
« seule peut donc refuser aux Angevins le titre d'hommes
« braves et généreux. »

Ces vers que nous retrouverons plus tard cités par un autre poète, s'ils laissent à désirer sous le rapport poétique, montrent au moins l'ardent patriotisme de l'auteur et l'envie qu'il avait de l'inculquer à ses disciples. Marbode ajoute encore cet exemple :

Tu mihi rex, mihi lex, mihi lux, mihi dux, mihi vindex
Te colo, te laudo, te glorificam, tibi plaudo.

Il parle à Dieu, et cette répétition, quoique un peu puérile, ne manque pas d'une certaine force par sa précision.

Soulevé par une espèce de souffle poétique, Marbode s'élève ailleurs d'une façon remarquable : pour exprimer l'*exclamation*, il s'écrie :

O Asiæ flos, Troja potens, o gloria quæ nunc
In cineres collapsa jaces !
. . . . . .
Hanc adeo patriæ cladem, tua, perfide pastor,
Navibus invexit Diis execranda voluptas.

« O fleur de l'Asie, puissante ville de Troie ! o gloire « qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de cendres ! « Perfide berger, c'est ton amour effréné du plaisir, « amour maudit de Dieu, qui a jeté la patrie dans cet « affreux désastre. »

Saisissons ces vers au passage : de pareilles rencontres sont rares à cette époque. Ici tout est beau, le style répond à la pensée, les mots sont bien choisis, la marche du vers a de la force et de la noblesse, et pourtant nous sommes au XI^e^ siècle, sur un sol à peine défriché. Mais nous n'aurons pas toujours un pareil bonheur; notre chemin ne sera pas toujours semé de fleurs. Attendons-nous à trouver des sentiers arides et raboteux.

Le mauvais goût du temps avait fait inventer une espèce de figure de mots que l'on appelait *Annomination*. Elle consistait à joindre deux mots d'une consonnance à peu près semblable quoiqu'ayant un sens différent.

L'exemple cité éclaircira cette définition.

Alcidæ virtus nullo superata labore
Indomitas aditura *domos*, *infanda* profonda,
Deformes formas non formidavit et *atra*
Atria Cerbereo sprevit metuenda latratu.

« La valeur d'Hercule, qu'aucun obstacle n'arrêta

« jamais, osa affronter sans crainte des demeures in-
« domptées, des profondeurs inénarrables, des formes
« difformes et cet affreux séjour que Cerbère épouvante
« de ses aboiements. »

Certes, il y a du nombre, de la période poétique dans ce vers dont la traduction française ne peut rendre le mécanisme singulier et bizarre. En effet, *Indomitas domos, infanda profonda, deformes formas, atra atria* forment des assonances que notre oreille réprouve avec raison ; mais qui chatouillaient agréablement les oreilles du XII^e^ siècle qui cherchaient des rimes partout.

Suivant toujours cette même figure, Marbode dit encore des vices qui règnent dans les cours des rois :

> Curia curarum genitrix, nutrixque malorum
> Injustis justos, inhonestis æquat honestos.

« La cour, cette mère de tous les soucis, cette nour-
« rice de tous les maux, ne met aucune différence entre
« le juste et l'injuste, l'honnête et ce qui ne l'est pas. »

Bien que les poètes des beaux siècles de la poésie latine se gardassent avec soin de ces consonnances qui n'ont rien de flatteur pour l'oreille, ils ne les évitaient pas néanmoins dans quelques circonstances où il y avait sans doute un effet à produire.

Virgile lui-même a dit :

> Longa procul longis *via* dividit *invia* terris.

Nos versificateurs du moyen âge multipliaient ridiculement ce qui ne devait être qu'une exception chez les bons écrivains ; ils ignoraient tout à fait le *modus in rebus*.

Plusieurs auteurs anciens ont décrit soit en vers, soit en prose, les pierres précieuses auxquelles, en dehors de

leur forme naturelle, ils attribuaient des propriétés fantastiques et miraculeuses.

On trouve parmi le poème attribué à Orphée, et dont le recueil le plus complet est dû à Gesner et publié après sa mort (1763), on trouve, dis-je, une espèce de traité des pierres précieuses, Περὶ λίθων, ou λιθικὰ. C'est un poème de sept cent soixante-huit vers où l'auteur traite de la valeur curative et merveilleuse de chacune des pierres connues.

Évidemment Marbode a puisé à cette source, et tout en abrégeant, il a conservé dans son travail la plupart des merveilles attribuées à ces pierres par le poète ancien. Celui-ci est inconnu, mais à coup sûr ce n'est pas l'Orphée des temps primitifs; on n'était pas si savant en Thrace à cette époque perdue pour nous dans un lointain si nébuleux.

Nous ne pensons pas non plus que Marbode ait eu entre ses mains le texte grec ni qu'il ait pu l'entendre. Il est vraisemblable qu'il se sera servi d'une de ces traductions latines des auteurs grecs qui avaient cours dans ce siècle d'ignorance, comme par exemple il y avait une traduction d'Homère connue sous le nom du *faux Pindare.*

Quoi qu'il en soit, marchant sur les traces orphiques, Marbode a décrit, en vers hexamètres, une cinquantaine de ces pierres, qu'il considère avec les yeux et le préjugé de son temps, comme des talismans que la nature a donnés aux humains; espèce d'oracles muets, mais infaillibles.

La forme de ces pierres est dépeinte avec assez d'exactitude, quelquefois même avec un certain bonheur d'expression. L'ensemble de ce petit poème annonce des connaissances pratiques sur ce sujet et surtout un degré

d'observation de la nature qui n'était guère dans l'esprit de ce temps-là [1].

En parlant de la pierre d'aimant, Marbode dit que les magiciens s'en servaient dans leurs sortiléges et que Circé y avait recours pour opérer ses enchantements. Mais il trouve surtout à cette pierre une propriété dont on ne se douterait guère. Écoutons l'auteur lui-même nous révéler cette vertu merveilleuse dans des vers qui ont aussi leur valeur.

Detexit lapidis magis experientia vires,
Nam qui scire capit, sua num sit adultera conjux,
Suppositum capiti lapidem stertentis adaptet ;
Mox quæ casta manet, petit amplexura maritum
Non tamen evigilans. Cadet omnis adultera lecto
Tamquam pulsa manu, subito fœtore coacta
Quem lapis emittit, celati criminis index.

« L'expérience surtout a fait découvrir le pouvoir de « cette pierre. Celui qui veut savoir si sa femme est fi- « dèle, n'a qu'à placer cette pierre sous la tête de celle-ci « pendant son sommeil. Si l'épouse est sans tache, elle « s'élance, sans s'éveiller, dans les bras de son mari ; « mais la femme qui a violé la foi conjugale, tombe de « sa couche comme poussée par une main secrète, en- « traînée qu'elle est par l'odeur fétide qu'exhale la « pierre, indice irrécusable du crime que l'infidèle vou- « lait cacher. »

Quant à cette précieuse recette, nous la livrons à l'appréciation de quiconque en voudra faire l'expérience ; mais certes tout n'était pas ténèbres à une époque où l'on pouvait revêtir sa pensée d'une forme pareille. C'est

[1] Jean de Meun (Clopinel) a traduit en français du temps les Pierres précieuses de Marbode. C'est peut-être la première traduction française.

un essai de la période poétique, essai qui n'est pas trop malheureux. Allons plus loin, Marbode ne s'arrête pas là ; en parlant de la pierre de foudre (*ceraunius lapis*), pierre tombée du ciel, il se surpasse lui-même :

Ventorum rabie, cum turbidus œstuat aer,
Cum tonat horrendum, cum fulgurat igneus ether,
Nubibus illisis, cœlo cadit ille lapillus.

« Quand la fureur des vents trouble et bouleverse les « airs, quand le tonnerre retentit affreusement et que « l'éclair sillonne l'éther embrasé, alors la nue se dé- « chire et cette pierre tombe du ciel. »

Voilà, ce nous semble, de la vraie poésie et nous ne pensons pas qu'aucun poète latin moderne désavouât de pareils vers.

Marbode ajoute un peu plus loin :

Quod nos fulmen, Græci dixere ceraunon.

Ce qui prouve qu'il n'était pas tout à fait étranger à la langue grecque.

Plaçons notre écolâtre angevin dans un autre siècle, sous l'influence d'un milieu scientifique plus éclairé, sous Louis XIV par exemple, et peut-être aurions-nous un rival de Rapin et de Vannière.

« L'usage de la poésie rimée est d'une très-longue « ancienneté entre nous, dit Pasquier[1] ; elle remonte jus- « qu'aux premiers jours de la monarchie française, « comme le prouve une traduction rimée des Évangiles, « dans la langue franco-germanique. Bientôt tous les « idiomes de l'Europe l'adoptèrent. »

« Or, dit encore le même auteur, fut trouvée cette « poésie rimée si agréable que ceux qui poétisaient en

[1] *Recherches de la France*, liv. VI, p. 708.

« latin, négligeant les traces anciennes, eussent pensé « leurs poésies n'être dignes de recommandation, si « elles n'eussent été rimées[1]. »

La rime remplaça l'harmonie du vers latin que l'on ne sentait plus. Elle est, dit-on, dans la nature ; c'est un besoin de l'oreille. On a cru la retrouver jusque dans les cantiques hébreux. Quoi qu'il en soit, c'est de là que sont nés les vers léonins, du nom d'un certain Léonicus ou Leonius, religieux de Saint-Victor, qui le premier les employa vers l'an 1154. On sait aujourd'hui que cette façon de versifier date de plus loin, témoin Marbode lui-même qui écrivait longtemps avant cette époque. Les meilleurs poètes latins du siècle d'Auguste en usaient quelquefois. Virgile a dit :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.

Il ne parut pas même que l'on cherchât à éviter ces assonances surtout dans les vers pentamètres. Chez les bons écrivains, c'est toujours la césure du second pied qui rime avec le dernier mot du vers.

Ainsi faisaient les versificateurs du moyen âge ; mais ils ne se bornaient pas là. Souvent chez eux la rime termine les vers, à peu près comme dans nos alexandrins français. D'autres fois, par un tour de force, on alignait jusqu'à trente vers de suite, tous terminés par la même consonnance. Il est difficile de se figurer jusqu'où allaient à cet égard leurs caprices poétiques, ou plutôt leur fureur de la rime.

Naturellement, Marbode ne pouvait échapper à cette fantaisie bizarre qui avait tout envahi ; il paya sa dette à la monomanie du jour, un peu moins peut-être que ses contemporains.

[1] *Recherches de la France*, liv. VI, p. 715.

Quand l'âge et la retraite eurent mûri et amélioré son jugement, il se repentit de quelques ouvrages de sa jeunesse et voulut les retoucher.

Quæ juvenis scripsi, senior dum plura retracto,
Pœnitet et quædam vel scripta vel edita nollem.
Sed quia missa semel vox irrevocabilis erit,
Restat ut in reliquum jam cautior esse laborem.

« Quand dans la vieillesse je relis le plus grand « nombre des œuvres de mon jeune âge, il est certains « écrits que je voudrais n'avoir pas faits, ou n'avoir pas « publiés. Mais puisque, une fois lancée, la parole est « sans retour, il ne me reste plus désormais que d'être « plus prudent à l'avenir.

Mélancolique pensée d'un auteur que l'âge a rendu plus sévère pour lui-même et meilleur appréciateur de son propre ouvrage. En même temps, on voit une heureuse imitation du *nescit vox missa reverti*, chose assez rare dans les écrivains dont nous nous occupons. Chez ceux-ci les fautes de quantité sont aussi très-fréquentes ; Marbode, à cet égard, paraît plus scrupuleux observateur des règles latines.

Il ne se refusait pas non plus à l'occasion son trait de satire quelquefois un peu vif. Nous l'avons déjà signalé. En parlant de la femme qu'on accusait, alors et depuis peut-être, de prouver trop souvent qu'elle est fille d'Ève et digne de sa mère, Marbode ose dire :

Denique nulla mali species grassatur in orbe
In qua non aliquam sibi sumat fœmina partem.

« Point de mal dans le monde auquel la femme ne « prenne une bonne part. » Cela n'est pas galant, sans doute, mais les savants de ce siècle ne se piquaient guère de galanterie.

Dans une pièce, *les Vertus canoniales*, Marbode s'élève avec force contre les désordres des ecclésiastiques de son temps, qu'il dépeint sous d'assez tristes couleurs. Peut-être avait-il raison, mais n'excède-t-il pas un peu, quand, apostrophant Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers, il l'invective ainsi :

Cur tenet imperium? cur vult esse magistrum ?
Et cur doctores sub se premit atque priores,
Quem decet ex atavis asinum deducere sylvis.

« Pourquoi tient-il le premier rang? pourquoi veut-il « régenter les autres? pourquoi écrase-t-il sous son pou- « voir les savants et ceux qui valent mieux que lui? lui « qui, comme ses ancêtres, devrait conduire les ânes « dans la forêt. »

Tel fut Marbode, dont le nom restera la personnification la plus glorieuse des écoles épiscopales de l'Anjou. Nous ne pousserons pas plus loin nos citations que l'on pourrait multiplier sans grand intérêt. Ce que nous venons de voir suffira, croyons-nous, pour donner une idée passablement exacte de la valeur poétique et littéraire de cet écrivain. Personne en France, en Europe peut-être, ne pensait ni n'écrivait mieux ou aussi bien que lui. Les Angevins ne doivent point oublier un homme qui un des premiers les initia aux douceurs de l'éloquence, aux jouissances de l'esprit, et sans lequel le développement de l'éducation de nos pères eût peut-être été retardé de plus d'un siècle.

Marbode mourut à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, le 25 septembre 1123.

Nous avons dit que l'Ecole d'Angers, illustrée par Marbode, avait pu, sans trop de désavantage, soutenir la concurrence des autres établissements littéraires de France et même de l'Ecole de Paris. Voyons où en était

cette dernière, au XII^e^ siècle, toujours bien entendu sous le rapport de la poésie latine.

Né dans une province limitrophe de la nôtre, Guillaume Lebreton, ainsi nommé de son pays natal, mit, en vers hexamètres, l'histoire des faits et gestes de Philippe-Auguste, dans un poème qu'il intitula : *Philippeïde.* Cette œuvre parut, au moins la plus grande partie, vers la fin du XII^e^ siècle, c'est-à-dire près de cent ans après la mort de Marbode. En effet, celui-ci n'était déjà plus quand le poète breton vint au monde. Il n'a donc pas servi de modèle à l'écolâtre angevin; mais le chantre de Philippe a bien pu s'inspirer des vers de Marbode.

Quoi qu'il en soit, voyons si le poète de Paris, qui tenait le sceptre de la poésie latine, dans la capitale de la France, cent ans après Marbode, est bien supérieur au versificateur des bords de la Mayenne.

Pour ne point sortir de l'Anjou, choisissons un morceau du X^e^ livre de la *Philippeïde,* où l'historien de Philippe-Auguste décrit notre ville, ses alentours et tous les avantages qu'elle doit à la nature. Il s'agit de la rentrée de Jean sans Terre dans Angers, en 1214, après avoir quitté l'Angleterre :

Protinus Andegavum nullo munimine cinctam
Ingressus, lapide incæpit murare quadrato ;
Qua vix divitior urbs aut ornatior usquam
Esse potest, clari vel clarior ubere Bacchi.
Circumquaque nihil nisi vites impedit agros
Quæ pariunt potum Normannis Britigenisque
Nec dominos unquam permittunt æris egere,
Quam Liger argento prælucens ambit ab austro,
A borea rubens mediam Meduana pererrat,
Qui suus inde fluens quasi per duo millia lapsus
In Ligerim, nomen perdit mutatque colorem.
Et sic tres unus, Ligeris, Meduana, Vigenna,
Efficitur fluvius qui rura Britannica multa
Fertilitate juvans, navalibus oppida ditat,

Deliciis villas variis et rebus adornat
Piscosoque sinu gremium Nannetis abundat...
... (*Historiæ Francorum scriptores*, p. 214.)

« Entrant tout aussitôt dans la ville d'Angers, qui « n'avait aucune ceinture de murailles, le roi des Anglais « (Jean sans Terre), entreprit de faire élever des murs « en pierres carrées.

« A peine pourrait-on trouver ailleurs une ville plus « riche et mieux ornée, ou plus abondante en vins que « celle d'Angers. De tous côtés on ne voit que champs « chargés de vignes, qui fournissent aux Normands et « aux Bretons une liqueur salutaire et font que les sei- « gneurs de ces terres ne manquent jamais d'argent.

« Du côté du midi, la Loire aux ondes argentées en- « veloppe la ville ; vers le nord, la Mayenne rougeâtre la « traverse et de là, prolongeant son cours à deux milles « environ, elle va tomber dans la Loire, perd son nom « et change de couleur.

« Ainsi la Loire, la Mayenne et la Vienne réunies ne « forment plus à elles trois que ce fleuve qui, répandant « une grande fertilité dans les champs de la Bretagne, « amène dans les villes des vaisseaux, embellit les cam- « pagnes de toutes sortes d'agréments, arrose de ses « eaux poissonneuses le sein de la ville de Nantes, etc., « etc. » (Traduction dans les *Mémoires sur l'Histoire de France*, Petitot).

La citation est un peu longue, mais par là même elle nous donne une idée plus juste et plus exacte de la poésie de Lebreton. Il y a de la fermeté dans ces vers, pas de mauvais goût, aucun jeu de mots, pas d'expression barbare, sauf le mot *murare ;* mais, en somme, rien dans ce morceau ni dans le reste du poème qui s'élève beaucoup au-dessus de ce que nous avons remarqué dans les

pièces de Marbode. N'oublions pas surtout que G. Lebreton vivait un siècle plus tard.

Laissons un instant de côté la critique littéraire; jetons un coup d'œil sur la partie historique de ces seize vers et sur l'état de notre ville, il y a sept siècles.

D'abord c'est Jean sans Terre qui, ayant lui-même fait abattre les murs d'Angers, les fait reconstruire en pierres carrées, vers 1214 [1].

Le poète n'oublie ni les richesses ni les agréments de notre ville. Il célèbre ces précieux trésors de Bacchus, ces vignobles qui s'étalent partout dans nos campagnes et qui enrichissent leurs possesseurs en fournissant aux Bretons et aux Normands une boisson délicieuse. Il y a donc plus de sept siècles que les produits de nos vignes s'exportent dans la Normandie, commerce qui relie encore aujourd'hui ces deux pays.

La Loire est bien dépeinte par ses eaux argentines, quoique par une licence poétique il dise qu'elle entoure la ville, *ambit*. Mais pourquoi le poète donne-t-il à la Mayenne (la Maine) l'épithète de *rubens ?*

Lucain, ou plutôt celui qui a intercalé deux vers sur l'Anjou, dans la Pharsale, dit plus justement :

> In nebulis, Meduana, tuis marcere perosus
> Andes, pellucida Ligeris recreatur ab unda.

« L'Angevin qu'étiolent les brouillards de la Mayenne « se sent renaître par les eaux diaphanes de la Loire. »

Nous ne sachions pas que les eaux de notre rivière soient ou aient jamais été *rougissantes*. Ce qui est plus

[1] Jean sans Terre revint d'Angleterre à Angers en l'an 1214. Il demeura longtemps à Angers. Il agrandit la ville, et fit clorre les fauxbourgs dicelle murs avec la ville, fist faire de bonnes tours et de bons fossés autour de la dicte ville, elle fut aggrandie de plus de la moitié. (*Antiquités d'Anjou*, Hiret, p. 280.)

vrai pour la Maine, même aujourd'hui, c'est que tombant dans la Loire, à deux milles d'Angers, elle y perd son nom et change de couleur.

La Vienne a-t-elle toujours eu son embouchure dans la Loire à Candes, ou coulait-elle autrefois parallèlement à ce fleuve et ne s'y réunissait-elle que vers les Ponts-de-Cé ou même au-dessous de cette petite ville? Question longtemps et peut-être encore aujourd'hui controversée entre les savants.

Cette difficulté, G. Lebreton semble la trancher d'une façon péremptoire. Il dit que la Loire, la Mayenne et la Vienne ne font toutes trois qu'un seul fleuve, qui fertilise les champs de l'Anjou et de la Bretagne.

Il a donc fallu que ces trois cours d'eau se réunissent ensemble, dans des points très-rapprochés l'un de l'autre, pour que l'on pût dire que de trois il s'en formait un seul. Si la Vienne, en effet, ne s'était jetée dans la Loire que douze ou quinze lieues plus haut que l'embouchure de la Maine, comment aurait-elle fait un même cours d'eau avec cette rivière? Autant en faudrait dire de tous les affluents de la Loire, en remontant jusqu'à sa source.

Du temps de Lebreton, déjà de nombreux bateaux sillonnaient la Loire et portaient la richesse dans les villes riveraines; déjà, comme de nos jours, de nombreuses maisons de campagne embellissaient ces fortunés rivages et offraient aux habitants luxe et commodités. Enfin, et c'est encore Lebreton qui le dit plus loin : « des milliers de saumons et de lamproies, conservés « dans de la gélatine, du girofle et du gingembre, étaient « transportés dans des contrées lointaines. »

Ce qui annonce un commerce déjà avancé et des communications plus ou moins faciles avec les peuples étrangers.

Qu'on nous pardonne cette petite excursion en dehors

de notre sujet, quoique s'y rattachant un peu ; hâtons-nous d'y rentrer et revenons à nos poètes angevins.

A la fin du x^e^ siècle (989) la femme de Guillaume, duc d'Aquitaine, Emma, qui possédait la terre de Bourgueil-en-Vallée, au pays d'Anjou [1], fit bâtir une église et une abbaye audit Bourgueil et y mit des moines de Saint-Benoît.

Cette abbaye devint bientôt florissante, et pendant le xi^e^ siècle elle brilla par la culture des lettres et des sciences, et par le grand nombre d'hommes remarquables qu'elle nourrit et abrita dans son sein : celui qui lui donna le plus de relief et d'éclat et en porta au loin la réputation, c'est Baldéric ou Baudry qui, né à Meun-sur-Loire, n'en conserve pas moins dans les chroniques le nom d'Angevin, à cause, sans doute, du long séjour qu'il fit dans notre province.

Depuis 1079 jusqu'à 1108, pendant près de trente ans, Baudry gouverna cette abbaye et ne la quitta que pour devenir évêque de Dol. Or, en 1079, il y avait déjà douze ans que Marbode professait à l'Ecole épiscopale d'Angers et sous cet écolâtre, dont la réputation appelait en notre ville de nombreux écoliers, Baudry fit, dit-on, d'excellentes études.

On a accusé Baudry d'ambition et d'intrigue ; qu'importe, nous n'avons à le considérer ici que sous le rapport littéraire et surtout au point de vue de la versification latine.

Si l'on jugeait de la valeur d'un écrivain par le nombre de ses œuvres, Baudry, comme poète, occuperait une place très-distinguée ; mais bien qu'à un rang assez élevé, il ne peut se placer sur la même ligne que Marbode [2].

[1] *Antiq. d'Anjou*, Hiret, p. 147.

[2] *Carmina historica*, Duchesne, t. IV, p. 259.

Non qu'il n'y ait chez lui de la finesse, du sentiment, quelques pensées heureuses, de l'abondance, de l'imagination dans plusieurs de ses pièces; mais le mauvais goût s'y rencontre trop, l'amour des vers rimés se fait trop sentir, les fautes de quantité pullulent et dénotent la négligence et la précipitation dans la manière d'écrire.

Baudry avait la passion des belles-lettres; entraîné vers l'étude et les sciences avec un invincible instinct, il négligeait un peu, beaucoup peut-être, les devoirs que lui prescrivait la charge de prieur d'une abbaye. Il semblait préluder à cet entraînement qui, quatre siècles plus tard, devait emporter les ecclésiastiques de la Renaissance vers des études qui sentaient un paganisme rétrospectif.

N'est-il pas singulier, en effet, de voir Baudry blâmer un de ses moines de ce qu'il observe l'abstinence de viande le samedi?

Sabbata custodis, dit-il, tanquam Judæus apella,
Cum tamen alterius legis iter teneas.

« Vous observez donc le sabbat, comme le Juif incir-
« concis, quoique vous soyez sous une autre loi? »

Judæus apella : Baudry, comme on voit, lisait son Horace.

Baudry a composé un long poème, sous le titre de *Via hieromitana*, chemin de Jérusalem. Dans cet ouvrage de longue haleine, il décrit la marche et les exploits des preux, qui ont délivré le tombeau du Christ. Nous avons vu que Milton avait dû quelques-unes de ses inspirations poétiques à un poète de la basse latinité. Nous ne pensons pas que le Tasse ait pu rien glaner dans l'œuvre de Baudry. Des vers tantôt rimés, tantôt sans rimes, des hexamètres mêlés de pentamètres, des fautes fréquentes

de quantité, des tours de force dans la position respective du substantif, de l'adjectif et du verbe, voilà à peu près l'ensemble de ce bizarre poème épique.

Essayons toutefois de citer un passage du cinquième livre, qui ne tombe pas tout à fait sous l'anathème général. Ce sont les plaintes de Humberge, dont le mari Gualon est tombé par trahison sous les coups des Sarrazins; nous y verrons quelques-uns des défauts que nous venons de signaler. Humberge s'écrie :

Hei mihi ! non fovi, non clausi, non ego lavi,
Os, oculos, vulnus, veste, manu, lacrymis.
Sed quem non poterat gens perfida perdere bello,
Est sublata tibi vita beata dolo ;
Tu mihi, tu certè, memini, jurare solebas
Te vitaturum cautius insidias :
Figite me quibus est pietas, opponite telis
Parthorum miseram, mors mihi pœna levis.
Mors mihi pœna levis, si jungor morte Gualoni
Si non sum Turco præda futura truci.

« Malheureuse, je n'ai pu réchauffer ta bouche, ma « main n'a pu fermer tes yeux, mes larmes n'ont pu « laver ton visage. Cette vie qu'une race perfide n'a pas « osé te ravir à la face du soleil, elle te l'arrache par la « trahison. Ah! si vous avez quelque pitié, frappez-moi, « mettez-moi en butte aux traits des Barbares. La mort « n'est pour moi qu'une peine légère, oui une peine lé- « gère, si je peux rejoindre mon époux, si j'évite d'être « la proie du Sarrazin farouche. »

A l'exception des deux premiers vers, dont le mécanisme ambitieux et puérile ne peut être rendu en français, et qui, par cette tournure bizarre, contrastent si maladroitement avec le sentiment douloureux qu'ils veulent exprimer, le reste est une imitation de Virgile dans

l'épisode de Nisus et d'Euryale. Toute prévention à part, Humberge, selon nous, parle bien comme la nature, sa douleur a une expression vraie et touchante, et Baudry n'est pas trop malheureux quand il imite le cygne de Mantoue. Il semble même qu'il sentît le charme de certains vers de Virgile. Tout le monde connaît cette admirable comparaison dans le même épisode :

Purpureus veluti cum flos succisus aratro
Languescit moriens....

Baudry, rappelant et déplorant la mort d'un jeune homme enlevé à l'âge de vingt ans, dit avec l'accent d'une douce mélancolie :

« Il touchait à peu près à sa vingtième année, et cette « tendre fleur, fanée par un soleil brûlant, s'affaisse et « tombe ; la beauté de ses jeunes amis s'éclipsait devant « la sienne, comme la lavande devant l'éclat de la rose, le « cytise à côté de la violette. En voyant cette tête lan- « guissante et flétrie par la mort, on dirait d'un jeune « lis arraché à sa tige brisée. »

Hic cum bis denis vel circiter esset in annis
Tactus sole gravi flos tener occubuit.
. . . . . .
Cujus plus juvenum cedebat forma colori
Quam saliunca rosæ, quam cytisus violæ.
Tandem defuncti sic marcida colla videres
Tanquam stipitibus lilia trunca suis.

Si Baudry avait toujours écrit, toujours imité les anciens avec un pareil goût, s'il n'avait puisé ses inspirations que dans la nature ou dans son cœur, nous ne serions pas obligés d'aller fouiller dans des milliers de vers pour en recueillir quelques bons ; mais à une époque où presque tout était assombri, nous sommes encore heu-

reux d'apercevoir quelques éclairs qui illuminent çà et là cette obscure nuit.

Le mysticisme du moyen âge, les idées habituelles d'une patrie céleste, le néant des choses de la terre prêché partout, tout cela faisait que la nature avait peu d'attraits pour des hommes frappés plus de la malédiction de la terre que de ses beautés.

Aussi rien de plus rare dans les auteurs du moyen âge qu'un regard amoureux jeté sur le charme des eaux, des bois et des prairies, en un mot sur ce ravissant spectacle que la nature étale à nos yeux.

Baudry, qui vivait en esprit et par l'imagination avec les auteurs anciens, leur dérobait quelquefois un peu de ce sentiment qui s'élève en nous à l'aspect d'un beau paysage, d'une fertile contrée, d'une terre luxuriante.

Il y avait à Loudun un certain Gérard, devenu plus tard moine de Bourgueil, que l'on regardait alors comme la lumière et l'honneur du clergé. Un pareil personnage devait naturellement attirer l'attention et le cœur de Baudry ; aussi furent-ils bientôt unis par le lien d'une commune amitié. Baudry voulut attirer ce précieux ami vers le monastère de Bourgueil, et pour l'engager à prendre ce parti, il lui écrivait :

« Je connais un lieu qui, au milieu des fleurs, produit « les plus doux loisirs. Là sont des livres, des cahiers, « tout ce qui convient à ceux qui aiment l'étude. C'est « Bourgueil, où le Cambion arrose les jardins de ses « eaux transparentes et intarissables. Dans cet asile, loin « de la foule des importuns, les frères goûtent une douce « sécurité ; dans son sein, les amis de la paix oublient à « jamais les soucis du monde, tout près sont des prairies « verdoyantes que termine une forêt. C'est à tout prix « qu'un homme de bien devrait se procurer une pareille « retraite. »

Écoutons Baudry lui-même.

Ipse locum novi qui floridus otia gignit,
Libros et cartas et cuncta studentibus apta,
Burgulius locus est, et Cambio dicitur amnis
Flumine perpetuo qui vitreus irrigat hortos.
Hocque loco locus est a turbis pœnè remotus
Qui tutat fratres a sollicitudine mundi,
Et fovet in gremio diuturnæ pacis alumnos.
Prata virent juxta quibus est contermina sylva,
Hunc amet, hunc redimat quisquis probus esse laborat.

Que manque-t-il à ce gentil tableau ? ne dirait-on pas qu'il est dû à une plume moderne. A peine y a-t-il quelques mots que l'on voudrait changer, le reste est digne de la palette d'un vrai peintre. Gérard ne résista point, sans doute, à cette douce et poétique invitation. Il vint à Bourgueil où, pendant plusieurs années, les deux amis cultivèrent de concert les belles-lettres, l'amour de Dieu et de la nature.

L'amour des lettres et de la poésie ne se bornait pas à la cellule du moine, il pénétrait jusque sous la guimpe de la religieuse. Il y avait, en effet, alors des religieuses que l'on appelait *lettrées*, et parmi elles quelques-unes se sont distinguées par leur talent et leur esprit.

Baudry adresse des vers à une dame nommée Emma, il l'appelle là gloire et l'honneur de ses sœurs *Cœnobites*.

Cœnobitarum decus et decor Emma sororum.

Il paraît que cette dame faisait des vers et qu'elle brillait par sa sagesse.

Quod nuper patuit mihi carmina vestra legenti.

Vous, ajoute-t-il,

.... quam proprio sic fovet melle Sophia,

« De toute part, un essaim de jeunes écolières vient

« écouter vos leçons, abeilles joyeuses de recueillir le « miel de leur mère. Ah ! si les lois de votre ordre vous « permettaient d'avoir des écoliers, avec quel bonheur je « voudrais être l'un des vôtres ! »

Quod si discipulos vester concederet ordo,
Vellem discipulus ipsemet esse tuus.

Ce dernier trait a de la grâce, et, comme il arrive souvent, la justesse et la beauté de l'idée influent sur l'expression. Ici la forme du vers est digne de la pensée.

Nous disions tout à l'heure que les savants du moyen âge n'étaient pas galants. Baudry déroge à cette règle générale ; mais, nous l'avons déjà vu, l'abbé de Bourgueil était un peu mondain et il savait tempérer l'austérité du moine par l'amabilité du littérateur.

Les deux filles de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, se distinguaient aussi parmi les dames lettrées. Baudry parlant d'Adèle, l'une de ces deux studieuses sœurs :

Versibus applaudit, scitque vacare libris.

« Elle aime les vers et la lecture, elle sait qu'il est « aussi une récompense pour le poète. »

Hæc etiam novit sua merces esse poetis.

« L'éloquence, comme un torrent, coule de ses lèvres « et son goût lui fait distinguer la valeur des vers. »

Rursus inest illi dictandi copia torrens,
Et præferre sapit carmina carminibus.

Enfin, car cette série de femmes savantes serait trop longue, terminons par une certaine Constance qu'il dépeint ornée et enrichie de tous les dons littéraires, de sorte qu'on eut pû la regarder comme une sibylle sacrée.

Ipsius pectus ditavit littera dives,
Ut potuit credi dia Sibylla tibi.

L'état de la femme chez les anciens, et son rôle tout à fait restreint aux affaires domestiques, ne pouvaient guère s'accorder avec le développement intellectuel. Aussi trouvons-nous peu de femmes lettrées en Grèce. Les matrones romaines paraissent moins propres encore à une instruction littéraire qu'elles n'ont jamais ambitionnée. La vie cénobitique, la lecture des hymnes et des psaumes, les aspirations mystiques, en un mot l'habitude de vivre dans un monde spirituel et idéal, ont dû élever l'âme naturellement sensible et impressionnable de la femme. De là cet amour de la poésie que nous trouvons si vif aux XI^e^ et XII^e^ siècles dans le cœur d'un grand nombre de dames.

Nous trouvons dans les poésies de Baudry le nom d'un Angevin que notre poète célèbre en vingt endroits et au talent duquel il prodigue toutes les ressources de son esprit.

Cette nouvelle merveille de l'Anjou se nommait Frodo ou Frodon, l'Angleterre nous l'enleva, et selon Baudry : « Les Anglais furent fiers de posséder la cendre d'un « Angevin. »

Raptus ab Andegavis, tumulisque sepultus in Anglis,
Anglos Andegavo pulvere lætificas.

Frodo avait parcouru le *Trivium* et le *Quadrivium* avec un succès sans pareil. Dans deux distiques de Baudry, nous voyons un échantillon de ce qui était regardé alors comme le *nec plus ultra* des connaissances humaines.

« Cher Frodo, s'écrie Baudry, après la mort de son « ami, à quoi te sert la science profonde des livres? à « quoi te sert ton Aristote que tu as tant feuilleté? ces « fables d'Ovide qu'avec tant d'ardeur tu cultivas pen- « dant tant d'années ? que sont pour toi maintenant Ci- [illegible]n, Stace, Virgile? »

Frodo quid prodest te nosse profunda librorum,
Nocte dieque tuus tritus Aristoteles ?
Fabula Nasonis tibi quid tot adhæsit in annis ?
Quid tibi nunc Cicero, Statius atque Maro?

Ce n'était pourtant pas à ces seuls auteurs que se bornait la science profane de ce temps-là; dans un ouvrage (*Thesaurus novus Latinitatis*) qui date du XII^e^ siècle, car Marbode, mort en 1123, est le dernier auteur moderne qu'on y cite, se trouve une longue énumération des écrivains anciens : Caton, Cicéron, Virgile, Varron, Salluste, Martial, Perse, Pétrone, Quintilien, etc., Platon, Homère. Ce dernier, comme nous l'avons déjà dit, n'était connu que par une traduction en vers hexamètres, publiée sous le nom du faux Pindare; Stace était placé auprès, sinon au-dessus de Virgile :

Vel qui tam sapido Thebaïda carmine scripsit,

avait dit G. Lebreton, dans une invocation aux principaux poètes épiques, Homère, Virgile, Lucain et Stace. S'il ne peut les égaler, il baisera au moins religieusement leurs traces.

Sed tantum merear vestigia lambere sola.

Ainsi, comme on le voit, l'esprit humain ne manquait ni d'aliment, ni de guides; mais il n'avait pas encore appris à s'en servir avec fruit et mesure.

Peut-être nous sommes-nous trop longtemps arrêté sur le mérite littéraire que tout le monde n'accordera pas à Baudry. Étranger à l'Anjou, il prend partout dans ses écrits le titre d'Angevin, fier qu'il était d'avoir étudié dans l'école d'Angers, si célèbre alors, et sans doute entraîné par le long séjour qu'il avait fait dans cette province.

Quoi qu'il en soit, disons pourtant qu'au milieu de la

barbarie générale, dans ces ténèbres palpables du moyen âge, quand la force brutale était en quelque sorte le droit public, il est heureux que des hommes aient, comme autrefois le prophète Jérémie, conservé une étincelle de ce feu sacré qui ne devait se rallumer qu'après plusieurs siècles de captivité.

Le Christ disait à une femme qu'il lui serait beaucoup pardonné, parce qu'elle avait beaucoup aimé.

Eh bien! nous croyons qu'il faut aussi user d'une grande indulgence en parlant de ces moines d'élite, qui se livraient à la culture des lettres. Ils ont rendu de vrais services à l'humanité par leur amour de l'étude et la conservation de tant de trésors scientifiques qui, sans eux, auraient été dévorés et anéantis par l'oubli et l'ignorance.

Sans doute, ces moines ont râturé de précieux manuscrits pour y substituer des prières, des hymnes ou des homélies; mais n'oublions pas que c'était la faute de leur siècle, et il est donné à si peu d'hommes de devancer le leur! Faisons comme Dieu, pardonnons à de nombreux pécheurs en faveur de quelques justes.

Nous ne dirons que quelques mots d'un auteur du même temps, mais qui n'appartenait pas à l'Anjou. Comme il parle souvent des Angevins et des contrées voisines de notre pays, on a cru qu'il habitait Angers ou ses environs, si peut-être même il n'avait pas professé dans nos écoles.

C'est Evrard, surnommé de Béthune, du lieu de sa naissance, en Artois.

Marbode, avons-nous dit, dans son petit travail sur les figures (*de Schematibus*), avait cité comme exemple de la *répétition :*

> Qui sunt qui pugnant audaciter? Andegavenses.
> Qui sunt qui parcant superatis? Andegavenses.

Or Evrard, en expliquant à ses élèves certaines règles de la grammaire, se sert aussi de ces deux vers. Mais selon la judicieuse remarque des auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, il fallait que ce fût à des Angevins que ces préceptes s'adressassent; autrement à quoi bon blesser des écoliers en exaltant le mérite de leurs voisins à leur détriment? C'était, sans doute, aussi dans l'intention de flatter ses auditeurs et de stimuler leur patriotisme, que Marbode avait employé cet exemple tiré du pays lui-même.

Evrard est l'auteur d'un livre intitulé : *Græcismus*, bien qu'il y soit à peine parlé du grec.

C'est une espèce de rudiment barbare de la langue latine qui prouve combien étaient défectueuses alors et embrouillées les méthodes d'enseigner la grammaire. Malgré tous ses défauts, cette œuvre informe resta classique jusqu'au xvi^e^ siècle. C'est à ce livre que Rabelais fait allusion dans Pantagruel, au chap. : Comment Gargantua fut institué par un sophiste ès-lettres latines.

« Après en eut un autre vieux tousseux, nommé « maître Jobelin Bridé, qui lui lut Hugutio, *Hébrad-* « *Grécisme*, le Doctrinal de Paris, le quid est, le sup- « plémentum, etc. »

Rabelais donne ici plaisamment le nom de l'ouvrage à l'auteur lui-même.

Nous n'avons pas grand'chose à glaner dans ce fatras à peine intelligible. Nous y trouvons toutefois un vers souvent cité, remarquable par sa précision et dont peu de personnes connaissent l'origine : c'est l'hexamètre sur les trois Parques, le nom et l'emploi de chacune d'elles.

Clotho colum retinet, Lachesis net et Atropos occat.

Ce vers, qui a été corrigé et refait par Ménage ou par

Lamonnoie, n'en est pas moins d'Evrard et lui fait honneur.

Voici le vers d'Evrard :

Clotho colum bajulat, Lachesis trahit, Atropos occat.

L'auteur moderne de la correction a voulu faire disparaître une faute de quantité ; mais il en a conservé une autre, la dernière syllabe de Clotho étant longue.

Quelquefois, souvent même, les versificateurs d'alors recherchaient la précision des vers jusqu'à tenter des tours de force : il faut avouer qu'ils réussissaient, dans certains cas, à resserrer plusieurs idées dans une forme aussi heureuse que concise. Témoin ce distique, tiré de ce même *Grécisme* (chap. XIX) :

Cor sapit, et pulmo loquitur, fel commovet iras,
Splen ridere facit, cogit amare jecur.

« Par le cœur on est sage; la parole s'exhale du « poumon, le fiel enflamme la colère, la rate excite le « rire, le foie est l'aiguillon de l'amour. »

Il serait impossible à nos langues modernes d'arriver à ce degré de précision et de laconisme.

Les annalistes de l'Anjou, Bourdigné, Hiret, le premier surtout, ont débité sur l'étymologie du nom de la ville d'Angers des fables si niaises et si absurdes que Hiret, assez crédule d'ailleurs, s'en moque lui-même [1].

Nous trouvons dans Evrard de Béthune une singulière explication de l'origine du mot Angevin. Cet auteur dit, en effet, dans un vers détestable :

Anda quæ stercus, abhinc dicitur Andegavis.

Ce qui veut dire :

« Du mot *Anda* qui signifie *fiente*, l'Angevin tire son « nom. »

[1] *Antiq. d'Anjou*, liv. I, p. 14.

Nous voilà bien loin de cette noble et antique origine qui remontait jusqu'à Ajax Télamonien, alors que ses compagnons d'armes nommés *Agions,* étant venus dans notre ville dite *Egada,* unirent leur nom au vieux nom de notre cité et en formèrent *Angegada, Andegavum.*

Voici la glose que Vincent de Metulin, grammairien du xv^e^ siècle et professeur à l'Université de Poitiers, fait sur le vers d'Evrard : *Anda* en grec, dit-il, est le *stercus* des Latins, de là *Angevins,* le nom de la ville.

« Le nom de la ville étant dérivé de la fiente des oi-« seaux, *anda* signifiant *stercus* (fiente), parce que « cette ville fut fondée dans le lieu où l'on rencontra « beaucoup de fiente d'oiseaux. »

Nous avons cherchéen vain dans le *Thesaurus* d'Henri Étienne le mot *anda, stercus,* nous ne l'avons trouvé ni là ni dans aucun autre dictionnaire. Nous ne savons où Evrard et Metulin ont pris ce mot. Il n'est pas dans Ducange.

Cette étymologie du nom d'Angers, toute bizarre et ridicule qu'elle paraisse, n'est pourtant qu'une variante de la légende admise généralement sur la fondation de notre ville.

En effet, nous lisons dans Hiret [1], qui n'est ici que l'écho de la tradition reçue :

« Les Egadiens assemblés au bois de Nyd-Oiseau, « cherchèrent place pour bâtir une ville. Ils choisirent « enfin place et lieu sur le bord de la rivière de Mayenne, « au bout du bois Nyd-Oiseau ou du Merle. Ce bois « ainsi appelé à cause du grand nombre des oiseaux qui « estoient là. »

Nous devrions peut-être nous arrêter ici, car la liste

[1] *Antiq. d'Angers,* pag. 12 et 13.

de nos versificateurs angevins aux XI^e^ et XII^e^ siècles paraît close.

Il est pourtant un homme qui, à cette époque, fut peut-être le plus fécond et le plus habile des poètes de son temps, c'est Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours.

Mais tient-il à l'Anjou par quelque côté?

Rangeard prétend qu'il étudia à Angers sous le fameux Béranger, et qu'il fut chanoine de la cathédrale.

Peut-être Hildebert eut-il ce dernier titre, mais il ne put suivre les leçons du fameux Béranger, qui ne professa jamais à Angers où il obtint seulement la place honorifique d'archidiacre.

Né en 1055, Hildebert avait douze ans quand Marbode prit la direction de l'École d'Angers, et comme ce dernier y professa quatorze ans avec une merveilleuse affluence d'écoliers de la ville et des pays voisins, il a bien pu se faire que Hildebert se formât sous cet habile maître.

Quoi qu'il en soit, ses rapports avec Marbode ne sont pas douteux, et sans doute le mérite de l'aîné a dû avoir de l'influence sur le plus jeune. Au reste, il est évident que le Mans et Tours ont des droits tout spéciaux à la gloire de ce grand homme qui ne nous touche pas de si près.

Avant de mettre sous les yeux la meilleure des pièces poétiques d'Hildebert, nous placerons ici un de ces tours de force en vers qui, s'il ne prouve pas un goût bien délicat, annonce au moins un prodige de travail et de patience.

L'archevêque de Tours, avec une subtilité d'esprit qui certes pouvait être mieux employée, décrit en deux distiques la naissance du Christ et les choses merveilleuses

qui l'ont accompagnée. Nous présumons du moins que telle est la pensée de l'auteur :

Natus,	casta,	nitens,	exultans,	perfidus,	emptus,
Rex,	Virgo,	sidus,	Angelus,	hostis,	homo,
Quærit,	nescit,	dat,	declarat,	perdit,	adorat,
Nos,	labem,	lumen,	gaudia,	jura,	Deum.

Si vous lisez ces quatre vers de la façon naturelle et ordinaire, c'est-à-dire de gauche à droite et suivant la ligne, vous ne trouverez que des mots alignés qui n'ont entre eux aucune liaison et semblent jetés au hasard.

Pour y apercevoir un sens, il faut diviser ce vers en six fractions perpendiculaires, de quatre mots chacune, et les lire de haut en bas, alors vous avez *Natus Rex quærit nos; casta virgo nescit labem, etc.*, et l'ensemble peut se traduire ainsi :

« Le Roi en naissant nous recherche; la chaste vierge « ne connaît pas de souillure; l'astre brillant donne sa « lumière; l'ange fait entendre ses joyeux accents; l'en- « nemi perfide perd ses droits; l'homme racheté adore « Dieu. »

Ce sont bien là ces *nugæ difficiles* dont parle Horace. Véritables jeux puérils qui allaient merveilleusement à la jeune imagination de ces grands enfants du moyen âge.

Ce n'était pas seulement dans de petites pièces fugitives que l'on employait ce bizarre mécanisme, nous le retrouvons au milieu de poèmes de longue haleine. Baudry nous en a donné un échantillon dans son *Pèlerinage de Jérusalem*, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Revenons à Hildebert qui, d'après ce que nous venons de voir, ne nous préparait guères à la jolie pièce de l'Hermaphrodite, si tant est qu'il en soit l'auteur.

Dût-on ignorer à jamais l'origine de ce morceau, on le lira toujours avec plaisir. Le voici :

Dum mea me mater gravida gestaret in alvo,
Quid pareret, fertur consuluisse Deos.
Phœbus ait: puer est; Mars, fœmina, Junoque neutrum.
Jam qui sum natus, hermaphroditus eram.
Quærenti lethum, Dea sic : occidet armis,
Mars, cruce, Phœbus, aqua. Sors rata quæque fuit.
Arbor obumbrat aquas, ascendo, labitur ensis
Quem tuleram casu, labor et ipse super.
Pes hæsit ramis, caput incidit amne, tulique,
Vir, mulier, neutrum, flumina, tela, crucem.

« Pendant que ma mère me portait dans son sein, « elle consulta, dit-on, les dieux sur le sexe de son en- « fant. Ce sera un garçon, dit Phœbus; une fille, reprit « Mars; ni l'un ni l'autre, ajoute Junon. Quel sera son « genre de mort? Il mourra par le fer, dit la déesse; « non, dit Mars, par le gibet; par l'eau, s'écria Phœbus. « Chaque prédiction s'accomplit. Un arbre s'étendait sur « les eaux, j'y monte, l'épée que je portais tombe par « hasard et moi je tombe sur l'épée, mon pied s'embar- « rasse dans les rameaux, ma tête plonge dans le fleuve. « Ainsi, garçon, fille et ni l'un ni l'autre, j'ai péri par « l'eau, le fer et le gibet. »

Les auteurs de la *France littéraire* disent que l'on a trouvé l'épigramme latine dans un manuscrit bien antérieur à l'époque où vivait Pulec et à la suite de poésies qui sont incontestablement d'Hildebert, ou d'un autre poète contemporain.

Il n'existe point, à notre connaissance, d'écrivain des XI^e^ et XII^e^ siècles auquel on puisse accorder le talent poétique que révèle un pareil morceau de poésie. C'est même à nos yeux la pureté de style, la sobriété d'expression, la précision juste et élégante de cette épigramme

qui nous font hésiter à les rapporter à ces temps de barbarie. Nous croyons toutefois que s'il fallait se décider pour un poète du moyen âge, nos préférences seraient pour Hildebert. Qui, plus que lui, dans certaines pièces, s'est rapproché du vrai latinisme tel que nous l'a rendu la Renaissance? Nous n'en voudrions pour exemple que ces deux distiques qu'Hildebert fit contre un évêque qui cumulait la charge et le titre d'abbé. Voilà ce que pensait notre poète de cette réunion d'honneurs ecclésiastiques :

Ars asino submisit equam, mixturaque mulum,
Lascivam sobolem, prodigiosa dedit.
Sic tibi mixtus honos, sic ex Abbate simulque
Præsule, nescio quid dicitur esse gradus.

« L'art ayant accouplé l'âne et la cavale, de ce mé-
« lange monstrueux naquit un animal lascif, le mulet.
« Ainsi en est-il de la fusion de tes dignités, ainsi d'un
« évêque-abbé, s'engendre je ne sais quoi qui n'a pas de
« nom. »

De prime abord l'oreille un peu accoutumée à l'harmonie du vers latin est si agréablement flattée de la cadence et des termes choisis de ce distique, qu'on serait tenté de reculer leur origine jusqu'aux XV^e^ ou XVI^e^ siècles. Les deux premiers vers ne sont pas indignes de ceux de l'*Hermaphrodite*.

Et alors pourquoi ces derniers ne seraient-ils pas éclos de l'imagination poetique et féconde d'Hildebert?

Tels sont les principaux versificateurs, pour éviter le mot trop ambitieux de poètes, qui ont fleuri dans l'Anjou pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles. En ne séparant jamais un homme du temps où il a vécu et des moyens d'instruction dont il pouvait disposer, on peut alors et alors seulement le juger avec justice et impartialité.

Comparativement aux siècles qui ont suivi, non immédiatement, mais plusieurs centaines d'années après, le mérite de nos écolâtres, évêques, abbés ou moines, pâlit sans doute et s'éclipse presque tout à fait. Pourtant, si nous les jugeons d'après les trois siècles qui les ont précédés, n'est-on pas frappé du progrès incontestable des études qui a fait donner à leur époque le nom de Renaissance, époque qui n'était encore qu'un faible crépuscule; mais sans ce crépuscule aurait-on eu jamais le plein jour?

Certes, ce n'est pas chez ces premiers pionniers de la science que nous conseillerons aux jeunes gens d'aller puiser des règles de goût, ni de vraie critique. Ne demandons aux hommes et aux temps que ce qu'ils peuvent donner. Mais pour connaître à fond l'histoire littéraire et morale de l'esprit humain, pour suivre la marche lente quoique progressive de la littérature, de l'érudition et même des arts, il ne faut pas craindre de marcher d'abord au milieu des ténèbres.

Ibant obscuri, sola sub nocte, per umbram, a dit le poète : toutefois cette obscurité conduisait à la lumière. Ne craignons donc point, dans l'âge mûr, de secouer quelquefois la poussière de ces vieux in-folios qui ont fait si longtemps la terreur des hommes de lettres et même des érudits. Cette rouille des siècles recouvre souvent un métal précieux.

Dr Dumont.

FONTEVRAULT ET WESTMINSTER

Corps des Plantagenets étendus sous la pierre,
Os broyés par le temps en royale poussière,
Quel souffle vient troubler votre éternel repos
Et redire vos noms aux funèbres échos ?
Pourtant, ils avaient cru que, loin de l'Angleterre,
Ils trouveraient ici la terre plus légère,
Le calme après l'orage et l'oubli de leurs maux !
L'oubli du crime, hélas !... la paix à Fontevrault.
Vaines illusions ! l'histoire impitoyable
Entr'ouvre les parois de la poudreuse dalle :
S'arrêtant à l'aspect de cette ère de fer,
Elle dit : Dante ! ajoute un chapitre à l'Enfer.
Le poète, évoqué sous une forêt sombre,
Comme au temps d'Arbrissel, enveloppant dans l'ombre,
Rochers, ronces, torrents, vieux arbres abattus,
Cherche en l'obscurité quelques sentiers battus.
Il humecte de pleurs cette vieille feuillée ;
Il couvre de ses mains sa poitrine oppressée ;
Appelle Béatrix et lui demande encor
S'il peut, dans cette nuit, retrouver son essor.

Et Béatrix l'entend ; son auréole éclaire
Les sauvages massifs et la longue clairière,
Laissant voir au loin des sépulcres de rois
Que foule aux pieds le crime enchaîné par les lois [1].

BÉATRIX.

« Les cloîtres, dont tu vois l'enceinte expiatoire,
« Ont de saints repentirs conservé la mémoire.
« La grâce y déposa ses plus riches trésors,
« Loin des troubles du monde et du bruit du dehors.
« Là, dégageant les cœurs des passions humaines,
« Elle fit, en brisant leurs périssables chaînes,
« D'un frère et d'une sœur, une seule âme en Dieu,
« A la terre disant un éternel adieu.
« Comme nous, Dante ! entends et ta voix et la mienne
« S'élevant vers le ciel comme la pure haleine
« De l'ange qui remonte au fortuné séjour, [amour ! »]
« Où les chœurs n'ont qu'un mot : Amour ! amour !

A ces mots, gémissant, l'ombre d'Éléonore
Écarte son linceul — elle ressemble encor
A l'Ève désolée, en cette triste aurore,
Où Dieu punit la femme et frappa les enfants. —
Du devoir méconnu terribles châtiments ! —

« Antioche ! Raimond ! périsse l'adultère [2] !
« A moi, Richard ! à moi ! dans le cœur de ta mère,

[1] Fontevrault est devenu maison de détention.

[2] Raymond de Poitiers, son oncle, régnait à Antioche ; il avait cinquante ans, Éléonore vingt-huit, lorsqu'elle y arriva avec les Croisés. Elle mourut pénitente à Fontevrault en 1204, cinq ans après le Cœur-de-Lion.

« Purifions l'amour, ô mon fils ! ô mon roi !
« Après ton long exil repose près de moi.
« Longtemps je t'ai cherché sur la terre étrangère :
« Enfin je te trouvai, je payai ta rançon.
« La mienne est à tes pieds, noble Cœur de Lion ! »
— Un douloureux soupir est sorti de la tombe.
— Un bras puissant se lève et lentement retombe.
« Ma mère ! Aliénor ! oui ; tu m'as tant aimé.
« Le Christ a fait merci : le Ciel t'a pardonné.
« Mon père aussi [1]. — Tu vois, près de nous il sommeille.
« Après les longs travaux de la pénible veille
« Où, d'un trône nouveau posant les fondements,
« Il grandit l'Angleterre et la France plus belle
« Se para sous sa main de pieux monuments.
« Henri, pardonne au fils rebelle à ta puissance [2],
« Vois de Cœur de Lion l'illustre pénitence,
« Marquant Solyme, Assur de ton glorieux sang,
« A tes pieds à jamais vois Richard repentant.
« Sans terre et sans tombeau, Jean n'a point de demeure [3].
« Assassin d'un enfant [4] ! ah ! tout entier qu'il meure !
« Devant les pairs de France il avait fait défaut,
« Mais de son sceptre Dieu lui reprit le dépôt.
« Triste épouse de Jean, Isabelle me touche :
« Dans ces murs refroidis fut sa meilleure couche ! »

Le silence se fit dans ce royal caveau
Reflétant les lueurs d'un magique flambeau.

[1] Henry II Plantagenet, dont la statue est à Fontevrault, près de celles d'Aliénor et de Richard Cœur-de-Lion.

[2] Vœu exprimé par Richard Cœur-de-Lion dans son testament et exécuté à Fontevrault.

[3] C'est par erreur qu'on croyait sa tombe à Fontevrault; c'est celle de sa femme Isabelle d'Angleterre qui y est.

[4] Arthur, son neveu, qui le primait au trône d'Angleterre.

Du front de Béatrix l'étincelle électrique
De Westminster soudain éclaire le portique :
Westminster, Fontevrault, ces deux cryptes de rois,
Ensemble illuminés pour la première fois. —
— La mort les a rangés : là repose Clarence,
Lancastre, Kant, York ; les roses, rouge, blanche.
Quelle est cette ombre noire, au front taché de sang,
Au lubrique sourire, au regard menaçant ?
N'est-ce point Balthazar ? n'est-ce point Holopherne,
Cherchant un vain baiser aux lèvres de Judith ?
N'est-ce point le satyre enivré de falerne ? —
— C'est le second Tudor ! le spectre du maudit...
Ses dents grincent l'amour, sous ses lèvres brûlantes.
Anne Boleyn ! Howard ! à vos têtes sanglantes,
Arrachées aux beaux corps qu'Albion admirait,
Il se heurte... il sourit, comme s'il vous aimait,
Sur ce lit nuptial ! sous ce rouge costume !
Clèves, Seymour et Parr ! dès que sa bouche écume,
Fuyez, et par la ruse évitez un forfait [1] ! —
Écoutons ! écoutons une plainte suprême !
La hache des Tudors abat un diadème
Sur le front d'une sœur, sur le beau front de Stuart...
Ci-gît Élisabeth ! et Mary d'autre part [2].
Deux couronnes flottant, sous un sombre nuage,
Au fils de la victime [3], au neveu du tyran
D'Angleterre et d'Écosse apportent l'apanage,
Sous la main de Cromwel, à Dunbar se brisant [4].

[1] Sauf Catherine d'Aragon, sa première femme répudiée, cinq furent ou faillirent être victimes de ses fureurs et de ses inconstantes passions. Les six furent malheureuses.

[2] Leurs tombes sont placées côte à côte à Westminster.

[3] Jacques II, fils de Marie Stuart.

[4] Alors la République promena son niveau sur l'Angleterre.

Partons, Dante ! partons ! au beau pays de France
Gardez, Plantagenets, l'antique remembrance
De vos tombeaux voués à la pitié des cieux.
La tombe... c'est l'autel de la foi des ayeux.
Viens, Béatrix, volons vers les murs de Ravenne :
Là, mon luth termina ses chants de liberté.
Au banni de Florence [1] un bras puissant amène
Les temps par lui prédits : l'ère de l'unité.
Dieu seul conservera, dans la Ville Éternelle,
Le successeur de Pierre et la foi du fidèle,
La foi du Golgotha ! la foi du Vatican !
Dante a vu, dans l'enfer, se rouler le Titan !...

N. Planchenault.

[1] Le Dante avait été banni de Florence, dans la querelle des Gibelins et des Guelfes. Il mourut à Ravenne qui a gardé son tombeau.

LA SCIENCE

« Tu n'iras pas plus loin, » a dit à la science
La routine attardée aux sentiers du passé.
« Tu n'iras pas plus loin, ou bien, en conscience,
« Tu trouveras pour prix de ta témérité
« La honte de l'orgueil trahi par l'impuissance.
« Eh quoi ! donc tu pensais que Phœbus Apollon
« D'un baiser inconnu te devra la naissance;
« Que l'infini bornant enfin son horizon,
« Devant tes fiers regards n'aura plus de mystères,
« Que tu seras son hôte et que l'homme affranchi
« Par toi verra combler ses désirs séculaires...
« Le rêve est noble et beau, mais c'est un rêve. Ainsi,
« Dis adieu pour jamais à ces folles visées,
« Dont ton esprit déjà trop longtemps s'est nourri,
« Si tu veux éviter les superbes risées
« Du prudent *statu quo*. Donc, arrière Nadar,
« Berthelot, et *tutti quanti* de même force
« Lancés à fond de train sur l'aile du hasard
« Dans le champ vierge encor qui, de sa rude écorce,
« Semble dire : Halte-là ! au soc explorateur... »
Mais le danger toujours séduit les grandes âmes

Avides de savoir, et plus d'un cri vainqueur
S'est élevé jadis du sein même des flammes
Qu'opposait au progrès la peur des nouveautés,
Croyant que le bûcher serait la loi suprême
Devant qui tout se tait, et que les volontés,
Rebelles jusque-là, en ce péril extrême,
S'inclineraient enfin sous ces vives clartés.
Non. Ils s'étaient trompés en leurs calculs sublimes,
Les sauveurs délégués par le Maître éternel.
Rien n'y fit, les bûchers et les obscurs abîmes
Qui dévoraient vivant l'innocent criminel
Furent vaincus un jour par la persévérance
Des martyrs qu'inspiraient la justice et l'amour,
La justice de Dieu, l'amour de la science.
Car Dieu ne permet pas le crime sans retour,
La science prépare à ses amants des fêtes
Dignes des longs ennuis, des obstacles sans fin
Jour à jour amassés lourdement sur leurs têtes.
Ainsi l'hiver s'enfuit quand le ciel plus serein
Semble déjà sourire à ces faibles présages,
Premiers avant-coureurs qui parlent du printemps.
Le calme a remplacé la saison des orages,
La fauvette dans l'air a renoué ses chansons.
Ainsi Colomb, après les menaces sauvages
Dont l'avaient poursuivi d'ignorants compagnons,
Triomphe quand son pied foule enfin cette terre
Tant de fois entrevue aux lointains horizons.
Et la postérité ne devait plus se taire
Sur tant d'audace unie à ce bonheur si grand,
Bonheur bien mérité, couronne du génie,
Plus fort que le pouvoir et plus persévérant,
Comme guide de Dieu dans cette œuvre infinie.
Nul a-t-il su jamais de quel charme puissant
Socrate a dû sentir sa grande âme inondée,

Lorsqu'il allait mourir le poison dans la main,
Léguant à ses amis la vérité sacrée ?
Trésor inépuisable et sans prix que demain
Ils pourront à leur tour distribuer au monde.
Pourquoi du laboureur embarrasser les pas,
Quand il jette au sillon sa semence féconde ?
Pourquoi dire à l'oiseau : « Tu ne voleras pas,
« Et tu ferais bien mieux de replier tes ailes
« Que de les fatiguer à monter vers les cieux ? »
Pourquoi dire à la mer : « Tes plaintes éternelles
« Déplaisent au Seigneur ? Tes flots ambitieux
« Essaieraient vainement d'escalader l'espace ;
« Qu'ils rentrent impuissants dans leur lit apaisé. »
Eh ! qu'importe au Seigneur que l'Océan murmure,
Ou que le vent se mêle au silence des bois ?
N'est-ce pas le Seigneur qui fit à la nature
Pour les suivre sans fin, ses merveilleuses lois ?
Qui dit à l'homme : « Agis, cherche, interroge, espère,
« Et plus tu briseras d'obstacles invaincus,
« Plus ta chaîne ici-bas te semblera légère,
« Plus tu verras des cieux qui n'ont pas été vus,
« Plus tu t'avanceras vers la source infinie
« D'où sort tout ce qui vit, où va ce qui n'est plus,
« La force et la beauté, la bonté, le génie,
« Le printemps et ses fleurs, les glaces de l'hiver,
« Les ombres de la nuit, la divine lumière
« Qui jaillit du soleil sans jamais s'épuiser. »
Et nous, les fils de Dieu, grands par notre naissance,
Par nos vastes désirs et notre volonté,
Nous irons déserter la mission immense
Remise avec la vie à notre liberté !
Être libre et savoir, c'est l'homme. L'esclavage,
Avec son joug de fer, ses obscurs préjugés,
Et la froide misère, effrayant héritage

Transmis jusqu'à nos jours par les siècles passés,
Fléaux dévastateurs qu'abrite l'ignorance,
Tels sont les ennemis que vaincra le présent
Avec la charité, le travail, la science...
S'il parvient à former en un faisceau puissant
Les bonnes volontés, pour ce combat suprême,
Œuvre digne de l'homme et digne aussi de Dieu.
N'allons donc pas frapper d'un stupide anathême
La source indifférente où s'allume le feu
Qui chauffe le foyer, dévore la chaumière,
Et nous guide à travers les ombres de la nuit.
Le fer est tour à tour une arme meurtrière
Pour l'infâme assassin qui menace et poursuit
La victime livrée à sa lâche vengeance,
Une arme de défense et de protection
Aux mains du citoyen payant de l'existence
La liberté promise à toute nation
Qui veut la conquérir et sait en être digne.
Que bravant les mépris de plus d'un contempteur,
De notre temps au moins ce soit l'honneur insigne
D'avoir de la science attendu le bonheur,
Comme à la source pure on va puiser l'eau claire,
Comme au foyer, le soir, on cherche la chaleur,
Comme on dit au soleil : Verse-nous la lumière.

T. Ridard.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE.

ANNÉE 1867

SÉANCE DU 2 JANVIER 1867.

M. Victorin Larévellière, président sortant, ouvre la séance en invitant le Secrétaire général à donner lecture du procès-verbal de la séance de décembre, où sont constatées les élections du bureau pour la présente année.

Il prend alors la parole pour remercier la Société de la sympathie avec laquelle elle a accueilli les efforts qu'il n'a cessé de faire pour la représenter convenablement, et il trouve un nouveau motif de s'honorer d'avoir été jugé digne de la présider dans le choix de l'honorable confrère qui doit lui succéder. Il est donc heureux, en se retirant, de voir MM. Dumont et Planchenault prendre place à la tête du bureau.

M. le Dr Dumont, se trouvant empêché d'assister à la séance, M. Planchenault, qui lui succède en qualité de Directeur, le remplace au fauteuil et croit tout d'abord devoir manifester son empressement à accepter les fonctions qui lui ont été dévolues, fonctions qu'il a eu l'honneur d'inaugurer dans les premières années de la fondation de la Société, c'est-à-dire lorsqu'il fallait s'engager sans traditions dans la voie que venait de tracer un règlement dont il fallait interpréter l'esprit et assurer la marche, de manière à déterminer ces limites que l'expérience seule peut fixer en créant pour l'avenir l'autorité des précédents toujours si imposants pour prévenir les difficultés de la pratique.

M. Planchenault, au reste, bien qu'il soit demeuré pendant plusieurs années étranger à la direction officielle de la Société, ne peut que manifester la vive satisfaction qu'il éprouve à constater les progrès considérables qu'elle n'a cessé de faire, étant parvenue à atteindre l'un des plus hauts chiffres de membres titulaires que les anciennes Sociétés aient pu offrir, et affirmer son existence par des travaux aussi variés qu'importants. Peu de ses émules des provinces ont pu sans doute apporter, dans les dix premières années de leur existence, un si remarquable contingent à l'actif des connaissances humaines.

Tel est du moins en substance le résumé des idées que le nouveau Directeur a su développer dans une improvisation aussi facile et heureuse par l'expression que flatteuse pour l'assemblée par la chaleur de conviction dont elle était empreinte.

La séance ouverte sous ces heureux auspices, M. Boreau, président de la section des sciences, présente l'analyse des principaux ouvrages adressés à la Société.

M. Fleury, membre titulaire, fait hommage d'une no-

tice avec figures, sur l'échappement d'horlogerie qui a reçu son nom, et donne des explications verbales pour faire comprendre ses avantages.

M. le Directeur remercie notre ingénieux confrère d'une communication à laquelle la Société doit être d'autant plus sensible que ce fut tout d'abord devant elle que M. Fleury vint présenter les prémices d'une invention qui promettait un régulateur plus simple, plus sensible et plus parfait des mouvements du pendule, bien que le procédé nouveau parût contrarier à un certain point de vue les principes sur lesquels on avait voulu jusque-là fonder l'action compensatrice de l'échappement.

Le Trésorier présente le compte de sa gestion pour 1866. Quelques mémoires n'ayant pu être recueillis et quelques recettes recouvrées, les résultats définitifs ne peuvent être fixés avant que la Commission d'examen ait été constituée et ait reçu le complément des pièces.

Le Président, après avoir consulté l'assemblée indique les membres qui formeront cette Commission : ce sont MM. Mourin, Jumelin et Baudry.

M. Diez donne lecture de la partie de son mémoire sur la Germanie, qui embrasse les origines, les mœurs, la religion et la langue de ses peuples.

Nul mieux que l'auteur ne pouvait sans doute entreprendre la tâche immense de décrire un tel tableau avec l'espoir de ne pas se présenter comme un simple écho de ce que les écrivains français avaient pu déjà enseigner sur un si vaste sujet. Possédant une profonde connaissance grammaticale et pratique des divers idiomes du Nord, familier avec leurs littératures ancienne et moderne, ayant pu étudier sans l'intermédiaire des traducteurs une foule de documents de toutes les époques dans ce pays de l'Europe reste le plus riche en monuments écrits, il a pu présenter un ensemble historique, à la fois

vaste et complet, et cela sans avoir eu rien à demander à l'imagination pour en surfaire l'intérêt, mais en se bornant seulement à choisir les traits les plus caractéristiques pour les mettre en évidence et en déduire des enseignements.

S'il peut être permis d'interpréter la pensée sous laquelle cette œuvre s'est développée et qui en est devenue par suite l'objectif, ce serait cette opinion, généralement admise par l'école ethnologique, qui voit dans le haut plateau de l'Asie l'origine aryane des races européennes et spécialement pour le nord celle de cette race robuste des Germains, qui s'en serait écoulée par flots successifs pour venir s'arrêter, d'un côté aux bords de la mer du Nord, et de l'autre aux monts alpins et au large fleuve qui en sort du côté de l'Orient : barrières naturelles derrière lesquelles se retranchaient les peuples à la longue et noire chevelure, mélange des races celtiques et gréco-romaines qui continrent les avalanches des hommes blonds.

Cette race nouvelle remplaça-t-elle donc les populations primitives ou se les absorba-t-elle tellement que les Allemands actuels puissent être considérés comme les représentants de ces hordes étrangères? Cette hypothèse, qui paraîtrait maintenant la plus généralement admise, s'appuierait surtout sur les données fournies par l'étude des racines linguistiques.

Le Secrétaire général demande à présenter à ce sujet quelques observations qui ne lui paraissent pas manquer d'une certaine actualité. Selon lui, la recherche des origines des races, quelque lumière qu'elle puisse emprunter à l'étude des langues, ne peut jamais espérer d'arriver à une certitude telle quelle, si elle ne fait pas concourir à son aide l'étude des caractères physiologiques inhérents aux races, caractères qui, à moins d'une

substitution radicale d'une race nouvelle aux races aborigènes, comme cela a eu lieu dans l'Amérique anglaise, persistent opiniâtrement comme étant au nombre des affinités physiques du sol, et persévèrent à se manifester plus ou moins, non pas seulement à travers les temps, mais encore à travers des alluvions humaines qui n'ont pu que recouvrir successivement la surface des races autochtones pour s'absorber plus ou moins en elles.

Quant à vouloir tenir un compte trop exclusif des affinités du langage pour expliquer certains faits, certains actes, certains rapports, l'importance qu'on y peut attacher tient surtout au point de vue où l'on veut se placer *a priori* pour l'apprécier. Est-ce que des races d'hommes, bien que distinctes à l'origine, étant fatalement destinées à se confondre un jour et se trouvant d'ailleurs réparties dans des conditions physiques et avec des besoins plus ou moins analogues selon les grandes divisions climatériques du globe, ne durent pas recevoir dès l'origine aussi la possession de certains sons articulés destinés à exprimer les idées les plus simples et en quelque sorte innées comme celles qui constituent le plus généralement les racines linguistiques? Est-ce qu'alors cette communauté, dans l'instrument de la pensée, ne pourrait pas tout aussi bien convenir à une simultanéité d'existence originaire des races, qu'à leur filiation successive par voie d'expansion sur la surface du globe?

L'histoire elle-même des vingt derniers siècles, pour la partie occidentale de l'Europe, ne nous fournirait-elle pas à ce sujet d'utiles enseignements? Quelque puissante et prolongée que fut dans les Gaules l'occupation romaine, quelque profondes traces qu'elle ait laissées dans les arts, les lois, le développement intellectuel et la formation même de la langue de la race aborigène, un savant de l'avenir, si ces temps de la conquête s'étaient

effacés de l'histoire pour passer à l'état de légendes, serait-il donc bien fondé en étudiant les affinités intimes de certaines racines françaises et latines à en déduire que notre nation française, au lieu d'être née du sang gaulois, ne représenterait qu'une immigration de la Rome des Césars? Quelque séduisantes que puissent être les théories qui s'appuient sur les études linguistiques, le Secrétaire général ne peut se refuser à croire que les problèmes qu'elles ont voulu résoudre quant à la distinction ou à la communauté des races humaines, ne seront définitivement résolus que par l'étude physiologique même des races.

Il croit devoir ajouter, d'après des idées qui lui sont propres, que ces études physiques des races humaines en elles-mêmes devront se compléter d'une étude accessoire qui jusqu'à ce jour ne paraît pas avoir été faite, celle des espèces animales ou végétales qui de toute antiquité ont le caractère d'espèces domestiques, espèces qui diffèrent sensiblement de nature, de genres, de modifications et de formes, selon les races auxquelles elles sont comme identifiées, et qui pour la presque totalité n'ont pas de représentants à l'état sauvage.....

Le Secrétaire général termine par cette observation que, si divers que soient ces animaux ou végétaux domestiques, afférents aux grandes races humaines et liés si intimement à leur existence et à leur alimentation, cet état de domesticité atteste toujours dans les races humaines auxquelles ces espèces sont attachées un état d'aptitude à la civilisation, tandis que toutes les races qui en ont été privées, telles que celles de l'Amérique septentrionale et de certaines terres australes, y sont au contraire tellement rebelles, qu'elles meurent au lieu de s'y soumettre.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une pièce de vers,

intitulée : *Fontevrault et Westminster*, par M. Planchenault.

On sait que l'abbaye fondée par Robert d'Arbrissel abritait les restes mortels de deux rois d'Angleterre, Henri II et Richard Cœur-de-Lion, ainsi que ceux de deux reines, et que les monuments funèbres qui leur avaient été élevés s'illustraient de statues de grandeur naturelle d'un incontestable intérêt artistique et historique. Sans doute, la tourmente révolutionnaire n'avait pas respecté ces tombeaux, mais tout en s'abandonnant à ses aveugles instincts de destruction, elle avait du moins laissé ces statues gisant dans les décombres qu'elle avait su faire, sans tenter de les arracher au voisinage des sépultures qu'elles devaient consacrer. C'était à des temps plus tranquilles qu'il était réservé de ne paraître tenir nul compte des volontés dernières de tant d'illustres morts qui semblaient n'être venus de si loin se rassembler en ce dernier abri, que comme entraînés par l'espoir d'y trouver plus légère cette terre angevine qui avait si heureusement et si glorieusement porté le berceau de leur race !

Déjà, en effet, sous la monarchie de juillet, on avait enlevé ces *statues* pour en vouloir orner le musée de Versailles, et cette entreprise avait soulevé dès lors de si vives réclamations, qu'après qu'elles y eurent fait un assez long séjour, elles durent reprendre le chemin de leur demeure tant de fois séculaire.

Maintenant, dit-on, ce serait l'Angleterre qui à son tour interviendrait, jalouse d'enlever à une terre désormais plus que jamais pour elle étrangère, des monuments qui se rattachent aux origines d'une de ses grandes races royales... Quel que soit le résultat d'une semblable entreprise, quel que soit l'intérêt archéologique attaché à de tels monuments, le sentiment patrio-

tique, au point de vue angevin, si l'on peut ainsi dire, aurait-il donc beaucoup à s'en émouvoir? Si notre vieil Anjou a pu enregistrer dans ses faits historiques l'honneur d'avoir donné des rois à l'Angleterre, n'a-t-il pas en effet eu l'honneur bien plus grand dans ces temps d'asservissement féodal, de résister énergiquement à ce que les fils, les descendants du Plantagenet qui l'avait faite si glorieuse, pussent s'en autoriser pour disposer d'elle malgré elle et au profit de la suzeraineté anglaise, et d'affirmer avec une généreuse opiniâtreté et en la scellant du plus pur de son sang à travers les siècles, son inébranlable volonté de rester française de droit comme elle l'était de cœur et de langage?

Toutefois, l'intérêt que sous tant d'autres rapports l'histoire et l'archéologie peuvent attacher à la conservation de ces précieuses illustrations de l'art sculptural français aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, explique assez la vive émotion qui s'est manifestée à la nouvelle qu'ils pouvaient être livrés à l'Angleterre, émotion qui a heureusement inspiré l'auteur de la pièce de vers, dont il est donné lecture et dans laquelle se reflètent des sentiments dont l'auditoire a été d'autant plus vivement impressionné que l'expression en était plus heureuse et plus énergique...

De tels vers ne pouvaient manquer d'être renvoyés au Comité de rédaction, après quoi la séance a été levée.

Le Secrétaire général : T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

M. le directeur Planchenault préside la séance.

Lecture est faite par le Secrétaire général du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Président communique une lettre du Secrétaire de la Société industrielle d'Amiens, annonçant que sa compagnie accepte avec empressement l'échange des mémoires des deux Sociétés qui lui a été proposé par notre Archiviste. Grâce à cette heureuse entente, notre Société verra sa bibliothèque compléter l'ensemble des publications les plus importantes des Sociétés savantes du nord de la France.

M. Bourgoing de Nantes, reçu correspondant à une des précédentes séances, adresse des remerciements avec l'offre de son concours.

M. A. Parrot, archiviste, analyse les principaux ouvrages reçus pendant le mois de janvier.

Il appelle d'abord l'attention sur les travaux de la Société archéologique de Vendôme, qui, indépendamment de leur valeur réelle, ont pour l'Anjou l'intérêt d'une vieille parenté résultant pour les deux pays et la Touraine de leur réunion pendant plusieurs siècles sous les comtes ingelgériens.

Un *Essai sur l'Armorial* du Vendomois, par M. de Maude, n'est pas un des travaux les moins importants de ce recueil.

L'association scientifique donne d'intéressants détails sur le voyage que doit entreprendre M. Lesaint, dans les contrées situées entre les hautes régions du Nil et le Gabon.

Dans la collection des publications de la Société industrielle d'Amiens, se trouve un rapport remarquable à plus d'un titre d'un de nos correspondants, M. Ponche.

Enfin, l'Institut historique de France, dont les travaux sont universellement appréciés, a consacré quelques pages à l'Anjou et spécialement à notre Société académique, dont M. Masson, avocat à la cour impériale de Paris, a analysé les mémoires de l'année 1866.

M. Parrot signale dans le même recueil une notice sur le camp de César du pays des Andes, de M. Renzi, membre correspondant de la Société, et fait observer que d'après ce qu'en dit ce savant, ce serait la carte du cours de la Loire, de Tours à Nantes au moyen âge, récemment publiée par la Société, qui l'aurait engagé à venir étudier le sol sur lequel les légions romaines avaient établi leur camp retranché.

Quelles que soient les appréciations de M. Parrot sur le mérite de cette étude locale, on ne peut que regretter que son auteur, en entreprenant de traiter un pareil sujet, n'ait pas cru devoir recourir pour les discuter aux renseignements importants et précis qui se sont produits depuis Bodin et ses copistes, plus ou moins avoués, sur les moyens d'accession de ce vaste camp avec les différentes voies romaines qui y convergeaient plus ou moins directement, et notamment avec celle qui par Rennes parcourait le plus grand axe de la Bretagne, et que le savant antiquaire de Bain n'avait pu jusque-là raccorder convenablement avec le centre du pays des Andes, renseignements qui ont servi depuis de points d'appui aux savants travaux de MM. Faye et Matty de la Tour, sur les voies de l'ouest, et qui ont été vérifiés sur les lieux mêmes par le dernier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et homme compétent ainsi sous tous les rapports.

M. le Rapporteur de la Commission des comptes, étant retenu par des occupations impérieuses, fait annoncer qu'il ne présentera son rapport qu'à la prochaine séance.

Il est ensuite passé aux lectures, et M. Loiseau prend place au bureau pour lire *un Essai sur les rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou.*

Le savant linguiste ayant, dans les diverses étapes de son apostolat professoral, étudié sur place différents idiomes de l'ancienne France, a pu constater dans nos campagnes de Touraine et d'Anjou un nombre infini de locutions, d'expressions, de tournures de phrase qui y ont persisté, encore identiques avec celles que l'on est habitué à signaler et à considérer comme étant les plus caractéristiques et aussi parfois les moins intelligibles du style rabelaisien. Ces expressions, ces locutions qui ont ainsi un caractère essentiellement local, se rencontrent surtout, croyons-nous, dans une double zone qui suit les deux rives de la Loire, zone où la langue, également indépendante des idiomes berrichon et poitevin d'une part, normand et breton de l'autre, ne paraît en outre que s'être bien peu modifiée au voisinage et au contact des divers centres de population, épars au long du fleuve qui, lorsqu'il était encore la seule grande artère qui reliât Paris au plus grand port de commerce de l'Océan, devait apporter, par suite de relations continues, les influences du langage parisien.

Quelles qu'aient pu être d'ailleurs les causes du peu d'altération qu'éprouvèrent jadis les patois tourangeau et angevin, en supposant même qu'ils dussent être distingués l'un de l'autre, toujours est-il que maintenant que l'instruction sous toutes les formes pénètre dans les campagnes et y élève le niveau des intelligences, celles-ci tendront nécessairement à l'épuration et au perfectionnement du langage qui doit leur servir d'instrument. Le moment qu'a choisi notre savant confrère pour cette étude locale avait donc une opportunité qu'on ne doit pas méconnaître et qui donne à ses recherches et au résultat qu'il en a obtenu une valeur que le temps ne pourra qu'accroître encore.

M. Loiseau, au reste, a fait l'observation que ce patois

apparaît comme celui qui, des diverses parties de la France centrale, la vieille France, se présente comme le plus rapproché dans ses expressions et ses formes du français moderne, c'est-à-dire de notre langue telle que les derniers siècles l'ont constituée, fixée et répandue, si bien que, tandis qu'autour de Paris même et des autres grandes villes, le langage des champs est resté le plus souvent bien peu compréhensible pour le citadin, on ne peut qu'être étonné quand on parcourt les campagnes de la Touraine et de l'Anjou, et cela même dans leurs parties en apparence les plus arriérées en civilisation, d'y rencontrer un langage dont les formes et la plupart des mots n'ont rien de trop étrange et surtout d'inintelligible pour les personnes habituées au français le plus pur.

M. Loiseau n'a pas été du reste sans indiquer comment les longs séjours de la cour de France, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, dans les campagnes de Touraine, c'est-à-dire à cette période de notre histoire où l'on peut dire qu'a commencé et s'est continuée la formation de la langue nationale, telle qu'elle devait éclore au siècle de Louis XIV, a pu contribuer à fonder ou à perpétuer, entre l'idiome local de nos contrées et la nouvelle reine de la parole, une alliance dont chacune a pu jusqu'à nos jours conserver des signes plus ou moins apparents pour les esprits ingénieux et chercheurs.

L'assemblée, en témoignant le plaisir qu'elle a éprouvé en écoutant un travail aussi intéressant et sur un sujet qui n'avait pas encore été traité devant elle, en ordonne le renvoi à la Commission de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général : T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 6 MARS.

M. Planchenault, directeur, préside la séance, assisté des autres membres du bureau.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Armand Parrot, secrétaire de la section des lettres et archiviste de la Société, donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de février dont la rédaction est adoptée.

Il soumet ensuite à l'assemblée les nombreux ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Après les avoir tous mentionnés, il appelle spécialement l'attention sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers;* le *Répertoire archéologique de l'Anjou;* les *Bulletins de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres;* les *Annales de la Société académique de Nantes;* les *Bulletins de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société de Poligny;* les *Mémoires de la Société Dunkerquoise;* le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille;* les *Mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy;* le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine;* enfin les *Mémoires publiés par l'union des sciences naturelles de Brême* (Saxe). M. l'Archiviste donne également une succincte analyse des travaux les plus remarquables, contenus dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1866 (*section d'histoire et de philologie*). Parmi ces travaux, il existe *une charte curieuse d'anoblissement de deux simples soldats après la prise de Pontoise* (septembre 1441). Cette charte d'anoblissement, due aux incessantes investigations de

notre collègue, M. Chazaud, archiviste du département de l'Ariége, est la plus ancienne connue en faveur de simples soldats. L'ouvrage sur *La végétation aux îles Canaries des plantes des pays tempérés* par notre honorable collègue, M. le Dr Sagot, professeur de sciences naturelles à l'école de Cluny, est aussi l'objet d'une intéressante communication. Sur la proposition de M. l'Archiviste, des remerciements sont votés aux auteurs et aux Sociétés, qui, par l'envoi de leurs travaux, continuent de prouver leur sympathie envers la Société.

La correspondance dépouillée par M. le Président, n'offre d'intéressant que deux lettres de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique. L'une de ces lettres est une invitation adressée à la Compagnie pour se faire représenter aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1867; l'autre lettre est pour engager la Société à former des collections se rattachant à l'histoire naturelle, pour en doter les établissements scolaires du département de Maine-et-Loire. Cette missive est conçue en ces termes :

« Monsieur le Président,

« L'enseignement spécial qui s'organise sur un plan nouveau, dans la plupart des lycées et des colléges, embrasse l'étude des sciences et de leurs applications, d'une manière beaucoup plus étendue que cela n'avait eu lieu jusqu'à ce jour.

« L'enseignement de l'histoire naturelle, considérée dans ses rapports avec l'agriculture, l'horticulture, l'industrie, l'art décoratif et le dessin, y tient une place importante; mais, pour que le professeur puisse donner à ses leçons tout l'intérêt dont elles sont susceptibles et pour que les élèves en tirent un profit réel et durable, il

pays, où elle est trop négligée, une des études les plus charmantes et tout à la fois les plus utiles.

« Recevez, M. le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique.*

« Signé : V. Duruy.

« *M. le Président de la Société académique de Maine-et-Loire.* »

Après avoir consulté l'assemblée sur les deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. le Président annonce que les délégués qui représenteront la Société aux réunions savantes de la Sorbonne seront désignés à la prochaine séance. Quant aux collections scientifiques demandées, il déclare que la compagnie sera heureuse de s'associer à l'œuvre éminemment utile, entreprise par le chef de l'Instruction publique en vue de donner à l'étude si belle, si grandiose de la nature un développement en rapport à son importance.

Le don fait à la reine d'Angleterre, par S. M. l'empereur Napoléon III, des statues royales des *Plantagenets,* qui sont actuellement dans l'ancienne abbaye de Fontevrault, ayant soulevé dans la France entière une vive et douloureuse impression, l'Anjou n'est point resté impassible en face d'un événement qui devait lui ravir quatre monuments glorieux de son histoire, taillés au vif dans la pierre. Les corps savants, ainsi que l'administration angevine, ont protesté unanimement contre cette décision. La Société académique, elle aussi, a voulu adresser au gouvernement français une protestation respectueuse pour réclamer au nom de l'équité ce qui est la propriété de la nation. La Société, ayant

chargé son Directeur et son Secrétaire général d'être l'interprète de ses sentiments auprès des ministres d'État, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, M. le Président communique ce document à l'Assemblée. Il est ainsi conçu :

« L'an 1867, le 20 février.

« Le Bureau de la Société académique d'Angers, étant réuni au lieu de ses séances ordinaires, son Directeur a appelé l'attention du bureau sur un fait grave qui émeut vivement l'attention publique : le projet attribué au gouvernement de livrer à celui d'Angleterre les quatre statues des Plantagenets qui, depuis cinq siècles, ont marqué et consacré à Fontevrault les sépultures d'option de ces souverains français avant tout.

« Un tel projet ne peut avoir été sérieusement conçu et ne pourrait d'ailleurs recevoir son accomplissement, au milieu des souvenirs historiques et des susceptibilités nationales qu'il blesserait profondément.

« En effet, depuis que Geoffroy Plantagenet et l'héroïque Mathilde acquirent à leur dynastie le trône d'Angleterre, l'Anjou ne cessa point pour eux et leur race d'être la véritable patrie : là ils vécurent avec les affections du pays et de la famille, là ils voulurent que leurs corps vinssent se ranger après la mort dans cette succession de tombeaux et de souvenirs qui marquent le point de départ et de retour de l'homme sur cette terre. Cette destinée providentielle, ce choix de la volonté humaine, sont respectés chez tous les peuples civilisés et n'ont subi de violence que dans les temps de trouble et de révolution.

« Aussi les tombeaux des Plantagenets ont été profanés en 1793, et leurs statues sépulcrales furent jetées au milieu des ruines ; mais elles y restèrent encore avec leur consécration qui, après le retour de l'ordre, leur fit

retrouver leur place. Le gouvernement anglais éleva sous la Restauration la prétention injustifiable de les enlever, comme si la raison historique sur laquelle il la fondait ne la combattait pas au contraire. Le sens droit et patriotique de M. de Wismes, alors préfet de Maine-et-Loire, écarta cette première tentative qui fut renouvelée sous Louis-Philippe, et donna lieu à leur translation à Versailles, sous prétexte d'éviter tout retour à cette idée d'enlèvement. Le ministère de M. de Falloux, en 1848, les restitua à Fontevrault, et cette restitution, sollicitée par le pays, y causa une vive satisfaction. Dès lors on crut que les quatre statues avaient repris leur éternelle demeure.

« Le 9 de ce mois, une rumeur subite apprit au public qu'un ordre officiel avait été donné à l'administration des Domaines pour livrer ces statues à un délégué du gouvernement, et les transférer où?... on supposa que c'était encore en Angleterre.

« Les protestations des autorités, comme celles des Sociétés savantes, s'élevèrent unanimement contre cette tentative qui, heureusement, n'a point reçu son exécution. La Société académique d'Angers ne fut point en retard dans ce commun effort, et, dès le 2 janvier, en séance générale, elle exprima ses doléances, dans des poésies dont la pensée et les émotions furent partagées par tous les membres de la Société.

« Aujourd'hui le bureau croit devoir spécialement formuler l'opposition de la Société dont il est l'organe.

« Au point de vue historique, les considérations qui précèdent suffisent pour éclairer le gouvernement et lui faire abandonner définitivement un projet déjà deux fois condamné par l'opinion de Maine-et-Loire, et même par celle de la France.

« Au point de vue du droit (si en pareille matière on

était obligé de descendre à ce singulier aspect de la question), l'art. 537, § 2 du C. Napoléon, a déclaré inaliénable le domaine de l'État, dont l'abbaye de Fontevrault fait partie. Il faudrait une loi pour la déclasser. D'un autre côté, l'art. 525, paragraphe dernier, classe les statues attachées aux édifices par le scellement, placées dans des niches, comme immeubles par destination. Or, quelle destination est mieux caractérisée que celle des statues tombales sur des sépulcres, ces dernières demeures où le maître, atteint par l'inévitable mort, a voulu perpétuer sa mémoire? Enfin, la loi du 22 novembre 1790, renouvelant l'ordonnance du 13 mai 1566, confirmé par l'édit de mai 1579, et juillet 1607 a fixé le principe de l'inaliénabilité du domaine public, et il faut bien se garder de confondre ce domaine avec celui de la couronne, qui est régi par une législation spéciale.

« Ce serait abaisser la hauteur de la question d'entrer dans les détails de la législation et les argumentations du légiste. L'élévation des sentiments et de la pensée du Chef de l'État, le respect profond de ses ministres pour l'opinion publique et les principes du droit écarteront, nous l'espérons, à jamais la tentative réitérée du gouvernement anglais sur ces statues qui sont pour le pays choses devenues sacrées.

« Le Bureau décide que copie de cette délibération sera adressée :

« 1° A S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique;

« 2° A S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur;

« 3° A S. Exc. M. le Ministre d'État.

« Délibéré à Angers les jour et an ci-dessus. »

La Société, après avoir entendu la lecture de ce document, y donne son entier assentiment, et elle forme les vœux les plus ardents pour que l'Empereur, dans sa constante sollicitude pour l'honneur national, daigne conserver des monuments qui rappellent que des Français ont gouverné avec honneur, pendant une longue suite de siècles, la fière Angleterre, et qu'en mourant ils ont préféré être ensevelis dans leur pays natal plutôt que dans quelques riches basiliques de leur capitale.

M. Paul Jumelin, architecte du département, au nom de la Commission chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier fait connaître, dans un très-lucide rapport, l'état prospère des finances de la Société et le soin que M. le trésorier Charron, apporte dans sa comptabilité. Sur la proposition de M. le Rapporteur, des remerciements sont votés à M. Charron.

La parole est donnée ensuite à M. Boreau, président de la section des sciences. Il communique à l'assemblée le *Précis des herborisations faites en Maine-et-Loire en* 1866. Cette fois il s'est attaché plus particulièrement à tracer le tableau de la végétation des îles de la Loire. Si les plantes qu'elles produisent ne diffèrent pas généralement de celles des autres points du pays, du moins elles y sont groupées d'une manière spéciale à ces bords. Passant en revue les diverses stations, telles que les champs, les prés, les bords des mares, les alluvions incultes et les grèves, l'auteur signale les plantes propres à chacune d'elles, énumération qui doit faciliter singulièrement les recherches des naturalistes.

M. Boreau indique ensuite les autres plantes rares dont de nouvelles stations ont été constatées aux environs d'Angers ; puis il donne la description d'une *Renoncule* nouvelle pour la science qu'il dédie à un des membres de la Société, M. Franchet. Viennent ensuite

des dissertations critiques sur des espèces du genre *Sonchus* et une révision de la section Blattaria, du genre *Verbascum*, dans laquelle M. Boreau, après avoir remonté aux sources originales, a pu séparer les espèces induement confondues jusqu'ici par les auteurs. Enfin, le savant Directeur du Jardin des plantes de notre ville termine ce travail par une notice sur l'histoire du *Gui*, dont la lecture est écoutée avec le plus vif intérêt. L'Assemblée, consultée par M. le Président, renvoie au Comité de rédaction le mémoire de M. Boreau.

Dans une séance précédente, M. Diez, censeur des études au Lycée impérial d'Angers, avait vivement captivé l'attention des membres de la Société, par ses remarquables études sur la poésie des anciennes langues du Nord. Aujourd'hui il entre dans les détails du tableau dont il avait tracé l'ensemble. Tour à tour il décrit l'*Origine de la poésie selon l'Edda; — Le caractère des Bardes; — La femme prophétesse et les Runes.* Chacun de ces sujets lui permet de développer, avec les trésors de la linguistique septentrionale, ses lumineuses appréciations sur le culte cruel d'Odin et sur les mythes germaniques et scandinaves où le sang humain coule à flots, comme le lait dans la religion de Brahama.

Cette intéressante étude est renvoyée au Comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de la section des lettres et des arts,

A. Parrot.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1867.

M. le directeur Planchenault occupe le fauteuil, assisté des autres membres du Bureau.

La séance s'ouvre par la lecture que fait le Secrétaire général du procès-verbal de la séance de janvier, suivie de celle du procès-verbal de la séance de mars que le Secrétaire archiviste a rédigé en l'absence du Secrétaire général.

Le Secrétaire archiviste présente ensuite, en les accompagnant d'une courte analyse, les ouvrages reçus pendant le mois qui vient de s'écouler. Les notes, si intéressantes qu'elles soient, qu'il a rédigées à ce sujet, ne pourraient faire qu'un double emploi par leur insertion au présent procès-verbal, devant trouver naturellement leur place dans la revue bibliographique annuelle désormais jointe au recueil des Mémoires de la Société.

Le Président communique à la Société l'invitation que M. le Ministre de l'Instruction publique lui adresse pour qu'elle puisse se faire représenter aux réunions de la Sorbonne, fixées au 24 de ce mois, et qu'elle choisisse les mémoires dont il pourrait être donné lecture par ses délégués.

L'assemblée, après s'être consultée, désigne pour délégués quatre de ses membres titulaires résidants, savoir :

MM. Biéchy, professeur de philosophie et de littérature à l'École supérieure d'Angers ;

Decharme, professeur des sciences physiques au Lycée d'Angers et à l'École supérieure, secrétaire de la section des sciences physiques et naturelles de la Société académique ;

Maze, professeur d'histoire au Lycée et à l'École supérieure ;

Armand Parrot, artiste et homme de lettres, secrétaire archiviste de la Société.

Le Secrétaire général demeure chargé de transmettre au ministère un *Mémoire sur Bacon* présenté par M. Parrot, et dont la Société, après en avoir pris connaissance, a autorisé la lecture à la réunion de la Sorbonne.

Une invitation analogue a été adressée de la part de M. de Caumont (membre honoraire) pour le Congrès scientifique.

M. Parrot, membre de l'Institut des Provinces, et qui a si honorablement représenté la Société aux sessions précédentes, veut bien, cette année encore, accepter le même mandat.

Le Secrétaire général lit le travail présenté par M. le docteur Ridard, ayant pour titre : *Une difficulté d'écrire l'histoire.*

Sans avoir la prétention de signaler tous les nombreux obstacles qui rendent parfois si ardue la route que doit parcourir l'historien dans la recherche de la vérité, l'auteur croit devoir signaler comme étant la cause à la fois la plus fréquente et la plus féconde des aberrations historiques, l'influence plus ou moins profonde et plus ou moins inconsciencieusement ressentie, qu'exerce sur l'historien le milieu intellectuel et moral dans lequel et duquel en quelque sorte il se trouve vivre. C'est là qu'il trouve le prisme trop souvent mensonger au travers duquel il s'habitue, quoi qu'il fasse, à voir les hommes et les choses, et le voile qui, toujours plus ou moins, altère dans ses contours le monument qu'il a voulu élever au culte de la vérité : influence d'autant plus redoutable qu'elle pèse tout aussi bien sur la tâche de l'humble

chroniqueur concentré dans l'étude et la constatation en apparence toute matérielle et réaliste du fait contemporain, que sur celle de l'*historien* ne contemplant que l'ensemble des faits historiques dans la vaste synthèse qu'il veut féconder de la puissance de sa pensée et de ses déductions.

L'auteur mettant ainsi face à face avec des événements de natures variées, sociaux, philosophiques ou religieux, des hommes de croyances diverses et choisis parmi ceux-là mêmes qu'on a accoutumé d'accepter pour les meilleurs juges des passions humaines, vient à se demander cependant ce que, telle situation étant donnée et si impartiaux qu'ils voulussent ou le crussent être, la vérité historique aurait à attendre de leurs arrêts?...

Ce travail intéressant est renvoyé au comité de rédaction.

M. Armand Parrot donne lecture d'un épisode jusqu'ici à peu près ignoré, au moins dans ses détails, de l'histoire de l'antique abbaye du Ronceray, l'une des fondations pieuses de Foulques Nerra. Située dans la capitale de l'Anjou, riche et jouissant d'une autorité et d'une indépendance relatives qui exerçaient une puissante attraction sur les familles nobles; soumise à des abbesses portant généralement les plus grands noms du pays, qui pourrait s'étonner de ce que l'exercice de l'autorité dut, de la part de ces dernières, y tendre à s'affirmer parfois avec quelque excès au dedans comme au dehors, et de ce que, par une réaction corrélative, l'esprit de résistance, et même d'insubordination, trouvât là des éléments propres à lui donner des proportions partout ailleurs à peu près impossibles? Ce fut sous une Saint-Offange en 1612, qu'eut lieu la révolte dont M. Parrot a recueilli les divers incidents dont la plupart présentent tout l'intérêt d'une étude de mœurs. Il les a extraits,

d'ailleurs, de documents authentiques et même judiciaires, car l'évêque Miron, le savant, l'indépendant et l'énergique prélat fut contraint d'intervenir dans ces querelles intestines, et le conflit, porté jusque devant le Parlement, dut subir les honneurs d'un arrêt... Toutes les pièces qui se rattachent à cette affaire ont été retrouvées par M. A. Parrot dans les cartons de la Bibliothèque impériale et ont été par lui étudiés avec le soin qui lui est habituel.

Ce travail est renvoyé au Comité de rédaction.

M. Biéchy reprend la lecture de son mémoire sur l'exposition de la doctrine positiviste ; mais l'heure avancée ne lui permettant pas d'espérer de pouvoir terminer, le savant professeur croit devoir se borner à exposer verbalement les conséquences auxquelles il est arrivé dans ses études et qui, croyons-nous, peuvent faire plus convenablement apprécier les services que l'on doit attendre de la méthode positiviste en la renfermant dans des bornes légitimes et sainement logiques.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général,

BÉRAUD.

SÉANCE DU 7 MAI 1867.

M. le président Planchenault, directeur de la Société, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu par le Secrétaire général et adopté.

Le Secrétaire archiviste présente les ouvrages et les autres publications qui ont été reçus et indique ceux des

travaux des Sociétés savantes qui lui ont paru les plus importants. Parmi les ouvrages dont il a été fait hommage par des auteurs membres honoraires ou correspondants de la Société, on remarque ceux de M. le comte Jaubert et MM. de Caumont, de Smytère, etc. De même que parmi les envois des Sociétés savantes, on doit citer celui de la Société philomatique qui, pour la première fois, vient prendre place dans la bibliothèque de la Société.

La correspondance présente une demande d'admission au titre de membre correspondant signée d'une personne jusqu'ici inconnue d'aucun membre de la Société ou qui, du moins, ne s'est fait présenter par aucun d'entre eux. Le règlement et l'usage voulant que les candidatures soient présentées d'abord par un membre de la Société au Comité d'administration devant lequel seul elles peuvent être en effet discutées librement sans inconvénient d'aucune sorte, et qui est chargé, après avoir fait connaître son opinion, de les présenter à la séance mensuelle la plus prochaine à la Société qui admet ou rejette par un vote non motivé, le Secrétaire général est chargé de faire connaître au postulant la marche qu'il a à suivre pour la présentation de sa candidature.

Cet incident terminé, le Président annonce que le Bureau, réuni en Comité d'administration, a admis sur la présentation de M. A. Parrot les candidatures suivantes, savoir : au titre de membre titulaire non résidant :

1° MM. Eugène Dognée, docteur en droit, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes, résidant à Liége (Belgique).

2° Julien Gréau, archéologue, ancien président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

3° Aimé Martineau, ancien avoué, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Et au titre de membre correspondant :

1° MM. Valentin Smith, officier de la Légion d'honneur, conseiller honoraire de la Cour impériale, à Paris.

2° Roger de Sainte-Suzanne, chevalier de la Légion d'honneur, sous-préfet à Sceaux (Seine), membre de plusieurs Sociétés savantes.

L'assemblée a été appelée à voter successivement sur chacun des candidats, et le Président, après avoir constaté l'état du scrutin, a déclaré que chacun d'eux était admis à faire partie de la Société académique aux titres ci-dessus indiqués.

M. Parrot, délégué de la Société au Congrès scientifique de Paris, et l'un des délégués à l'assemblée des représentants des Sociétés savantes convoquées à la Sorbonne, fait un rapport sur cette double mission. Ce récit a d'autant plus d'intérêt pour l'assemblée que le travail sur Bacon dont M. Parrot lui avait donné les prémisses et dont elle avait autorisé la lecture à la Sorbonne, a été accueilli par la docte réunion avec une faveur bien justement méritée et qui n'a fait ainsi que rendre plus flatteur pour notre Société le jugement qu'elle en avait porté et l'honneur qui en doit rejaillir sur notre honorable confrère. Bien que cet ouvrage doive avoir les honneurs de la publication officielle des travaux lus à la Sorbonne, la Société n'en exprime pas moins l'espoir de le voir figurer dans son volume de littérature pour la présente année, plus spécialement placé pour le porter à la connaissance des membres de la Société qui n'ont pu assister à la lecture qu'en avait faite ici notre honorable confrère.

M. Diez se trouvant dans l'impossibilité d'assister à la séance, a chargé M. le professeur Maze de le suppléer dans la lecture de son travail porté à l'ordre du jour sous le titre complexe : *Impuissance de la civilisation romaine*

en Germanie. — Influence du christianisme. — Bible d'Ulphilas.

Sous ces diverses indications notre savant confrère s'applique à signaler par de nouveaux aspects la nationalité germanique dont il avait précédemment esquissé à grands traits les lointaines origines, et s'applique surtout à préciser les caractères de sa vitalité propre. De l'immense ensemble de faits que la science allemande semble se complaire à amasser, parfois même avec un luxe surabondant, dans l'étude des temps passés, l'auteur, dans cet esprit d'éclectisme que dirige une saine logique, et avec une sobriété de détails qui ne fait que donner plus de valeur et un plus facile accès aux déductions philosophiques, a présenté les appréciations générales qui lui ont été fournies par un examen impartial et laborieux de ces matériaux divers, pour faire mieux apprécier ce qu'il y avait de distinct et de vivace dans l'élément social germanique. C'est ainsi qu'il a été conduit à signaler comme de plus en plus tranchées les actions contraires des deux grandes civilisations qui se partageaient l'Europe au déclin du monde romain; toutes deux différant de génie, de mœurs, de croyances, mais toutes deux aussi obéissant, comme à une loi de leur nature intime, à un même esprit d'envahissement et de conquête des territoires, d'asservissement ou d'assimilation des autres races.

Après avoir montré ces deux forces, en quelque sorte antipathiques, s'annulant et se neutralisant mutuellement au choc de leur mutuelle expansion sans que l'une plus que l'autre, par des efforts qui n'empruntaient encore rien à la puissance que donne la force morale des idées, pût se soumettre ou s'assimiler sa rivale, il reconnaît à l'idée chrétienne seule le suprême mérite d'avoir pu exercer sur les mœurs germaniques, en se substituant

aux croyances religieuses qui en formaient la base ou s'y trouvaient du moins étroitement liées, une influence civilisatrice dont il avait été refusé à la Rome payenne de pouvoir prendre l'initiative.

Ce travail, d'un si haut intérêt, devra prendre rang pour l'impression à la suite des autres mémoires sur la *Germanie* qu'a précédemment présentés l'auteur.

L'heure avancée ne permettant pas d'entendre la lecture sur Bacon que devait faire M. A. Parrot, elle est renvoyée à la plus prochaine réunion et la séance est levée.

Le Secrétaire général,

BÉRAUD.

SÉANCE DU 7 JUIN.

M. le docteur Dumont, président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu par le Secrétaire général et adopté.

M. Parrot, archiviste, présente les ouvrages adressés à la Société depuis sa fondation et signale ceux qui paraissent devoir plus particulièrement mériter l'attention.

Il indique notamment un mémoire de M. le comte Jaubert, membre honoraire de la Société, sur les *académiciens libres,* et un envoi de M. Valentin Smith, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris et membre correspondant, qui comprend plusieurs ouvrages ayant pour titres : *Le tribunal de police en Angleterre ; La famille chez les Burgondes; L'origine des peuples de la Gaule transalpine et leurs institutions politiques avant la domination romaine.*

Des remerciements sont votés à ces deux messieurs ainsi qu'à M. Sainte-Suzanne pour un mémoire par lui adressé.

La Société savante de Nice sollicite un échange de ses mémoires, demande à laquelle il est déféré avec empressement.

La Société botanique de France, par une lettre de M. Schoenfeld, son secrétaire, annonce la réunion d'un Congrès de botanistes à Paris, du 16 au 23 août prochain, et invite la Société à s'y faire représenter.

La Société, accueillant cette proposition, choisit pour délégués MM. Boreau, professeur de botanique à l'École supérieure et directeur du Jardin botanique d'Angers, président de la section des sciences naturelles de la Société; Ledantec et Pêche, amateurs botanistes. Le Secrétaire général est tenu d'en donner avis à M. le Secrétaire général de la Société botanique de France.

Le Bureau présente les candidatures suivantes :

1° Au titre de membre titulaire non résidant, M. Charles Mayer, docteur ès-sciences de la Faculté de Paris, conservateur des collections géologiques de la ville de Zurich, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères.

2° A celui de correspondant, M. Charles Robinot Bertrand, secrétaire de la Société académique de la Loire-Inférieure.

La Société admet ces deux messieurs aux titres ci-dessus indiqués, et le Président, en conséquence, les proclame membres de la Société et dit que le diplôme leur en sera délivré.

M. Robinot Bertrand, l'un des récipiendaires, ayant fait hommage à la Société d'un ouvrage en vers portant pour titre : *La légende rustique*, M. le Président, après avoir consulté l'assemblée, invite M. le professeur Loi-

seau à examiner ce poème et à en faire rapport à une prochaine séance.

Il est ensuite passé aux lectures portées à l'ordre du jour.

M. Diez vient ajouter des études sur la littérature allemande aux intéressants travaux qu'il a déjà donnés sur la Germanie. La Société les accueille avec le même intérêt et les renvoie également au Comité de rédaction.

Une pièce de vers de M. Ridard, intitulée : *La Science*, vient prouver de nouveau comment, sous la plume de notre savant confrère, la pensée philosophique, sans avoir à rien perdre en élévation et en clarté, vient à emprunter de charme aux grâces éloquentes et aisées dont la poésie peut se plaire à la revêtir. Ces vers sont renvoyés au Comité de rédaction.

A cet heureux intermède, salué par de chaleureux applaudissements, succède la continuation par M. Parrot de son *Mémoire sur Roger Bacon, sa doctrine et ses œuvres*, ouvrage considérable quant à la masse, à l'importance et à la critique des faits mis en lumière, et qui, la plupart, se trouvent liés étroitement par leur caractère et leur portée à une époque qui fut comme l'un des points de départ les plus saillants pour ces études scientifiques et philosophiques qui devaient devenir l'honneur de la civilisation moderne et dont notre temps a été appelé à recueillir les premiers fruits.

Cette lecture termine la séance, l'ordre du jour se trouvant épuisé.

Le Secrétaire général,

BÉRAUD.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1867.

La séance, présidée par M. le président Planchenault, directeur, s'ouvre par la lecture que donne le Secrétaire général du procès-verbal de la séance de juin qui est adopté.

Le Secrétaire archiviste présente les ouvrages reçus des Sociétés savantes et des membres correspondants.

On remarque parmi ces derniers : un travail sur les phénomènes glaciaires, de M. le professeur Contejean, de Poitiers; un mémoire sur les polypes pierreux, de M. Vaillant, professeur à Montpellier; une histoire du cardinal de Richelieu, par M. Martineau, de Poitiers; enfin, les travaux du Congrès scientifique de Rouen, adressés par notre honorable confrère titulaire non résidant, M. le comte d'Estaintot, l'un des membres les plus actifs et les plus distingués de ce Congrès.

La bibliothèque s'enrichit en outre d'un envoi qui lui est offert par M. B. Gastineau, membre titulaire non résidant, l'un des secrétaires du Corps législatif, et qui ne comprend pas moins de 120 volumes ou brochures.

Un rapport est présenté par M. Loiseau par suite de l'examen que la Société l'avait chargé de faire d'un poème de M. Charles Bertrand de Nantes, récemment élu membre correspondant, qui avait fait hommage d'un exemplaire de cette œuvre poétique à la Société.

Parmi les qualités que signale le rapporteur, paraissent se distinguer plus particulièrement une facilité généralement heureuse et un abandon de bon aloi dans la facture du vers, et dans l'inspiration un vif sentiment d'honnêteté qui imprime à l'ensemble de l'œuvre un caractère de moralité qui ne peut qu'ajouter à l'intérêt du

sujet et à la manière dont il a été traité. Grâce à d'heureux et ingénieux rapprochements entre la forme adoptée par l'auteur, et avant lui, par A. de Musset pour traduire des idées analogues, M. Loiseau a su donner à son rapport un attrait et un caractère d'enseignement particulier, qui a dû motiver son renvoi devant le Comité de rédaction, contrairement aux précédents de la Société qui tendent à n'accueillir que des travaux purement originaux dans son recueil, à la différence d'autres corps savants qui n'hésitent pas pour grossir leur bagage littéraire ou scientifique de reproduire intégralement des travaux déjà imprimés et qui ne leur avaient pas été originairement destinés.

M. le docteur Dumont donne lecture d'un long et intéressant mémoire sur ce que fut la versification latine en Anjou aux XI^e^ et XII^e^ siècles. De longues et patientes recherches l'ont conduit à exhumer un grand nombre de pièces point ou peu connues qui montrent à la fois combien ces études étaient devenues familières aux esprits élevés de ce temps et quels secours elles seules semblaient leur offrir pour donner une forme plus claire et plus ou moins élégante à la pensée, embarrassée par les obscurités et l'insuffisance de la langue usuelle qui n'était encore qu'un mélange informe des anciens dialectes locaux et des emprunts, chaque jour de plus en plus nécessaires, qu'elle faisait aux langues étrangères comme aux langues anciennes. M. Dumont présente à l'appui des diverses considérations qu'il fait valoir sur cette littérature franco-latine de nombreux extraits des vieux poètes angevins, et offre ainsi pour la culture des lettres latines en Anjou un digne pendant aux travaux qu'il a antérieurement présentés à la Société sur le grand développement qu'avaient pris les études grecques dans nos contrées.

L'assemblée manifeste le vif intérêt qu'a excité cette lecture et ordonne l'impression de cet important travail.

M. Parrot reprend la lecture de ses travaux sur Roger Bacon, travail qui a obtenu à la Sorbonne de hautes approbations parmi les hommes les plus versés dans cette partie des recherches historiques, qui ont surtout pour objet d'étudier les premières manifestations des sciences physiques et de la philosophie naturelle en France vers le XIII^e^ siècle.

Cette lecture clot l'ordre du jour et la séance est levée.

Le Secrétaire général,

BÉRAUD.

SÉANCE DU 7 AOUT 1867.

M. le président Planchenault occupe le fauteuil et ouvre la séance.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est adopté.

L'archiviste, M. A. Parrot, présente les publications adressées par les correspondants, et attire l'attention sur celles qui lui ont paru offrir le plus d'intérêt.

Le Président annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la Société, à titre d'encouragement pour des travaux qu'il a su apprécier, une allocation de 300 fr. pour la présente année. Des remerciements sont votés à Son Excellence, et le Secrétaire général est chargé d'en transmettre l'expression.

Le Secrétaire général présente ensuite à l'assentiment de l'assemblée l'ouvrage qui a été choisi pour le prix de philosophie fondé par la Société académique en faveur du Lycée d'Angers. Il consiste en un magnifique exem-

plaire, relié avec luxe, de l'ouvrage de Lyais intitulé l'*Espace céleste*.

M. Parrot, l'un des délégués de la Société aux réunions des Sociétés savantes de la Sorbonne et de l'Institut historique de France, rend compte de sa mission, et présente en outre un exposé des plus intéressants de l'ensemble des travaux qui s'y sont produits. Son mémoire sur Roger Bacon dont la lecture avait été autorisée par la Société académique, a obtenu les honneurs de l'impression.

M. le docteur Ridard communique une lettre de M. Langlois, membre correspondant, directeur de l'École des arts et métiers de *Fermo,* à la fondation et à l'organisation de laquelle il a puissamment concouru. Elle complète les premiers détails qu'il avait transmis à la Société sur l'origine de cet établissement, le seul de ce genre qui existe encore en Italie. Ce n'est pas, au reste, un établissement de l'État, comme les institutions analogues que possède la France, mais une œuvre purement municipale, fondée à l'aide de la munificence privée et largement dotée par les donateurs.

La Société remercie M. Ridard de cette communication et ne peut qu'applaudir aux efforts éclairés et persévérants de notre concitoyen, M. Langlois, pour doter la nouvelle Italie des bienfaits d'un enseignement dont Angers peut se glorifier d'avoir offert le premier modèle.

M. Parrot, reprenant ses lectures sur Roger Bacon, vient les clore par le récit des persécutions que ce précurseur trop hâté de la science moderne et resté comme égaré au milieu des ténèbres d'une ignorance que tant d'intérêts de toutes sortes semblaient avoir mission d'épaissir, eut à subir dans la dernière partie de sa carrière. Son savant et opiniâtre biographe s'est efforcé de compléter sa tâche par un exposé aussi fidèle que pos-

sible des travaux de l'illustre moine, ne se bornant pas à indiquer les œuvres imprimées, mais recherchant encore celles qui sont restées inédites, dès qu'elles ont pu laisser quelques traits qui attestent leur caractère et leur valeur.

Ce mémoire est renvoyé au Comité de rédaction.

M. le professeur Decharme lit un mémoire dans lequel il achève de développer par des applications nouvelles la théorie qu'il a exposée précédemment au sujet des *halos solaires*. Un nombre relativement considérable, quant à celui jusqu'ici constaté, d'observations relatives à ces accidents lumineux, phénomènes qui ont été soigneusement observés et dessinés par M. Albert Cheux, l'un des élèves du savant professeur de physique de l'École supérieure d'Angers, étant venus se joindre à ses observations personnelles, il a pu alors voir se confirmer par l'examen de faits de plus en plus nombreux, et si complexes qu'ils se soient présentés, les opinions qu'il avait précédemment émises, et ramener ainsi à des règles désormais assurées la solution de ces phénomènes si divers qui ont été observés au centre de l'Anjou.

Cet important travail est renvoyé au Comité de rédaction, avec les dessins qui en sont un complément indispensable.

Ce mémoire est donc venu clore de la façon la plus heureuse la série si variée des lectures qui se sont succédé pendant les dix séances de la présente année académique, séances dont chacune a reçu, et cela exclusivement de la part des membres titulaires, un tribut mensuel de plusieurs mémoires, où la poésie, la littérature, la philologie, l'histoire générale et locale, les sciences physiques et la botanique, ont toutes apporté de précieuses contributions.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, le Président lève la séance en annonçant que la Société ajourne la reprise de ses réunions au deuxième mercredi du mois de novembre.

Le Secrétaire général rédacteur,

BÉRAUD.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE.

M. le président Dumont occupe le fauteuil, assisté des autres membres du bureau.

Le procès-verbal de la séance d'août est lu par le Secrétaire général et adopté.

L'Archiviste présente les ouvrages reçus, au nombre de 81 *volumes* ou brochures, parmi lesquels on remarque les travaux des Sociétés savantes de Genève, Lausanne, Konigsberg, Boston, Philadelphie, New-York, Washington ; de l'Académie royale et de la Société botanique de Belgique ; des Sociétés françaises de Bordeaux, Cambrai, Dijon, Marseille, Nancy, Poitiers, Rouen, Semur, Toulouse, Vitry-le-Français; de l'Institut historique de France, etc.

Parmi les ouvrages offerts par les auteurs, on doit citer :

1° La 1re partie du *Catalogue critique des mollusques tertiaires du Musée de Zurich,* par M. le docteur Charles Mayer, membre titulaire de la Société académique ;

2° *Des idées innées de la mémoire et de l'instinct,* par M. Boucher de Perthes ;

3° *Exposition des produits de l'industrie*, par le même ;

4° *La Maladie de la Vigne*, par M. Victor Châtel, membre titulaire ;

5° Enfin le *Liverotto da Fermo,* de M. Passiri, offert par M. Langlois, correspondant.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

On remarque :

1° Une lettre de M. le Préfet invitant le Bureau de la Société à assister au *Te Deum* du 15 août ;

2° Une lettre du Ministre de l'Instruction publique annonçant une allocation de 300 fr. en faveur de la Société, comme récompense de ses travaux ;

3° Une lettre de M. Quetelet, secrétaire de l'Académie royale de Belgique, qui remercie la Société de l'envoi de ses mémoires en échange des travaux publiés par cette Académie.

Le Président annonce que le prix de philosophie fondé par la Société en faveur du Lycée d'Angers, a été décerné le 8 août à l'élève Emmanuel Laumonier, d'Angers, qui, pendant tout le cours de ses études, s'était distingué autant par son ardeur au travail que par des succès toujours croissants.

La Société était représentée à cette solennité par son Directeur, M. le président Planchenault, et son secrétaire, M. Armand Parrot.

Sur la proposition du Bureau, la Société, après avoir procédé aux opérations du scrutin individuel prescrit par le règlement, admet :

En qualité de membres titulaires :

1° M. Albert Cheux, d'Angers, auteur de diverses observations sur *les halos solaires et les étoiles filantes*, qui ont provoqué de la part de notre savant confrère,

M. le professeur Decharme, un mémoire qui a pris place dans le recueil de la Société;

2° M. Dumortier. président de la Société royale de botanique, et membre de la Chambre des représentants de Belgique.

En qualité de membres correspondants : M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, O. ✱, président de la Société d'émulation d'Abbeville, etc., et M. Bommer, secrétaire de la Société royale de botanique de Belgique.

L'ordre du jour appelle les lectures.

M. Parrot lit quelques extraits d'un journal de Louis de Gonzague, duc de Nevers, concernant les États-Généraux tenus à Blois en 1577. Dans ce document, encore inédit mais authentique, le confident d'Henri III révèle naïvement les intrigues de la cour de son maître et peint au vif les acteurs de cette comédie politique qui s'appela *la Sainte-Ligue* et fut le prologue de cette épouvantable tragédie qui devait s'appeler la Saint-Barthélemy.

Par sa famille et par ses seigneuries de Pouancé et de Châteaugontier, qu'il tenait de son aïeule Anne d'Alençon, Louis de Gonzague se rattache à l'Anjou. Mais ce ligueur fanatique n'était pas même Français d'origine : fils du duc de Mantoue, il était né en Italie et avait seulement été amené à l'âge de dix ans à la cour d'Henri II, dont il reçut des lettres de naturalisation. Elevé avec les enfants du roi, puis homme de guerre d'abord, il ne tarda pas à entrer dans les conseils d'Henri II et d'Henri III, et s'y montra avec une ardeur toute italienne l'ennemi acharné des protestants. S'il sauva la vie au prince de Condé, ce prince était son beau-frère; s'il épargna, dit-on, une partie des huguenots de Nevers, cette ville était le siége même de son

duché... Il mourut le 22 octobre 1595, à la suite de la campagne de Picardie contre les Espagnols.

La physionomie singulière de ce personnage politique, dont M. Parrot a esquissé les traits les plus saillants, a captivé l'attention de l'assemblée.

Au reste, bien que ces Mémoires ne paraissent pas appelés à trancher la question de la prépondérance que put acquérir au début dans les conseils de la cour, comme moteur principal, l'un des deux éléments politique ou religieux qui se montrent ensuite si intimement confondus dans la perpétration du grand crime de la Saint-Barthélemy, toutefois, en pénétrant dans ces récits intimes du duc de Nevers, on serait volontiers porté à se ranger du côté de Voltaire, qui en voulant indiquer l'origine des événements, montre tout d'abord les *Guise* comme *les chefs ambitieux d'un peuple trop crédule, couvrant leurs intérêts de l'intérêt des cieux...* Dans la *Henriade*, l'indignation du Philosophe humanitaire, quelle qu'elle fût, et l'exaltation du poëte, quelle qu'en pût être l'expression, auraient donc encore été doublées de la sagacité et de la véracité de l'historien.

Le Secrétaire général donne lecture d'un mémoire de M. le docteur Ridard, intitulé *le Progrès*.

Si la Grèce antique, héritière plus ou moins avouée des vieilles civilisations de l'Asie et de l'Egypte, n'a dû rien laisser à surpasser au monde moderne dans les œuvres de l'imagination, poésie, éloquence, non plus que dans les arts plastiques, il n'en a pas été de même dans les domaines des sciences cosmiques, physiques, chimiques et naturelles, non plus que dans ceux des sciences morales appelées à relever de plus en plus la dignité de l'homme. Stationnaire aussi dans les beaux-arts, ce lustre de la civilisation antique, le progrès moderne semble au contraire dans les sciences avoir

voulu presser de plus en plus sa marche, à mesure qu'il se rapprochait de nous, et M. Ridard a pu voir dès lors que l'esprit humain s'est éclairé de plus en plus de vérités philosophiques et pratiques, qui, loin de menacer de s'éteindre, comme elles l'auraient pu faire dans les civilisations antiques, ne semblent au contraire appelées qu'à devenir plus éclatantes et plus fécondes. L'auteur a donc foi dans le progrès indéfini, non pas qu'il le considère comme devant suivre une marche toujours constante et régulière vers son objectif, mais comme étant devenu pour l'humanité telle que l'a mûrie le travail des siècles, une loi intime de son développement et le but nécessaire de ses aspirations ; aspirations qui ne peuvent manquer d'avoir des intermittences d'action, mais sans pouvoir désormais cesser jamais de l'agiter et de stimuler sa marche.

Ces intervalles de repos parfait ou d'hésitation que reconnaît M. Ridard, ne sont d'ailleurs que la condition nécessaire d'une incubation plus sûre et plus féconde des vérités que doit successivement entrevoir l'esprit humain, vérités qui, par suite de ce travail occulte d'élaboration, peuvent parfois paraître jaillir inopinément à un moment donné, mais qui ne sont en réalité qu'une manifestation définitive d'une œuvre solidaire, le produit commun de cette vaste et complexe entité morale qui se nomme l'esprit humain et qui se compose de toutes les forces vives si inégalement réparties entre les êtres qui concourent à le constituer.

M. le docteur Ridard, en raison de ses études spéciales, devait moins que tout autre penseur séparer la thèse du progrès intellectuel et moral de celle de la constitution physique de l'être pensant. Aussi n'a-t-il pas manqué d'indiquer certaines des causes qui, en

menaçant l'organisme, peuvent plus ou moins directement réagir sûr la puissance intellectuelle.

L'une de ces causes qui semble s'attaquer plus directement au siége de la pensée est, selon l'auteur, l'abus du tabac fumé, et quand en effet on considère à quel degré d'apathie ou d'abaissement intellectuel l'usage des narcotiques a réduit certains peuples de l'Orient, on ne peut que s'effrayer des ravages que paraît prédire notre savant confrère.

Quant à l'autre cause de dégénérescence qu'il signale, mais qui attaquerait plus spécialement la constitution physique, il la verrait, pour les classes élevées de la société européenne, dans l'usage du corset, qui ne peut qu'affecter gravement dans la mère les organes et les viscères auxquels la prévoyante nature a voulu confier le soin d'assurer librement le développement normal de l'enfant durant toute la période de la vie intrà-utérine.

Ce Mémoire intéressant est donc tout à la fois l'œuvre d'un penseur, d'un philanthrope et d'un physiologiste.

Il est renvoyé au comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1867.

M. le docteur Dumont, président, occupe le fauteuil, assisté des autres membres du Bureau.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est adopté.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont présentés par l'Archiviste.

Il est ensuite donné communication de la demande adressée par la Commission d'administration afin d'obtenir de M. le Ministre de la maison de l'Empereur un buste de Sa Majesté pour être placé dans la salle des séances. La faveur toute spéciale avec laquelle M. le Préfet a bien voulu accueillir cette demande doit faire espérer qu'elle aura un résultat aussi heureux que flatteur pour la Société.

Après quelques autres communications de moindre intérêt, il est passé aux lectures.

La première consiste dans un rapport de M. Bouché sur un Mémoire de M. Debacq sur les rapports des grandeurs des divers ordres, travail purement scientifique et de la plus haute science, et qui, par les explications verbales dont notre savant confrère est venu l'appuyer, a été écouté avec une attention soutenue, mais, qui néanmoins, par sa nature même, reste au nombre de ceux qui ne peuvent être justement appréciés non plus qu'analysés que par les hommes spéciaux.

A cette lecture, succède un Mémoire de M. Loiseau sur l'influence littéraire de la France au XVI^e^ siècle, vaste tableau dont les lignes savamment ordonnées, offrent un ensemble aussi attachant qu'instructif pour qui veut le bien étudier.

Quoi de plus grand, en effet, et de plus saisissant dans l'histoire philosophique de la marche de l'esprit humain que ces moments si rares dans la vie des nations où il semble que tout à coup vient à se dégager du chaos des intelligences tout un monde nouveau de pensées, de hautes conceptions, de vérités physiques et morales! et où venant à surgir si inopinément, semble-t-il, il rencontre cependant à la fois des voix pour s'affirmer, des esprits tout préparés pour le comprendre !

C'est que cette vieille formule, qui veut représenter la

raison humaine comme destinée à sommeiller longtemps pour manifester une vigueur nouvelle, n'est pas la vraie.

C'est, qu'au contraire, dans chacun des grands rameaux de la famille humaine, l'esprit, l'esprit humain ne représente qu'une *entité* pour chaque race, entité immense sans doute, mais dont les innombrables parties ne forment néanmoins qu'un tout solidaire, au sein duquel s'opère par une action réciproque continue, un travail constant d'élaboration, incubation féconde, dont les progrès sont lents et profonds autant qu'inconsciencieusement ressentis, jusqu'au jour, où, par une éclosion spontanée, la lumière se fait et illumine toutes les intelligences!

Ce fut un de ces grands spectacles intellectuels qui vint à se produire dans la France du XVI^e^ siècle, et ce n'est certes pas un des côtés les moins instructifs de l'étude qu'en a faite notre jeune et savant confrère que de mieux montrer comment en corrélation avec ce fait d'une expansion nouvelle des forces intellectuelles, en France, vint à se produire le perfectionnement du langage appelé à traduire de si grandes pensées, de même que l'heureuse rapidité avec laquelle la langue française s'approprie pour les conserver, ces qualités, que seule elle possède réunies au même degré, *la certitude dans l'expression de la pensée, la logique dans sa marche grammaticale.*

Que d'autres langues se flattent d'être plus riches au milieu d'une abondance de mots souvent stériles pour l'entendement, il est évident que l'indigence ne peut être là où l'on trouve pour satisfaire pleinement à tous les besoins, et de la raison et de l'imagination, une monnaie d'une valeur bien déterminée et du meilleur aloi.

Ce travail de M. Loiseau ne fait d'ailleurs que mieux confirmer ce que paraissaient indiquer ses précédentes

communications sur les idiomes français, à savoir que pour lui la *linguistique* n'est pas seulement l'archéologie savante du langage, mais plutôt et surtout un des moyens d'étude à l'aide desquels on peut espérer de pénétrer plus avant dans le développement de la raison humaine à travers les temps et à travers les races, leurs pérégrinations et leurs transformations diverses. Ce travail est renvoyé au Comité de rédaction.

Les lectures terminées, M. le docteur Dumont annonce que l'on va procéder aux opérations du renouvellement du Bureau pour 1868, mais qu'auparavant il croit devoir prendre la parole pour remercier la Société de l'estime et de la confiance dont presque chaque année elle n'a cessé depuis sa fondation de lui donner des marques en le plaçant à divers titres à la tête du Bureau... L'état de sa santé ne lui permet plus désormais de pouvoir répondre à ce que la Société pourrait encore vouloir attendre de son zèle et de l'intérêt que lui inspirent nos travaux. Il remercie donc avec effusion ceux qui auraient l'intention de le maintenir dans des honneurs qu'il ne peut plus vouloir accepter.

L'assemblée procède par scrutin individuel et séparé à l'élection du Bureau. Les résultats constatés par le Président donnent la composition suivante :

Président : M. le comte de Las Cases, officier de la Légion d'honneur, chambellan honoraire, député de Maine-et-Loire, etc.

Directeur vice-président : M. Planchenault, officier de la Légion d'honneur, président de chambre honoraire à la Cour impériale.

Secrétaire général : M. Béraud, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller honoraire.

Trésorier : M. Charon, greffier.

Secrétaire archiviste : M. Armand Parrot.

Cette opération terminée, plusieurs membres proposent de déférer à M. le docteur Dumont le titre de *Président honoraire*. Ce vœu est accueilli par l'assemblée qui manifeste l'espoir qu'en cas d'absence du Président titulaire, M. Dumont voudra bien reprendre une part active dans la direction des travaux chaque fois que l'état de sa santé pourra lui permettre de siéger au Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général,

BÉRAUD.

TABLE

Pages.

Les Germains, par M. C. DIEZ..... 1

Rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou, par M. ARTHUR LOISEAU..... 70

Une difficulté d'écrire l'Histoire, par M. T. RIDARD..... 90

Monuments littéraires du vieux-haut Allemand. Sens qu'il faut donner au mot *deutsch*, par M. C. DIEZ..... 107

La rive gauche du Rhin au X^e^ siècle. Fragment d'une étude sur l'avénement des Capétiens, par M. ERNEST MOURIN..... 169

La Légende rustique de M. Robinot-Bertrand, par M. ARTHUR LOISEAU..... 189

Abolition du droit de Tierçage en Anjou, par M. ARMAND PARROT. 195

Essai sur l'influence littéraire de la France au seizième siècle, par M. ARTHUR LOISEAU..... 213

De la versification latine en Anjou pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles, par M. le D^r^ DUMONT..... 223

Fontevrault et Westminster, par M. N. PLANCHENAULT..... 261

La science, par M. T. RIDARD..... 266

Procès-verbaux de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, novembre et décembre..... 270 à 316

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXII

SCIENCES

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre.

1868

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXII

SCIENCES

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre.

1868

PRÉCIS

DES

PRINCIPALES HERBORISATIONS

FAITES EN MAINE-ET-LOIRE, EN 1866.

Dans le cours de l'année 1866, nos excursions botaniques ont été très-multipliées : un nombre inaccoutumé d'élèves et d'amateurs s'est constamment rendu à l'appel du professeur qui, stimulé par cet empressement, a pu les guider jusqu'à la fin de la saison dans les localités classiques des environs d'Angers, et plusieurs ont formé, sous ses auspices, des collections déjà remarquables par le nombre des espèces, et par le soin avec lequel ont été annotés les renseignements divers sans lesquels un herbier n'offre ni utilité réelle, ni intérêt.

Les bords de la Loire ayant été parcourus fréquemment cet été, nous allons essayer de résumer ici le tableau de leur végétation la plus caractéristique.

S'il nous était donné de retracer cette végétation dans tout le cours du fleuve, nous pourrions établir des comparaisons intéressantes sur les caractères variés

qu'elle revêt dans les diverses zônes que la Loire traverse : nous verrions dans la partie supérieure, une flore notablement distincte de celle de la région inférieure : comment se fait-il, par exemple, que certaines espèces notables habituelles à ces bords (*Centaurea maculosa*, *Anarrhinum bellidifolium*, *Genista purgans*, *Silene armeria*, *etc.*) deviennent de plus en plus rares au-dessous d'Orléans et n'ont jamais été rencontrées sur les alluvions au-dessous de Tours?

Ne pouvant embrasser ici un sujet si étendu, nous nous renfermerons dans les limites de notre Anjou, et encore nous restreindrons-nous aux îles et aux vallées du fleuve telles que les circonscrivent les levées qui, dans notre contrée, longent presque partout son cours.

La plante la plus caractéristique de ces bords, puisque, rare ou nulle dans le reste du pays, elle est ici très-abondante, est le *Tanacetum vulgare :* son feuillage finement découpé, exhalant un arôme pénétrant, ses corymbes de fleurs dorées attirent tout d'abord les regards de l'explorateur : souvent elle s'associe aux *Genista tinctoria*, *Saponaria officinalis*, *Euphorbia mosana*, *Origanum vulgare*, *Medicago media et falcata*, *Pimpinella saxifraga*, *Pastinaca pratensis*, *Artemisia vulgaris*, dont on remarque plusieurs formes tranchées. Au milieu de ces plantes, le *Convolvulus arvensis*, dont une variété velue grisâtre est spéciale à ces rives, couvre le sol d'un admirable tapis de fleurs variant du blanc pur au rose le plus intense.

Une nombreuse série de saules sert à fixer le sol des bords baignés par les eaux, *Salix triandra*, *viminalis*, *alba*, *fragilis*, *Russeliana*, *undulata*, *purpurea*, *rubra*, *cinerea*, *aurita ;* à leurs pieds végète un Rubus du groupe *cœsius* extrêmement répandu : le houblon sauvage suspend à leurs rameaux ses guirlandes de fruits, et le

Convolvulus sepium les enlace de ses tiges ornées de fleurs d'un blanc pur, parfois lavées d'une teinte rosée et bien plus rarement entièrement roses.

C'est au milieu de ces oseraies, que s'est naturalisé le *Solidago glabra*, et que croissent le plus habituellement les *Lythrum Salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Inula Britannica*, *Xanthium macrocarpum*, *Erysimum Cheiranthoides*.

Aux bords des haies s'abritent *Ribes rubrum*, *Asparagus officinalis*, *Cucubalus bacciferus*, *Vitis vinifera sylvestris*, et çà et là, mais non partout, *Galanthus nivalis*, parfois répandu en profusion, avec *Ficaria ambigua* et *Turritis glabra*.

Les champs et autres lieux cultivés sont souvent infestés par les *Oxalis stricta*, *Amaranthus sylvestris* et *retroflexus*, *Setaria viridis*, *verticillata*, *glauca*, *Viola peregrina*, *subtilis*, *contempta*, *confinis* (Jord), *Gastridium lendigerum*, *Polygonum rurivagum*, *Lamium amplexicaule* et *incisum*. Le *Lamium maculatum* préfère le voisinage des habitations, ainsi que le *Lamium album* plus disséminé : les *Lappa major* et *minor* se montrent çà et là.

Le chanvre est abondamment cultivé dans toutes ces îles et son parasite l'*Orobanche ramosa*, autrefois excessivement répandu, est aujourd'hui presque inconnu. Les vieux cultivateurs rappellent souvent les ravages causés par le *Rababin*, ceux de la nouvelle génération ne le connaissent qu'à l'état de tradition. La disparition si complète de cette plante reste pour nous inexplicable. Le lin est plus particulier aux îles de l'arrondissement d'Angers et c'est dans ces cultures qu'il faut chercher *Lolium linicola*, *Camelina dentata*, *Myagrum perfoliatum*, *Spergula maxima* et *linicola*, plantes sans doute introduites avec l'espèce textile.

Les prairies ne diffèrent pas très sensiblement quant à leur composition de celles de la terre ferme, on y voit dominer les mêmes graminées, auxquelles se mêlent les *Lychnis floscuculi*, *Œnanthe peucedanifolia*, *Peucedanum carvifolia*, *Lathyrus pratensis*, *Crepis agrestis*, *Tragopogon orientalis*, *Trifolium maritimum* et *Molineri* répandu parfois en grandes masses [1], *Campanula patula*, *Scilla autumnalis*, *Fritillaria meleagris*, *Euphorbia esula*, *Sanguisorba serotina*, *Salvia pratensis*.

Sur les pelouses moins herbeuses apparaissent parfois *Veronica teucrium*, *Nasturtium pyrenaicum*, *Ajuga genevensis* (Auct.).

De grandes mares offriront une série de belles plantes aquatiques : les *Nymphœa*, *Limnanthemum nymphoides*, *Hydrocharis morsus ranæ*, *Utricularia vulgaris*, *Butomus umbellatus*, *Cyperus longus*, *Scirpus maritimus* et *Michelianus*, *Marsilea quadrifolia*, *Rumex maritimus*, *Myosotis palustris*, *Gnaphalium uliginosum* et *luteo-album*, *Althœa officinalis*, *Nasturtium amphibium*, *sylvestre*, *rivulare*, *palustre*, *Stachys ambigua*, *Cardamine parviflora* et plus rarement *Card. impatiens*, *Stellaria viscida*, *Scutellaria hastifolia*, *Polygonum Persicaria*, *mite*, etc., *Myosurus minimus*, et une série nombreuse de *Mentha*.

Les lieux où l'inondation a répandu des sables stériles

[1] Le *Trifolium Molineri* envahit parfois de vastes espaces dans les prairies des bords de la Loire où il est certainement spontané, tandis que le *Trifolium incarnatum* ne l'est nulle part en Maine-et-Loire où les individus qui s'échappent des cultures ne se perpétuent pas. M. Vilmorin a constaté (dans l'Almanach du bon jardinier) des différences biologiques considérables entre les deux plantes, qui malgré leur affinité ne doivent pas être confondues. J'ai vu dans certaines régions sablonneuses, ces deux trèfles semés ensemble produire des métis qui pouvaient paraître ambigus, mais ce n'est pas dans de telles conditions qu'on doit apprécier les espèces.

doivent attirer d'une manière particulière l'attention du botaniste : c'est là qu'il recueillera *Holosteum umbellatum*, *Cerastium obscurum* et *semidecandrum*, *Spergula pentandra*, *vulgaris et arvensis*, *Veronica triphyllos*, *Vicia Lathyroides* et *Bobartii*, *Ornithogalum umbellatum*, *angustifolium*, et *divergens*, *Muscari racemosum*, *Artemisia campestris* et son parasite *Orobanche arenaria*, *Orob. galii*, *Silene conica*, *Alyssum calycinum*, *Medicago minima* et *cinerascens*, *Myosotis stricta*, *Plantago arenaria*, *Armeria sabulosa*, *Linaria supina*, *Senecio viscosus*, *Erodium Boreanum*, *pilosum*, *prætermissum*, *Trifolium arenivagum*, *gracile*, *rubellum*, *Ononis confusa*, *Datura stramonium* et *tatula*, *Scrophularia canina*, *Polygonum arenastrum*, *denudatum*, *polychnemiforme*, *Agropyrum pungens*, *Equisetum arvense*, *hyemale*, *ramosissimum*, *variegatum*, *trachyodon*, *Œnothera biennis* souvent mêlé à l'*Œ. grandiflora*, qui cette année s'est montré très-abondant, tandis que les *Œ. muricata* et *parviflora* sont devenus plus rares. Une série nombreuse de *Verbascum* appartient encore à ces terrains : le *Verbascum thapsiforme*, aux larges fleurs entremêlées de longues bractées, n'est pas aussi répandu que les flores le font entendre, mais on trouve en plus ou moins grande abondance, les *Verbascum thapsus*, *phlomoides*, *australe*, *cuspidatum*, *nothum*, *repandum* et d'autres formes dignes d'une attention particulière. Dans les sables mouvants les rhizomes du *Cynodon Dactylon* atteignent des dimensions étonnantes et se mêlent parfois à ceux des *Carex Ligerina* et *Schreberi*.

Quelques plantes paraissent plus spécialement cantonnées et exigent des recherches attentives. Ce n'est que dans les îles des environs de Saumur qu'on trouve les *Dianthus carthusianorum*, *Mentha mollissima*. C'est

plus particulièrement sur les glacis des levées qu'on voit les *Diplotaxis tenuifolia* et *muralis*, *Sisymbrium Irio* et *Sophia*, *Sinapis nigra*, *Calamintha Nepeta*, *Œnanthe pimpinelloides*, *Andropogon ischæmum*, *Fœniculum officinale*, *Sedum sexangulare*, *Cerastium arvense*, *Thalictrum expansum*; *Chenopodium opulifolium*.

L'*Asclepias Cornuti* grande plante étrangère est naturalisé au milieu de l'île de Saint-Remy et dans celles de Behuard et de Chalonnes. Dans l'île Saint-Jean près Saint-Maur, Bastard avait recueilli des formes nombreuses d'un *Thalictrum* que nous avons rapporté au *Th. majus*, et c'est de là aussi qu'il rapporta *Kœleria cristata* Pers. plante que nous avions exclue du catalogue des plantes de Maine-et-Loire, nos divers floristes ayant jusque-là appliqué ce nom au *Kœleria gracilis*, P.

Ailleurs il faut chercher *Polychnemum verrucosum* et *pumilum*, *Muscari botryoides*, *Gagea arvensis*, parfois associé à *Gagea stenopetala*, qui toutefois n'a été rencontré jusqu'ici qu'au-dessus de Saumur. Les *Ulmus effusa* et *Populus canescens* ont peut-être été introduits. Sur une chaussée près de Saint-Florent-le-Vieux, fleurit le rare *Lepidium Draba;* le *Carex stricta* peu habituel aux bords de la Loire, abonde sur cette rive, patrie du *Carex nutans*.

Jusqu'ici nous n'avons eu en vue que l'intérieur des îles, mais les grèves de la Loire méritent une attention particulière : lorsque les eaux se maintiennent basses pendant l'été, si la pluie entretient la fraîcheur sur les sables, on y voit apparaître des îlots de verdure où le botaniste peut recueillir *Limosella aquatica*, *Scirpus Michelianus*, *Digitaria sanguinalis*, *filiformis et ciliaris*, *Poa pilosa* et *megastachya*, *Lindernia pyxidaria*, *Blitum rubrum*, *Chenopodium glaucum*, *Solanum humile*, *ochroleucum*, *miniatum*, *Corrigiola littoralis*, *Peplis*

Portula, *Portulaca oleracea*, *Crypsis alopecuroides*, *Ranunculus fluitans forma terrestris*. Il en est d'autres qui ne se montrent qu'accidentellement et qu'on ne rencontre qu'après des recherches souvent réitérées, telles sont *Potentilla supina*, *Linaria simplex* et *arvensis*, *Oxalis corniculata*, *Crypsis schœnoides*, *Scleranthus perennis*, *Xanthium strumarium*, *Avena tenuis*, *Agrostis interrupta*, etc.

Les autres excursions dirigées dans des localités précédemment décrites ont fourni encore quelques objets rares ou nouveaux. Le *Gaudinia fragilis* regardé comme rare autour d'Angers, s'y est montré assez abondant cette année, aux Banchais, à Saint-Barthélemy, Avrillé, Pruniers, etc.

Le *Spergula nodosa* longtemps incertain parmi nous, a été retrouvé par M. Bouvet dans deux localités de la vallée du Loir, sur la commune de Villevêque.

Dans le catalogue des plantes de Maine-et-Loire, j'ai rapporté le *Polychnemum arvense* des botanistes angevins au *Polychnemum majus* qui est la forme la plus répandue dans les calcaires. La vérité est qu'ils en avaient confondu plusieurs sous le même nom. Dans l'herbier de Bastard existe le *Polychnemum verrucosum* provenant des terrains sablonneux de Soucelles, dans celui de Guépin est la même espèce provenant des pelouses rares des bords de la Loire au Port-Thibault, une troisième espèce, *Polychnemum pumilum* (Hoppe) a été recueillie cette année dans la vallée de Juigné et dans les champs pierreux de Trelazé.

L'*Hieracium aspericaule*, Jord., que dans la flore j'ai mentionné comme douteux, vient au côteau des Noulies près la Haie-Longue. L'*Avena barbata*, Brot., signalé dans les départements voisins est désormais acquis à Maine-et-Loire, ayant été recueilli près le village de Couture.

NOTES

SUR DIVERSES PLANTES NOUVELLES OU LITIGIEUSES.

RANUNCULUS FRANCHETIANUS, Bor. — Souche épaisse, oblique, garnie de fortes fibres ; tige fistuleuse, cylindracée, obscurément anguleuse, rameuse multiflore supérieurement, glaucescente ou violacée, sous une villosité courte, abondante, étalée ou renversée dans le bas, appliquée dans le haut ; pétioles hérissés, semi-cylindriques avec un sillon en dessus, feuilles larges, velues, à nervures très-saillantes en dessous, la plupart à trois lobes cunéiformes, incisédentés, à dents obtuses, se recouvrant un peu par leurs bords, souvent tachés de brun à la base des sinus, les supérieures à lobes plus étroits, plus ou moins dentés ; pédoncules cylindriques, calice étalé, sépales concaves, obtus, hérissés, tachés de brun au sommet ; pétales d'un beau jaune, obovales très obtus, ou subémarginés, à onglet court, beaucoup plus large que l'écaille nectarifère cunéiforme émarginée ; anthères ovales oblongues, stigmate crochu, disparaissant sur le fruit, qui ne présente plus à la fin qu'un bec court presque obtus.

La souche peu prononcée dans les jeunes plantes s'épaissit beaucoup ensuite. Ses feuilles larges et ses grandes proportions rapprochent cette espèce des *Ran. lanuginosus*, L., et *umbrosus*, Ten., mais sa floraison est plus tardive (mai à juillet) ; sa villosité moins longue, les lobes des feuilles plus obtus, et le bec des carpelles très-court l'en séparent complétement. M. Franchet qui l'a trouvée sur plusieurs points de la commune de Cour-Cheverny (Loir-et-Cher), m'en a communiqué des exemplaires en 1857, et depuis des individus vivants qui ont fleuri et fructifié au Jardin botanique d'Angers et

m'ont fourni les éléments de la description qui précède.

Ajuga lúcida, Bor. — Racine fibreuse; tige droite, simple, hérissée de poils blancs, surtout aux angles, et munie à la base de stolons rampants radicants aux nœuds; feuilles d'un vert clair, luisantes, ponctuées et parsemées en dessus de poils rudes, très-courts, les radicales ovales oblongues, obtuses irrégulièrement crénelées, atténuées en long pétiole, celles des rejets obovales élargies, très-obtuses, bordées de dents larges, inégales obtuses, rétrécies en pétiole ailé, les caulinaires ovales décroissantes, passant à l'état de bractées sessiles, crénelédentées, lavées de violet; calice hérissé de poils blancs hyalins, à dents lancéolées, subaigües; corolle à tube saillant, lèvre inférieure à trois lobes, les latéraux émarginés divergents, l'intermédiaire dilaté à deux lobes courts divergents; corolle bleue à fond blanchâtre, striée de lignes bleues plus foncées, filets staminaux poilus. Avril mai.

Très voisine de *Aj. reptans*, L., elle s'en distingue au premier aspect par ses feuilles du double plus larges, d'un vert plus clair, plus luisant, et très-fortement dentées, tandis que dans le *reptans*, elles le sont obscurément et que les bractées sont entières. Elle forme en outre des touffes beaucoup plus épaisses et plus fournies.

Cette plante est née en 1864 dans un semis de graines diverses recueillies au hasard, aux environs de Corté (Corse) par M. Similien, qui a eu l'obligeance de me les communiquer, et depuis ce temps elle s'est abondamment propagée au Jardin botanique d'Angers.

Sonchus asper et Sonchus spinosus.

J'ai réuni mal à propos dans la Flore du centre ces deux plantes qui sont très-distinctes et très-constantes dans leurs différences.

1° S. asper Vill. Dauph. 3, p. 158 *S. aspera* Fuchs Hist. 674 optim! *S. asper* Dodon. Pempt, 643. — Les feuilles sont sinuées ondulées à dents rougeâtres, très aigües en épines molles peu ou pas piquantes ; le fruit est oblong-obovale, bordé, relevé de trois nervures, à peu près lisse du reste. Les feuilles radicales forment des rosettes d'un vert sombre, souvent lavé de rouge comme dans certaines laitues sauvages.

2° S. *spinosus* Lam. Fl. fr. (1778) Tom. 2, p. 86. — Les feuilles sont luisantes, fermes, profondément pinnatifides, embrassant la tige par des oreillettes arrondies souvent contournées, divisées en lobes sinués-dentés, dents longues en épines roides piquantes ; le fruit est obovale à trois nervures, à bord marqué de chaque côté d'une nervure obscure et paraissant finement cilié à la loupe. La plante est d'un vert clair glaucescent, les feuilles radicales forment des rosettes fournies et épineuses. Il n'est pas rare dans les champs et aux bords de la Loire. C'est bien certainement cette plante que Lamark a eu en vue quand il dit : « Ses feuilles sont sinuées, pinnatifides, piquantes et décidément épineuses ; elles sont ondulées et comme frisées en leurs bords, et ressemblent beaucoup à celles du cirse des champs. »

Les *Sonchus oleraceus* — *lacerus* — *asper* — et *spinosus* cultivés au Jardin botanique d'Angers y répandent abondamment leurs graines, et leurs rosettes radicales présentent au printemps, des différences si tranchées qu'on reconnaît chaque espèce sans la moindre hésitation, et ces plantes qu'on a si longtemps qualifiées du titre de *Variétés* ne présentent aucune modification, aucune transition de l'une à l'autre, en sorte que le moindre écolier peut, en les voyant, donner un démenti aux savants de cabinet qui les ont si longtemps confondues,

Révision des Verbascum de la Section Blattaria décrits dans la Flore du centre de la France.

M. Ledantec ayant découvert un *verbascum* nouveau dans l'île de Saint-Jean de la Croix, j'ai été amené à revoir la section à laquelle il appartient et à la disposer dans l'ordre suivant :

V. *Blattaria* L. Fl. cent. n° 1799 — Feuilles à peu près glabres crénelées ou légèrement sinuées, inflorescence glanduleuse, pédicelles solitaires, tous plus longs que la bractée.

V. *glabrum* Mill. Dict. n° 8, ne diffère du *Blattaria* que par les feuilles beaucoup plus sinuées, quelques pédicelles égaux à la bractée et les corolles blanches lavées de rose en dehors. Reichenbach Icon. Germ. tom. 20, tab. 32 figure la plante entièrement glabre, tandis que la nôtre est glanduleuse au sommet. Elle croît sur les murs à Civrai (Vienne). Ses caractères distinctifs de faible valeur il est vrai, sont cependant très-constants, s'étant conservés sur quinze générations successives.

V. *repandum* Wild. Enum. p. 226 Schrad. Monog. 2 p. 44 (exclus. syn. *Celsia heterophylla*) *V. pseudo Blattaria* Fl. cent. n° 1800 *part.* non Schl. — Feuilles glabres, les radicales fortement sinuées, les autres oblongues embrassantes, grossièrement et doublement dentées, inflorescence glanduleuse, pédicelles presque tous solitaires, la plupart plus courts que la bractée, quelques-uns seulement plus longs, capsules globuleuses. M. et L. île Saint-Jean de la Croix. — Plus C. dans la région du centre.

Les auteurs en rapportant mal à propos ici le *Celsia heterophylla*, Desf. (Jaub. et Sp. Illust. Pl. or. tab. 404), plante orientale entièrement différente, avaient répandu

jusqu'ici beaucoup d'obscurité sur cette espèce et c'est ce qui me l'avait fait confondre avec le *pseudo Blattaria*.

V. *Blattarioides* Lam. Dict. Enc. 4, p. 225. Reichenb. Icon. Germ. tom. 20 tab. 34! — Feuilles pubescentes crénelées, les inférieures elliptiques oblongues, rétrécies en pétiole, les caulinaires sessiles oblongues, les supérieures amplexicaules ovales acuminées ; fleurs solitaires ou géminées (*pedicelli subbiflori*, Lam.), disposées en grappe très-allongée, pédicelles toujours plus courts que le calice et la bractée, capsules globuleuses. Ac. autour d'Angers.

V. *virgatum* With. Smith Fl. Brit. 1 p. 252 Rœmer Pl. Europ. fasc. 12 ic. bon. — Diffère du précédent avec lequel je l'avais confondu ainsi que presque tous les auteurs, par ses proportions plus robustes, sa tige plus rameuse, plus anguleuse, ses feuilles caulinaires un peu décurrentes, ses pédicelles également très courts sont groupés à l'aisselle de chaque bractée (*flores fasciculati*, Sm.), les capsules sont aussi plus grosses. Je ne l'ai pas observé autour d'Angers, mes exemplaires viennent de Lyon, de l'Allier, de la Côte-d'Or, du Cher, de Loir-et-Cher.

Les formes qui suivent sont considérées comme hybrides, leurs capsules étant presque toujours avortées.

V. *pseudo-Blattaria* Schleich. *V. ramosissinum* Lloyd non Bast. *V. rubiginosum* Diard Cat. St-Calais p. 151 Guépin Fl. M. et L. p. 156 non W. K. — Tige élevée anguleuse, finement poilue glanduleuse, divisée au sommet en longs rameaux effilés, feuilles pubescentes en dessous, les inférieures pétiolées, oblongues obtuses, fortement crénelées ou sinuées, les caulinaires sessiles ovales oblongues aiguës, les supérieures enbrassantes ovales cuspidées ; pédicelles très grêles, souvent geminés deux ou trois fois plus longs que le calice formant une

grappe lâche interrompue très longue, pubescente-glanduleuse, corolle grande jaune, d'un brun ferrugineux en dessous, poils des étamines violets, anthères reniformes, stigmate en massue. RR. C'est la plante indiquée à Oudon (Loire-Inférieure) par Lloyd. et à Conflans (Sarthe) par Diard. — Guépin l'a signalée sans preuves dans la forêt de Chambiers.

V. *Bastardii* R. et S. Fl. cent. n° 1801. — Je n'ai rien à ajouter à la description que j'ai donnée dans la Flore ; nous avons retrouvé ce *Verbascum* cette année dans la vallée de Juigné-sur-Loire.

V. *Lemaitrei*, Bor. Tige très-élevée, striée anguleuse, couverte d'une villosité courte, glanduleuse plus abondante au sommet, divisée en rameaux simples, très-allongés ; feuilles vert-jaunâtres, parsemées de poils courts, blanchâtres, brillants, les radicales grandes atténuées en pétiole, oblongues ou obovales obtuses, fortement crénelées et sinuées, à sinus n'atteignant pas la moitié du côté de la feuille, les caulinaires sessiles et décurrentes, crénelé-dentées, ovales aiguës, les supérieures oblongues s'atténuant en une pointe allongée ; inflorescence poilue glanduleuse, pédicelles la plupart géminés les uns plus longs, les autres plus courts que la bractée, formant une grappe très-longue peu interrompue ; calice hérissé, corolle grande, d'un beau jaune, étamines à poils violets, deux grandes à anthères décurrentes, les autres à anthères réniformes, stigmate dilaté en massue. M. et L. île Saint-Jean de la Croix (Ledantec 2 juillet 1866). Cette belle plante a été trouvée au bois d'Yèvre près Vierzon (Cher) par M. Lemaitre, il y a environ trente ans, il me l'avait communiquée sous le nom de *V. sinuatum*, nom qui me semblait mal appliqué n'ayant pas vu les feuilles radicales. J'ai fait mention de cette plante dans la Flore du centre Ed. 1, p. 354. C'est ce

qui m'engage à la consacrer à la mémoire de ce respectable amateur. Si comme on peut le supposer ce *Verbascum* est un hybride il ne peut rien devoir au *V. sinuatum* étranger à nos contrées, il pourrait provenir du *V. Phlomoides* fecondé par le *V. repandum*, seule espèce qui ait pu déterminer ici la forme sinuée des feuilles.

Sur le Gui de Chêne.

On a avancé tout récemment encore que le Gui ne croît pas sur le chêne et que la plante de ce nom si célèbre chez les Gaulois, devait être le *Loranthus* dont l'existence problématique jusqu'ici viendrait d'être constatée en France. J'aurais pu opposer à cette assertion des observations personnelles déjà anciennes, mais deux de nos amateurs, MM. Mauger et Pêche m'ont apporté le *Viscum album* adhèrant encore à la branche du chêne sur lequel ils venaient de le recueillir, près Angers sur le territoire de Beaucouzé. C'est donc certainement à ce parasite que s'appliquent les curieux détails que Pline nous a conservés dans ce passage : « N'oublions point « ici l'admiration des Gaulois pour le Gui. Les Druides, « tel est le nom de leurs mages, ne voient rien au monde « de plus sacré que le Gui et que l'arbre sur lequel il se « produit quand c'est un chêne ; aussi choisissent-ils des « bois de chênes, et ne font-ils aucun sacrifice sans avoir « des feuilles de cet arbre, si bien qu'on peut croire que « leur nom de Druides vient du mot grec qui signifie « chêne. Lors donc qu'ils trouvent la plante parasite sur « cet arbre, ils s'imaginent que c'est un présent du ciel, « et croient que l'arbre est favorisé des dieux. Le Gui se « trouve très-rarement ; aussi ne le cueille-t-on qu'avec « un grand appareil religieux, et choisit-on surtout, pour « cette opération, le sixième jour de lune, jour par lequel

« commencent leurs mois et leurs années, ainsi que leurs « siècles, qui ne renferment que trente ans. Ils choisis- « sent ce sixième jour parce qu'alors l'astre sans être au « milieu de son cours est dans toute sa force d'ascension. « Le nom de gui dans la langue des Gaules veut dire « remède universel. Lorsque les objets nécessaires pour « les sacrifices et le banquet sont prêts sous le chêne, ils « amènent deux taureaux blancs qui n'ont jamais été « soumis au joug, et dont les cornes sont liées pour la « première fois. Le prêtre vêtu d'une robe blanche, « monte sur l'arbre, tranche avec une serpe d'or le gui, « qui est reçu dans un sagum blanc. Ils immolent « ensuite les victimes, et prient les dieux de rendre ce « don propice à ceux qui le reçoivent. Ils pensent que le « gui donne la fécondité à tous les animaux stériles qui « le prennent en boisson, et que c'est un contre-poison « universel : tant les nations sont promptes à révérer « comme divins les objets les plus frivoles! » *Tanta gentium in rebus frivolis plerumque religio est!* (Hist. Nat. liv. XVI^e^ *in fine*. — Traduction d'Ajasson de Grandsagne.)

A l'époque où la Gaule était couverte d'antiques forêts, le gui devait se rencontrer plus facilement qu'aujourd'hui sur le chêne, mais il fallait cependant qu'il y fût rare pour qu'on y attachât un si grand prix, et pour que sa récolte au renouvellement de l'année devînt une fête publique célébrée aux cris de *gui-l'an-neu*. Ce cri auquel Ovide fait allusion dans ce vers de son poëme des Fastes : *Ad Viscum Druidæ, Druidæ clamare solebant*, ce cri s'est conservé jusqu'à nos jours dans nos campagnes. J'ai vu aux environs de Saumur, les enfants se présenter aux portes des habitations, le dernier jour de l'année, en demandant le *gui l'an-neu*. La multiplicité des communications en répandant partout une civilisation uniforme pouvait

seule mettre un terme à ces coutumes locales qui avaient résisté à l'action du temps et des révolutions.

Le gui implantant dans l'écorce des autres arbres ses ramifications bizarrement dichotomes, conservant son feuillage lorsque toute autre verdure a disparu, dut frapper vivement l'imagination des peuples primitifs. De là les vertus extraordinaires qu'on lui attribuait, il figurait dans toutes les opérations religieuses ou magiques, c'était le rameau sacré, mentionné dans les poésies scandinaves, le rameau des spectres, comme on le nomme encore dans le Mecklembourg.

Le moyen âge héritier des superstitions antiques attribua aussi de merveilleuses propriétés à ce parasite : « Il « y a encor pour ce jourdhuy (dit Dalechamp) des chres- « tiens si superstitieux, qu'ils croyent que le guy de « chesne sert contre les enchantements et illusions du « diable, et pour cette raison, ils en attachent au col des « petits enfants. Aucuns empyriques estiment que si « l'on met en poudre le guy qui croit sur le chesne, « devant qu'il touche terre, et que l'on en donne à boire « avec du vin, qu'il guérit du haut mal. Ils en font aussi « des chapelets ou patenostres, qu'ils estiment servir à « même effet. Les autres l'enchâssent en des coliers d'ar- « gent... » Hist. des Pl., t. I, p. 15.

Si de nos jours la thérapeutique a banni cette substance des officines pharmaceutiques, elle trouve encore un refuge dans la boutique des herboristes, derniers dépositaires des remèdes recommandés par les croyances populaires.

A. Boreau.

Séance du 6 mars 1867.

MÉTÉOROLOGIE

Halos et couronnes observés à Angers en 1866-67. — Bolide et étoiles filantes. — Tremblement de terre.

I.

NOTICE SUR LES HALOS ET COURONNES EN GÉNÉRAL.

Depuis que l'attention a été appelée sur les halos, par suite de l'observation que j'ai faite, à Angers, le 30 août 1866, d'un de ces beaux météores, un grand nombre d'autres ont été observés ici, par M. Albert Cheux [1].

Je n'ai vu moi-même que quelques-uns de ceux-ci; mais je crois pouvoir me porter garant de l'exactitude des faits consignés par le jeune et zélé observateur; et si je fais aujourd'hui cette communication à la Société académique, c'est que je pense qu'il est possible de tirer, dès maintenant, des observations relevées jusqu'à ce jour, une conséquence pratique qui peut être de quelque utilité.

Avant de donner la description des principaux halos

[1] Membre de la Société Académique de Maine-et-Loire.

vus à Angers dans l'intervalle d'un an, il ne sera pas inutile de dire en quoi consistent ces météores, et de préciser les caractères qui les distinguent d'autres phénomènes avec lesquels ils présentent quelques points de ressemblance, cause de fâcheuse confusion à cet égard.

Il y a dans l'atmosphère, à diverses hauteurs depuis la surface de la terre jusqu'à 8 à 9,000 mètres, selon la saison, selon le temps, la latitude, il y a, dis-je, de l'eau à tous les degrés de division, de ténuité, sous toutes les formes, sous tous les états :

1° De la *vapeur invisible*, qui s'y trouve en tout temps, et sans laquelle la vie animale ou végétale ne serait guère possible à la surface du globe ;

2° De la *vapeur* à l'état *vésiculaire* plus ou moins opaque dans ses divers degrés de condensation, constituant les nuages les plus légers, les plus vaporeux, les brouillards et ces nuées orageuses qui font les ténèbres en plein jour ;

3° De l'*eau* à l'état *liquide*, dans un état de ténuité très-grand, comme on la voit dans la *bruine*, ou en gouttes plus ou moins grosses, en *pluie;*

4° Enfin de l'eau à l'état *solide*, de petites parcelles, de petites aiguilles de glace, de petits cristaux microscopiques, tels que ceux dont l'agglomération forme la neige, le grésil, la grêle même.

Ces particules gazeuses, vésiculaires, liquides, solides produisent, sous l'influence des rayons solaires ou lunaires, des effets lumineux extrêmement variés selon les circonstances. Quand celles-ci sont favorables, les phénomènes prennent de magnifiques développements.

Parmi ces phénomènes, il en est de parfaitement définis, soumis au calcul, vérifiés par l'expérience physique, imités jusque dans leurs détails ; mais il en est d'autres dont les manifestations variées sont plus diffi-

ciles à expliquer ou dont certaines particularités sont encore des énigmes pour la science actuelle.

Les uns sont ces *couronnes* blanches, incolores qu'on voit fréquemment autour du soleil et de la lune; les autres, sont des cercles lumineux, simples ou multiples, plus ou moins complets, diversement disposés, diversement colorés, *arcs-en-ciel*, *halos;* les autres sont des apparences trompeuses de l'astre lumineux qui leur donne naissance : ce sont de faux soleils, de fausses lunes, ou comme on dit des parhélies, des anthélies, des parasélènes, etc., selon leur position, de chaque côté, au-dessus ou au-dessous de l'astre dont la lumière leur donne naissance.

Disons tout de suite que ce qui différencie essentiellement ces phénomènes les uns des autres, c'est la cause même qui les produit, l'état de l'eau.

En effet, les *couronnes* blanches prennent naissance dans la vapeur vésiculaire ; les arcs-en-ciel dans l'eau à l'état liquide; les halos, parhélies, etc., dans les cristaux de glace.

Autre différence essentielle qui provient de la même cause : l'arc-en-ciel (simple ou multiple) se voit toujours à l'opposite du soleil, quand l'observateur tourne le dos à l'astre radieux; tandis que les couronnes et les halos se montrent toujours entre le soleil et l'observateur.

Les couronnes se voient au milieu des nuages peu élevés, *cumulus*; les halos se voient au milieu des nuages plus élevés, *cirrus;* les arcs-en-ciel se voient au milieu des nuages plus bas, épais, *nimbus*.

Dans les couronnes irisées, le rouge est plus éloigné du soleil que le bleu; pour les halos c'est l'inverse.

Dans les halos, le rayon de la zone lumineuse principale est invariable; tandis que dans les couronnes il n'est pas rare de voir plusieurs cercles concentriques, tou-

jours équidistants, à la vérité, mais dont le rayon du premier varie de 1° à 4° suivant l'état de l'atmosphère et des nuages qui donnent naissance à ces météores.

Les halos solaires sont beaucoup plus brillants, plus colorés, plus complexes que les couronnes solaires ou lunaires.

Après ces différences, qu'il n'était pas inutile de signaler, voyons maintenant les caractères particuliers aux halos.

Si nous nous en rapportions à l'étymologie du mot *halo* (αλως, surface, aire), elle serait plus propre à nous induire en erreur qu'à nous éclairer ; car le halo, pour peu qu'il ait de développement, se compose d'arcs multiples qui ne sont pas tous situés dans le même plan, et ma précédente notice [1] sur un halo solaire observé à Angers le 30 août 1866, relève une particularité qui tend à prouver que dans ce grand halo la couronne elle-même n'était pas plane.

Dans nos climats, le halo le plus fréquent est un cercle lumineux de 22° à 23° de rayon qui entoure le soleil et dont les bords sont teintés des diverses nuances de l'arc-en-ciel, mais moins vives que ces dernières. Un autre halo, dit *grand halo*, ou halo extraordinaire, a un rayon de 46°. Enfin un troisième a un rayon de 90° très-rare, même dans les régions boréales où ces phénomènes se voient dans tout leur éclat, dans toute leur complexité.

Indépendamment de ces *cercles concentriques* au soleil, on en remarque parfois deux, quatre, huit autres qui coupent les précédents ou leur sont *tangents :* en même temps on voit quelquefois un grand cercle horizontal, que M. Babinet appelle *cercle parhélique* qui a son centre au zénith de l'observateur et qui passe par le soleil appa-

[1] Voir les *Mémoires de la Société Académique*, t. XX, p. 130.

rent ; puis des faux soleils au nombre de deux, de quatre ou même de huit ; des colonnes verticales, une espèce de croix et une multitude d'arcs, tous phénomènes produits par la *réfraction* et la *diffraction* de la lumière sur les myriades de cristaux aériens dans les mille positions qu'ils peuvent affecter à l'égard du soleil et du spectateur.

Ce n'est pas tout, les *faux soleils*, les *parhélies* agissent à leur tour comme centre de lumière et produisent des phénomènes secondaires semblables aux précédents, mais de plus faible intensité. On peut juger par là de la complexité du phénomène dont je viens de donner un aperçu général.

Toutefois les halos sont rarement complets, et ce n'est que dans les contrées septentrionales qu'on les observe dans leur splendeur, pendant des journées entières.

On a cherché longtemps l'explication des halos. C'est à Mariotte qu'on la doit ; elle date de 1670. Mariotte était un physicien français, doué d'une très-grande sagacité ; c'est lui, pour le dire en passant, qui le premier introduisit en France la méthode expérimentale à laquelle la science doit presque toutes ses découvertes. Mariotte auteur d'une foule de recherches importantes et curieuses en hydrostatique, en pneumatique, en optique, saisit parfaitement, avec son regard pénétrant, la vraie cause des halos. Son explication, abandonnée quelque temps pour celle de Huygens, est aujourd'hui la seule admise. Un anglais Cavendish, donna l'explication du grand halo ; et de nos jours, M. Bravais a su rendre compte de la plupart des singularités du phénomène et les a même reproduites artificiellement.

Il est bien établi aujourd'hui que l'effet général du halo est dû à la lumière réfractée et non à la lumière réfléchie ; on en a acquis la preuve à l'aide de la polarisa-

tion chromatique qui fournit le meilleur moyen de distinguer ces deux sortes de lumières.

De plus, les cristaux de glace ayant un angle réfringent de 60° ou de 90° rendent bien compte des effets observés.

Enfin, et cette vérification est capitale, les parcelles de glace, ou prismes hexagonaux, existent réellement en certaines circonstances dans l'atmosphère, et c'est bien à travers la substance de ces prismes, considérés soit isolément, soit deux à deux, que la lumière se réfracte, se décompose et produit le phénomène des halos dans toutes ses manifestations plus ou moins complètes, plus ou moins grandioses.

Il ne suffirait pas, en effet, d'expliquer le halo dans sa manifestation même la plus belle s'il n'était pas prouvé qu'il y eût dans l'air, en certains moments et à certaines hauteurs, des cristaux de glace. Or, le fait a été bien constaté surtout dans un célèbre voyage aérostatique de MM. Barral et Bixio, en 1850. Les aéronautes ont pénétré dans une couche de nuages glacés ayant plus de 5000 mètres d'épaisseur, nuages immenses qu'ils n'ont pu traverser entièrement, même à la hauteur de 7049^{m} à laquelle ils se sont élevés, un accident arrivé au ballon les ayant alors forcés de descendre. Le thermomètre marquait — 39°,7, presque la température où le mercure gèle.

C'est là une des plus grandes découvertes que la météorologie ait enregistrées depuis longtemps [1].

Passons maintenant à la description des halos et couronnes observés à Angers.

[1] Voir Arago, t. IX, p. 528 (Voyages scientifiques).

II.

DESCRIPTION DES HALOS ET COURONNES SOLAIRES ET LUNAIRES

Observés à Angers, du 30 août 1866 au 30 août 1867.

Les halos et couronnes observés à Angers, dans l'espace d'une année, sont assez nombreux et peuvent être partagés en trois groupes d'après leur nature et leur aspect, savoir :

1° *Grands halos*, au rayon de 46°, dits halos extraordinaires, assez rares dans nos climats ;

2° *Petits halos*, au rayon de 22° à 23°, des halos ordinaires, fréquents dans nos contrées ;

3° *Couronnes* solaires et lunaires, au rayon variable, ordinairement blanches ou peu irisées et dont les couleurs sont disposées à l'inverse de celles des halos, le rouge, ici, étant en dehors et le bleu en dedans.

1° GRANDS HALOS (Rayon = 46°.)

Dans l'intervalle de temps que nous considérons, il n'a été observé que deux grands halos solaires ; mais ils étaient totalement différents l'un de l'autre, comme on va en juger.

1. *Grand halo solaire du* 30 *août* 1866, à 5 heures 9 minutes du soir (planche I).

Nous renvoyons pour la description détaillée de ce météore au tome XX, p. 130, des Mémoires de la Société Académique d'Angers, et aux Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris, tome LXIII, p. 501 (séance du 17 septembre 1866.)

Nous rappellerons seulement ici que la couronne du halo était incomplète, blanche, sans irisation, mais que

le fond du cercle était plus sombre que l'extérieur, et légèrement rougeâtre près du contour; que cette couronne ne semblait pas plane, mais de la forme d'un anneau paraissant animé d'un mouvement de rotation sur lui-même, de dedans en dehors, et qu'enfin la périphérie était entourée de prolongements de rayons blancs qui formaient autour du halo une belle auréole.

2° *Grand halo solaire du* 11 *mars* 1867, à 1 heure.

Celui-ci différait en tous points du précédent. La couronne était complète, plane, très-irisée; l'intérieur du cercle était moins éclairé que l'extérieur; il n'avait pas d'auréole (planche II). Il s'est conservé jusqu'au soleil couchant, identique à lui-même et sans phases qui méritent d'être relatées.

2° HALOS ORDINAIRES (Rayon = 22° à 23° [1]).

1. *Halo solaire du* 24 *octobre* 1866.

Le phénomène a commencé à 9 heures 20 minutes; sa couronne lumineuse était complète et très-irisée. La région inférieure avait une teinte rougeâtre très-prononcée. A midi, il s'est un peu affaibli : à 3 heures 25 minutes il avait repris tout son éclat. Il n'a disparu qu'au coucher du soleil, par conséquent, après une durée de 7 heures 30 minutes.

2. *Halo solaire du* 25 *octobre*, à 7 heures 25 minutes.

Zone circulaire complète et un peu irisée; ciel pur au nord, brumeux au sud.

[1] Le rayon intérieur est sensiblement le même pour tous ces halos, mais le bord extérieur de la couronne n'étant pas toujours nettement accusé et se fondant souvent avec le reste du ciel, il en résulte que le rayon extérieur change un peu et par suite l'épaisseur de la zone varie depuis 1° jusqu'à 3°.

3. *Halo solaire du* 10 *novembre*, à 1 heure 10 minutes.

A 1 heure 10 minutes, il se manifesta autour du soleil une couronne parfaitement circulaire, à bords très-nettement accusés et très-irisés. La couleur rougeâtre dominait au bord inférieur; on voit par là que ce halo ressemblait à celui du 24 octobre. Une demi-heure après, ce phénomène avait disparu.

4. *Halo solaire du* 13 *janvier* 1867.

Le phénomène déjà aperçu à 1 heure 10 minutes, n'atteignit son maximum d'éclat qu'à 2 heures 35 minutes. La couronne, incomplète à la partie inférieure, présentait à la région zénithale une irisation qui contrastait assez sensiblement avec la blancheur mate et générale de la zone météorique. Dans cette partie colorée le bleu était visible au-dessus; le jaune, au-dessous, se détachait bien sur le fond nébuleux du ciel. Mais on remarquait que si le rouge du bord intérieur était absent, l'entre-couronne était un peu rougeâtre. Enfin, des rayons blancs, partant du pourtour de la couronne, formaient extérieurement à celle-ci une espèce de gloire ou auréole dont quelques rayons atteignaient presque jusqu'au zénith. Le ciel, qui avait été beau le matin, était alors nébuleux : le vent était du sud-ouest. La neige est tombée les 15, 16 et 17. (*Planche* 3, *fig.* 1.)

5. *Halo lunaire du* 15 *février* 1867, à 6 heures 35 minutes du soir.

Le cercle lumineux, quoique complet, ne présentait qu'une faible irisation, ayant néanmoins le caractère des halos. Sa durée n'a pas excédé 10 minutes.

6. *Halo solaire du* 28 *mars*, à 9 heures 10 minutes.

Ce halo, à son origine, ne présentait aucune irisation : ce n'était qu'une zone blanche circulaire incomplète, dont un tiers manquait. Le ciel était alors d'une teinte

plombée excepté du côté du sud où le fond du ciel était jaune.

A midi 35 minutes, la périphérie du halo était complétement marquée.

A 1 heure 25 minutes le halo avait tout son éclat, l'irisation était très-vive, surtout à la partie supérieure, qu'on désigne souvent sous le nom de *sommet*. Le rouge limitait le bord inférieur et le bleu, un bleu éclatant, régnait au bord supérieur.

A 2 heures 10 minutes le halo était très-faible et l'irisation disparaissait.

Le thermomètre marquait 14°, le vent était très-faible sud-ouest, de nombreux cumulus foncés s'élevaient à l'horizon.

7. *Halo solaire à arcs multiples, du* 13 *avril* 1867, à 2 heures.

Dès 8 heures 40 minutes du matin, le halo apparaissait un peu irisé ; à 10 heures 5 minutes, son sommet offrait déjà de vives nuances ; à 10 heures 35 minutes, le phénomène se compliquait par l'apparition de deux espèces de nuages très-irisés, symétriquement situés de chaque côté du cercle coloré, à la place où devait se dessiner plus tard un nouvel arc lumineux ; à 2 heures le phénomène avait pris un magnifique développement, ses arcs multiples brillaient d'un vif éclat (planche IV) ; c'était le plus beau halo de l'année.

En effet, outre la couronne centrale de 2 à 3 degrés d'épaisseur, partout irisée, spécialement à son sommet, on voyait dans l'intérieur de celle-ci deux arcs également colorés, le rouge à l'intérieur et le bleu à l'extérieur, d'un éclat cependant moindre que celui du cercle qui les entourait et auquel ils venaient se rattacher comme les projections d'un méridien, d'une sphère, dont l'axe est vertical. En ces points de jonction, la coloration était

très-vive et s'étendait à une dizaine de degrés de part et d'autre.

Au-dessus de ces deux couronnes irisées, on en voyait une troisième, concentrique à la première, mais blanche, excepté en deux endroits dont il sera question plus loin. Cette troisième zone, un peu moins épaisse que les précédentes, n'était visible que dans la région supérieure, sur un tiers environ de la circonférence totale.

Enfin une grande couronne blanche, au rayon de 46 degrés, plus large que les zones irisées, passant par le soleil et ayant son propre centre sur la troisième couronne, se développait majestueusement au-dessus des cercles précédents et s'étendait bien au delà du zénith; c'était presque le cercle que M. Babinet a nommé *cercle parhélique*, avec cette différence que celui-ci est horizontal et que l'autre ne l'était pas; ce n'était point non plus le cercle *circum-zénithal*, puisque celui-ci a son sommet au zénith. Appelons-le *cercle extérieur*.

C'est aux points de rencontre avec ce cercle que la troisième couronne présentait des portions d'arcs irisés, s'étendant à 5 ou 6 degrés environ de part et d'autre de la région d'intersection. Ici encore le rouge était en dedans et le bleu à l'extérieur.

Ce n'est pas tout : on apercevait en même temps, sur le cercle extérieur, deux larges facules rondes, très-blanches, qui tranchaient par leur éclat sur la couronne où ils étaient placés aux extrémités du diamètre horizontal de ce grand cercle, c'était des *parhélies* ou faux soleils.

Après une demi heure de durée, le brillant météore commença à perdre de son éclat, puis s'est évanoui peu à peu, les phases de disposition de ses différentes parties se succédant dans un ordre inverse de celui de leur apparition : D'abord le grand cercle disparut après ses

parhélies, puis la troisième couronne blanche, ensuite le second cercle; il ne resta plus que le halo ordinaire qui persista encore quelque temps.

Relativement aux phénomènes météorologiques concomitants, on a remarqué que la matinée avait été froide. Le thermomètre marquait 8° à 7 heures et 19° à 1 heure; à 10 heures du soir il était à 10°. Le ciel était assez uniformément nébuleux, le vent faible et de sud-ouest. De légers cirrus venaient de l'ouest. L'hygromètre marquait à l'heure du halo 87 degrés; le lendemain il indiquait 90°. La pression barométrique moyenne était 761^{m},5 le 13 avril jour du halo; le lendemain elle est descendue à 753^{m},5.

8. *Halo solaire du 14 avril*, à 9 heures.

Ce halo était très-faible et n'a duré qu'un quart d'heure. Le vent venant du sud-ouest était très-fort.

9. *Halo lunaire du 14 avril*, à 10 heures.

La circonférence était incomplète; l'irisation n'a commencé qu'à 10 heures 10 minutes; le sommet seul a présenté les couleurs caractéristiques du halo ordinaire.

Le ciel était d'une teinte blanchâtre qui contrastait avec celle de l'intérieur du halo, où le fond était grisâtre. Le thermomètre marquait 12°; le vent venant de l'ouest était très-fort.

10. *Halo solaire du 15 avril*, à 7 heures 25 minutes du matin.

Très-faible d'abord et sans irisation, il se montra pendant 6 minutes et disparut sous de nombreux cumulus venant de l'ouest d'où un vent très-fort les poussait. A 8 heures 25 minutes il reparut avec irisation au sommet.

11. *Halo solaire du 18 avril*, à 7 heures 15 minutes du matin.

Analogue au précédent, il s'est montré d'abord très-pâle, sans nuances irisées et incomplet dans sa périphé-

rie. Le ciel était alors partout nébuleux. A 1 heure la couronne était entière et son sommet faiblement irisé. Il était très difficile à observer. L'irisation était changeante avec l'épaisseur des légers nuages qui en était la cause et le théâtre ; tantôt ce halo présentait une circonférence compléte et bien limitée surtout en dedans ; tantôt il disparaissait à moitié dans l'espace de quelques minutes pour renaître ensuite avec plus ou moins d'éclat. L'irisation passait puis se ravivait comme celle de l'arc-en-ciel produit par la poussière d'eau soulevée par les palettes des roues des bateaux à vapeur.

J'ai remarqué que la teinte à peu près uniforme du ciel dans le voisinage du soleil est celle qui semble la plus favorable à la manifestation du météore. Quand un nuage un peu plus épais vient à traverser la couronne, il y produit, en général, une diminution d'éclat, cela se comprend; mais d'autres fois, s'il n'est pas trop dense, l'éclat devient, au contraire, plus vif sur son passage à travers le cercle lumineux.

Pendant le halo dont il est ici question, le ciel avait une teinte grise différente de celle de l'intérieur du cercle où la nuance paraissait plus foncée.

Le thermomètre marquait 18°; le vent était du sud-est.

12. *Halo solaire du 27 avril*, à 10 heures 10 minutes.

Ce halo a présenté deux phases bien distinctes : Dans la première, qui n'a duré que 10 minutes, il était très-faible ; le sommet et la base étaient seuls irisés ; le vent venait de l'ouest et le thermomètre marquait 21°. Dans la seconde phase, qui commença vers 1 heure, l'irisation du halo s'étendit et le jaune y domina, la circonférence du cercle coloré était d'ailleurs très-complète. Le ciel avait une teinte plombée.

13. *Halo solaire du* 30 *avril*, à 11 heures.

Très-faible et de peu de durée; vent d'ouest, température de 15°.

14. *Halo solaire du* 1^er^ *mai*, à 7 heures du matin.

Après être resté faiblement accusé, jusqu'à 10 heures, il présenta, à partir de ce moment, plus d'éclat; son sommet était plus irisé que le reste de la couronne qui d'ailleurs était entière.

De nombreux cumulus et même des nimbus poussés par un vent d'ouest assez fort mirent fin au phénomène. Le thermomètre marquait 16°.

15. *Halo lunaire du* 10 *mai*, à 10 heures 5 minutes.

Il ne présentait rien de particulier; sa couronne n'offrait pas de solution de continuité; mais l'irisation n'y était pas visible. Le ciel avait une teinte grisâtre; le vent était du sud; le thermomètre marquait 17°.

16. *Halo solaire du* 11 *mai*, à 3 heures.

Le ciel avait été nébuleux une partie de la journée, à 3 heures une belle couronne irisée se dessinait autour du soleil, elle persista quelques instants, et bientôt des cumulus venant de l'ouest et passant sur elle la firent disparaître. Le thermomètre marquait 25°.

17° *Halo solaire à arcs tangents, du* 24 *mai*, à 7 heures 35 minutes du soir.

Quelques minutes avant le coucher du soleil, on vit l'astre entouré d'un beau halo (planche III, fig. 2). Deux arcs tangents, d'une longueur de 60° environ, étaient symétriquement placés à droite et à gauche de la couronne ordinaire; ils paraissaient avoir même rayon que celle-ci et étaient également irisés, et les couleurs avaient la même disposition que dans la couronne elle-même, c'est-à-dire le rouge à l'intérieur. Ils avaient aussi même largeur que la zone centrale.

De plus, au sommet de la couronne primitive on

voyait d'abord une tache circulaire jaune, ayant la largeur de la zone, puis deux arcs également d'un jaune d'or, très-vif, tournant leur convexité vers l'horizon. Ces arcs ne se prolongeaient qu'à une faible distance de la couronne. Le soleil en se couchant, mit fin à ce beau météore, dont on n'a pas revu d'analogue depuis cette époque.

18. *Halo solaire du* 3 *juin*, à 4 heures 20 minutes du soir.

Ce halo n'était développé que sur les deux tiers de sa circonférence et était peu irisé. Des cumulus et des nimbus venant de l'ouest n'ont pas tardé à faire évanouir le phénomène lumineux. Le thermomètre marquait alors 21°.

19. *Halo solaire du* 14 *juin*, à 1 heure 6 minutes.

De 1 heure 6 minutes à 1 heure 20 minutes, le phénomène a été en s'accusant de plus en plus. Très-faible au commencement, il était arrivé, à la fin, à briller de très-vives couleurs surtout vers le sommet. L'intérieur était, comme d'ordinaire, d'une teinte relativement sombre comparativement à celle du ciel. Ce halo disparut sous de petits cumulus qui venaient en nombre du côté du nord. Le thermomètre marquait 32°.

20. *Halo solaire du* 28 *juin*, à midi 15 minutes.

A cette heure, les couleurs prismatiques du halo étaient presque imperceptibles : le jaune dominait à l'extérieur et était plus visible que le rouge qui bordait l'intérieur de la couronne. A midi 35 minutes l'irisation était plus marquée, surtout au sommet et à la base. Le rouge était devenu assez vif à la circonférence intérieure.

A 1 heure 15 minutes le halo avait disparu. A 2 heures il avait repris sa forme, mais non ses couleurs. En ce moment, des rayons blancs, ou plutôt des prolongements de rayons, formant une auréole, partaient de tout le

pourtour de la couronne et se dirigeaient vers toutes les régions du ciel.

A 2 heures 10 minutes l'irisation était redevenue apparente ; mais bientôt des cirrus venant du nord-ouest, poussés par un vent très-fort, couvrirent le halo et le firent disparaître. Le thermomètre marquait alors 30°.

21. *Halo solaire du 1er juillet*, à 7 heures 25 minutes du matin.

Ce halo a présenté différentes phases qui méritent d'être remarquées.

D'abord à 7 heures 25 minutes, en commençant, le halo était très-faiblement dessiné et la couronne incomplète ; néanmoins il était déjà irisé, surtout en haut et promettait de devenir très-beau si les circonstances se montraient favorables. Des cirrus et de légers cumulus venaient du sud-ouest.

A 7 heures 40 minutes, la couronne était complète et partout irisée ; le rouge et le jaune y dominaient ; l'intérieur du cercle était relativement sombre. On voyait au nord des cirro-cumulus qui allaient assez vite.

A 8 heures 10 minutes, des rayons d'un blanc jaunâtre, partant du soleil, allaient couper en différents endroits la circonférence lumineuse et produisaient des teintes alternativement claires et sombres, assez semblables aux effets d'interférences.

A 8 heures 20 minutes, le sommet avait les teintes vives d'un bel arc-en-ciel ; le reste de la couronne, qui paraissait avoir 2° d'épaisseur, était d'un blanc d'argent. De petits nuages de ce même blanc se trouvaient à l'intérieur du cercle et se détachaient parfaitement sur le fond sombre, produisant ainsi de très-beaux effets de lumière.

A 8 heures 25 minutes, le vert dominait au sommet. Trois minutes après, on ne voyait plus qu'une bande

d'un *jaune vif qui prenait la place des autres couleurs.* Au bout de cinq minutes, le beau phénomène s'évanouit presque subitement.

A 4 heures 10 minutes, il reparut ; mais on ne voyait plus que le sommet où brillaient seulement le blanc éclatant et le jaune qui occupait la région supérieure ; cette zone avait alors 2 à 3° d'épaisseur.

Peu à peu le ciel se couvrit de cumulus et de nimbus, poussés par un vent faible. Le thermomètre marquait alors 28°.

22. *Halo solaire du 5 juillet*, à 10 heures 35 minutes.

Ce halo faiblement marqué et néanmoins d'une irisation plus prononcée au bout de 10 minutes, n'a rien présenté d'intéressant. Des cirrus et des cumulo-nimbus venaient de l'ouest sur le halo ; température 27°.

23. *Halo solaire du 14 juillet*, à 3 heures 20 minutes du soir.

Il n'y avait pas de cercle ayant le soleil pour centre, mais on voyait une grande couronne de teinte verdâtre ayant 2° d'épaisseur qui embrassait tout le ciel, assez semblable, pour la dimension et l'épaisseur et la situation, au *cercle extérieur* qui accompagnait le halo du 13 avril dernier.

Le ciel était couvert de cirrus et de cumulus, poussés par un vent de sud-ouest assez rapide. Le thermomètre marquait 23°.

24. *Halo solaire du 30 juillet*, à 9 heures 20 minutes.

Assez faible, plus irisé au sommet que dans le reste de la couronne qui était d'ailleurs complète. L'intérieur du cercle avait une teinte sombre.

Le vent était très-faible et amenait des cirrus et des cumulus qui ne tardèrent pas à couvrir tout le ciel et firent disparaître momentanément le halo, qui se mon-

tra de nouveau à 10 heures 5 minutes et ne dura que 6 minutes. La température était de 24°.

25. *Halo solaire du* 6 *août*, à 5 heures 10 minutes du soir.

Très-faible et très-difficile à apercevoir et n'ayant duré que 10 minutes, il n'a montré qu'une pâle teinte rouge à l'arc intérieur. Le vent était assez fort et de l'ouest. Température 22°.

26 et 27. *Halos solaires des* 19 *et* 20 *août*, à 9 heures 5 minutes et 11 heures 10 minutes.

Très-faibles et peu irisés, de circonférences incomplètes, ils n'ont duré l'un et l'autre que quelques minutes. Des traces de ces halos ont paru dans le courant de la journée, mais ont été masquées presqu'aussitôt par de nombreux cumulus qui recouvraient à peu près tout le ciel.

3° COURONNES SOLAIRES ET LUNAIRES.

1. *Couronne solaire du* 8 *décembre* 1866.

Le météore lumineux a commencé à 10 heures 5 minutes, très-faible à 10 heures 40 minutes, il a eu sa plus grande vivacité à 2 heures 30 minutes. Au moment une bande blanchâtre de 2 ou 3 degrés d'épaisseur (comme celle de la couronne), ayant son bord extérieur *bleuâtre*, était tangente à la couronne (planche V). Cette bande en ligne droite, sur une assez grande étendue, à peu près égale à la longueur du rayon intérieur de la couronne, de part et d'autre du point de contact, se relevait ensuite brusquement à ses extrémités. La couronne elle-même n'était pas irisée, mais blanche partout et parfaitement circulaire, incomplète à la partie inférieure. Le phénomène n'a eu qu'une demi heure de durée. Le ciel était très-nébuleux au sud-ouest.

2. *Couronne lunaire du* 13 *janvier* 1866, à 9 heures 20 minutes du soir.

La journée du 13 janvier, après avoir été marquée par un halo solaire très-prononcé, a présenté dans la soirée le spectacle d'une couronne lunaire sans irisation, d'un blanc nettement découpé sur le fond d'un ciel sans nuages apparents. Le bord supérieur s'étendait jusqu'à la constallation de Cassiopée. On pouvait distinguer dans l'entre-couronne des étoiles de 4e grandeur, à travers la faible nébulosité qui faisait le fond du cercle, dont la lune occupait le centre.

3. *Couronne lunaire et bandes rectilignes du* 18 *janvier* 1866, à 9 heures 25 minutes du soir.

Cette couronne, de 3 ou 4 degrés d'épaisseur, était complète, d'un blanc un peu mat partout uniforme, son bord intérieur était nettement accusé tandis que le bord extérieur se fondait sensiblement avec le fond d'un ciel vaporeux à teinte blanchâtre (planche VI).

Cette couronne était remarquable par trois longues bandes qui l'accompagnaient.

Ces bandes rectilignes, de teinte uniforme, étaient aussi blanches et aussi larges que la couronne elle-même. L'une traversait diamétralement la zone circulaire et la dépassait de part et d'autre d'une longueur au moins égale à celle du rayon de la couronne; elle allait des Pléiades à Procyon, passant par le centre de la lune.

Deux autres bandes un peu moins intenses que la précédente, semblables à des rayons avec prolongements et faisant un peu l'éventail, s'étendaient, l'une depuis la lune jusqu'à la Chèvre (au zénith), l'autre passait par les Gémeaux où se trouvait alors Mars.

La première bande faisait avec une droite parallèle à l'horizon un angle d'environ 45 degrés; la seconde était perpendiculaire à celle-ci; la troisième divisait l'angle

des deux autres à peu près en parties égales.

Le ciel dans le voisinage de la lune était parsemé de petits nuages bien distincts. On n'a point remarqué de coloration.

Le phénomène, aperçu à 9 heures 15 minutes, s'évanouit un quart d'heure plus tard au milieu de nuages qui bientôt couvrirent tout le ciel. Le froid était alors moins vif que la veille à pareille heure.

4. *Couronne lunaire du 14 février*, à 9 heures 17 minutes du soir.

D'une teinte blanche assez uniforme, cette couronne avait un aspect un peu irrégulier, c'est-à-dire paraissant différer sensiblement de la forme circulaire. Elle a été de peu de durée.

— En résumé, du 30 août 1866 au 30 août 1867, on a observé à Angers :

2 Grands halos, au rayon de 46° ;

27 Halos ordinaires, au rayon de 23° ;

4 Couronnes solaires ou lunaires ;

En somme, 33 météores.

En classant tous ces météores par ordre chronologique, on trouve la répartition suivante pour les différents mois de l'année :

Août 1866.	1	
Septembre.	0	minimum.
Octobre.	2	
Novembre	1	
Décembre	1	
Janvier 1867.	3	
Février.	2	
Mars.	2	
A reporter. . .	12	

Report. . . .	12	
Avril.	7	maximum.
Mai.	4	
Juin.	3	
Juillet	4	
Août.	3	
	33	
Septembre 1867[1]	2	
	35	

[1] Deux nouveaux halos ont été observés depuis le 30 août :

1. *Halo solaire du* 12 *septembre* 1867, à 7 heures 20 minutes du matin.

Il était très-peu visible. A 8 heures 23 minutes, le jaune, qui se trouvait à l'intérieur de la zone lumineuse, était très-vif. A 8 heures 40 minutes le phénomène avait disparu.

Le vent était alors du sud et très-faible ; le thermomètre marquait 14°.

2. *Halo solaire du* 14 *septembre*, à 9 heures 25 minutes.

Malgré la faible intensité du météore lumineux, on distinguait néanmoins le jaune et le blanc sur la zone. A 9 heures 27 minutes le sommet du halo était brillant, le jaune était très-vif. A 9 heures 33 minutes, l'intérieur avait une teinte très-sombre, le bord intérieur de la couronne était rouge. A 10 heures 10 minutes, une teinte bleue avait remplacé le blanc à la partie supérieure du halo. Trois minutes après, des rayons d'un blanc d'argent, au nombre de 11, ayant pour centre le soleil, traversaient dans différents endroits le halo. Huit minutes après tout avait disparu.

Le vent, à peine sensible, venait du nord. Une heure après, il tournait à l'ouest. Des cumulo-nimbus venaient lentement du nord-ouest. Le thermomètre marquait 19°. Le baromètre avait monté pendant la nuit de $6^{mm},77$.

III.

DES HALOS ET COURONNES SOLAIRES ET LUNAIRES CONSIDÉRÉS COMME PRONOSTICS DU TEMPS.

Outre l'intérêt purement scientifique qui s'attache à l'observation des halos et couronnes, outre l'attrait qu'ils présentent à la curiosité, ces brillants météores peuvent fournir aussi des indications précieuses comme pronostics du temps.

Cette seule considération mérite qu'on ne les néglige pas; car on n'a jamais trop de données à cet égard. Celles-ci se contrôlent mutuellement et suppléent dans ce que chacune d'elles a nécessairement d'incomplet.

Telle est la raison principale qui a motivé la publication des observations qui viennent d'être décrites et qui avaient été faites sans idée préconçue et dans un but de simple curiosité scientifique.

C'est un fait connu depuis longtemps que les grands cercles blancs qui entourent le soleil et la lune sont regardés comme des pronostics de pluie. Mais, ce qu'on ignore généralement, c'est que les halos solaires irisés sont beaucoup plus fréquents qu'on ne pense (ils échappent à l'observation en raison de la difficulté de les apercevoir) et peuvent servir également de pronostics du temps.

Dans une communication que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie des sciences[1] au sujet du *grand halo* solaire observé à Angers, le 30 août 1866, je terminais en disant que dans la nuit du 30 au 31 et dans la mati-

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 17 septembre 1866.

née du 31, il avait plu abondamment comme il arrive d'ordinaire pour les *météores de cette espèce*. Je crois pouvoir ajouter aujourd'hui que cette remarque s'applique aussi aux petits halos (au rayon de 23°) et aux couronnes, comme le prouvent les observations précédentes rapprochées de celles où l'on a enregistré avec soin les jours de pluie et la quantité d'eau tombée le jour ou les jours qui suivent ceux de l'apparition des halos et couronnes

J'ai pu, en effet, avec mes observations particulières et à l'aide des feuilles mensuelles d'observations météorologiques faites à l'École normale d'Angers, feuilles que M. le Directeur de cet établissement a bien voulu me confier, faire des recherches nécessaires à la vérification que j'avais en vue.

En rapprochant les jours et heures de l'apparition des halos et couronnes les phénomènes consécutifs qui se rapportent à la température, à la pression, à l'état du ciel, j'ai cherché à y voir quelque corrélation; mais je n'en ai saisi aucune à laquelle on puisse s'arrêter sérieusement, eu égard au petit nombre d'observations faites jusqu'alors dans cette voie. Je ne parlerai donc que de la relation qui paraît exister entre les halos et la pluie.

J'ai réuni dans le tableau synoptique suivant les résultats de ce rapprochement.

Corrélation entre l'apparition des halos et couronnes, leur intensité et la chute prochaine de la pluie.

	ESPÈCE DU MÉTÉORE.	INTENSITÉ DU MÉTÉORE.	DATE de L'APPARITION.	PHÉNOMÈNES CONSÉCUTIFS. (PLUIE, NEIGE, VENTS.)
1	Grand halo sol.	Assez prononcée.	30 août 1866.	Pluie dans la nuit du 30 au 31 et le 31.
2	Halo solaire.	Faible.	24 octobre.	Pluie les 25 et 26.
3	Halo lunaire.	Très-faible.	25 octobre.	
4	Halo solaire.	Assez grande.	10 novembre.	Pluie le 10 et série de pluies les jours suivants.
5	Couronne solaire (forme bizarre).	Faible.	8 décembre.	Pluie le 9 et les jours suivants.
6	Halo solaire.	Assez grande.	13 janv. 1867.	Neige le 15 et le 16.
7	Couronne lunaire	Assez grande.	13 janvier.	
8	Couronne lunaire	Assez grande.	18 janvier.	Pluie, verglas, dégel le 20.
9	Couronne lunaire	Faible.	14 février.	
10	Halo lunaire.	Très-faible.	15 février.	Pluie les 15 et 16.
11	Grand halo sol.	Assez grande.	11 mars.	Pluie continuelle le 12.
12	Halo solaire.	Grande.	28 mars.	Pluie le 29 ; pluie abondante le 30
13	Halo solaire.	Grande.	13 avril.	Vent violent et pluie le 14 ; (jour
14	Halo solaire.	Très-faible.	14 avril.	de réception du 51e de ligne,
15	Halo lunaire.	Assez grande.	14 avril.	venant du Mexique.)
16	Halo solaire.	Faible.	15 avril.	Pluie le 15 et le 16.
17	Halo solaire.	Faible.	18 avril.	Beau le soir ; pluie la nuit du 18 au 19 et les 19 et 20.
18	Halo solaire.	Assez marquée.	27 avril.	(Absence d'observation).
19	Halo solaire.	Très-faible.	31 avril.	(Absence d'observation).
20	Halo solaire.	Peu prononcée.	1 mai.	Ciel très-nuageux le matin ; pluie à 9 heures du soir ; pluie les 2, 3, etc.
21	Halo lunaire.	Assez marquée.	10 mai.	Petite pluie le 11 et jours suivants.
22	Halo solaire.	Assez marquée.	11 mai.	
23	Halo solaire.	Assez grande.	24 mai.	Petite pluie ; le 25 petite pluie ; grand abaissement de température du 25 au 26.
24	Halo solaire.	Faible.	3 juin.	Quelques gouttes de pluie le soir ; petite pluie les 4 et 5.
25	Halo solaire.	Faible.	14 juin.	Pluie le soir ; petite pluie le 15.
26	Halo solaire.	Faible.	28 juin.	Vent assez fort ; grand abaissement de température ; petite pluie les 29 et 30.
27	Halo solaire.	Assez intense.	1 juillet.	Pluie, orage à 6 heures du soir ; vent violent S.-O., et pluie le 2 à 10 heures du matin.
28	Halo solaire.	Faible.	5 juillet.	Couvert ; pluie le 6 et le 7.
29	Halo solaire.	Faible.	14 juillet.	Petite pluie le soir ; petite pluie le 15 et le 16.
30	Halo solaire.	Faible.	30 juillet.	Pluie le 1er août.
31	Halo solaire.	Très-faible.	6 août.	Pluie le soir.
32	Halo solaire.	Extrêm. faible.	19 août.	Quelques gouttes de pluie le 20 à
	Halo solaire.	Extrêm. faible.	20 août.	5 heures 1/2 du soir.

On voit, d'après ce tableau, que dans tous les cas les halos petits ou grands et les couronnes solaires et lunaires ont été suivis de pluie ou de neige le jour même ou le lendemain et au plus tard le surlendemain.

Il résulte aussi des mêmes observations comparatives qu'en général la pluie est d'autant plus prochaine et sera plus abondante, le vent d'autant plus fort que le météore lumineux aura été plus brillant.

Dans la communication que j'ai eu l'honneur de faire au Congrès des sociétés savantes réunies à la Sorbonne en avril 1867, je disais, en parlant des halos considérés comme pronostics du temps et du vent à Angers : « Serait-ce un phénomène général ou local? C'est ce que j'ignore. » Le savant professeur de la faculté des sciences de Toulouse, M. Daguin, a répliqué que dans le pays qu'il habite, le halo annonce le beau temps. Depuis cette époque, j'ai eu l'occasion de trouver dans diverses publications des faits qui contredisent l'opinion soutenue par M. Daguin ; je citerai entre autres l'exemple suivant comme se rapportant le mieux à la localité dont il est question.

« *Cercle autour du soleil.* — Un journal de Gijon « (Espagne), annonce que le 13 juillet 1867 on a vu le « soleil encadré par un cercle lumineux situé à une très- « grande distance et dont la circonférence avait une im- « mense longueur ; cette circonférence était teinte de « toutes les nuances de l'arc-en-ciel.

« Plusieurs auteurs ont rangé l'apparition des cercles « de cette nature comme un présage de *grandes pluies* « *et de grands vents.* L'apparition du cercle de Gijon « peut être rangée au nombre de celles qui confirme- « raient cette opinion. » (*Liberté* du 22 juillet 1867.)

Je veux aller au-devant d'une objection que l'on pourrait faire relativement au pronostic tiré de la présence

des halos ; on pourrait dire : puisqne ce météore se manifeste quand le ciel est parsemé de ces petits nuages que les marins appellent *queues de chat* et que les météorologistes nomment *cirrus*, il suffit de constater dans l'atmosphère la présence des cirrus pour annoncer la pluie ; il est donc inutile d'observer les halos ou les couronnes qui ne sont que la conséquence de la production des cirrus dans des circonstances dont on ignore l'origine.

Nous répondrons que souvent, à la vérité, les cirrus d'une certaine forme sont regardés avec quelque raison comme des pronostics assez sûrs d'un changement prochain du temps. Mais la corrélation entre la présence des cirrus et la pluie prochaine est bien loin d'être établie par les observations régulières.

L'observation prouve, au contraire, que les cirrus peuvent exister dans l'air, passer devant le soleil ou la lune sans produire de halos ni de couronnes. Il n'est pas rare de voir le ciel parsemé de ces nuages légers pendant plusieurs jours sans que la pluie s'ensuive nécessairement. Mais quand il se produit dans les régions élevées un abaissement subit de température par l'arrivée d'un vent supérieur froid (phénomènes que la présence des cirrus ne peut annoncer à l'avance), alors les cirrus changent de forme et peut-être de nature ; la phase du halo arrive comme phénomène consécutif de cette espèce de métamorphose.

D'autre part, la présence des cirrus dans l'air n'est pas indispensable à la production du halo, ce météore se manifestant également au sein d'une atmosphère vaporeuse, dans une nébulosité vague, sans contours délimités comme le sont les nuages cirrus.

Enfin, ce doit être au moment où les petits cristaux du globe, cause générale du phénomène, ont acquis leur

plus grand développement que le phénomène lumineux acquiert son maximum d'éclat et d'intensité. Alors ces petits cristaux devenus de plus en plus volumineux descendent dans des régions moins froides, se fondent peu à peu et se résolvent finalement en pluie.

Telle serait l'explication simple qu'on pourrait donner de la transformation des météores en question et des phénomènes aqueux dont ils sont les précurseurs.

Le halo nous donne donc des nouvelles de l'état de l'atmosphère dans les hautes régions; il est le signe d'un refroidissement qui gagne peu à peu la région ordinaire des nuages et amène la condensation des vapeurs qui s'y trouvent.

Quant au vent plus ou moins intense qui suit ordinairement les halos très-brillants, il ne serait qu'une conséquence du phénomène précédent.

On conçoit, en effet, que la vapeur d'eau élevée de la surface de la terre à de grandes hauteurs dans l'atmosphère sous l'influence d'une température élevée et d'un vent chaud, on conçoit, dis-je, que cette vapeur, après s'être refroidie et condensée subitement par un vent froid, amène, par suite d'une diminution considérable de volume, un mouvement de l'air d'autant plus grand que la région de l'atmosphère où se passait le phénomène contenait une plus grande quantité de cette vapeur et avait elle-même plus d'étendue.

Les halos ne se produisent que par un temps calme ou par un vent faible ou modéré, dont la vitesse augmente quelquefois d'une manière très-considérable.

Une autre remarque ressort de la comparaison des vents qui accompagnent le halo : c'est que le phénomène se manifeste, en général, quand le vent indiqué par la girouette est du sud ou du sud-ouest, pendant que le vent supérieur, indiqué par la direction des nuages, est du

nord ou du nord-ouest, ou du nord-est, dans les saisons différentes de l'hiver; tandis que dans les temps froids, la direction des vents supérieurs et inférieurs semble être intervertie.

Si l'on compare le degré de fréquence des halos à celui des jours de pluie, on ne trouve pas de relation apparente. Il en est de même quand on considère l'humidité relative de l'atmosphère, le jour des halos.

En cherchant si le degré de fréquence des halos avait quelque rapport avec la *quantité* de pluie, j'ai trouvé que les courbes qui représentent ces deux ordres de phénomènes, pour le laps de temps qui correspond à nos observations, sont en quelque sorte inverses l'une de l'autre. Ce résultat pourra, de prime-abord, paraître contradictoire avec le fait avancé précédemment, à savoir que le halo annonce la pluie plus ou moins rapprochée. Cependant la contradiction n'est qu'apparente, car le halo ne se manifeste pas pendant la série des jours pluvieux, mais seulement dans un ciel vaporeux. Or quand un halo a été suivi d'une pluie plus ou moins prolongée, il ne s'en montre plus avant que l'atmosphère ne soit redevenue à peu près sereine. Ainsi s'explique le fait qui résulte du rapprochement des deux phénomènes.

A ce sujet, je veux prévenir encore une objection qu'on ne manquerait pas de faire, à savoir que les jours de pluie ayant été très-nombreux cette année il n'est pas étonnant que les halos aient été suivis de pluie. Nous répondrons que les halos ne se sont pas montrés pendant les nombreux jours de pluie, ni de beau, ni de ciel couverts de gros nuages, mais seulement à l'approche d'un passage du beau temps à la pluie et c'est tout ce qu'il s'agissait de prouver par l'observation.

Comme je désire que l'on ne se méprenne point sur

les conclusions précédentes, j'ajouterai qne c'est avec réserve que je les présente et que je ne les donne point comme des règles générales sans exception. Les phénomènes atmosphériques sont trop peu connus pour que j'ose ici énoncer des lois mathématiquement rigoureuses. Il suffit, pour que ces conclusions aient quelque valeur, que les faits signalés se vérifient dans la grande majorité des cas.

Lorsque des observations plus nombreuses auront fourni de nouveaux documents, on pourra se prononcer avec plus de certitude et voir si elles sont de nature à confirmer ou à modifier notre opinion actuelle.

Quelle que soit d'ailleurs la valeur scientifique des observations qui précèdent, voici le motif qui nous a engagé à les publier.

Arago dit [1], en parlant des halos : « Ces météores ont été l'objet des observations d'un grand nombre de physiciens et des plus illustres ; leur cause est connue. Cependant, ils présentent encore plusieurs circonstances inexpliquées qui appellent un nouvel examen ; on ne pourra faire cet examen avec fruit qu'autant qu'on aura recueilli un grand nombre d'observations. »

Ainsi en résumé, malgré les progrès de la science, on ignore encore plusieurs choses sur les halos ; diverses singularités restent encore à expliquer complétement. Aussi Arago, dans ses *Instructions sur les voyages scientifiques*, a-t-il cru devoir appeler l'attention des observateurs sur un grand nombre de phénomènes qui se rattachent à la météorologie, à la physique du globe, et en particulier aux météores lumineux. Ces recommandations sont encore bonnes à suivre aujourd'hui, quoiqu'on ait fait un pas de plus.

[1] Arago, *Mémoires scientifiques*, tome II, page 677.

L'illustre savant indique les observations à compléter, les mesures à effectuer, les lacunes à remplir, en un mot les nombreux *desiderata* de la science sur ces différents sujets. Ce qui l'amène à citer l'anecdote suivante pour prouver combien il reste à faire.

« J'ai lu quelque part, dit-il, que certain personnage se lamentait un jour devant d'Alembert de ce que l'Encyclopédie avait acquis une si vaste étendue. « Vous auriez été bien plus à plaindre, répartit le philosophe, si nous avions rédigé une encyclopédie *négative* (une encyclopédie contenant la simple indication des choses que nous ignorons) ; dans ce cas, cent volumes in-folio n'auraient certainement pas suffi [1]. »

IV.

HALOSCOPES, HALOMÈTRES.

Fréquence des halos. — Difficulté de les observer quand ils sont faiblement irisés. — Haloscopes ; halomètres.

Les halos solaires sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le croit communément ; mais comme ils ne se produisent que dans un ciel parsemé de nuages très-légers, très-vaporeux, il en résulte que dans cette circonstance la lumière de l'astre est tellement diffuse que l'on ne peut regarder à l'œil nu sans une grande fatigue, aucun point de l'atmosphère situé à un distance de 30 à 40 degrés du centre apparent du soleil. Aussi est-il souvent très-difficile de bien voir cette espèce de halos. Si l'on ajoute à cela le faible développement de la plupart d'entre eux, on comprendra pourquoi un grand nombre de ces curieux phénomènes échappent aux observations.

[1] Arago, *Voyages scientifiques*, page 1.

Pour voir les halos, pour distinguer ceux qui sont peu développés ou faiblement irisés, pour étudier les particularités que présentent les plus beaux d'entre eux, il convient de protéger l'œil de l'observateur contre la vivacité de la lumière, de façon à ce qu'il puisse fixer, sans fatigue, au moins durant quelques secondes, les points du ciel situés à 20 et quelques degrés du soleil.

Il ne suffit pas de se placer dans le voisinage d'un arbre, d'une maison, d'une cheminée, ou d'un objet opaque quelconque qui nous cache la région du ciel où se trouve le soleil; il ne suffit pas, ce qui est plus simple, de mettre devant son œil une pièce de monnaie, ou l'extrémité du doigt, à l'effet de couvrir le disque solaire; par ces artifices, on ne peut bien voir les couleurs du cercle irisé et surtout les teintes dégradées de la couronne.

Le meilleur moyen, à notre avis, consiste à limiter l'étendue de la surface qu'on observe, afin de diminuer proportionnellement la quantité de lumière reçue par l'œil. De cette façon, on n'affaiblit pas la lumière qui part des points observés, comme cela arrive quand on a recours à des verres noircis, à la réflection sur l'eau, sur le verre noir.

Pour obtenir le résultat cherché, il faut munir son œil d'un écran bien opaque, fait par exemple avec une feuille de carton épais et noir dans laquelle on a préalablement découpé une fente circulaire, une portion de couronne, large d'un centimètre environ, sur une étendue de 30 à 60 degrés, l'écran n'ayant pas moins de 40 centimètres de diamètre.

La lumière n'ayant pas toujours la même vivacité dans tous les halos solaires, il est bon de se munir d'écrans à fentes de différentes largeurs et d'étendue plus ou moins grande, à moins qu'on ne préfère réunir ces diverses fentes sur un même carton.

Il serait mieux encore, en se servant de cet instrument simple, que l'on pourrait appeler *haloscope*, d'employer le moyen auquel les photographes ont recours pour mettre au point l'image dans la chambre obscure, moyen qui consiste, comme on sait, à se couvrir la tête d'une étoffe noire et épaisse que la lumière traverse à peine.

Dans ces conditions, l'on pourra parfaitement distinguer les nuances variées des diverses parties d'un halo solaire, même très-faible.

Enfin, l'emploi d'un tube noirci à l'intérieur ou d'une lunette de faible grossissement (comme une lunette de spectacle) nue ou munie d'un diaphragme, pourra aussi être très-avantageux.

J'indiquerai encore un moyen très-simple d'observer sans fatigue, des régions très-éclairées de l'atmosphère. On perce avec une épingle de moyenne grosseur, dans un morceau de papier fort ou de carton, deux trous éloignés l'un de l'autre de la distance des deux yeux, c'est-à-dire de deux pupilles (environ 65 millim.). En plaçant ces deux petites ouvertures très-près des yeux, on peut regarder dans le voisinage du soleil et le soleil lui-même sans être ébloui.

— L'étude des halos comprend non-seulement l'observation des formes plus ou moins complexes de ces météores, celle des couleurs plus ou moins brillantes et variées qui les embellisssent, celle de la situation relative de ces différentes nuances, mais encore la mesure des dimensions des diverses parties du météore; rayon, épaisseur de couronne, longueur d'arcs, position des parhélies, etc. Or, pour effectuer ces mesures avec exactitude, il faut des instruments de précision. Ces instruments sont connus, nous n'avons pas à nous y arrêter : cercle gradué, sextant et même graphomètre. Mais dans

Grand Halo solaire
du 30 Août 1866

Grand Halo solaire (rayon 46°)
du 11 Mars 1867 à 1 h

Couronne Lunaire
18 Janvier 1867.

la plupart des cas, une mesure approximative suffit. Alors l'instrument le plus simple doit être préféré.

Je proposerai alors d'employer une simple règle graduée avec curseur perpendiculaire. C'est un goniomètre rectiligne d'une extrême simplicité. On place l'œil à une extrémité de cette règle et l'on vise un des points; puis on fait glisser le curseur jusqu'à ce que son extrémité libre passe par le second point dont il s'agit de mesurer la distance au premier.

On fixe alors le curseur à l'aide de la vis qu'il porte latéralement et il ne reste plus qu'à lire sur la règle le chiffre correspondant qui sera la distance angulaire cherchée.

La graduation de ce petit appareil, qu'à raison de sa destination particulière, nous appellerons *halomètre*, peut se faire très-simplement de la manière suivante :

On trace sur une feuille de papier, à l'aide d'un rapporteur, un certain nombre d'angles, depuis ceux de quelques degrés jusqu'à 45 ou 50°. Après avoir élevé sur la première droite, qui sert de point de départ, une perpendiculaire de longueur arbitraire, mais constante dans toutes les constructions ultérieures, on mène par l'extrémité libre de cette perpendiculaire une parallèle au rayon primitif dont il vient d'être question. Cette parallèle rencontre les droites qui forment les différents angles en des points qui vont servir de sommet à autant de perpendiculaires que l'on abaissera sur le rayon primitif, sur les pieds de ces perpendiculaire on inscrira les angles correspondants et l'échelle sera construite.

On pourra se servir de deux curseurs de différentes longueurs, ou plutôt d'un curseur double dont les deux tiges seront d'inégales longueurs et correspondant à deux graduations distinctes sur deux côtés opposés de la règle longue; le grand curseur servira pour mesurer les an-

gles depuis 15 à 20° jusqu'à 50 et même 90°, le petit pour les angles depuis 1° jusqu'à 5 ou 10.

Un grand compas en bois muni d'un arc de cercle et de trois aiguilles placées l'une sur l'autre et les autres aux extrémités des rayons, pour servir d'alidades pourrait être également d'un emploi commode.

Si nous entrons dans ces détails, c'est pour montrer comment de simples amateurs peuvent s'y prendre, pour donner plus de valeur à leurs observations.

V.

CORRÉLATION DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES.

Le but de la météorologie étant de découvrir les lois des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, ce n'est que par la connaissance approfondie de la corrélation qui existe nécessairement entre ces phénomènes qu'on pourra peut-être arriver un jour à formuler ces lois.

Tout se lie, en effet, dans les modifications successives ou simultanées de l'état du ciel. Il y a, entre la température et la pression de l'air, son état hygrométrique, son état électrique, sa transparence, la direction des vents, la configuration et la couleur des nuages, les météores lumineux (halos, couronnes, etc.), la chute de la pluie, il y a, dis-je, des relations telles que l'un des états est une conséquence des autres et que tel phénomène en entraîne nécessairement un autre.

La difficulté est de découvrir les liens cachés qui rattachent les phénomènes entre eux, et en détermine la production successive, de trouver la cause première nécessaire et prépondérante, puis les causes secondaires, éloi-

gnées ou prochaines, et d'assigner la part d'influence que chacune apporte dans les phénomènes observés.

Dans le monde physique, rien n'est le résultat du hasard. « Une molécule d'air, en se mouvant, obéit à « des lois aussi certaines, dit Laplace, que celles aux- « quelles obéissent les astres; la seule différence vient « de notre ignorance. » Sachons observer avec exactitude et attendons tout du temps. « Chaque jour on interroge la nature, et, chaque siècle, elle répond un mot. — *Aimé Martin.* »

Toute science d'observation étant basée sur la corrélation des phénomènes qu'elle étudie, il serait bon d'introduire dans l'étude des phénomènes météorologiques ce qu'on appelle en histoire naturelle la *subordination des caractères*, c'est-à-dire qu'on devrait rechercher principalement les phénomènes qui dominent tous les autres, ou dont ceux-ci ne sont que des conséquences.

La météorologie en est encore à son début, comme science, quoique l'on s'en soit occupé dès l'antiquité. Elle ose à peine formuler quelques lois et elle est loin de posséder assez de faits pour s'ériger en corps de doctrine ou même pour poser sur des bases solides les observations qu'elle enregistre chaque jour. La corrélation des phénomènes lui échappe en grande partie et la *subordination des caractères* est encore pour elle lettre close. Espérons néanmoins qu'avec les progrès des sciences physiques, la météorologie pourra s'affirmer bientôt.

Nos observations météorologiques n'ont porté que sur les halos et couronnes, c'est-à-dire sur un des phénomènes de l'optique atmosphérique. Mais il y aurait à faire, sur ce seul sujet, des observations intéressantes propres à établir la corrélation dont nous parlions précédemment.

Il y aurait, en effet, à étudier :

1° Le degré de transparence de l'air et son intensité lumineuse aux différentes heures du jour, aux différentes saisons ;

2° Le degré d'intensité de l'azur du ciel ;

3° La coloration des nuages à diverses hauteurs, au zénith ou près de l'horizon, au lever, au coucher, et après le coucher du soleil ;

4° La polarisation de la lumière dans un grand nombre de phénomènes aériens ;

5° La scintillation des étoiles, etc.

On trouverait sans doute dans des observations de ce genre des indications précieuses comme pronostics du temps. Comme nous l'avons dit, les phénomènes atmosphériques étant corrélatifs, la connaissance d'un changement mettrait sur la voie d'autres modifications dans l'atmosphère.

Ce qui nous porte à croire que des recherches de cette nature (recherches que le temps ne nous permet pas à nous-même d'entreprendre) ne seraient pas infructueuses, c'est que nous avons eu occasion d'observer souvent que le ciel vaporeux de l'Anjou, que son atmosphère tiède et humide présentait parfois dans les teintes de ses nuages, de ces vapeurs aériennes, des effets de lumière véritablement remarquables et dignes d'attention.

Bolide et Étoiles filantes

Bolide observé à Angers le 7 mai 1867.

Un bolide observé à Angers le 7 mai, par M. Albert Cheux, a présenté quelques particularités qui méritent de trouver place parmi les observations météorologiques que nous enregistrons ici.

A 9 heures 27 minutes du soir, on aperçut, dans la constellation du Dragon, un globe lumineux, espèce de grosse étoile filante dont le diamètre parut être environ le tiers de celui de la lune. Issu de la région du nord, vers 35 à 40° au-dessus de l'horizon, il était beaucoup moins rapide que celui des étoiles filantes, car il est resté visible pendant plus de quatre secondes. Sa trajectoire, qui semblait être parallèle à l'horizon, traversait les étoiles β et γ du Dragon, se dirigeant du sud au nord.

Ce bolide avait des couleurs très-vives. Il lançait des étincelles éclatantes et très-nombreuses ; et, chose digne de remarque, il a passé successivement du *rouge* au *vert* et au *jaune*, en laissant derrière lui une longue traînée lumineuse d'un beau rouge et assez brillante. De plus, après sa disparition, son sillage resta visible durant environ quatre secondes présentant une lueur blanchâtre bien marquée. Ce soir là le ciel était, à chaque instant, sillonné d'étoiles filantes sporadiques. L'air était calme, la chaleur assez forte, car à 9 heures 40 minutes du soir, le thermomètre marquait 22°.

Etoiles filantes observées à Angers du 9 *au* 12 *août* 1867.

Depuis ces dernières années l'attention des astronomes, des physiciens, des météorologistes et même des mathématiciens s'est portée sur les étoiles filantes. Des observations suivies avaient déjà appris depuis longtemps, que ces brillants météores se montraient en plus grand nombre à certaines époques de l'année, notamment vers les 10 et 12 août, et surtout vers les 11 et 13 novembre. Il est résulté de recherches récentes, parmi lesquelles il faut citer celles de M. Newton, professeur aux Etats-Unis, que les étoiles filantes présentent dans leurs retours périodiques annuels, des maxima, dont l'un avait été calculé et prédit pour 1866 et 1867, prédiction qui s'est accomplie en ce qui concerne l'année 1866.

Quant à la période du 10 au 12 août 1867, et aux suivantes, un appel général a été fait aux observateurs de tous pays, pour les engager à recueillir le plus grand nombre d'observations possible et à tracer sur une carte céleste la marche des météores. La plupart des observations relatives au mois d'août dernier, sont parvenues à l'Académie des Sciences de Paris. Il en résulte déjà que la période en question est loin d'avoir présenté un maximum comparativement aux précédentes.

Comme le ciel ne se montre pas toujours le plus favorable, là où les observateurs sont les plus nombreux, les plus habiles savants, les plus désireux de voir par eux-mêmes, il est bon que des observations se fassent en différents lieux. De plus, le nombre et la direction des étoiles filantes, le moment de leur apparition, en des stations éloignées les unes des autres, sont des éléments importants de la question dont l'on prépare la solution. C'est pour cette raison que nous consignons ici le résultat des observations faites à Angers par M. Albert Cheux, dans les nuits des 9, 10, 11 et 13 août 1867 :

Étoiles filantes observées à Angers, dans la nuit du 9 au 10 Août 1867

(6 heures d'observation. — 46 étoiles filantes).

HEURE.	N° D'ORDRE DES ÉTOILES.	DIRECTION.	COULEUR.	INTENSITÉ.	REMARQUES.
De 9 h. à 10 h.	1	N. E.-S.	Blanche.	2	
	2	N.-S.	Rouge.	3	
De 10 h. à 11 h.	3	E.-O.	Blanche.	2	
	4	N.-S. E.	Blanche.	3	
	5	N. E.-S. O.	Blanche.	2	
	6	N.-E.	Blanche.	1	Très-brillante.
	7	S.-N.	Blanche.	2	
De 11 h. à min.	8	S.-E.	Blanc-jaune.	3	
	9	N.-S. E.	Jaunâtre.	3	
	10	S.-N. E.	Blanche.	1	Queue brillante.
	11	N. E.-S.	Blanche.	4	
De minuit à 1 h.	12	S.-S. E.	Blanche.	3	
	13	N. O.-S. E.	Blanche.	2	
	14	S.-N. E.	Rougeâtre.	2	
	15	N. E.-S.	Blanche.	3	
	16	N.-S.	Rougeâtre.	4	
	17	N.-S.	Blanche.	2	
	18	O.-E.	Blanche.	3	
	19	N.-S.	Blanche.	2	
	20	O.-E.	Blanchâtre.	3	
	21	N.-S.	Blanche.	4	
De 1 h. à 2 h.	22	O.-E.	Rouge.	2	
	23	N. O.-E.	Blanche.	4	
	24	N. O.-E.	Blanche.	3	
	25	N.-S. E.	Rouge.	2	
	26	N.-S. E.	Blanche.	2	
	27	S.-N. E.	Rouge.	1	
	28	E.-N. O.	Rougeâtre.	2	Queue très-lumineuse en ligne droite.
	29	O.-S.	Blanche.	2	
	30	N. O.-E.	Blanche.	2	
	31	O.-E.	Blanche.	1	Très-brillante.
	32	N.-S. E.	Blanche.	3	
	33	N.-S.	Blanche.	3	
	34	N.-S. E.	Blanche.	2	
	35	N. O.-S. E.	Rougeâtre.	2	
	36	N.-S.	Rougeâtre.	2	
	37	N.-E.	Blanche.	1	Queue très-brillante.
De 2 h. à 2 h. 1/2.	38	N.-E.	Blanche.	3	
	39	N.-S.	Rouge.	2	
	40	O.-E.	Rouge.	3	
	41	E.-N.	*Bleue.*	3	
	42	S.-N. E.	Blanche.	3	
	43	N.-E.	Jaune.	4	
	44	N.-S.	Jaune vif.	3	
	45	N.-S.	Rouge-jaune.	1	Très-lumineuse.
De 2 h. 1/2 à 3 h.	46	N.-S. E.	Blanche.	2	

Il résulte de ce tableau que 46 étoiles filantes ont été vues depuis 9 heures du soir jusqu'à 3 heures du matin, et que le maximum a eu lieu entre 2 heures et 2 h. 1/2.

En comparant leur éclat à la lumière des étoiles fixes des quatre premières grandeurs, on trouve:

Étoiles filantes	de	1re	grandeur. .	6
—	—	2e	— .	19
—	—	3e	— .	16
—	—	4e	— .	5

Relativement à la couleur, elles se répartissent de la manière suivante :

Étoiles filantes[1]	blanches ou blanchâtres. . .	29
—	blanc-jaune, jaunâtre. . .	2
—	jaunes et jaune vif. . . .	4
—	rouge-jaune.	1
—	rougeâtres	5
—	rouges.	4
—	bleue.	1

Quant à la direction de ces étoiles filantes, on voit que la majeure partie (31) allaient du nord ou nord-ouest au sud, sud-est et sud-ouest; on n'en compte que 7 allant du sud au nord et à l'est, 6 tendant de l'ouest à l'est et au sud, et 2 de l'est au nord et nord-ouest.

Les arcs décrits par ces étoiles filantes, allaient quelquefois jusqu'à 12 degrés.

La durée des apparitions variait de 1/2 seconde à 2 secondes.

On a remarqué que ces étoiles filantes n'avaient pas de centres de radiations bien marqués; toutefois ces apparitions se sont montrées dans les constellations circompolaires et zénithales : Cassiopée (maximum), le Cygne, la Lyre, Persée, la Petite Ourse et le Taureau (minimum.)

[1] Dont deux à queue très-brillante.

Une particularité déjà signalée dans une circonstance analogue, par M. Gaudin, calculateur du Bureau des longitudes et par d'autres observateurs, a été remarquée d'une façon très-certaine à Angers, la voici : quoique le ciel fût très-clair, on n'a pas cessé de voir à l'horizon sud *des éclairs* très-vifs et très-brillants, presque continus depuis minuit jusqu'à 3 heures du matin.

Ce phénomène est-il dû à un flux d'étoiles filantes à l'horizon lointain? N'est-il qu'un reflet de cette apparition? Ou bien, est-ce un météore particulier, électrique? C'est ce qu'on ignore actuellement.

Le vent était faible et de sud-est. Le thermomètre marquait 16° à 2 heures du matin. Le baromètre était en progression ascendante assez prononcée du soir au matin.

Dans la nuit du 10 au 11 août, le ciel est resté couvert. A 3 heures du matin, il était un peu éclairci ; néanmoins, depuis 3 heures jusqu'à 3 heures 1/2 on n'aperçut pas une seule étoile filante. On n'a pas cru devoir alors continuer l'observation.

Étoiles filantes observées le 11-12 août 1867, à Angers.

HEURE	N° D'ORDRE	COULEUR.	INTENSITÉ.	QUEUE.	DIRECTION.	CONSTELLATIONS TRAVERSÉES.
	1	Rouge.	1	Jaune.	N.E.-S.O.	Cassiopée.
	2	Blanche.	3		O.-N.E.	id.
	3	Jaune.	1	Brillante	N.E.-O.	Dragon, Polaire.
	4	Blanche.	4		S.-N.	Cassiopée, Dragon
de 9 h. à 10 h.	5	Id.	4		N.N.E.-O.	Petite Ourse.
	6	Id.	3		O.-E.	Cygne.
	7	Jaune.	2	Rouge.	N.-S.	Dragon, Lyre.
	8	Blanche.	3		S.E-N.	Dragon.
	9	Id.	3		N.E.-S.	Cassiopée.
	10	Rougeâtre.	2		N.-S.	Cygne.
de 10 h. à 11 h.	11	Blanche.	2		N.O.-E.	Pégase.
	12	Id.	3		N.N.E.-O.	Cygne.
	13	Id.	3		N.-S.	Pégase.
	14	Rouge.	2		E.-S.	Sagittaire.
de 11 h. à minuit	15	Très-blanc.	1	Belle.	N.-S.	Pégase.
	16	Blanche.	2		S.-E.	Bélier.
	17	Id.	4		N.-S.E.	Andromède.
	18	Jaune.	2		N.E.-S.	Bélier.
	19	Blanche.	2		N.E.-S.	Pégase.

On n'a vu que 19 étoiles en trois heures. Il faut dire que la présence de la lune nuisait beaucoup aux observations, et qu'elle a dû influer d'une façon notable sur le nombre des apparitions.

D'autre part, vers 11 heures, de légers cirro-cumulus ont recouvert pendant quelque temps, une partie du ciel, car leur marche vers le sud-est était très-lente, le vent qui soufflait en cette direction étant lui-même très-faible.

Les points radiants étaient dans les constellations de la Petite Ourse, du Cygne, de Cassiopée, du Dragon et de Pégase.

Les trajectoires étaient courbes et variaient de 8 à 12 degrés. Le maximum de durée de chaque étoile filante n'a pas dépassé 2 secondes.

Il résulte des observations précédentes, rapprochées de celles qui ont été faites à Paris du 9 au 12 août, par M. Chapelas-Coulvier-Gravier, que la période d'août 1867 est loin d'être un maximum.

Note sur le Tremblement de terre

RESSENTI A ANGERS LE 14 SEPTEMBRE 1866.

A la suite des observations météorologiques et astronomiques qui précèdent, il ne sera pas hors de propos de consigner ici, pour mémoire, un phénomène relatif à la physique du globe, je veux parler du tremblement de terre ressenti à Angers et dans tout le centre de la France ainsi que dans une partie du sud-ouest, le 14 septembre 1866 à 5 heures 5 minutes du matin.

Je me contenterai de relater ici la lettre suivante que j'adressai à ce sujet à l'Académie des Sciences[1] :

Aujourd'hui, 14 septembre, à 5 heures 5 minutes du matin, on a ressenti à Angers et aux environs, un tremblement de terre très-prononcé. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur divers points, il résulte que les trois ou quatre secousses rapides éprouvées par la majeure partie de la population d'Angers et de ses faubourgs, n'ont pas duré, en somme, plus de deux secondes; mais leur intensité était telle que nombre de personnes ont été littéralement roulées de côté dans leurs lits. Pour celles-ci les oscillations ont été les plus fortes et avaient lieu de droite à gauche ou inversement; pour

[1] Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 17 septembre 1866, p. 507.

d'autres les secousses ont été faibles et dirigées de la tête aux pieds ou *vice versa*, selon l'orientation des lits; d'autres enfin n'ont rien ressenti. Naturellement celles qui se trouvaient dans les appartements élevés ont éprouvé la commotion plus vivement que celles qui étaient au rez-de-chaussée ou dans les champs.

En rapprochant tous les renseignements pris, on peut conclure que, pour les personnes qui ont le mieux ressenti et défini la secousse multiple, la première impulsion est venue du nord-est; par conséquent le mouvement oscillatoire du sol a dû se faire en sens contraire, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est, commençant par le sud-ouest.

Les faits suivants, qui nous sont affirmés par des gens dignes de foi, peuvent donner une idée de l'intensité du phénomène séismique.

Ici, ce sont des piles d'assiettes qui remuent, là une carafe d'eau posée sur un plateau, et un corps voisin, fait entendre un bruit sec très-prononcé et suivi d'oscillations nombreuses et de petits chocs successifs de plus en plus faibles qui ont duré plusieurs secondes; ailleurs, c'est une chaise qui oscille sensiblement sur deux de ses pieds.

Quant au bruit qui accompagnait le tremblement de terre il a été entendu par assez de personnes pour n'être pas douteux. Ce bruit a été comparé par les uns, au choc d'une grosse pierre contre le sol; par d'autres, à une personne tombant lourdement ou marchant précipitamment sur un plancher; par plusieurs à un roulement lointain de voiture ou enfin à un fort coup de vent.

Il faut remonter à dix ans et même à vingt ans pour trouver dans les annales de l'Anjou un exemple de tremblement de terre comparable en intensité à celui-ci.

Parmi les phénomènes atmosphériques qui ont procédé et suivi cette secousse, je remarque surtout une *humidité relative* très-grande, 0,92, le 14 à 6 heures du matin [1].

Le baromètre n'a présenté, la veille du phénomène séismique, qu'une baisse de $1^{mm},5$ environ; la hauteur moyenne était de 754^{mm}. Le 14, à 6 heures du matin, elle n'était plus que de 750^{mm} (corrections faites). A midi, elle reprenait sa période ascendante; à 3 heures, au moment où j'écris ces lignes, elle a atteint 752^{mm}.

De 8 heures du matin à midi, il a plu assez abondamment, par intervalles rapprochés. La quantité d'eau tombée durant ces 4 heures a été de 4^{mm}.

La température s'est maintenue entre 17 et 18 degrés, pendant le jour, le 13 et le 14.

Les vents étaient d'ouest, durant toute la journée du 13. Le 14, à 6 heures du matin, ils étaient du sud-ouest, à midi, nord-ouest, assez forts au moment des pluies et des bourrasques.

C. Decharme.

[1] Cette humidité extrême m'était annoncée dès la veille, par l'état dans lequel se trouvait alors mon *papier hygrométrique*, large bande de papier buvard imbibée, par capillarité, d'une eau salée. Cette bande, en effet, était devenue très-humide et flasque, signe infaillible d'une pluie prochaine que j'ai pu annoncer à coup sûr, pour le lendemain, malgré le beau temps qu'il faisait le 13, depuis midi jusqu'à 11 heures du soir.

DE L'ESSAI

SUR LES

GRANDEURS DES DIFFÉRENTS ORDRES

DE M. DEBACQ.

L'essai sur les grandeurs des divers ordres par M. Debacq, est le résumé d'une théorie très-importante par ses nombreuses applications dans toutes les branches des mathématiques.

Après avoir présenté un aperçu historique de son sujet, l'auteur cherche à donner une idée précise des infiniment petits et des infiniment grands à tous ceux qui veulent aborder l'étude sérieuse du calcul.

M. Debacq débute par cette proposition :

« Il existe au moins une quantité plus petite que tout nombre rationnel. »

Selon l'auteur et aussi selon nous, cette quantité plus petite que tout nombre rationnel est un nombre irrationnel ou incommensurable.

Nous n'avons voulu admettre cette proposition qu'après un examen sérieux et voici le résumé de nos réflexions.

$\sqrt{2}$ calculé à 0,1 près donne 1,4; donc $\sqrt{2} - 1{,}4$ est une quantité irrationnelle plus petite qu'un dixième, $\sqrt{2}$ calculé à 0,01 près donne 1,41; donc $\sqrt{2} - 1{,}41$ est une quantité irrationnelle plus petite qu'un centième; on peut continuer de la sorte aussi loin qu'on veut, et remplacer en même temps les valeurs approchées décimales par des fractions ordinaires; il existe donc au moins une quantité irrationnelle plus petite que toute quantité rationnelle et ce que nous venons de dire montre qu'il en existe même une infinité, car on peut recommencer le même raisonnement, en remplaçant $\sqrt{2}$ par une quantité incommensurable quelconque.

Ces quantités irrationnelles, plus petites que toute grandeur rationnelle, pouvant être élevées à toutes les puissances entières positives et négatives, conduisent naturellement à la considération des grandeurs de divers ordres.

L'auteur, après avoir passé en revue les diverses opérations de l'arithmétique appliquées à des quantités composées de parties de divers ordres, en déduit la proposition générale suivante : « Etant données plusieurs quantités comprises partie dans un ordre, partie dans d'autres, ces quantités devant être combinées par voie de multiplication ou de division; ou bien une seule de ces quantités étant donnée dont on devra extraire la racine d'un indice quelconque, si on réduit chacune des quantités données à sa partie de l'ordre le plus élevé, le résultat final sera déduit rigoureusement à sa partie de l'ordre le plus élevé. »

Ces principes étant exposés, M. Debacq les applique à

quelques questions d'algèbre et de calcul infinitésimal ; ses discussions sur les valeurs des inconnues, déduites d'une ou de plusieurs équations du premier degré en nombre égal à celui des inconnues sont dignes de fixer l'attention de ceux qui se livrent à l'étude et à l'enseignement des sciences exactes.

Angers, le 25 novembre 1867.

A. Boucht.

ESSAI

SUR LES ESPÈCES

DU GENRE VERBASCUM

Croissant spontanément dans le Centre de la France et plus particulièrement sur leurs hybrides.

INTRODUCTION.

En étudiant ici le genre *Verbascum*, je me propose surtout de réconcilier avec lui ceux des botanistes qui ne peuvent l'envisager sans appréhension, parce qu'ils sont sans doute loin de soupçonner tout l'intérêt qui s'attache à cette étude. Incomplétement élaboré par beaucoup de floristes, fort habiles du reste, dédaigné par la majeure partie des *herborisants*, exclu, ou à peu près, d'un grand nombre d'herbiers, ce genre est un véritable paria dans le règne végétal.

Je dois avouer qu'il prête un peu à l'oubli général dont il est l'objet. D'abord, comme il doit être recueilli en entier sous peine d'être incomplet pour l'étude, ses grandes dimensions le rendent véritablement encombrant. Un seul spécimen du *Verb. thapsiforme* suffit

pour remplir la boîte du botaniste en excursion, tenant ainsi la place d'une foule d'autres espèces beaucoup plus intéressantes à ses yeux.

En second lieu la plupart des espèces de ce genre sont sujettes à revêtir plusieurs formes qui en rendent l'étude assez compliquée, surtout si l'on considère que nos flores ne signalant la plupart du temps qu'un ou deux types d'herbier, le botaniste courra le risque d'en rencontrer beaucoup d'autres qui seront pour lui une cause continuelle d'embarras.

Je ne suis pas partisan du polymorphisme tel que l'entendent ceux qui se posent en adversaires de l'espèce absolue. Je ne crois point à la *race fixée*, comme on l'appelle, ou si l'on veut je n'admets pas qu'une espèce, soit par voie de générations successives et divergentes, soit par une adaptation quelconque à de nouveaux besoins ou à de nouveaux milieux, puisse donner naissance à une autre espèce désormais différente et non reversible au type primitif. J'attends pour me convertir à cet ordre d'idées autre chose que l'exposé plus ou moins logique d'une théorie entraînante, je l'avoue, mais jusqu'ici du moins, complétement dénuée de preuves sérieuses à l'appui [1].

C'est assez dire que je crois à l'espèce créée telle que nous la voyons aujourd'hui, avec ses mêmes attributs, ses mêmes notes distinctives. Je ne crois pas inutile de faire ici cette sorte de profession de foi qui donnera raison des principes qui m'ont guidé dans l'appréciation et l'exposé des faits.

Tout en admettant l'immutabilité de l'espèce dans son essence, c'est-à-dire en lui refusant la faculté de donner

[1] De l'origine des espèces, par Ch. Darwin, traduction de Mlle Clémence Roger.

naissance à un être indéfiniment distinct d'elle-même, il faut bien reconnaître cependant qu'elle est susceptible de certaines variations individuelles, fort légères sans doute, puisque nous ne les voyons pas se transmettre régulièrement par voie de générations successives. C'est ce qui arrive chez la plupart des espèces qui composent le genre *Verbascum*. Certaines manières d'être, prises surtout dans leurs organes de végétation, sont parfois modifiées de façon à faire méconnaître l'espèce par un observateur superficiel. Ainsi, par exemple, à côté de la forme du stigmate, du mode d'insertion des anthères, de la nature du tomentum, qui constituent autant de caractères inaltérables, véritables et seules notes spécifiques, nous voyons varier, presque sur chaque individu, bien que dans certaines limites qu'il est possible de déterminer, la couleur et l'abondance du tomentum, le degré de ramification de la tige, la forme des feuilles, la longueur de leur décurrence, etc., etc.

Le descripteur devra donc se garder de choisir les notes spécifiques, uniquement dans la manière d'être d'organes aussi mobiles. Toutefois il est bon d'ajouter ici, que cette variabilité des organes ci-dessus mentionnés, n'est pas absolue et nécessite une étude particulière dans chaque espèce. Tel organe peut être doué d'une grande instabilité de formes dans une espèce, tandis que dans l'espèce voisine il fournira une note distinctive de premier ordre. Par exemple la couleur et l'abondance du tomentum est insignifiante pour la séparation des espèces de la section *Thapsus*, mais l'importance de ce caractère est réelle dans certaines espèces de la section *Lychnitis* et il suffit à lui seul pour séparer nettement le *Verb. floccosum* du *Verb. lychnitis*. L'école qui se déclare aujourd'hui disposée à réduire *quand même* les espèces, ne se montre-t-elle pas parfois un peu oublieuse

de cet important principe, et ne confond-elle pas dans un même dédain des organes dont la valeur distinctive est fort inégale selon les espèces?

Mais il est une cause plus réelle de variation chez les *Verbascum*, d'autant plus importante à connaître qu'elle atteint surtout les caractères réputés inaltérables; cause d'embarras sérieux, avant qu'elle n'ait été sainement appréciée, mais qui, grâce aux travaux d'éminents botanistes, ne saurait aujourd'hui constituer une difficulté. Je veux parler de la singulière faculté, que les *Verbascum* possèdent au plus haut degré, de s'hybrider entre eux et de produire ainsi des êtres intermédiaires aux parents, bien propres à dérouter les appréciations du plus expérimenté, s'il ne possédait la notion préalable du fait.

L'étude des *Verbascum* hybrides est du plus haut intérêt pour le botaniste descripteur, j'entends pour celui qui veut arriver à bien initier les autres à la connaissance exacte des faits. On a dit, je le sais, que l'étude des produits hybrides était seulement du domaine de la tératologie, et nullement du ressort de la botanique descriptive. Je m'inscris hautement contre cette opinion. En effet si le tératologiste peut puiser dans l'examen des cas d'hybridité les éléments d'un chapitre fort intéressant, le floriste, de son côté, doit les rechercher et les faire connaître exactement, ne fût-ce que pour démêler le pur d'avec l'impur, l'espèce légitime d'avec le produit adultérin.

Du reste plusieurs éminents floristes, Schiede, Nœgeli, Koch et plus tard MM. Grenier et Godron, dans leur Flore de France, ont accordé tout autant d'attention et de soins à la description des hybrides, qu'à celle des espèces légitimes; et certes, ceux qui sont tous les jours à même de se servir de leurs excellents tra-

vaux, loin de les en blâmer, ne peuvent que leur savoir gré d'avoir rendu plus facile l'étude des espèces vraies, en posant nettement des limites entre deux sortes de productions si différentes dans leur essence.

Ce sont les modèles que je me suis proposé de suivre, autant du moins que je le saurai faire. J'ai cru cependant devoir m'écarter de la voie qui m'était tracée à propos de quelques questions de forme. C'est ainsi que je n'ai point adopté la nomenclature de Schiede, bien que j'aime à reconnaître certains avantages qui lui sont propres. Mais il faut avouer aussi qu'elle offre des inconvénients dont le plus grave à mes yeux est de préjuger une question non résolue dans la plupart des cas, celle du rôle respectif des parents, dans la procréation de l'hybride.

Dans les croisements artificiels, cette nomenclature peut sans doute être appliquée avec une certitude suffisante; mais il n'en est pas de même dans les productions hybrides spontanées, comme j'espère le démontrer plus loin. Je regrette que la question n'ait pas été traitée à ce point de vue, lors du Congrès international de botanique tenu à Paris en août 1867. A la page 218 du volume des Actes de ce congrès, je trouve qu'il a été convenu de nommer les hybrides d'origine douteuse, comme des espèces légitimes, mais je ne vois pas que, par hybrides d'une origine douteuse, on ait voulu dire ceux dans la production desquels le rôle respectif des parents n'est pas suffisamment connu.

Telle est la raison qui m'a tout particulièrement empêché de me servir de cette nomenclature, et m'a fait tenir à celle de Linné qui dans aucun cas du moins ne saurait induire en erreur sur l'origine des êtres. Mais comme d'un autre côté il importe beaucoup de ne point confondre les espèces légitimes avec leurs produits hy-

brides, je me suis conformé pour ces derniers à la prescription de la loi de nomenclature citée plus haut, relative aux hybrides d'origine douteuse, c'est-à-dire que je les ai distingués par l'absence de numéro d'ordre et en précédant le nom de genre du signe ×. J'ai fait suivre en outre leur dénomination spécifique, des noms de leurs parents, ou présumés tels, mis en parenthèses, avec le signe + interposé. Par exemple × *Verb. schottianum* Schrad. (*v. floccosum* + *nigrum*). En cela j'ai imité plusieurs floristes allemands.

Quant à la place qu'il convient d'assigner à l'hybride dans l'énumération des espèces du genre, deux méthodes se présentaient. L'une consistant à séparer complétement les produits hybrides des espèces légitimes, l'autre à les intercaler dans l'ordre naturel. J'ai suivi cette dernière comme devant faciliter l'étude en établissant mieux les rapports naturels des procréations adultérines avec leurs parents.

Mon travail est divisé en deux parties.

Dans la première j'exposerai d'une façon générale les caractères des *Verbascum*, et j'examinerai la valeur de chacune des notes spécifiques qu'on peut tirer soit de leurs organes de végétation, soit de leurs organes de fructification. Le *Monographia generis Verbasci* de Schrader sera mon guide. Nul n'a mieux parlé des *Verbascum* et n'a su mieux exposer leurs caractères que cet auteur. J'aurai donc souvent à le traduire, parfois à le compléter, rarement à le rectifier. Je ferai suivre cette exposition d'observations sur l'hybridité considérée principalement chez les *Verbascum*. Ici je regrette de n'avoir pu consulter les travaux de Gærtner et ceux de M. Wirtgen. Si donc je répète quelques-unes de leurs observations sans les citer, je demande qu'on ne me considère point comme un plagiaire.

Il n'en est pas de même de l'intéressante notice de M. Paris sur les *Verbascum* des environs de Chambéry, que j'ai dû souvent mettre à contribution. J'aurai du reste soin de faire connaître à l'occasion les observations qui lui sont propres et dont l'honneur doit lui revenir tout particulièrement

Dans la seconde partie, je décrirai avec tout le soin possible les *Verbascum* légitimes ou hybrides suffisamment connus de moi, observés dans le centre de la France ou du moins susceptibles de l'être. J'aurais pu décrire un nombre plus considérable d'espèces, ou d'hybrides, mais je n'ai voulu parler qu'en toute sûreté de cause. On ne devra donc pas s'étonner de ne point voir décrits dans mon travail un certain nombre de types dérivant plus ou moins des *Verb. thapsus* et *phlomoides*, le *Verb. sinuatum* et enfin plusieurs espèces du groupe *Blattaria* sur lesquelles M. Boreau a tout récemment appelé l'attention. Je me montrerai très-sobre d'indications de localités, non pas que je veuille infirmer toutes celles qui ont été signalées par les botanistes, mais dans la crainte de quelque confusion.

J'en dirai autant des synonymes qui m'ont paru tout particulièrement douteux dans le genre qui m'occupe.

Pour mes descriptions, j'ai surtout mis à profit le *Monographia generis Verbasci*, de Schrader; le *Flora excursoria* de Reichenbach; le *Synopsis* de Koch; la Flore du Centre de M. Boreau; la Flore de France de MM. Grenier et Godron.

Je dois aussi beaucoup aux communications d'échantillons qui m'ont été faites, par MM. Em. Martin, le Dr Grenier et A. de Rochebrune, Nouel et Humnicki.

Ce dernier a bien voulu dessiner pour le travail que je soumets aujourd'hui à la bienveillante appréciation

de la Société des sciences de Maine et Loire, les corolles et les organes spéciaux de la reproduction. Les études suivies que M. Humnicki a faites sur le genre *Verbascum*, nous sont un sûr garant de l'exactitude de ses croquis.

Du genre VERBASCUM en général.

ORGANES DE VÉGÉTATION.

J'examinerai successivement, dans cette partie de mon travail, les organes de la végétation et les organes de la reproduction.

Toutes les espèces de *Verbascum* appartenant à la flore de France, sont bisannuelles, sauf quelques rares exceptions qui peuvent être considérées comme des anomalies. Les graines s'échappent de la capsule de juin en octobre et donnent naissance à des rosettes de feuilles qui produisent au printemps suivant les tiges florissantes; mais il peut arriver aussi, par suite d'une floraison tardive, que la capsule ne livre passage aux graines que durant l'hiver ou au printemps. Dans ce cas elle germe promptement et les fleurs ne s'en développent pas moins à l'été. La plante est alors réellement annuelle. J'ai constaté ce fait chez le *V. thapsus* et chez le *V. nigrum*.

La *racine* est pivotante, plus ou moins rameuse et n'offre un carctère spécial dans aucun de nos types français.

La *tige* est solitaire, sauf quelques cas très-rares et qui paraissent dûs à une exubérance de nourriture. Toutefois, si par une cause quelconque elle vient à être brisée au ras du sol, on voit souvent plusieurs rejetons naître du collet de la racine, ce qui pourrait faire croire à la pluralité des tiges ; mais ce fait ne constitue qu'un accident.

La hauteur est très-variable dans une même espèce. Celle du *V. thapsus* s'élève de 0^{m},30 à 2 mètres.

Dans toutes les espèces, les tiges sont rougeâtres, bien que souvent cette couleur disparaisse sous un épais indument. Elles sont également toujours arrondies à la base et pourvues de stries fines. Elles peuvent être anguleuses surtout supérieurement et dans le voisinage des rameaux.

Les tiges sont simples ou rameuses dans une même espèce. Il ne serait donc pas prudent de regarder un type comme distinct sur la seule considération de la tige. Toutefois les rameaux ne se présentent pas toujours sous le même aspect, leur disposition peut fournir un utile caractère pour la séparation des espèces.

Ces rameaux sont épais, courts, dressés et longuement dépassés par l'axe, ex. : *V. thapsiforme,* ou bien encore ils forment un thyrse ou une vaste panicule ex. : *V. floccosum.*

Les feuilles. — J'ai dit plus haut que les feuilles radicales apparaissaient généralement l'année qui précédait la floraison. Elles sont assez peu différentes des caulinaires inférieures. Toutefois dans les espèces à indument serré, elles se montrent généralement plus épaisses. Leur pétiole est presque toujours nul et leurs crénelures peu prononcées. J'en excepte toutefois le *V. sinatum.* Chez les *Blattaria* au contraire elles se montrent plus profondément lobées que les caulinaires

et souvent sinuées pinnatifides. Celles du *V. nigrum* sont longuement pétiolées et en cœur à la base.

Tous les *Verbascum* ont des feuilles caulinaires alternes, sauf dans certains cas où elles sont opposées sur les rejets (naissant par suite de la section de la tige) [1].

Les caulinaires inférieures, souvent décrites, et bien à tort, comme feuilles radicales, sont parfois pétiolées, sans que ce caractère m'ait paru stable dans une même espèce. Plus souvent encore, elles sont sessiles, mais jamais décurrentes. Les caulinaires moyennes et supérieures sont rarement pétiolées (*V. nigrum*); mais ordinairement sessiles ou décurrentes, c'est-à-dire qu'elles se prolongent sur la tige par la marge de leur limbe en une aile plus ou moins développée. Les raméales (je nomme ainsi celles qui se trouvent à la base des rameaux que je crois devoir distinguer des bractéales qui accompagnent les glomérules) offrent le même mode d'insertion que les caulinaires supérieures.

Considérées au point de vue de leur forme, les feuilles des *Verbascum* sont très-variables. Dans les espèces françaises, elles ne sont jamais tout à fait entières. Plus ordinairement, elles sont crénelées ou obtusement dentées; quelques espèces les ont sinuées ou même pinnatifides. En général les radicales et les caulinaires inférieures sont plus ou moins atténuées en pétiole ailé, obovales ou oblongues, les moyennes ovales ou lancéolées, les supérieures lancéolées ou cordiformes, les raméales ne sont que l'exagération de la forme des supérieures.

[1] Les rejets qui apparaissent souvent en grand nombre au collet de la racine lorsque la tige principale a été coupée par accident, offrent presque toujours des caractères anormaux qui pourraient induire en erreur un observateur non prévenu.

Je reviendrai du reste sur ce sujet à l'occasion.

Les feuilles inférieures cordiformes ou tronquées à la base ne se montrent, dans le centre de la France, que sur une seule espèce, *Verbascum nigrum*.

Les feuilles supérieures offrent souvent un long mucron terminal; mais je ne crois pas que la présence de ce mucron soit caractéristique de certaines espèces; il manque positivement dans plusieurs formes du *V. floccosum*, ce dont j'ai été convaincu par la culture.

Les crénelures ou dentelures sont ordinairement plus accusées sur les feuilles caulinaires inférieures et moyennes; elles sont souvent à peine visibles sur les feuilles radicales et disparaissent complétement sur les supérieures et les raméales.

La forme des feuilles fournit une excellente note spécifique, bien qu'elles soient variables dans certaines limites, qu'il est du reste possible de préciser. Je n'en dirai pas autant de ceux tirés de la présence ou de l'absence d'un pétiole. Un semis de *V. thapsus* m'a procuré toutes les nuances, depuis la feuille caulinaire sessile, jusqu'au pétiole long de $0^m,10$.

De même les crénelures ou dentelures sont plus ou moins accusées selon les individus ou plutôt selon l'abondance de l'indument.

Le mode d'insertion me paraît surtout constituer un caractère de premier ordre, aucune espèce n'étant susceptible d'offrir en même temps des feuilles sessiles et des feuilles décurrentes. Le *V. virgatum* fait seul exception à cette règle [1]; ses feuilles caulinaires moyennes sont quelquefois légèrement prolongées sur la tige et

[1] C'est encore ici le cas de citer les rejetons des tiges brisées. Un *V. Thapsus* ayant fleuri dans ces conditions avait les feuilles caulinaires à peine sensiblement décurrentes. Un *V. nothum* les avait tout à fait sessiles. MM. Nouel et Humnicki ont constaté des faits analogues aux environs d'Orléans.

encore est-il juste d'ajouter que l'on n'est pas suffisamment renseigné sur l'identité des deux formes. M. Boreau dans un récent travail, publié dans les Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, tome XXII, p. 12, propose de les séparer [1].

Quant à la longueur de la décurrence relativement au mérithale, des observations faites sur un grand nombre d'individus, convaincront facilement que l'on ne doit s'en servir qu'avec une extrême circonspection. Je n'ignore pas que certaines espèces ont été établies principalement sur ce caractère, mais j'avoue ne pouvoir croire à leur autonomie, si l'on ne peut alléguer en sa faveur aucune autre note distinctive.

De même la forme de la décurrence, à moins qu'elle ne soit extrêmement tranchée, ne saurait fournir un caractère sérieux. La décurrence en forme d'aile arrondie, attribuée au *Verb. phlomoides* n'est pas constante et ne paraît être qu'un cas particulier.

Les bractées qui accompagnent les fleurs, soit solitaires, soit réunies en glomérules, ne sont qu'une légère modification de la feuille supérieure ou raméale. Presque nulles dans certaines espèces, chez d'autres au contraire elles dépassent longuement les glomérules au point de rendre l'épi comme chevelu.

Je les crois de nature à caractériser suffisamment certains produits hybrides.

[1] La décurrence des feuilles est du reste tout à fait dans la nature du genre. M. Humnicki m'a fait remarquer que dans toutes nos espèces, même celles à feuilles dites sessiles ou pétiolées, on observait de chaque côté de la feuille ou du pétiole, à leur point d'insertion sur la tige, une ligne, souvent très fine, se prolongeant plus ou moins et qui n'est en réalité qu'une décurrence fort réduite. On s'explique alors que dans certains cas on éprouve de l'embarras à se décider pour ou contre la décurrence des feuilles.

ORGANES DE REPRODUCTION.

Les pédoncules rarement solitaires sont ordinairement groupés en glomérules plus ou moins espacés sur la tige et sur les rameaux. Leur longueur est variable; tantôt plus courts que le calice, tantôt trois ou quatre fois plus longs que lui.

Le calice est quinqueparti ou quinquefide, les sépales triangulaires, lancéolés ou linéaires sont très-inégaux entre eux dans quelques espèces. Dans toutes, les deux inférieurs (pairs), sont les plus grands, le supérieur (impair), est plus petit. Nous observons ces mêmes rapports dans le verticille staminal.

Les dimensions du calice varient de $0^m,003$ à $0^m,012$. Il est généralement un peu accrescent durant la maturation des fruits, époque à laquelle il est souvent partagé jusqu'à la base. Aussi doit-il être observé durant la floraison, si l'on veut juger sainement de sa forme.

La corolle est monopétale, étalée en roue ou un peu concave; mais ce caractère n'est certainement pas stable. On l'attribue généralement aux corolles des *V. montanum* et *thapsus*.

Je reconnais qu'en effet c'est leur manière d'être la plus fréquente; mais j'ai aussi rencontré sur le *V. thapsus* des corolles exactement planes; de même que le *V. floccosum* peut, dans certains cas, les avoir très-sensiblement concaves.

Elle est partagée en cinq lobes inégaux : l'inférieur (impair) plus grand, les deux supérieurs (pairs) plus petits. Ces lobes sont généralement oblongs ou ovales arrondis dans leur pourtour. Chez les *V. thapsus* et *lychnitis*, les bords des deux lobes supérieurs ont une tendance marquée au parallélisme.

Les dimensions de la corolle sont peu fixes dans une même espèce ; celle du *V. thapsus* varie de 0m,015 à 0m,030. Dans le centre de la France, les plus petites corolles, 0m,012, s'observent chez le *V. lychnitis ;* les plus grandes, 0m,044, chez le *V. thapsiforme.*

La couleur jaune est, dans notre région, presque caractéristique du genre, les corolles blanches ne s'observant guère que chez les variétés. Toutefois celles du *V. glabrum* sont constamment d'un blanc rosé. Celles du *V. blattaria* sont colorées extérieurement en jaune brun ou ferrugineux.

Un certain nombre d'espèces présentent en outre à la gorge des stries d'un beau violet qui ne semblent pas sans relation avec la coloration des poils des filets staminaux. Extérieurement, les corolles sont toujours recouvertes de poils courts semblables à ceux de la tige et des feuilles. Intérieurement elles sont glabres sauf à la gorge, où l'on observe ordinairement une ou plusieurs rangées de poils d'une nature analogue à ceux qui croissent sur les filets.

Les corolles tombent le soir même de leur complet épanouissement. Toutefois Schrader fait remarquer avec raison que l'épanouissement peut être retardé par l'état de l'atmosphère, surtout quand il pleut. Leur estivation est imbriquée, subbilabiée et se présente dans l'ordre suivant : le lobe inférieur (impair) est replié le plus intérieurement, les lobes latéraux le recouvrent immédiatement et sont eux-mêmes protégés par les deux lobes supérieurs (pairs).

Les étamines sont au nombre de cinq, inégales entre elles, les deux inférieures (paires) toujours plus longues, la supérieure (impaire) toujours plus courte.

Dans le *V. blattaria,* cette brièveté de l'étamine supérieure est parfois telle qu'on a pu la considérer comme

avortée et que dès lors certaines formes ont été rapportées au genre *Celsia*. Cette inégalité des étamines est plus ou moins apparente selon les espèces. Elle est presque nulle chez le *V. nigrum*.

Les filets étaminaux sont souvent plus ou moins recouverts par de longs poils subulés ou plus ordinairement renflés en massue (les deux formes mélangées sur le même filet). Sauf les cas anormaux, les trois filets supérieurs présentent toujours ces poils. Dans quelques espèces, les deux filets inférieurs en sont tout à fait dépourvus (ex. *V. thapsiforme*), mais non pas constamment dans une même espèce, car selon la remarque de M. Paris, on en observe quelques-uns sur le connectif. Si les filets staminaux inférieurs offrent des poils, c'est toujours à un degré d'abondance moindre que les trois autres. Du reste cette abondance progresse régulièrement; ainsi, tandis que les deux filets inférieurs en sont pourvus seulement sur une de leurs faces et dans leur partie moyenne, l'étamine supérieure (impaire) est comme noyée dans une laine abondante.

Dans notre région, ces poils sont violacés, blancs ou jaunâtres; les poils blancs et violets s'observent parfois simultanément sur un même filet, soit mélangés sans ordre, soit plus ordinairement séparés, les blancs en bas, les violacés en haut, ou *vice versâ;* soit encore les blancs en haut et en bas et les violacés au milieu.

J'ai dit plus haut que sauf certains cas anormaux, tous les filets staminaux ou tout au moins trois d'entre eux étaient garnis de poils. On rencontre en effet des *Verbascum* dont les corolles en sont complétement dépourvues. Tel est le cas du *Verb. crassifolium* Link. et Hoffm., tel est aussi celui du *Verb. nigrum, var. : gymnostemon* R. et Sch., du *Verb. lychnitis, var. : gymnostemon Franchet,* et d'une forme de *Verb. blattaria.*

Mais est-on suffisamment fondé à établir une espèce uniquement sur ce caractère? je ne le crois pas. Je développerai mon opinion dans le chapitre destiné à la description des espèces.

Les anthères des *Verbascum* sont entre elles dans les mêmes rapports que les filets, c'est-à-dire que les deux inférieures sont plus grandes et la supérieure plus petite.

Parmi nos espèces, le *V. nigrum* est encore celui qui offre le moins d'inégalités sous ce rapport [1].

Les anthères présentent trois modes d'insertion sur le filet. Elles peuvent être transversales, *V. floccosum*, obliques, *V. thapsus*, ou même complétement adnées latéralement, *V. thapsiforme*. Le mode d'insertion des anthères offrant pour la distinction spécifique un caractère de premier ordre, il est extrêmement important pour l'étude des *Verbascum* de se familiariser avec toutes les nuances que peuvent offrir ces organes.

Il m'a semblé intéressant de rechercher à quelle phase du développement du bouton, l'anthère déviait de l'insertion horizontale. Les anthères du *V. thapsiforme* présentant le caractère d'obliquité au plus haut degré, s'offraient tout naturellement à l'observation. Voici le résultat de mes recherches à ce sujet. Pour plus de lucidité, je diviserai l'évolution en quatre phases :

Première phase. (La corolle n'offre encore aucune trace de coloration, les anthères sont d'un vert pâle.) Le filet est régulièrement dilaté en un connectif semi-circulaire dont les deux extrémités sont complétement

[1] Une espèce voisine *V. Chaixii* offrirait même d'après M. Paris (p. 24, loc. cit.) cinq étamines parfaitement identiques. J'ai cultivé cette espèce et contrairement à son observation, j'ai toujours vu une différence appréciable dans les étamines.

dégagées de toute adhérence et très-rapprochées du filet. Il s'ensuit qu'à ce premier âge, l'anthère est réellement insérée transversalement. A cette époque, l'anthère dans son pourtour est à peu près double du filet.

Deuxième phase. (La corolle offre une teinte jaune verdâtre dans le bouton, surtout vers le sommet.) La forme jusqu'ici régulière du connectif se modifie singulièrement par suite de son développement inégal, beaucoup plus considérable du côté externe. Il semble comme roulé en crosse. Dès ce moment l'extrémité interne n'est plus distincte du filet, dont la longueur égale, à cet âge, les deux tiers de l'anthère.

Troisième phase. (Les grandes anthères laissent échapper le pollen, la corolle est à moitié épanouie.) L'extrémité interne du connectif s'écartant de plus en plus du filet, le connectif et l'anthère qu'il supporte ne sont plus roulés en crosse comme à l'âge précédent, mais seulement courbés en arc; à cette troisième période, le filet est égal à l'anthère.

Quatrième phase. (La fécondation est accomplie, la loge de l'anthère commence à se crisper.) La fécondation étant opérée, cet âge est pour l'étamine celui de la mort.

Le filet est complétement perpendiculaire, et l'anthère, tout à fait adnée latéralement, est alors plus courte d'un tiers que le filet.

Il faut remarquer dans ce développement de l'anthère que le connectif diminue successivement d'épaisseur et de longueur par rapport au filet. Il importe donc de choisir la même phase de croissance si l'on veut donner le rapport de l'anthère au filet, comparativement dans deux espèces. Dans les espèces où l'anthère des étamines inférieures est insérée seulement un peu obliquement, le développement du connectif est à peu près le même, sauf qu'il

se maintient beaucoup plus large et comme en éventail dans les deux dernières périodes d'accroissement.

Chez certains hybrides, l'obliquité ne se fait bien nettement sentir qu'à la quatrième phase.

Les anthères sont semibiloculaires et s'ouvrent longitudinalement de bas en haut. Le pollen est d'un jaune orangé foncé. Les grains de pollen sont finement et régulièrement ponctués, ovales aigus aux deux extrémités et largement sillonnés dans le milieu. Je ne saurais mieux les comparer qu'à un grain de blé. La déhiscence m'a toujours paru s'effectuer irrégulièrement. Il m'a été impossible, en effet, de découvrir des ouvertures préparées d'avance pour l'émission de la fovilla comme on en remarque sur les grains de pollen d'un grand nombre de plantes.

A quelle époque de l'épanouissement s'opère la fécondation chez les *Verbascum?* La fécondation s'opère-t-elle dans les espèces de ce genre à l'aide du propre pollen de l'individu, ou bien à l'aide du pollen provenant d'un autre individu, ainsi qu'on l'a observé dans un grand nombre de plantes?

Cette double question est assurément fort intéressante surtout si l'on considère la faculté singulière que les espèces de ce genre possèdent à un aussi haut degré, celle de s'hybrider entre elles. Toutes les recherches qu'il m'a été donné de faire m'ont amené à ce double résultat :

1° Que la fécondation s'opérait surtout à l'aide du pollen des grandes anthères;

2° Que l'émission du pollen coïncidait exactement avec l'épanouissement de la corolle et le précédait même quelquefois. Ces deux propositions me semblent démontrées par ce fait que dans tous les boutons en voie d'épanouissement, j'ai toujours trouvé intactes les loges

des anthères supérieures, tandis que celles des deux anthères inférieures étaient constamment ouvertes et leur pollen plus ou moins échappé. Cette rupture coïncidait avec la dispersion du pollen sur la surface stigmatique.

Il me semble en même temps ressortir de cette double observation : 1° que le rôle des trois anthères supérieures est à peu près nul dans l'acte de la fécondation; 2° que la fécondation s'opère non-seulement avec le pollen du même individu, mais encore avec celui de sa propre corolle.

Mais comment concilier un pareil mode de fécondation avec la facilité qu'offrent ces plantes de s'hybrider entre elles? Je ne trouve ici qu'une seule réponse à faire à cette question et encore j'avoue ne pouvoir la baser sur une seule observation directe. C'est la stérilité fréquente du pollen. On pourrait peut-être supposer aussi que les grains de pollen ne recouvrant qu'imparfaitement la surface stigmatique, il reste encore quelque place pour un pollen étranger, qui serait alors importé soit par le vent, soit plutôt par les insectes qui pullulent ordinairement sur ces plantes. Quoi qu'il en soit, ce point de l'histoire des *Verbascum,* réclame toute l'attention d'un observateur sagace et patient.

Le style est légèrement infléchi, toujours assez allongé. Il offre ordinairement à sa base des poils analogues à ceux des tiges et des organes foliacés.

Le stigmate est papilleux, légèrement comprimé, il présente au sommet un sillon transversal dans le sens de son aplatissement et semble ainsi composé de deux feuillets inégaux appliqués l'un sur l'autre, l'inférieur ou l'externe étant le plus court.

Les formes du stigmate sont assez variées, bien que rapportables à deux types principaux. Ces formes naissent des différents modes de développement de la surface

stigmatique au sommet du style. Tantôt en effet cette surface ne se prolongeant que très-peu sur les côtés du style, ne forme avec lui qu'un angle droit ou même obtus. Le stigmate est dit alors capité. (*V. thapsus, lychnitis, blattaria.*) Tantôt, au contraire, cette surface stigmatique s'allonge beaucoup latéralement de façon à former avec le sommet du style un angle très-aigu. Dans ce cas la portion décurrente du style est toujours plus longue que la partie libre. Le stigmate est dit alors lancéolé ou spathulé. (Ex. *V. thapsiforme.*)

Je crois devoir faire observer ici que la face inférieure ou externe du stigmate (celle qui correspond au plus court feuillet du tissu conducteur) est un peu différente de la face supérieure en ce sens que la surface stigmatique s'y développe toujours plus largement. Pour la distinction spécifique, je ne me suis servi que des caractères tirés de la face supérieure.

Entre ces deux formes extrêmes on rencontre des intermédiaires, mais qu'il est toujours facile d'apprécier.

Le fruit consiste en une capsule coriace, biloculaire, séparable en deux valves à la maturité jusqu'au milieu. Dans les espèces françaises, la capsule ne présente que deux formes assez peu tranchées, du reste. Elle est ou ovale comprimée, un peu atténuée au sommet (Ex. *V. thapsus*), ou globuleuse à peine comprimée (Ex. *V. blattaria*), elle offre toujours de chaque côté un sillon profond.

Les graines sont très-petites, brunes ou fauves, légèrement coniques, tronquées aux deux extrémités et toutes couvertes de fines aspérités. Elles sont semblables non-seulement dans nos espèces françaises, mais encore dans toutes les espèces étrangères que j'ai pu examiner.

D'après tout ce que je viens d'exposer sur les enveloppes florales et les organes de la reproduction, il est

évident que les notes spécifiques les plus certaines et les plus fixes doivent être empruntées à ces divers organes.

Le calice peu variable en ses dimensions chez une même espèce, servirait à lui seul pour caractériser la section des *thapsus*, aussi bien que celle des *blattaria*.

La forme des sépales fournit un caractère moins facile à saisir. Ils doivent être étudiés durant la floraison, car ils se déforment pendant la période de la maturation des fruits.

Les corolles varient beaucoup selon les espèces sous le rapport de la taille ; il ne faut donc pas attribuer à cet organe une importance exagérée. Celle du *V. thapsus* offre des écarts de taille très-remarquables. Quant à la concavité, j'ai déjà dit plus haut qu'il fallait s'en méfier.

La forme des lobes est assez semblable dans toutes les espèces, toutefois les deux lobes supérieurs du *V. thapsus* et du *V. lychnitis* sont remarquables par leur étroitesse relative et par cette tendance des bords au parallélisme que j'ai signalée précédemment. Cette forme se retrouve dans les hybrides de ces deux espèces et dans certains cas peut servir à faire reconnaître leur origine.

La couleur blanche qui s'observe assez souvent chez quelques espèces à corolles habituellement jaunes, n'est qu'un accident, un cas d'albinisme.

Il y a peut-être une exception à faire pour la variété *floribus albis* du *V. lychnitis* qui se rencontre aussi communément que le type. J'ajouterai que les semis de *V. lychnitis, floribus albis,* ne m'ont jamais procuré le type à fleurs jaunes.

La présence ou l'absence de poils sur les deux étamines inférieures fournit un excellent caractère. Toutefois il est rare de trouver complétement nues les grandes étamines des espèces dites à filets inférieurs nus. Le

V. thapsus en offre presque constamment quelques-uns épars; le *V. thapsiforme* lui-même n'en est pas toujours tout à fait dépourvu, ne fût-ce que sur le connectif.

Je n'ai vu de complétement nus que les filets des variétés dites *gymnostemon*.

La coloration des poils constitue également une fort bonne note spécifique, cette couleur ne variant pas dans une même espèce [1], sauf quelques cas extrêmement rares et anormaux, ex : *Verbum nigrum*, var. *pilis albis* Thuillier.

Le mode d'insertion de l'anthère est très-constant. Mais ce caractère réclame une grande sagacité d'observation, car ici les différences consistent en nuances, qu'un observateur superficiel sera souvent tenté de considérer comme illusoires. Il importe extrêmement de bien choisir l'époque de l'observation de l'anthère ; vue trop tard, c'est-à-dire trop longtemps après l'émission du pollen, elle est déformée. Examinée trop tôt, elle serait mal appréciée. Le véritable moment de l'observation est celui de la fécondation, c'est-à-dire le matin. Le botaniste, curieux de se bien rendre compte de la véritable forme de l'anthère, devra donc emporter quelques boutons qui s'épanouiront très-bien dans l'eau fraîche. En général, l'obliquité est d'autant plus prononcée que l'anthère est plus adulte. C'est ce qui fait que chez certains hybrides, on ne peut apprécier le mode d'insertion que sur les corolles tombées ou même fanées.

Le stigmate réclame également un œil exercé, on n'apprécie bien sa forme que durant l'acte de la fécondation. Ce phénomène accompli, il se déforme plus ou moins.

[1] Je ne parle que des espèces légitimes.

Quant à la capsule, elle peut servir à caractériser les sections, mais ne saurait être d'aucune utilité pour la distinction des espèces voisines.

DES POILS.

Ce qui frappe tout d'abord l'observateur dans le genre qui nous occupe, c'est l'indument qui recouvre la plupart des espèces dans toutes leurs parties. Très-épais, comme feutré et persistant chez les *thapsus*, il se montre flocconneux, caduc chez le *V. floccosum*. Dans le *V. nigrum*, cet indument devient plus rare. Il manque totalement dans plusieurs espèces de la section Blattaria.

Les poils qui le constituent sont toujours articulés, souvent rameux, parfois bifurqués ou capités glanduleux. Dans ce dernier cas, ils secrétent une liqueur visqueuse.

Schrader attribue aux *verbascum* des poils simulant des étoiles : « subinde etiam pili sparsi et velut stellati occurrunt. » Schrad, mon. I, p. 9.

M. Humnicki m'a fait observer avec raison que ces plantes n'offraient jamais de véritables poils étoilés, mais seulement des poils articulés rameux, à rameaux, comme verticillés. Les articles se séparent facilement sous les verticilles, il en résulte qu'une observation superficielle peut faire croire à l'existence de véritables poils en étoile. J'ai moi-même partagé longtemps cette erreur.

Les poils des *verbascum* sont donc de quatre sortes, dérivant toutes, du reste, d'un même type :

1° Le poil simple bi-triarticulé, l'article terminal toujours subulé, les inférieurs plus renflés ;

2° Le poil simple capité tri-quadriarticulé, le dernier

article renflé globuleux déprimé, le premier cylindrique ou parfois un peu étranglé dans son milieu ;

3° Les poils bifurqués ou trifurqués, composés de quatre ou huit articles, les terminaux subulés, les inférieurs cylindriques du double plus gros ;

4° Les poils rameux, composés d'une tige multiarticulée offrant de distance en distance des nodosités donnant naissance à des articles inégaux, monoarticulés subulés, disposés en faux verticilles.

Les poils rameux sont le partage exclusif des espèces appartenant aux sections *Thapsus* et *Lychnitis*. Ils se montrent sur toute la plante, sauf l'intérieur de la corolle, les étamines et la portion supérieure du pistil.

Les trois autres formes de poils ne s'observent que sur les espèces de la section Blattaria. On comprend dès lors toute l'importance de la considération de la forme de ces organes accessoires pour l'établissement des sections. Je m'étonne de ne rencontrer nulle part l'indication d'un caractère aussi précis.

DE L'HYBRIDITÉ CHEZ LES VERBASCUM.

Plusieurs cas d'hybridité naturelle ont été constatés chez les *verbascum* dès le commencement de ce siècle. Dans le *Flora Britanica* (1804), Smith cite un hybride né dans le jardin du docteur Edw. Robson et sous ses yeux. Le père était le *Verb. nigrum*, L., la mère le *Verb. thapsus*, L. La description qu'en a laissée Withering permet d'y reconnaître le *Verb. collinum*, Schr., qui se rencontre aujourd'hui assez fréquemment au milieu des parents.

Dans le même ouvrage, p. 251, t. I, Smith signale un autre hybride issu du *V. pulverulentum* et du *V. ni-*

grum et qu'il nomme conséquemment *Verb. nigro-pulverulentum*. C'est le *Verb. schottianum*, Schrad.

Toutefois, à part quelques faits isolés cités par un petit nombre de floristes, je ne vois pas que l'étude des *verbascum* hybrides naturels ait fait des progrès sensibles jusqu'aux travaux accomplis en Allemagne par Schiede, Reichenbach, Mertens et Koch.

C'est alors seulement que nous voyons ces produits anormaux complétement dégagés et mis en lumière pour le plus grand bien de l'étude du genre.

Les célèbres floristes allemands furent très-heureusement imités en ce point par les auteurs de la Flore de France, MM. Grenier et Godron, qui signalèrent dans leur ouvrage un bon nombre d'hybrides complétement ignorés avant eux.

Plusieurs années auparavant, M. Boreau, les avait précédés dans la voie. La Flore du Centre enregistre en effet la majeure partie des hybrides décrits par eux. Toutefois, par mesure de prudence, M. Boreau crut devoir les décrire sans s'expliquer sur leur origine. Sans doute il n'était pas encore suffisamment édifié sur la nature de ces êtres singuliers, les doutes et les ambiguités qui entouraient la plupart d'entre eux, n'ayant été levés que dans ces derniers temps.

Mais ce progrès ne s'accomplit pas sans quelques tentatives d'un mouvement de recul. M. Bentham dans la monographie du genre qu'il fit pour le Prodrome (1845) biffa d'un trait de plume tout ce qui était, ou tout ce qu'il crut entaché de bâtardise.

D'autre part, El. Fries, *Summa vegetabilium Scandinaviæ* (1846), p. 192, émet le vœu que désormais et dans un temps très-rapproché, les botanistes négligeront dans les ouvrages systématiques tous les cas d'hybridité, comme il a déjà été fait pour les *pelargonium*, et

que leur plus grand développement : il n'est pas rare de rencontrer des individus de *Verb. nothum*, dépassant 2 mètres ; l'ampleur de leur feuillage, l'abondance et la vivacité du coloris de leurs fleurs. En cela, du reste, les hybrides naturels se comportent comme ceux qui sont dûs à l'artifice de l'homme, qui depuis longtemps sait faire tourner à son profit cette puissance de vitalité caractéristique des produits adultérins.

Étant donné un individu hybride bien reconnu comme tel, le problème n'est pas complétement résolu. Il faut encore lui assigner des parents. Dans certains cas, la chose est facile, je veux dire quand on le rencontre au milieu de deux espèces bien distinctes dont il résume pour ainsi dire les caractères. Ainsi par exemple, le *Verb. schottianum*, croissant au milieu des *Verb. floccosum* et *nigrum*, pourra toujours se voir assigner des parents avec une certitude suffisante. Mais il n'en est pas toujours ainsi. M. Em. Martin et moi, avons recueilli aux environs de Romorantin le *Verb. Lemaitrei*, Bor., au milieu de nombreux *Verb. virgatum* et *thapsiforme ;* mais le *Verb. thapsus* croissait aussi dans le voisinage, et si le rôle du *Verb. virgatum* était évident d'une part dans sa création, il n'était pas facile de choisir son autre ascendant parmi les deux espèces citées. Aussi sommes-nous restés dans le doute à cet égard, bien que selon assez de probabilité, cet hybride soit le produit du *Verb. virgatum* et du *thapsus*.

Ce cas est rare fort heureusement, car presque toujours l'hybride ne se trouve qu'au milieu de ses deux parents, ou bien s'il en existe une troisième ou une quatrième espèce dans les environs, ces dernières sont tellement différentes qu'il ne saurait y avoir d'ambiguité.

Les parents de l'hybride bien connus, est-il possible d'assigner le rôle respectif de chacun d'eux ?

Dans les cas d'hybridité naturelle, je répondrai hardiment : non, sauf quelques très-rares exceptions dues à une rencontre fortuite, à un heureux hasard [1]. Pour ma part, je ne puis citer qu'un seul exemple. Des graines prises sur le *Verb. floccosum* ont produit, outre l'espèce légitime, un *Verb. nothum* bien caractérisé.

Je sais que plusieurs observateurs ont assigné des règles, certaines selon eux, d'après lesquelles il est toujours permis de reconnaître le rôle des parents. Je me permettrai de faire observer en premier lieu, que ces règles ne sauraient être bien certaines, puisque le plus souvent elles sont contradictoires. Ainsi, tandis que Linné croyait pouvoir poser en principe, que chez les hybrides, les organes de fructification ressemblaient à ceux de la mère et les organes de végétation à ceux du père, De Candolle, Physiologie végétale, p. 716, énonçait une loi tout à fait opposée, s'appuyant sur les expériences d'Herbert relatives aux Amarillydées, il admit en principe que les plantes résultant d'un croisement ressemblaient à leur mère par le feuillage et la tige, et à leur père par les organes de reproduction.

Dans son travail sur les *verbascum* hybrides des environs de Chambéry, M. Paris semble se ranger à l'opinion de De Candolle, et il nomme les plantes conséquemment à ce principe. Toutefois il remarque que ce fait n'est pas constant : « Je ferai voir, dit-il...., comment il arrive parfois que les deux influences alternent « pour ainsi dire de la base au sommet de la plante, si « bien qu'alors il est fort difficile de savoir quelle est

[1] On sait, par exemple, que M. Gay ayant recueilli dans les Pyrénées des graines sur le *Cirsium glabrum*, ces graines semées au jardin du Luxembourg produisirent une autre plante offrant un mélange de caractères appartenant au *Cirs. monspessulanum* et au *Cirs. glabrum*.

« l'espèce qui a fourni le pollen, quelle est celle qui l'a « reçu. » Paris, loc. cit., p. 13 du tiré à part.

Et M. Paris a raison. Mais j'ajouterai que non-seulement les caractères se superposent pour ainsi dire dans certains cas, que non-seulement ils alternent dans d'autres, mais encore que la plupart du temps ils se fondent complétement entre eux.

Qu'on me permette de citer un exemple. J'ai dit précédemment que le *Verb. nothum* était né dans mon jardin, de graines prises sur un *Verb. floccosum*. Il ne saurait donc y avoir ici d'ambiguité, ne fût-ce que sur la plante mère de cet hybride. La portion inférieure rappelait assez bien par son port la même partie chez le *V. floccosum,* mais le *Verb. nothum* présentait en outre des feuilles décurrentes, un tomentum bien plus persistant, bien que moins allongé que celui du *Verb. thapsiforme.*

Si des feuilles nous passons aux rameaux, nous trouvons ces derniers bien plus longs, plus grêles, plus étalés que chez le *V. thapsiforme*, et en cela ils se rapprochent de ceux du *V. floccosum*, dont ils se distinguent tout à fait en ce qu'ils sont longuement dépassés par l'axe [1], caractère emprunté au *V. thapsiforme.*

La dimension des corolles est variable, mais dans tous les cas intermédiaire à celle des parents. J'en dirai autant du stigmate et des anthères inférieures.

Je pourrais multiplier les exemples en ajoutant que dans certains cas il y a prédominance des caractères de l'un des parents dans une portion déterminée de la tige.

[1] Cette longueur de l'axe est très caractéristique chez le V. *nothum*. Que de fois, dans les plaines sablonneuses de la Sologne, n'avons-nous pas, mon excellent ami, M. Em. Martin et moi, reconnu et distingué cet hybride à plus de 100 mètres de distance, au milieu de nombreux *Verb. floccosum* !

Mais cette portion m'a toujours semblé variable, et la prédominance d'une appréciation fort difficile.

Je ne crois donc pas en principe, pour ce qui concerne les hybrides naturels, que M. Duchartre soit fondé à dire : « Il paraît prouvé que les caractères du père et de « la mère ne se fondent pas, mais viennent se placer « côte à côte pour former une plante nouvelle. » (Encyclopédie du XIXe siècle, au mot *Hybride*).

En résumé, je serai donc volontiers porté à admettre que le rôle relatif des parents, tout en se combinant pour la formation des caractères peut, dans certains cas, affecter certains organes d'une façon plus prédominante, sans que pour cela il nous soit permis dans la pratique, de préciser rigoureusement ce rôle, même en concluant d'un fait bien constaté, comme les deux cités plus haut. Soit qu'il n'y ait pas de règle invariable à cet égard, soit que nos observations n'aient pas encore le degré de perfection nécessaire, soit plutôt que la fusion des formes qui se produit toujours d'une manière plus ou moins intense, constitue un obstacle invincible à l'affirmation du rôle respectif des parents.

Ce que nous pouvons dire avec quelque certitude, c'est que le rôle des parents change dans la production de l'hybride, et que les deux êtres résultant de ce changement nous offrent des formes différentes, probablement constantes et toujours facilement appréciables.

J'examinerai maintenant en général, le résultat de l'hybridité sur chacun des organes en particulier.

J'ai déjà dit qu'un premier résultat du croisement était une augmentation notable de proportions dans la tige et les dimensions des feuilles, fait qui sans doute offre quelque corrélation avec la stérilité si absolue ou tout au moins relative de ces êtres.

Le tomentum. — Une des facultés les plus remar-

quables de l'hybridation, est celle de fixer le *tomentum*. Ainsi les hybrides, dans la production desquels le *V. floccosum* joue un rôle, n'ont jamais le *tomentum* caduc de ce dernier. Ce fait est surtout très-apparent dans le *V. schottianum*.

L'hybridité importe également les poils rameux dans la section *Blattaria* dont les espèces légitimes en sont toujours dépourvues.

Les feuilles. — Les modifications dans leurs formes sont presque toujours très-appréciables, mais surtout quand les deux espèces croisées en offrent de fort dissemblables. Tel est le cas du *Verb. schottianum* dont les caulinaires inférieures, ne sont ni atténuées, ni en cœur, mais ovales, arrondies à la base, c'est-à-dire exactement intermédiaires entre celles des parents. Il y a donc ici une véritable fusion de forme.

Les rameaux. — Il y a fort peu d'hybrides à tige simple. La plupart du temps ils sont très-rameux, plus rameux même que les parents. Les rameaux sont souvent grêles et très-écartés.

Les calices. — L'action du croisement semble avoir pour résultat une diminution notable du calice. Les plus petits du genre appartiennent à des hybrides. Je ne connais qu'un petit nombre d'exceptions à ce fait.

Les corolles. — Elles sont généralement intermédiaires entre celles des parents. Celles du *Verb. lychnitis* et du *V. thapsus,* conservent leur forme spéciale dans la plupart de leurs hybrides. Je ne vois pas que chez les hybrides naturels de *verbascum* elles se montrent plus longtemps persistantes, comme on l'observe chez les espèces fécondées artificiellement.

Les étamines. — Elles sont constituées normalement. Dans les croisements entre espèces à anthères inférieures transversales et les espèces à anthères inférieures

obliques, celles des produits sont ordinairement intermédiaires comme dimension et comme forme. Je ne connais qu'un seul cas, *Verb. nouelianum,* où l'anthère soit réellement adnée, comme dans le *V. thapsiforme*, bien que plus petite. Il arrive aussi qu'une seule des grandes anthères est oblique et l'autre transversale (*Verb. spurium, Godroni, soyerianum*). M. Paris est le premier, à ma connaissance, qui ait signalé ce fait, qui du reste n'est pas constant dans un même hybride, soit sur le même individu.

Dans les croisements entre parents, pourvus tous de deux anthères obliques ou adnées, les produits offrent une obliquité bien plus accusée dans leurs grandes anthères. Cela du reste est dans l'ordre. (Ex. : *Verb. Humnikii.*)

Les poils des filets tiennent également le milieu entre ceux des parents, soit comme disposition sur le filet, soit comme couleur; ainsi dans les croisements du *Verb. floccosum* et du *thapsiforme*, les deux filets staminaux inférieurs en sont abondamment pourvus. Quant à la répartition des poils blancs et des poils violacés, je la considère comme pouvant être fort variée. Tantôt en effet, les premiers se montrent à la base du filet, tantôt au sommet. Souvent même ils sont mélangés sans ordre apparent ou du moins appréciable, parfois aussi dans un même hybride, soit sur une même tige, certaines corolles en présentent de tout à fait blancs sans mélange, tandis que dans d'autres se montrent quelques poils d'un violet pâle, mélangés à d'autres entièrement blancs. Je suis néanmoins porté à croire que dans un même hybride, l'ordre de répartition est à peu près constant [1].

[1] Dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, datée d'el Aghouat, 25 décembre 1865, M. Paris va plus loin : « En 1861, « m'écrit-il, j'ai pu reconnaître et constater d'une façon rigoureuse

J'ai observé, d'un autre côté, que le mélange des poils se manifestait plus particulièrement et d'une façon plus intense sur les deux filets staminaux inférieurs ; ce fait n'est peut-être pas sans relation avec celui dont j'ai précédemment signalé l'existence, savoir : *Que dans l'acte de la fécondation, le pollen était fourni par les deux anthères des étamines inférieures,* surtout si l'on considère que l'action du croisement semble toujours se faire sentir plus spécialement sur les étamines longues ou inférieures.

C'est ici le moment de signaler un fait assez étrange qui se produit chez certains hybrides du genre *verbascum ;* je veux parler de la présence de poils violacés sur les filets staminaux, alors que les parents n'en possèdent point eux-mêmes. La présence de ces poils violacés chez le *Verb. nothum* avait été pour Koch, Synopsis, ed. III,

« l'existence d'une loi que j'avais déjà pressentie, sans m'en croire « encore assez sûr pour la formuler d'une manière définitive. Cette « loi, la voici : Toutes les fois que le *V. Chaixii* s'hybride avec des « espèces dont les étamines sont couvertes de poils blancs, la « répartition des poils blancs et pourpres sur les filets staminaux « du produit se fait d'une façon constante suivant que le *V. Chaixii* « a donné ou reçu le pollen.

« Lorsque le *V. Chaixii* est le père, les 2 filets staminaux anté- « rieurs (ou inférieurs) sont à peu près exclusivement, soit même « tout à fait exclusivement, couverts de poils pourpres, les 3 posté- « rieurs (ou supérieurs) étant exclusivement couverts de poils blancs, « ou mélangés seulement à leur base de quelques très rares poils « pourpres.

« Lorsque le *V. Chaixii* est la mère, tous les filets staminaux « sans exception sont couverts de poils blancs *également* mélangés « avec des poils pourpres, ces derniers dominant cependant à la « base du filet, tandis que l'on ne trouve plus guère que des poils « blancs en se rapprochant de l'anthère. » N'ayant point été à même d'observer les hybrides du *V. Chaixii,* je ne puis que signaler ici cette loi, qui me semble d'une importance extrême, mais dont il ne m'a pas été donné de constater l'existence dans les croisements des autres espèces.

p. 444-445, un grand sujet de perplexité relativement à leur origine.

Plus tard, M. Paris, rencontrant cet hybride aux environs de Chambéry, s'efforça de le rattacher à des parents offrant, l'un d'eux du moins, des étamines à poils violacés. Il en fit un *V. chaixii* × *thapsiforme* (loc. cit., p. 19), tentative malheureuse qui ne concordait nullement avec la distribution géographique du *V. chaixii*, puisque M. Paris rapportait le *V. nothum* Koch en synonyme à sa plante.

Cette erreur du reste est très-excusable. M. Paris n'a rencontré qu'un seul individu de son *V. chaixii* × *thapsiforme*, et la couleur des poils était bien de nature à égarer ses recherches. Je commis moi-même une erreur semblable, en refusant de voir dans cette plante un hybride, par la seule raison que partout je l'avais observée loin des espèces à poils violacés.

Le *V. nothum* n'est pas seul à offrir cette singulière particularité. Les *Verb. Godroni* (× *thapsus* + *floccosum*), *Lamottei* (× *thapsiforme* + *floccosum*), *Nisus et Euriale* (× *lychnitis* + *floccosum*), ont aussi leur variété discolore ; plus rarement les deux variétés, concolore et discolore sont réunies sur le même pied.

Le degré d'intensité de coloration est aussi très-variable chez le *V. nothum*, les poils sont souvent d'un beau violet ; dans les autres hybrides cités plus haut, ils se montrent ordinairement d'un violet pâle, passant insensiblement au blanc.

J'avoue ne pas me rendre suffisamment raison de cette anomalie, qui fait que le résultat du croisement de deux espèces à poils staminaux éminemment blancs, soit tantôt un individu à poils staminaux tous blancs, ce qui est normal, tantôt un individu offrant ces mêmes poils en partie violacés, tantôt enfin, des individus pré-

sentant tous les degrés de décoloration jusqu'au blanc parfait. Dès l'année 1863, j'entretenais M. Grenier de ce fait, lui suggérant, entre autres conjectures, qu'il en fallait peut-être chercher la raison dans les stries violacées qui se montrent à la gorge du *Verb. floccosum*. On sait en effet que la corolle a d'étroites relations de conformation avec le verticille staminal, et que, dans toute la plante les nervures de la gorge de cet organe, offrent seules des poils d'une nature tout à fait analogue à ceux des filets staminaux.

MM. Em. Martin et Humnicki, dont les recherches et les observations m'ont été d'un si grand secours dans ce travail, m'ont suggéré la même explication, chacun de leur côté. M. Humnicki m'a même assuré qu'il avait observé la disparition des stries de la gorge de la corolle coïncidant avec la présence de poils en partie violacés, sur plusieurs hybrides de *floccosum*.

Quoi qu'il en soit de l'étrangeté du fait et de la réalité de l'hypothèse explicative que je propose ici, c'est un cas que je recommande à la sagacité des botanistes.

Le pollen des hybrides offre la même conformation apparente que celui des espèces légitimes. Toutefois les membranes tégumentaires m'ont toujours paru plus résistantes que chez ces derniers. Les grains de pollen du *Verb. nothum*, mis en contact avec la surface stigmatique, soit du *V. nothum* lui-même, soit du *V. floccosum* ne se sont pas rompus. Il serait bon cependant de répéter cette expérience avec du pollen pris sur d'autres hybrides.

Humectés d'eau légèrement acidulée, les grains de pollen du *V. nothum* ont enfin laissé échapper la fovilla, mais dans un temps comparativement beaucoup plus long que ceux du *V. floccosum*.

Le stigmate revêt chez les hybrides des formes qui

sont d'un grand secours pour leur distinction. En général il affecte une forme qui n'est point celle de l'un ou de l'autre de ses parents, mais qui semble plutôt la combinaison des deux. Dans un petit nombre de cas il offre une tendance plus marquée vers l'un ou l'autre de ses ascendants.

La capsule. — L'avortement de la capsule dans le genre qui nous occupe est un fait remarquable par sa généralité. Il a été constaté par tous ceux qui ont étudié les *verbascum* hybrides naturels. Faut-il en voir la cause dans la dureté de l'enveloppe pollinique, qui ne trouvant pas dans l'humidité de la surface stigmatique un élément suffisant de rupture, ne peut laisser échapper la fovilla ?

Cet avortement qu'on peut dire constant chez les hybrides naturels et plus particulièrement chez les *verbascum*, ne doit-il pas nous faire réfléchir?

Les observateurs qui se sont occupés de fécondations artificielles, et pour n'en citer que deux, M. C. Gaertner qui a croisé plusieurs espèces de *verbascum*, et M. Naudin dont les recherches se sont plus particulièrement portées sur les genres *linaria*, *datura*, etc., sont à peu près unanimes à nous affirmer que les produits ainsi obtenus par leur industrie, se montrent féconds généralement durant trois ou quatre générations. M. Naudin a de plus établi par une suite d'expériences fort intéressantes, que cette fécondité était strictement limitée jusqu'au retour complet de l'hybride à ses ascendants; mais que dans aucun cas l'hybride ne pouvait devenir la souche d'un être désormais indéfiniment distinct et fécond.

Ainsi donc, chez les hybrides naturels, sauf de très-rares exceptions, stérilité absolue, constatée par tous les observateurs.

Dans les croisements artificiels au contraire, fécondité

fréquente, bien que limitée à un petit nombre de générations, admises par tous les expérimentateurs.

Un résultat si différent chez des productions d'origine si semblable, ne semble-t-il pas indiquer que la nature ne se comporte pas dans ses œuvres de la même façon que l'homme, lorsque ce dernier veut l'imiter, et que nous ne devons pas trop nous hâter de proclamer que nous avons saisi son procédé d'action, lors même que les résultats obtenus offrent toutes les apparences de l'identité.

Et d'ailleurs cet avortement chez les hybrides naturels, n'est-il pas tout à fait dans l'économie de la Providence qui a voulu écarter toute chance de trouble dans l'harmonie de la création et de la production des êtres, et qui, par excès de précaution, si je puis parler ainsi, non contente de dénier aux productions hybrides la faculté de se fixer, leur a même refusé celle de se reproduire, ne fût-ce que dans les limites les plus étroites.

Les expériences de M. Naudin ne seraient donc dans ce cas que la preuve suprême de l'impossibilité d'une perturbation dans l'ordre établi par Dieu, dans le cas improbable ou du moins non encore prouvé, de fertilité chez des êtres qui ne sont en réalité qu'une sorte d'attentat à l'ordre de la création.

Je ne vois pas que l'on ait jusqu'ici songé à comparer les hybrides naturels avec les hybrides artificiels sous le rapport de la fécondité. M. Darwin, dans un ouvrage célèbre, *de l'Origine des espèces,* semble ignorer les importantes particularités que je signale ici, ou du moins parmi les lois qu'il énumère comme gouvernant les hybrides, il néglige de mentionner celle qui leur interdit d'être féconds, quand leur production est spontanée. Je remarquerai même à cette occasion, qu'il ne base guère sa théorie que sur des faits dus à l'artifice de l'homme,

sans se préoccuper de savoir s'il lui est permis de conclure aussi complétement d'un fait artificiel à un fait naturel. J'avoue que de la part d'un homme qui a tant vu, et souvent si bien vu, un pareil procédé m'étonne, et que sous ce rapport, je trouve de singulières lacunes dans son ouvrage.

Il est juste de remarquer toutefois, que chez les hybrides naturels de *verbascum,* aussi bien que chez ceux qui appartiennent à d'autres genres, la stérilité absolue n'existe pas. Il arrive que les capsules se développent sous les meilleures apparences de fertilité, mais le cas est bien rare. J'ai certainement étudié à ce point de vue plus de six cents individus hybrides, et trois fois seulement je les ai vus produire des capsules, et encore l'un de ces individus les présentait-il déformées.

Je dois ajouter que je semai les graines, mais qu'il me fut toujours impossible d'obtenir leur germination. Je crois cependant qu'il serait imprudent et prématuré de dénier complétement aux hybrides, la faculté même limitée de se reproduire; mais je crois qu'il m'est permis d'établir, que toutes les observations faites dans ce sens, démontrent suffisamment, qu'à l'état spontané, cette faculté leur est refusée en principe.

Presque tous les *verbascum* peuvent se croiser ensemble, mais dans un degré de fréquence variable et souvent en raison inverse de leur affinité. Ainsi les croisements des espèces de la section *lychnitis* avec celles de la section *thapsus,* sont très-fréquents; ceux de la section *blattaria* avec les deux autres, sont un peu plus rares.

Mais les *thapsus* se mêlent rarement; je n'en connais qu'un seul cas bien constaté, *Verb. humnickii* [1]. Je ne

[1] M. Kirscheleger, Flore d'Alsace, I, p. 543, cite plusieurs autres croisements entre espèces de cette section. Je lui écrivis à ce

connais pas d'exemple d'un croisement entre les *Verb. blattaria* et *virgatum*, sans que je veuille dire qu'il soit absolument impossible d'en rencontrer.

Les *Verb. floccosum* et *lychnitis* s'unissent facilement ensemble, contrairement à ce que nous voyons dans les deux autres sections; j'en dirai autant de ces deux espèces et du *Verb. nigrum*. Ici encore il n'y a donc pas de règle absolue.

Enfin, comme preuve suprême de l'aptitude marquée, manifestée par les espèces du genre à s'hybrider spontanément, je crois devoir citer le *Verb. scrophularia-blattaria*, trouvé par M. Diny, sur les bords du Giessen à Schlestatd, et considéré par lui, comme résultant du croisement du *Verb. blattaria* avec le *scrophularia nodosa*. M. Kirschleger, qui cite ce fait, aussi rare que monstrueux, dans sa Flore d'Alsace, t. II, p. 471, me l'a depuis confirmé dans une lettre.

Enfin, pour terminer cette étude, je répondrai à une dernière question : Pourquoi dans un ouvrage descriptif, assigner des localités aux plantes hybrides?

Je sais bien qu'à la rigueur on pourrait se dispenser de les citer par la raison qu'on doit s'attendre à les rencontrer partout où les parents croissent ensemble. Cependant l'indication de leurs stations ne me semble pas complétement dépourvue d'intérêt, en ce sens que les hybrides me paraissent affectionner certaines localités de préférence à d'autres, et qu'on les y retrouve souvent durant une période de plusieurs années, sans doute en raison de quelque loi mystérieuse qui préside à la production de ces êtres, et en vertu de laquelle, cette pro-

sujet; mais dans la réponse qu'il me fit l'honneur de m'adresser, il m'avoua n'attacher qu'une médiocre importance à ce qu'il avait dit à cet égard dans l'ouvrage cité.

duction exige pour s'effectuer un ensemble de conditions particulières. Ainsi, je recueille depuis plus de dix ans le *Verb. nothum* à la Folletière, commune de Tour en Sologne, et à la Planchette, commune de Cour-Cheverny, bien que dans ces deux localités, malgré des observations attentives, je n'aie jamais pu rencontrer un individu portant des capsules.

Il serait curieux de rechercher si les croisements dans ce genre se produisent aussi fréquemment en Orient que dans l'Europe centrale et occidentale. Dans l'affirmative, le nombre des *verbascum* hybrides doit être effrayant en Grèce et en Asie mineure, car partant de ce principe, que dans une contrée donnée le nombre des hybrides d'un genre peut être égal au produit du nombre des espèces de ce genre, multiplié par le même nombre moins un, les espèces orientales s'élevant à cent (je devrais dire 130 ou 140), il s'ensuit qu'on en peut espérer trouver dans ces heureuses contrées 100 × 99, soit 9,900.

Mais que les botanistes se rassurent. Cette supposition est purement théorique, d'abord parce que les cent espèces exigeant souvent un climat et un sol tout à fait différents, ne sont pas susceptibles de se rencontrer ensemble, et en second lieu parce que toutes les espèces n'ont pas la faculté de s'hybrider également entre elles.

En outre il n'est point démontré que les *verbascum* orientaux aient la même aptitude d'hybridation que leurs congénères d'Occident. C'est du moins ce qui semble ressortir des travaux de MM. Boissier et de Heildreich.

Pour ma part j'ai vu beaucoup d'espèces provenant de ces contrées. Elles m'ont toutes paru légitimes, l'abondance et la constance de leur fructification ne s'accordant guère avec la notion d'hybridité.

Il ne serait point surprenant du reste que cette faculté

d'hybridation ne fût pas égale dans toute leur aire de distribution. Ne savons-nous pas que certaines espèces de saule qui produisent au delà du Rhin de nombreux hybrides, ne se mêlent point en France bien que croissant souvent simultanément dans une même localité?

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

Section I. THAPSUS. — Anthères des étamines inférieures insérées plus ou moins obliquement sur le filet; feuilles décurrentes; glomérules disposés en gros épi serré au moins au sommet, simple ou offrant à la base quelques rameaux courts et épais; tomentum exclusivement composé de poils rameux, articulés.

1. V. THAPSUS. L., Flor. suec. 69; Boreau, Fl. du cent. (éd. 3, II, p. 469); Gren. et God., Fl. de France, II, p. 548. — V. Schraderi, Mey. Chl. Hanov., p. 326. — Tige arrondie à la base, obtusément anguleuse au sommet, simple ou rameuse, à rameaux courts, dressés, épais. Feuilles radicales oblongues atténuées à la base très-superficiellement crénelées; les caulinaires inférieures sessiles ou plus rarement pétiolées, les moyennes et les supérieures longuement décurrentes en une aile étroite parcourant toute la longueur du mérithale, les raméales et les bractéales souvent brusquement acuminées. Glomérules disposés en épi serré, composés de 2 à 4 fleurs sessiles ou très-brièvement pédicellées. Calice grand (8 à 12 mill.) partagé jusqu'aux deux tiers en cinq sépales lancéolés aigus, offrant sur le dos une nervure épaisse. Corolle jaune, médiocre (diam. 12 à 30 mill.), à lobes supérieurs sensiblement plus étroits. Trois étamines supérieures à filets abondamment pour-

vus de poils blancs jaunâtres légèrement renflés en massue dans le voisinage du connectif; les deux inférieures sont rarement nues et présentent le plus souvent vers leur milieu et sur leur face interne quelques poils rares. Anthères des deux étamines inférieures insérées obliquement sur le filet. Stigmate capité. Capsule ovale, arrondie à la base, atténuée au sommet, égalant à peine le calice. — Conf. Pl. I, fig. 1.

Plante couverte dans toutes ses parties d'un tomentum épais, persistant.

Hab. Tout le centre de la France, sur le bord des chemins, dans les clairières des bois.

Rapports et différences. Le *V. thapsus* n'offre que des rapports éloignés avec le *V. thapsiforme*. On l'en distinguera toujours facilement à la forme de son stigmate et au mode d'insertion des anthères inférieures.

Variations. — La variabilité se manifeste : sur la couleur du tomentum, d'un vert blanchâtre ou jaunâtre; sur la longueur du pétiole des feuilles radicales et caulinaires inférieures qui peut être nul ou atteindre 0,10 c.; sur les dimensions et la forme de la corolle, le plus souvent concave, mais aussi parfois tout à fait plane.

Observ. 1. On doit se défier des formes automnales et surtout des rejets fleurissant lorsque la tige a été accidentellement brisée. Dans ce dernier cas les feuilles caulinaires moyennes sont souvent à peine décurrentes et les supérieures sessiles. Je n'ai observé les corolles planes qu'à l'automne.

Observ. 2. MM. Grenier et Godron attribuent aux filets des étamines du *V. thapsus*, des poils non renflés au sommet, caractère qui séparerait cette espèce des *V. thapsiforme* et phlomoïdes. M. Paris (loc. cit., p. 4) a déjà relevé cette erreur. Je ferai observer cependant que les poils staminaux du *V. thapsus* sont beaucoup

moins évidemment renflés en massue que ceux du *V. thapsiforme*.

2. V. MONTANUM. Schrader, Hort. Goett. fasc. II, p. 18, tab. 12 et monogr. I, p. 33; Koch, Synops. II, p. 442; Boreau, Fl. du cent. II, p. 471; Gren. et God. Fl. de Fr. II, p. 548. — Tige arrondie simple ou à rameaux courts. Feuilles radicales.....; les caulinaires inférieures et moyennes assez longuement pétiolées lancéolées, très-finement crénelées, les supérieures et les raméales étroitement oblongues très-brièvement décurrentes, la décurrence n'atteignant pas la moitié du mérithale. Glomérules disposés en épi serré, composés de deux à trois fleurs sessiles ou à pédoncules très-courts. On observe aussi souvent à la base de l'épi deux ou trois fleurs solitaires écartées, ce qui du reste se remarque également dans l'espèce précédente. — Tomentum d'un blanc roussâtre, plus pâle, à la face inférieure de la tige.

Le reste comme dans le *V. thapsus*.

Hab. les lieux secs. — Bords de la Loire à Nevers (Herb. Boreau) — Indre, Aubris près Châteauroux (id.) — Loir-et-Cher, à l'Escourion, commune de Villefranche-sur-Cher (Em. Martin); Cheverny à Villavrain — Dordogne, sous le château de Beyssac, route des Eyzies à Sarlat.

Cette plante ressemble singulièrement au *V. thapsus* et n'en diffère réellement que par ses feuilles caulinaires très-brièvement décurrentes. Les feuilles sont aussi généralement plus étroites, le tomentum plus fauve, la taille moins élevée; mais aucun de ces derniers caractères n'est stable.

J'ai décrit la plante sur un échantillon recueilli en Suisse par Schleicher et que j'ai eu lieu de considérer comme représentant le véritable *V. montanum* de Schra-

der; son étiquette portait : *Verb. crassifolium* DC. Je renverrai, au sujet de cette synonymie, à la Flore de France de MM. Grenier et Godron, II, p. 548.

Observ. 1. — Koch, loc. cit., attribue au *V. montanum* des poils blancs sur *tous* les filets staminaux : « filamentis omnibus albo lanatis, 2 longioribus apice « glabris [1] . » Si le floriste allemand a considéré la présence de poils blancs sur les filets inférieurs comme une note spécifique propre à le distinguer du *V. Schraderi* (notre *V. thapsus*), ce que je puis inférer du mode même de l'impression (en italiques) de sa phrase, je pense qu'il a fait erreur, le V. thapsus offrant lui-même fort souvent ce caractère. Il est possible cependant qu'il n'ait entendu par ces mots que le différencier du V. phlomoides dans le voisinage immédiat duquel il le place. Mais dans ce cas il aurait dû signaler le degré relatif de rareté de ces poils, même chez le *V. montanum;* la phrase « filamentis omnibus lanatis » étant généralement réservée aux espèces des deux sections suivantes.

Schrader avait bien mieux apprécié ce caractère quand il dit de son V. montanum : « filamenta lanâ « albidâ vestita : tria minora ex toto ; duo majora tan- « tum pilis sparsis obsessa, rarius nuda. » Schrad., Mon. I, p. 34.

Koch commet une nouvelle erreur en rapprochant cette espèce du V. phlomoides. Schrader, loc. cit., lui attribue seulement le calice du *V. phlomoides* et les

[1] Il est presque superflu de rappeler ici que dans cette même diagnose, le typographe a commis une erreur grave au sujet de la longueur de l'anthère relativement au filet, en imprimant : « filamentis... 2 ... antherâ suâ quadruplo brevioribus ». Il eût fallu mettre « longioribus ». M. Ch. Desmoulins a du reste relevé cette erreur depuis longtemps dans son Catalogue des plantes de la Dordogne.

fleurs du *V. thapsus*. Ici encore il a donc mieux saisi les rapports de la plante.

M. Boreau reproduit à peu près la description de Koch et semble également insister sur l'indument des cinq filets staminaux. C'est donc avec raison que les auteurs de la flore de France se sont contentés d'assigner au *V. montanum* comme note différentielle du V. thapsus la grande brièveté de la décurrence des feuilles.

Observ. 2. Ce n'est pas sans quelques doutes, que j'ai admis le *V. montanum* au nombre des espèces. Il ne faut pas se dissimuler que sa distinction ne repose que sur un seul caractère, d'une faible valeur si l'on réfléchit que la longueur de la décurrence est variable dans les espèces de ce genre. M. Bentham propose de le réunir au *V. thapsus* comme simple variété. M. Paris, qui a souvent eu occasion de l'observer aux environs de Chambéry, me semble disposé à suivre cette opinion. Voici la raison qu'il en donne : « J'ai remarqué que « lorsqu'une tige du V. thapsus est coupée près de terre « au printemps, le tronçon émet de fausses tiges sur « lesquelles la décurrence des feuilles est bien moins « prononcée que sur les feuilles normales; elles ont « complétement l'aspect que doit présenter, d'après les « descriptions que l'on en donne, le V. montanum. » Cette observation est fort juste. Toutefois M. Paris signale ici une anomalie, résultant d'un accident, et qui dénote seûlement le peu de fixité inhérente à la décurrence. Mais cela ne prouve rien contre l'autonomie du *V. montanum*, chez lequel la brièveté de la décurrence se manifeste sur les individus parfaitement intacts.

C'est du reste une plante facile à reconnaître, et qui dans son ensemble offre un *facies* particulier, qu'il est presque impossible de faire apprécier par une description.

× V. HUMNICKII Franchet (V. thapsus + thapsiforme).

Tige cylindracée rameuse, à rameaux épais dressés. Feuilles caulinaires inférieures inégalement crénelées, dentées, atténuées en pétiole presqu'aussi long qu'elles, ovales lancéolées ; les caulinaires moyennes et supérieures décurrentes d'une feuille à l'autre, à décurrence large et ondulée. Glomérules disposés en gros épi serré, sauf les inférieurs, et composés de deux à six fleurs brièvement pédonculées. Calice grand (8 à 10 mill.) partagé jusqu'aux deux tiers en cinq sépales lancéolés aigus. Corolle grande atteignant 44 mill., un peu concave, à lobes supérieurs sensiblement plus étroits et plus courts. Trois étamines supérieures à filets pourvus de poils blancs, jaunâtres sous le connectif, les deux filets inférieurs glabres. Anthères inférieures tout à fait adnées latéralement plus grandes que celles du *V. thapsus*, moitié plus petites que celles du *V. thapsiforme*, stigmate ovale dans son pourtour, comme tronqué supérieurement, décurrent sur les côtés du style, la décurrence étant double environ de la surface stigmatique libre.

Les capsules avortent. — Conf. Pl. I, fig. 3.

Le tomentum est celui du V. thapsiforme.

Trouvé une seule fois à Luxeuil (Vosges) par M. Humnicki le 26 juillet 1867, au milieu de nombreux *V. thapsus* et *thapsiforme*.

Curieux hybride dont la parenté, indépendamment même des conditions dans lesquelles il a été trouvé, serait suffisamment attestée par le mélange bizarre de formes qui caractérisent ses organes de reproduction, mélange qui le fera toujours aisément distinguer du *V. thapsiforme*.

J'ai toutefois hésité à lui attribuer une dénomination nouvelle. Tenore, ad Fl. neap. prod. app. V, p. 9 et Fl. nap. tab. 214, décrit un *Verbascum macrurum* dont la description convient bien à l'hybride cité plus haut.

Ayant eu occasion de voir un spécimen cultivé du *V. macrurum*, mon hésitation a failli se changer en certitude, et si ce n'eût été la considération de l'abondance des capsules et de la fécondité des graines dans la plante de Tenore, je lui aurais hardiment rapporté l'individu trouvé à Luxeuil, sur l'origine hybride duquel on ne saurait au reste avoir aucun doute.

3. V. THAPSIFORME Schrader Mon. I, p. 21; Koch, Synopsis II, p. 442 (éd. 3); Boreau, Fl. du cent. II, p. 470; Gren. et God., Fl. de Fr. II, p. 549.

Tige très-élevée de 1 à 2 mètres, arrondie, simple ou à rameaux très-courts, épais, dressés. Feuilles crénelées, les radicales oblongues atténuées en pétiole, les caulinaires inférieures de même forme, mais à pétiole souvent plus allongé, les caulinaires moyennes et les supérieures obovales plus ou moins apiculées largement et très-longuement décurrentes (d'une feuille à l'autre), les bractéales lancéolées, souvent longuement acuminées. Glomérules disposés en épi serré, souvent interrompu à la base, composés de trois à cinq fleurs à pédoncules inégaux, les plus longs égalant à peine le calice. Calice grand (1 centimètre environ), partagé jusqu'aux trois quarts en cinq sépales ovales, aigus. Corolle très-grande (30 à 40 millim.), plane, à lobes arrondis, les deux supérieurs un peu plus allongés. Trois filets staminaux supérieurs, munis de poils blancs depuis leur tiers inférieur, jusque sous le connectif, les inférieurs glabres ou offrant parfois quelques poils épars sous les loges de l'anthère. Etamines inférieures à anthères tout à fait adnées latéralement, environ une fois plus courtes que le filet. Stigmate étroitement lancéolé, obtus, très-décurrent sur les côtés du style (la décurrence étant quatre à cinq fois plus longue que la partie libre). Capsule subarrondie, un peu rétrécie au sommet. — Conf. Pl. I, fig. 2.

Plante couverte d'un tomentum épais persistant, souvent jaunâtre.

Hab. Les champs sablonneux incultes, les vallées des grands cours d'eau, etc. — Tout le centre de la France.

Rapports et différences. — Le *V. thapsiforme* rappelle beaucoup par son *facies* le *V. thapsus*. Mais on l'en distinguera toujours sûrement et facilement à la forme de ses anthères inférieures et de son stigmate. Ses feuilles longuement décurrentes, et la disposition en épi serré des glomérules de fleurs, le séparent plus ou moins nettement du *V. phlomoides*.

Variations. — Je m'abstiendrai ici de signaler les nombreuses variations du *V. thapsiforme*, parce que des auteurs sérieux les considèrent comme des espèces distinctes. Schrader, entre autres, dans sa monographie, les a étudiées avec beaucoup de soin.

Pour ma part, je n'ai pu jusqu'ici me former une conviction motivée à cet égard. Des correspondants bienveillants m'ont promis les éléments d'étude, pris dans les localités mêmes de Schrader. J'espère donc qu'il me sera possible de donner prochainement un supplément à mon travail. Toutefois, dès aujourd'hui, je puis dire que chez le *V. thapsiforme* les principales variations portent sur le degré de décurrence des feuilles et sur la disposition des glomérules, très-rapprochés dans le type, plus ou moins écartés dans certaines formes.

Le *Verb. thapsiforme* nous offre une autre variation constituée par l'absence complète de poils sur tous les filets staminaux. Cette anomalie, car ce nom lui conviendrait mieux, est fort rare, mais n'est point particulière à cette espèce, comme je le ferai voir plus loin.

Jusqu'ici tous les floristes, à l'exemple de Link et Hoffmansegg, ont considéré cette anomalie, comme suf-

fisante pour élever au rang d'espèce [1] la plante qui en était affectée, oubliant sans doute qu'elle se présentait également chez le *V. nigrum*, et que Rœmer et Schultes, Syst. végét., IV, p. 345, s'étaient avec raison contentés d'en faire la variété *gymnostemon*, du *V. nigrum*.

Grâce à l'obligeance si connue de M. Laségue, conservateur de la bibliothèque et du musée Delessert, j'ai pu étudier tout à loisir le *V. crassifolium* Link et Hoff., dans la Flore de Portugal. Comme cet ouvrage, excessivement rare, n'existe que dans un très-petit nombre de bibliothèques publiques, je ne crois pas inutile de citer ici textuellement les auteurs.

Verb. crassifolium Link et Hoffm. Flor. du Port., I, p. 213 : « Caule foliisque dense tomentosis, filamentis « glabris. »

« Caulis erectus, plerumque simplex. Folia inferiora « valde angustata, acuta; omnia obsolete crenata, utrin- « que concolora. Anthurus simplex densus. Bracteæ « lanceolatæ. Corolla flava. Biennis. »

Planche 26, fig. 1, 2, 3, 4, 5.

« Synonyma Dodonæi et J. Bauhini à Decandollio « citata, dubia sunt. Icones saltem pessimæ. »

« *Verb. thapsus.* Nullibi in Lusitaniâ reperimus. « Clar. Brot. tamen habet. An verum? An crassifolium « hoc nostrum? et filamenta tria hirsuta esse perhibet. »

J'ajouterai que d'après la planche citée, l'inflorescence est simple en épi serré, même à la base. Les anthères des étamines inférieures sont très-grandes, tout à fait adnées. Le stigmate, faiblement rendu dans les corolles noires isolées, donne assez bien l'idée, dans celles qui

[1] Je ne vois que M. G. Bentham qui, dans le Prodrome, ait émis des doutes sur l'autonomie du *V. crassifolium* et proposé de le rapporter en variété au *V. Thapsiforme*.

sont coloriées, du même organe chez le *V. thapsiforme*.

Les feuilles caulinaires inférieures sont spatulées, très-obtuses, sans pétiole apparent, les caulinaires sont longuement décurrentes.

Je crois donc qu'il m'est permis de dire que les auteurs de la Flore du Portugal ont eu affaire à un cas anormal du *V. thapsiforme*, puisqu'il est impossible de différencier de cette espèce leur *Verb. crassifolium*, autrement que par l'absence de poils sur tous les filets staminaux. Cette manière de voir emprunte un nouveau degré de certitude à la production, dans des conditions semblables, du même fait, ou si l'on veut de la même anomalie chez d'autres espèces, *Verb. nigrum*, *lychnitis*, *Blattaria*. Je propose de réunir le *V. crassifolium* Link. et Hoffm. au *V. thapsiforme* dont il deviendra alors la variété *gymnostemon* caractérisée par l'absence de poils sur tous les filets staminaux.

4. V. PHLOMOIDES. L. sp. 253; Schrad. monog. I, p. 29; Boreau, Fl. du cent. II, p. 470; Koch, synops. II, p. 442; Gren. et God. Fl. de Fr. II, p. 549.

Feuilles caulinaires moyennes et supérieures très-brièvement décurrentes en une aile arrondie ou cunéiforme. Glomérules de fleurs ordinairement assez écartés. — Tous ses autres caractères lui sont communs avec le V. thapsiforme.

Hab. Les champs sablonneux et incultes, les vallées — çà et là dans toute la Sologne, les bords de la Loire, du Cher, de la Vienne, etc.

Observ. 1. Le *V. phlomoides* est au *V. thapsiforme*, ce que le *V. montanum* est au *V. thapsus*, avec cette différence qu'on ne trouve pas d'intermédiaires entre ces deux derniers, sous le rapport de la décurrence des feuilles, tandis qu'ils abondent entre les deux premiers, que l'on considère ou non ces intermédiaires comme

des variétés ou comme des espèces distinctes. L'intervalle entre les glomérules varie aussi dans beaucoup de cas. Il en résulte que lorsque ces variations se manifestent en sens contraire sur un même individu, il est souvent fort difficile de le rapporter à l'une ou à l'autre espèce. Ainsi il n'est point rare de rencontrer des individus dont les feuilles sont décurrentes sur toute la longueur du mérithale, et dont l'inflorescence est en même temps composée de glomérules très-espacés; de même qu'il s'en présente parfois dont les feuilles sont à peine décurrentes et l'inflorescence en épi très-serré. On serait donc presqu'autorisé à dire que les différentes combinaisons de caractères, qui ont donné lieu à l'établissement des deux espèces, peuvent dans certains cas être interverties de façon à faire douter de la légitimité de leur séparation.

L'étude consciencieuse de ces intermédiaires pourra seule résoudre cette question.

Observ. 2. MM. Grenier et Godron, dans leur Flore de France, ont cru trouver une note spécifique dans la longueur des grandes anthères considérée relativement à celle du filet. Ainsi, tandis qu'ils attribuent au *V. thapsiforme* des anthères *une fois et demie plus courtes que leurs filets*, ils disent celles du *V. phlomoides* 2-3 *fois plus courtes que leurs filets*. Si ce caractère existe réellement chez leur *V. phlomoides*, je dois reconnaître que cette plante m'est inconnue et mérite tout à fait d'être distinguée. Pour mon compte, j'ai toujours trouvé semblables les anthères des étamines inférieures, dans les deux espèces, c'est-à-dire une fois, ou à peu près, plus courtes que leurs filets. Je suis fort tenté de croire que ces floristes ont étudié comparativement les anthères des *V. phlomoides* et *thapsiforme* à une époque différente dans les deux plantes, ce qui explique parfai-

tement leur erreur. J'ai dit en effet (page 81) que la longueur de l'anthère, relativement au filet, variait beaucoup selon l'âge de ces organes.

Observ. 3. En décrivant cette espèce, Linné avait sans doute sous les yeux un individu dont la décurrence était très-peu accusée; c'est du moins ce qu'on peut inférer de sa description. Ce caractère purement individuel fut tellement exagéré plus tard par quelques botanistes qu'ils arrivèrent à décrire le *V. phlomoides* comme ayant des feuilles sessiles [1], soit même semi-amplexicaules [2]. Les floristes modernes ont été meilleurs observateurs.

× V. NOUELIANUM Franchet (V thapsiforme + floccosum?) tige atteignant 2 mètres, arrondie rameuse, rameaux assez courts, dressés, épais. Feuilles caulinaires moyennes lancéolées aiguës, les supérieures cuspidées, longuement décurrentes (à décurrence parcourant la longueur du mérithale), glomérules de deux à quatre fleurs, disposés en épi serré sur la tige et sur les rameaux; pédoncule nul ou égalant à peine le quart du calice. Calice grand (8 à 10 mill.), partagé jusqu'aux deux tiers en cinq sépales lancéolés subaigus. Corolle grande (30 mill.), plane. Tous les filets staminaux sont revêtus de poils blancs jaunâtres, les trois supérieurs jusqu'au sommet, les deux inférieurs un peu moins abondamment, les poils ne se montrant que sur leur face latérale et s'arrêtant aux trois quarts du filet. Anthères des grandes étamines insérées très-obliquement, presque adnées, environ deux fois et demie ou trois fois plus courtes que leur filet. Stigmate ovoïde, arrondi au sommet, sa décurrence sur les côtés du style égalant

[1] Merat, Flore paris. — De Candole, Synopsis plant., etc., etc.
[2] Reinchebach, Flora excursoria.

environ deux fois sa surface libre. Les capsules ne se sont point développées. — Conf. Pl. I, fig. 4.

Toute la plante est couverte d'un tomentum analogue à celui du *V. thapsiforme.*

Hab. Les bords de la Loire, près Orléans (Loiret) où il a été découvert par M. Nouel, qui du reste n'a observé qu'un seul individu sur lequel j'ai fait ma description.

Rapports et différences. Le V. Nouelianum a le port du V. thapsiforme, bien que ses rameaux m'aient semblés un peu moins gros. Mais il s'en distingue facilement ainsi que de tous ses congénères de la section *thapsus*, par l'abondance des poils qui couvrent ses filets staminaux inférieurs.

Observ. — J'ai des doutes sur la parenté de cet hybride. Le *V. thapsiforme* doit être certainement regardé comme l'un de ses ascendants. Mais quel est l'autre? Toutes les probabilités sont pour le *V. floccosum*, dans le voisinage duquel, il a du reste été trouvé. Les considérations tirées de l'examen de ses organes reproducteurs, viennent encore, ce me semble, corroborer cette opinion. Il serait donc frère du *V. nothum.*

Le *Verb. Nouelianum* est surtout remarquable par la présence de poils nombreux sur ses filets staminaux, même sur les deux inférieurs. Je ne connais pas d'exemple d'un fait analogue se produisant sur une autre plante, légitime ou hybride, réunissant à un aussi haut degré tous les caractères particuliers à la section des thapsus.

Plantes hybrides résultant du croisement du V. FLOCCOSUM avec une espèce de la section THAPSUS.

— Anthères des étamines inférieures insérées obliquement; feuilles plus ou moins décurrentes

× V. NOTHUM Koch. Suppl. z. D. fl. inéd.; Synop. (éd. 3. II, p. 444). Boreau, Fl. du cent. II, p. 471 (V. thapsiforme + floccosum);

Tige de 1 à 2 mètres, arrondie ou légèrement anguleuse au sommet simple, à rameaux courts, ou plus ordinairement très-rameuse à rameaux grêles effilés, très-longuement dépassés par l'axe. Feuilles superficiellement crénelées, les radicales obovales, les caulinaires inférieures oblongues à pétiole assez allongé, rarement nul, les moyennes et les supérieures lancéolées, décurrentes ainsi que les raméales qui sont ovales ou arrondies, brusquement acuminées. Glomérules assez rapprochés sur la tige et les rameaux, souvent enveloppés dans un duvet floconneux caduc, composés de cinq à douze fleurs sessiles ou brièvement pédonculées. Calice petit (2 à 5 millim.) partagé jusqu'aux trois-quarts en cinq sépales lancéolés aigus. Corolle ordinairement fort grande (40 mill.), plus rarement médiocre (20 mill.), plane, d'un beau jaune, souvent marquée de stries violacées à la gorge. Filets staminaux tous munis de poils, les inférieurs nus sous l'anthère et sur l'une de leurs faces. Poils des filets tous blancs, ou mélangés d'autres violacés, principalement sur les étamines inférieures. Anthères inférieures insérées obliquement, au moins quatre fois plus courtes que les filets. Stigmate lancéolé subaigu, décurrent sur les côtés du style (la surface décurrente égalant environ la surface libre).

Les capsules avortent constamment. — Conf. Pl. II, fig. 5. Tomentum rappelant celui du *V. floccosum*, sur-

tout dans la portion supérieure de la tige, mais plus persistant sur les feuilles, et souvent d'un blanc jaunâtre.

Hab. Au milieu des parents, dans les champs sablonneux incultes, les vallées, etc. — La Sologne, Cour Cheverny, Cheverny, Tour en Sologne, les environs de Romorantin (Em. Martin). — Probablement toute la vallée de la Loire — Loiret — Orléans! (Nouel, Humnicki). — Indre-et-Loire; Tours! Chinon! Abilly! vallée de la Creuse (rive droite) de Lesigny à Méré! — Cher; Bourges! — Maine-et-Loire; Chalonnes, Ecouflant (Herb. Boreau). — Coteaux de la Loire (Herb. Bastard). — Charente, à Bourrisson (de Rochebrune).

Le V. nothum offre deux variétés :

α. Concolor. — Poils des filets staminaux tous blancs. V. mosellanum Wirtg. Verb. Rhen. exss. n° 6. — Boreau, Fl. du cent. (éd. 3), II, p. 471.

β. Discolor. — Poils des filets staminaux en partie d'un violet intense ou pâle. — V. nothum Koch, loc. cit. (type).

Variations. — Les principales variations portent sur la tige qui offre tous les degrés intermédiaires, depuis la tige simple, jusqu'à une ample panicule; sur la longueur de la décurrence parfois très-courte, d'autres fois parcourant toute la longueur du mérithale; sur les dimensions de la corolle; sur le degré d'obliquité des deux grandes anthères, souvent très-accusée, mais pouvant aussi ne se manifester évidemment que sur l'une d'elles; enfin la variation atteint surtout la coloration des poils des filets staminaux, en ce sens qu'on trouve tantôt des individus offrant ces poils tous blancs, tantôt les offrant, en partie du moins, d'un violet plus ou moins intense, les deux cas pouvant se rencontrer sur un même individu.

Observ. — Les variations que l'on remarque dans la longueur de la décurrence des feuilles, méritent d'attirer l'attention, en ce sens qu'elles sont plus fréquentes dans cet hybride que dans tout autre. Les *Verb. thapsiforme* et *phlomoides* végétant souvent pêle-mêle avec le *V. floccosum* dans les localités où l'on rencontre le *V. nothum,* ne pourrait-on pas supposer que le *V. phlomoides*, par suite d'un croisement avec le *V. floccosum*, ne donnât aussi naissance à un hybride très-voisin du *V. nothum* et confondu avec lui jusqu'ici. Les produits du *V. phlomoides* seraient caractérisés par la brièveté de la décurrence, ceux du *V. thapsiforme* par l'exagération de ce caractère. Les hybrides différeraient ainsi entre eux de la même façon que les parents.

Mais j'ai hâte d'ajouter que tout ceci n'est qu'une hypothèse. Des observations bien suivies, faites dans des localités où les stations des *V. thapsiforme* et *phlomoides* sont distinctes, pourront résoudre la question.

Je ne reviendrai pas ici sur la cause possible de la coloration des poils du *V. nothum;* j'ai exprimé mon opinion à ce sujet (page 97). Nous retrouverons du reste cette curieuse particularité chez tous les hybrides qui descendent du *V. floccosum,* quel que soit leur autre ascendant. Ces mêmes hybrides offriront la même variabilité dans la coloration de leurs poils staminaux. On comprend dès lors pourquoi il ne m'a pas été possible de conserver comme hybride distinct le *V. mosellanum* Wirtg, qui réunit d'ailleurs si éminemment tous les caractères du *V. nothum.*

× V. Godronii. Boreau, Fl. du cent. (Ed. 3), II, p. 472 (V. thapso + floccosum). V. thapso-floccosum Gr. et God. Fl. de Fr. II, p. 559 (non Lec et Lamotte).

Tige de $0^m,50$ à 1^m, anguleuse au sommet, simple ou rameuse, à rameaux grêles étalés, longuement dépassés

par l'axe. Feuilles finement crénelées, les caulinaires inférieures oblongues, obtuses, atténuées en pétiole court; les caulinaires moyennes et supérieures, lancéolées, aigues, à décurrence étroitement cunéiforme plus ou moins prolongée sur le mérithale; les raméales ovales ou cordiformes acuminées, les bractéales très-petites ou nulles. Glomérules espacés sur la tige et sur les rameaux, mais souvent très-rapprochés quand la tige est simple. Fleurs fasciculées par 5-10. Pédicelles très-courts, les plus longs égalant à peine le calice. Calice petit (3 millimètres à peine) partagé jusqu'aux deux tiers en 5 lobes triangulaires obtus. Corolle petite (15 à 18 millimètres), ordinairement un peu concave. Filets staminaux, tous munis de poils blancs ou en partie violacés, les deux inférieurs seulement dans leur partie moyenne et d'un seul côté. Anthères des étamines inférieures peu obliques, souvent même l'une d'elles, à peu près transversale. Stigmate subcapité, arrondi au sommet, à peine plus long que large, la partie décurrente égalant environ la surface libre. Capsule avortée. Conf., pl. II, fig. 8, et pl. III, fig. 9.

Tomentum épais, blanchâtre, très-persistant.

Var : α. Concolor. — Poils des filets staminaux tous blancs.

Var : β. Discolor. — Poils des filets staminaux en partie d'un violet pâle, surtout sur les étamines inférieures.

Hab. les lieux secs au milieu des parents.

Var : α. — Indre-et-Loire, le Grand-Pressigny.

Var : β. — Maine-et-Loire, Neuville (herb. Boreau), Loir-et-Cher, Tour en Sologne, au Riou; Seur, à la Mothe.

Rapports et différences. — Le *V. Godroni* se distingue facilement à sa longue décurrence en aile étroite, à ses

corolles concaves, à ses calices qui sont presque les plus petits du genre. Ces trois caractères le font assez facilement reconnaître de l'hybride suivant qui résulte du croisement des mêmes parents. Il est à remarquer que dans les individus à tige simple, les glomérules sont plus rapprochés et par conséquent l'épi plus dense. Chez les individus rameux, les glomérules sont très-espacés, même au sommet. Par son port général, cette plante rappelle assez bien un individu grêle du *V. thapsus*.

Observ. 1. — J'ai décrit la plante en partie sur le spécimen conservé dans l'herbier de M. Boreau, en y ajoutant, toutefois, quelques particularités observées sur d'autres individus, particularités qui ne m'ont pas paru constituer des différences spécifiques, telles que, l'absence de poils violacés sur les filets staminaux, la présence de longs rameaux sur la tige, etc.

Observ. 2. — Le *V. Godroni* doit-il être considéré comme la même plante que le *V. thapso floccosum*, Gren. et God.? M. Paris, Verb. fl. Chamb., p. 6, a déjà soulevé cette question, et l'a résolue dans un sens négatif, s'appuyant surtout sur ces mots de la phrase descriptive de M. Boreau : « poils blanchâtres, quelques-uns violacés. » Je ne saurais admettre l'opinion de M. Paris. La présence de poils violacés sur les filets staminaux d'un hybride issu du *V. floccosum*, n'implique nullement l'action d'un autre ascendant à poils violacés. C'est là un fait qui, pour moi, est tout à fait démontré. Nous l'avons vu se produire dans le *V. nothum;* nous le constaterons de nouveau chez l'espèce suivante, et chez plusieurs autres encore. Les poils violacés étant ainsi mis en dehors de la question, je ne trouve aucune différence notable entre la plante de MM. Grenier et Godron et celle de M. Boreau ; mêmes petits calices, même corolle un peu concave, même inflorescence. Je sais que les

auteurs de la Flore de France, attribuent à leur *V. thapso floccosum,* des feuilles brièvement décurrentes. Mais si l'on considère d'un côté le peu de fixité de ce caractère et de l'autre, que les auteurs cités n'ont vu qu'un seul spécimen de leur plante, on sera facilement convaincu du peu d'importance qu'il convient de lui attribuer.

On serait plus en droit de s'étonner de me voir assigner au *V. Godroni* des anthères inférieures obliques, quand M. Boreau lui-même les considère comme transversales. Mais j'ai pu me convaincre sur l'échantillon de son herbier, qu'elles offraient un léger degré d'obliquité, comme je l'avais déjà remarqué chez les spécimens trouvés dans Loir-et-Cher et dans Indre-et-Loire.

MM. Grenier et Godron, décrivent aussi les anthères inférieures de leur *V. thapso-floccosum* comme étant transversales, mais je ne doute pas qu'ils n'aient fait erreur à cet égard. Cette erreur m'étonne d'autant plus qu'ils ont eu à juger ce caractère sur un individu sec, et que l'obliquité de l'anthère est bien plus apparente dans cette condition, que sur le vif. Je dois toutefois faire remarquer, que dans l'hybride qui nous occupe, l'obliquité ne se manifeste parfois, d'une façon bien évidente, que sur l'une des étamines inférieures.

Observ. 3. — J'ai observé chez le *V. Godroni,* la présence simultanée, sur une même tige, de corolles à filets staminaux pourvus de poils tous blancs et de corolles, où ces mêmes poils étaient en partie, d'un violet pâle.

× V. Lamottei Franchet (floccosum + thapsus); V. thapso-floccosum, Lec et Lamotte, Cat. pl. cent., p. 282; Boreau, Fl. du cent. (Ed. 3). II, p. 472. V. floccoso-thapsiforme, Gr. et God., Fl. de Fr. II, p. 560. (An Wirtgen loc. cit.?)

Tige de 1 à 2 mètres, arrondie à la base, anguleuse

au sommet, très-rameuse, à rameaux dépassant ordinairement l'axe. Feuilles crénelées, les caulinaires inférieures obovales, atténuées en pétiole court ou nul, les moyennes et les supérieures ovales lancéolées semi-décurrentes, à décurrence large, les raméales ovales ou cordiformes longuement apiculées, les bractéales linéaires ou lancéolées plus courtes que les glomérules. Glomérules très-espacés sur la tige et sur les rameaux, composés de 6 à 15 fleurs, à pédicelles inégaux, les plus longs égalant à peine le calice après l'anthèse. Calice médiocre (5 à 7 millimètres) partagé jusqu'aux deux tiers en cinq sépales lancéolés subaigus. Corolle petite (15 à 20 millimètres), plane. Les cinq filets staminaux sont pourvus de poils, les deux inférieurs moins abondamment, mais presque jusque sous le connectif. Anthères des étamines inférieures insérées obliquement sur le filet. Stigmate subcapité, la portion décurrente égalant environ la portion libre. Les capsules ne se développent point. — Conf. Pl. III, fig. 10.

Tomentum épais, blanc jaunâtre, un peu floconneux.

Var : α. Concolor. — Poils des filets staminaux tous blancs.

Var : β. Discolor. — Poils des filets staminaux en partie violacés.

Hab. les lieux secs, au milieu des parents. — La variété α. — Loir-et-Cher. Cheverny ! — Yonne. Arcy-sur-Cure ! — Dordogne. Tayac ! — La variété β. — Loir-et-Cher, à Cheverny.

Rapports et différences. — Cet hybride ressemble beaucoup au précédent ; j'ai même hésité à l'en séparer. Toutefois, son mode de ramification est différent et ressemble tout à fait à celui du *V. floccosum*. La décurrence est plus large et s'arrête brusquement. Les calices m'ont paru constamment plus grands. Les corolles sont

tout à fait planes, le tomentum est plus floconneux. En résumé, je ne puis différencier cet hybride que par un ensemble de végétation qui le rapproche davantage du *V. floccosum*. Il est le frère du *V. Godroni*, mais les parents ont peut-être changé de rôle.

Variations. — Les variations se manifestent particulièrement sur la coloration des poils des filets staminaux, comme nous l'avons déjà vu dans les deux hybrides précédents; sur la décurrence des feuilles, très-courte ou se prolongeant jusqu'à la moitié du mérithale.

Observ. — Tous les auteurs dont je cite les synonymes, ont attribué au *V. Lamottei*, des anthères inférieures transversales, tandis qu'elles sont en réalité, obliques. MM. Grenier et Godron lui donnent un stigmate en tête, ce qui est exact, mais en même temps ils croient devoir changer l'un de ses ascendants, et substituer le *V. thapsiforme* au *V. thapsus*. Cette substitution est tout à fait en opposition avec le caractère qu'ils assignent au stigmate; le *Verb. thapsiforme* et le *V. floccosum*, l'ayant l'un et l'autre [1] lancéolé, bien qu'à un degré différent, ne pouvaient, ce me semble, produire un hybride à stigmate capité.

Je ne connais pas la description originale du *V. floccoso-thapsiforme* Wirtg.; mais je vois dans Reichenbach, Flora germ., vol. xx, page 20, cette plante rapportée en variété *α* au *V. mosellanum*, lequel serait caractérisé d'après le même auteur, par son style lancéolé rhomboïdal et par ses anthères antérieures décurrentes « stylo rhombeo lanceolato, antheris anticis decurrentibus. » En admettant que M. Reichenbach ait bien apprécié l'hy-

[1] Je sais que la plupart des floristes accordent au *V. floccosum* un stigmate capité. Mais c'est une erreur que je relèverai en décrivant cette espèce.

bride en question, MM. Grenier et Godron auraient rapporté à tort le synonyme de M. Wirtgen à la plante de MM. Lecoq et Lamotte.

Hybrides résultant du croisement du V. NIGRUM, avec une espèce de la section THAPSUS.

— Anthères des étamines inférieures insérées obliquement, feuilles plus ou moins décurrentes.

× V. COLLINUM Schrader mon. gen., Verb. I, p. 35. Pl. V, fig. 1. (Thapsus + nigrum). Boreau, Fl. du cent. (Ed. 3.) II. 472; V. thapso-nigrum, Schied. d. plant. hybrid., p. 32; Koch Synops. (Ed. 3.) II, p. 445; Gren. et God., Fl. de Fr. II, p. 555.

Tige atteignant un mètre, anguleuse supérieurement, simple ou rameuse, à rameaux dressés. Feuilles crénelées dentées, les caulinaires inférieures lancéolées, obtuses, assez longuement pétiolées, peu atténuées à la base, les moyennes et les supérieures lancéolées aigues, plus ou moins décurrentes en une aile étroite, les raméales souvent acuminées, sessiles ou brièvement décurrentes, les bractéales linéaires, toujours plus courtes que les glomérules. Glomérules assez espacés, surtout inférieurement, composés de 4 à 6 fleurs à pédicelles inégaux, les plus longs égalant le calice. Calices petits (3 à 5 millimètres), partagés jusqu'aux 3/4 en 5 sépales étroits lancéolés aigus. Corolle médiocre (20 millimètres environ) plane. Tous les filets staminaux pourvus de poils, les deux inférieurs seulement dans leur partie moyenne; poils des filets tous violets ou mélangés de quelques poils blancs. Anthères des étamines inférieures un peu obliques sur leurs filets. Stigmate capité arrondi, aussi large que haut. Capsules petites, ovales oblongues, ob-

tuses (d'après Schrader); elles sont avortées dans mes échantillons.

Tomentum d'un vert jaunâtre, persistant, parfois assez épais, blanchâtre à la face inférieure des feuilles.

Hab. Au milieu des parents : Côte d'Or. Papeterie de Marmagne ! près Montbard. — Corrèze : Brives (de Rochebrune).

Rapports et différences. — Cet hybride n'a de rapports, dans le centre de la France [1], qu'avec les deux suivants. La forme de son stigmate le fera toujours aisément distinguer du *V. adulterinum*. La brièveté des feuilles bractéales, toujours plus courtes que les glomérules, l'absence de dilatation à la base des pétioles, le séparent suffisamment, à mon avis, de l'hybride suivant, bien qu'issus tous deux des mêmes parents.

Variations. — Les variations atteignent surtout la décurrence, courte ou longue, mais dans les deux cas, étroitement cunéiforme, les ramifications de la tige qui parfois sont comme paniculées, la coloration des poils des filets staminaux tous violets dans le spécimen de la Côte d'Or, et mélangés de poils blancs dans celui de la Corrèze.

Observ. — Schrader décrit et figure fort bien cette espèce, moins le mode d'insertion des anthères inférieures qu'il apprécie mal, en le déclarant transversal. Tous les floristes que j'ai pu consulter ont suivi cet errement.

L'origine hybride du *V. collinum* est tellement évidente, que presque tous les botanistes l'ont considéré

[1] Dans les localités où se rencontre le *V. Chaixii*, on voit se produire des hybrides très-ressemblants à ceux qui sont issus du *V. nigrum*. Mais dans notre région, il ne saurait exister aucune confusion à cet égard. Conf. Paris, *Verbascum* de la *Flore de Chambéry*, p. 13 et suiv.

comme issu des *V. thapsus* et *nigrum,* sans en excepter M. Fries. Aussi, M. Reichenbach, en donnant comme synonyme à cet hybride le *V. seminigrum,* Fries, *nov.,* p. 69 et *summa*, p. 192, ajoute : « Locus maxime me- « morabilis. Ibi enim inclytus Fries, hostis energicus « hybridomaniæ, pro hoc genere hybridas proles ipse « affert. » Flor. germ., t. XX. 20.

× V. AURITUM Franchet. (nigrum + thapsus).

Tige de 0^{m},60 à 1 mètre, arrondie inférieurement, anguleuse dans sa portion supérieure, simple ou à rameaux courts. Feuilles fortement crénelées dentées surtout à la base, les caulinaires inférieures ovales, brièvement atténuées en long pétiole étroit, celles qui les suivent immédiatement sont de même forme, mais leur pétiole est ailé, largement dilaté à la base en deux oreillettes amplexicaules et décurrentes, les moyennes, les supérieures et les raméales oblongues apiculées, plus ou moins, mais ordinairement brièvement décurrentes, les bractéales lancéolées linéaires, dépassant les glomérules, ce qui rend l'épi chevelu au sommet. Glomérules rapprochés, excepté les inférieurs souvent réduits à une seule fleur et très-écartés; fleurs fasciculées par 3-6, à pédicelles très-inégaux, les plus longs égalant le calice. Calice assez grand, partagé jusqu'aux deux tiers en 5 sépales lancéolés aigus. Corolle assez grande (25 à 30 millimètres), plane. Tous les filets staminaux pourvus de poils violacés ou en partie blancs, les deux inférieurs seulement dans leur portion moyenne. Anthères des deux étamines inférieures insérées un peu obliquement, au moins l'une d'elles. Stigmate capité, arrondi au sommet, au moins aussi large que haut. Les capsules sont avortées. — Conf. Pl. V. fig. 19.

Tomentum d'un vert jaunâtre, comme laineux, allongé sur les pédicelles et les calices, persistant.

Hab. Avec les parents. — Côte-d'Or. Papeterie de Marmagne, près de Montbard ! — Dordogne. Les Eyzies! — Vosges. Cimetière de Luxeuil (Humnicki).

Rapports et différences. — Le *V. auritum* ressemble beaucoup au *V. adulterinum* et ne s'en distingue bien sûrement que par la forme de son stigmate qui est tout à fait différente. Ses rapports avec le *V. collinum*, bien qu'au premier aspect moins évidents, sont beaucoup plus intimes ; ce qui s'explique du reste par la communauté d'origine. Ainsi les stigmates et les anthères sont identiques dans les deux hybrides ; mais le feuillage est très-différent, aussi bien que l'inflorescence. Le *V. collinum* dans sa portion inférieure, rappelle assez bien le *V. thapsus*, tandis que par sa portion supérieure il se rapproche beaucoup du *V. nigrum*. Le contraire a lieu chez le *V. auritum*, dont les grands calices, les glomérules serrés lui sont communs avec le *V. thapsus*. Nous avons donc ici un exemple frappant de la prédominance de l'un des ascendants sur une portion déterminée de l'hybride, sans que pour cela nous soyons autorisés à assigner aux parents leur rôle respectif. Du reste une prédominance aussi accentuée est rare chez les hybrides spontanés, et ne s'observe guère que dans les croisements du *V. nigrum*. La cause n'en serait-elle point dans la grande dissemblance de cette espèce avec ses congénères, dissemblance qui permet de mieux apprécier encore le mélange ou la séparation des deux formes sur l'individu hybride?

Variations. — Les feuilles caulinaires inférieures sont plus ou moins longuement pétiolées (mais toujours auriculées); les poils des filets staminaux sont tous violets dans le spécimen que j'ai recueilli dans la Côte-d'Or. Mais dans celui que j'ai récolté aux Eyzies (Dordogne), les poils des trois étamines supérieures, sont blancs sur

le côté externe du filet, violacés sur le côté interne; ceux des deux étamines inférieures sont blancs sur la partie inférieure du filet, violacés sur la partie supérieure.

Observ. — J'ai communiqué en 1861, mon *V. auritum* à M. Grenier, qui voulut bien me donner la note suivante à son sujet : « Votre *V. auritum* est identique « à la plante qui figure dans l'herbier normal de Fries, « sous le nom de *V. seminigrum;* et de plus il se rap- « porte à la troisième forme hybride indiquée par lui « sous le nom de *V. nigro-thapsiforme.* Fries sum. veg. « scand., p. 192. » Il semblerait donc que j'eusse dû rejeter la domination *auritum* et adopter celle de Fries. Mais en consultant le *Summa,* il ne me fut pas difficile de voir que le *V. seminigrum* Fries, n'était qu'un nom collectif, réunissant plusieurs hybrides issus de parents différents. Ainsi M. Fries appelle *seminigrum,* le résultat du croisement du *V. nigrum* avec le *V. thapsus,* aussi bien que l'hybride naissant du *V. nigrum* et du *V. thapsiforme.* Mon *V. auritum* résulterait même de ce dernier croisement, ce qui est positivement contraire aux conditions dans lesquelles on le rencontre.

Je ne saurais admettre le système de M. Fries qui me paraît irrationnel, et dès lors je ne puis que rejeter la dénomination *seminigrum.*

On pourrait peut-être rapporter en synonyme, au *V. auritum,* la variété β *platyphyllum* du *V. collinum,* ainsi caractérisée : « Foliis latis, breviter et latissime auriculato decurrentibus. » Reichenb., Flora germ., t. XX, p. 20.

× V. ADULTERINUM Koch suppl. z. Deutsch. Flor. inedit.; Boreau, Fl. du cent. (Ed. 3.) II, p.473; V. thapsiformi-nigrum Shiede de pl. hyb., p. 36; Koch,

synopsis (Ed. 3.) II, p. 445; Gren. et God., Fl. de Fr. II, p. 555 (thapsiforme + nigrum).

Tige de 0m,60 à 2 mètres, obtusement anguleuse au sommet, à rameaux courts ou formant une grande panicule, plus rarement simple. Feuilles assez minces, plus ou moins profondément crénelées dentées, les caulinaires inférieures obovales, atténuées à la base en un pétiole allongé, les moyennes et les supérieures brièvement décurrentes en une aile arrondie, ovales acuminées, les raméales sessiles, cordiformes ou plus rarement lancéolées, souvent brusquement acuminées en un long mucron, bractées linéaires. Glomérules très-écartés inférieurement, composés de quatre à dix fleurs à pédicelles inégaux, les plus longs égalant à peine le calice. Calice médiocre (4 à 8 millimètres), partagé jusqu'aux 3/4 en cinq sépales étroitement lancéolés aigus. Corolles très-grandes (20 à 40 millimètres), planes, offrant parfois des stries violacées à la gorge. Tous les filets staminaux pourvus de poils violacés, mélangés de poils blancs ou jaunâtres (parfois le poil est blanc en bas, violet en haut); les deux inférieurs nus à la base et au sommet. Anthères des deux étamines inférieures insérées obliquement, deux fois et demie ou trois fois plus courtes que les filets. Stigmate ovoïde, à décurrence égalant environ deux fois la partie libre. Les capsules sont avortées. — Conf. Pl. V, fig. 20.

Plante couverte d'un tomentum vert jaunâtre, fin, souvent peu abondant.

Hab. Au milieu des parents. — Vosges. Cimetière de Luxeuil (Humnicki).

Rapports et différences. — Le *V. adulterinum* ne saurait être confondu qu'avec les deux hybrides précédents, surtout avec le *V. auritum* dont il a tout à fait le port. Mais la forme de son stigmate, dérivant de celle du stig-

mate du *V. thapsiforme*, l'en sépare nettement. Je dois toutefois faire remarquer que cet organe doit être étudié sur le vif pour se voir bien apprécié. M. Humnicki a parfaitement rendu sa forme. Mais on comprend que d'une part cette forme étant peu allongée et d'autre part la décurrence sur les côtés du style très-étroite, ces deux caractères sont rendus méconnaissables par la dessication.

Variations. — La tige est généralement décrite comme très-rameuse paniculée, mais elle peut être tout à fait simple ou à rameaux courts ; je possède des spécimens de ces trois états. Les feuilles supérieures et raméales, sont souvent cordiformes, très-longuement mucronées ; mais l'individu de Luxeuil les a lancéolées ovales acuminées. Quant aux crénelures des feuilles inférieures, elles offrent tantôt plus d'analogie avec celles du *V. nigrum*, tantôt avec celles du *V. thapsiforme*. Koch dit la corolle égale à celle du *V. thapsiforme ;* mais M. Humnicki a remarqué que la dimension des fleurs variait beaucoup sur un même individu.

Observ. — Le *V. adulterinum* nous offre un exemple frappant du peu d'importance qu'il faut accorder en général à la disposition des poils blancs et violacés sur un même filet staminal. Trois corolles prises sur un même individu, à Luxeuil, m'ont présenté les variations suivantes :

N° 1. Poils blancs disséminés sur toute la longueur de tous les filets staminaux, mais un peu plus abondants sur un des côtés, en haut et en bas où de plus ils ont une légère teinte jaunâtre.

N° 2. Poils blancs jaunâtres, nuls à la base de l'étamine impaire (supérieure), rares à la base de la paire moyenne, plus abondants au sommet, sous le connectif ; dans la portion intermédiaire des trois filets staminaux

supérieurs, les poils sont exclusivement violacés, bien que chacun d'eux soit blanchâtre en bas. Sur les deux filets staminaux inférieurs au contraire, les poils blancs-jaunâtres existent à la base et latéralement, et font complétement défaut dans la portion supérieure.

N° 3. Les poils blancs-jaunâtres n'existent pas dans la portion moyenne, mais se montrent régulièrement au sommet et à la base des cinq filets staminaux.

Hybrides résultant du croisement du V. LYCHNITIS avec une espèce de la section THAPSUS.

Anthères inférieures obliques, feuilles brièvement décurrentes ou sessiles.

× V. RAMIGERUM Link in Schrad. Mon. Gen. Verb. I. 37. Pl. IV, fig. 1. (Lychnitis + thapsiforme) V. thapsiformi-lychnitis Schiede de plant. hybr., p. 38; Koch. synops. (Ed. 3.) II, p. 444; Gren. et God. Fl. de Fr. II, p. 560.

Tige de 1 à 2 mètres, simple ou rameuse, à rameaux courts, dressés, étalés. Feuilles doublement crénelées, décroissant très-brusquement de grandeur à partir des feuilles caulinaires inférieures qui sont très-amples, atteignant parfois $0^m,50$, obovales obtuses, atténuées en pétiole court ou nul, les moyennes sessiles oblongues, les supérieures et les raméales étroitement lancéolées, acuminées, les bractéales linéaires. Glomérules très-écartés inférieurement, composés de trois à neuf fleurs, à pédicelles inégaux, souvent plus longs que le calice. Calice médiocre (5 à 7 millimètres), partagé jusqu'aux 2/3 en cinq sépales triangulaires aigus. Corolle assez grande (30 millimètres environ), plane. Les cinq filets staminaux sont munis de poils blancs, les deux inférieurs

seulement d'un côté et dans leur portion moyenne. Anthères des étamines inférieures insérées obliquement. Stigmate lancéolé ou triangulaire dans son pourtour. Les capsules ne se développent pas. — Conf. Pl. V, fig. 17.

Tomentum assez fin, rappelant beaucoup celui du *V. lychnitis*, même sur les feuilles caulinaires inférieures.

Hab. Au milieu des parents. — Loir-et-Cher. Pruniers (Em. Martin) Loiret. Env. d'Orléans (Humnicki). Cet hybride paraît plus répandu dans l'Est de la France, la Lorraine, l'Alsace, que dans le centre.

Rapports et différences. — Le *V. ramigerum* n'est pas sans analogie avec le *V. nothum* β. concolor. La forme du stigmate est à peu près la même dans les deux hybrides; mais le premier se distinguera toujours du second par ses feuilles supérieures étroites, caractère emprunté au *V. lychnitis;* le *V. nothum* les ayant toujours cordiformes ou ovales, comme on les voit dans le *V. floccosum*. Le tomentum est aussi très-différent dans les deux plantes. Le *V. ramigerum* a beaucoup plus de rapports avec les hybrides suivants, et surtout avec le *V. heterophlomos*, ce qui s'explique facilement par leur communauté d'origine. Toutefois je ne connais pas d'exemple d'un *V. ramigerum* ayant les feuilles caulinaires inférieures aussi rugueuses et aussi longuement tomenteuses que le *V. heterophlomos*. L'inflorescence de ce dernier, m'a aussi paru différente.

Variations. — J'ai été à même de constater quelques variations dans les dimensions du calice et de la corolle, dans la longueur de la décurrence, qui dans aucun cas, du reste, ne m'a semblé atteindre la moitié du mérithale. Le stigmate de tous les spécimens que j'ai vus, était lancéolé, atténué aux deux extrémités. C'est aussi ce

que je puis inférer des descriptions de Schrader, de Koch et MM. Grenier et Godron. L'échantillon de Loir-et-Cher offre la même forme de stigmate. Mais il n'en est pas de même dans celui du Loiret, recueilli et figuré par M. Humnicki. Il est triangulaire. Je n'ai pas cru cependant devoir séparer cet hybride du *V. ramigerum* sur la seule considération d'une aussi mince différence.

Observ. — Schrader décrit et figure très-bien cet hybride. M. Wirtgen l'a publié sous le n° 11 de ses exsiccata des *verbascum* des bords du Rhin, ou du moins l'échantillon que j'ai reçu sous ce numéro représente-t-il exactement la plante de Schrader. Je crains qu'il n'ait été confondu par plusieurs floristes avec le *V. nothum* α discolor. (*V. mosellanum* Wirtg.)

× V. Heterophlomos Franchet. (Lychnitis + thapsiforme).

Tige de 1 mètre, anguleuse au sommet, rameuse, à rameaux dressés nombreux, longuement dépassés par l'axe. Feuilles radicales régulièrement crénelées dentées, oblongues aiguës, atténuées à la base, très-épaisses (comme celles du *V. thapsiforme*), les caulinaires inférieures obovales atténuées en pétiole très-court, les moyennes, les supérieures et les raméales lancéolées, étroites, acuminées, semidécurrentes, les bractéales très-étroites. A partir des feuilles caulinaires inférieures, les suivantes décroissent subitement. Glomérules un peu écartés, composés de quatre à neuf fleurs, à pédicelles inégaux, les plus longs égalant le calice. Calice médiocre, partagé jusqu'aux 2/3 en cinq lobes triangulaires aigus. Corolle jaune avec cinq veines purpurines à la gorge, assez petite (15 à 20 millimètres), un peu concave. Tous les filets staminaux sont pourvus de poils blancs, les deux inférieurs seulement dans leur portion moyenne et sur une de leurs faces. Anthères des deux étamines infé-

rieures insérées obliquement. Stigmate ovoïde, très-arrondi au sommet, la portion décurrente sur le style, égalant deux fois la portion libre. Les capsules sont avortées. — Conf. Pl. IV, fig. 16.

Tomentum très-épais, allongé, vert jaunâtre sur les feuilles radicales, grisâtre, fin et serré sur le reste de la tige.

Hab. Avec les parents. — Loir-et-Cher. Champs de Trécy, bordant la route de Romorantin à Salbris, commune de Villeherviers (Em. Martin). Loiret, environs d'Olivet (Humnicki).

Rapports et différences. — Le *V. heterophlomos* ressemble beaucoup à l'espèce précédente et à la suivante. Les feuilles radicales suffiraient à elles seules pour le séparer de l'une et de l'autre. Mais de plus, il s'éloigne du *V. ramigerum* par son mode de ramification qui rappelle tout à fait celui du *V. lychnitis*, c'est-à-dire que ses rameaux sont dressés, très-nombreux et non pas étalés, espacés comme je les ai toujours observés chez le *V. ramigerum*. En outre ils sont parfois tournés d'un seul côté, cas fréquent dans le *V. lychnitis*. La forme ovoïde du stigmate l'éloigne tout à fait du *V. spurium*.

Observ. — Cet hybride m'a été envoyé vivant, en août 1866, par mon excellent ami, M. Em. Martin, qui m'écrivit en même temps à son sujet : « Le champ où « je recueillis cette plante, contenait en grande quan- « tité et en magnifiques échantillons les *V. lychnitis* et « *thapsiforme*. En le fouillant partout, j'ai découvert « en outre, mais à distance, un ou deux pieds de « *V. thapsus* et autant de *floccosum*. La conclusion est « que nos exemplaires proviennent du *thapsiforme* et du « *lychnitis*. »

J'admets tout à fait la parenté assignée par M. Em. Martin. Le rôle du *V. lychnitis* se manifeste clairement

dans la nature du tomentum de la plante (à l'exception de celui des feuilles radicales.) L'action du *V. thapsiforme* me paraît démontrée par la forme ovoïde du stigmate. Le *V. lychnitis* et le *V. thapsus,* ayant cet organe éminemment capité, ne sauraient en effet donner naissance à un stigmate d'une autre forme.

Je ne quitterai pas cet hybride sans rappeler encore une fois le singulier caractère des feuilles radicales. Isolées, elles ne diffèrent en rien de celles du *V. thapsiforme* et forment un bizarre contraste avec le tomentum ras et grisâtre qui recouvre le reste de la plante.

× V. SPURIUM Koch, syn. Ed. 1, p. 511. (Thapsus + lychnitis). Boreau, Fl. du cent. (Ed. 3.) II, p. 472; V. thapso-lychnitis M. et K. D. fl. 2., p. 212; Gren. et God., Fl. de Fr. II. 559.

Tige de 1 à 2 mètres, anguleuse au sommet, simple ou rameuse à rameaux dressés. Feuilles irrégulièrement crenelées, les caulinaires inférieures obovales atténuées en un pétiole souvent assez long, les caulinaires moyennes lancéolées sessiles, les supérieures et les raméales lancéolées, étroites, acuminées, brièvement ou semi-décurrentes, les bractéales plus courtes que les glomérules. Glomérules écartés de 6 à 10 fleurs à pédicelles inégaux, les plus longs égalant à peine le calice. Calice médiocre (4 à 6 mill.) divisé jusqu'aux deux tiers en 5 sépales lancéolés. Corolle médiocre (15 à 25 mill.) plane ou un peu concave, d'un jaune pâle. Tous les filets staminaux munis de poils blancs, les deux inférieurs seulement d'un côté et dans leur portion moyenne. Anthères des étamines inférieures insérées un peu obliquement, au moins l'une d'elles. Stigmate capité, à peine décurrent sur les côtés du style, parfois plus large que haut. La capsule avorte presque constamment. M. Humnicki a pu cependant en observer quelques-unes mais toujours plus

ou moins déformées. — Conf. planche IV, figure 14.

Tomentum d'un vert grisâtre, moins allongé que celui du *V. thapsus*, mais plus abondant et plus feutré que celui du *Verb. lychnitis.*

Hab. avec les parents. — Loir-et-Cher, Lunay, carrières du Breuil ! — Indre et Loire, Paulmy ! — Loiret, environs d'Orléans (Humnicki).—Dordogne, Les Eyzies, à Fontgomme ! et à Beissac !

Rapports et différences.—Le *V. spurium* se distingue aisément des deux hybrides précédents par la forme de son stigmate tout à fait capité et non ovoïde ou lancéolé. Ses feuilles décurrentes ne permettent pas de le confondre avec les deux suivants.

Mais il est moins facile de le séparer des hybrides à stigmate subcapité résultant du croisement de *V. thapsus* et *floccosum*, tels que les *V. Godroni et Lamottei* (var. *Concolor*). J'avoue même que sur le sec leur distinction peut laisser des doutes. Le *tomentum* est ici d'un grand secours. Blanchâtre et floconneux, au moins dans le voisinage des glomérules, chez les hybrides issus du *V. floccosum*, il est grisâtre et comme pulvérulent dans la même portion de la tige, chez le *V. spurium*. Les feuilles supérieures de ce dernier sont aussi constamment plus étroites, lancéolées, et jamais ovales, ni cordiformes. Enfin, comme dernier moyen de distinction, j'ajouterai que les hybrides issus du *V. lychnitis* sont presque toujours assez reconnaissables à la brusque décroissance de leurs feuilles caulinaires. Fort amples tout à fait inférieurement, celles qui suivent se montrent subitement médiocres et même petites. M. Paris, dans le mémoire cité, me semble avoir le premier, et avec beaucoup de raison, insisté sur ce point en ce qui concerne le *V. lychnitis* et quelques-uns de ses hybrides des environs de Chambéry. Cette remarque s'applique éga-

lement aux deux hybrides précédents et aux deux qui suivent.

Observ. — Tous les floristes dont j'ai pu consulter les travaux, attribuent au *V. spurium* des anthères inférieures transversales. Je dois excepter M. Reichenbach, qui décrit la plante comme offrant des anthères tantôt transversales, tantôt obliques : « *Antheris anticis non decurrentibus, seu brevissime decurrentibus.* » *Flora germanica,* t. XX, p. 19. La vérité est qu'elles sont toujours un peu obliques ou tout au moins l'une d'elles. Mais cette obliquité est si peu accusée dans certains cas qu'il n'est vraiment pas étonnant qu'elle ait passé presqu'inaperçue jusqu'ici.

× V. DIMORPHUM Franchet. (Lychnitis + thapsiforme?) — Tige de 1 mètre, peu anguleuse au sommet, simple ou paniculée à rameaux dressés. Feuilles radicales grandes, obovales, atténuées en court pétiole, inégalement crenelées ; les caulinaires inférieures, oblongues atténuées en pétiole, les moyennes, les supérieures et les raméales, lancéolées acuminées, toutes sessiles non décurrentes, à base arrondie, les bractéales très-petites. Glomérules assez écartés, surtout inférieurement composés de 4 à 6 fleurs à pédicelles inégaux, les plus longs égalant environ le calice. Calice assez grand (6 à 8 mill.) partagé jusqu'aux 3/4 en 5 sépales lancéolés aigus. Corolle médiocre (20 à 25 mill.) un peu concave d'un jaune pâle. Tous les filets staminaux pourvus de poils blancs jaunâtres, les deux inférieurs moins abondamment. Anthères des deux étamines inférieures insérées obliquement, stigmate capité arrondi. Les capsules sont avortées. — Conf. pl. IV, fig. 15.

Tomentum grisâtre, persistant, peu abondant, offrant beaucoup d'analogie avec celui du *Verb. lychnitis*, mais plus gros et moins serré.

Hab. — Mélangé avec les *V. lychnitis* et *thapsiforme*. — Loir-et-Cher, Cheverny, sablière de Villavrain ! champs incultes de la Brossure ! — Loiret, chemin d'Olivet à Mézières (Humnicki).

Rapport et différences. — L'absence de décurrence ne permet pas de confondre le *V. dimorphum* avec aucune des trois espèces précédentes. Mais ses rapports sont plus intimes avec le *V. foliosum*. Toutefois il s'en distingue assez facilement par ses anthères insérées très-obliquement, ses calices moitié plus petits, ses glomérules moins serrés, ses bractées plus courtes, ses feuilles qui rappellent celles du *V. lychnitis*, enfin par son port tout différent.

Observ. — Je ne suis pas tout à fait certain de la parenté de cet hybride, du moins en ce qui concerne le *V. thapsiforme*. J'ai bien trouvé le *V. dimorphum* dans le voisinage immédiat de cette espèce. Mais je dois dire que le *V. thapsus* croissait aussi dans les environs. Ce qui me paraît surtout de nature à faire élever des doutes sur le rôle de *V. thapsiforme*, c'est la forme du stigmate exactement arrondi. On a pu voir en effet dans tous les hybrides décrits jusqu'ici que son action se manifestait principalement sur cet organe et que tous ses produits offraient un stigmate ovoïde ou lancéolé, c'est-à-dire dérivant plus ou moins de la forme allongée, si caractéristique chez le *V. thapsiforme*. Je ne crois pas toutefois, que ce mode d'action soit absolu et doive nécessairement se rencontrer dans tous ses croisements.

J'ai attribué au *V. dimorphum* des feuilles non décurrentes, ce qui est exact, mais je dois ajouter qu'on observe chez quelques individus une ligne étroite naissant du point d'insertion de la marge du limbe sur la tige, et se prolongeant plus ou moins. Cette ligne pourrait faire croire à une véritable décurrence chez cet hy-

bride. Mais on doit réserver ce caractère aux feuilles dont le limbe se prolonge en une véritable expansion foliacée. L'existence de cette ligne plus apparente chez le *V. dimorphum* que chez aucun autre à feuilles dites sessiles, démontre une fois de plus la tendance à la décurrence dans les espèces du genre *Verbascum*.

× *V.* ROUSSEL, Franchet. (Thapsus + Lychnitis.)— Tige de 1 mètre, anguleuse au sommet, simple ou à rameaux courts, dressés. Feuilles radicales très-grandes, à dents profondes et inégales, obovales, obtuses ; les caulinaires inférieures crenelées, lancéolées oblongues, atténuées en pétiole court, les moyennes, les supérieures et les raméales sessiles, arrondies à la base, plus ou moins lancéolées, acuminées; bractées lancéolées, mucronées plus longues que les glomérules. Glomérules espacés à la base des rameaux, très-rapprochés au sommet, composés de 4 à 7 fleurs à pédicelles inégaux, les plus longs égalant au moins le calice. Calices très-inégaux dans un même glomérule, les plus grands atteignant 1 centimètre, les plus petits moitié moindres, partagés jusqu'aux 3/4 en 5 sépales lancéolés aigüs. Corolle assez grande (30 mill.), d'un jaune pâle, à peu près plane. Tous les filets munis de poils blancs, les 2 inférieurs moins abondamment. Anthères très-inégales entre elles, celles des deux étamines inférieures du double plus grandes insérées presque transversalement sur le filet (l'obliquité n'étant bien apparente que par la dessication), stigmate capité, très-arrondi supérieurement. Les capsules ne se développent pas. — Conf. pl. IV, fig. 13.

Tomentum grisâtre, peu abondant à la face supérieure des feuilles, rappelant beaucoup celui du *V. thap-*

sus.

Hab. avec les parents. — Dordogne, sur la route des

Eyzies à Sarlat, avant d'arriver à Beissac ! J'en ai observé 8 individus, en 1866.

Rapports et différences. — Vu à distance le *V. foliosum* a tout à fait l'aspect du *V. thapsus*. Aussi son port le fera-t-il facilement distinguer du *V. dimorphum* dont il réunit presque tous les caractères, mais avec lequel on ne saurait le confondre après examen des calices et des anthères inférieures, et aussi des longues feuilles bractéales qui dépassent les glomérules.

Observ. — Cet hybride offre un singulier mélange de formes empruntées aux *V. thapsus* et *lychnitis*. Il y a pour ainsi dire en lui, fusion des caractères de ses ascendants. Son feuillage est ample, ses calices très-développés, son épi dense épais, sa corolle assez grande, ses anthères très-inégales, comme nous l'observons chez le *V. thapsus ;* mais en même temps, les feuilles sont sessiles, les pédicelles allongés, le *tomentum* court, un peu pulvérulent, les anthères inférieures presque transversales, notes empruntées au *V. lychnitis*.

Remarques générales sur tous les hybrides précédemment décrits.

1° Tous les hybrides issus d'une espèce appartenant à la section *Thapsus*, quel que soit d'ailleurs leur autre ascendant et le rôle des parents, sont caractérisés par l'obliquité, à un degré quelconque, des anthères des deux étamines inférieures, ou au moins de l'une d'elles. Des observations ultérieures apprendront si cette règle est absolue.

2° L'action du *V. thapsiforme* semble se manifester d'une façon particulière sur la forme du stigmate, sauf dans un seul hybride (*V. dimorphum*), et encore n'est-il pas démontré que l'espèce en question soit réellement l'un de ses ascendants.

3° La décurrence des feuilles est le résultat le plus

ordinaire, mais non pas nécessaire des croisements dans lesquels les espèces de la section *Thapsus* ont joué un rôle.

4° Le rôle de ces mêmes espèces se manifeste toujours dans la nature et le *facies* du *tomentum* chez les produits hybrides ; toutefois ces mêmes produits conservent en même temps dans leur indument un mélange de caractères empruntés à celui de leur autre ascendant quel qu'il soit. Aussi, le botaniste exercé distinguera-t-il souvent à la seule inspection du *tomentum* les hybrides du *V. floccosum* de ceux du *V. lychnitis*.

Section II. LYCHNITIS. — Anthères insérées transversalement, même celles des deux filets staminaux inférieurs ; tous les filets staminaux pourvus de poils ; feuilles jamais décurrentes ; *tomentum* exclusivement composé de poils rameux[1].

5. V. FLOCCOSUM. Waldst. et Kit. pl. rar. Hung. 1, p. 81, tab. 79; Schrader, Monog. II, p. 16; Koch Synops (ed. 3) II, p. 443 ; Boreau Fl. du cent. (éd. 2) II, p. 473 *V.* pulverulentum; Gren. et God. Fl. de Fr. II, p. 551.

Tige de 1 m, à 1m,50 fortement striée peu anguleuse, rarement simple, souvent paniculée, à rameaux étalés, flexueux. Feuilles radicales obovales ou étroitement oblongues à crénelures fines peu ou point apparentes, les caulinaires inférieures oblongues, atténuées en pétiole court ou nul, superficiellement et régulièrement crénelées, les moyennes et les supérieures sessiles, ovales acuminées, décroissant régulièrement; les raméales cordiformes brusquement et souvent très-longuement mucronées, les bractéales de même forme. Glomérules écartés, composés de 5 à 10 fleurs plongées avant l'anthèse dans un tomentum blanc, cotonneux caduc ; pédicelles une fois ou une fois et demie plus longs que le

[1] Chez les espèces croissant en France.

calice. Calice petit (2 à 3 mill.), partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolle médiocre (20 à 25 mill.), plane d'un beau jaune avec des stries violacées à la gorge. Tous les filets staminaux pourvus de poils blancs jaunâtres, les deux inférieurs moins abondamment. Les 5 anthères sont insérées transversalement, mais celles des deux étamines inférieures sont un peu plus grandes que les 3 autres. Stigmate ovale un peu atténué au sommet, à portion décurrente égale à la surface libre. Capsule subglobuleuse, un peu allongée, comprimée latéralement. — Conf. Pl. II, fig. 6.

Tomentum blanc cotonneux abondant, caduc surtout dans la portion supérieure de la plante, et à la naissance des glomérules. Sur les feuilles radicales de première année il se montre généralement persistant.

Hab. — Le bord des chemins, les terrains vagues et incultes, les remblais. CC. dans tout le centre de la France.

Rapports et différences. — Le *Verb. floccosum* ne saurait être confondu avec aucune autre espèce de notre région, son tomentum caduc le faisant reconnaître sur-le-champ. Si l'on était tenté de confondre certaines de ses formes automnales, ou dépouillées de leur indument par les pluies, avec quelques-unes des formes du *V. lychnitis*, la seule inspection du stigmate pourrait faire reconnaître l'erreur.

Variations. — Elles sont peu notables, et souvent accidentelles. Ainsi l'absence d'indument résulte toujours, soit des pluies torrentielles qui l'entraînent facilement, soit aussi d'un développement tardif. Dans les lieux ombragés et un peu frais, le tomentum est moins abondant et moins blanc que sur la plante végétant dans un terrain aride. Les feuilles cordiformes se montrent parfois dès le milieu de la tige, mais plus souvent seule-

ment à la naissance des rameaux. La plupart des prétendues variations du *V. floccosum*, mieux étudiées et mieux appréciées ont été rapportées à des cas d'hybridité. J'en signale plus loin quelques-uns.

Observ. 1. — Je m'étonne que le stigmate du *V. floccosum* ait été décrit jusqu'ici, comme étant capité. C'est une erreur évidente ; sans doute il n'offre pas la forme étroitement oblongue de celui du *V. thapsiforme* ; mais la forme capitée du stigmate du *V. thapsus* ne lui convient pas davantage ; il est en quelque sorte intermédiaire. La figure qu'en donne M. Humnicki est excellente, bien que dans certains cas il soit un peu plus atténué au sommet.

Observ. 2. — MM. Grenier et Godron rapportent le *V. floccosum* en synonyme au *V. pulverulentum*, Vill. Mais il n'est pas parfaitement certain que l'auteur de la Flore du Dauphiné ait eu en vue notre plante. Schrader, qui avait reçu la plante de Villars lui-même, en donne une description qui ferait plutôt croire, ce me semble, qu'il avait sous les yeux un des produits hybrides du *V. lychnitis* et du *V. floccosum*, et comme d'un autre côté la Flore du Dauphiné n'est pas suffisamment explicite à cet égard, j'ai cru devoir abandonner une dénomination qui peut être une cause d'erreur.

Observ. 3. — Tout en rejetant le synonyme de Villars, M. Boreau admet comme espèce distincte du *V. floccosum*, le *V. pulvinatum*, Thuil, ce dernier caractérisé surtout par ses *feuilles crénelées, les supérieures arrondies et subitement rétrécies en pointe oblique*, tandis que le *V. floccosum* aurait les *feuilles entières, toutes oblongues aiguës*. J'ai vainement cherché à appliquer ces caractères aux plantes si connues de tous et si répandues partout. Les feuilles supérieures ou *tout au moins les raméales* se sont constamment montrées ovales

ou cordiformes subitement mucronées, mais jamais *toutes oblongues aiguës*. De même je n'ai jamais vu ces mêmes feuilles crénelées ni entières, mais toujours finement dentées, à dents plus ou moins obtuses, plus ou moins apparentes selon l'abondance du tomentum. Je ne pense donc pas qu'il y ait lieu d'admettre ici deux espèces.

Nous verrons cependant plus loin que les feuilles supérieures *oblongues aiguës*, peuvent se montrer chez des produits bien voisins du *V. floccosum*. Mais le cas est très-rare, et les plantes qui le constituent ne sont point celles que M. Boreau veut décrire, puisqu'il signale son *V. floccosum* comme fort répandu. Je n'ai malheureusement pas été à même de consulter le texte et la figure originale. Mais si Schrader et Koch ont bien apprécié la plante de Waldstein et Kitaibel, il est hors de doute que la dénomination de *V. floccosum* ne convienne à la nôtre [1].

× V. EURYALE Franchet. (*floccosum* + *Lychnitis ?*)— Tige atteignant un mètre, rameuse, à rameaux dressés peu écartés de l'axe. Feuilles caulinaires inférieures, superficiellement crénelées, oblongues, atténuées en pétiole souvent assez long; les moyennes et les supérieures lancéolées acuminées, les raméales lancéolées, apiculées, mais non brusquement, les bractéales dépassant sou-

[1] M. Kerner, directeur du jardin botanique d'Innsbruck (Tyrol), a eu l'obligeance de me communiquer un exemplaire du *V. floccosum* de Hongrie, étiqueté de la main même de Kitaibel. Les feuilles supérieures et les raméales sont sessiles, demi embrassantes, cordiformes arrondies, subitement et longuement rétrécies en pointe oblique. Les crénelures ou dentelures sont extrêmement fines et peu apparentes sous le tomentum épais qui les recouvre. La plante de Hongrie ressemble tout à fait au *V. floccosum* tel que je le décris, croissant dans les lieux secs et découverts de notre région. *(Note ajoutée à l'impression.)*

vent les glomérules par leur long mucron. Glomérules très-espacés, composés de 5 à 10 fleurs noyées avant l'anthèse dans un duvet floconneux caduc. Pédicelles égalant à peu près le calice ou plus courts que lui. Calice très-petit (2 à 3 mill.), partagé profondément en 5 sépales linéaires aigus (la fig. 7 de la pl. II, ne rend pas exactement ce caractère). Corolle médiocre (20 à 25 mill.) plane, d'un beau jaune avec des stries violacées à la gorge. Tous les filets staminaux munis de poils blancs ou jaunâtres, mélangés de quelques poils violacés, souvent très-pâles, parfois manquant complétement et cela sur une même tige. Anthères peu inégales entre elles. Stigmate ovoïde arrondi au sommet. Capsules souvent avortées, se développant néanmoins sur quelques individus et dans ce cas de même forme que celles du *V. floccosum*. — Conf. pl. II, fig. 7.

Tomentum cotonneux ordinairement moins caduc que celui du *V. floccosum*, un peu pulvérulent.

Hab. avec les parents. — Loir-et-Cher, Cellettes! Cour Cheverny! Gièvres! (Em. Martin) Villeherviers! — Loiret, les environs d'Orléans.

Rapports et différences. — Le *V. Euryale* a tout à fait le port du *V. floccosum*. Toutefois un examen attentif fait découvrir certaines différences notables qu'il est possible d'apprécier même après la dessiccation. Je ne parle pas de la coloration en violet d'une partie des poils des filets staminaux, caractère facile à saisir, mais qui ne se montre pas constant sur un même individu. Les feuilles bractéales sont lancéolées, atténuées au sommet, les rameaux de la panicule raides peu écartés de la tige, à peu près comme dans le *V. lychnitis* bien qu'on y puisse toujours reconnaître jusqu'à un certain point du *V. floccosum*.

Il se distingue plus facilement encore de la plante

suivante, par son tomentum, par la consistance épaisse de ses feuilles, et surtout par la présence d'un duvet floconneux enveloppant les fleurs avant l'anthèse.

Il offre également une certaine analogie avec le *V. Wirtgeni*. Mais la couleur violacée des poils de ses filets staminaux n'a point l'intensité et la constance de l'hybride du *V. nigrum*. Son tomentum est aussi beaucoup plus blanc et moins fin que chez ce dernier ; enfin, en cas de doute, il sera toujours utile de s'assurer des espèces en société desquelles il aura été trouvé.

Variations. — Elles sont assez nombreuses et difficiles à exprimer dans une description. Ainsi son tomentum est le plus souvent analogue à celui du *V. floccosum*. Mais il peut se présenter des individus dont l'indument court et grisâtre rappelle un peu celui du *V. lychnitis*. De même ses feuilles peuvent avoir une tendance plus accusée vers l'une ou l'autre espèce. Les bractées manquent quelquefois. Les sujets d'hésitation sont donc nombreux. On peut cependant résumer les caractères de la plante ainsi qu'il suit : Port et caractères généraux du *V. floccosum*, dont elle diffère par ses feuilles bractéales lancéolées, atténuées en pointe (et non cordiformes, brusquement contractées au sommet). Poils des filets staminaux en partie d'un violet pâle, au moins dans quelques corolles ; rameaux rapprochés de la tige.

Observ. — Le *V. euryale* est-il bien réellement un hybride, et dans l'affirmative, quels sont ses parents? Je me suis souvent posé ces deux questions, qui ne me paraissent point encore résolues d'une façon tout à fait satisfaisante. Le développement assez fréquent des capsules semblerait de nature à jeter quelque lumière sur son origine. De ce côté mes espérances ont été déçues. Trois semis successifs de graines ayant toutes les apparences d'une bonne conformation, n'ont amené aucun

résultat, et j'avoue que ce fait a beaucoup contribué à me faire considérer le *V. euryale* comme un hybride.

Je l'ai toujours rencontré dans le voisinage immédiat des *V. floccosum* et *lychnitis*. MM. Em. Martin et Humnicki ont fait la même observation de leur côté. Il est donc permis de présumer, qu'il doit son origine au croisement de ces deux espèces. L'examen d'assez nombreux individus est venu confirmer cette manière de voir. Les feuilles raméales et bractéales du *V. euryale* empruntent en effet leur forme à celles du *V. lychnitis;* j'en dirai autant du mode de ramification et dans certains cas de la nature de l'indument qui participe de celui des deux espèces. La coloration en violet de quelques poils staminaux, semble seule devoir causer de l'embarras. Mais cette particularité existant déjà chez certaines formes des *V. nothum*, *Godroni* et *Lamottei*, également issus de parents à poils des filets staminaux éminents blancs ou jaunâtres, rien n'est plus naturel que d'admettre le même fait dans le produit du croisement des *V. lychnitis* et *floccosum*, offrant tous les deux du reste des stries violacées à la gorge.

Telles sont les raisons qui m'ont conduit à ranger le *V. euryale* parmi les hybrides. Toutefois je les donne ici sous toutes réserves.

Quoi qu'il en soit de son origine, je crois qu'il importe de séparer le *V. euryale* du *V. floccosum* dont il ne saurait être une simple forme ou une variété, si l'on considère son mode de ramification aussi bien que la forme de ses feuilles bractéales.

× V. Nisus. Franchet. (Lychnitis + floccosum?)

Tige atteignant 1 mètre, anguleuse dans sa partie supérieure; feuilles minces crénelées, les caulinaires inférieures oblongues, les moyennes et les supérieures lancéolées ovales, atténuées aux deux extrémités, les

raméales lancéolées apiculées. Glomérules écartés, composés de 4 à 8 fleurs, à pédicelle égalant deux fois le calice, ou plus court. Calice très-petit (2 à 3 mil.), partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolle petite (20 mil.), plane, d'un jaune pâle. Cinq filets staminaux pourvus de poils jaunâtres, mélangés d'autres poils violacés manquant parfois (les deux cas se produisent dans les corolles d'un même individu). Stigmate ovoïde, à peu près aussi haut que large. Les capsules avortent. — Conf. Pl. III, fig. 12.

Tomentum court, grisâtre, surtout sur la face inférieure des feuilles, comme pulvérulent dans la panicule et sur les rameaux.

Hab. Avec les parents. — Loir-et-Cher, Celletes! Averdon! Villeherviers! Pruniers (Em. Martin). — Loiret, Chevilly (Humnicki).

Rapports et différences. Cette plante a les plus grands rapports avec le *V. lychnitis,* dont elle ne se distingue facilement que par la présence de poils violacés sur les filets staminaux au moins dans quelques corolles d'un même individu ; un caractère plus important, mais d'une observation plus difficile, réside dans la forme du stigmate beaucoup moins déprimé que chez le *V. lychnitis,* et se rapprochant beaucoup de celui du *V. floccosum.*

Elle se sépare du *V. euryale* par ses glomérules qui ne sont jamais plongés avant l'anthèse dans un tomentum blanc, cotonneux, par ses feuilles minces, dénudées sur leur face supérieure, par son indument fin, court et grisâtre, nullement caduc, par son port qui est tout à fait celui du *V. lychnitis.*

On le distinguera du *V. schiedeanum* à la coloration pâle et moins constante de ses poils staminaux, et en cas de doute, d'après la considération des parents, dont l'un est différent.

Variations. — Le *V. nisus* varie beaucoup moins que le *V. euryale*, en ce sens qu'il offre toujours le *facies* du *V. lychnitis*.

Observ. — J'ai été amené à considérer cette plante comme un hybride par les mêmes motifs qui m'avaient conduit à ranger le *V. euryale* parmi les produits adultérins. Les parents sont les mêmes, mais leur rôle est interverti.

L'avortement des capsules me semble bien plus constant chez cet hybride que chez le précédent, car bien que j'aie été à même d'en examiner un plus grand nombre d'individus, je n'ai jamais pu constater chez aucun d'eux une seule capsule développée.

— Remarques sur les *V. euryale* et *nisus*. — Il me semble donc à peu près certain que ces deux plantes résultent du croisement des *V. floccosum* et *lychnitis*. Mais ici surgit une difficulté. Les hybrides entre ces deux espèces sont décrits depuis plusieurs années et ne sauraient être assimilés complétement à ceux que je signale ici. Koch, dans son Synopsis, nous en a le premier fait connaître un sous le nom de *V. lychnitidi-floccosum* Ziz. Plus tard, dans son travail sur les *Verbascum* des environs de Chambéry, M. Paris en signala deux, résultant du changement de rôle des parents dans le croisement. Ce sont les *V. pulverulento*[1]*-lychnitis* et *lychnitidi-pulverulentum;* le premier est synonyme, d'après M. Paris, des *V. lychnitidi-floccosum* Ziz., et peut se caractériser ainsi d'une façon générale : portion inférieure de la tige, jusqu'à la panicule, analogue à la portion correspondante chez le *V. lychnitis;* panicule, feuilles raméales et bractéales (cordiformes brusquement acu-

[1] Pour M. Paris, le *V. floccosum* est synonyme du *V. pulverulentum*.

minées) du *V. floccosum*. Le *V. lychnitidi-pulverulentum* au contraire offre la panicule étroite du *V. lychnitis* et les feuilles du *V. floccosum*, sans en excepter les raméales et les bractéales. J'insiste sur ce dernier caractère, qui est commun aux deux hybrides de M. Paris, tandis que les *V. euryale* et *nisus* sont remarquables par la forme étroite de leurs feuilles raméales et de leurs bractées.

Il résulte de tout ceci, qu'en se croisant entre eux, les *V. floccosum* et *lychnitis* donnent naissance à des hybrides sur lesquels leur action se manifeste d'une façon très-irrégulière. Tantôt elle modifie la coloration d'une partie des poils des filets staminaux, la forme du stigmate, des feuilles raméales et des bractées ; c'est le cas des *V. euryale* et *nisus*. Tantôt cette modification affecte plus particulièrement les rapports des organes foliacés et de la panicule, attribuant à un *V. lychnitis* la panicule d'un *V. floccosum* et réciproquement, comme nous le voyons chez les hybrides décrits par Koch et par M. Paris.

Je ne pense pas toutefois que l'on doive décrire 4 hybrides entre les deux espèces précédentes. Il est fort possible qu'il en soit pour ces plantes comme pour les produits des *V. floccosum* et *thapsus*, c'est-à-dire que les 2 hybrides résultant d'un croisement inverse entre les *V. lychnitis* et *floccosum* offriront chacun leur variété *concolor* et *discolor*. Mais je ne connais pas assez les *V. lychnitidi-pulverulentum* et *pulverulento-lychnitis* (lychnitidi-floccosum Ziz.), pour avoir une opinion suffisamment établie à cet égard.

6. V. Lychnitis. L. sp. 253 ; Schrader monog. II., p. 18 ; Koch Synops. (ed. 3.) II, p. 443. Boreau, Fl. du cent. (ed. 3) II, p. 474 ; Grenier et God., Fl. de France, II, p. 552.

Tige atteignant un mètre, anguleuse dans le haut, simple ou rameuse, à rameaux dressés courts, peu écartés de l'axe. Feuilles minces, les radicales très-grandes, doublement et profondément dentées, oblongues; les caulinaires inférieures de même forme, atténuées en pétiole, les moyennes et les supérieures brusquement décroissantes, sessiles, étroitement lancéolées aiguës, ainsi que les raméales et les bractéales qui sont en outre longuement apiculées. Glomérules écartés, composés de 2 à 8 fleurs à pédicelles inégaux, les plus longs égalant deux fois le calice. Calice petit (3 à 4 mil.), partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolle petite (15 à 20 mil.), plane, jaune, avec des stries violacées à la gorge, ou d'un blanc verdâtre. Tous les filets staminaux pourvus de poils blancs jaunâtres, les 2 inférieurs moins abondamment et seulement sur une face. Anthères insérées toutes transversalement, peu inégales entre elles. Stigmate capité très-déprimé, plus large que haut. Capsule ovoïde, un peu étranglée au sommet, très-variable dans sa taille (4 à 8 mil.). Conf. Pl. III, fig. 11.

Tomentum court, grisâtre, persistant, moins abondant à la face supérieure des feuilles.

Plante noircissant par la dessiccation.

Var. α. *Gymnostemon* — filets staminaux tout à fait dépourvus de poils.

Hab. Les lieux secs, les clairières des bois, le bord des chemins. C. dans le centre de la France : la variété α : Loir-et-Cher, environs de Mondoubleau (Legué).

Rapports et différences. — Le *V. lychnitis* ne saurait être confondu qu'avec les hybrides résultant de son croisement avec le *V. floccosum* ou le *V. nigrum*. Parmi ces hybrides, ceux qui offrent des poils violacés sur leurs filets staminaux, seront toujours facilement recon-

naissables; quant aux autres, leurs bractées largement ovales, cordiformes acuminées, éloigneront toutes les chances d'erreur, et l'espèce mère restera ainsi seule, avec ses longues feuilles bractéales et ses poils staminaux blanchâtres.

Variations. — Elles atteignent surtout la coloration des fleurs et les dimensions de la capsule. Quelques floristes ont cru pouvoir élever au rang d'espèce la variété à fleurs blanches, *V. album* Mœnch. Malheureusement aucune autre note différentielle sérieuse, ne se montre à l'appui de celle qu'ils trouvent dans la décoloration des corolles. La longueur des bractées que j'ai vu quelquefois invoquer, se montre tout aussi considérable dans le type à fleurs jaunes.

7. V. NIGRUM. L. Sp. 253; Schrad., monog. II, p. 24. Koch, Synopsis (ed. 3), II, p. 443. Boreau, Fl. du centre, ed. 3, II, p. 474; Gren. et God., Fl. de Fr., II, p. 552.

Tige dépassant rarement 1 mètre, anguleuse dans sa partie supérieure, tout à fait simple ou rameuse, à rameaux courts, dressés, longuement dépassés par l'axe. Feuilles minces, les radicales souvent profondément dentées à la base, longuement pétiolées, échancrées en cœur, ovales obtuses, les caulinaires inférieures et moyennes de même forme, mais crénelées et souvent seulement tronquées inférieurement, les supérieures lancéolées, brièvement pétiolées, les raméales et les bractéales sessiles, ovales, plus ou moins brusquement mucronées. Glomérules rapprochés sur la tige et sur les rameaux, composés de 5 à 10 fleurs, à pédicelles inégaux dressés, les plus longs égalant au moins le calice. Calice petit (3 à 4 mil.), partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolle petite (20 mil.), plane, d'un beau jaune, marquée à la gorge de stries violacées. Les filets staminaux sont peu inégaux entre eux, et tous

munis de poils d'une belle couleur violacée, excepté sous l'anthère où ils sont généralement blancs, ainsi qu'à la base des deux filets staminaux inférieurs, qui sont en même temps nus sur l'une de leurs faces et au sommet. Anthères toutes transversales, à peu près égales entre elles. Stigmate capité, déprimé, plus large que haut. Capsule ovoïde dépassant peu les sépales. — Conf. Pl. V, fig. 18.

Tomentum grisâtre, peu abondant sur la tige et la face supérieure des feuilles, parfois blanchâtre, assez épais à leur face inférieure ; plante verte.

Hab. Les terrains argilo-siliceux. A. C. dans le centre de la France, surtout dans la partie Est et dans la région des montagnes ; plus rare dans l'Ouest. — Loiret, Malesherbes (Boreau) ; Villefallier, près de Jouy-le-Pothier (Nouel). — Indre-et-Loire, Antogny. — Loir-et-Cher, Vendôme ! Thoré ! Montdoubleau ! Cormenon !

Rapports et différences. — Le *V. nigrum* ne peut être confondu qu'avec le *V. Chaixii*. Mais cette espèce ne croissant pas dans le centre de la France, il est inutile de se préoccuper ici de leurs rapports.

On le distinguera toujours facilement des nombreux hybrides résultant de ses croisements avec les *V. floccosum* et *lychnitis*, à ses feuilles radicales et caulinaires inférieures cordiformes, échancrées à la base.

Variations. — Elles sont fort nombreuses et parfois si accentuées qu'elles ont paru suffisantes pour constituer des types spécifiques différents. Ainsi par exemple, le *V. parisiense* Thuil., a été établi sur la forme rameuse et robuste qu'on observe souvent sur le bord des haies un peu couvertes. Le *V. alopecurus* Thuill. qui peut sembler tout d'abord devoir être distingué en considération de sa tige simple et du tomentum épais, blanchâtre qui couvre la face inférieure des feuilles, n'est en

réalité qu'une variété qui ne se maintient pas, même dans un semis de deuxième année.

M. Billot a publié dans ses exsiccata sous le n° 3666, un *V. nigrum* provenant de Champagny (Haute-Saône), dont les feuilles caulinaires inférieures offrent une légère tendance à être atténuée à la base (du moins dans l'échantillon que j'ai reçu). Ce cas est rare, mais il n'en prouve pas moins une certaine instabilité de forme dans les organes foliacés. De même les feuilles raméales sont tantôt lancéolées, tantôt ovales acuminées.

Mais il est très-rare de voir varier la couleur des poils des filets staminaux. On connaît cependant certains cas où ces poils se montrent tout à fait blancs. Leur absence complète constitue la variété γ. *Gymnostemon* Rœm. et Schult. Syst. veget. 4, p. 345. Cette variété n'ayant pas encore été observée à ma connaissance dans notre région, je ne la mentionne ici que pour mémoire.

× V. Schottianum. Schrad. mon. II, p. 157. Tab. III, f. 2. (nigrum + floccosum).

Tige atteignant un mètre, un peu anguleuse, supérieurement rameuse, à rameaux dressés, courts, peu écartés et longuement dépassés par l'axe. Feuilles épaisses, les caulinaires inférieures dentées, pétiolées, ovales ou lancéolées, atténuées ou arrondies à la base, les moyennes lancéolées ou ovales, sessiles ou brièvement pétiolées, les supérieures ovales ou cordiformes, brusquement acuminées, sessiles, les raméales et les bractéales de même forme. Glomérules assez écartés, composés de 2 à 6 fleurs, à pédicelles inégaux, les plus longs égalant le calice. Calice petit (2 ou 3 mil.), partagé jusqu'aux 2/3, en 5 sépales lancéolés aigus. Corolle petite (15 à 20 mil.), plane, d'un beau jaune, avec des stries violettes à la gorge. Tous les filets staminaux munis de poils d'un beau violet, mélangés de quelques autres blanchâtres.

Anthères insérées toutes transversalement, peu inégales entre elles. Stigmate capité (mais non déprimé, comme dans le *V. nigrum*), un peu atténué au sommet, à peu près aussi haut que large. Les capsules avortent.

Tomentum épais, blanchâtre, cotonneux, persistant.

Hab. Avec les parents. — Loir-et-Cher, Cormenon ! — Indre-et-Loire, Antogny (herb. Delaunay). — Vienne, Lathus, Availle Limousine (herb. Boreau !) — Creuse, Ahun (id. !) — Charente, Angoulême ! Balzac ! (de Rochebrune).

Rapports et différences. — Se distingue du *V. floccosum* par son tomentum persistant et ses poils staminaux violacés ; du *V. euryale,* par son tomentum épais très-persistant et l'intensité de la coloration violette de ses poils staminaux ; du *V. nigrum,* par l'abondance de son tomentum également réparti sur la face inférieure et supérieure des feuilles, par ses feuilles jamais cordiformes ; du *V. Wirtgeni,* par son indument complétement différent, et ses feuilles inférieures toujours longuement pétiolées ; du *V. schiedeanum,* par ses feuilles plus larges, jamais brusquement décroissantes, par son tomentum, etc.

Variations. — On a pu juger par la description, de l'instabilité de la forme de ses feuilles, instabilité due à l'influence plus prépondérante, tantôt du *V. nigrum,* tantôt du *V. floccosum.* Le mélange des poils blancs et violacés sur les filets staminaux, n'a aucune fixité. Parfois les deux couleurs sont également entremêlées, ou bien encore le blanc domine en haut ou en bas. Le filet staminal impair (supérieur), peut également n'offrir que des poils complétement blancs. C'est ce que j'ai constaté sur un individu recueilli à Angoulême.

Ce qui me paraît tout particulièrement stable dans cet hybride, c'est la présence d'un long pétiole chez les

feuilles caulinaires inférieures et souvent chez les moyennes; c'est aussi l'épaisseur et la persistance du tomentum blanchâtre également distribué sur les deux cotés des feuilles. Ce caractère ne s'observe jamais chez le *V. nigrum*.

Observ. — J'ai dû être très-sobre de synonymes, car je crois que tous les floristes ont réuni les deux hybrides que je décris ici comme distincts, *V. Schottianum* et *V. Wirtgeni*. Smith, Fl. brit. I, p. 251, est le premier floriste qui ait signalé un hybride spontané des *V. nigrum* et *pulverulentum* (notre *V. floccosum*.), qu'il nomma conséquemment *nigro-pulverulentum*, le rapportant en variété β à son *V. pulverulentum*. Il le distingua surtout de cette espèce par ses feuilles inférieures pétiolées et les poils violets des étamines.

Quelques années après, de Candolle donna dans sa Flore française, t. III, p. 603, la description d'un *Verbascum* très-voisin, mais auquel il rapportait avec doute le synonyme de Smith. C'est le *V. mixtum* Ramond. D'après les lois de la priorité, il semblerait que j'eusse dû choisir pour la plante que je viens de décrire, la dénomination spécifique imposée par Ramond, puisque celle de Schrader ne parut qu'en 1822. Mais j'avoue que j'en ai été tout d'abord empêché par le texte de Decandolle qui commence sa description par ces mots : « Cette plante a le feuillage de la molène Lychnis. » Cette courte phrase ne semblerait-elle pas indiquer que l'auteur de la Flore française avait sous les yeux l'hybride décrit plus tard sous le nom de *V. schiedeanum?*

Mérat, dans sa Flore de Paris (ed. 1re 1812), p. 87, signale un *V. nigro-pulverulentum* Sm., puis un *V. mixtum*, qu'il donne comme une espèce légitime et qui me paraît d'après la description, se rapprocher beaucoup du *V. schottianum*.

Schrader, décrit et figure assez bien la plante qu'il nomme *V. schottianum*. Il lui attribue un stigmate obtus, ce qui n'est pas, je crois, tout à fait exact, tout en indiquant que l'auteur ne le jugeait pas semblable à celui du *V. nigrum*. Schrader dit aussi que les feuilles sont recouvertes d'un tomentum assez fin : « folia tomento quam in precedente (*V. speciosum*) tenuiori vestita. » Ce caractère semblerait ne devoir pas permettre d'appliquer le nom de Schrader à notre plante. Aussi est-ce uniquement sur la foi de Koch que je l'ai adopté. Dans son Synopsis (ed. 3), p. 445, il décrit un *V. nigro-floccosum* auquel il rapporte sans hésiter en synonyme, le *V. Schottianum*. Ce qu'il en dit me paraît de nature à éloigner toute ambiguité. Je sais que telle n'est pas l'opinion de Reichenbach dans le *Flora excursoria*, puisqu'il compare le *V. Schottianum* au *V. lychnitis*, en ajoutant que par la dessiccation, ses feuilles deviennent noires. On ne saurait donc douter qu'à ses yeux la plante de Schrader ne fût synonyme du *V. Schiedeanum*, mais j'avoue ne rien trouver dans la description originale qui puisse autoriser suffisamment un semblable rapprochement.

Si je me suis étendu aussi longuement sur l'histoire de cet hybride, c'est qu'il me paraît un des plus anciennement connus et à ce titre avoir subi plus qu'aucun autre les péripéties de la synonymie.

+ V. Wirtgeni Franchet. (floccosum + nigrum).

Tige atteignant un mètre, arrondie, simple ou à rameaux peu écartés de l'axe. Feuilles crenelées, les caulinaires inférieures oblongues atténuées à la base ou ovales arrondies à pétiole nul ou très court; les moyennes et les supérieures sessiles, ovales aiguës, les supérieures et les raméales largement ovales ou cordiformes, souvent brusquement terminées en un long acu-

men. Glomérules assez espacés, composés de 3 à 10 fleurs à pédicelles inégaux dépassant deux fois le calice ou plus courts que lui. Calice petit (2 ou 3 mill.) partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolle petite (15 à 20 mill.) plane, d'un beau jaune avec des stries violacées à la gorge. Tous les filets staminaux pourvus de poils en partie d'un beau violet. Anthères insérées toutes transversalement, presqu'égales entre elles. Stigmate cordiforme arrondi, à peu près aussi large que haut, peu atténué au sommet. Les capsules ne sont pas développées sur mes échantillons. — Conf. pl. 6 fig. 21.

Tomentum fin, peu serré, grisâtre, caduc, manquant presque complétement sur les tiges et la face supérieure des feuilles.

Hab. avec les parents — Loiret, Villefallier près de Jouy-le-Pothier! (Nouel). Je ne doute pas que cet hybride n'ait été rencontré ailleurs, mais je ne l'ai vu d'aucune autre localité française. Il paraît moins fréquent que le précédent.

Rapports et différences. — Cet hybride a tout à fait l'aspect d'un *V. floccosum* dépouillé de son indument, mais indépendamment de la coloration des poils des filets staminaux, il s'en éloigne encore par la forme de son stigmate, par la longueur de quelques uns des pédicelles du glomérule, par le peu d'épaisseur des feuilles et surtout par l'absence presque complète de tomentum sur la tige et à la face supérieure des feuilles, ce qui leur donne un peu la physionomie de celles du *V. nigrum* Enfin les glomérules ne sont jamais noyés dans le duvet avant l'anthèse, comme ceux du *V. floccosum*

Le *V. Wirtgeni* se distinguera toujours du *V. Schottianum* par son indument et l'absence complète ou à peu près de pétiole chez ses feuilles inférieures; la forme

ovale ou en cœur brusquement acuminée de ses feuilles supérieures et raméales, ne permettra pas de le confondre avec l'hybride suivant.

Variations. — Les feuilles caulinaires inférieures peuvent être oblongues, obovales ou même largement ovales, arrondies à la base; mais dans tous les cas leur pétiole est nul ou à peu près. On observe aussi quelquefois à la face supérieure des feuilles un duvet fin, verdâtre, très peu abondant.

Observ. — J'ai distingué cet hybride sur les échantillons distribués par M. Wirtgen dans ses exsiccata des *Verbascum* des bords du Rhin, sous le n° 15, et sous le nom de *V. Schottianum* Koch, *forma cuspidata ;* les n°s 13 et 14 de la même collection, représentant seuls à mon avis et d'après les échantillons reçus, le véritable *V. Schottianum.* Je pense qu'on doit aussi rapporter au *V. Wirtgeni*, l'hybride publié dans le *Flora exsiccata* de C. Billot, sous le nom de *V. Schottianum* Schrad. et sous le n° 3664, malgré que l'étiquette mentionne en synonyme le n° 14 des exsiccata de Wirtgen, que j'ai dit précédemment être la véritable plante de Schrader. Ceci prouve qu'il y a eu confusion de formes dans la distribution des specimens.

Enfin je considère encore comme un *V. Wirtgeni,* l'hybride recueilli en 1863 par M. Bourgeau à Hoyoquesero (Espagne) et publié par lui sans n° d'ordre dans ses exsiccata.

+V. SCHIEDEANUM Koch taschenb. 371 ; synops. Ed.3. II. p. 446. (Nigrum + lychnitis). V. Nigro-lychnitis Schied. pl. hyb. p. 40; Gren. et God. fl. de Fr. II. 557.

Tige atteignant 1 mètre, anguleuse dans sa partie supérieure, simple ou rameuse, à rameaux courts dressés, peu écartés, dépassés par l'axe. Feuilles minces inégalement dentées crenelées, les radicales ovales ou oblongues

pétiolées, les caulinaires inférieures et moyennes ovales lancéolées, rétrécies en pétiole allongé, les supérieures et les raméales lancéolées atténuées au sommet, les bractéales longuement acuminées. Glomérules écartés, composés de 3 à 6 fleurs inégalement pédicellées, à pédicelles souvent deux fois plus longs que le calice. Calice très petit (2 à 3 mill.) partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolle petite (15 à 20 mill.) plane, d'un beau jaune avec des stries violacées à la gorge. Tous les filets staminaux munis de poils d'un beau violet, mélangés de quelques autres d'un blanc jaunâtre, anthères insérées toutes transversalement, peu inégales entre elles. Stigmate capité déprimé, plus large que haut. Les capsules ne sont pas développées dans mes échantillons.

Tomentum très fin, grisâtre, peu abondant sur la face supérieure des feuilles, comme poudreux sur la tige et sur les rameaux.

Hab : avec les parents.—Vienne. Lussac les Châteaux (Chaboisseau, herb. Boreau !)

Rapports et différences. — Cet hybride ne peut être sûrement distingué du *V. lychnitis* que par la présence de nombreux poils d'un beau violet sur les filets staminaux, et parfois aussi par les crénelures plus aigues des feuilles, et le plus long pétiole des caulinaires moyennes. Il ressemble beaucoup au *V. Nisus*, mais la coloration de ses poils staminaux est d'un violet bien plus intense, et son stigmate d'une forme tout à fait différente. En cas d'hésitation, la connaissance des ascendants pourra seule lever tous les doutes.

Variations. — J'ai observé quelques différences dans la nature du tomentum, ordinairement fin et grisâtre, mais parfois assez épais et blanchâtre. Les crénelures des feuilles sont tantôt presque nulles, tantôt superfi-

cielles arrondies, tantôt enfin profondes et aiguës; elles constituent alors de véritables dents.

Observ. — J'ai décrit la plante sur des exemplaires assez nombreux, provenant de diverses localités de la Prusse rhénane. Tous ont les feuilles inférieures oblongues ou obovales atténuées en pétiole, contrairement à ce que dit Koch, Synops. Ed. 3. II. p. 446 : « foliis.... « caulinis inferioribus oblongo ovatis basi obtusis in « petiolum contractis. » Aussi ce n'est pas sans quelque hésitation que j'ai attribué à notre hybride la dénomination de *V. Schiedeanum* Koch. Toutefois en cela j'ai suivi l'opinion de MM. Boreau, Grenier et Godron qui lui attribuent des feuilles inférieures *atténuées en pétiole*, et aussi celle de M. Wirtgen, qui n'a publié que des feuilles offrant cette forme.

J'ai vu dans l'herbier de M. Boreau un Verbascum auquel la diagnose du Synopsis conviendrait beaucoup mieux. Il provient des environs de Chatel-Censoir (Yonne) où il a été recueilli en 1844, par M. Sagot, qui remarqua qu'il croissait au milieu des *V. nigrum* et *lychnitis*. La plante de M. Sagot a les feuilles inférieures ovales, contractées à la base en pétiole étroit; elles sont profondément dentées comme celles du *V. nigrum* dont le facies se retrouve dans toute la plante d'une façon un peu plus accentuée que chez l'hybride que je viens de décrire. — Le tomentum est assez épais, blanchâtre à la face inférieure des feuilles.

Je ne puis qu'appeler l'attention des botanistes sur cet hybride qui sera probablement retrouvé.

Remarques sur les hybrides provenant du croisement des espèces de la section lychnitis entre elles.

1° Le croisement du *V. floccosum* par le *V. lychnitis*, ou *vice versâ*, semble avoir un double résultat ne se manifestant pas en même temps sur un même individu. Tantôt il modifie la coloration des poils des filets staminaux, au moins dans quelques corolles; tantôt il atteint plus spécialement la forme des feuilles raméales et des bractées, et cela de façon que la présence de poils en partie violacés coïncide toujours avec la forme allongée des feuilles raméales [1] et l'absence de poils ainsi colorés avec l'existence de feuilles raméales et de bractées courtes, ovales ou cordiformes brusquement acuminées [2]. Des observations plus nombreuses invalideront cette observation, ou viendront lui prêter leur appui.

2° Le croisement du *V. nigrum* avec l'une des deux espèces citées, *V. floccosum* ou *V. lychnitis*, a pour résultat constant (d'après toutes les observations qui me sont connues) la coloration en violet *intense* de la majeure partie des poils des filets staminaux. Sur le reste de la plante, le croisement occasionne une sorte de mélange de caractères, combinés néanmoins de telle sorte qu'il y a toujours prédominance marquée dans les organes de la végétation, des notes spécifiques empruntées aux *V. floccosum* et *lychnitis*. Il en résulte que les hybrides ont plutôt l'apparence d'une de ces deux espèces que du *V. nigrum*, cette dernière semblant concentrer toute son action sur la coloration des poils des filets staminaux.

[1] Ex. : *V. Nisus*, *V. Euryale*. Franc.

[2] Ex. : *V. pulverulento-lychnitis*, Paris, et *V. Lychnitidi-pulverulentum*, Paris.

Sect. III. BLATTARIA. — Anthères des étamines inférieures munies inférieurement; filets staminaux aux pouces de poils en partie violacés. Indument exclusivement composé de poils simples subulés ou fourchus, et de poils capités glanduleux.

8. V. BLATTARIOIDES Lam. dict. 4 p. 225; Schrad. monog. II. p. 159; Boreau Rev. Verb. sect. Blatt. p. 12.

Tige de 1 à 3 mètres, arrondie inférieurement, obtusement anguleuse au sommet, simple, ou plus souvent rameuse, à rameaux courts dressés très longuement dépassés par l'axe. Feuilles radicales longuement pétiolées, étroitement oblongues, profondément crénelées, souvent même sublobées, les caulinaires inférieures de même forme, mais moins profondément crenelées, les moyennes lancéolées sessiles, les supérieures étroitement cordiformes apiculées un peu embrassantes, les raméales et les bractéales subarrondies, brusquement acuminées. Pédicelles 1 à 5 plus courts que le calice. Calice grand, partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales étroitement lancéolés très aigus. Corolle grande (25 à 40 mill. plane, d'un beau jaune, avec des stries violacées à la gorge. Filets staminaux très inégaux entre eux, l'impair souvent très petit, tous munis de poils, les deux inférieurs seulement d'un côté. Poils en partie violacés, souvent blanchâtres au bas du filet et sous l'anthère, parfois complétement blancs sur un des côtés. Anthères très inégales entre elles, l'impaire petite, les deux inférieures très obliques à peu près 3 fois plus courtes que le filet. Stigmate capité très arrondi, plus large que haut. Capsule subglobuleuse un peu atténuée au sommet, plus courte que les sépales. — Conf. pl. VII. fig. 25.

Plante verte couverte de poils simples subulés ou fourchus, entremêlés, surtout dans la partie supérieure, de poils, courts, capités, glanduleux.

Hab. les champs incultes des terrains siliceux. A. R. dans le centre de la France. C. dans la Sologne et dans l'ouest.

Rapports et différences. — Cette plante a le port du V. Blattaria, avec lequel du reste on ne saurait en aucun cas la confondre, l'existence de poils simples subulés ou fourchus, ainsi que la brièveté des pétioles établissant entre les deux espèces une ligne de démarcation aussi réelle que facile à apprécier. Je m'étonne donc que M. Bentham se soit laissé aller à écrire, au sujet du *V. blattarioides* : « Valde affine V. blattariæ et « forsan ejus varietas. » Prod. X. p. 229.

Variations. — Elles peuvent être fort nombreuses, ou presque nulles selon le point de vue auquel on se place. Le *V. blattarioides* tel que l'a décrit Lamarck, et tel que le considère M. Boreau dans sa Révision des Verbascum de la section Blattaria, est une plante douée de beaucoup de fixité. Je ne vois guère en elle de variables que le nombre des pédicelles dans chaque glomérule (1 à 5) et la profondeur des crénelures des feuilles radicales, qui peuvent dégénérer en véritables sinus.

Observ.—Mais telle n'est pas la manière de voir de la majorité des floristes, qui ne considérant les *V. blattarioides* Lam., *blattarioides* Hoffm. et Link., *virgatum* With. que comme de simples synonymes, accordent ainsi à la plante en question une grande instabilité de formes. Je crois posséder les trois plantes dont la synonymie est en litige ou tout au moins les deux premières. Je les examinerai ici le plus brièvement qu'il sera possible.

D'abord je n'ai pas à revenir sur le *V. blattarioides* Lam., dont j'ai donné précédemment la description.

Je considère comme le *V. blattarioides* Link. et Hoff., la plante recueillie en 1863 à Navalmoral (Espagne) par

M. Bourgeau et que j'ai reçue de lui, sans n° d'ordre sous le nom de *V. blattarioides* Lam. La description et la figure du Flora lusitanica lui conviennent très bien, sauf les proportions moins grandes des feuilles inférieures. Mais ce caractère est d'une minime importance, comme on le sait ; j'ai constaté en même temps sur la plante de M. Bourgeau une particularité singulière, mais sur la valeur spécifique de laquelle je ne suis pas suffisamment fixé. Chez tous les *V. blattarioides* Lam. que j'ai été à même d'observer [1], l'ovaire et le style sont complétement dépourvus de ces poils subulés, simples ou fourchus que l'on remarque sur toutes les autres parties de la plante, et dès lors exclusivement couverts de poils capités. Le spécimen de Navalmoral au contraire en présente abondamment sur ses capsules jeunes et à la base du style. Des observations ultérieures permettront de mieux apprécier cette particularité et feront juger de sa constance.

Quant au *V. virgatum* With., je ne connais pas sa description *princeps*, comme on dit, et je ne puis le juger que par ce qu'en dit Smith, *Flora Brit.* I, p. 253. « Caulis erectus, 5 vel 6 pedalis, a basi ramosus ligno- « sus, foliosus, teres, sed præ foliis decurrentibus fere « angulatus vel alatus, etc. » Le reste de la description s'applique assez bien au *V. blattarioides*. Mais l'on doit remarquer que la première phrase du floriste anglais ne saurait nullement convenir à la majorité des individus de la plante de France, qui ne sont jamais rameux dès la base [2], ni anguleux ailés inférieurement, par suite de la décurrence des feuilles.

[1] Cette observation ne s'applique pas aux hybrides qui comptent le *V. blattarioides* comme un de leurs ascendants. La plante d'Espagne n'offre de son côté aucun caractère d'hybridité.

[2] Aucun de nos *Verbascum* occidentaux n'est rameux dès la base

Telles sont probablement les considérations qui ont porté M. Boreau, loc. cit., à conserver l'espèce de Withering concurremment avec celle de Lamark, dont j'ai adopté la dénomination, comme ne pouvant être cause d'aucune erreur.

Je n'ai trouvé, malgré d'actives recherches, qu'un seu individu de *V. blattarioides* à feuilles réellement décurrentes ; je dis réellement, car il n'est pas rare d'en rencontrer, dont les feuilles supérieures offrent au point de jonction de la base de leur limbe avec la tige, une ligne très-étroite se prolongeant plus ou moins. Mais il ne faut pas confondre cette ligne avec la décurrence réelle; bien qu'on doive reconnaître qu'elle témoigne d'une tendance profonde à la décurrence, même chez les espèces qui en paraissent le plus éminemment dépourvues [1]. J'ai donc trop peu vu d'individus offrant cette particularité pour avoir une opinion à leur sujet. Toutefois, j'aurais à l'exemple de M. Boreau, admis les deux espèces, si mon unique spécimen ne m'avait offert des pédicelles solitaires et non fasciculés comme le disent Smith et M. Boreau. Il m'a donc été permis de conclure de ce fait ou qu'il n'y avait pas corrélation nécessaire entre la décurrence des feuilles et le nombre des pédicelles ou que la plante en question m'était inconnue. Dans le doute je me suis abtenu.

Pour me résumer, et en admettant que les trois synonymes en litige ne doivent pas être réunis, je définirai ainsi les trois plantes.

sauf dans les cas accidentels d'une section au ras du sol. En lisant la description de Smith, si exact d'ordinaire, j'ai été souvent porté à croire qu'il avait sous les yeux, un individu mutilé, soit peut-être un specimen hybride. Dans cette dernière hypothèse on s'expliquerait très-bien cette phrase : « præ foliis decurrentibus fere angulatus vel alatus. »

[1] Le *V. dimorphum* a été l'occasion d'une observation analogue.

V. virgatum With. — Foliis inferioribus (ex Smith), intermediis (ex Boreau), breviter decurrentibus, floribus fasciculatis; planta breviter pilosa.

V. blattarioides Lam. — Foliis omnibus sessilibus, superioribus ex cordato lanceolatis crenatis; planta breviter pilosa.

V. blattarioides Link. et Hoffm. — Foliis omnibus sessilibus, intermediis et superioribus angustissime lanceolatis acutis, minute dentatis, bracteis minimis; planta longiuscule pilosa, ovarium et stylus pilis furcatis instructi.

× V. Lemaitrei Boreau, Mém. de la Soc. ac. de Maine-et-Loire, t. XXII, p. 13 (*Blattarioides* + *Thapsus?*) — Tige dépassant 1 mètre, arrondie, rougeâtre, à rameaux dressés parallèlement à la tige, longuement dépassés par l'axe. Feuilles radicales très-grandes étroitement oblongues inégalement crénelées, presque lobées, surtout à la base, les caulinaires inférieures de même forme sessiles, les moyennes et les supérieures lancéolées acuminées, finement crénelées, semi-décurrentes en une aile étroitement cunéiforme, les raméales et les bractéales inférieures brusquement contractées en mucron. Fleurs solitaires ou géminées (d'après M. Boreau), très-écartées, à pédicelles égalant à peine le calice. Calice grand (6 à 10 mill.) partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales étroitement lancéolés aigus. Corolle assez grande (25 à 30 mill.), plane, d'un beau jaune. Tous les filets staminaux pourvus de poils, les deux inférieurs moins abondamment, nus sur une face et au sommet. Poils des deux filets inférieurs tous violets, ceux de la paire moyenne mélangés au sommet de poils blanchâtres, ceux du filet supérieur presque tous blancs. Anthères très-inégales entre elles; les deux inférieures insérées très-obliquement. Stigmate capité, à peu près aussi large

que haut. Les capsules sont avortées dans mes échantillons. — Conf. pl. VII, fig. 26.

Plante d'un vert jaunâtre, présentant sur toutes ses parties un tomentum court, peu serré, composé de poils simples ou fourchus, et en outre dans sa portion supérieure des poils capités glanduleux.

Hab. — Cher, Bois d'Yèvre, près Vierzon (Lemaitre in herbier Boreau)! — Loir-et-Cher. Villeherviers ! Lanthenay, sur les bords de la route de Salbris, à 2 kil. de Romorantin [1]. (Em. Martin.) — Maine-et-Loire. Ile St-Jean de la Croix. (Ledantec, herb. Boreau.)

Rapports et différences. — Cet hybride ressemble beaucoup aux deux suivants; mais on le distinguera toujours aisément du *V. Martini* à la forme arrondie de son stigmate et à ses deux anthères inférieures presque moitié plus courtes. C'est aussi la forme de son stigmate très-peu prolongé sur les côtés du style, qui permet de le séparer sûrement du *V. Bastardi*. Les pédicelles sont aussi plus courts que dans ce dernier hybride. Dans mes échantillons ils sont solitaires, mais il paraît que ce caractère n'est pas stable puisque M. Boreau lui attribue des *pédicelles la plupart géminés*. Enfin en cas de doute il sera bon de s'assurer des parents. Car on ne saurait se dissimuler que les deux hybrides ne soient très-voisins, bien que devant certainement être séparés, comme n'ayant pas les mêmes ascendants.

Observ. — La parenté du *V. Lemaitrei* me laisse quelques doutes, au moins d'un côté. Nous l'avons

[1] J'ai rédigé ma description sur les spécimens recueillis en Loir-et-Cher sans être complétement certain de leur identité avec les types de M. Boreau. Ils ressemblent beaucoup à l'hybride du bois d'Yèvre, mais ils diffèrent sensiblement de la plante de Maine-et-Loire, dont les pédicelles sont plus allongés et presque tous géminés. (*Note ajoutée à l'impression.*)

trouvé, M. Em. Martin et moi, dans un champ où pullulait le *V. blattarioides*, sans aucun mélange de *V. blattaria*. Ici donc certitude aussi complète que possible. Mais avec le *V. blattarioides*, croissaient en quantité notable, les *V. thapsiforme* et *thapsus*. De ce côté le doute est donc nécessaire. Toutefois la forme capitée du stigmate m'a engagé à lui assigner le *V. thapsus* comme ascendant. Cette opinion acquiert un nouveau degré de probabilité, de l'existence bien constatée d'un autre hybride né des *V. thapsiforme* et *blattarioides* et dont le stigmate offre une forme tout à fait différente empruntée à celui du *V. thapsiforme*.

Il est regrettable que M. Boreau n'ait pas été à même de constater la parenté d'une façon plus rigoureuse. « Si comme on peut le supposer, dit-il, ce *Verbascum* est « un hybride, il ne peut rien devoir au *V. sinuatum* « étranger à nos contrées, il pourrait provenir du *Verb.* « *phlomoides* fécondé par le *V. repandum*, seule espèce « qui ait pu déterminer ici, la forme sinuée des feuil- « les. » La parenté assignée par M. Boreau à son *Verb. Lemaitrei*, avec toute réserve du reste, ne saurait convenir à la plante de Loir-et-Cher. La forme sinuée des feuilles s'observe fréquemment chez le *V. blattarioides*, et ne saurait donc en rien infirmer l'origine que j'ai cru devoir lui attribuer.

× V. MARTINI Franchet (Blattarioides + Thapsiforme). Tige dépassant 1 mètre, arrondie, à rameaux courts, dressés, très-longuement dépassés par l'axe. Feuilles radicales..... les caulinaires inférieures....., les moyennes et les supérieures crénelées, lancéolées, aiguës, brièvement décurrentes, les raméales et les bractéales inférieures ovales, acuminées, Fleurs solitaires ou géminées supérieurement, très-distantes, à pédicelles courts, inégaux, souvent moins longs que le calice, parfois

l'égalant à peu près. Calice médiocre (6 millim. environ), partagé jusqu'aux deux tiers en 5 sépales lancéolés, aigus. Corolle grande (30 à 35 mill.), plane, d'un beau jaune. Tous les filets staminaux munis de poils violacés, plus pâles sous l'anthère. Anthères très-inégales, les deux inférieures tout à fait adnées latéralement, environ deux fois plus courtes que leurs filets. Stigmate oblong, arrondi au sommet, très-décurrent sur les côtés du style, à décurrence égalant environ deux fois la portion libre de la surface stigmatique. Les capsules avortent. — Conf. pl. VII, fig. 27.

Plante d'un vert jaunâtre, à tomentum fin assez serré, composé de poils simples subulés ou fourchus, mélangés dans la portion supérieure de la tige à des poils capités glanduleux.

Hab. avec les parents. — Loir-et-Cher, Env. de Romorantin. (Em. Martin.)

Rapports et différences. — Le *V. Martini* se distingue facilement du précédent par la forme allongée de son stigmate et la dimension de ses anthères inférieures. Ces deux caractères peuvent aussi le faire reconnaître du suivant, bien que d'une façon moins tranchée; le *V. Martini* n'a point non plus le port diffus, les pédicelles allongés (au moins quelques-uns), du *V. Bastardi*. Toutefois, pour écarter toutes les chances de confusion il importe de bien connaître les parents.

Observ. — Ce bel hybride m'a été communiqué en août 1866 par mon excellent ami, M. Em. Martin, sous le nom de *V. thapsiforme virgatum!* La parenté de l'hybride ne fait aucun doute pour lui, et je le sais assez consciencieux observateur, pour accepter entièrement son opinion. La forme du stigmate, si fort ressemblant à celui du *V. thapsiforme*, suffisait à elle seule pour écarter tous les doutes à cet égard.

× V. Bastardi, Rœm. et Schult. Sys. vég. IV, p. 355. (Blattaria + Thapsiforme.) — Boreau, Fl. du cent. (éd. 3) II, p. 475. V. thapsiformi-blattaria G. et God. Fl. de Fr. II, p. 355. — Tige atteignant 2 mètres, très-rameuse, à rameaux allongés, flexueux, grêles. Feuilles crénelées, les caulinaires inférieures oblongues, sessiles, les moyennes et les supérieures ovales lancéolées, brièvement décurrentes, les raméales et les bractéales inférieures ovales, brusquement acuminées ; fleurs peu écartées, solitaires inférieurement, puis fasciculées par 2 à 7 ; pédicelles très-inégaux, les uns plus courts, les autres plus longs que le calice et la bractée. Calice très-variable (5 à 10 mill.), profondément divisé en 5 sépales lancéolés, aigus ou obtus. Corolles grandes (atteignant 35 mill.), planes, d'un beau jaune. Les 5 filets staminaux pourvus de poils, les deux inférieurs nus sur une face, à la base et au sommet. Poils tous violacés sur les étamines longues, ou seulement sur un côté, mélangés sur les trois autres, surtout la supérieure, de poils jaunâtres ou blancs. Anthères inférieures insérées très-obliquement, 2 à 3 fois plus courtes que le filet. Stigmate ovoïde, arrondi ou un peu tronqué au sommet, décurrent sur les côtés du style, à décurrence égalant au moins la portion libre, et souvent plus longue. Les capsules avortent constamment. — Conf. pl. VII, fig. 28.

Plante d'un vert grisâtre, à tomentum fin, peu serré, composé de poils simples subulés ou fourchus, mélangés dans la portion supérieure de la tige à d'autres poils capités glanduleux.

Hab. avec les parents. — Maine-et-Loire. Écouflant, Chalonnes, Bouchemaine, Sorges (Herb. Boreau). Nièvre, Nevers (Id.). Indre-et-Loire. Bourgueil (Herb. Delaunay). Loir-et-Cher, Billy (Em. Martin). Loiret, St-Mesmin, Orléans (Humnicki).

Rapports et différences. — Ses fleurs sont beaucoup moins écartées, et plusieurs pédicelles du double plus longs que dans les deux hybrides précédents. Ses rameaux m'ont toujours aussi paru plus nombreux et plus allongés ; mais il est probable que ce caractère n'est pas constant. Son stigmate ovoïde le fera aisément reconnaître sur le vif du *V. Lemaitrei*, et je dirai aussi du *V. Martini* qui offre cet organe beaucoup plus allongé. Mais je répéterai ici ce que j'ai déjà dit au sujet des hybrides précédents : qu'on ne peut les distinguer sûrement qu'en y joignant la connaissance exacte des ascendants.

Observ. 1. — M. Humnicki a figuré le stigmate de cet hybride comme s'il était tronqué au sommet. Ce n'est là qu'un cas particulier, et qui, au témoignage même de M. Humnicki, n'est pas constant sur un même individu. Pour ma part, j'ai toujours vu cet organe arrondi au sommet et un peu plus prolongé sur les côtés que ne le comporte la figure citée, qui n'en est pas moins pour cela la représentation exacte d'une forme se produisant quelquefois.

M. Reichenbach donne de cette plante une bonne description, mais la figure est tout à fait insuffisante et pourrait même induire en erreur, puisque la feuille unique (figurée), est simplement sessile. — Fl. Germ., t. XX, p. 21, tab. 30, fig. II.

Observ. 2. — Les trois hybrides que je décris ici ne seront jamais confondus avec le *V. virgatum*, dont les feuilles sont également un peu décurrentes, si l'on considère que leurs capsules avortent constamment et que la base du pistil offre toujours chez eux mélange de deux sortes de poils capités glanduleux et subulés simples ou fourchus, qui ne se remarquent pas dans les *V. virgatum* et *blattarioides*.

× V. MACILENTUM. Franchet. (Blattaria + floccosum !) Tige grêle de 0m,80 à 1m,50, simple ou rameuse. Feuilles radicales crénelées, étroitement oblongues, atténuées en pétiole, les caulinaires inférieures tout à fait semblables, les moyennes et les supérieures dentées, lancéolées, sessiles, les raméales et les bractéales ovales, souvent brusquement acuminées. Fleurs assez écartées fasciculées par 3-5 ; pédicelles inégaux, les uns égalant le calice, les autres deux fois plus longs que lui. Calice petit (3 à 4 mill.). divisé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus. Corolles médiocres (20 à 25 mill.), plane, d'un beau jaune. Tous les filets staminaux pourvus de poils violacés, les trois supérieurs offrant sous l'anthère quelques poils blanchâtres, les deux inférieurs, nus d'un côté et au sommet. Anthères peu inégales, les deux inférieures insérées obliquement. Stigmate capité, arrondi ou un peu déprimé au sommet. Les capsules avortent. — Conf. pl. VI, fig. 23 et 24.

Plante verte, à tige très-finement pubérulente, ainsi que les feuilles, ces dernières surtout en-dessous. Poils simples subulés ou fourchus, mélangés dans la portion supérieure de la tige avec des poils capités glanduleux.

Hab. avec les parents. — Loiret, bords du Loiret près du pont de St-Mesmin (Humnicki). — Loir-et-Cher. Tour en Sologne, au Riou !

Rapports et différences. Le *V. macilentum* se distingue de suite du *V. blattaria* à la pubescence, aux petites dimensions de ses calices ; et enfin à ses pédicelles réunis presque tous au nombre de 3-5, à l'aisselle de la bractée ; du *V. blattarioides*, à ses longs pédicelles et à ses petits calices. Il me paraît très-voisin du *V. pseudo blattaria* Schleich. considéré par tous les floristes, comme l'hybride des *V. lychnitis* et *blattaria* ; mais toutefois, il s'en éloigne par le mode d'insertion de

ses anthères inférieures qui sont obliques, tandis que dans le *V. pseudo-blattaria*, elles se montrent transversales, au témoignage de MM. Grenier et Godron. Fl. de Fr. II, p. 558.

Ces deux floristes signalent en outre (loc. cit.), un autre hybride des *V. blattaria* et *lychnitis* dont les anthères inférieures sont obliques.

Je n'ai pas été à même de voir ces deux plantes, et j'avoue ne savoir comment différencier la dernière, *V. blattaria-lychnitis* Gren. et God., de mon *V. macilentum*, si ce n'est parce que les ascendants ne sont pas les mêmes.

Variations. — Cet hybride semble assez variable dans son mode de ramification qui se présente parfois sous forme de rameaux nombreux, allongés, ascendants (bords du Loiret), ou bien courts, dressés presque parallèlement à la tige (Tour en Sologne). J'ai vu assez de spécimens de cette plante pour pouvoir dire que toutes les transitions entre les deux formes se rencontrent; et cela s'explique facilement par le plus ou moins d'affinité de l'hybride vers l'un ou l'autre de ses parents.

Les feuilles de la plante de St-Mesmin sont également plus larges que celles de la plante de Tour en Sologne. La même dissemblance se remarque dans les stigmates, qui, bien que capités l'un et l'autre, sont arrondis dans le spécimen du Loiret (fig. 23), et déprimés dans celui de Loir-et-Cher (fig. 24).

Observ. — Ce n'est point à la légère que j'ai assigné pour parents à mon *V. macilentum,* les *V. blattaria* et *floccosum*. Et d'abord le premier est hors de cause, l'hybride en question lui empruntant la majeure partie de ses caractères. Quant au *V. floccosum*, comme il existe *seul* dans le voisinage immédiat, et je dirai même dans la région où j'ai recueilli le *V. macilentum*, je

ne crois pas qu'on puisse raisonnablement mettre en doute son action, quand d'autre part, aucun caractère de l'hybride ne vient s'y opposer, et que nous retrouvons même chez lui bien que singulièrement affaiblie, la particularité d'un tomentum caduc et un peu floconneux.

J'avais tout d'abord considéré l'hybride trouvé par M. Humnicki sur les bords du Loiret, comme le *V. pseudo-blattaria*, Schleich. La description de cette plante donnée par les floristes lui convenait très-bien, sauf l'obliquité des deux anthères inférieures, caractère ne répondant point à la description donnée par MM. Grenier et Godron. Mais n'était-il pas un peu permis de faire bon marché de leur opinion, quand on pouvait constater une erreur portant sur le même point, dans leur description de leurs *V. thapso floccosum*, et *thapso lychnitis*, auxquels ils attribuent également des anthères inférieures transversales, erreur qui du reste, leur est commune avec plusieurs autres floristes?

Toutefois la grande analogie de la plante du Loiret et de celle de Loir-et-Cher, m'inspira des doutes, que je communiquai à M. Humnicki. Il me répondit à ce sujet: « J'ai recueilli cette plante parmi les V. blattaria abon- « dants, et quelques V. floccosum. Quant au *V. lychni-* « *tis* il ne se trouve que dans une station très-éloignée « de celle-ci, derrière Folleville. »

Tels sont les motifs qui m'ont engagé à considérer le *V. macilentum* comme issu des *V. blattaria* et *floccosum* et en outre à assimiler la plante du Loiret à celle de Loir-et-Cher. J'espère qu'il me sera donné plus tard de rencontrer les véritables hybrides des *V. blattaria* et *lychnitis*, ce qui me permettra de signaler d'une manière certaine les différences qui ne sauraient manquer d'exister entre des produits d'une origine différente.

Je soupçonne qu'ils sont confondus dans plusieurs

herbiers sous la dénomination de *V. pseudo blattaria*. Si la Flore de France a défini exactement le mode d'insertion de l'anthère, il sera je pense facile de les distinguer, même sur le sec.

9. V. BLATTARIA. — L. Sp. 254; Schrad. Mon. II, p. 186; Boreau, Fl. du cent. (éd. 3), p. 475; Gren. et God. Fl. de Fr. II, p. 553.

Tige de 0m,50 à 1m, arrondie, simple ou rameuse, à rameaux courts, dressés. Feuilles radicales crénelées ou sinuées lobées, étroitement oblongues, atténuées en pétiole, les caulinaires inférieures semblables, les moyennes et les supérieures sessiles, ovales lancéolées, dentées, les raméales et les bractéales inférieures cordiformes, acuminées. Fleurs distantes, solitaires, à pédicelles plus longs que les calices et les bractées (sauf les fleurs inférieures souvent dépassées par la bractée). Calice grand (1 centimètre), divisé presque jusqu'à la base en 5 sépales linéaires aigus, les supérieurs souvent dressés. Corolle grande (25 à 35 mill.), plane, d'un beau jaune, avec des stries violacées à la gorge; filets staminaux très-inégaux, le supérieur parfois presque nul, tous munis de poils violacés, les deux inférieurs nus en bas et en haut et sur une face. Anthères très-inégales, l'impaire très-petite, les deux inférieures insérées très-obliquement sur le filet. Stigmate arrondi, à portion décurrente, égalant à peu près la surface libre. Capsule globuleuse égalant le calice. — Conf. pl. VI, fig. 22.

Plante d'un vert jaunâtre, presque glabre inférieurement, couverte dans sa partie supérieure et sur les calices d'une pubescence courte glanduleuse.

Poils exclusivement capités, glanduleux.

Hab. les terrains frais argilo-siliceux. A. C. dans tout le centre de la France.

Rapports et différences. — Le *V. blattaria* se distin-

gue aisément de toutes les plantes de la section, à sa pubescence exclusivement composée de poils capités sans mélange d'aucune autre sorte de poils simples, subulés ou fourchus. Cette particularité ne lui est commune qu'avec l'espèce suivante qui n'a point comme lui les corolles jaunes et les crénelures des feuilles caulinaires moyennes, aiguës.

Variations. — Les feuilles radicales sont sinuées, ou simplement crénelées; les tiges ordinairement presque simples sont au contraire remarquables par le nombre de leurs rameaux dans le cas où elles ont été coupées au ras du sol. Mais cette exubérance de rameaux constitue à proprement parler un accident plutôt qu'une variété. Je l'ai observée fréquemment sur le bord des prés. La plante tranchée au mois de juin par la faux, émet des tiges très-rameuses à l'automne, et dans cet état, elle a été prise par plusieurs floristes pour le *V. pseudo blattaria.*

Observ. — Dans sa révision des espèces de la section Blattaria, M. Boreau distingue spécifiquement le *V. repandum* Willd., par ses feuilles radicales, fortement sinuées, ses pédicelles la plupart plus courts que la bractée, le *V. blattaria*, ayant les feuilles radicales, parfois un peu sinuées et les pédicelles tous plus longs que la bractée.

Je dois d'abord faire observer que Wildenow, Enum. plant. I, p. 225, distingue très-légèrement du *V. blattaria* son *V. repandum*, je crois même qu'à ses yeux la principale distinction résidait dans l'extrême briéveté du filet staminal supérieur, puisqu'il le compare sous ce rapport à son *V. glabrum* (Verb. blattarioides), en ajoutant en note, à propos de ces deux plantes : « Hoc (V. « blattarioides), et sequens (V. repandum), sub nomine « Celsiæ in hortis veniunt, sed quinque staminibus, gau-

« dent, quorum tria longiora et quintum brevissi-« mum. » Cette brièveté de l'étamine supérieure lui paraissant d'une part devoir constituer une note spécifique de premier ordre, et d'autre part ne lui étant pas connue chez le *V. blattaria*, tel qu'il le concevait, il n'est point étonnant qu'il se soit cru en droit d'établir son *V. repandum* parallèlement à son *V. glabrum* ; caractérisant le premier par un état complétement glabre et des pédoncules supérieurs plus longs que la bractée, et le second par sa pubescence et ses pédoncules très-courts. Quant au *V. blattaria* il était à ses yeux hors de cause par une moindre inégalité dans les dimensions comparatives de ses filets staminaux.

Je ne pense donc pas que M. Boreau ait entendu le *V. repandum* de la même façon que Wildenow ; et d'autre part je ne connais pas de plante ayant autant d'analogie avec le *V. blattaria* et en même temps pourvue de pédoncules *presque tous* plus courts que la bractée. Cette particularité qui s'observe en partie chez tous les *V. blattaria* un peu vigoureux, ne convient en réalité qu'aux trois ou quatre fleurs inférieures dont la bractée n'est qu'une feuille un peu amoindrie.

Schrader admet aussi le *V. repandum* Wild., mais non pas au même titre que M. Boreau. Il le différencie principalement par la considération de la forme des feuilles. Il ne m'a pas été possible d'appliquer exactement la description de Schrader à aucune plante.

10. V. GLABRUM. Mill, dict n° 8, Ic. tab. 67.

Tige de $0^m,60$ à 1^m, arrondie, simple ou à rameaux courts ascendants. Feuilles radicales oblongues, atténuées en pétiole, obtuses crénelées, les caulinaires inférieures semblables, les moyennes et les supérieures bordées de quelques crénelures larges, inégales et superficielles, sessiles, demi embrassantes à la base, ovales sub-

triangulaires dans leur pourtour, les raméales et les bractéales inférieures, tout à fait cordiformes, acuminées. Fleurs solitaires à pédicelle égalant la bractée inférieurement, les supérieurs plus longs. Calice grand (1 cent.) très-étalé en étoile pendant l'anthèse, partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales lancéolés un peu obtus. Corolle grande (3 à 4 cent.), blanche, lavée de rose extérieurement. Filets staminaux très-inégaux, tous pourvus de poils violacés, blanchâtres sous l'anthère, les deux inférieurs moins abondamment et nus à la base, au sommet et sur une face, anthères très-inégales, la supérieure très-petite, les deux inférieures très-obliques. Stigmate capité, aussi large que haut. Capsule globuleuse.

Plante d'un vert foncé, à pubescence exclusivement composée de poils capités, très-rares dans sa partie inférieure, plus abondante au sommet et sur les calices.

Hab. les murs à Civray (Vienne). M. Boreau ne dit point s'il considère la plante comme tout à fait spontanée ou seulement introduite.

Rapports et différences. — Le *V. glabrum* ne se rapproche que du *V. blattaria* dont je le crois suffisamment distinct par la coloration de ses fleurs, les crénelures de ses feuilles caulinaires moyennes, qu'il serait peut-être plus exact de décrire comme étant très-superficiellement sinuées, par la teinte vert sombre de son feuillage. Tous ces caractères semblent se reproduire indéfiniment par la culture.

Observ. — Le *V. glabrum* n'est généralement pas admis comme type spécifique par les floristes. Je ne puis trop m'expliquer pourquoi, car cette plante est d'une distinction bien plus facile qu'une foule d'autres qu'il est d'usage de décrire sans conteste dans les flores, et qui sont loin d'offrir la même stabilité.

Schrader le considérait comme une variété du *V. blattaria*, tout en faisant observer qu'il est très-facile de le confondre avec le *V. repandum* Wild.

Je ne sais trop quelle est la patrie de cette plante ; je la soupçonne seulement naturalisée à Civray, et je l'ai décrite sur des individus nés de graines provenant du Muséum.

Remarques générales sur les hybrides appartenant à la section Blattaria.

1° Tous les hybrides résultant du croisement d'une espèce de la section Blattaria, avec une espèce d'une autre section, sont caractérisés par la présence, au moins sur les pédicelles et sur les calices, de poils capités glanduleux.

2° Les poils rameux, à divisions comme verticillées, ne se rencontrent jamais sur les hybrides qui comptent pour un de leurs ascendants une espèce de la section blattaria ; c'est-à-dire que le tomentum de ces hybrides est exclusivement composé d'un mélange de poils simples, subulés ou fourchus, avec des poils capités, glanduleux.

3° Les hybrides nés des *V. blattarioides* ou *blattaria*, se ressemblent beaucoup entre eux. Toutefois j'ai remarqué que l'action de la première espèce se manifestait surtout par la brièveté des pédicelles et l'écartement des fleurs. L'action du *V. blattaria* peut se reconnaître aux fascicules de fleurs plus rapprochés et plus fournis, aux pédicelles plus allongés, très-inégaux, souvent doubles du calice.

Des observations faites sur un plus grand nombre

d'individus et sur d'autres types hybrides appartenant à la même section, permettront d'apprécier la réalité des lois que je signale ici sous toute réserve.

Cheverny, 31 mars 1868.

A. Franchet.

EXPLICATION DES PLANCHES.

En m'envoyant les épreuves de ses dessins, M. Humnicki m'adressait en même temps, sous ce titre trop modeste : *Explication des planches*, les notes suivantes, auxquelles j'ose l'espérer, la Société voudra bien faire accueil en considération de leur haut intérêt.

A. F.

Cher Monsieur,

Vous avez dû recevoir enfin, l'épreuve de nos croquis. Ne pensez-vous pas qu'il soit utile de les accompagner de quelques observations, autant pour en atténuer les défauts que pour faire sentir ce qu'il y a de réellement bon? — Voici donc ce que je voudrais pouvoir dire à vos lecteurs sous le titre de : *Explication des planches*.

En composant les planches de la présente monographie on n'a eu pour but que de venir en aide à l'insuffisance de la terminologie dans la description des organes floraux, sous le rapport des *formes*. L'expression *delineavit* est prise ici dans son antique et véritable sens. — On s'est préoccupé des *contours*, abstraction faite de toute vestiture. Il n'a été fait d'exception que pour les

appendices particuliers aux étamines, improprement appelés poils, et qu'on n'eût pu éliminer sans altérer par trop cette physionomie si caractéristique que ces appendices donnent aux fleurs du genre Verbascum. C'était déjà une difficulté considérable, en présence des ressources locales si restreintes en lithographie. Cette difficulté a été vaincue avec un véritable talent, par M. Hérard, l'artiste chargé de ce travail, qu'il a exécuté entièrement à la plume. Mais il n'eût pas fallu l'aggraver en essayant de figurer l'épais tomentum qui couvre, par exemple, les calices ; la difficulté eût été inabordable peut-être et eût certainement rendu obscures les formes qu'il importe de connaître avec précision.

Il était utile cependant de rectifier, à cette occasion, l'opinion erronée dans laquelle persistent les auteurs en affirmant que le tomentum des verbascum se compose de *poils étoilés*. On a donc figuré, à la marge droite de la dernière planche, *six types principaux* de ces poils reproduits sur le vif avec la plus stricte exactitude, sous un grossissement de 13 à 15 fois. Ces poils, dans les deux premières sections de Verb. sont, en effet, *articulés* et *rameux*, composés généralement de *neuf* à *dix*, quelquefois *douze* articles figurant, dans leur ensemble, une espèce de tige plusieurs fois *géniculée*, comme en zigzag, divisée par des nœuds supportant chacun de un à quatre poils, jamais davantage, se dirigeant dans tous les sens, et deux ou trois fois aussi longs que les articles qu'ils séparent. Le sommet seul de cette petite tige est couronné par 3 à 12 poils de différentes longueurs et directions. Le type n° 1, appartient aux espèces représentées par les croquis 1, 2, 3 et 4. Le type n° 2 semble appartenir surtout au *Verb. nothum* (fig. 5) ; le type n° 3, aux espèces légitimes de la 2e section, car ici il faut tenir compte de l'hybridation. En général on peut

médiaire entre les deux donnant en quelque sorte la moyenne vraie.

Exemples :

1° L'espèce connue sous le nom de *V. adulterinum* Wild., m'a offert, dans les deux seuls individus que j'aie pu rencontrer vivants, deux formes bien distinctes : les tiges principales portaient des corolles du *V. nigrum* agrandies, et les branches latérales portaient des corolles du *V. thapsiforme* rapetissées. Le mieux, sans aucun doute, eût été de faire figurer ces deux formes pour représenter l'espèce ; mais les limites posées d'avance à la composition des planches n'ont pas permis d'agir ainsi. On a donc choisi pour modèle une corolle de la tige principale, en la copiant exactement et de grandeur naturelle.

2° Le V. *nothum* Koch., qui abonde aux environs d'Orléans, présente, à cause peut-être de cette abondance même, trois types bien caractérisés, portés par des individus distincts : ses corolles reproduisent tantôt les traits du V. *thapsiforme réduit*, tantôt ceux du V. *floccosum agrandi* et tantôt cette espèce donne des corolles *sui generis*, véritables intermédiaires entre les deux autres formes. C'est donc évidemment ce dernier type seul qu'il a fallu prendre pour modèle ne pouvant les reproduire tous trois.

C'est par cette méthode qu'on a obtenu les corolles de *grandeur naturelle* pour les croquis qui composent les planches de la Monographie. Le soussigné ne prétend certainement pas avoir fixé ainsi les *types définitifs* des espèces décrites ; mais le lecteur peut être assuré de tenir entre ses mains des images fidèles des individus qui ont réellement vécu et qui pourront servir de points de ralliement convenables pour grouper les faits

nouveaux que sa sagacité fera découvrir. A ce point de vue l'auteur des planches peut affirmer qu'il a pris tous les soins possibles pour répondre dignement à l'honneur qu'on lui a fait en lui demandant son concours. Il lui reste cependant une observation à consigner ici, c'est que, dans l'impossibilité de se procurer les types vivants de certaines espèces très-rares, il a dû en exécuter les croquis sur les *exsiccata*. Ces exceptions avec la provenance des modèles sont indiquées dans la Légende ci-dessous, dont les numéros d'ordre correspondent aux numéros des figures.

Orléans, 6 mars 1868.

W. Humnicki.

LÉGENDE.

I. — Thapsus.

1. V. Thapsus, L.
2. V. Thapsiforme, Schrad.
3. V. Humnickii, Franchet.
4. V. Nouelianum, Franchet.

II. — Lychnitis.

5. V. nothum, Koch.
6. V. floccosum, Waldst et Kit.
7. V. Euryale, Franchet.
8 et 9. V. Godronii, Bor.
10. V. Lamottei, Franchet (exsicc. Herb. Franchet).
11. V. lychnitis, L.

12. V. Nisus, Franchet.
13. V. foliosum, Franchet (exsic. Herb. Franchet).
14. V. spurium, Koch.
15. V. dimorphum, Franchet.
16. V. heterophlomos, Franchet.
17. V. ramigerum, Linck.
18. V. nigrum, L.
19. V. auritum, Franchet.
20. V. adulterinum, Koch.
21. V. Wirtgeni, Franchet.

III. — Blattaria.

22. V. Blattaria, L.
23 et 24. V. macilentum, Franchet.
25. V. Blattarioides, Lam.
26. V. Lemaitrei, Bor. (exsic. Herb. Fr.)
27. V. Martini, Fr. (exsic. Herb. Fr.).
28. V. Bastardi, Rœm. et Schult.

APPENDICE.

Page 106. — V. THAPSUS. Il est nécessaire, je crois, de distinguer deux variétés dans cette espèce, résultant de la présence ou de l'absence de villosité sur les deux filets staminaux inférieurs que presque tous les floristes décrivent comme nus ou à poils rares. Toutefois M. Bentham, Prod. X, p. 226, dit que l'état glabre s'observe principalement dans le Nord, tandis que dans les contrées méridionales, les filets sont souvent velus. Cette remarque est très-juste. Dans le centre de la France, les filets staminaux inférieurs complétement nus se rencontrent rarement et cet état m'a paru coïncider presque toujours avec des corolles petites et très concaves.

Les sables brûlants de la Loire, aux environs d'Orléans, produisent au contraire une forme à filets staminaux très-velus (presqu'à l'égal de ceux du *V. floccosum*). MM. Nouel et Humnicki ont observé un grand nombre d'individus présentant cette particularité et dont la corolle était en même temps grande et presque plane.

Mais entre ces deux formes extrêmes il en existe une autre que j'ai fréquemment observée et qui est tout à fait intermédiaire. Les deux filets staminaux inférieurs offrent quelques poils épars, les corolles sont médiocres

et peu concaves. C'est le type décrit dans toutes les flores de l'Europe centrale.

Il est évident qu'il ne serait pas sage de considérer comme espèces deux variétés ainsi reliées par une forme intermédiaire. Toutefois pour la facilité de l'étude aussi bien que pour l'exactitude de la description, il est bon de séparer ces formes dont la réunion est de nature à embarrasser l'observateur non prévenu. Je propose donc les trois variétés suivantes :

α. *borealis*. - Filets staminaux inférieurs tout à fait nus; corolle petite (15 à 20 mill.), concave. R.

β. *intermedia*. — Filets staminaux inférieurs offrant quelques poils épars; corolle médiocre (20 à 25 mill.) C. C.

γ. *australis*. — Filets staminaux inférieurs couverts d'une villosité abondante; corolle grande (25 à 30 mill.), presque plane. R. Sables de la Loire à Orléans. (Humnicki, Nouel.)

Page 108. — V. MONTANUM. L'observation précédente me paraît devoir s'appliquer au *V. montanum*. Les specimens de Loir-et-Cher, ont les filets staminaux à peu près nus. La plante de la Dordogne et de la Toscane les offre au contraire assez velus. C'est probablement cette dernière forme que Koch, Synopsis Fl. Germ., et M. Boreau, Fl. du centre ont eue sous les yeux quand ils ont attribué à leur *V. montanum* des filets staminaux inférieurs *velus*.

Page 110. — V. HUMNICKII.— Loir-et-Cher. Cheverny à Villavrain parmi les *V. thapsus* et *thapsiforme*. J'ai observé dans la même localité une autre plante très-voi-

VERBASCUM.

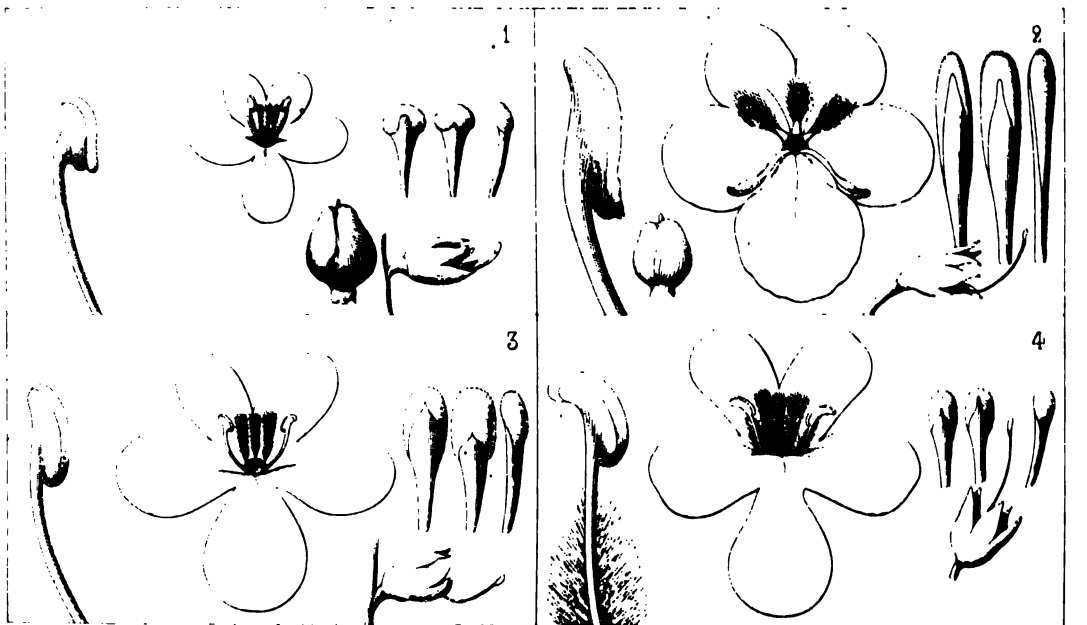

W. Hunnicki ad nat. del

Litho G Jacob à Orléans.

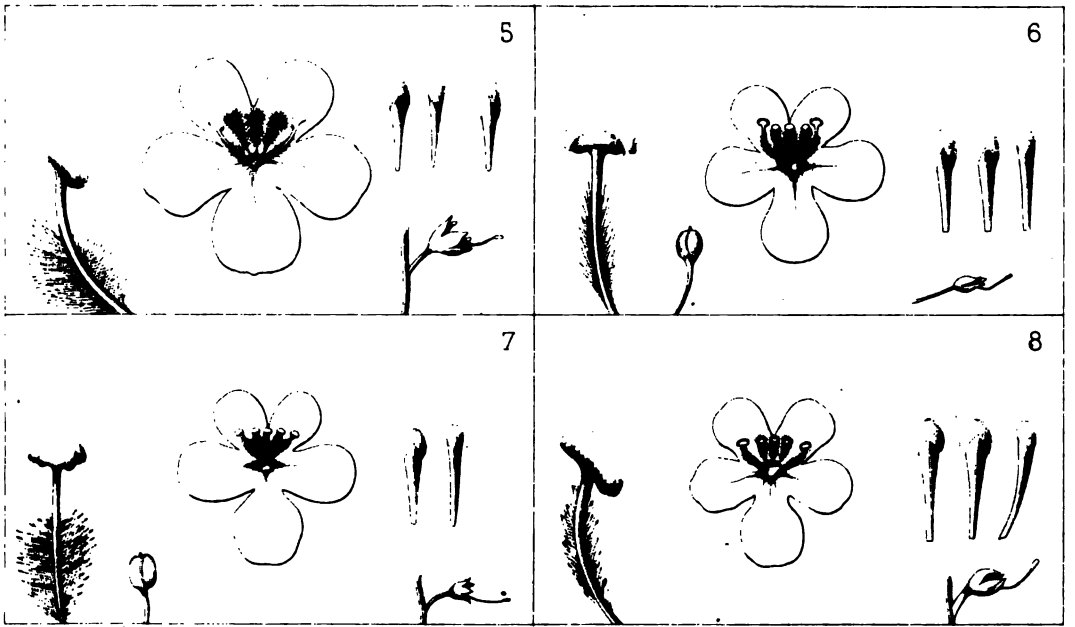

W. Humnicki ad nat. del

Litho G Jacob à Orléans

VERBASCUM.

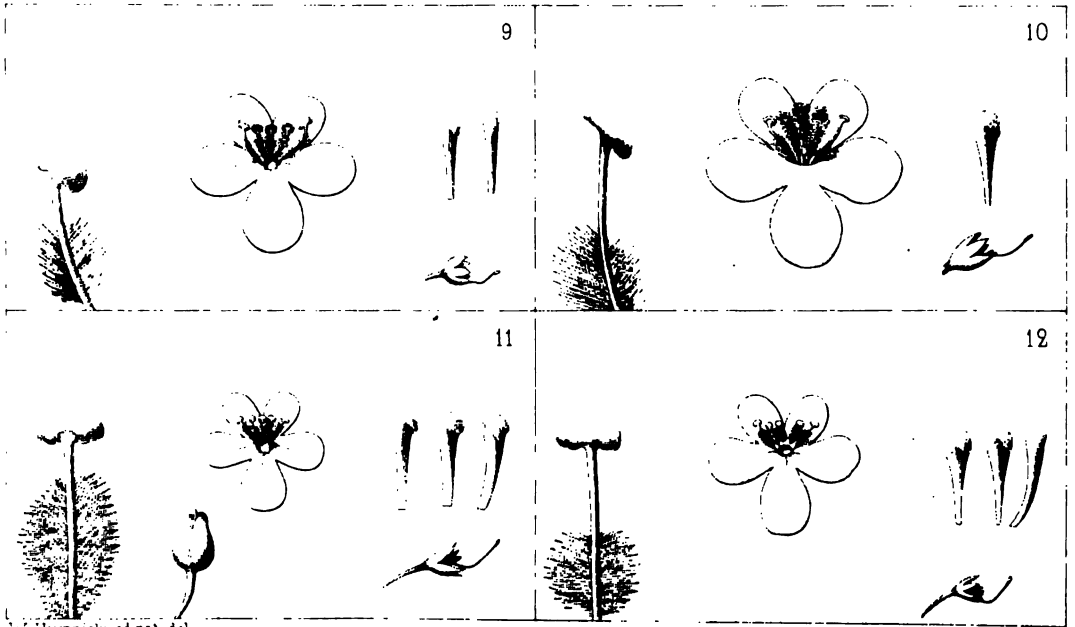

W. Hunnicki ad nat. del.

Litho G. Jacob à Orleans

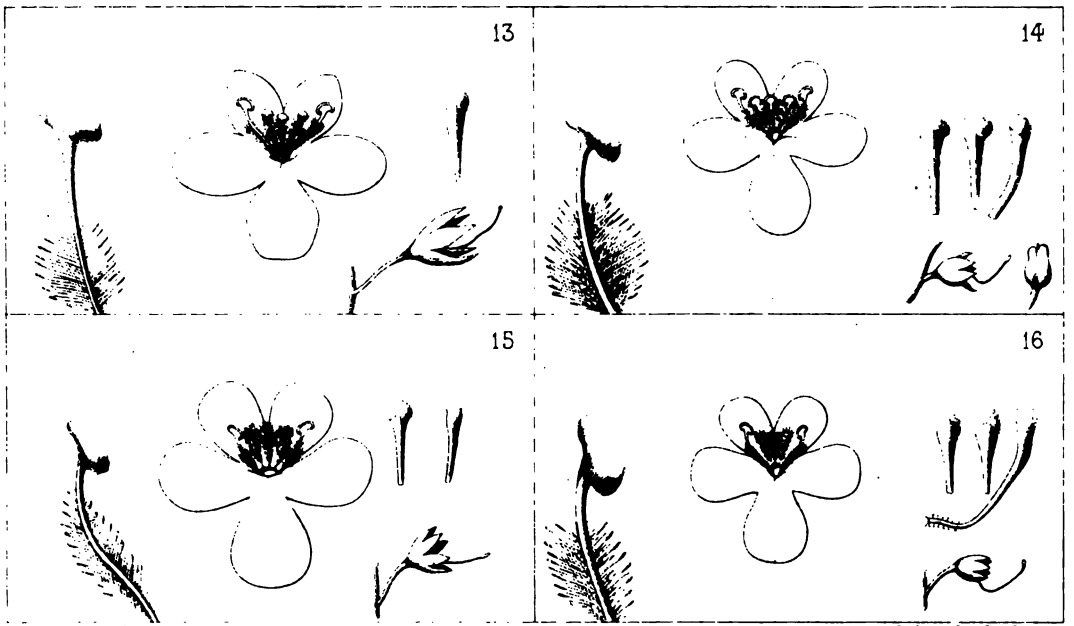
13
14
15
16
W Humnicki ad nat del
Litho G Jacob à Orleans

VERBASCUM

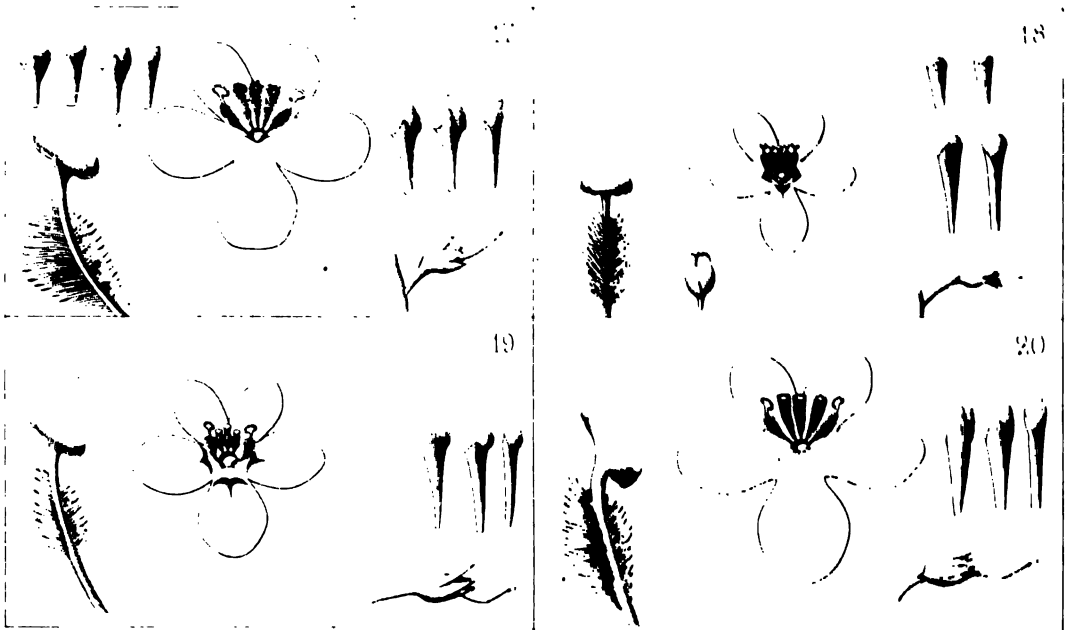

W. Hanneck. ad nat. del.

Litho. G. Jacob a Orleans

VERBASCUM.

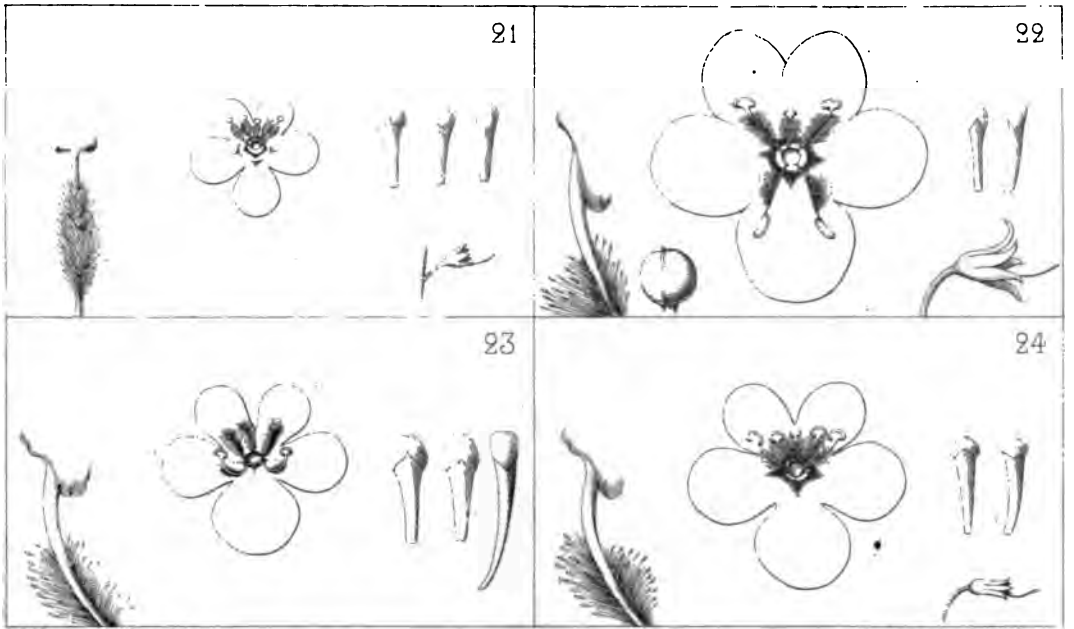

W Hammucki ad nat del

Litho G Jacob a Orleans

VERBASCUM.

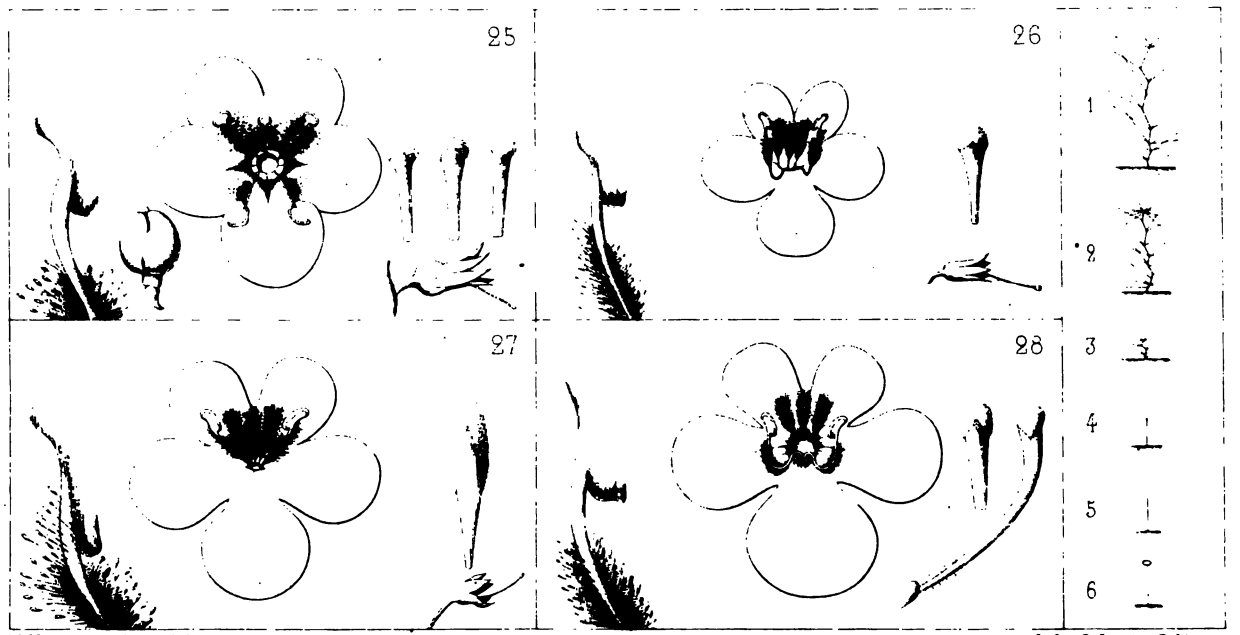

W Humnicki ad nat del

Litho. G. Jacob a Orléans

jaunâtres, les deux inférieurs seulement d'un côté. anthères des étamines longues adnées latéralement, cinq fois plus courtes que le filet; stigmate lancéolé obtus très-décurrent sur les côtés du style, capsule.....

Plante d'un vert jaunâtre, à tomentum lâche, allongé sur les tiges, peu abondant sur les feuilles, plus blanc et plus fourni sur les calices et les pédicelles.

Hab. — Loiret, Les Roches-Madeleine, près Orléans. (Humnicki, 1867.)

J'ai décrit cette plante sur l'individu unique trouvé par M. Humnicki, en m'aidant de ses notes et de l'excellent croquis fait sur le vif qu'il a eu l'obligeance de me communiquer.

Le *V. diphyon* est une espèce curieuse. M. Humnicki soupçonne qu'il pourrait être un hybride des *V. thapsiforme* et *sinuatum*. Ces deux espèces croissant aux environs d'Orléans, cette supposition n'est point invraisemblable surtout si l'on considère la forme sinuée (très-superficiellement du reste) des feuilles caulinaires. Mais à part ce caractère, rien ne rappelle le *V. sinuatum*. Les poils des filets staminaux sont jaunâtres, sans mélange de poils violacés; les corolles sont celles du *V. thapsiforme*, et le stigmate est celui de cette dernière espèce un peu diminué.

Je suis plutôt tenté de considérer cette plante comme une espèce légitime, l'avortement des capsules n'impliquant pas nécessairement l'hybridité. Son *facies* est tout oriental et rappelle assez bien le *V. rigidum* Boiss. et Held., de l'île de Poros dont il diffère complétement du reste par ses étamines et son stigmate.

Quant à sa présence aux environs d'Orléans elle est imputable à la même cause que celle qui constitue, à Montpellier, la florule du port Juvénal. Le port St-Jean où l'on débarque les laines étrangères est distant de

3 kilom. à peine, en amont, du lieu où M. Humnicki a trouvé le *V. diphyon.*

Quoi qu'il en soit de son origine, c'est une fort belle plante que je ne trouve décrite nulle part et dont il est assez difficile d'assigner la place dans la série naturelle. La disposition de ses glomérules la rend en quelque sorte intermédiaire entre les § 1 *Thapsoidea* et § 2 *Glomerata* de la section II *Lychnitis* du Prodrôme; mais par tous ses autres caractères elle se rapproche de la section I *Thapsus,* où l'on doit je crois la placer dans le voisinage du *V. longifolium* Ten. En considération de cette ambiguité je l'ai nommée *V. diphyon.*

Page 121. — V. GODRONI, var. *α discolor.* — Maisonfort, près Orléans (Nouel.)

Page 125. — V. LAMOTTEI, var. *α discolor.* — Château de la Porte, près Orléans (Nouel.)

Chacune des variétés *discolor* et *concolor* de cet hybride offre deux formes, l'une simple, l'autre très-rameuse paniculée.

Page 140. — V. DIMORPHUM. — Cet hybride ressemble beaucoup au *V. lychnitis* + *phlomoides* Reissek, Verh. der. zool. botan. gesell. in. Vien. 1855. p. 512. — *V. Reissekii* Kerner mss., dont M. Kerner m'a communiqué un échantillon authentique. Mais outre que l'un des parents est différent, chez le *V. Reissekii* les glomérules sont très-espacés sur toute la longueur des rameaux, les fleurs sont moins nombreuses dans chaque glomérule, les pédicelles souvent plus longs que le calice. Le stigmate m'a semblé lancéolé, autant du moins que l'on en peut juger sur le sec.

Page 144 avant le *V. floccosum.*

V. SINUATUM. L. sp. 254. Tige de 0m,50 à 1 mètre, très-rameuse, à rameaux grêles, ascendants, effilés. Feuilles radicales très-épaisses doublement dentées sinuées pinnatifides, souvent très-ondulées, sessiles, les caulinaires et les moyennes de même forme plus ou moins décurrentes, les supérieures dentées, parfois entières; feuilles raméales et bractéales sessiles ou très-brièvement décurrentes triangulaires cordiformes. Glomérules très-espacés, composés de 2 à 4 fleurs, à pédicelles inégaux, les plus longs égalant à peine le calice petit, partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales triangulaires aigus, corolle médiocre (20 mill. environ); tous les filets staminaux nus à la base, couverts de poils courts blanchâtres et violacés, les trois supérieurs jusque sous le connectif; toutes les anthères insérées transversalement, stigmate capité déprimé, capsule ovoïde arrondie à peine plus longue que le calice.

Plante couverte d'un tomentum épais jaunâtre ou verdâtre, moins abondant sur les feuilles supérieures.

Hab. les sables arides, les lieux secs et pierreux. Loire-Inférieure, le Croisic (Lloyd Herb. Boreau). Loiret, Sables de la Loire, à Melleray, près Orléans (Noüel, 1853). La plante se retrouve tous les ans disséminée çà et là aux alentours de la localité primitive.

Observ. — Les poils des filets staminaux de cette espèce sont courts et égaux entre eux, et non point décroissant en bas et en haut du filet comme on l'observe chez toutes les autres espèces occidentales, qui en outre ne les présentent jamais aussi nombreux sur les deux filets staminaux inférieurs. Je ne connais d'analogues que ceux du *V. mucronatum* et de quelques autres espèces d'Orient.

Les rejets du *V. sinuatum* ont souvent les feuilles tout à fait entières ou très-superficiellement ondulées

sur les bords. Mais cette particularité ne saurait constituer une variété puisqu'elle résulte d'un accident.

Page 157. — V. SCHOTIANUM. — Loiret : Villefallier, près Jouy-le-Pothier (Nouel). La plante de Villefallier est plus verte qu'elle ne se présente d'ordinaire. Toutefois l'on y retrouve les principaux caractères attribués à cet hybride. Parmi les spécimens assez nombreux recueillis par M. Nouel, quelques-uns offrent des transitions au *V. Wirtgeni*. Ceci du reste n'a rien de surprenant si l'on considère que les *V. Schottianum* et *Wirtgeni* résultent du croisement des mêmes parents, mais dont le rôle a été interverti.

ERRATA.

Partout où l'on a imprimé : poils bi-trifurqués, il faut lire : poils fourchus.

CLEF ANALYTIQUE

DES ESPÈCES OU HYBRIDES DE *VERBASCUM*

PRÉCÉDEMMENT DÉCRITS.

NOTA. — L'absence de poils sur tous les filets staminaux, constitue la variété *gymnostemon*. Cette particularité a été observée sur les *V. thapsiforme*, *nigrum*, *lychnitis*, *blattaria*, et peut se produire selon toute probabilité, chez toutes les espèces.

1	Bractées et calices pourvus de poils capités, glanduleux	29
	Bractées et calices n'offrant jamais de poils capités glanduleux	2
2	Toutes les feuilles sessiles	3
	Quelques feuilles plus ou moins décurrentes	12
3	Les deux anthères inférieures, ou tout au moins l'une d'elles, plus ou moins obliques sur le filet	4
	Toutes les anthères insérées transversalement	5
4	Glomérules longuement dépassés par les bractées. — *V. foliosum* Page 142	
	Bractées plus courtes que les glomérules. — *V. dimorphum* Page 140	
5	Poils des filets staminaux tous blancs ou jaunâtres dans toutes les corolles	6
	Poils des filets staminaux en partie violacés, au moins dans quelques corolles	7

6 Feuilles raméales, et bractées inférieures lancéolées, atténuées au sommet; tomentum fin, poudreux, grisâtre. — *V. lychnitis*..... Page 153
Feuilles raméales et bractées inférieures cordiformes, brusquement acuminées, tomentum blanc, cotonneux, caduc. — *V. floccosum*..... Page 144

7 Feuilles radicales cordiformes. — *V. nigrum*..... Page 155
Feuilles radicales, oblongues, ovales ou contractées à la base, mais jamais cordiformes. 8

8 Poils des filets staminaux, d'un violet pâle, souvent peu abondants et peu apparents.. 9
Poils des filets staminaux d'un beau violet... 10

9 Plante grisâtre à tomentum fin, poudreux; port du V. lychnitis. — *V. Nisus*.. Page 150
Plante à tomentum cotonneux, plus ou moins caduc; port du V. floccosum. — *V. Euriale*..... Page 147

10 Plante grisâtre, à tomentum fin, poudreux; port du V. lychnitis. — *V. Schiedeanum*... ..... Page 162
Tomentum blanchâtre, épais, persistant, ou peu serré, caduc..... 11

11 Tomentum blanchâtre, épais, persistant, feuilles inférieures longuement pétiolées. — *V. Schottianum*..... Page 157
Tomentum peu abondant, surtout à la face supérieure des feuilles; feuilles inférieures sessiles ou à peu près.— *V. Wirtgeni*. Page 160

12 Les deux filets staminaux inférieurs nus ou pourvus seulement de quelques poils épars. 13
Tous les filets staminaux à peu près également pourvus de poils..... 17

13 Stigmate capité, jamais plus long que large.. 14
Stigmate allongé, plus long que large..... 15

14 Feuilles à décurrence parcourant toute la longueur du mérithale.—*V. thapsus*. Page 106
Feuilles brièvement décurrentes. — *V. montanum*..... Page 108

15 Anthères inférieures une fois environ plus courtes que leur filet ; stigmate au moins trois fois plus long que large..... 16
Anthères inférieures trois fois plus courtes que le filet ; stigmate à peine une fois plus haut que large. — *V. Humnicki*. Page 110

16 Décurrence des feuilles parcourant tout le mérithale. — *V. thapsiforme*..... Page 112
Décurrence des feuilles courte. — *V. phlomoides*..... Page 115

17 Poils des filets staminaux en partie violacés.. 24
Poils des filets staminaux tous blancs..... 18

18 Décurrence parcourant toute la longueur du mérithale, épi gros, serré..... 18 *bis*.
Décurrence courte ; glomérules disposés en épis interrompus dans toute leur longueur.. 19

18 *bis*. Stigmate capité. *V. Thapsus*, var. *australis*, p. 192
Stigmate lancéolé. *V. Nouelianum*.. Page 117

19 Stigmate lancéolé, au moins une fois plus haut que large..... 20
Stigmate capité, arrondi ou ovoïde..... 22

20 Feuilles radicales à tomentum analogue à celui des feuilles caulinaires..... 21
Tomentun des feuilles très-allongé, épais, jaunâtre, celui des feuilles caulinaires ras et grisâtre. — *V. heterophlomos*.. Page 136

21 Feuilles caulinaires inférieures superficiellement sinuées, calice long d'un centimètre. *V. diphyon*..... Page 193
Feuilles caulinaires seulement crénelées ou dentées..... 21 *bis*.

21 *bis.* Tomentum grisâtre, assez ras, rappelant celui du V. lychnitis.— *V. ramigerum* var. concolor..... Page 134
Tomentum blanc jaunâtre, épais, rappelant celui du V. floccosum.—*V. nothum* var. concolor..... Page 119

22 Tomentum d'un blanc jaunâtre, rappelant celui du V. floccosum..... 23
Tomentum d'un vert grisâtre rappelant celui du V. lychnitis. — *V. spurium*.... Page 138

23 Feuilles à décurrence étroite, longue, fleurs petites. — *V. Godroni* var. concolor. Page 121
Feuilles à décurrence courte, fleurs assez grandes — *V. Lamottei* var. concolor. P. 124

24 Feuilles inférieures sinuées pinnatifides. — *V. sinuatum*..... Page 196
Feuilles inférieures seulement dentées ou crénelées..... 24 *bis.*

24 *bis.* Plante verdâtre, à tomentum peu abondant, feuilles minces..... 25
Plante d'un blanc jaunâtre à feuilles épaisses. 27

25 Stigmate deux fois aussi haut que large, oblong. — *V. adulterinum*..... Page 131
Stigmate capité, déprimé, plus large que haut. 26

26 Décurrence des feuilles caulinaires étroite, bractées plus courtes que les glomérules. — *V. collinum*..... Page 127
Pétiole des feuilles caulinaires moyennes très-dilaté à la base, bractées plus longues que les glomérules — *V. auritum*.... Page 129

27 Stigmate lancéolé, deux fois aussi long que large. — *V. nothum* B. discolor.. Page 119
Stigmate capité, non deux fois aussi long que large..... 28

28	Feuilles à décurrence étroite, longue, fleurs petites. — *V. Godroni* B. discolor... Page 121	
	Feuilles à décurrence large, courte, fleurs assez grandes. — *V. Lamottei* B. discolor..... Page 125	
29	Des poils fourchus mélangés aux poils capités glanduleux.....	31
	Poils exclusivement capités glanduleux.....	30
30	Corolles jaunes. — *V. blattaria*.... Page 179	
	Corolles blanches, lavées de rose extérieurement. — *V. glabrum*..... Page 181	
31	Feuilles plus ou moins décurrentes.....	33
	Feuilles sessiles.....	32
32	Pédicelles tous plus courts que les calices. — *V. blattarioides*..... Page 166	
	Plusieurs pédicelles deux fois plus longs que le calice, plante grêle. — *V. macilentum*. ..... Page 176	
33	Plusieurs pédicelles, plus longs que le calice, fleurs fasciculées au moins supérieurement. *V. Bastardi*..... Page 174	
	Pédicelles tous plus courts que le calice.....	34
34	Stigmate lancéolé oblong, trois fois plus long que large. — *V. Martini*..... Page 172	
	Stigmate capité ou ovoïde, une fois plus long que large.....	35
35	Capsules avortées, ovaire et base du style offrant un mélange de poils capités et de poils subulés et fourchus.—*V. Lemaitrei*. Page 170	
	Capsules dévelopées, ovaire et base du style, couverts de poils tous capités. — *V. virgatum*..... Page 168	

TABLE DES ESPÈCES.

	Pages.
adulterinum	131
auritum	129
Bastardi	173
Blattaria	179
Blattarioides	166
collinum	127
dimorphum	140 et 195
diphyon	193
Euryale	147
floccosum	144
foliosum,	142
glabrum	181
Godroni	121 et 195
heterophlomos	136
Humnicki	110 et 192
Lamottei	125 et 195
Lemaitrei	170
Lychnitis	153
macilentum	176
Martini	172
montanum	108 et 192
nigrum	155
Nisus	150
nothum	119
Nouelianum	117 et 193

Phlomoides..... 115
ramigerum..... 134
Schiedeanum..... 162
Schottianum..... 157 et 197
sinuatum..... 196
spurium..... 138
Thapsiforme..... 112
Thapsus..... 106 et 191
virgatum..... 168
Wirtgeni..... 160

A. Franchet.

Lu en Séance de la Société Académique le 1er avril 1868.

INVENTAIRE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1867

PAR

M. Armand PARROT

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE.

§ I. — Envois de Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. V et VI. — Paris, 1867, in-8°, avec pl. [1].

Lettres patentes du roi Louis X en faveur de ses sujets des Basses-Marches, communication de M. Marchegay. — *Réception de Marie Stuart* (1548), communication de M. Port. — *Tableau des émigrations de la noblesse artésienne*, communication de M. le comte d'Héricourt. — *Rapport de M. Bellaguet sur les mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.*

— Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 27 avril 1867. — Paris, 1867, in-8°

[1] Pour mieux faire apprécier l'importance des ouvrages offerts à la Société académique, on a indiqué le titre des principaux sujets traités dans les publications des Sociétés savantes avec lesquelles elle correspond.

— Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867. — Histoire, philologie et sciences morales. — Paris, 1867, in-8.

Études sur les antiquités juridiques d'Athènes, par M. E. Caillemer. — *Notice sur les bacchanales rustiques, où la comédie athénienne a pris naissance*, par M. Ch. Benoît. — *Caractères généraux de la poésie allemande au moyen-âge*, par M. Heinrich. — *Anoblissement de deux simples soldats après la prise de Pontoise (septembre 1441)*, par M. Charaud. — *Journal manuscrit de Jacques Merlin, pasteur de l'Église réformée de la Rochelle, de 1589 à 1620*, par M. Dunan. — *Le papier-monnaie en France et en Chine*, par M. Lacroix. — *L'histoire romaine dans Montesquieu*, par M. Dareste.

— Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances tenues les 4, 5 et 6 avril 1866. — Archéologie. — Paris, 1867, in-8°, avec pl.

Notice sur une sépulture gauloise trouvée dans la basse forêt d'Eu, en juin 1865, par M. l'abbé Cochet. — *Notice sur les monuments druidiques des îles anglo-normandes du canal de la Manche*, par M. Moulin. — *Note sur les sépultures en forme de puits*, par M. A. de Rochambeau. — *Mémoire sur les dernières fouilles d'Uxellodunum*, par M. Cessac. — *Mémoire sur la voie gallo-romaine d'Orléans à Bourges*, par M. de la Saussaye. — *Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'Augustodunum, pratiquées à l'intérieur de la ville pour l'établissement du chemin de fer, avec des notes à l'appui*, par M. Bulliot. — *Notice sur des vases romains avec ornements en relief exécutés en barbotine, découverts dans le département de la Sarthe*, par M. Hucher. — *Rapport sur les fouilles exécutées à Somsois, en 1863, dans un cimetière gaulois*, par M. Morel. — *Des limites méridionales du pagus Meldicus*, par M. d'Arbois de Jubainville. — *Rapport sur les fouilles exécutées dans les buttes de la Tour-Saint-Austrille, canton de Chénérailles (Creuse), en 1865*, par M. de Cessac. — *Monographie du palais Granvelle, à Besançon*, par M. Auguste Castan.

§ II. Publications du Gouvernement et du Corps Législatif

Don de M. Octave Gastineau, secrétaire du Corps Législatif, membre titulaire non résidant.

Ministère d'État.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1859. — Paris, 1861, in-4°.

Comptes rendus par le Ministre. — Comptes définitifs des dépenses de l'exercice 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Ministère des Finances.

Compte définitif des recettes de l'exercice 1859. — Paris, 1861, in-4°.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1859. — Paris, 1861, in-4°.

Rapport à l'Empereur et déclarations générales de la Cour des Comptes sur les comptes de l'année et de l'exercice 1859. — Paris, 1862, in-4°.

Direction générale des douanes et des contributions indirectes. — Résumé du compte du produit de la fabrication et de la vente du tabac, et compte du produit de la vente exclusive des poudres à feu pour l'année 1859. — Paris, 1860, in-4°

Résumé du compte du produit de la vente exclusive des poudres à feu pour l'année 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Rapport à S. Ex. le Ministre des Finances au nom de la Commission chargée d'examiner la question des monnaies divisionnaires d'argent. — Paris, 1862, in-4°.

Compte général de l'administration des finances rendu pour l'année 1860. — Paris, 1861, in-4°.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1861. — Paris, 1863, in-4°.

Compte général de l'administration des finances pour l'année 1861. — Paris, 1862, in-4°.

Projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires à régulariser pendant la session de 1862. — Paris, 1862, in-4°.

Projet de loi sur les suppléments de crédits de l'exercice 1862. — Paris, 1862, in-4°.

Projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1862. — Paris, 1864, in-4°.

Rapport à l'Empereur et déclarations générales de la Cour des Comptes sur les comptes de l'exercice 1862. — Paris, 1865, in-4°.

Comptes généraux de l'administration des Finances rendus pour l'année 1863. — Paris, 1864, in-4°.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Compte définitif des recettes de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1863. — Paris, 1863, in-4°.

Projet de loi sur les suppléments de crédits de l'exercice 1863. — Paris, 1863, in-4°.

Projet de loi pour la fixation des recettes et des dépenses ordinaires de l'exercice 1864. — Paris, 1863, in-4°.

Projet de loi pour la fixation des recettes et des dépenses ordinaires de l'exercice 1866. — Paris, 1865, in-4°.

Projet de loi pour la fixation du budget extraordinaire de l'exercice 1866. — Paris, 1865, in-4°.

Projet de loi pour la fixation du budget extraordinaire de l'exercice 1867. — Paris, 1866, in-4°.

Ministère de la Guerre.

Comptes rendus sur le recrutement de l'armée pendant les années 1859 et 1860. — Paris, 1860-61, 2 vol. in-4°.

Compte de l'emploi des crédits affectés pour l'année 1859 à l'inscription des pensions militaires au Trésor publique. — Paris, 1861, in-4°.

Compte général de l'administration de la justice militaire pour les années 1859, 1860 et 1861. — Paris, 1861-62, 3 vol. in-4°.

Comptes généraux présentés par le ministre pour l'exercice 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Rapport de la Commission supérieure de la dotation de l'armée à S. M. l'Empereur sur la situation générale de la

dotation. Années 1861 et 1862. — Paris, 1862-63, 2 vol. in-4°.

Comptes généraux présentés par le Ministre pour l'exercice 1862. — Paris, 1864, in 4°.

Ministère de la Justice et des Cultes.

Compte rendu du Ministre. — Compte définitif des dépenses de l'exercice 1860 au 1er janvier 1862. — Paris, 1862, in-4°.

Compte rendu par le Ministre (Justice et Cultes. — Imprimerie impériale). Compte définitif des dépenses de l'exercice 1863 au 1er janvier 1865. — Paris, 1865, in-4°.

Ministère de l'Intérieur.

Comptes généraux présentés par le Ministre pour l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique.

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative à l'enseignement professionnel. — Paris, 1863, in-4°.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1859. — Paris, 1861, in-4°.

Ibid. de l'exercice 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Ibid. de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Ministère des Affaires étrangères.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Ibid. de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Affaires étrangères. — Documents diplomatiques (années 1862 et 1866). — Paris, 1863-66, 2 vol. in-4°.

Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

Compte-rendu par le Ministre. Compte définitif des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Ibid. de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Rapport à S. M. l'Empereur sur le service des chemins vicinaux pendant la période quinquennale de 1857 à 1861. — Paris, 1863, in-4°.

Ministère de l'Algérie et des Colonies.

Compte-rendu définitif des dépenses de l'exercice 1859. — Paris, 1861, in-4°.

Gouvernement général de l'Algérie.

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1862. — Paris, 1864, in-4°.

Ibid. de l'exercice 1863. — Paris, 1865, in-4°.

— Rapport et procès-verbal de la commission de vérification des comptes des ministres pour l'exercice 1859 et l'année 1860. — Paris, 1862, in-4°.

Ibid. pour l'exercice 1862 et l'année 1863. — Paris, 1865, in-4°.

Rapport de la commission de la Caisse de retraites pour la vieillesse à S. M. l'Empereur, sur les opérations et la situation de cette caisse (année 1860). — Paris, 1861, in-4°.

— Recueil de projets de lois soumis au Corps Législatif, session de 1866. — Paris, 1866, in-8.

— Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps Législatif (janvier 1866). — Paris, 1866, in-4°.

Corps Législatif.

Procès-verbaux des séances du Corps Législatif, sessions 1861 à 1865. — Paris, 1861-65, 23 vol. in-8°.

Procès-verbaux des séances du Corps Législatif (annexes), sessions 1861 et 1864. — Paris, 1861-64, 4 vol. in-4°.

Compte-rendu des séances du Corps Législatif, sessions 1861 à 1865. — Paris, 1861-65, 8 vol. in-8°.

Table analytique des procès-verbaux et des comptes-rendus des années 1861 à 1865. — Paris, 1861-65, 5 vol. in-8°.

Travaux des sessions 1861, 1862, 1863 et 1865. — Paris, 1861-65, 4 vol. in-8°.

§ III. Envois des Sociétés savantes.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Mémoires de le Société impériale d'Emulation d'Abbeville, années 1861 à 1866, 2e partie. —
1797 *. Abbeville, 1867, in-8°, avec pl.

Vie de C. Julius Agricola, par Tacite, traduction de M. Boullon de Martel. — *Des Outils de pierre,* par M. Boucher de Perthes. — *La ligue à Abbeville,* par M. E. Prarond. — *Notice historique sur le régiment de Ponthieu,* par M. A. Demarsy. — *Les Livres* (boutade), par M. de Pongerville.

AIX. — Mémoire de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, t. IX, 2e partie. — Aix,
1829. 1867, in-8°.

Un Provençal oublié. Recherches biographiques sur Pierre Aréod, par M. de Berluc-Perussis. — *Souvenirs historiques de la ville d'Aix. La Compagnie de l'Arquebuse, dite de Sainte-Barbe,* par M. Mouan. — *Étude sur la littérature et la poésie provençale,* par M. J.-B. Gaut. — *Étude sur la marche et le mode de propagation du choléra dans l'arrondissement d'Aix, en* 1865, par M. le Dr Bourguet. — *Étude sur l'empereur Julien l'Apostat,* par M. Tavernier.

AMIENS. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du départe-
1746. ment de la Somme, série II, t. V. — Amiens, 1866, in-8°.

Dissertation historique sur le premier concile œcuménique de Lyon, par M. l'abbé Corbelet. — *Du culte des mânes,* par M. Obry. — *Œdipe et le Sphinx, étude mythologique,* par M. Dauphin. — *Le libre-échange,* par M. Mathieu. — *Des fumeurs d'opium et des fumeurs de tabac,* par M. le Dr Alexandre. — *Les dunes du Nord et du sud-ouest de la France,* par M. Béraud.

* Date de la fondation de la Société.

1836. AMIENS. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, série II, t. X. — Amiens, 1865, in-8°, avec pl.

Notice sur les compagnies d'archers et d'arbalétriers de la ville de Roye, par M. E. Coët. — *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie*, par M. J. Garnier. — *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie et sur le temps du martyre de saint Firmin, premier évêque d'Amiens et de Pampelune, en réponse à un rapport de M. Alfred Maury et à un discours de M. Dufour*, par M. C. Salmon.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1866, n° 4. — 1867, n°s 1 et 2. — Amiens, 1866-67, in-8°.

Les armoiries du domaine de Chaulnes et celles de ses anciens seigneurs, par M. Le Fèvre-Marchand. — *Voie romaine d'Amiens à Boulogne, d'après la table Théodosienne*, par M. Lion (n° 4). — *Les thèses historiées*, par M. Pouy (1867). — *La noblesse de Picardie aux États de Bourgogne*, par M. ***

1861. AMIENS. — Bulletin de la Société industrielle d'Amiens, t. IV, 1865 ; t. V, 1866, t. VI, 1867. — Amiens, gr. in-8°, avec pl.

Mémoire sur la culture du lin, par M. B. Véret. — *Rapport sur l'huile de pétrole, ses propriétés et ses applications*, par M. Chivot-Naudé. — *Mémoire sur les moyens de conserver les grains et les graines en magasin*, par M. Urbain (t. IV, 1865). — *Discours sur l'influence et l'avenir des sociétés industrielles*, par M. Alcan. — *Étude sur la fabrication de la soude par le procédé Leblanc*, par J. Kolb. — *L'ailante et le bombyx cynthia*, par M. Vion (t. V, 1866). — *La liberté de l'escompte et la liberté de l'intérêt*, par A. M. Roger. — *Nouvelle méthode de construction des satins*, par M. Edouard Gand. — *Note sur l'absorption de l'acide carbonique par quelques oxydes*, par M. Kolb. — *Étude sur les Sociétés économiques alimentaires*, par M. Roger (1867).

— Programme des questions mises au concours par la société industrielle d'Amiens pour les années 1867-68. — Amiens, 1867, in-8°.

1857. ANGERS. — Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. XIX et XX. — Angers, 1866, in-8°, avec pl.

Messire Guillaume Poyet, chancelier de France, par M. Armand Parrot. — *Notice historique et pratique sur la culture de la vigne*

spécialement en Anjou, par M. Planchenault. — *Études sur l'Homme*, par M. le Dr Ridard. — *Monographie des abbayes royales de Saint-Florent en Anjou* (suite), par M. Parrot. — *Poésies*, par M. Ridard. — *Procès-verbaux de la Société*, par M. Béraud, (t. XIX). — *Essai sur la canalisation de l'Ébre et sur la florule du delta de ce fleuve*, par M. Larevellière. — *Extrait de la florule des environs de Mortagne-sur Sèvre (Vendée)*, par M. Gaston Genevier. — *Précis des principales herborisations faites en Maine-et-Loire en 1865*, par M. Boreau. — *Révision de la sectionTomentosa du genre Rosa*, par M. Alfred Déséglise. — *Monographie de quelques Sedum du groupe Telephium*, par M. A. Boreau. — *Halo solaire observé à Angers*, par M. Decharme. — *Note sur l'Œtite ou Pierre d'aigle*, par M. C. Ménière (t. XX).

1831. ANGERS. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. X. — Angers, 1867, in-8°.

M. Bougler, par M. de Falloux. — *Étude sur les Inondations*, par M. F. Lachèse. — *Vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage*, par M. Godard. — *Étude sur Henri II, roi d'Angleterre*, par M. Choyer.

Répertoire archéologique de l'Anjou, année 1867. — Angers, 1867, in-8°, avec pl.

Inventaire raisonné des principaux objets du musée des Antiquités d'Angers, par M. Godard.

1831. ANGERS. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 37e année, 3e série, t. VII. — Angers, 1866, in-8°.

La météorologie en Maine-et-Loire, par M. Brossard de Corbigny.

1838. ANGERS. — Travaux du comice horticole de Maine-et-Loire, t. I à IV. — Angers, 1838 à 1841, in-8°.

Sur la culture de l'agaricus attenuatus, par M. Desvaux. — *Sur la culture des Amarillys*, par M. Ackerman. — *Sur quelques plantes des Pyrénées*, par M. Millet (t. I). — *Notice sur le madia* (Ibid.). — *Des diverses propriétés de l'huile de madia*, par M. Genest. — *Notice sur quelques phénomènes relatifs à nos cultures locales*, par M. Hunault (t. II). — *Variété nouvelle du Nymphæa alba*, par M. Millet. — *De la culture de l'agaric aminci*, par M. Desvaux. — *Visite horticole au château de Serrant*, par M. Hunault (t. III). — *Note sur l'usage du raisin de la vigne dite Cassis et Isabelle*, par M. Desvaux. — *Observations sur la Fève de marais et sa culture*, par M. Desvaux (t. IV).

(Offerts par M. Armand Parrot.)

1847. AUXERRE. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XX. — Auxerre, 1867, in-8°, avec pl.

Les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux et à l'économie domestique, par M. le colonel Goureau. — *Les oscillations de l'écorce terrestre pendant la période quaternaire et moderne,* par M. Ed. Hebert. — *Notes sur les dégradations commises en 1792 au tombeau de Henri II, prince de Condé, existant dans l'église de Vallery,* par M. Quantin. — *Visite des monuments des Arts à Sens et à Auxerre par les commissaires de la convention en 1793,* par M. Quantin. — *Recherches historiques sur les armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers,* par M. de Smyttere. — *Agendicum, Vellaunodunum et Genabum, étude historique,* par M. Salmon. — *Sur l'emplacement de Genabum,* par M. Challe. — *Aperçu historique et observations sur l'invasion des sauterelles en Algérie en 1866,* par M. Péron.

1859. AVALLON. — Bulletin de la Société d'Études d'Avallon, t. VIII, année 1866. — Avallon, 1867, in-8°.

Recherches sur les Étymologies celtiques, par M. le colonel Goureau. — *Notice sur la commune de Saint-Léger-de-Foucheret,* par M. l'abbé Henry.

1840. BESANÇON. — Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, série IV, t. II. — Besançon, 1867, in-8°.

Nouvelles méthodes pour la démonstration expérimentale du principe d'Archimède, par M. Sire. — *Démonstration militaire du problème d'Alesia,* par M. Sarrette. — *Monographie du palais Granvelle à Besançon,* par M. Castan. — *La question d'Alesia en Normandie,* par M. Jules Quicherat. — *De la galvanisation des fils de fer,* par M. E. Delacroix. — *Forges antiques dans le Jura,* par M. Bial. — *La Séquanie et l'Histoire de J. César,* par M. Alphonse Delacroix.

1832. BLOIS. — Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, t. VII. — Blois, 1867, in-8°.

Études et documents sur le servage dans le Blésois, par M. Dupré. — *Études sur la Sologne ancienne et moderne et particulièrement du Pont-du-Cher,* par M. le Dr Bourgouin. — *Notice sur la commune de Contres, et charte d'affranchissement de cette commune,* par M. Suilliot. — *Notice sur la commune de Feings et sur son maire féodal,* par le même.

1818. BORDEAUX. — Actes de la Société linnéenne de Bor-

deaux, t. XXVI, 3e série, t. VI, trimestres 1, 2 et 3. — Bordeaux, 1866-67, in-8°, avec pl.

Étude sur les cailloux roulés de la Dordogne (1865), par M. Charles Des Moulins. — *Découverte dans les Pyrénées d'une espèce présumée nouvelle de Clypeola,* par M. Henri Bordère. — *Malacologie terrestre et d'eau douce de la région intra-littorale de l'Aquitaine,* par M. J.-B. Gassies. — *Quelques vues générales sur les variations séculaires du magnétisme terrestre,* par M. Raulin. — *Sur la loi de variation annuelle de la déclinaison de l'aiguille aimantée à Paris,* par M. Peslin. — *Note sur quelques spongiaires fossiles de la craie, appartenant au groupe des Géodies,* par M. Fischer.

1797. BOULOGNE-SUR-MER. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer (mai 1866 à décembre 1867). — Boulogne-sur-Mer, 1866-67, in-8°.

1858. BREST. — Bulletin de la Société académique de Brest, t. IV, 2e livraison. — Brest, 1867, in-8°, avec pl.

Guy-Eder de la Fontenelle, par M. Dueseigneur. — *Note sur quelques mines d'argent de l'Amérique,* par M. Le Guen. — *Épidémie de la Guadeloupe* (1865-1866), par M. G. Cuzent.

1824. CAEN. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. VI, 1re partie. — Paris, 1867, in-4°, avec pl.

Étude sur le siége de Rouen par Henry V, roi d'Angleterre, en 1418-1419, *principalement d'après un poème anglais composé par un contemporain oculaire, et d'après une vie manuscrite de Henry V, conservée à la Bibliothèque impériale sous le* n° 6239, par M. Léon Puiseux. — *Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu, d'après les archives inédites de cette famille,* par M. Ch. Fierville. — *Fouilles pratiquées à Evreux par la Société des Antiquaires de Normandie en* 1867, *compte-rendu* par M. Charma. — *Explication de la carte du diocèse de Bayeux,* par M, A. Lavalley-Duperroux.

1834. CAEN. — Séances générales tenues en 1840 par la Société française pour la conservation des monuments historiques. — Caen, 1840, in-8°, avec pl.

Procès-verbaux des séances tenues à Rennes, Niort et Caen en 1840.

(Acquisition de la Société.)

1834. CAEN. — Congrès archéologique de France. 33e session. — Séances générales tenues à Senlis, Aix et Nice, en 1866, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — Paris, 1867, in-8°, avec pl.

Mémoire sur les monuments les plus importants de l'arrondissement de Senlis aux trois époques : celtique, romaine et du moyen-âge, par M. Dhomme. — *Aperçu comparatif des murs de Senlis avec ceux de Dax, du Mans, de Fréjus*, etc., par M. de Caumont. — *De l'origine et de l'administration des biens des évêques et du clergé dans le nord de la France du Ve au Xe siècle*, par M. Ch. Gomart. — *Notes sur la cathédrale de Gap*, par M. Tempier. — *Le château de Nérac*, par M. Calvet. — *Esquisse historique des études archéologiques en France : période monastique, période académique, période actuelle*, par M. de Caumont. — *La gravure héliographique, son utilité, son origine, son application à l'étude de l'histoire, des arts et des sciences naturelles*, par M. Ch. Nègre.

1864. CAEN. — Almanach de l'Archéologue français, par les membres de la Société française d'Archéologie, 3e année. — Caen, 1867, in-18, avec pl.

Les musées archéologiques de France, par M. de Caumont.

1838. CAEN. — Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, t. XIX. — Caen, 1867, in-8°, avec pl.

Rapport sur les progrès de la géologie et la paléontologie en France pendant l'année 1865, par M. Cotteau. — *Mémoire sur les monuments de Lestridiou, Penmarch et Plomeur (Finistère)*, par M. du Châtellier. — *Biographie de M. Millet de La Turtaudière, naturaliste.*

1804. CAMBRAI. — Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXIX, 1re et 2e partie. — Cambrai, 1867, in-8°, avec pl.

Le Nid d'Hirondelle (poème), par M. J. Daillière (d'Angers). — *Le martyre de S. Quantin.* — *La dernière Cloche métropolitaine de Cambrai*, par M. Durieux. — *Une journée à Pompeï*, par M. de Vendegies. — *Le Ferme de l'Hôtel-de-Ville de Cambrai.* — *La Tour des Arquets*, par M. Durieux.

1856. CASTRES. — Mémoires de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn), t. VI. — Castres, 1867, in-8°.

Particularités historiques sur la Chambre de l'Édit, par M. Combes.

— *Le R. P. Lacordaire,* par M. Lacointa. — *Notes sur les Chartreuses de Castres et de la Loubatière,* par M. Canet.

864. CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1866, 2e semestre. — Château-Thierry, 1866, in-8°, avec pl.

Notice sur Claude Vitard et sur l'état de la société au XVIe *siècle dans l'élection de Château-Thierry,* par M. A. de Vertus. — *L'Ane bachique, bronze antique découvert à Brasles, près Château-Thierry,* par M. Barbey. — *Les croix de cimetières, calvaires et croix d'églises de l'arrondissement de Château-Thierry,* par M. Barbey.

852. CHERBOURG. — Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XII. — Cherbourg, 1866, in-8°, avec pl.

Recherches anatomiques sur les Mélobesiées, par M. Rosanoff. — *Catalogue des poissons de Madagascar de la collection du Muséum de Paris,* par M. Guichenot. — *Essai d'une classification méthodique des Trochilidés ou Oiseaux-mouches, comprenant le catalogue de toutes les espèces de ces oiseaux,* par M. E. Mulsant et MM. J. et Ed. Verreaux. — *Note sur la fécondation des Floridées,* par MM. Ed. Barnet et G. Thuret. — *Sur l'intensité relative de la lumière dans divers points du disque du soleil,* par M. Em. Liais. — *Coup d'œil sur la flore de la Basse-Cochinchine,* par M. H. Jouan.

860. CLERMONT. — *Le Musée,* Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise), nos 15-23. — Clermont, 1867, in-8°.

859. COLMAR. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, 6e et 7e année (1865 et 1866). — Colmar, 1867, in-8°, avec pl.

Changement de niveau des sols dans la Bretagne et la presqu'île scandinave. Aire de dénivellation dans le nord de l'Europe et de l'Asie, par M. le professeur Bourlot. — *Matériaux pour une flore cryptogamique de l'Alsace,* par M. Kampmann. — *Recherches géologiques faites dans les environs de Rome,* par M. le Dr Bleicher. — *La chasse aux Coléoptères,* par M. Leprieur. — *Études de physique terrestre.* — *Les courants et les glaces de la mer polaire,* par M. Th. Grad.

853. CONSTANTINE. — Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique de la province de Constantine, t. X. — Constantine, 1866, in-8°, avec pl.

Inscriptions inédites recueillies à Constantine et dans la province,

pendant les années 1865-1866, par M. J. Marchand. — *Sur la détermination et le sens de plusieurs mots de l'ancienne langue Numide,* par M. H. Tauxier. — *Inscriptions recueillies à Thubursicum, Madauri et Tipasa,* par M. Chabassière. — *Notes archéologiques sur Theveste et ses environs,* par M. Girol. — *Notice sur l'aqueduc de Bougie,* par M. Dewulf. — *Étude historique sur la nature de la propriété foncière dans les pays musulmans, tirée de la Storia dei Musulmani di Sicilia de Michele Amari,* par M. Dewulf.

1740. DIJON. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2e série, t. XII et XIII. — Dijon, 1864 et 1865, in-8°, avec pl.

Le tabellionage en Bourgogne, par M. Jules Simonnet. — *La Féodalité et le Servage en Bourgogne* (Ibid.). — *Zone à Avicula contorta ou étage Rhœtien,* par M. Jules Martin (t. XII). — *Le clergé en Bourgogne* (XIVe *et* XVe *siècles),* par M. J. Simonnet. — *Du terrain tertiaire de la gare de Dijon,* par M. J. Martin. — *Bibliographie séismique,* par M. Alexis Perrey. — *Document sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques,* par M. A. Perrey (t. XIII).

1851. DUNKERQUE. — Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, t. XI. — Dunkerque, 1866, in-8°, avec pl.

La marine dunkerquoise avant le XVIIe *siècle,* par M. V. Derode. — *Notice sur des antiquités celtiques ou gallo-romaines du Nord de la France,* par M. L. Cousin. — *Notice sur le peintre espagnol Goya,* traduit de l'espagnol, par M. Ph. Alard. — *Recherche sur la résolution des équations du degré supérieur,* par M. A. Studler.

1801. LILLE. — Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 3e série, t. III. — Paris, 1867, in-8°, avec pl.

Recherches chimiques sur la végétation. — Fonctions des feuilles, par M. B. Corenwinder. — *Catalogue des mammifères du département du Nord,* par M. de Norguet. — *Mémoires sur les Résines,* par M. H. Violette. — *Étude théorique sur la fabrication de la soude, par le procédé Leblanc,* par M. Kolb. — *Étude de cristallographie géométrique,* par M. Guiraudet.

LILLE. — Programme des concours ouverts par la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. — Prix annuels. — Lille, 1867, in-8°, avec planches.

118. LONS-LE-SAUNIER. — Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, année 1866. — Lons-le-Saunier, 1867, in-8°, avec portrait.

Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des Salins de Lons-le-Saunier et de Salins jusqu'au XIV^e^ *siècle,* par M. Jules Pinot. — *Terrain tertiaire dans le Jura,* par M. Ogérien. — *Lacuzon d'après de nouveaux documents,* par M. Perraud.

141. LYON. — Mémoires de la Société littéraire de Lyon, année 1866. — Lyon, 1867, in-8°, avec pl.

La Ligue dans le Lyonnais. — Siége de Riverie en 1590, par M. A. Vachez. — *Histoire littéraire de Lyon pendant la première partie du* XVI^e^ *siècle,* par M. Dulon. — *Les Allobroges,* par M. Q. Debombourg. — *Les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux.* — 1° *Les Laurencin.* — 2° *Les Bellièvre,* par M. A. Vachez.

105. MACON. — Annales de l'Académie de Mâcon, Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture, t. VI. — Mâcon, 1867, in-8°, avec pl.

Le poisson, Étude archéologique, par M. Martigny. — *Du tabac et de son influence sur les personnes qui en font usage,* par M. le D^r^ Perrachon. — *Des moyens propres à assurer la prohibition du vinage,* par M. Siraudin.

125. MANS (Le). — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2^e^ série, t. XI. — Le Mans, 1867, in-8°.

Les Cercueils de Nocé, par M. le D^r^ Jousset. — *Dislocation du pays des Diablintes.* — *Les seigneurs bretons à Mayenne,* par M. Trouillard. — *Monographie du genre Bradybatus, genre de la famille des Curculionides,* par M. de Marseul. — *Note sur N.-D.-des-Champs ou S. Pavin,* par M. l'abbé Voisin. — *Les frères Fréart de Chantelou,* par M. Henri Chardon.

[illegible]. — MARSEILLE. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, années 1865-1867. — Marseille, 1867, in-8°.

Le Droit de propriété à propos de la loi du 14 *juillet* 1866 *sur les droits d'auteur,* par M. Clapier. — *Mémoire sur les sphères coupant les surfaces du second ordre,* par M. l'abbé Aoust. — *La rue Impériale à Marseille. — Étude historique et archéologique,* par M. Gassend.

1827. MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille publié sous la direction du Dr S. — E. Maurin, secrétaire général. T. XXVIII, fascicules 1 et 2. — Marseille, 1866, in-8°.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille. — Étude sur le littoral Français de la Méditerranée au point de vue piscicole, par M. Léon Vidal. — *Note sur le musée numismatique de Marseille, à propos de médailles données à la ville par la Société de statistique,* par M. Laugier. — *Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles existant aux archives départementales des Bouches-du-Rhône,* par le comte Ferdinand de Grasset. — *Du morcellement de la propriété en France et dans les principaux états de l'Europe,* par M. Legoyt. (1er fascicule.)

Étude sur les Théâtres chez les anciens, par M. Penon. — *Étude sur l'Autel de Rome et d'Auguste à Lyon,* par M. Feautrier. (2e fascicule.)

1858. MAYENNE. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 8e et 9e années. — Mayenne, 1866-67, in-8°.

Du fumier et de la chaux, par M. Binse. — *Moyen de provoquer la sécrétion du lait, après le part, chez les grandes femelles domestiques,* par M. Geslin.

1864. MEAUX. — Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, t. III, 1er fascicule, t. IV — Meaux, 1866 et 1867, in-8°, avec pl.

Champollion jeune, par M. Jules David. — *Essai sur l'histoire de la musique des Francs* (époque mérovingienne), par M. Torchet. — *De la gravure, École dite de Fontainebleau,* par M. H. Gautron. (1er fasc., 1866.)

Iconographie de Saint-Loup, par M. Eug. Grésy. — *Une famille de peintres du roi, à Fontainebleau, Les Dubois,* par M. Th. Lhuillier. — *Les Reliques de l'abbaye de N.-D.-de-Chelles,* par M. l'abbé Torchet. — *L'art monumental dans ses rapports avec les idées religieuses,* par M. Kerckhoffs. — *Jeanne d'Arc à Melun,* par M. Leroy. — *Notes sur Crèvecœur et Becoiseau,* par M. Lemaire (1867).

1819. MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie. Sciences et Arts du département de la Lozère, t. XVII,

septembre à décembre 1866; tome XVIII, janvier à décembre 1867. — Mende, 1866 et 1867, in-8°.

Recherches sur la famille de Grimoard, par M. Abanès. — *L'ancienne baronnie de Peyre*, par le Dr P. (1866).

Histoire du monastère et prieuré de Sainte-Énimie (diocèse de Mende), par M. F. André. — *Prosopopée de la vigne*, par M. Benoît. — *Notice sur l'Église de Saint-Jean de Chirac*, par M. Delaruelle (1867).

352. MONTBÉLIARD. — Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série, t. III. — Montbéliard, 1867, in-8°.

Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard, par M. le Dr Muston.

750. NANCY. — Mémoires de l'Académie Stanislas, 1865 et 1866. — Nancy, 1866-67, 2 vol. in-8°.

Sur l'établissement des formules fondamentales de l'électro-dynamique, dans l'hypothèse d'un seul fluide, par M. Renard. — *Sur l'existence du perchlorure de manganèse et de ses congénères du brome et de l'iode*, par M. Nicklès. — *Sur la forme cristalline du sel gemme* (Ib.). — *Observations sur les bourgeons et sur l'inflorescence des papilionacées*, par M. Godron. — *Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges* (Ib.). *Recherches sur le phosphore noir*, par M. Blondlot. — *De la pelorie des pelargonium*, par M. Godron. — — *Nouveaux caractères distinctifs entre le sucre de canne et le glucose*, par M. Nicklès. — *Séparation du plomb avec le bismuth*, (Ib.). — *Recherches sur la lumière des courants d'induction traversant les gaz raréfiés*, par M. Chautard (1865).

Les opuscules inédits de Stanislas, par M. Louis Lacroix. — *Note sur l'action toxique de la delphine*, par MM. Poincarré et Magnien. — *De la signification morphologique des différents axes de végétation de la vigne*, par M. Godron. — *Sur de nouveaux dissolvants de l'air*, par M. J. Nicklès. — *Faits nouveaux concernant la lumière du magnésium et celle du sodium*, par M. J. Nicklès. — *Sur un nouveau procédé d'affinage de la fonte*, (Ib.), — *Sur l'existence du perchlorure de plomb et sa combinaison avec l'éther*, (Ib.). — *Sur la perméabilité des métaux pour le mercure*, (Ib.). — *Sur l'amalgame de thallium*, (Ib.). — *Sur la prétendue diffusion du cuivre*, (Ib.). — *Sur la cristallisation du phosphore*, par M. Blondlot. — *Sur l'absortion du phosphore*, (Ib.) (1866).

798. NANTES. — Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1866, 2e semestre. — Nantes, 1867, in-8°.

La Fronde en Bretagne, 1648 à 1653, par M. Ducrest de Villeneuve.

NANTES. — Rapport sur les travaux du Conseil central d'Hygiène publique et de salubrité de la ville de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pendant l'année 1866. — Nantes, 1867, in-8°.

1854. NAPOLÉON-VENDÉE. — Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 12e année, 1865. — Napoléon-Vendée, 1866, in-8°, avec pl.

Nomenclature comparée des priviléges dont jouissaient, avant 1789, *les habitants des îles de Noirmoutier, de Bouin et d'Yeu, et des devoirs seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis,* par M. Piet. — *Le prieuré de Saint-Laurent-sur-Sèvre,* par M. Marchegay. — *Rapport sur l'ouverture des* IVe, Ve *et* VIe *puits funéraires de Troussepoil, commune de Bernard,* par M. l'abbé Baudry.

1852. NEVERS. — Bulletin de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, 2e série, t. II, nos 3 et 4. — Nevers, 1866 et 1867, in-8°, avec pl.

Notice bibliographique sur les Eaux de Pougues, par M. le Dr Emile Subert. — *De l'Eau minérale de Fourchambault,* par le même. — *Droits féodaux sur la Loire dans le détroit de la châtellenie de Nevers,* par M. Roubet.

1861. NICE. — Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. I. — Nice, 1865, in-8°.

Du municipalisme dans l'ancien comté de Nice, par M. Carlone. — *De la domination sarrazine dans la Narbonnaise et sur le littoral de la Méditerranée,* par M. Carlone. — *La mission et les services de la critique au* XIXe *siècle,* par M. Xavier Eyma. — *Recherches sur la vie et les ouvrages de Boccace,* par M. Rastoin-Brémont. — *Épisodes de l'Histoire du département des Alpes-Maritimes,* par M. Tisserand. — *Notice sur André Verany,* par M. Léon Pilatte. — *L'Hypocauste de Cimiés,* par M. Brun. — *Notice sur les Mollusques Nudibranches et description de six nouvelles Eolides de la Méditerranée,* par M. Verany. — *Les Bains de mer,* par M. Lubansky.

1836. NIORT. — Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. VI, 1866, — Niort, 1867, in-8°, avec pl.

Biographie de Jacques de Liniers, par M. J. Richard. — *Catalogue des poissons des départements de l'Ouest,* par M. Lemarié. — *Procès-verbal de délivrance de Jean Chandos,* par M. Bardonnet. — *Exploration botanique dans l'arrondissement de Bressuire,* par M. le Dr Sauzé.

833. PARIS. — L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France, 4e série, t. VI, année 1866, septembre-décembre. — 1867, janvier-décembre. — Paris, 1866-67, in-8°.

Invasion du roi d'Angleterre, en 1346, par M. de Pongerville. — *Notice sur lav ie et les ouvrages de Paul Véronèse*, par M. Ernest Breton. — *Le camp de César dans le pays des Andes* (*Angers*), par M. A. Renzi. — *Procès de Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII* (1451), par M. Joret-Desclozières (t. VI, année 1866).

Guillaume Poyet, chancelier de France, par M. Armand Parrot. — *Notice sur la vie et les ouvrages du Dominiquin*, par M. E. Breton. — *Histoire de l'École épiscopale et de l'Université d'Angers au moyen-âge*, par M. A. Parrot, rapport de M. Joret-Desclozières. — *Histoire ancienne de l'Amérique centrale*, par M. de Bellecombe. — *Notice nécrologique sur M. Ingres*, par M. E. Breton. — *Histoire de Jules César par l'empereur Napoléon III*, rapport par M. Jules Barbier. — *Perugin, sa vie et ses œuvres*, par M. Achille Jubinal. — *Notice sur M. Hittorff*, par M. E. Breton. — *Frédéric Barberousse au siége de Tortone* (1155), par M. Renzi.

1795. PARIS. — Annuaire de la Société Philotechnique, t. XXVIII. — Paris, 1867, in-8°.

Épisode d'un sacre (17 juillet 1429), par M. Clovis Michaux. — *Petite étude sur les Pastorales de Virgile*, par M. Berville. — *Le Rolandseck*, par M. Ponsard. — *De l'Art dramatique en France et de ses rapports avec les mœurs*, par M. Roux-Ferrand. — *De l'étude méthodique des Langues anciennes et des Langues vivantes*, par M. Godefroy. — *Étude sur Démosthène*, par M. Boullée.

1854. PARIS. — Bulletin de la Société botanique de France, t. XIII, nos 3-4 (1866). — Paris, 1867, in-8°.

Sur les genres de végétaux actuels dont l'existence a été constatée à l'état fossile, etc., par M. le comte de Saporta. — *Des épines pulvinales de quelques Asparagus*, par M. Clos. — *Sur le pigment rouge des Floridées*, par M. Rosanoff. — *Sur l'accroissement de quelques plantes pendant le jour et pendant la nuit*, par M. Duchartre. — *Les jardins de Naples et de l'île d'Ischia*, par M. le comte Jaubert. — *Monographie du genre Hesperis*, par M. E. Fournier.

1854. PARIS. — Revue bibliographique de la Société botanique de France, 1866, E. F. — 1867, A, B, C, D. — Paris, 1866-67, in-8°.

1854. PARIS. — Bulletin de la Société impériale zoologique

d'Acclimatation, 2e série, t. III, nos 11-12 ; t. IV, nos 1-11. — Paris, 1866-67, in-8°, avec pl.

Étude sur les causes de la mortalité des poissons d'eau douce, par M. Carbonnier. — *De la culture de l'Eucalyptus en Corse*, par M. Carlotti. — *Éducation et conservation du Loup (Bar) à l'état de stabulation dans les viviers de la ferme aquicole de Port-de-Bouc*, par M. Vidal. — *Utilisation de la cire de Pé-la, pour la fabrication des bougies, à Ningpo (Chine)*, par M. Paul Champion (1866).

Du Casoar ou Dromée de la Nouvelle-Hollande, par M. A. Touchard. — *Sur les Poissons de l'Algérie*, par M. Paul Gervais. — *Moyens d'éviter la maladie des pommes de terre*, par M. Bossin. — *Du faisan versicolore*, par M. Touchard. — *Note sur la pêche au Chalut.* — *Le Pin noir ou Pin d'Autriche*, par M. Chatin. — *Culture de la Coca*, par M. Dibos. — *La maladie des vers à soie*, par M. Turrel. — *Production de la soie et éducation du ver à soie du chêne dans le Nord de la Chine*, par M. Taylor Meadows. — *Lettre au général Daumas, sur le cheval arabe pur sang*, par l'émir Abd-El-Kader. — *Note sur l'Ostréiculture*, par M. le Dr Sauvé. — *Nécessité de la conservation des forêts*, par M. le comte de Saint-Aignan. — *Sur la noix de Cédron*, par M. A. de Zeltner. — *De la pêcherie d'Huîtres perlières de Tinnervelly*, par MM. Tanaka et Yekoussima. — *Culture du cerfeuil bulbeux*, par M. E. Vavin.

1863. PARIS. — Bulletins de l'Association scientifique de France, nos 17, 18, 19 et 21. — Paris, 1866-67, in-8°.

Sur l'origine des étoiles filantes, par M. Le Verrier.

1801. PARIS. — Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale. — Paris, 1867, in-4°.

Programme des prix et médailles mis au concours.

1833. PERPIGNAN. — Mémoires de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XIV. — Perpignan, 1866, in-8°, avec pl.

Épigraphie roussillonnaise, par M. Louis de Bonnefoy. — *Ampelographie du Roussillon*, par C. Rouffia. — *Notes sur un monument celtique du département*, par M. A. Ratheau. — *Noëls catalans*, par M. Delhoste.

1834. POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1866, 1er, 2e et 3e trimestres 1867. — Poitiers, 1866-67, in-8°, avec pl.

Étude des registres d'état civil des anciennes paroisses, par

M. Antoine. — *Priviléges de noblesse accordés aux maires de Poitiers*, par M. Fouchier. (1866.)

L'Archéologie à l'Exposition universelle de 1867, par M. de Longuemar. — *La noblesse de Poitou aux États de Bourgogne*, par MM. Albert Albrier et Beauchet-Filleau. — *Note sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou*, par M. Louis Duval. (1867.)

POITIERS. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pendant l'année 1866, lu dans la séance publique du 30 décembre 1866, par M. Ménard, secrétaire. — Poitiers, 1866, in-18.

859. POLIGNY. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, (1866) nos 9-12, (1867) 1-9. — Poligny, 1866-67, in-8°.

Hygiène du vieillard, par M. Chonnaux-Dubuisson. — *Histoire héroïque et chevaleresque des Alfonce d'Espagne*, par M. de Septenville. (1866.)

Hygiène du vigneron, par M. le Dr Bergeret. — *Du régime intérieur des hôpitaux au XVIIIe siècle*, par M. le Dr Perron. — *Moyen pratique d'améliorer les forêts des montagnes du Jura*, par M. Gindre. — *Recherches expérimentales sur le goître*, par M. Chonnaux-Dubuisson. — *L'abbaye de Château-Châlon*, par M. Sauria. — *Essa. sur la propagation de la Gymnastique dans les villes et dans les écoles*, par M. Gigot. — *Des accidents funestes que peut occasionner une opération mal réussie de l'ongle incarné*, par M. Bargue. — *La Grégarine, faux chignons et perruques*, par M. Sénemaud. — *Les affections charbonneuses intérieures des animaux et le charbon externe de l'homme*, par M. Rouget.

04. PUY (Le). — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, t. XXVII, 1866-67. — Le Puy, 1867, in-8°, avec pl.

Fouilles au Puy et recherches historiques sur cette ville, par M. Aymard. — *Les d'Allègre au seizième siècle*, par M. Du Molin. — *Un cachet d'oculiste romain*, etc., par M. le comte de Causans.

54. RENNES. — Journal d'Agriculture pratique publié par la Société d'Agriculture et d'Industrie du département d'Ille-et-Vilaine, t. XIII. — Rennes, 1867, in-12.

Procédés nouveaux de conservation des vins, par M. Lechartier. — *Le bétail de boucherie français en Angleterre*, par M. Renaud. — *Influence de l'eau dans la production du lait*, par M. Dancel. — *L'Agri-*

culture des sols granitiques, par M. Vidalin. — *Fabrication du cidre*, par M. Adolphe Orain.

1806. ROCHEFORT. — Travaux de la Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort, années 1862-63, 1864-65. — Rochefort, 1862 et 1866, 2 vol. in-8°.

Notice sur les distilleries agricoles, par M. Decante. — *Note sur les « Études d'économie rurale » de Guy de Charnacé*, par le même. — *Héméralopie endémique des pays chauds*, par M. Gourbeil. — *Mémoire sur l'Ophthalmoscopie*, par M. Duplouy. — *De la conservation des bois de construction*, par M. Auriol. (1862-63.)

Essai de statistique médicale pour Rochefort en 1863, par M. Maher. — *Note sur la ventilation*, par M. Decante. (1864-65.)

1865. ROUEN. — Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, t. I et II. — Rouen, 1866-67, in-8°, avec pl.

Catalogue complet des oiseaux de la Normandie, observés par M. Noury. — *Note sur l'habitat du Nacerdes melanura* (*Sterey*), *Œdemera melanura* (*Latreille*), par M. Ducoudré. — *Note sur les dégâts causés par l'Urocère géant* (*Urocerus gigas Latr.*), par M. Lacaille. — *Les trichines et la trichinose*, par M. le Dr Georges Pennetier. — *Extrait d'un mémoire sur plusieurs rivières de Normandie qui entrent en terre et qui reparaissent ensuite* (*La Rille, l'Iton*, etc.), par M. Guettard. — *Note sur la découverte de l'étage cénomanien* (*d'Orb.*), *à Saint-Didier-des-Bois* (*Eure*), par M. Bucaille. — *Quelques réflexions sur le Darwinisme*, par M. Malbranche. (T. I.)

Sur le Darwinisme (2e *mém.*), par M. Malbranche. — *Sur les formes intermédiaires*, par M. Ch. Eudelinne. — *De l'espèce et de sa fixité* (Ib.). — *Catalogue raisonné des oiseaux de la Seine-Inférieure*, par M. Lemetteil. — *Insectes des laines*, par M. Levoiturier. — *Étude sur le hanneton*, par M. Ducoudré. — *Note à propos du Cardus Pycnocephalus*, par M. E. Blanchet. — *Lichens de la Normandie*, par M. Malbranche. — *Note sur le froment* (*Triticum*) *provenant de semence trouvée dans un tombeau en Égypte*, par M. Bellencontre. — *Excursions géologiques aux environs d'Évreux*, par M. Caffin. — *Échinides des environs d'Évreux* (Ib.). — *Étude sur les pertes de l'Iton*, par M. René Bonnin. (T. II.)

ROUEN. — Congrès scientifique de France, 32e session tenue à Rouen au mois d'août 1865. — Paris-Rouen, 1866, in-8°. (Hommage de M. le comte d'Estaintot, secrétaire-général du Congrès.)

Quels sont les meilleurs moyens à employer pour associer les beaux-arts à l'industrie? par M. Brévière. — *Des causes de la grande mor-*

talité des enfants dans les villes de fabrique et des moyens d'y remédier, par M. le Dr Roth. — *De la barre et du mascaret dans la Seine maritime*, par Armand Le Mire. — *Action de l'électricité sur le développement physique et intellectuel chez les jeunes sujets*, par M. le Dr Paggioli. — *Les anciennes minutes des notaires et la paléographie*, par M. Emmanuel de Gaucourt. — *Essai de classification des poteries normandes des* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles*, par M. André Pottier. — *Sur l'étude comparative des langues*, par M. Fischer.

8. SAINT-ÉTIENNE. — Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de La Loire, t. X. — Saint-Étienne, 1866-67, in-8°.

Note sur le lavage méthodique des soies, par M. Rousse. — *Notice historique sur l'industrie du moulinage dans l'arrondissement de Saint-Étienne*, par M. S. Richard. — *La beauté signe de santé*, par M. Michalowski.

9. SAINT-JEAN-D'ANGELY. — Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), t. IV. — Saint-Jean-d'Angely, 1867, in-8°.

Huit jours dans la Corrèze, par M. de Rochebrune. — *Notice sur la commune de Benate*, par M. Micheau. — *Note sur la suspension des nuages*, par M. de La Jallet. — *Notice sur la commune de Migné*, par MM. Baril et Vinet.

10. SAINT-QUENTIN. — Travaux de la Société Académique des Sciences, Arts, Belles Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. VI. — Saint-Quentin, 1866, in-8° avec pl.

L'Ivrognerie, par M. C. Sauplet. — *Des applications diverses et des progrès de l'association ouvrière*, par le même. — *Sur les faïences dites à la marque inconnue*, par M. J. Lecocq. — *Recherches sur la patrie et les travaux de Vilard d'Honnecourt*, par M. P. Benard. — *Mémoire sur la découverte d'antiques idoles bouddhistes à Négapaton (Indes-Orientales)*, par M. Textor de Ravisi. — *Mémoire sur l'idole de la vierge du temple Shoé-Dragon-Prah*, par le même.

11. SÉMUR. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Sémur (Côte-d'Or), t. III. — Sémur, 1866, in-8°, avec pl.

Chapes de boucliers gaulois trouvés dans les retranchements d'Alise, par M. Rossignol. — *Notice sur la source de Massigny-lès-Vitteaux*, par M. Armand Bruzard. — *Le Strabon de Didot et deux questions de géographie comparée : Les Varicasses dans l'Auxois, une voie romaine en Séquanie*, par M. Donet.

1746. TOULOUSE. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 6e série, t. IV et V. — Toulouse, 1867, in-8° avec pl.

Esquisse géognostique de la vallée d'Aspe, par M. Leymerie. — *La feuille florale et l'anthère*, par M. Clos. — *Note sur la prédiction des éclipses de lune et de soleil, et sur celle des occultations des étoiles par la lune*, par M. Despeyroux. — *Note sur des mouches-feuilles, envoyées des îles Seychelles*, par M. Borg. — *Le château de Muret démoli par les capitouls de Toulouse*, par M. V. Fons. — *Études sigillographiques sur les archives communales de Toulouse*, par M. Roschach. — *Des gages, épices et sabatines à l'ancien parlement de Toulouse*, par M. Valsse-Cibiel. — *Notice sur la vie et les travaux de Jean Bodin, sur sa Démonamie des sorciers et sur les procès pour sorcellerie aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*, par M. V. Molinier. — *Les Intendants de Languedoc*, par M. Astre. — *Notice sur la condition des paysans dans le pays toulousin, au* XVIIIe *siècle*, par M. Théron de Montange. (T. IV.)

TOULOUSE. — Congrès scientifique de France, 19e session tenue à Toulouse en 1852. — Toulouse, 1852, 2 vol. in-8° avec pl.

Mémoire sur les cartes agronomiques, par M. de Caumont. — *Mémoire sur les mines de plomb et de zinc du Castillonnais*, par MM. Terraillon, père et fils. — *Mémoire sur l'instruction spéciale à donner au jeune clergé pour lui donner le goût de l'art et le respect des peintures et sculptures qui décorent les églises*, par M. Rostan. — *Les Ibères*, par M. Clos. — *De l'influence de la philosophie sur l'art dramatique*, par M. Seure. (T. I.)

Considération sur le développement et l'utilité des cryptogames parasites, par M. le Dr Cuigneaux. — *Règlement des compagnons chirurgiens-barbiers de Toulouse*, par M. A. Dassier. — *Voies romaines et peintures murales dans le département de la Haute-Garonne*, par M. du Mège. (T. II.) (Offert par M. de Caumont.)

1867. TOULOUSE. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse, 1re année, n° 1. — Toulouse, 1867, in-8°, avec pl.

Ax, ses sources, sa géologie, par M. Carrigou. — *Mémoire sur l'Œci-*

dium oxyacanthæ, par M. Marius Lacaze. — *Note sur les propriétés chimiques de la chlorophylle*, par M. Filhol. — *Du prisme triangulaire dans le calcaire, sa dérivation du rhomboèdre*, par M. Ch. Fouque.

1798. TOULOUSE. — Journal d'Agriculture pratique d'Économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, 3e série, t. XVII, octobre-décembre; t. XVIII, janvier-septembre. — Toulouse, 1866-67, in-8°.

Quelques réflexions sur la consanguinité, par M. Lafosse. — *Mémoire sur l'influence que le sol géologique peut exercer sur la culture et les produits de la vigne dans certaines contrées du sud-ouest de la France*, par M. de Palaming. — *Influence du croisement des races étrangères sur la production animale du sud-ouest de la France*, par M. Vialas.

1840. TOURS. — Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, t. XVI et XVII. — Tours, 1864-65, in-8°, avec pl.

Essai sur le servage en Touraine, par M. Ch. Grandmaison. — *Le Livre des serfs de Marmoutier* (*Liber de servis Majoris monasterii*), par feu André Salmon. (T. XVI.)

Martyrologe-obituaire de l'Église métropolitaine de Tours, par M. Bourassé. — *Construction de l'Hôtel-de-Ville de Loches*. — *Projet de fontaines* (XVIe siècle), par M. E. Gautier. — *Trois passages de Louis XIII à Tours* (1614, 1616, 1619), par M. de Sourdeval. — *Une statue tombale du XIIIe siècle, Jean d'Alluye*, par M. de Sourdeval. — *Notes historiques sur l'abbaye de Villeloin*, par M. Proust. — *Couteaux et nucléus de silex*, par M. Bodin — *Notes sur la famille du Bois de Fontaine-Maran*, par M. de Sourdeval. — *Notice historique sur Rivière*, par M. A. Salmon. — *Castellum de Larçay*, par M. Boilleau. — *Notes sur la terre et seigneurie de Boufferie*, par M. Malardier. — *La navigation commerciale de la Loire aux XVe et XVIe siècles*, par M. l'abbé Chevalier. — *Anecdotes historiques des temps mérovingiens en Touraine*, par M. Bourassé. — *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, par M. Mabille. — *Sommaire de l'histoire de Marmoutier*, par M. Meffre.

1901. TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre et Loire, année 1867, 1er semestre. — Tours, 1867, in-8°.

Des indications de l'opération de la cataracte par la descision, par M. le Dr Hippolyte Thomas. — *Du traitement consécutif à l'opération de la kélotomie*, par M. le Dr Louis Thomas.

1818. TROYES. — Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 3e série, t. III. — Troyes, 1866, in-8° avec pl.

Fouilles de la cathédrale de Troyes opérées en juin 1864, par M. Boutiot. — *Note sur deux poteries acoustiques découvertes dans les combles de l'église de Saint-Jean de Troyes*, par M. l'abbé Coffinet. — *Le Bacchus de Troyes*, par M. Le Brun-Dalbanne. — *Considérations sur la scrofule dans la ville de Troyes*, par M. le Dr Arsène Vauthier. — *Supplément aux recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, par M. Peigné-Delacourt. — *La trichine et la trichinose*, par M. Guerrapin. — *Étude sur quelques monnaies en or et en argent de l'époque mérovingienne, portant le nom de la ville de Troyes*, par M. Julien Gréau.

1831. VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, t. XX, nos 10-12 (1866); t. XXI, nos 1-9 (1867). — Valenciennes, 1866-67, in-8°.

Watteau, son enfance, ses contemporains, par M. Cellier. — *Traitement au chloroforme contre la peste bovine*, par M. S. Dickson. — *Fabrication de la bière bavaroise*, par M. J. de Clerck. — *Préparation de la céruse*, par le même. — *Composition d'une nouvelle encre d'imprimerie* (idem). — *Note sur l'instrument inventé en Angleterre par M. Ansell pour révéler l'existence du grisou dans les mines de houille.*

1826. VANNES. — Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, semestre 2, année 1866. — Vannes, 1867, in 8°.

Fouilles du tumulus er Hourich, commune de la Trinité-sur-Mer, par MM. de Cussé et Galles. — *Rapport sur les fouilles faites par la Société polymathique dans les communes de Carnac et de Plouharnel*, par M. de Closmadeuc. — *Phénomènes de dénudation et de dégradation.* — *Recherches sur les provenances des granits qui ont servi à élever les monuments dits celtiques*, par M. G. d'Ault-Dumesnil. — *Annales lorientaises.* — *L'Ile Saint-Michel*, par M. Jégou.

VANNES. — Histoire naturelle du Morbihan. — Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillies dans le département. — *Botanique.* — Catalogue des plantes phanérogames, par M. Arrondeau. — Vannes, 1867, in-8°, avec pl.

(*Publié sous les auspices de la Société Polymathique.*)

34. VERSAILLES. — Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, t. VII. — Versailles, 1866, in-8°.

Des moyens d'améliorer la condition des femmes dans les classes laborieuses, par M. A. Digard. — *Bibliothèque d'un moine au* XIV^e^ *siècle*, par M. Couguy. — *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*, par M. Le Roi.

VERSAILLES. — Publication de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 *à l'année* 1744, *par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles*, recueilli et édité avec introduction et notes par M. J.-A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles.

54. VESOUL. — Mémoires de la Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, t. IV, 2^e^ partie. — Vesoul, 1867, in-8°, avec pl.

Armorial de la Franche-Comté, par M. Dey. — *Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil*, par M. Dey. — *Étude d'histoire sur le cartulaire de l'ancienne abbaye de Clairefontaine-les-Polaincourt de l'Ordre de Citeaux*, par M. Brultey.

61. VITRY-LE-FRANÇOIS. — Mémoires de la Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François, du 10 février 1861 au 14 février 1867. — Vitry-le-François, 1867, in-8°.

Liste des plantes les plus intéressantes ou les plus rares de l'arrondissement de Vitry, par M. Bazot. — *Le Bombyx processionnaire*, par M. Vautrin. — *Statistique météorologique du bassin supérieur de la Marne*, par M. Fournié. — *Cimetière gaulois de Somsois*, par M. Morel. — *Échevinage de la ville de Vitry-le-François*, par M. Valentin. — *Notice sur Moivre et sur sa formule*, par M. Jacquier. — *Considérations générales sur les oiseaux*, par M. Deschiens.

ALLEMAGNE.

Villes libres Hanséatiques.

64. BRÊME. — Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen. I Bd. 1-2 Heft. — Brême, 1866-67, in-8°.

Nachtrag und Berichtigungen zur Flora Bremensis, F. Buchenau. —

Ueber Blitzröhren bei Oslebshausen, W. O. Focke. — *Temperatur der Luft und des Meerwassers an der Oberfläche zwischen Callao und Valparaiso*, C. Ochsenius. — *Verzeichniss der in der Umgegend von Stade beobachteten Gefasspflanzen*, G. Pape. — *Der Begleiter des Sirius*, H. F. Scherk. — *Mittheilungen aus Chile*, C. Ochsenius.

1864. BRÊME. — Erster Jahresbericht des naturwissenschaftlichen Vereines zu Bremen. — Für das Gesellschaftsjahr vons Nov. 1864, bis Ende März 1866. — Brême, 1866, in-8°.

AUTRICHE.

Moravie (province de).

BRUNN. — Verhandlungen des naturforschenden Vereines in Brünn, t. V. — Brünn, 1867, in-8°.

Verzeichniss der bei Boskowitz aufgefundenen Coleopteren, M. Kittner Theodor. — *Fortsetzung der Nachträge und Berichtigungen zu dessen « bisher bekannten österreichischen Armleuchtergewächsen »*, MM. Leonhardi, Hermann Freiherr. — *Die Trichinose in Brünn*, M. Kalmus d[r] Jakob.

BELGIQUE.

Brabant (province de).

1769. BRUXELLES. — Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Arts de Belgique, 2[e] série, t. XXII et XXIII. — Bruxelles, 1866-67, 2 vol. in-8°, avec pl.

Étude sur les fouilles scientifiques exécutées pendant l'hiver de 1865-1866, *dans les cavernes du bord de la Lesse*, par M. Dupont. — *De la paix du sang ou paix à partie dans les anciennes coutumes belgiques*, par M. Defacqz. — *Louis, comte de Rethel et de Nevers, fils aîné de Robert de Béthune, accusé de parricide*, par M. de Smet. — *Sur la force musculaire des insectes*, par M. F. Plateau. — *Études sur l'histoire du droit criminel. — La peine de mort dans le Talmud*, par M. J.-J. Tonissen. — *La pêche fluviale en Belgique*, par M. de Selys-Longchamp. (T. XXII.)

Sur l'heure des chutes d'aérolithes, par M. Ad. Quetelet. — *Notice sur l'Acide phénique monochloré*, par M. Ed. Dubois. — *Sur le procédé qu'emploient les araignées pour relier des points éloignés par un fil*, par M. F. Terby. (T. XXIII.)

34. BRUXELLES. — Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1867, 33e année. — Bruxelles, 1867, in-12, avec portraits.

Notice sur Pierre-Joseph Braemt, par M. A. Quetelet.

51. BRUXELLES. — Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique, 5e année, t. V, nos 2 et 3. — Bruxelles, 1866-67, in-8°, avec pl.

Note sur Montia fontana, par M. A. Martinis. — *Recueil de faits tératologiques*, par F. Crépin. — *Notice sur les ascidies tératologiques d'un Caragana*, par M. Émile Rodigas. — *Note sur quelques espèces nouvelles pour la flore brabançonne*, par M. H. Dandois. — *Petites annotations à la flore de Belgique*, par M. F. Crépin. — *Monographie des Fougères*, par M. J. Bommer.

Hainaut (province du).

833. MONS. — Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Mons. 1867, in-8°, avec pl.

Description minéralogique, paléontologique et géologique des terrains crétacés de la province du Hainaut, par MM. A. Briart et F. Cornet. — *Le fabuliste La Fontaine. — Ses idées politiques et philosophiques*, par M. E. de Puydt. — *Des crapauds vivants, prétendûment trouvés à l'état fossile*, par M. Ch. Le Hardy de Beaulieu. — *De l'influence de la lune sur l'atmosphère terrestre*, par M. A. Honzeau de la Haye. — *Quelques observations critiques sur les plantes cultivées dans les jardins de la Belgique*, par M. A. Wesnael. — *L'orthographe étymologique et l'orthographe phonétique*, par M. Ch. Le Hardy de Beaulieu. — *Observations tératologiques*, par M. A. Wesmael. — *Coup d'œil sur l'Agriculture aux États-Unis en* 1863 *et* 1864, par M. Camille Le Hardy de Beaulieu.

PRUSSE.

1780. KONIGSBERG. — Schriften der Königlichen physicalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg. (*Publications de la Société royale physico-économique de Königsberg*, 1re et 2e partie, 1865-66.) — Königsberg, 1866-67, in-4°, avec pl.

Das menschliche Gehörorgan in komprimirter Luft (*sur l'organe de l'ouïe dans l'air comprimé*), par M. le dr A. Magnus. — *Zur Greschichte und statistik des Kreises Allenstein* (*mémoire pour servir à l'histoire de*

la statistique du cercle d'Allenstein), par M. Seydler. — *Zur Kenntniss des Bodens von Königsberg* (*mémoire pour servir à la connaissance du sol de Königsberg*), par M. J. Schumann. — *Das Wachsthum der Wurzel* (*De la connaissance de la racine*), par M. Otto Nicolai. (1re partie.)

Beiträge zur Flora des Königreichs Polen (*Mémoire sur la Flore du royaume de l'ologne*), par M. C. Bänitz de Bromberg. — *Marine-Diluvialfauna in Westpreussen* (*La Faune diluvienne et marine dans l'ouest de la Prusse*), par M. le dr G. Berendt. (2e partie, 1866.)

Verzeichniss der in Bromberg's Umgegend wild wachsenden phanerog. Pflanzen (*Catalogue des plantes phanérogames qui croissent à l'état sauvage dans les environs de Bromberg*), par M. L. Kühling. — *Vorbemerkungen zur geologischen Karte der Prov. Preussen* (*Remarques sur la carte géologique de la province de Prusse*), par M. le dr G. Berendt. — *Beitrag zur preussischen Ornithologie* (*Mémoire sur l'Ornithologie de Prusse*), par M. Zaddach. — *Die Bernstein-Ablagerungen und ihre Gewinnung* (*Sur les gisements de l'Ambre et sur son extraction*), par M. le dr Berendt. (1re partie.)

Flora der Umgegend der stadt Konitz, aufgestellt in den Jahren 1863-65 (*Flore des environs de la ville de Konitz, de* 1863 *à* 1865), par M. C. Lucas. — *Meteorologische Beobachtungen in Cranz* (*Observation météorologique de Cranz*), par G. Thomas. (2e partie, 1867.)

SUÈDE ET NORWÈGE.

1811. CHRISTIANA. — Publications éditées par l'Université royale de Christiana :

— Beretning om Ladegaardsoens Hovedgaard for 1862 og 1863. — Christiana, 1865, in-4°, avec pl.

Norges officielle statistik, udgiven i aaret 1865. — C. n° 6. Beretning om den hoiere Landbrugsskole i Aaas i Aarene 1862-63 og 1863-64. (*Rapport annuel sur la ferme-modèle d'agriculture d'Aas.*) — Christiana, 1865, in-4°, avec pl.

Norges officielle statistik, udgiven i aaret 1865. — A. n° 1. Beretning om Almueskolevœsenets Tilstand i Kongeriget Norges Landdistrikt Aarene 1861-63 (*Statistique officielle. Rapport sur l'état des écoles de campagne du royaume de Norwège pendant les années de* 1861 *à* 1863). — Christiana, 1866, in-4°.

Mœerker efter en Istid i Omegnen af Hardangerfjorden af S. A. Sexe (*Traces d'une époque glaciaire dans les environs*

du golfe de Hardanger). — Christiana, 1866, in-4°, avec planches.

Bidrag til Bugningsfkikkens Udvikling paa Landet i Norge. Iste Hefte. Hule med kun eet Vœrelle. — Christiana, 1865, in-4°, avec pl.

Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete quellen zur Geschichtete des Taufsymbols und der Glaubensregel, von Dv. C. P. Caspari. — Christiana, 1866, in-8°.

Ezechiels Syner og Chaldœernes Astrolab af C. A. Holmboe. — Christiana, 1866, in 4°, avec pl.

SUISSE.

Genève (canton de).

821. GENÈVE. — Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, t. XIX, 1re partie. — Genève, 1867, in-4°, avec pl.

Monographie paléontologique et géologique de l'étage portlandien des environs de Boulogne-sur-Mer, par MM. P. de Loriol et E. Pellat. — *Note sur la pression au centre de la terre,* par M. Charles Cellérier.

Neuchâtel (canton de).

832. NEUCHATEL. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, t. VII, 3e cahier. — Neuchâtel, 1867, in-8°.

Sur les causes cosmiques des changements de climat, par M. le dr Ad. Hirsch.

Vaud (canton de).

329. LAUSANNE. — Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles, t. IX. — Lausanne, 1867, in-8°, avec planches.

L'homme contemporain du renne en Wurtemberg, par M. le dr Forel. — *Oscillation des glaciers de Chamounix,* par M. Payot. — *Mesure des eaux de source,* par M. Fraisse. — *Vérificateur électrique des paratonnerres,* par M. Cauderay.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Colombie (district de).

1846. WASHINGTON. — Smithsonian Miscellaneo collections, t. VII. (Collection des Miscellanées de l'Institution Smithsonienne.) — Washington, 1867, in-8°, avec pl.

Monographs of the Diptera of North America. Prepared for the Smithsonian Institution, by M. H. Loew. — *List of the Coleoptera of North America. Prepared for the Smithsonian Institution,* by M. John Leconte. — *New species of North American Coleoptera. Prepared fort the Smithsonian Institution,* by M. John Leconte. (T. VI.)

Monograph of the Bats of North America, by M. Allen. — *Land and Fresch Water Shells of North America* (part. II). *Pulmonata climnophila and Thalassophila,* by M. W. G. Binney. — *Land and Fresch Water Shells of North America,* part. III. *Ampullaridæ, Valvatidæ, Viviparidæ, Fresh-Water Rissoidæ, Cyclophoridæ, Truncatellidæ, Fresh-Water Neritidæ, Helicinidæ,* by M. W. G. Binney. — *Researches upon the Hydrobiinæ and allied Forms : chiefly made from materials in the Museum of the Smithsonian Institution,* by M. d[r] Stimpson. — *Check List of the Invertebrate Fossils of North America. Eocene and oligocene,* by M. T. A. Conrad. — *Catalogue of Minerals with their Formulas, etc.,* by M. Egleston. — *A Dictionnary of the Chinook Jargon or Trade Language of Oregon,* by M. George Gibbs. (T. VII.)

WASHINGTON. — Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year, 1865. — Washington, 1866, in-8°.

WASHINGTON. — Report of the secretary of war with accompanying papers (Rapport de la secrétairerie de la guerre, avec accompagnement de documents). — Washington, 1866, in-8°.

Massachusetts (État de).

CAMBRIDGE. — Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoölogy at Harvard college, in Cambridge, together with the report of the director, 1866. (Rapport annuel de l'Administrateur du Muséum de zoo-

logie comparée du collége Harvard, de Cambridge, avec le rapport du directeur.) — Boston, 1867, in-8°.

New-York (État de).

NEW-YORK. — Annals of the Lyceum of natural History of New-York (Annales du Lycée d'Histoire naturelle de New-York), t. VIII, nos 11-14. — New-York, 1867, in-8°, avec pl.

On the Young Stages of a few Annelide, by M. Alexander Agassiz. — *Lepidopterological contributions*, by MM. Aug. Grote and Coleman M. Robinson. — *Notes on the Natural History of the scorpion*, by M. the Hon. Richard Hill, of Jamaica.

Pensylvanie (État de).

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of Natural Sciences of Philadelphia (Actes de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie), année 1866. — Philadelphie, 1866, in-8°.

A study of the Ieteridae, by John Cassin. — *Descriptioni of twelve Newe species of Unionidæ from South America*, by Isaac Lea. — *Fasti Ornithologiæ*, by John Cassin. — *A History of the « Small black erratic Ant, »* by dr G. Lincecum, of Texas. — *Fourth Contribution to the Herpetology of Tropical America*, by prof. E. D. Cope. — *Oservations on the Cranial Forms of the American Aborigines, based upon specimens contained in the Academy of Natural Sciences of Philadelphia*, by J. Aitken Meigs. — *Description of some new species of Diurnal Lepidoptera*, by Tryon Reakirs. — *Notes on the Vespertilionidæ of Tropical America*, by H. Allen. — *On the Agricultural Ant. (Myrmica Malefaciens)*, by Gideon Linceeum. — *On the Consumption of Force by Plants in overcoming Gravitation*, by Thomas Mechan.

§ IV. Ouvrages offerts par les membres de la Société.

BELLIN (Antoine-Gaspard). — *Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire*. — Paris, 1846, in-8°.

— *La Silhouette du jour. Abus, vices, travers ou les sou-*

— Paris, 1857-60,

ÉT/

Poème didactique en quinze

... in-12.

— Exposition universelle. — Paris, 1867, in-8°.

1846. ... (J.-E.), secrétaire général de la Société royale de Belgique, etc. — *Monographie de la classe des Fougères.* — Bruxelles, 1868, in-8°, avec pl.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques). — *Des Idées innées, de la mémoire et de l'instinct.* — Paris, 1868, in-8°.

— *Exposition publique des produits de l'industrie.* — Paris, 1867, in-8°.

BOUGOUIN (Charles). — *Les officiers du château de Nantes et la forteresse de Pirmil.* — Nantes, in-8°, 1866.

CAUMONT (de). — *Rapport verbal fait à la Société française d'Archéologie sur divers monuments.* — Caen, 1866, in-8°, avec pl.

CHATEL (Victor). — *Maladie de la vigne.* — Caen, 1867, in-12.

— *Lettre relative aux Silex taillés de main d'homme ou antéhistoriques.* — Caen, 1866, in-12.

CONTEJEAN (Charles), professeur à la Faculté de Poitiers. — *Des phénomènes glaciaires.* — Niort, in-8°, 1867.

— *Premiers habitants de l'Europe.* — Niort, in-8°, 1867.

GRÉAU (Julien). — *Étude sur quelques monnaies en or et en argent de l'époque mérovingienne portant le nom de la ville de Troyes.* — Troyes, 1867, in-8°, avec pl.

HÉLIE (Auguste). — *Alise et Vercingétorix.* — Paris, 1867, in-12.

HÉRICOURT (comte Achmet d'). — *Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.* — Paris, 1866, in-8°. (*Hommage de M. Octave Gastineau.*)

— *L'Analyse, revue mensuelle des institutions scientifiques, littéraires, artistiques et agricoles de la France et de l'étranger.*

1re *année, t. I.* — Paris, 1866, in-8°. (*Don de M. Octave Gastineau, secrétaire du Corps législatif.*)

JAUBERT (comte), membre libre de l'Académie des Sciences. — *Les académiciens libres inéligibles aux siéges de membres titulaires.* — Paris, 1867, in-4°.

MARTINEAU (Aimé). — *Le Cardinal de Richelieu*, t. Ier. — Paris, 1866, in-8°.

OTREPPE DE BOUVETTE (Albert d'). — *Essai de tablettes liégeoises*, 67e livraison. — Liége, 1867, in-12.

PARROT (Armand), membre de l'Institut historique de France. — *Messire Guillaume Poyet, chancelier de France.* — Paris, 1867, in-8°, avec pl.

RICHE (Alfred), professeur agrégé à l'école supérieure de pharmacie. — *Charbon et diamant.* (Revue des cours scientifiques, 12 janvier 1867.) — Paris, 1867, in-4°.

ROBINOT-BERTRAND, avocat. — *Rapport de la commission des prix de la Société académique de Nantes.* — Nantes, 1866, in-8°.

— *La Légende dorée* (poème). — Paris, 1867, in-12.

SAGOT (P.). — *De la végétation aux îles Canaries. Des plantes des pays tempérés et des plantes des régions intertropicales.* — Paris, 1867, in-8°.

SMYTTÈRE (P.-J.-E. de), médecin en chef honoraire, etc. — *Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel* (1320). — Lille, 1864, in-8°, avec pl.

— *Recherches historiques sur les seigneurs, châtelains et gouverneurs de Cassel.* — Lille, 1866, in-8°.

— *Recherches historiques sur les armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers.* — Auxerre, 1867, in-8° avec pl.

VAILLANT (Léon). — *Conférence sur les Madrépores.* (Revue des cours scientifiques, 15 juin 1867.) — Paris, 1867, in-4°.

VALENTIN-SMITH, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris, etc. — *Du tribunal de police en Angleterre.* — Paris, in-8°, 1863.

— *Lectures faites à la Sorbonne.* — Paris, in-8°, 1866.

— *De l'origine des peuples de la Gaule Transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine.* — Paris, imprimerie impériale, 2e édition, 1866, in-8°, avec planches.

§ V. Envois divers.

ANDELARRE (marquis d'), député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice* 1860. — Paris, 1863, in-4°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

— *Rapport sur la question des compensations à accorder à l'agriculture.* — Paris, 1867, in-8°. (*Offert par M. A. Parrot.*)

BILLAULT, ministre sans portefeuille. — *Discours sur la question italienne, prononcé dans la séance du Sénat du 3 mars* 1862. — Paris, 1862, in-8°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

BROCCHI. — *Rapport sur les nouveaux engrais par l'acide phosphorique.* — Paris, 1864, in-4°. (*Offert par M. O. Gastineau.*)

CHAUCHARD, député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'enseignement primaire.* — Paris, 1866, in-4°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

DEBACQ (Charles). — *Essai sur les grandeurs des différents ordres.* — Paris, 1867, in-8°. (*Hommage de l'auteur.*)

DUREAU. — *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'Histoire et de l'Archéologie*, 1re année. — Paris, 1866, in-12. (*Offert par l'auteur.*)

FOUCHER DE CAREIL (comte). — *Rapport sur les encouragements accordés à l'Agriculture et à la race chevaline.* — Paris, 1867, in-8°. (*Don de M. A. Parrot.*)

FOURNÈS (marquis de). — *Rapport sur l'enseignement agricole.* — Paris, 1867, in-8°. (*Offert par M. A. Parrot.*)

FREMY, député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Auxerre à s'imposer extraordinairement, session de* 1866. — Paris, 1866, in-4°. (*Offert par M. O. Gastineau.*)

GOUIN, député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'amortissement, session de* 1866. — Paris, 1866, in-4°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

LE ROUX (Alfred), député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice* 1863. — Paris, 1862, in-4°. (*Offert par M. O. Gastineau.*)

— *Liste des députés au Corps législatif, des membres du Sénat et du Conseil d'État.* — Paris, 1865, in-12. (*Hommage de M. O. Gastineau.*)

LOUVET, député au Corps législatif. — *Discours sur l'impôt, prononcé au Corps législatif dans la séance du 26 juin* 1866. — Paris, 1866, in-12. (*Donné par M. O. Gastineau.*)

MAURIN (Sélim-Ernest). — *Analyse et synthèse de l'épidémie cholérique.* Marseille, 1866, in-8°. (*Hommage de l'auteur.*)

MIRAL (du), député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission du budget, session de* 1866. — Paris, 1866, in-4°. (*Offert par M. O. Gastineau.*)

O'QUIN, député au Corps législatif. — *Rapport fait au*

nom de la Commission du budget, session de 1862. Paris, 1862, in-4°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

— *Rapport fait au nom de la Commission du budget,* 1^er^ *semestre* 1865. — Paris, 1865, in-4°. (*Ibid.*)

PAPIRI. — *Livretto affreducci da falerone signore di Fermo.* Fermo, 1867, in-12. (*Offert par M. H. Langlois.*)

PEREIRE (Émile), député au Corps législatif. — *Discours sur la marine marchande, prononcé au Corps législatif dans les séances des* 13 *et* 16 *avril* 1866. — Paris, 1866, in-8°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

REY. — *Toulouse. Hommage aux Toulousains* (poème). — Montauban, 1867, in-8°. (*Offert par l'auteur.*)

ROTOURS (des), député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux indemnités à accorder par suite du typhus contagieux des bêtes à cornes.* — Paris, 1866, in-4°. (*Donné par M. O. Gastineau.*)

ROUHER, ministre d'État. — *Discours sur la politique du gouvernement, prononcé au Corps législatif dans la séance du* 19 *mars* 1866. — Paris, 1866, in-8°. (*Ibid.*)

SAY (Léon). — *Observations sur le système financier de M. le Préfet de la Seine.* — Paris, 1865, in-8°. (*Ibid.*)

SEGRIS (Émile), député au Corps législatif. — *Rapport fait au nom de la Commission des finances, session de* 1862. — Paris, 1862, in-4°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

§ VI. Publications périodiques et Catalogues.

BIBLIOPHILE DE L'OUEST DE LA FRANCE. Revue mensuelle, 1^re^ année, n^os^ 1, 4, 5, 6. — Saint-Jean d'Angely, 1867, in-4°.

REVUE DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE ET DU POITOU, 4^e^ année, 25 mai-25 juin 1867. — La Rochelle, 1867, in-8°.

Analyse des Travaux de la Société académique de Maine-et-Loire, pendant l'année 1866, p. 352.

L'ESPRIT NOUVEAU, journal littéraire, 1re année, n° 1-20. Paris, 1867, in-f°.

MONITEUR UNIVERSEL, journal officiel de l'Empire, 27 avril 1867. — Paris, 1867, in f°.

Compte-rendu par M. Hippeau, secrétaire du Comité des Travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, *du Mémoire de M. Armand Parrot, sur* Roger Bacon, sa vie, ses œuvres, son siècle, *lu à la Sorbonne le 26 avril* 1867.

MONITEUR DU CALVADOS ET PILOTE RÉUNIS, 25 octobre 1867. — Caen, 1867, in-f°.

Rapport sur la culture de la pomme de terre à Billancourt, par M. Victor Châtel.

CATALOGUE GÉNÉRAL de la Librairie française pendant 25 ans (1840-1865), par M. Otto Laurenz. — Livraison-spécimen. — Paris, 1867, in-8°.

CATALOGUE de la librairie de E. Donnaud. — Paris, 1867, in-18.

CATALOGUE de la librairie de J.-B. Mulot. — Paris, 1867, in-12.

nom de la Commission du budget, session de 1862, in-4°. (*Don de M. O. Gastineau.*)

— *Rapport fait au nom de la Commi*

mestre 1865. — Paris, 1865, in-4°. ...ONDANTES.

PAPIRI. — *Livretto affraducr*

Fermo, 1867, in-12. (*Offert*

PEREIRE (Émile), d... ...ance.

sur la marine march

les séances des 13 ...ERRY. — Société historique et archéo-

(*Don de M. O.* ...teau-Thierry.

REY. — ...été Académique de Laon.

Montan' ...TIN. — Société Académique des Sciences, ...elles-lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

BC ... CONSTANTINE. — Société Archéologique de la

... ...rince de Constantine.

...MARITIMES. — NICE. — Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation de Nice.

— Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

ARDÈCHE. — PRIVAS. — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.

ARIÈGE. — FOIX. — Société d'Agriculture de l'Ariège.

AUBE. — TROYES. — Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

AVEYRON. — RODEZ. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Rodez.

BAS-RHIN. — STRASBOURG. — Société des Sciences naturelles de Strasbourg.

BOUCHES-DU-RHONE. — AIX. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres de Marseille.

MARSEILLE. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

— Société impériale de Statistique de Marseille.

CALVADOS. — CAEN. — Société des Antiquaires de Normandie.

— Société française d'Archéologie pour la Conservation des monuments.

Institut des provinces de France.

— Société Linnéenne de Normandie

CHARENTE-INFÉRIEURE. — LA ROCHELLE. — Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de la Rochelle.

ROCHEFORT. — Société d'Agriculture des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.

SAINT-JEAN-D'ANGELY. — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.

COTE-D'OR. — DIJON. — Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

SÉMUR. — Société des Sciences historiques et naturelles de Sémur.

CREUSE. — GUÉRET. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de Guéret.

DEUX-SÈVRES. — NIORT. — Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres.

DOUBS. — BESANÇON. — Société d'Émulation du Doubs.

— Société de Médecine de Besançon.

MONTBÉLIARD. — Société d'Émulation de Montbéliard.

EURE. — EVREUX. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Evreux.

FINISTÈRE. — BREST. — Société Académique de Brest.

GARD. — NISMES. — Société d'Agriculture de Nismes.

GIRONDE. — BORDEAUX. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

— Société Linnéenne de Bordeaux.

— Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

HAUTE-GARONNE. — Toulouse. — Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

— Société d'Histoire naturelle de Toulouse.

— Société d'Agriculture du département de la Haute-Garonne.

HAUTE-LOIRE. — Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Tarbes. — Société Académique de Tarbes.

HAUT-RHIN. — Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.

HAUTE-SAONE. — Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de la Haute-Saône.

HÉRAULT. — Montpellier. — Académie des Sciences de Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE. — Rennes. — Société départementale d'Agriculture de Rennes.

— Société des Sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine.

INDRE-ET-LOIRE. — Tours. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et Loire.

— Société Archéologique de Touraine.

— Société Médicale du département d'Indre-et-Loire.

ISÈRE. — Grenoble. — Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère.

JURA. — Lons-le-Saunier. — Société d'Émulation du Jura.

Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIR-ET-CHER. — Blois. — Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

LOIRE. — SAINT-ÉTIENNE. — Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

LOIRE-INFÉRIEURE. — NANTES. — Société Académique de Nantes.

— Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

LOIRET. — ORLÉANS. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

LOZÈRE. — MENDE. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.

MAINE-ET-LOIRE. — ANGERS. — Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

— Société de Médecine d'Angers.

MANCHE. — CHERBOURG. — Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE. — CHALONS-SUR-MARNE. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

REIMS. — Académie impériale de Reims.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des Sciences naturelles de Vitry-le-François.

MAYENNE. — MAYENNE. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE. — NANCY. — Académie de Stanislas de Nancy.

MEUSE. — VERDUN. — Société Philomathique de Verdun.

MORBIHAN. — VANNES. — Société Polymathique du Morbihan.

NIÈVRE. — NEVERS. — Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.

NORD. — Cambrai. — Société d'Émulation de Cambrai.

Lille. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Valenciennes. — Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

OISE. — Clermont. — Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Clermont.

PAS-DE-CALAIS. — Arras. — Académie d'Arras.

Boulogne. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Perpignan. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire de Perpignan.

RHONE. — Lyon. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— Société impériale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

— Société Linnéenne de Lyon.

— Société Littéraire de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. — Autun. — Société Éduenne d'Autun.

Macon. — Académie des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Mâcon.

SARTHE. — Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

SEINE. — Paris. — Ministère de l'Instruction publique.

— Comité des Travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.

— Académie des Sciences.

— Institut historique de France.

— Société française de Numismatique et d'Archéologie.

— Société Botanique de France.

— Association Scientifique de France.

— Société impériale Zoologique d'Acclimatation.
— Société Philotechnique de Paris.
— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le Havre. — Société hâvraise d'Études diverses.

Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.

— Société Centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

SEINE-ET-MARNE. — Meaux. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Melun. — Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. — Versailles. — Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

SOMME. — Abbeville. — Société impériale d'Émulation d'Abbeville.

Amiens. — Académie impériale des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts de la Somme.
— Société des Antiquaires de Picardie.
— Société Industrielle d'Amiens.

TARN. — Castres. — Société Littéraire et Scientifique de Castres.

VAR. — Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

VENDÉE. — Napoléon-Vendée. — Société d'Émulation de la Vendée.

VIENNE. — Poitiers. — Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.
— Société des Antiquaires de l'Ouest.

VOSGES. — Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.

YONNE. — Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Avallon. — Société d'Études d'Avallon.

Sociétés savantes de l'Étranger.

ALLEMAGNE. — Brême. — Société des Sciences naturelles de Brême.

ANGLETERRE. — Manchester. — Société Littéraire et Philosophique de Manchester.

AUTRICHE. — Brunn (Moravie). — Société impériale-royale pour l'amélioration de l'Agriculture et l'étude des Sciences naturelles dans la Moravie.

Gratz (Styrie).—Société des Sciences naturelles de Gratz.

BAVIÈRE. — Durkeim. — Société d'Histoire naturelle du Palatinat bavarois du Rhin dite *Pollichia*.

BELGIQUE. — Bruxelles. — Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

— Société Royale de Botanique de Belgique.

Mons (Hainaut). — Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

PRUSSE. — Kœnigsberg. — Société Royale de Physique et d'Économie de Kœnigsberg.

SUÈDE ET NORWÈGE. — Christiania. — Université Royale de Christiania.

SUISSE. — Genève. — Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Lausanne. — Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Neuchatel. — Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

AMÉRIQUE DU NORD. — Boston (Massachusetts). — Académie Américaine des Arts et des Sciences.

Cambridge. — Collége Harvard et Musée de zoologie comparée.

New-York. — Lycée d'Histoire naturelle.

Philadelphie (Pensylvanie). — Académie des Sciences naturelles de Philadelphie.

Washington (Colombie). — Institution Smithsonienne.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE

Dignitaires.

Président d'honneur.

2 août 1865 [1] S. Ex. M. DURUY (Victor), G. O. ✻ ✻, ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, président du conseil impérial de l'Instruction publique, au Ministère, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Présidents honoraires.

MESSIEURS

28 avril 1857. ANGEBAULT (Guillaume-Louis-Laurent), ✻, évêque d'Angers.

3 mars 1858. BOURLON DE ROUVRE (Louis), C. ✻, O. I. ❶, ancien préfet de Maine-et-Loire, préfet de la Loire-Inférieure à Nantes (Loire-Inférieure).

28 avril 1857. DUBOYS (Ernest), O. ✻, ancien maire d'Angers, ancien député, premier président à la Cour impériale d'Orléans, à Orléans (Loiret).

3 janv. 1866. PORIQUET (Eugène), O. ✻, O. I. ❶, préfet de Maine-et-Loire, à Angers.

[1] Date de l'élection.

Bureau général.

Président.

M. le comte DE LAS CASES (Barthélemy), O. ✱, député au Corps législatif, chambellan honoraire de l'Empereur.

Directeur.

M. PLANCHENAULT (Nicolas), O. ✱, président de chambre honoraire à la Cour impériale d'Angers.

Secrétaire général.

M. BÉRAUD (Toussaint-Charles), ✱, conseiller honoraire à la Cour impériale.

Secrétaire-archiviste.

M. PARROT (Paul-Armand), peintre d'histoire et archéologue.

Trésorier.

M. CHARON (Pierre), greffier de la Justice de paix.

Bureaux des sections.

1re *section. — Sciences physiques et naturelles.*

Président, M. BOREAU, directeur du Jardin botanique, professeur à l'École supérieure.

Vice-président, M. DECHARME, professeur de physique au Lycée et à l'École supérieure.

Secrétaire, M. BOUCHÉ, professeur de mathématiques au Lycée et à l'École supérieure.

Vice-secrétaire, M. ORLOWSKY, garde-mines.

2e *section. — Sciences médicales.*

Président, M. DAVIERS, directeur de l'École de médecine.

Vice-président, M. GUICHARD, docteur en médecine.

Secrétaire, M. MENIÈRE, pharmacien de première classe.

Vice-secrétaire, M. PÊCHE, pharmacien.

3e *section. — Belles-lettres, histoire, archéologie et beaux-arts.*

Président, M. MOURIN, ancien professeur d'histoire au Lycée.

Vice-président, M. THOUVENEL, professeur de littérature.

Secrétaire, M. PARROT, peintre et historien.

Vice-secrétaire, M. LOISEAU, professeur de seconde au Lycée.

4e *section. — Agriculture, zootechnie, pisciculture, acclimatation.*

Président, M. CHATEL, agronome.

Vice-président, M. BERGER-LOINTIER, ✱, membre du Conseil général.

Secrétaire, M. BAUDRY, pharmacien.

Vice-secrétaire, M. LÉGER, avocat.

5e *section. — Industrie, technologie, commerce, statistique.*

Président, M. BESNARD, ✱, manufacturier.

Vice-président, M. LAINÉ-LAROCHE, ✱, président de la Chambre de Commerce.

Secrétaire, M. CHEVRÉ-LOFFICIAL, ancien négociant.

Vice-secrétaire, M. CHAUVIN, ✱, professeur à l'École impériale d'arts et métiers.

Membres honoraires.

MESSIEURS

v. 1857. JAUBERT (Hippolyte-François, comte), O. ✱, ancien ministre, membre libre de l'Académie des Sciences, président de la Société botanique de France, 11, rue Las-Cases, à Paris.

v. 1861. LA MARTINE (Alphonse-Marie-Louis de), ✱, ancien ministre, ancien député à l'Assemblée Législative, membre de

l'Académie française et de l'Institut historique de France, 43, rue Ville-Levêque, à Paris.

7 mars 1866. LE VERRIER, (Urbain-Jean-Joseph), G. O. ✱, C. ✠ †, sénateur, directeur de l'Observatoire, membre de l'Institut (Académie des Sciences), et du Bureau des longitudes, inspecteur général de l'Université, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, etc., à l'Observatoire impérial, rue Cassini, à Paris.

7 nov. 1860. MALAGUTI (François), O. ✱, O. I. ❶, recteur de l'Académie de Rennes, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, de l'Académie de Turin, etc., à Rennes (Ille-et-Vilaine).

10 avril 1861. MICHELET (Jules), ✱, ancien professeur d'histoire au Collége de France, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, et de l'Institut historique de France, 44, rue de l'Ouest, à Paris.

13 nov. 1867. MORTIER (Barthélemy du), membre de la Chambre des représentants, président de la Société royale de Botanique, et membre de l'Académie royale des Sciences de Belgique, à Tournay (Belgique).

28 avril 1857. MOURIER (Adolphe-Auguste-Corneille), C. ✱, O. I. ❶, inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur, ancien recteur des Académies de Rennes et de Bordeaux, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, etc., à la Sorbonne, à Paris.

7 juin 1865. PONGERVILLE (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé, Samson de), C. ✱, membre de l'Académie française, président honoraire de l'Institut historique de France, conseiller général de la Seine, etc., 7, rue Taranne, à Paris.

Membres titulaires résidants.

MESSIEURS

1857. ADVILLE (Jean-Gabriel), lieutenant d'artillerie de marine en retraite, conservateur de la Bibliothèque de la ville, 10, rue Courte.

1860. ALLARD (Gaston), naturaliste, route des Ponts-de-Cé.

1857. BARASSÉ (Eugène), imprimeur-libraire, 83, rue Saint-Laud.

1860. BAUDRY (Joseph-Alexandre), pharmacien du Bureau de bienfaisance, 37, rue Châteaugontier.

1857. BELLIER (Emile), conseiller à la Cour impériale, 2, rue Ménage.

1857. BÉRAUD (Toussaint-Charles), ✱, conseiller honoraire à la Cour impériale, 6, rue Saint-Gilles.

1857. BERGER-LOINTIER (François), ✱, ancien avocat, ancien sous-préfet, membre du Conseil général, maire de Briollay, 14, rue Ménage.

1857. BESNARD (François), ✱, manufacturier, membre de la Chambre de Commerce et du Conseil municipal, rue des Minimes.

1857. BIBART (Auguste), architecte, 11, place du Ralliement,

1857. BIGOT (Pierre-Elie), banquier, 5, rue des Cordeliers.

1857. BIGOT (Théodore-Charles), ✱, O. I. ❶, professeur honoraire à l'École de médecine, administrateur des Hospices, membre du Conseil municipal, 3, rue de l'Hôpital.

1857. BLAVIER (Aimé-Etienne), ✱ ingénieur ordinaire des mines, conseiller d'arrondissement, 7, rue Hanneloup.

1857. BONNIN (Charles), peintre restaurateur de tableaux, 8, rue du Château.

1857. BOREAU (Alexandre), O. A. ❶, directeur du Jardin botanique, professeur à l'École supérieure, membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, etc., au Jardin botanique.

9 fév. 1857. BOUCHÉ (Auguste), O. I. ✪, professeur de mathématiques au Lycée et à l'École supérieure, 3, rue des Bas-Chemins.

7 mars 1860. BROSSARD DE CORBIGNY (Maxime), ingénieur ordinaire des mines, professeur de chimie à l'École supérieure, 46, rue de la Fidélité.

2 déc. 1857. CARRIOL-BARON (Étienne), ancien manufacturier, 9, rue Saint-Samson.

9 fév. 1857. CHARON (Pierre), greffier de la Justice de paix du premier canton, 28, rue Hanneloup.

13 nov. 1867. CHATEAU (Jean-Rémy), professeur à l'École normale, préparateur de physique à l'École supérieure, à l'École normale.

2 déc. 1857. CHATEL (Victor), agronome, ancien banquier, président-fondateur du Comice communal agricole et horticole de Valcongrains, membre de la Société impériale d'Acclimatation, 38, rue de la Fidélité.

9 fév. 1857. CHAUVIN (Charles), ✱, professeur de mathématiques à l'École impériale d'arts et métiers, maire de Mûrs, membre du Conseil général, directeur d'ardoisières, 2, rue Saint-Jacques.

11 nov. 1857. CHENUAU (Gabriel-Auguste-Romain), juge au Tribunal de première instance, 34, rue Desjardins.

13 nov. 1867. CHEUX (Albert), naturaliste, 9, rue Chaperonnière.

9 fév. 1857. CHEVRÉ-LOFFICIAL (Louis-Théophile), ancien négociant, ancien adjoint au maire, 46, rue Saint-Joseph.

9 fév. 1857. COSNIER (Léon), ancien imprimeur-libraire, 42, rue de la Fidélité.

9 nov. 1864 COUDREUSE (Julien-Joseph-Emmanuel), avocat à Baugé (Maine-et-Loire).

9 fév. 1857. COUILLON (Mamert), ✱, ancien conseiller de préfecture, 2, place de Lesvière.

3 mars 1862. DABURON (Charles), notaire, membre du Conseil municipal, 34, rue Beaurepaire.

9 fév. 1857. DAUBAN (Jules-Joseph), conservateur du Musée de peinture et de sculpture, 12, rue Courte.

1857. DAVIERS (Eugène), O. I. ✠, directeur de l'École de médecine, professeur de clinique externe, membre du Conseil municipal, 7, rue Saint-Jacques.

1864. DECHARME (Constantin), O. A. ✠, docteur ès-sciences, professeur de physique au Lycée et à l'École d'enseignement supérieur, membre de la Société des Amis des sciences (Société Thénard), de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, etc., 1, place du Lycée.

1866. DIEZ (Charles-Nicolas-Denis), docteur-ès-lettres, censeur des études au Lycée impérial.

1867. DUMONT (Charles-Joseph), docteur en droit, avocat, 20, rue Flore.

1859 ENON (Henri), pharmacien. place Travot, à Cholet (Maine-et-Loire).

1857. FLEURY (Victor), horloger, 64, rue Plantagenet.

1857. FOURNIER (Charles), ancien juge de paix, 44, rue Saint-Joseph.

1857. GENEVIER (Gaston), pharmacien, membre de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

1857. GOUIN (Eugène-Marie), docteur en médecine, 44, rue de la Fidélité.

1857. GUÉRIN (Émile), licencié en droit, ancien notaire, rue Desjardins prolongée.

1857. GUICHARD (Ambroise-Henri-Marie), médecin en chef de l'Hospice des pénitentes, 1, rue Desjardins.

1857. HILAIRE (Henri-Prosper), docteur-médecin, 59, rue Saint-Aubin.

1859. JEANNEAU (Louis) pharmacien, 37, rue Beaurepaire.

1865. JUMELIN (Paul), architecte, 6, rue de la Préfecture.

1857. LACHÈSE (Paul), imprimeur-libraire, 13, chaussée Saint-Pierre.

1857. LAINÉ-LAROCHE (Adolphe), ✠, ancien manufacturier, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal, 5, rue des Lices.

11 nov. 1857. LAROCHE (Victor), négociant, 58, rue Baudrière.

9 fév. 1857. LAS-CASES (Charles-Joséphine-Auguste-Pons-Barthélemy marquis de), comte de l'Empire, O. ✱, député, chambellan honoraire de l'Empereur, conseiller général et maire de Chalonnes, au château du Roc, près de Chalonnes (Maine-et-Loire), et 9, rue Saint-Florentin, à Paris.

9 fév. 1857. LEDANTEC (Alfred-Auguste), conducteur de 1re classe des ponts-et-chaussées, 25, rue de Paris.

9 fév. 1857. LEGER (Charles), avocat, 15, boulevard de la Mairie.

6 juillet 1864. LEMARDELAY, docteur-médecin, rue Vieux-Greniers, à Cholet (Maine-et-Loire).

9 fév. 1857. LENS (Léon de), ✱, O. I. ❶, inspecteur de l'Académie, 6, rue Desjardins.

14 nov. 1866. LOISEAU (Louis-Arthur), docteur ès-lettres, professeur de seconde au Lycée impérial, rue Neuve-de-Saumur.

2 déc. 1857. LORIOL DE BARNY (Marie-Auguste-Edouard), notaire, 16, place du Ralliement.

1 fév. 1860. MAILLET (Henri), pharmacien, 34, place d'Orléans, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

11 nov. 1857. MENIÈRE (Charles), pharmacien de première classe, membre de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, etc., 5, place du Pilori.

5 déc. 1866. MICHELET (Charles), O. I. ❶, inpecteur des Écoles primaires, rue Béclard.

9 fév. 1857. MICHELIN (Jean-Baptiste-Marie), docteur-médecin, 6, rue Vieille Charte.

9 janv. 1861. MONTRIEUX (René), ✱, maire d'Angers, conseiller général, membre de la Chambre de Commerce, président de la Commission des ardoisières, 30, boulevard de Saumur.

9 fév. 1859. MOURIN (Ernest-Marie-Charles), ancien professeur d'histoire au Lycée, banquier, 18, rue Desjardins.

3 avril 1860. OLLIVIER (Aristide-Edouard), pharmacien, 5, rue de la Trinité.

3 mars 1858. ORIOLLE-GABEAU (Julien), ancien manufacturier, 2, rue des Lices.

. 1857. ORIOLLE (Ernest-Julien), filateur, conseiller d'arrondissement, 10 et 12, rue Beaurepaire.

. 1857. ORLOWSKY (Stanislas), garde-mines, directeur d'ardoisières à Trelazé (Maine-et-Loire.)

. 1864. PARROT (Paul-Armand), peintre d'histoire, membre de l'Institut historique de France, de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments, de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Paris, de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de la Société archéologique de Touraine, de la Société d'Études d'Avallon, de la Société d'Émulation du Jura, etc., 30, rue Châteaugontier.

. 1866. PÊCHE (Amand-Marie-Simon-Edouard), pharmacien, 37, rue Plantagenet.

. 1857. PETIT DE CHEMELLIER (Jean-Guy-René), ✱, maire de Blaison (Maine-et-Loire), 10, boulevard de la Mairie.

. 1858. PIQUELIN (Jean-Fidèle), avocat, ancien adjoint au maire d'Angers, 65, rue Saint-Laud.

. 1857. PLANCHENAULT (Nicolas), O. ✱, président de chambre honoraire à la Cour impériale, ancien adjoint au maire d'Angers, 4, boulevard des Pommiers.

. 1868. PORT (Célestin), O. A. ❶, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de Maine-et-Loire, chemin de Saint-Léonard.

. 1857. RICHARD (Maximilien), manufacturier, président du Tribunal de commerce, membre du Conseil municipal, 7, rue de la Madeleine.

. 1857. RICHE (Gérard-Jacques-Philippe), agent comptable à l'École impériale d'arts et métiers, rue du Godet, à l'École d'arts et métiers.

. 1857. RIDARD (Thomas), docteur en médecine, ancien maire de Corné (Maine-et-Loire), 56, rue Saint-Aubin.

. 1859. SAILLANT (Ernest-Henri-Emile), négociant, 6, rue Grainetière.

. 1866. SAILLANT (Edmond-Georges), négociant, 5, rue Flore.

8 janv. 1868. TEISSIER (Camille), docteur en médecine, 45, boulevard de Laval.

9 fév. 1857. THOUVENEL (Antoine-Hippolyte), professeur de littérature, 6, rue Grainetière.

9 fév. 1857. TROTTIER (Henri), négociant, 5, rue Saint-Maurille.

9 janv. 1859. VALLERAY (Sylvain), pharmacien, 11, place du Pélican.

8 janv. 1868. ZÉVORT (Arthur), professeur d'histoire au Lycée impérial et à l'École supérieure, 21, rue du Lycée.

Membres titulaires non résidants.

MESSIEURS,

4 janv. 1860. BODARD DE LA JACOPIÈRE, archéologue, au château de la Jacopière, près de Craon (Mayenne).

14 nov. 1866. BOUGOUIN (Charles), secrétaire de la Société archéologique et membre de la Société Académique de Nantes, 2, rue de la Fosse, à Nantes (Loire-Inférieure).

11 nov. 1863. CHÉDEAU, avoué, trésorier de la Société d'Agriculture de Mayenne, membre de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments, 11, place de Cheverus, à Mayenne (Mayenne).

11 nov. 1863. DAVID, graveur sur pierres fines, 12, rue Campagne première, à Paris.

10 avril 1861. DÉSÉGLISE (Alfred), botaniste, rue de la Chaussée d'Antin à Paris (Seine).

7 juin 1865. DOGNÉE (Eugène-Marie-Octave), C. ✠ commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre, chevalier de la Couronne de Chêne, docteur en droit, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de l'Institut archéologique Liégeois et de la Société archéologique d'Athènes, membre membre honoraire de l'Union des Artistes Liégeois, correspondant de l'Académie royale d'archéologie d'Espagne,

de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, etc., place des Carmes, à Liège (Belgique).

In 1865. ESTAINTOT (Langlois, comte d'), maire de Fultot, ancien président de la Société impériale d'horticulture de la Seine-Inférieure, membre de l'Institut des provinces, de la Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, etc., 8, rue de la Cigogne, à Rouen (Seine-Inférieure).

)v. 1865. FRANCHET (L.), naturaliste, membre de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, au château de Cheverny (Loir-et-Cher).

v. 1860. FRÉMY (Ernest), avocat, 5, rue des Ponts, à Loches (Indre-et-Loire).

In 1863. GASTINEAU (Octave), secrétaire du Corps législatif, au Corps législatif, à Paris (Seine).

al 1867. GRÉAU (Julien), archéologue, ancien président de la Société académique de l'Aube, membre de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, etc., 10, rue du Palais-de-Justice, à Troyes (Aube).

v. 1859. GUBLER (Adolphe), médecin en chef de l'hôpital Beaujon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, vice-président de la Société botanique de France, etc., 6, rue de Seine, à Paris.

lt 1862. JULLIEN-CROSNIER (Charles), directeur du Musée d'histoire naturelle d'Orléans, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux, etc., 54 *bis*, rue d'Illiers, à Orléans (Loiret).

c. 1859. LEGRAND (Antoine), agent-voyer, à Montbrison (Loire).

al 1867. MARTINEAU (Aimé), avocat, ancien avoué près la Cour impériale de Poitiers, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

in 1867. MAYER (Charles), docteur ès-sciences, professeur de paléontologie à l'École polytechnique fédérale et conservateur des collections géologiques du Musée fédéral d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, de

la Société helvétique des Sciences naturelles, membre honoraire de la Société d'Histoire naturelle de Saint-Gall, membre étranger de la Société impériale et royale de Zoologie et de Botanique de Vienne, etc., à Zurich (Suisse).

7 juin 1865. VASSEUR (Henri), filateur, membre de la Société industrielle d'Amiens, 2, rue Constantine, à Amiens (Somme).

Membres correspondants.

MESSIEURS,

4 janv. 1868. BELLIN (Antoine-Gaspard), docteur en droit, avocat, juge suppléant au Tribunal de première instance de Lyon, ancien secrétaire général de la Société littéraire de Lyon, membre de la Société philotechnique, rue de Paris, à Lyon (Rhône).

13 nov. 1867. BOMMER (Jean-Edouard), secrétaire général de la Société royale de Botanique de Belgique, conservateur des collections de la Société royale d'Horticulture de Belgique (Jardin botanique de Bruxelles), etc., 3, Marché-aux-Bois, à Bruxelles (Belgique.)

5 juillet 1865. BONNAIRE, ancien député, secrétaire-général de la Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes, à Nice (Alpes-Maritimes.)

13 nov. 1867. BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES (Jacques), O. ✻, C. + commandeur et officier de plusieurs Ordres, ancien directeur des Douanes, président honoraire de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville etc., 27, rue des Minimes, à Abbeville (Somme).

7 mai 1867. BOYER DE SAINTE-SUZANNE (Charles de), ✻, sous-préfet de Sceaux, membre de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., à Sceaux (Seine).

n 1865. CAUMONT (Arcisse de), C. ✠ O. ✠, † membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fondateur de l'Institut des Provinces et de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments, membre honoraire et correspondant d'un grand nombre de Sociétés savantes nationales et étrangères, 23, rue des Carmes, à Caen (Calvados), et 63, rue Richelieu, à Paris (Seine.)

in 1865. CHALLE (Ambroise), O ✠, maire d'Auxerre, conseiller général, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Auxerre (Yonne).

in 1865. CHATELLIER (Armand-René du), membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, etc., au château de Kernütz, près de Pont-Labbé (Finistère).

ût 1862. CHATIN (Adolphe), ✠, O. I. ❶, docteur en médecine, professeur de botanique à l'École supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de Médecine, président de la Société botanique de France, etc., 7, quai Saint-Michel, à Paris (Seine).

in 1865. CHAZAUD (M.-A.), archiviste du département de l'Allier, membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société d'Émulation de l'Allier, etc., à Moulins (Allier.)

in 1865. COET (Emile), pharmacien de première classe, membre correspondant de la Société de Médecine de la Somme, de la Société d'Hydrologie médicale de Paris, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de la Somme, de la Société des Antiquaires de Picardie, inspecteur de pharmacie à Roye (Somme).

CONTEJEAN (Charles), professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Poitiers, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux, de la Société d'Émulation du Doubs, de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, à Poitiers (Vienne.)

in 1865. CORBLET (Jules), ✠, chanoine honoraire, historiographe

du diocèse d'Amiens, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, résidant de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Somme, de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., 37, rue de l'Aventure, à Amiens (Somme).

3 juin 1859. DEMARSY (Arthur), C. ✠, commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre, chevalier de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, secrétaire de la Société de l'École des Chartes, membre associé de la Société impériale des Antiquaires de France, correspondant de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., 69, boulevard Saint-Germain, à Paris et à Compiègne (Oise.)

2 juin 1858. DUCROS DE SAINT-GERMAIN (A.-M.-P.), naturaliste, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

3 fév. 1864. DUFOUR (Ed.), professeur d'histoire naturelle, président de Société Académique de Nantes, 6, rue l'Herronnière, à Nantes (Loire-Inférieure).

9 janv. 1861. DUMÉRIL (Auguste-Henri-André), ✠, docteur ès-sciences et docteur en médecine, professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, etc., au Muséum, à Paris (Seine).

7 avril 1858. DUSEIGNEUR, ancien pharmacien de la marine, membre de la Société Académique de Brest, etc., à Brest (Finistère).

5 déc. 1866. FILLEAU, ancien principal du collége d'Arras, vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, à Blois (Loir-et-Cher).

7 juin 1865. GARNIER (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe), ✠, conservateur de la Bibliothèque communale d'Amiens, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, archiviste de l'Académie impériale des Sciences, Belles lettres et Arts de la Somme, etc., à la Bibliothèque, à Amiens (Somme).

2 juin 1858. GASSIES (Jean-Baptiste), conchyoliogiste, membre des Sociétés Linnéennes de Bordeaux et de Lyon, de l'Académie

nationale des Sciences de Toulouse, etc., 24, allée de Tourny, à Bordeaux (Gironde).

5 nov. 1865. GASTINEAU (Benjamin), littérateur, à Paris (Seine).

7 fév. 1857. GIDEL (Charles), O. A. ✪, professeur de rhétorique au Lycée Bonaparte, 65, rue Caumartin, à Paris (Seine).

6 janv. 1858. GILLES (F.), chimiste, 3, rue Mechain, à Paris (Seine).

7 nov. 1860. GISTEL (Jean), professeur de sciences naturelles à Freysing, près Munich (Haute-Bavière).

9 nov. 1864. GRENIER (Charles), ✱, docteur en médecine, professeur de botanique à la Faculté des Sciences et à l'École de médecine de Besançon, membre de la Société d'Émulation du Doubs, etc., 106, Grande-Rue, Besançon (Doubs).

9 fév. 1857. GUÉPIN (Ange), docteur, ancien professeur à l'École de médecine de Nantes, ancien préfet, conseiller général. 30, rue Contrescarpe, à Nantes (Loire-Inférieure).

7 nov. 1860. GUÉRANGER (Edouard), chimiste, membre honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, etc., au Mans (Sarthe).

5 mai 1858. GUIBOUT (J.), agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée impérial de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

5 juillet 1865. HÉLIE (Auguste), archéologue, membre de la Société d'Études d'Avallon, à Avallon (Yonne).

7 juin 1865. HERICOURT (Achmet, comte d'), ✱ ✠, chevalier de l'Ordre impérial de Notre-Dame de Guadalupe, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, sous-directeur de l'Institut des provinces, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie d'Aras, etc., 9, rue Royer-Collard, à Paris (Seine).

24 juin 1857. LANDAIS, chimiste, à Paris (Seine).

LANGLOIS (Hippolyte), fondateur de l'Institut technique des arts et métiers de Fermo, à Fermo (Italie).

2 juin 1858. LECOQ (Henri), O. ✱, O. I. ✪, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, directeur du Jardin botanique, membre correspondant de

l'Académie des sciences et de l'Institut d'Egypte, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme.)

7 fév. 1857. LEDANTEC, directeur de l'école du Palais, à Belle-Ile-en-Mer.

7 nov. 1860. LE JOLIS (Auguste), ✠, ✠, †, O. I. ❶, chevalier des Ordres de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle rouge de Prusse et des SS. Maurice et Lazare d'Italie, docteur ès-sciences, archiviste perpétuel de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, membre de l'Institut impérial et royal géologique d'Autriche, de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, des Sociétés de Botanique de Bavière et de Leyde, des Sociétés des Sciences naturelles de Halle, Dantzick, Stuttgard, Luxembourg, Boston, etc., à Cherbourg (Calvados).

2 avril 1865. LERBE, littérateur à Bordeaux (Gironde).

3 juin 1868. LEROYER (Germain-Auguste), chef d'institution, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes (Seine).

7 avril 1858. LEVEILLÉ, docteur en médecine, mycétologue, membre de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, à Montmorency (Seine).

9 nov. 1859. LLOYD (James), botaniste, à Nantes (Loire-Inférieure).

9 nov. 1859. MICHAUD, ✠, capitaine adjudant-major en retraite, paléontologiste, à Lyon (Rhône).

7 avril 1858. MICHÉA, ✠, docteur en médecine, 12, rue Ménars, à Paris (Seine).

2 mars 1864. MONCEAU (Henri), pharmacien, secrétaire de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, membre de la Société Entomologique de France, etc., 29, rue Duché, à Auxerre (Yonne).

7 fév. 1857. MONTLEZUN (Léon), ✠, ingénieur civil en retraite du Ministère de la Guerre, rue Blanche, à Paris (Seine).

10 avril 1861. NIOBEY (Al), ✠, docteur en médecine, 48, faubourg Poissonnière, à Paris (Seine).

7 avril 1858. NYLANDER (William's), professeur à l'Université d'Helsington, 6, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris (Seine).

1865. OTREPPE DE BOUVETTE (Marie-Joseph-Albert d'), O. ✠, officier de l'Ordre de Léopold de Belgique, conseiller honoraire à la Cour de Liége et au Conseil des mines, président de l'Institut archéologique liégeois, etc., à Liége (Belgique).

1865. PÉCARD (Adolphe), conservateur du Musée d'antiquités de la Société archéologique de Touraine, rue de la Caserne, à Tours (Indre-et-Loire).

1865. PEIGNÉ-DELACOURT, ✠, membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, des Sociétés académiques de l'Aube et de Saint-Quentin, de la Société des Antiquaires de Picardie, vice-président du Comité archéologique de Noyon, etc., à Ribecourt (Oise).

1861. PERRIER DE LA BATHIE (E.) membre de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, à Aberville (Savoie).

1865. PONCHE (Narcisse), filateur, membre du Conseil municipal d'Amiens et de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-lettres de la Somme, 6, rue Constantine, à Amiens (Somme).

1868. PONTON D'AMÉCOURT (Gustave, vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, président de section de la Société archéologique de Seine-et-Marne, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, associé étranger de la Société royale de Numismatique belge, 36, rue de Lille, à Paris et à Trilport (Seine-et-Marne).

1865. REBOURS (Gustave), avocat, président de la Société d'Émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier (Jura).

1865. RENZI (Ange), administrateur de l'Institut historique de France, etc., 47, rue Bonaparte, à Paris (Seine).

1858. REVELIÈRE (Eugène), naturaliste à Porto-Vecchio (Corse).

1857. RICHE (Alfred), ✠, O. I. ✠, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie, 11, quai Conti, à Paris (Seine).

1867. ROBINOT-BERTRAND (Charles), avocat, secrétaire-général de la Société Académique de Nantes, à Nantes (Loire-Inférieure).

3 déc. 1862. ROSTAING DE RIVAS (Eugène-Pierre de), médecin de l'hôpital Saint-Jacques, membre du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité de la Loire-Inférieure, ancien secrétaire général de la Société Académique de Nantes, membre de la Société archéologique de la même ville, correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Betles-lettres d'Indre-et-Loire, 22, rue Crébillon à Nantes (Loire-Inférieure).

24 juin 1857. ROUX (Julien-André), statuaire, 4, rue de l'Abbaye, à Paris (Seine).

24 juin 1857. SAGOT (P.), docteur en médecine, ancien chirurgien de la marine impériale, professeur de sciences naturelles à l'École normale de Cluny, à Cluny (Saône-et-Loire).

4 janv. 1860. SMYTTÈRE (Philippe-Joseph-Emmanuel de), O. I. ✪, docteur en médecine, ancien professeur de sciences naturelles, médecin en chef honoraire de l'Asile de Lille, membre de la Commission historique du Nord, du Comité flamand de France, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, etc., rue Joubert, à Auxerre (Yonne).

6 fév. 1861. SONGEON, botaniste à Chambéry (Haute-Savoie).

4 janv. 1868. SOWERBY (G.-B.). junior, naturaliste, 45, Great Russell street, à Londres (Angleterre).

11 nov. 1863. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE (Alphonse), membre de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de la Société linnéenne de Bordeaux, de la Société botanique de France, etc., à Angoulême (Charente).

7 fév. 1866. VAILLANT (Léon), professeur de zoologie, anatomie et physiologie comparée à la Faculté des Sciences de Montpellier, à Montpellier (Hérault).

7 mai 1867. VALENTIN-SMITH (Joannes-Erhard), O. ✱, O. I. ✪, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris, ancien président du Comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie impériale de Lyon, membre du Comité d'histoire, près du Ministère de l'Instruction publique, etc., à Trévoux (Ain).

Membres du Bureau général de la Société depuis sa fondation.

Présidents.

MESSIEURS,

1857-58. Le comte Barthélemy de LAS-CASES, O. ✱.
1859. DUMONT.
1860. Le comte de LAS-CASES, O. ✱.
1861. BLAVIER, ✱.
1862. Le comte de LAS-CASES, O. ✱.
1863. ADVILLE.
1864. Le comte de LAS-CASES, O. ✱.
1865. POITOU (Eugène), ✱.
1866. LAREVELLIÈRE.
1867. DUMONT.
1868. Le comte de LAS-CASES, O. ✱.

Directeurs.

MESSIEURS,

1857-58. PLANCHENAULT, O. ✱.
1859-60. DE LENS, ✱.
1860-66. DUMONT.
1867- PLANCHENAULT, O. ✱.

Secrétaire général.

MONSIEUR,

1857- BÉRAUD, ✱.

Archivistes.

MESSIEURS,

1857-61. HERBEL.
1862-66. GOUIN.
1867- PARROT (Armand).

Trésoriers.

1857-62. JANIN, ✱.
1863- CHARRON (Pierre).

Nécrologe de la Société.

1861 *. BINEAU (A.), professeur à la Faculté des sciences et secrétaire général de l'Académie impériale de Lyon.

1864. BOUTROS (Félix-Pierre), ancien directeur de l'instruction publique à Delhi (Indes-Orientales), administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance d'Angers.

1863. CORDEAU (Grégoire), receveur municipal en retraite.

1868. DUMONT (Joseph), professeur de pathologie interne, à l'École de médecine d'Angers, médecin en chef de la Prison, médecin titulaire de l'École impériale d'arts et métiers, ancien président de la Société académique de Maine-et-Loire, etc.

1867. GAZEAU (Jacques), docteur en médecine.

1867. GUIBOURT (Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston), O. ✻, professeur d'histoire naturelle pharmaceutique à l'École supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de médecine.

1859. HARION (Henri-Jean-Prosper), major en retraite.

1866. HUNAULT DE LA PELTERIE (Claude-Antoine), docteur en médecine.

1867. LAREVELLIÈRE (Victorin), ancien député, ancien conseiller général, ancien président de la Société académique de Maine-et-Loire, etc.

1859. LAROCHE (Nicolas-Claude), ✻, docteur en médecine, ancien chirurgien major des armées de la République, ancien adjoint au maire d'Angers, membre correspondant de l'Académie de médecine.

1859. LIGOT (Hector-Abel), pharmacien.

* Année du décès.

1862. MENIÈRE (Prosper), ✻, professeur agrégé de l'École de médecine de Paris, médecin en chef de l'Institution des sourds-muets.

1857. OLLIVIER (Charles-Séréné), pharmacien de première classe, membre du Conseil de salubrité.

1866. OUVRARD (Jean-Pierre), docteur en médecine, professeur d'anatomie et de clinique chirurgicale à l'École de médecine d'Angers.

1861. PERRAUDIÈRE (Henri de la), naturaliste.

1858. RICHOU (Abel), ingénieur ordinaire des Ponts-et-chaussées.

1857. ROUSSEAU, professeur d'histoire.

1862. THOUET (Félix-Clément-Henri), docteur en médecine.

1861. VALLETON (Claude-Louis-Eugène), C. ✻, premier président à la Cour impériale d'Angers, président honoraire de la Société académique de Maine-et-Loire.

1867. VERGNE (Jean-Baptiste), ✻, inspecteur honoraire des Postes.

LAURÉATS

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE

Au Lycée impérial d'Angers.

PRIX DE PHILOSOPHIE.

Dans sa séance du 7 juin 1865, la Société académique de Maine-et-Loire, sur la proposition de M. Armand Parrot, a décidé, avec l'approbation de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, qu'elle décernerait un prix annuel à l'élève de philosophie du Lycée d'Angers qui, pendant l'année scolaire, se serait le plus distingué par son travail et ses succès dans les *études philosophiques proprement dites*. (Extrait des procès-verbaux de la Société.) Ont reçu ce prix :

MESSIEURS,

TENDRON (Léonce), de Saint-Georges-sur-Loire (7 août 1865).

TUAL (Henri), de la Flèche (6 août 1866).

LAUMONIER (Frédéric-Emmanuel), d'Angers (8 août 1867).

COLLECTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Parmi les collections que la Société académique s'efforce de former, il en est une qui lui est d'autant plus précieuse qu'elle est appelée à occuper une page importante dans son histoire : c'est la *Collection des portraits photographiés* de ses membres vivants ou décédés.

Un sérieux appel est donc fait aux membres de la Compagnie, à quelque titre qu'ils lui appartiennent, pour les prier d'adresser leur portrait à M. Armand Parrot, secrétaire-archiviste, chargé du classement et de la conservation de cette collection.

NÉCROLOGIE

I.

L'année 1867 s'ouvrait à peine, que déjà la Société académique était atteinte dans la personne du membre éminent qui avait présidé ses travaux dans le cours de l'année précédente. M. Victorin Larevellière mourait subitement au Gué-du-Berge, près Thouarcé, le 9 janvier, dans sa soixante-seizième année.

L'un des premiers fondateurs de la Société, il s'était montré l'un de ses membres les plus zélés, depuis qu'il avait fixé sa résidence à Angers. Esprit cultivé, ami des sciences et des beaux-arts, il avait parcouru une partie de l'Europe en touriste éclairé et avait rédigé la relation de ses divers voyages. La Société a pu apprécier l'intérêt qu'offraient ces souvenirs, en entendant la lecture de ses excursions en Angleterre, au mont Ventoux et en Espagne. Un extrait de cette dernière relation, publiée au tome XX des Mémoires, fait regretter que le temps n'ait pas permis à l'auteur d'augmenter le nombre de ces communications, le voyage en Italie eût pu être surtout remarqué. Nous lui devons en outre un important document sur les fédéralistes de Maine et Loire en 1793 et

des notices sur les victimes de cette prétendue conspiration, au nombre desquelles était son père (tome XV des Mémoires, 1864).— Dans les hautes fonctions, toutes gratuites, dont il fut investi, comme député de Maine et Loire, membre du Conseil général, etc., M. Larevellière n'eut jamais en vue que le bien public et se montra supérieur à toutes les considérations de l'esprit de parti. La commune d'Avrillé gardera le souvenir de l'homme généreux qui l'a longtemps administrée et qui y fit le plus noble emploi de sa fortune. Il repose aujourd'hui à l'ombre de cette belle église à l'édification de laquelle il avait puissamment contribué par son zèle actif et ses dons personnels.

II.

M. Jacques Gazeau, docteur en médecine, membre fondateur de la Société, est mort à Angers, dans sa cinquante-neuvième année, le 15 novembre 1867, laissant une grande réputation de loyauté et de bienfaisance. Le journal de Maine et Loire du 30 novembre contient une notice détaillée sur cet honorable praticien.

III.

De toutes les pertes que pouvait subir la Société académique, aucune ne devrait être plus sensible que celle de M. le Dr Dumont, mort le 28 décembre, au moment où la Société, regrettant de le voir renoncer aux fonctions de président et de directeur administrateur qu'il avait depuis longtemps si dignement remplies, venait de lui décerner le titre de président honoraire.

Sa mort laisse un vide irréparable dans nos réunions,

où sa parole magistrale, son savoir si étendu, étaient si goûtés de ses collègues, qui avaient pu tant de fois apprécier la bonté de son âme et l'honorabilité parfaite de son caractère indépendant. A cette saine philosophie qu'inspire à un esprit droit l'étude de la médecine et de la physiologie, il joignait une connaissance approfondie des littératures anciennes, il était surtout helléniste très-exercé, et ses divers écrits trahissent des réminiscences qui attestent son érudition solide, sans que le pédantisme se montre jamais. On n'a pas oublié l'impression produite par les discours prononcés par lui à la rentrée des Écoles de médecine et supérieure, en 1857 et en 1861 : en les relisant aujourd'hui, on y sent encore vibrer le souffle vivifiant d'une conviction profonde. C'est qu'il n'avait pas eu besoin de regarder au dehors, pour trouver le modèle du médecin instruit, toujours soigneux de sa propre dignité et ne sacrifiant à aucune considération intéressée la noble indépendance de son caractère. C'est dans son propre cœur qu'il avait puisé les conseils paternels qu'il adressait en termes si dignes à la jeunesse de nos écoles.

Notre honorable collègue, M. de Lens, a payé à sa mémoire un dernier tribut, en termes tout à la fois si nobles et si vrais, que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'article inséré au *Journal de Maine et Loire* du 1er janvier 1868.

« C'est avec une bien pénible surprise qu'on a appris, dimanche, la mort de M. le docteur Dumont, professeur de pathologie à notre École de médecine, médecin de l'École impériale d'arts et métiers, membre du Bureau de bienfaisance, médecin des prisons. La veille encore, on avait vu M. Dumont faire ses courses ordinaires ; plusieurs personnes avaient eu avec lui de longs entretiens, et cependant, le samedi, dans la soirée,

une mort soudaine l'a emporté en quelques minutes, sans qu'on ait pu lui donner aucun secours efficace.

« Lundi, les obsèques de M. le Dr Dumont ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance. L'École des arts tout entière assistait à la cérémonie et a suivi jusqu'au cimetière le funèbre corbillard, auprès duquel marchaient M. de Lens, inspecteur d'Académie, M. le Dr Daviers, directeur de l'École de médecine, M. le Directeur de l'École des arts, et M. Courtigné de Ménó, membre du Bureau de bienfaisance.

« M. le Dr Daviers a prononcé un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire; M. de Lens a fait entendre les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Une amitié de trente années et mes fonctions universitaires m'imposent le triste devoir de prendre une part à l'expression publique de nos regrets pour l'homme de talent et de cœur dont nous sommes venus confier à la terre la dépouille mortelle. Ce n'est ni le moment ni le lieu d'essayer en son honneur l'éloge étudié et complet que les sociétés et les corps décernent justement à leurs membres les plus recommandables. Je veux seulement indiquer par quelques paroles ce que fut l'ami dont nous allons nous séparer, retracer brièvement son image et, en cherchant à la retenir un instant devant votre pensée et la mienne, donner le change à notre douleur.

« Ah ! nous n'avons garde d'oublier cette physionomie souriante et fine, l'air de jeunesse qu'il conservait malgré les menaces ou les étreintes du mal qui nous le ravit aujourd'hui, sa conversation pleine et variée, son caractère loyal et ferme ; tous ces dons d'une riche nature qui rendaient son commerce aussi agréable que

sûr, lui avaient créé dans sa ville natale des relations nombreuses et de fidèles amitiés.

« Joseph Dumont, né à Angers, vers la fin du dernier siècle (9 août 1797), fit de solides études à notre Lycée impérial et s'y distingua entre de brillants émules, parvenus depuis à de hautes positions, et dont les noms honorés sont peut-être en ce moment sur vos lèvres. Après avoir (ce qu'il m'appartient de rappeler) donné quelques années de sa jeunesse à l'enseignement classique, il embrassa résolûment la profession médicale, et prit ses inscriptions dans les écoles d'Angers et de Paris. Revenu docteur ici à la fin de 1828, il s'est appliqué surtout à la pratique de son art et, par son savoir, son exactitude, son dévouement, il a conquis bientôt une nombreuse clientèle qui s'est soutenue et renouvelée d'elle-même pendant près de trente ans ; d'importants établissements publics et privés lui avaient en même temps donné leur confiance. Il suffisait à tout par son activité, ajournant à un âge plus avancé les loisirs d'une demi-retraite et la satisfaction de ses goûts littéraires auxquels il avait réservé la dernière partie de sa vie.

« Cette nouvelle carrière a été courte, mais non moins bien remplie que la première. Pendant dix ans, nous avons vu le docteur Dumont partager son temps entre le professorat médical qui était venu s'offrir à lui, les fonctions de médecin de l'École des arts et métiers, de médecin des prisons, et, d'autre part, la rédaction de mémoires intéressants et variés, la participation aux travaux d'une de nos sociétés savantes les plus laborieuses, qui l'a nommé plusieurs fois son directeur.

« La philosophie, la médecine légale, les lettres grecques et latines, l'histoire de l'Anjou fournissaient les sujets abordés par sa plume élégante et facile ; et il répandait dans ses écrits un spiritualisme élevé, une mo-

rale sévère, reflets de la noblesse de ses sentiments et de la pureté de son cœur. Les juges les plus compétents rendaient hommage à sa brillante érudition et respectaient l'indépendance de ses opinions. Concentrée d'abord quelque temps dans notre cité si distinguée par son atticisme et par la faveur qu'elle accorde aux études, sa réputation en dépassait les murs et s'étendait jusqu'à de lointains pays.

« C'est au milieu de ces travaux que la mort est venue le surprendre, une mort presque subite qui a frappé ses amis de stupeur et a causé dans sa famille une douleur et un vide immenses.

« Mais ce coup, quelque affreux qu'il soit, ne nous laisse pas, Messieurs, sans consolation ni sans espérance. Dans sa vie, si pleine du côté de la science et des choses de l'esprit, le docteur Dumont avait fait une large part à la charité. Après avoir, comme médecin, prodigué généreusement son temps et ses soins aux pauvres de deux quartiers populeux, il avait fait plus encore, et, dans ces dernières années, il avait accepté les fonctions d'administrateur du bureau de bienfaisance, et mis au service de cette utile et philanthropique institution toute son intelligence et tout son dévouement.

« Notre population n'est pas ingrate, Messieurs; elle gardera la mémoire de celui qui a beaucoup fait pour son soulagement; et Dieu, dans sa miséricorde, accordera la récompense du juste à l'ami et au bienfaiteur des pauvres, à l'homme de bien qui, à aucune époque de sa vie, n'a cessé de croire et d'espérer en lui ! »

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. DUMONT.

1. Vie de Mgr Montault-Desilles, évêque d'Angers, 1 vol. in-8°, avec portrait et fac-simile, 1842.

Ce livre, écrit sous les inspirations du cœur, est un

pieux hommage rendu à la mémoire d'un bienfaiteur.

2. Considérations physiologiques et morales sur l'abolition de la peine de mort, 1856, in-8°.
3. Réflexions physiologiques sur les attentats aux mœurs portés devant les tribunaux, in-8°, 1858.
4. Discours prononcé à la rentrée des Écoles de médecine et d'enseignement supérieur, 1857, in-8°.
5. Discours prononcé dans la même circonstance, 1861.

Les autres publications font partie des Mémoires de la Société académique:

6. Gilles Ménage considéré comme poète, 1857.
7. Des bizarreries et singularités de l'esprit humain au point de vue de la médecine légale, 1858.
8. Analyse d'un ouvrage de Thomas Browne, intitulé: *Religio medici*, 1859.
9. Physiologie de la médecine légale, 1860.
10. De l'influence de l'hérédité sur les affections mentales, 1861.
11. Histoire de l'Académie protestante de Saumur, 1862.
12. Jean Ollivier, évêque d'Angers, poète de la Renaissance, 1863.
13. Traduction de l'ode d'Horace *Qualem ministrum*, 1863.
14. L'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou, 1864.
15. De la versification latine en Anjou pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles, 1867.

Les procès-verbaux attestent la lecture de plusieurs autres Mémoires que l'auteur n'a pas cru devoir publier.

A. Boreau.

TABLE

Pages.

Précis des principales Herborisations faites en Maine-et-Loire, en 1866, par M. A. BOREAU..... 1

Météorologie. — Halos et couronnes observés à Angers en 1866-67. — Bolide et étoiles filantes. — Tremblement de terre, par M. C. DECHARME..... 17

De l'Essai sur les grandeurs des différents ordres, de M. Debacq, par M. A. BOUCHÉ..... 62

Essai sur les espèces du genre *Verbascum* croissant spontanément dans le Centre de la France et plus particulièrement sur leurs hybrides, par M. A. FRANCHET..... 65

Inventaire bibliographique des ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1867, par M. Armand PARROT, secrétaire-archiviste..... 205

Sociétés correspondantes..... 244

Composition de la Société Académique de Maine-et-Loire..... 251

Nécrologe de la Société..... 270

Lauréats de la Société Académique de Maine-et-Loire au Lycée impérial d'Angers..... 272

Collections de la Société..... 272

Nécrologie..... 273

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXIII

LETTRES ET ARTS

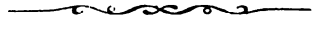

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1868

ÉTUDE DU GREC

EN FRANCE

Pendant les XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ siècles.

ŒUVRE POSTHUME

DE

M. J. DUMONT.

Avant que de parler des études grecques au XIX^e^ siècle, jetons un coup d'œil rétrospectif sur ces mêmes études pendant les trois siècles qui ont précédé le nôtre.

Le XVI^e^ siècle fut vraiment l'âge d'or de la langue grecque en Europe, à l'époque de la Renaissance, et dans cette résurrection, la France peut se vanter d'avoir pris une part aussi active que fructueuse. François I^er^, à qui l'histoire a pardonné de grands torts en faveur de son amour pour les lettres et les arts, fonda au collége de France, à la sollicitation de Guillaume Budé, une chaire de grec dont l'influence fut merveilleuse et féconde en beaux résultats. Tout le siècle s'en ressentit et personne ne put désormais aspirer au titre de savant si,

à la connaissance du latin, il ne joignait la langue de Démosthène. Budé, que nous venons de nommer, n'avait reçu que dix-neuf leçons de Lascaris et pourtant ses progrès furent tels qu'il égala, s'il ne surpassa son maître dans sa profonde connaissance du grec. Ce qui est certain, c'est que l'on ne peut sans admiration et sans étonnement lire ses lettres grecques où éclatent partout la pureté du style le plus choisi, les expressions les plus élégantes, en un mot cet atticisme que l'Europe, que la Grèce même ne connaissait plus depuis bien des siècles.

Tous les écrivains essayèrent de marcher sur les pas de Budé et bientôt les citations d'auteurs grecs furent aussi communes dans les livres que les textes latins; et preuve que chaque érudit entendait ce nouvel idiôme, c'est que l'on ne se donne nulle part la peine de le traduire.

On acheta à grand prix ou l'on exhuma des bibliothèques une foule d'auteurs grecs à peu près inconnus jusqu'alors et on les traduisit avec une ardeur fiévreuse, pour l'utilité de ceux qui ne pouvaient pas encore les comprendre.

Ainsi s'écoula ce grand siècle de l'érudition, ainsi apparurent à la lumière tant de trésors que l'Orient nous apportait, ou qui enfouis et ignorés si longtemps, n'avaient été publiés que d'une manière informe et stupidement mutilés.

Dédaigneux héritiers du fruit de tant de labeurs, peut-être ne rendons-nous pas assez justice à ces infatigables pionniers de l'érudition ; au moins gardons-nous d'imiter quelques cerveaux légers qui ne regrettent pas de chercher à répandre une teinte de ridicule sur ces fortes intelligences auxquelles, à coup sûr, ils sont incapables d'atteindre.

Le siècle suivant, qui put voir les derniers rejetons

de ces mâles esprits, conserva d'abord une brillante tradition ; par la fierté de ses pensées, la liberté de son esprit, et la vigueur un peu rude du style, il ne se montra pas indigne de son devancier.

On puisait toujours à la source hellénique et, sans être servile imitateur, on savait avec indépendance extraire de l'antiquité ce qu'elle avait de meilleur.

A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, l'étude du grec commença à décliner. Cette langue, bien que toujours enseignée dans les écoles, n'y tenait plus néanmoins qu'une place secondaire, place pourtant encore assez élevée si l'on songe à ce qui advint plus tard.

L'Université la cultivait encore ; Port-Royal faisait les plus nobles efforts pour en faciliter l'étude : mais la langue française portée rapidement par des hommes de génie à l'apogée de sa gloire, éclipsa bientôt tout le reste, et quelques hommes allèrent jusqu'à dénier aux auteurs anciens les services qu'ils avaient rendus à la littérature moderne.

Avouons toutefois que les premiers écrivains de ce siècle, les Bossuet, les Boileau, les Fénelon, les Racine, après avoir puisé dans les auteurs anciens l'aliment de leur génie, ne cessèrent jamais d'en recommander la lecture à leurs contemporains et se firent foujours une gloire de devoir à ces grands hommes, avec le bon goût, les sublimes pensées qu'ils exprimaient.

Si, comme nous l'avons dit en commençant, ce fut par l'âge d'or que le grec débuta en France, il faut convenir qu'à la fin du XVIIe siècle, il était déjà dans l'âge d'argent.

Que dirons-nous du temps qui va suivre ?

Plus nous avançons dans ce travail, plus les anciennes traditions s'effacent, plus le grec va s'affaiblissant dans nos écoles.

La langue française plus que jamais semble se suffire à elle-même et dédaigne orgueilleusement tout secours étranger. En vain l'Université lutta, en vain quelques congrégations, les Jésuites, les Oratoriens tentèrent de nourrir et de réveiller quelque étincelle du feu sacré, le dédain général l'emporta et, pendant que le latin se soutenait encore, non sans quelque éclat, le grec fit un triste naufrage.

Ce n'est pas que quelques hommes ne tentassent de nobles efforts pour conjurer le mal et ne proposassent de nouveaux moyens plus simples et plus abrégés pour l'étude de cette langue; mais leur voix se perdait sous l'indifférence de l'esprit public.

Le P. Jouvency publiait son ouvrage sur la manière d'apprendre et d'enseigner (*Methodus discendi et docendi*, 1725). Il y trace la marche à suivre dans l'étude du grec et recommande surtout de traduire le grec en latin et le latin en grec, c'est-à-dire de faire ce que nous appelons des *thèmes*.

Malheureusement cette recommandation fut aussi vaine que le reste; elle trouva même des adversaires qui, avec d'excellentes intentions, portèrent aussi le dernier coup à l'étude du grec.

En effet, l'année suivante (1726), le P. Lami de l'Oratoire fit paraître sa rhétorique dans laquelle il prétendit que le grec ne devant être ni parlé, ni écrit, il fallait se contenter de l'enseigner par la seule lecture des auteurs.

Cette malencontreuse opinion contre laquelle Rollin protesta toujours et qui, sous une spécieuse apparence de simplifier la chose, la réduit presque à néant, fut comme l'arrêt de mort de la langue grecque parmi nous.

Précisément à cette époque (1726) et pour ainsi dire comme antidote, l'illustre recteur de l'Université, que

nous venons de citer, fit paraître son *Traité des études*, ouvrage dont un juge très-compétent, M. Villemain, a dit : « C'est un monument de raison et de goût, livre « l'un des mieux écrits dans notre langue, après les li- « vres de génie. »

C'est là que Rollin s'écrie : « La Grèce a toujours été « et sera toujours la source du bon goût. C'est là qu'il faut « puiser toutes les connaissances, si l'on veut remonter « à leur origine, éloquence, poésie, histoire, philosophie, « médecine, c'est dans la Grèce que toutes ces sciences « et tous ces arts se sont formés et pour la plupart per- « fectionnés et c'est là qu'il les faut aller chercher. » (*Traité des études*, t. I, p. 106.)

En parlant des beautés d'Homère et tâchant de les faire comprendre aux élèves, l'excellent recteur, déjà vieux, rappelle avec tristesse l'abandon à peu près général alors de la langue grecque ; il voudrait, on le voit, entretenir et conserver à tout prix un foyer littéraire qui menaçait de s'éteindre. « La plupart des pères, dit-il « plus loin (t. I, p. 120), regardent comme absolument « perdu le temps qu'on oblige leurs enfants de donner à « l'étude du grec ; ils sont bien aises de leur épargner « un travail qu'ils croient également pénible et infruc- « tueux. Il faut que les professeurs luttent contre ce « mauvais goût et ne cèdent pas à ce torrent qui a déjà « presque tout emporté. »

Il y a cent quarante ans que Rollin faisait entendre cette plainte littéraire, ne dirait-on pas que c'est un écho rétroactif du langage de nos jours ? Chose singulière ! c'est de la première tribune de la France, c'est du Sénat même que nous venons de voir tomber, il y a quelques jours, des paroles aussi tristes, des accusations aussi malencontreuses. (Voir le discours du sénateur Vincent, février 1866.)

L'ancien recteur ne put guère se faire illusion sur le retour de la littérature grecque en France et, à sa mort (1741), cette noble étude avait à peu près disparu de l'enseignement public : pour se consoler de ce dédain général, pendant les dernières années de sa vie, dans sa modeste retraite de la rue Saint-Jacques, Rollin se plaisait à relire avec l'abbé Dugué ses vieux auteurs classiques et à commenter, le texte grec à la main, ces grands écrivains qu'il aimait tant et qu'il avait si bien fait sentir aux autres.

Pour comble de malheur, des hommes qui auraient pu surprendre la nature elle-même, parlant par la bouche des tragiques grecs, Voltaire, Crébillon, complétement étrangers à la langue d'Euripide et de Sophocle, mirent sur la scène nos idées modernes dans la bouche des anciens, imitant, en cela, Racine lui-même que l'éclat du grand siècle de Louis XIV avait trop séduit et aveuglé.

C'est cette absence totale de la simplicité et de la naïveté antiques, cette horreur de la nature telle que Dieu l'a faite, qui ont jeté le XVIIIe siècle dans une fadeur de sentiments, un goût factice et prétentieux où le mot *nature* était partout jusqu'à satiété, et la chose nulle part.

Arrivait-il même de rencontrer des poètes éminents dans un pays voisin qui osaient s'affranchir des règles banales et communes et montrer quelque hardiesse d'idées ou d'expressions, vite on les émondait, on les taillait et l'on faisait, pour ainsi dire, leur toilette avant de les présenter aux yeux des Français.

Pour que Shakespeare et Milton parussent acceptables, il fallait préalablement les travestir à la française.

Pourtant ces expressions fortes, ces locutions énergi-

ques qui blessaient le goût efféminé du dernier siècle, nous les retrouvons dans Eschyle, dans Pindare, dans tous les tragiques grecs et, dans cette Athènes qui valait bien Paris pour le bon goût, non-seulement elles n'effarouchaient pas l'esprit des auditeurs, mais elles le transportaient d'admiration et d'enthousiasme.

Si les professeurs toujours condamnés malheureusement à suivre la tendance de leur temps, et à y céder, avaient pris en main un Sophocle ou un Démosthène et comparé l'œuvre antique à l'imitation moderne, ils n'auraient pas eu de peine à faire sentir combien l'une était vivante, nerveuse, logique, l'autre, au contraire, vague, délayée, pleine de mots sonores et souvent vides de sens.

Il est bien vraisemblable que si nos citadins qui rimaient des idylles et des géorgiques, avaient pu lire, dans l'original, Théocrite ou Hésiode, ils n'auraient pas fait de leurs bergers des Céladons, de la campagne un jardin de Versailles.

Le goût n'est pas le fruit naturel et spontané de l'esprit, il exige une culture choisie et préalable dont le secret se trouve surtout dans l'antiquité hellénique.

C'est le précepte formel que donnait Horace à tous les écrivains de son temps :

Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

et que répétait Boileau si digne par son bon sens d'être l'interprète du poète latin.

Comme la plante loin des rayons du soleil, la littérature du XVIIIe siècle s'étiola en dehors de l'inspiration vivifiante de la Grèce.

Au XVIe siècle, Budé, écrivant à Rabelais qui, encore sous le froc, était forcé par ordre de ses supérieurs, de

renoncer à ses études grecques, lui disait dans une lettre du plus pur atticisme : « que les moines regardaient le « grec comme une invention du diable pour perdre les « âmes. »

Au XVIIIe siècle une autre hellenophobie s'empara des esprits. Le diable cette fois n'y était pour rien; mais cette terrible étude effraya la tendresse maternelle. Le grec devint l'épouvantail des mères.

Nous avons vu ce que Rollin disait des pères, à cet égard: écoutons une autre voix, celle d'un recteur qui se faisait entendre vingt ans plus tard.

Dans un discours latin prononcé par Lebeau à une distribution de prix de l'Université, vers le milieu du siècle dernier, l'orateur s'élève et s'indigne contre une certaine conjuration d'hommes d'esprit, comme le siècle en produit tant, ajoute-t-il, qui attaquent à outrance l'éducation classique : « Les uns s'écrient, dit-il, qu'il « faut absolument proscrire la langue grecque qui ne « peut que rouiller les âmes et les abâtardir. Ces décla- « mations sont si bien répandues partout qu'il n'y a pas « aujourd'hui une pauvre petite mère, à moins d'avoir « un cœur et des entrailles de bronze, qui ne tremble et « ne pâlisse, si elle apprend que l'on veuille soumettre à « l'horrible étude du grec, son cher, son tendre, son « délicat enfant. »

Cependant l'Université luttait toujours contre ces hostiles préjugés de l'époque et ce même recteur prononçait en 1754 un excellent discours latin sur l'*excellence du grec*, à l'occasion d'une chaire de cette langue qui venait d'être fondée au collége Grassin.

Comment ce préjugé contre le grec aurait-il pu perdre de sa puissance, quand il avait pour lui tout ce qui par l'esprit faisait autorité en France?

Voltaire, cet homme si universel, ne savait pas le grec.

De là tant de bévues dont ses adversaires ont profité contre lui. Qu'on se rappelle son pluriel *basiloi* qu'il a payé si cher.

D'Alembert, dont l'oreille ne pouvait saisir la cadence harmonieuse du vers latin, était bien moins sensible encore aux beautés de l'idiôme grec dont il n'avait pas d'idée.

Laharpe, quoique élève distingué de l'Université, n'a pas prouvé par ses traductions qu'il eût un sentiment bien vif des beautés de ses modèles, et l'impardonnable légèreté avec laquelle il glisse dans son cours de littérature sur tant de chefs-d'œuvre de la Grèce démontre assez qu'il partageait l'erreur de ses contemporains.

Cependant tout le monde n'avait pas abjuré le culte de ces grands génies de la Grèce, de ces vrais instituteurs du genre humain. Plusieurs hommes instruits consacrèrent à cette étude leur existence tout entière et sauvèrent de ce naufrage de nobles épaves.

L'un d'eux connu par ses démêlés avec Voltaire, mais qui n'ayant pour lui que la raison, dut céder aux virulents sarcasmes de son adversaire, l'honnête Larcher mérita bien des lettres grecques pendant sa longue carrière.

Traducteur fidèle d'Hérodote, si par le style il laisse beaucoup à désirer, c'est toujours avec profit qu'on lit les notes et les remarques dont il a semé sa traduction.

De nombreux mémoires lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il était membre, témoignent de la variété et de la solidité de ses connaissances en histoire et surtout en grec.

Larcher fut heureusement oublié pendant les jours néfastes de la Révolution ; mais en 1795, la Convention se rappela le vieil athlète littéraire et, par un décret, lui alloua 3,000 fr.

Quand l'Université fut reconstituée, Fontanes appela

cet helléniste plus qu'octogénaire à la chaire de littérature grecque à la faculté des sciences; mais son âge (84 ans) ne lui permettant pas de professer, il eut le bonheur d'avoir pour suppléant Boissonnade que regrettent et regretteront toujours les lettres grecques.

C'était corps et âme que Larcher s'était voué à la culture du grec. Il n'avait pas toujours été un fervent catholique, il le devint en vieillissant. Ainsi avait fait Laharpe qui, dit-on, se privait de café, dans ses dernières années, par esprit de pénitence. Larcher, dans son pieux et naïf mysticisme, trouve un autre genre de mortification. Les jours de jeûne, il s'abstenait rigoureusement de lire du grec et se contentait de lire du vil latin.

Cette façon de se mortifier serait aujourd'hui à l'usage de peu de personnes.

Nous pourrions citer ici plusieurs savants qui par des traductions d'auteurs grecs ont rendu des services à notre littérature; mais c'étaient des travaux de cabinet auxquels le public prenait peu de part. C'était, pour ainsi dire, l'état-major qui écrivait, le gros de l'armée n'y était pour rien; en un mot, il semble que toutes ces traductions ne fussent qu'un moyen spécieux et expéditif pour se passer des originaux.

Ainsi s'écoulèrent les trois premiers quarts du xviii[e] siècle. Cependant vers 1780, une certaine réaction sembla se faire dans les esprits. Des hommes bien inspirés tentèrent de réveiller les écoles de ce long assoupissement.

Ils s'adressèrent au baron de Breteuil, ministre d'État attaché au département de la maison du roi, afin d'obtenir, à l'aide d'une souscription, l'impression de livres grecs à l'usage des classes. Louis XVI y contribua pour 2,500 fr. et voulut que ces éditions fussent faites sans luxe et vendues aux écoliers à un prix modéré.

L'Université, l'archevêché de Paris, la faculté de théologie souscrivirent avec empressement. L'abbé Auger et l'abbé Gail y mirent beaucoup de zèle et furent en partie chargés de préparer ces nouvelles éditions.

Gail, dont la grammaire grecque a régné pendant un demi-siècle dans nos écoles et peut-être y règne encore, a été l'un des plus habiles hellénistes de notre époque. On a cherché à rabaisser le degré de ses connaissances en grec; il y a peut-être là de la malveillance, il y a certainement de l'ingratitude. Il a contribué plus que personne à propager cette étude parmi nous et pendant nombre d'années, ce ne fut presque qu'à lui seul que l'on dut les livres classiques de cette langue.

Que dirons-nous de l'abbé Auger qui naquit, vécut et mourut avec la passion du grec? Cet ecclésiastique, mort en 1792, était professeur d'éloquence au collége de Rouen.

Il a traduit, je crois, tous les orateurs grecs, sans compter Cicéron qu'il y ajouta comme passe-temps; plein de candeur et de bonne foi, il se croyait appelé par la Providence à faire connaître en notre langue tous les écrivains de la Grèce. Si l'on a dit de l'abbé Trublet : Il compilait, compilait, compilait, on peut bien dire d'Auger : Il traduisait, traduisait, etc., mais d'ailleurs toujours avec conscience, sinon avec bonheur. A quelqu'un qui lui offrait une place honorable et lucrative dans l'église cathédrale, il répondait ingénument : Mais qui traduirait donc Démosthène?

L'abbé Auger prit une part très-active, la plus active dans cette réimpression économique des auteurs grecs dont nous venons de parler; mais il n'édita, croyons-nous, que les discours de Démosthène.

Malgré le zèle de ces honorables hellénistes et la bonne

volonté des corps enseignants, ce projet commencé n'eut qu'une imparfaite exécution et la politique, qui bientôt absorba tous les esprits, fit rentrer dans le néant cette excellente idée qui ne faisait que de naître.

Pendant que le XVIIIe siècle finissait ainsi dans l'ignorance de la langue et du génie des Grecs, un jeune homme, né à Constantinople d'une mère grecque, ramené tout jeune en France, sachant le grec à seize ans et, au collége même, ayant traduit une ode de Sapho, semblait avoir respiré tout l'amour des traditions de son pays natal.

André Chénier, sortant de la routine et du faux goût des traducteurs de l'époque, chercha à imiter la simplicité et le naturel de la poésie grecque. Plein d'enthousiasme pour la langue de ses ancêtres par sa mère, il essaya de faire revivre dans notre idiôme :

> Ce langage divin aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines,

comme il le dit lui-même.

Tandis que presque rien n'a surnagé de tous les morceaux grecs importés dans notre langue pendant le XVIIIe siècle, on lit et on lira longtemps encore avec un vif sentiment de plaisir les quelques imitations ou traductions du grec qui sont tombées de l'âme de cet hellène égaré parmi nous.

Fallait-il que des barbares fissent tomber, sous le couteau fatal, une tête « où il y avait quelque chose, » comme le disait lui-même, en mourant, ce malheureux poète !

Depuis cette déplorable époque, le grec se cacha obscurément dans le cabinet de quelques savants. Il avait été englouti dans le naufrage de toutes les études pendant la Terreur et, au renouvellement des écoles cen-

trales, il ne reparut pas. On l'avait si bien oublié qu'on n'y songea même pas au début de la nouvelle université. Ce ne fut que quelques années après la formation des lycées qu'on essaya, timidement d'abord, de l'impatroniser dans les colléges universitaires.

Finissons par un exemple frappant de l'insouciance du public et même des gens instruits pour l'enseignement du grec à la fin de ce siècle et même à l'aurore du suivant.

Le premier des hellénistes français, dont le nom jouissait en Europe d'une réputation justement méritée, qui à vingt-trois ans, avait été acclamé membre de l'Académie des inscriptions, le savant Villoison, vivait alors obscur dans un coin de Paris. Dépouillé de toute ressource par la Révolution, il voulut, pour vivre, ouvrir un cours de littérature grecque dans la capitale. A peine, hélas ! put-il réunir quelques auditeurs qui bientôt lui firent défaut. Le cours fermé, le professeur rentra forcément dans l'obscurité et la misère.

Le grand maître de l'Université, Fontanes, qui avait su rendre justice au vieux Larcher, appela aussi vers 1805 Villoison à une chaire de grec au collége de France; mais atteint d'une maladie rapide, Villoison à peine âgé de cinquante ans, mourut avant d'avoir pu jouir de la faveur qu'on venait de lui accorder.

LETTRES

SUR

FONTEVRAULT

Par M. N. PLANCHENAULT

I

Le nom et les souvenirs de Fontevrault sont inséparables du nom et des souvenirs de Robert d'Arbrissel, ce prêtre breton, ou plutôt cet apôtre du onzième siècle, enseignant d'abord la théologie, puis cherchant la perfection et l'inspiration dans la vie érémitique, au milieu des forêts de l'Anjou et de la Bretagne, poursuivi dans ces retraites par de nombreux disciples, à la tête desquels il marche bientôt pour fonder ces ordres religieux qui devinrent les centres de la foi chrétienne et de la civilisation, en ces temps de barbarie.

La première année du siècle où s'encadre cette grande personnalité fut l'an mille, dont l'échéance fatidique avait si fortement préoccupé les populations chrétiennes de l'Occident. Les règnes de la terre devaient finir et l'éternité allait commencer. La date passa en laissant le monde poursuivre sa marche, mais un grand ébranlement s'était fait dans les esprits, qui demeurèrent longtemps saisis des pensées et des terreurs de la pénitence. Le

onzième siècle vit naître beaucoup d'ordres monastiques.

Dans ce même temps, les lieux saints tombés au pouvoir des mahométans, et les nombreux esclaves chrétiens menacés dans leur vie et dans leur foi, attiraient l'attention de leurs frères et des souverains d'Occident. Urbain II annonçait la première croisade. D'un autre côté, les lettres et les études scientifiques évoquées par Charlemagne pendant son glorieux règne, puis voilées par la barbarie durant quatre siècles, s'étaient réfugiées dans les monastères d'où elles sortaient pour jeter les rudiments des universités au milieu de ce onzième siècle. Pendant que l'autorité d'Urbain II ordonnait la croisade, l'âme passionnée d'Abailard jetait dans le monde religieux les troubles qui l'agitaient et l'entraînaient hors des régions de la foi, et le portèrent vers celles de la controverse et du doute, jusqu'au moment où la voix la plus dévouée et la plus pure lui indiqua et ouvrit la porte du Paraclet.

Le onzième siècle est une grande date pour les lettres, la religion, la philosophie et l'histoire. Nos provinces, délivrées de l'envahissement et de l'occupation des Normands, respiraient enfin aux brises de la liberté. Mais la force brutale et les passions dominaient encore les peuples sans instruction. La foi chrétienne et la forme catholique y offraient cependant ces points d'amarre à l'aide desquels la civilisation maintenait son vaisseau au milieu des écueils. Les princes, sans souci des liens de famille, sans frein moral et en l'absence de tout droit public, se pillaient réciproquement, ravissaient les reines et les princesses même le jour de leurs noces, et se volaient leurs provinces, entraînant leurs vassaux dans des guerres sans cesse renaissantes. Le clergé, sans instruction et sans vertus chrétiennes, était aussi démoralisé que les barons et les comtes. Des institutions de

Charlemagne, il ne restait plus que le domaine temporel avec ses querelles et sa corruption. C'est dans les cloîtres que Dieu faisait encore entendre sa voix et conservait son Évangile. Des hommes élus et fuyant ce siècle barbare se préparaient dans le silence et l'étude à un nouvel apostolat, aussi nécessaire alors que celui qui avait conquis le monde payen. Les lettres et la philosophie de Rome avaient réuni leurs traditions dans ces sanctuaires.

On vit de saints personnages, dans l'isolement et l'étude, préparer la régénération de leur siècle. Plusieurs avaient fui l'épiscopat, réduit à un bénéfice séculier qu'il fallait défendre par l'épée. Bientôt ils furent récompensés de leurs veilles. C'est une admirable contemplation que celle des forces de l'âme qui, dans la retraite, exerce ses facultés, les fait croître rapidement et acquiert une force d'expansion supérieure à tous les obstacles des mœurs et des institutions vicieuses dont elle finit par triompher. C'est ainsi que, depuis le quatrième siècle, le christianisme a pénétré l'Occident et l'a transformé des Alpes jusqu'aux grottes de Fingal. A la fin du onzième siècle, les lumières du cloître avaient pu se projeter au dehors. Les écoles épiscopales en furent éclairées et bientôt les esprits d'élite les suivirent à l'envi. Guillaume de Champeaux, à Paris, groupa autour de sa chaire un essaim de jeunes gens studieux, tandis qu'à Angers, Marbode, Suger, Hildebert, Robert, rivalisaient avec ce maître par leurs études et leur zèle. Abailard et Héloïse y répandent aussi l'éclat de leurs talents et de leurs amours, amnistiés par la pénitence.

C'est aussi dans ce siècle que la douce et sainte figure de Robert et l'Ordre de Fontevrault viennent s'encadrer. Nous verrons Robert suivre les entraînements de son siècle. Jeune, il se livre à l'étude des lettres avec toute

l'ardeur de son âme. *Fugientes litteras per orbem persequi videbatur,* dit son panégyriste Baudry, évêque de Dol, ancien abbé de Bourgueil. Mais n'anticipons pas sur les dates; remontons au berceau de cet homme célèbre, avant de le suivre dans ses évolutions universitaires de prédicateur et de fondateur d'ordres monastiques.

Il naquit en 1047 [1], au village d'Arbrissel, en Bretagne, à 15 lieues de Rennes. Son père avait nom Damioque et sa mère Orghende, tous les deux peu favorisés de la fortune, mais la piété était grande dans cette maison. Son père se fit prêtre, du consentement de sa femme, qui bientôt devint une pauvre veuve. Chez leur fils se produisirent dès l'enfance cette foi vive et cet amour de l'étude qui firent sa grandeur morale et l'élevèrent jusqu'à la sainteté.

En 1075, on le vit étudiant à Paris, *castus et studiosus,* dit son panégyriste. Là, il connut des hommes éminents et devint leur émule. Il acquit beaucoup de science et grandit en mérite. Sylvestre, évêque de Rennes, entendant parler de ses mérites, lui écrivit pour obtenir sa collaboration dans un diocèse très-désordonné. Sylvestre était un prélat plus guerroyant que savant et qui savait du moins ce qui lui manquait pour administrer son diocèse. Il le trouvait dans Robert, alors âgé de 25 ans. Il fut obligé de le presser de se rendre à cette mission et s'appuya surtout sur ce que Robert ne pou-

[1] Nous avons adopté cette date, déduite de Baldric *in vitâ Roberti,* et que Niquet, ainsi que Pavillon, ont aussi adoptée. Elle se vérifie d'ailleurs par ces rapprochements: Robert avait 25 ans lorsque Sylvestre l'appela à Rennes; il y resta quatre à cinq ans; il vint à Angers et y demeura cinq ans; il se retira dans la forêt de Craon et y pratiqua la règle de S. Augustin pendant dix ans. Il avait donc 45 ans lorsqu'il commença, en février 1096, son apostolat, qui amena à Fontevrault sa colonie en 1098 (*Chronique de Maillezais*).

vait refuser d'apporter le tribut de ses œuvres au pays qui l'avait vu naître. Robert se rendit. Sylvestre lui conféra les titres d'archiprêtre, d'official et de grand vicaire. Il le chargea de nombreuses réformes dont les plus délicates étaient de corriger les mœurs du clergé, de faire cesser les mariages incestueux et de retirer des mains des laïques les bénéfices usurpés. Cette tâche courageusement entreprise lui attira de nombreux opposants, et Sylvestre étant mort, Robert se retira dans la ville d'Angers. Chanoine régulier de Saint-Augustin, il professa la théologie dans l'école épiscopale qui préludait à la fondation de l'Université. Il eut le titre et les fonctions d'écolastre ou maître-école.

Il y demeura cinq ans environ, groupant autour de lui, par le charme de sa parole et sa science, de nombreux élèves, comme à Paris on en voyait l'essaim autour de Guillaume Champeaux et de son disciple rival. Abailard était né en 1079 ; il avait 22 ans quand Robert créa Fontevrault : ce rapprochement nous servira plus tard.

Mais Robert entendait une voix intérieure qui l'appelait vers la solitude et la méditation du désert pour y converser avec Dieu. Il se retira dans la forêt de Craon et s'y construisit une cabane où il vécut ermite ; bientôt il y fut rejoint par de nombreux élèves et des imitateurs.

Arrêtons-nous avec intérêt à cette période de la vie cénobitique dont Robert d'Arbrissel a voulu faire précéder la mission apostolique que lui et ses disciples entreprirent, dix ans plus tard, à travers l'ignorance et l'immoralité de ces temps. Robert et ses disciples cherchèrent l'isolement et le silence des études dans les forêts les plus sauvages. Celle de Craon, en Anjou, obtint d'abord leur préférence. La bienveillance présumée du baron de Craon les encouragea sans doute à y braver les périls et les chances d'une vie aussi livrée à la merci de Dieu

et des hommes. Ils n'y trouvèrent pas préparé un seul abri, si ce n'est celui de tous les êtres de la nature, la feuillée de l'oiseau, la tanière des fauves. Ils se construisirent des logettes, se creusèrent des grottes. Les fruits sauvages, les racines, la culture des légumes et des céréales, l'aumône du couvent ou du moustier leur fournirent longtemps les choses indispensables à la subsistance des corps, tandis que l'âme s'y dégageait des liens terrestres, en attendant le jour où elle n'aurait plus pour le monde que les pensées de Dieu et ses appels vers la vie éternelle du ciel.

Qui étaient donc ces pieux solitaires, déjà pleins de la science du siècle qu'ils venaient mettre au creuset de la foi, au milieu du désert? Vital de Mortain; Raoul de la Futaie; Pierre de Lestoile; Alleaume, venu des Pays-Bas; Bernard d'Abbeville, sorti de Cluny; suivis bientôt de : Robert de Loc Renan, qui fut évêque de Cornuailles; Salomon, abbé de Nidoyseau; Renaud; André; Angelgère; Giraud de Sales, fondateur de Vergennes, en Périgord.

Chacun de ces pieux personnages pourrait fournir et a fourni une longue et intéressante biographie. Voyons-les un instant dans la simplicité de la forêt de Craon, dont la sainte monotonie n'était variée que par la survenance d'un nouveau frère, les soins de lui choisir un gîte, quelques souvenirs apportés du dehors, et les effusions de ces cœurs chrétiens débordant de la charité qui les remplissait.

Ainsi Bernard d'Abbeville, plus tard abbé de Tyron, quitta clandestinement son couvent de Saint-Savin, où on voulait le faire abbé. Il vint vers ces solitudes de notre province, comme autrefois les solitaires vers celles de la Haute-Égypte. Il se révèle à Pierre de Lestoile, qui le présente sous le nom de Guillaume à Robert, à

Vital et à Raoul de la Futaie, et, suivant le langage employé par Baudry, il devint le quatrième point d'angle sur lequel se formait la quadrature du vaste édifice qui allait s'élever.

Bernard, heureux de cette mission, chercha la cellule la plus modeste et ne la trouve pas même vide. Il est obligé d'y demander l'hospitalité à un pauvre moine qui s'occupait plus de prier Dieu et de faire des ouvrages de tourneur que du confort de son logement. Bernard s'associe à ses prières et à son travail.

Si grande fut la joie de recevoir Bernard, que le bon ermite alla convier ses voisins à un frugal repas d'herbes auquel il ne manquait que du pain et d'où on se quitta joyeux.

Ces solitudes, toutefois, ne furent pas toujours sans trouble. Les ermites, bien accueillis par le seigneur de Craon, furent persécutés par ses forestiers, qui les regardaient comme une gêne dans leurs chasses.

Baudry retrace, dans ses notes, une scène assez naïve des mœurs de cette forêt. Un pauvre ermite avait découvert, dans un arbre creux, une ruche d'abeilles riche de rayons de miel. C'était pour lui un don du ciel, perdu pour tout autre. Il se met à abattre ce tronc d'arbre pour emporter le trésor qu'il renferme ; mais un forestier l'a vu dans ce travail ; il s'y oppose et le fait est déféré au seigneur de Craon. Sans doute Robert plaida cette cause qu'il gagna, car le seigneur, haut justicier, défendit à ses forestiers de troubler les ermites dans leurs discrètes délibations des miels et dans le modeste butin de bois qu'ils faisaient à la forêt. Aussi bientôt on vit s'élever les murs de l'abbaye de la Roë, où Robert, abbé de Saint-Augustin, compta et forma de célèbres frères. Le baron de Craon leur avait donné la partie de la forêt où cette abbaye a existé. Bien d'autres donations leur étaient survenues.

Nous ne pouvons quitter cet épisode du séjour de Bernard dans cette retraite, pas plus que ses frères de Saint-Savin ne l'abandonnèrent. Après l'avoir cherché longtemps et ayant besoin de sa présence pour arranger une grande affaire d'intérêt de leur communauté, ils apprirent le lieu de sa retraite par la révélation de la confidence qu'il en avait faite à Pierre, devenu évêque de Poitiers. Ils y députèrent Renaud, abbé de Saint-Cyprien, que Bernard affectionnait beaucoup. Celui-ci, sans laisser voir le but de son voyage, arriva à la forêt de Craon. Après plusieurs conférences avec Bernard, il lui faisait ses adieux; mais, prétextant la difficulté de trouver sa route et la crainte des malfaiteurs, il l'entraîna hors de sa retraite, et alors il lui déclara sa mission et lui enjoignit de le suivre. Bernard ne laissait pas un grand mobilier derrière lui; il suivit Renaud et fut rendu à Saint-Savin.

Mais que de regrets son départ fit naître parmi ses frères ! Son premier hôte, Aubert, en devint fou. Déjà, lors d'une première fuite de Bernard dans l'île de Chanzé, le pauvre frère avait subi la première atteinte de cette folie, qui ne le quitta plus.

Dix ans se sont écoulés depuis que Robert prépare son apostolat et celui de ses frères à Notre-Dame de la Roë.

Un grand événement dans la catholicité vint ouvrir une nouvelle carrière à sa piété et à ses talents.

Urbain II, appelé en France pour maintenir son autorité et annoncer la première Croisade, après avoir présidé plusieurs conciles, notamment celui de Clermont, était venu en Anjou, suivi de l'élite du clergé d'Italie et de France. Il accepta l'invitation d'assister à la dédicace de Saint-Nicolas, à Angers. Robert d'Arbrissel dut aussi s'y rendre, et les suffrages le désignèrent pour prononcer un discours digne d'une si grande solennité et d'un

si noble auditoire, où se pressaient les plus beaux talents de l'époque. Il s'en acquitta avec tant de succès que le Pape s'écria : *C'est le Saint-Esprit qui parle par sa bouche*, et lui ordonna d'aller prêcher la pénitence et la Croisade.

A l'exemple de son divin modèle, Robert ne fit aucune distinction de sexe ou de qualité entre les âmes qu'il allait conquérir. Les plus malheureuses et les plus malades obtinrent ses plus vifs efforts et en quelque sorte sa préférence : il ne désespéra d'aucune, et voilà ce qui explique les singulières et amères critiques que ses ennemis, et même des émules envieux, déchaînèrent contre ses œuvres. Dans sa sainte mission, il s'attacha à la conversion des filles de mauvaise vie. Il n'hésita pas à pénétrer dans les lieux qu'elles habitaient. Nous lisons dans Pavillon le récit naïf d'une invasion qu'il fit à Rouen. Laissons à ce récit le voile de pudeur dont sa simplicité même le revêt. Quant au fait, il servira à éclairer la vie de Robert, à expliquer sa situation au milieu de l'ordre naissant de Fontevrault :

« Je ne puis ici, dit Pavillon, omettre une action « sainte et pleine de zèle que fit notre Robert passant « par Rouen dans le temps de sa mission. Un autheur [1] « de ce siècle-là nous asseure que ce saint ayant appris « que, dans cette fameuse ville, il y avait une acadé- « mie de courtisanes qui menaient une vie honteuse et « qui corrompaient toute la jeunesse du pays, il entre- « prit aussitôt de les aller voir pour les gaigner à Jésus- « Christ. Quand ces femmes virent le bon ermite dans « leur logis, elles sentirent une joie secrète de se voir « (ainsi qu'elles pensaient) pour adorateur et pour gal- « lant un homme qui ne prêchait, par sa mine et par

[1] Goffrid., Gross., *in Vita B. Bernard.*, cap. 26.

« ses habits, que la pénitence. Elles le convient incon-
« tinent d'approcher du feu, dont il paraissait avoir
« besoin, parce qu'il avait les pieds nuds; elles se mettent
« tout autour de lui comme pour lui plaire à l'envi, et
« lorsqu'elles s'attendaient qu'il allait faire quelques ca-
« jolleries, elles furent bien surprises qu'il leur fit un
« discours de la justice et de la miséricorde de Dieu, qui
« les fit bien changer de sentiment. Lorsque cette exhor-
« tation fut achevée, la plus ancienne de ces courtisanes,
« ou quoi que ce soit celle qui présidait aux autres, dit
« au saint : Il y a bien vingt ans que j'habite cette mai-
« son et que j'y ai offensé Dieu la première fois; mais je
« vous avoue, mon père, que vous êtes le premier à qui
« j'y aie entendu parler de Dieu. Cependant il faut que je
« confesse que votre discours m'a tellement touchée que,
« si je savais pouvoir obtenir pardon de mes fautes, je
« renoncerais tout présentement à la vie que je mène
« depuis tant d'années. — Confiez-vous en Dieu, ma
« fille, dit Robert, et tenez pour certain que, si vous
« voulez changer de vie, il vous fera sans doute miséri-
« corde. Cette femme, comme une seconde Magdeleine,
« se jette incontinent aux pieds du saint, elle les arrose
« de ses pleurs et lui demande à faire pénitence. Les
« autres courtisanes suivirent à l'instant l'exemple de
« leur maîtresse, si bien que le saint, les ayant toutes
« converties, les fit sortir de la ville et les assembla avec
« les autres femmes qu'il avait retirées du vice. »

Nous avons dit qu'en 1095, Urbain II, présidant le concile de Clermont, prêcha la première Croisade et l'ouvrit; qu'ayant entendu à Angers, à la dédicace de Saint-Nicolas, l'éloquente voix de Robert, il s'écria : C'est le Saint-Esprit lui-même qui ouvre la bouche, et qu'il donna à ce puissant orateur la mission spéciale de prêcher la Croisade dans l'Occident, où bientôt tout céda

à cet entraînement qui porta les peuples chrétiens vers Jérusalem, au secours de leurs frères et à la délivrance des lieux saints. Plus l'enthousiasme fut grand, plus aussi il dut être immodéré dans son essor; il entraîna de nombreux abus, d'immenses dangers et de déplorables désastres; mais la pensée en était plus haute que tous les malheurs : la Providence y mettait son doigt et notre siècle a eu cette justice d'y reconnaître le dégagement de la civilisation et le progrès de la famille humaine.

Ceux qui avaient la fortune, la jeunesse et la force, y portèrent ces tributs, abandonnant à la garde de Dieu la famille et leurs foyers. Les faibles, les femmes surtout, offrirent leurs prières, et l'on vit alors cette prodigieuse association chrétienne de toutes les âmes se consacrant au même but dans la mesure de leurs forces.

Robert, après avoir mis en départ tous les croisés de nos contrées, se trouva suivi et entouré de nombreux fidèles, les uns délaissés par les époux, les pères, les frères en état de porter les armes; les autres ne voulant plus se séparer de l'apôtre de la foi, dont la voix les charmait. Il s'arrêta, jetant à son tour un regard de pitié et d'affection sur cette foule. Il était alors sur la rive gauche de la Loire, près des lieux où saint Martin avait départi son manteau de légionnaire aux pauvres de Jésus-Christ. Il s'arrêta au bord de la fontaine d'Evrault; il y fit une cabane et quatre mille chrétiens l'imitèrent ou creusèrent des grottes dans le roc. Les habitants de Candes et de Montsoreau apportèrent les pains et les poissons que la foi multiplia. Marthe et Marie (Pétronille, de Chemillé, et dame Arsende, de Champagne) se pressent autour du maître. Leur rang dans le monde et surtout leur zèle et leurs vertus les signalent à la confiance et à l'obéissance de tous. Les frères sont réunis sous Robert, et

après qu'on eut distrait les femmes que l'innocence protégeait, de celles qui pleuraient leurs fautes passées, il en fit deux quartiers séparés. Trois cents *psalmodistes* furent choisies, et les autres divisées par cent et par soixante. Les femmes repenties étaient au nombre de six vingt.

Une ladrerie, espèce de lazaret, précédait ces quartiers. C'est d'après ces divisions que se développa cette immense congrégation qui, à Fontevrault et dans ses succursales, compta plus de 8,000 frères et sœurs dans le même temps, en ce siècle agité.

Au début, on pria, on vécut du travail des mains, excluant l'oisiveté; on observait le silence, on s'exerçait à répondre avec douceur (*blandè*, dit Baldric), on marchait le cou fléchi et les yeux vers la terre (*flexo collo, demisso vultu incedebant*).

En 1101, les premières tranchées des quatre prieurés avec leurs chapelles furent commencées. C'était toute une ville sainte, couvrant le désert bientôt défriché et fécondé par les sueurs de la pénitence. Une simple haie vive, qui suivait la direction du vallon, sépara d'abord le quartier des hommes de celui des femmes, jusqu'à ce qu'on put la remplacer par un mur.

Foulques l'Ancien fournit les fonds pour la construction de la grande église abbatiale, si admirablement conservée jusqu'à nous. L'historiographe de l'Anjou, J.-F. Bodin, dans son précis publié en 1810, sur l'état de Fontevrault, avant l'appropriation actuelle, se complaît dans la contemplation de cet édifice imposant par la noble simplicité de son style que caractérise l'élévation de ses voûtes plein-cintre, portant, sans nervure, sur des chapiteaux qui n'ont d'autres ornements que trois feuilles de palmier. Ces chapiteaux couronnent des colonnes légères, en pierre de taille, appuyées contre les

parois des murs. La nef était séparée du chœur par la riche grille qu'on admire encore à Angers, à l'entrée de la Cour d'honneur de la Préfecture. Cette nef était réservée aux religieuses, tandis que le public était admis dans le chœur où se trouvait l'autel. Au pied du gros pilier contre lequel s'appuyait le côté droit de la grille (relativement aux religieuses), étaient originairement les tombeaux des Plantagenets, sur la désignation desquels nous reviendrons. Les religieuses les firent rentrer, en 1620, sous leur nef, mais toujours au pied du même pilier. C'est là que ces tombeaux ont été profanés en 1793. Les ossements pourront peut-être être retrouvés dans une partie de la nef non fouillée.

Bodin rapporte qu'ayant voyagé en Italie, il a vu à la cathédrale de Pise, une partie identique de disposition et de style à celle dont nous parlons. Cherchant à s'expliquer cette frappante ressemblance, il suppose volontiers que Foulques, en se rendant à la croisade par l'Italie en 1098, se sera mis en rapport avec l'architecte italien Bruschetto, et qu'il aura traité des plans et même de la construction de cette abbatiale, qui aujourd'hui est un rare spécimen de l'architecture religieuse de cette date, et, par un miracle de conservation, peut être consacrée au culte. La longue perspective des siècles écoulés laisse toujours au lointain une époque légendaire. Fontevrault ne pouvait manquer d'avoir la sienne. Le premier souvenir qui s'y dresse et qui a précédé Robert, c'est celui qui s'attache encore de nos jours à la tour d'Evrault. Ce monument, presque encore entier et d'une construction aussi bizarre que solide, aurait été le refuge d'un illustre brigand, déchu d'une haute fortune et qui s'étant mis à la tête d'une bande de malfaiteurs pillait ses voisins et dévalisait les voyageurs attirés par les feux allumés la nuit au haut de cette tour. Robert conquit la

tour et le redoutable châtelain qui s'interna volontairement dans le nouvel asile. Disons tout de suite que cette tour, par son architecture tout à la fois riche et savante autant que singulière, et par son état de conservation, se classe à une date ultérieure à la fondation du monastère. A-t-elle été le centre d'un cimetière, avant la date de l'usage d'inhumer dans les cloîtres les religieux et religieuses ? A-t-elle été érigée pour faire une cuisine ? Dans tous les cas, elle ne sert aujourd'hui ni à l'une ni à l'autre destination. Elle est là comme le sphinx de l'antiquité, proposant aux archéologues la question sans la résoudre, et les plus autorisés n'ont encore pu fixer la certitude sur l'origine et l'affectation de cette tour dont on peut voir l'image (avec restauration des cheminées) au *Dictionnaire d'architecture*, et dans l'ouvrage de J.-F. Bodin (sans les cheminées). L'auteur du *Dictionnaire d'architecture* est pour la destination culinaire, en s'appuyant sur la similitude de la cuisine du château de Montreuil-Bellay. Bodin affirme la destination sépulcrale et la déduit du monument tout spécial qu'on voit à côté, dans le cimetière même de la paroisse de Fontevrault, dont l'architecture et la forme paraissent contemporaines de la tour d'Evrault. Ceux qui adoptent cette opinion se fondent en outre sur ce que ni les parois intérieures de la tour d'Evrault, ni les chapelles du pourtour de la rotonde centrale, ni cette rotonde, ni les voûtes n'offrent la moindre trace ou teinte de fumée. Puis les cheminées, ajoutées par l'imagination aux trous ou évents des voûtes des chapelles, ont-elles existé comme cheminées ? Questions sur questions dont les fouilles du sol fourniront peut-être la solution.

Comme pour aggraver l'incertitude, aucun plan ancien, aucune notice n'indique la date et la destination de cette tour. Ni Baudry, abbé de Bourgueil, qui avait

vu se former Fontevrault, ni André, premier prieur de Fontevrault, contemporain de Baudry, ni Cosnier, ni Pavillon, ni Niquet ne parlent de la date de cette tour.

Baudry, parlant du désert, dit : *Locus incultus, ab hominum cohabitatione sequestratus;* il ne signale ni la tour ni le redoutable voleur qui l'aurait habitée.

Nous devons encore renvoyer à la légende la fontaine même de Fontevrault, surgissant miraculeusement à la voix de Robert d'Arbrissel. On peut croire seulement qu'elle fut un des faits naturels qui fixèrent son choix de colonisation. Cette source intarissable fécondait ces lieux, et, aujourd'hui encore, elle coule à pleins bords et fournit l'alimentation de la maison centrale et la force motrice de plusieurs industries.

Mais la tour d'Évrault, comme la fontaine, sont à la hauteur de la fiction légendaire, par leur merveilleuse opportunité. Les histoires de voleurs, de grands déprédateurs, étaient alors très-nombreuses. On peut lire à Candes, dans sa magnifique église, au-dessous d'un vieux tableau représentant saint Martin, au-dessus de l'autel du bas-côté droit, le récit de l'usurpation d'un voleur que le démon avait fait passer pour un saint personnage et au tombeau duquel on faisait pèlerinage. Exorcisé par saint Martin, il est forcé de confesser sa félonie, chassé, et une nouvelle chapelle reçoit ailleurs les hommages pieux.

Enfin, pour ne plus revenir à l'âge des fictions, nous relaterons un récit à l'exactitude duquel les vertus naissantes des sœurs de Fontevrault pourraient donner de la vraisemblance, mais qui ne peut être absolument imposée à la croyance du lecteur. C'est le P. Niquet, l'historiographe le plus compendieux de Fontevrault, qui parle :

« Un prince (il n'est pas autrement qualifié), estant

« venu visiter Fontevrault, regarda avec trop de curio-
« sité une religieuse, dont les yeux firent une puissante
« impression sur les siens. Il la fit saluer par un sien
« gentilhomme, pour l'assurer de l'estime qu'il faisait de
« sa beauté, mais qu'il n'y avait rien qui ne l'eut ravy
« comme ses yeux. La religieuse, à qui la grâce, par une
« glorieuse émulation, avait fait plus de faveurs que la
« nature et dont l'âme était plus embellie de vertus
« devant Dieu que le corps n'était accompli en beauté
« devant les hommes, eut sa repartie toute preste : At-
« tendez un peu, dit-elle à ce gentilhomme, je vais faire
« réponse à Monseigneur : elle se retire, que va-t-elle
« faire, poussée, comme il est à croire, de l'instinct du
« Saint-Esprit (à faute de quoi on ne saurait justifier
« l'action)? prend un couteau, se crève les yeux, les
« met entre deux petits plats, va trouver ce gentilhomme
« avec ce mot : Tenez, Monsieur, voilà ce que votre
« maître a trouvé si beau en moi. Le messager fut telle-
« ment touché à la vue de ce généreux exploit de vertu,
« que, l'admiration possédant son esprit, elle eut bien
« de la peine à céder la place aux autres sentiments de
« tristesse, de compassion, de crainte de plus grand
« mal; mais c'en était fait, on ne pouvait plus remettre
« ces deux petits astres du visage dans leur sphère. Le
« prince les ayant vus fut encore plus agité de divers
« sentiments, ne pouvant assez regretter son malheur ni
« assez condamner la témérité de son message, surtout
« l'aveuglement de sa passion lui crevait le cœur. »

Le jésuite Niquet, en racontant cette merveilleuse histoire, ne doute pas de son authenticité et la met en parallèle avec l'héroïsme des religieuses anglaises se mutilant le visage pour faire horreur à des soldats vainqueurs. Il ne tient pas compte de la différence de position de ces martyres volontaires, ne pouvant autrement

échapper à la souillure des barbares, et une jeune sœur qui, en se confiant à l'abbesse Pétronille, échappait aux convoitises du prince Othon.

Ceux qui n'envisageraient Fontevrault qu'au point de vue d'une de ces œuvres religieuses qui se produisirent au onzième siècle en si grand nombre, seraient au-dessous de la véritable appréciation de ce grand établissement. Il doit être étudié et compris dans ses rapports avec la civilisation de l'époque et avec la politique de l'Occident à laquelle il prit une importante part, comme agent religieux et modérateur.

D'abord, quand on remarque comment une agglomération de 3 à 4,000 personnes des deux sexes, de tout âge et de toute condition, entraînée depuis les provinces du Nord et de la Normandie, sur les rives de la Loire, par la parole de Robert, lui suggère l'idée d'une colonisation au désert de Fontevrault, on s'étonne de la témérité d'une telle entreprise; mais lorsqu'en deux années, les murs d'enceinte sont élevés et que l'abbaye et son église abbatiale surgissent, marquées déjà du sceau de la grandeur du style et de la noblesse des formes, on comprend qu'il y a là un génie qui prévoit et dirige, et comment les comtes d'Anjou et les rois de France et d'Angleterre y apportent le tribut de leurs richesses, soit pour satisfaire un sentiment de piété, soit pour obtenir merci devant Dieu. Fontevrault, illustré dès le principe par la vertu et le génie de son fondateur, devient un centre d'où partent les conseils pour les princes de la terre, les rappels à la loi divine et à la morale; si Fontevrault est devenu le lieu d'expiation des fautes des rois et leur sépulture, c'est qu'ils crurent y trouver leurs plus saints médiateurs auprès de Dieu. — Suivons, dans ces perspectives, le développement du monastère de Fontevrault.

Le premier phénomène qui nous frappe, dans cette colonisation chrétienne, c'est la participation puissante de deux nobles veuves, Hersandis de Champagne et Pétronille de Chemillé, dont Robert distingue les vertus et les aptitudes, et auxquelles il veut soumettre l'ordre, comprenant les moines et les religieuses sous une règle commune.

Ce serait d'ailleurs une erreur historique de croire que c'était là une nouveauté religieuse. On peut voir à la Collection des Monuments inédits sur l'Histoire de France, publiée par les soins du Ministre de l'Instruction publique, 3e série, qu'au quatrième siècle, en Occident, se produisit le *Monasterium duplex*.

Chelles, fondé par Clotilde, fut célèbre dès les premiers temps de la monarchie; sainte Mathilde l'agrandit au VIIe siècle. Thierry, fils de Dagobert III, y fut élevé et en prit le nom. (Abbé Lebœuf, t. VI, p. 34.)

Coldingham, en Écosse, offrait la même organisation, ainsi que Marchienne au VIIe siècle, et plus tard Prémontré (*Gallia christiana*, t. XIII, p. 348). Les Orientaux avaient fondé ces couvents mixtes, jusqu'au deuxième concile de Nice qui les supprima.

La nécessité d'avoir des prêtres pour l'administration des sacrements, dont les femmes sont exclues, avait donné naissance au *Monasterium duplex*.

Les motifs qui déterminèrent Robert à fonder Fontevrault sur ce type, furent puisés dans les traditions évangéliques et dans la pensée première et persévérante de dédier ses ordres à la mère du Sauveur. C'est au pied même de la croix qu'il a voulu rattacher ses fondations religieuses, et au moment où le divin Modèle dit à saint Jean : Voilà votre mère, et lui donne près d'elle la mission d'un fils.

Robert avait dédié l'abbaye de la Roë à la vierge Marie, sous les règles des chanoines de Saint-Augustin.

Ainsi s'organisa encore l'ordre de Fontevrault, qu'il soumit à la règle de saint Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge.

Dans les premiers temps, Robert seul exerça tous les pouvoirs. Hersandis faisait l'office de prieure ou plutôt de coopératrice; Pétronille partageait ses labeurs, jusqu'au moment où une organisation définitive devint possible. Après la mort d'Hersandis, décédée le 30 novembre 1109, elle fut nommée première abbesse (en 1115), alors que Robert sentit que sa fin approchait.

Il ne faut pas séparer de cette date un religieux nommé André, qui paraît avoir été le collaborateur dévoué de Robert et qui fut le prieur institué par lui dans cet ordre. C'est à ce prieur, initié à toutes les pensées de son abbé, qu'on doit la biographie trop succincte qui a servi à Baudry pour prononcer à Fontevrault le panégyrique de Robert. Ce sont ces deux documents qui ont fourni à Niquet, jésuite, et à Pavillon, aumônier du roi, les bases de l'*Histoire de Fontevrault*, autour desquelles ils ont rassemblé les documents tirés des actes de donation, les chartes et les bulles des papes. Ni les traités du maître-école d'Angers, ni ses travaux à l'abbaye de la Roë, pendant dix ans, ni son célèbre discours à la dédicace de Saint-Nicolas d'Angers, ni ses nombreuses lettres aux souverains pontifes et aux princes, n'ont été recueillis, et cependant il fut un des grands docteurs de son temps et mêlé aux drames politiques et contemporains.

Les premiers statuts de Fontevrault sont remarquables par leur simplicité et leur sévérité. Le silence et la prière, un jeûne modéré et le travail en forment les principaux articles; l'usage de la viande est interdit, un couteau du prix de deux deniers leur sert pour diviser leur nourriture et les accompagne; une étoffe noire de laine non tondue forme la robe qui ne doit pas dépasser les talons, dont les manches descendent à la hau-

teur du genou et atteignent le bout des doigts. Les voiles sont de lin. Jamais les guimpes blanches ne doivent paraître sous le voile qui les recouvre. Les cheveux sont rasés trois fois par an. Les pelleteries sont interdites. La saignée est obligatoire trois fois par an. Enfin le règlement comprend quarante-quatre articles, où toutes les prescriptions sont données pour que jamais les religieuses ne sortent ni ne se trouvent avec les moines et aucun homme. L'abbesse ni la prieure ne peuvent se faire accompagner en voyage par les novices ou de jeunes cloîtrées, ni voyager sans l'accompagnement de deux religieux et d'un séculier.

Le règlement des religieux leur prescrit l'habit et la ceinture de laine noire non tondue, le silence et la claustration complète. Ils ne doivent avoir aucune relation avec le dehors, ni se permettre de prendre aucun intérêt agricole avec les laïques, ni faire aucun acte de commerce. Jamais ils ne doivent parler aux femmes ni les prendre à leur service.

C'est sous cette règle commune, sous cet habit grossier, que les nobles princesses et les grands du monde venaient plier leur volonté et vivre humiliés devant Dieu.

Mais, au-dessus de ces trois ou quatre mille existences qui, dès le début de l'œuvre, furent jetées par Robert au creuset de Fontevrault, pour les séparer de l'alliage du siècle, le fondateur se révéla avec toute la puissance de son âme chrétienne et évangélique. Il avait ému le monde par ses prédications; il y demeura comme un de ces phares auxquels le navigateur demande une route exempte d'écueils pour gagner le port. Si un grand scandale agite la France, si Bertrade, l'infidèle épouse de Foulques, comte d'Anjou, fuit, pour se jeter dans la couche adultère du roi de France Philippe I^er^, il

est appelé par le pape et ses légats au concile de Poitiers, pour statuer sur la plainte du comte d'Anjou contre Philippe, persistant dans ses rapports criminels avec Bertrade; et lorsque le concile se disperse devant l'émeute populaire suscitée par le comte de Poitiers, ravisseur lui-même de la vicomtesse de Châtellerault, Robert, Bernard de Tiron et les deux légats font tête à l'orage et promulguent la bulle du pape prononçant l'excommunication du roi.

On comprend tout à la fois quelle était la puissance religieuse de Robert, et pourquoi les comtes d'Anjou comblèrent de leurs magnifiques dons l'abbaye de Fontevrault dès les premières années de sa fondation.

Dans l'ordre des idées religieuses et de la hiérarchie catholique, Fontevrault relevait directement du souverain pontife : ainsi le déclare la bulle du pape Pascal II renouvelée par ses successeurs.

Dans l'ordre politique, qui était alors la féodalité, Fontevrault ne relevait que du roi. On peut se faire une idée de l'immensité de ce privilége par l'énumération qui suit : d'une part les possessions territoriales de l'ordre dans toute l'étendue de la France (elles s'étendaient en Angleterre), d'après le recensement qu'on en trouve au Trésor (voir aux archives de la préfecture le recensement), s'élevèrent jusqu'à 528 fiefs, et d'un autre côté on voit que l'abbesse était exempte :

1° Du décime au roi; 2° des dîmes et nouales aux curés, de four, d'abréviation, de signification en cour de Rome, de comparaître devant les officiaux des évêques.

Les abbesses avaient droit d'évocation au grand conseil, de faire amener le sel sans tribut, d'expédier des visas sur les bulles des papes, de bâtir chapelle pour les infirmes et de faire confirmer les biens par les papes, ainsi que les aliénations.

Elles étaient exemptes d'impôts séculiers, de fortification, de subventions sur bénéfices, de comparution devant les juges, de péages, des visites des évêques, de l'impôt pour la Terre sainte, de l'interdit et l'excommunication des évêques, de tribut ou pensionnat sur les bénéfices de la juridiction des évêques.

Avant la réforme de l'ordre, l'abbesse constituait les prieurs. Enfin, quoiqu'elle ne pût administrer les sacrements, elle avait le droit d'en désigner les ministres et de les instituer.

Sur ce point délicat, ainsi que sur les pouvoirs de l'abbesse, il s'était élevé une grave controverse. Ses adversaires partaient du principe naturel et biblique, l'infériorité de la femme, toujours soumise à l'homme; mais, en se fondant sur les paroles du Christ expirant, dont Robert avait fait son texte fondamental, et aidant l'autorité de ce fondateur, assez bien inspiré d'ailleurs, lorsqu'il imposa ses mains puissantes à Hersandis et à Pétronille, la supériorité de la femme fut admise dans l'ordre de Fontevrault.

Cette organisation, où la femme demeure la mère de famille, attira, dès le début, des familles entières à l'ombre de ces cloîtres.

Aremburgis, veuve de Guion, fils d'Omont, sous le nom de Rivaria. en 1099, donne la vallée où est construite la grande église.

Les seigneurs de Montreuil-Bellay y ajoutèrent leur terre de Born, entre la terre de Guy d'Omont, le bois de Tuilé, le clos de Bellay, l'ormeau de Maistré et la terre de Sainte-Oldegonde.

Les succursales s'étendent au loin : Guaine, les Loges, Bellay, Le Puy, la Forest-Saint-Martin, Tussère, Ville-Salem, Marchines, Boureil, Haute-Bruère.

A ces mêmes dates, les solitaires partis de la forêt de

la Roë fondaient aussi en France des ordres religieux. Saint Bruno, fuyant Cologne et les mœurs perverties du haut clergé, se réfugiait dans la solitude de la Chartreuse et installait ses premiers disciples sur le bord du ruisseau qui leur distribuait l'eau, tandis qu'ils recevaient le pain et le poisson que leur apportait la charité. Le grand saint Bernard édifiait Cîteaux, d'où sa voix retentissait en France comme l'oracle de Dieu.

Il ne faut pas conclure de ces pieuses fondations, ainsi que le fait observer l'auteur des *Moines d'Occident*, que le onzième siècle ait été une époque où florissait le catholicisme, une époque de foi chez les nations. Oui, il y eut de grands centres religieux; mais en dehors la barbarie s'agitait avec ses brutales passions, d'autant plus ardentes dans le bien comme dans le mal, qu'elles n'avaient point les notions et les freins de la civilisation. Ces passions avaient leur grandeur et leur force invincible, soit qu'elles commissent les crimes, soit que, pour les expier, elles se précipitassent vers le tombeau du Dieu de miséricorde, à la délivrance des chrétiens captifs, ou qu'enfin, touchées de repentir, elles vinssent expirer dans le froid silence des cloîtres.

Fontevrault fut un asile illustré, entre tous, par la pénitence de Richard Cœur-de-Lion ; d'Aliénor , sa mère; de Bertrade, épouse infidèle de Philippe I^{er}, et d'autres têtes couronnées.

Mais à côté de ces grands coupables, quelles douces physionomies se dessinent et intercèdent auprès du ciel et de la terre! Cependant, au milieu de cette étonnante formation, il se produisit de regrettables agitations au dedans ; et des accusations calculées et calomnieuses arrivèrent du dehors. Les épurations nécessaires dans cette agglomération de tant de personnes de caractères et de

mœurs diverses déchaînèrent les animosités contre le fondateur.

Je n'ai point intention de discuter ici la ridicule imputation dont on poursuivit Robert, dans ses rapports avec les religieuses de l'ordre, imputation dont ses ennemis cherchèrent à couvrir l'énormité et l'invraisemblance en leur donnant le bizarre caractère d'épreuves ascétiques, auxquelles, par une présomptueuse audace, il se serait livré.

Aujourd'hui, l'histoire et les autorités à la main, on peut affirmer d'abord que ces épreuves n'ont jamais eu lieu, et que l'accusation est une calomnie inventée par un ennemi, l'hérésiarque Roscelin, dénoncé à ses contemporains par Abailard, qui s'incline avec respect devant Robert, le grand docteur, qu'il compare pour la sainteté à Anselme et aux âmes les plus pures de cette époque.

Bayle, malgré son impitoyable esprit de critique, qui se complaît à mettre au creuset toutes les vertus et toutes les intentions, mais qui aime par-dessus tout la vérité historique, Bayle n'admet pas le fait imputé à Robert. Dans sa deuxième édition surtout, il prend soin d'écarter la supposition qu'il ait pu l'admettre.

Le seul point qui reste incertain et qu'un assez grand nombre de critiques considèrent comme constant, c'est que la calomnie a été propagée, quant à ce fait, par les ennemis de Robert, avec une telle persistance que Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroy, abbé de Vendôme, s'en seraient émus et auraient adressé à Robert deux lettres où, sans admettre le fait, et raisonnant hypothétiquement, ils avertissent leur ami de l'imputation, et, dans le cas où il aurait eu la témérité de cette épreuve, le supplient de ne pas y persister.

Ainsi, il n'est pas douteux que la calomnie ait été

propagée ; mais il n'est pas certain que les deux lettres aient été écrites par leur prétendu auteur. Abailard, *Hist. Calamit.*, n'hésite pas à accuser Roscelin d'en être l'auteur. Ce Roscelin avait été le disciple et l'émule de Robert aux écoles d'Angers. Chassé de France, il s'était réfugié en Angleterre, d'où le roi le bannit. Les auteurs de l'époque, qui d'abord avaient admis l'authenticité de ces deux lettres, attestèrent plus tard leur erreur [1].

Quant à nous, il nous paraît moralement impossible que Marbode et Geoffroy aient écrit ces lettres, dont le style affecte une mielleuse amitié qui se complaît à circonstancier scandaleusement les détails propres à ridiculiser Robert aux yeux du public plutôt qu'à l'éclairer sur sa prétendue imprudence. D'ailleurs, qu'on fasse donc attention que Robert, formé à la vie ascétique, dès l'école épiscopale d'Angers, affermi par dix ans de retraite dans la forêt de Craon, puis par un apostolat de cinq années, où il avait prêché la croisade et la pénitence ; qu'on remarque que ce saint personnage, dont la morale et la vie chrétiennes ne s'étaient ni reposées ni démenties, atteignait sa cinquantième année quand il fonda Fontevrault. Or, c'est à cette date seulement (1099 à 1100) que ces lettres auraient pu lui être écrites ; car, dans les années 1101 et 1102, Marbode et Geoffroy viennent faire des retraites ou des visites à Fontevrault, où ils invoquent et la sainteté du fondateur et la pureté de la dévotion du monastère : ils ne pouvaient certainement pas alors écrire de pareilles choses à l'homme de Dieu, dont ils reconnaissaient la supériorité dans la vie chrétienne, et auquel ils venaient demander des prières et des exemples. Cette impossibi-

[1] Voir Pavillon déjà cité, Niquet et le père de la Mainferme.

lité morale est rendue plus évidente par l'âge mûr de Robert, ayant fait ses preuves dans la perfection à laquelle il conviait ses adeptes. Ce n'était point un jeune profès, entraîné par l'imagination à des épreuves condamnées par la voix même du Maître, dans la sublime oraison terminée par ces mots : *Ne nous induisez point à la tentation, et délivrez-nous du mal.* La première vertu chrétienne est donc d'éviter la tentation et non de la faire naître, il n'y aurait qu'un insensé ou un libertin qui pût faire le contraire. L'abbé de Fontevrault n'était ni l'un ni l'autre.

Il nous est plus facile de croire les deux lettres supposées que de les croire authentiques.

Dans tous les cas, aucune critique faisant autorité ne peut aujourd'hui soutenir que l'épreuve insensée de la continence de Robert, révélée par ces lettres ait existé, ni que Marbode et Geoffroy y aient cru. La seule chose qui demeure constante, après sept cents ans, c'est la calomnie qu'Abailard réfuta éloquemment en s'inclinant devant la sainteté de Robert, qu'il avait connu et admiré. Ici l'abbé de Fontevrault est défendu par le philosophe du XI^e^ siècle.

La bizarre épreuve dont il s'agit eût été un moyen infaillible de ruiner l'autorité du fondateur d'un ordre aussi éminent. Elle était aussi inutile que dangereuse pour prouver la possibilité du *Monasterium duplex* qui, dès le quatrième siècle de l'Église, était réalisé.

Non, Robert ne fut ni un insensé, ni un libertin. Les docteurs de son temps, et Abailard plus que les autres, l'appelaient *Maître*, titre qu'il écartait avec humilité, en songeant que c'était une dénomination du Sauveur du monde usitée par les apôtres.

Le moyen âge l'appela saint, tant il avait de piété. Enfin Bayle le proclamait homme de génie, au milieu

de l'incrédulité de son siècle, et proteste, dans sa deuxième édition, contre toute supposition qu'il ait pu croire un seul instant à cette ridicule fable. Le bienheureux Robert se souviendra sans doute un jour de ce témoignage spontané. Toutefois, il pourra regretter qu'il ait fourni au malin critique l'occasion d'évoquer le brave Montaigne, pour lui faire débiter ces anecdotes graveleuses dont abondait le seizième siècle.

Aux portes mêmes de Fontevrault, l'auteur des *Recherches sur l'Anjou*, juste et véridique écho des siècles passés, dit que Robert eut le sort des hommes de génie : *Il produisit de grandes choses, malgré les injustices et les calomnies de ses détracteurs.*

Enfin, pour admettre le cynisme de Robert, il faut supposer aussi nécessairement deux religieuses complices de cette conduite éhontée, Hersandis, sans doute, et Pétronille, ces deux nobles veuves, que leurs vertus et leur caractère élevèrent à la hauteur de la grande fondation de l'ordre de Fontevrault, et devant lesquelles s'inclinaient Marbode lui-même et les rois de l'Occident.

Et qu'on ne dise pas que cette épreuve peut s'expliquer par les mœurs et la piété du temps. Les lettres disent le contraire, puisqu'elles crient au scandale des scènes qu'elles retracent avec tant de complaisance.

Les limites d'une lettre et le respect de nos lecteurs ne nous permettent pas d'insister sur ce point ; il n'y a plus aujourd'hui de dissidents quant à la fausseté de l'imputation adressée à Robert : historiquement et *pour tous*, elle est une calomnie.

Il ne resterait plus que la recherche oiseuse de l'authenticité ou du faux des deux lettres sus-relatées qui, dans tous les cas, ne seraient que la constatation de la calomnie répandue alors et rejetée par l'histoire.

Ceux qui voudront peser tous les éléments de cette

controverse, les trouveront dans les auteurs que nous avons cités et notamment André, premier prieur de Fontevrault, confesseur de Robert ; Pavillon et le père de la Mainferme, auteur du *Clypeus ordinis nascentis Font. Ebr.*, où tant d'autorités sont conservées, que le docteur en Sorbonne, à l'approbation duquel il était soumis par l'auteur, lui disait, avec une bienveillante ironie, qu'il aurait dû mettre son titre au pluriel, *Clypei* au lieu de *Clypeus*, car il en présentait mille au lieu d'un [1].

Pour dernier mot : qui donc a pu conserver ces lettres adressées, dit-on, à Robert seul par Marbode et Geoffroy? Robert, sans doute. Qui aurait donc pu les faire connaître? Robert seul; ni Marbode, ni Geoffroy n'auraient consenti à diffamer leur ami. On a été chercher, dans les archives de l'église de la Couture du Mans, une copie sans doute, et non l'original, de la prétendue lettre de Geoffroy, puis une autre encore ailleurs; d'autres encore avaient été répandues. La calomnie ne procède-t-elle pas par ce système de diffusion?

Lorsque Robert vit son œuvre assurée à Fontevrault, il dut se souvenir que Pascal II l'avait institué prédicateur évangélique, et qu'il ne pouvait se renfermer dans ce monastère. Il retourne dans la forêt de Craon où il retrouve ses anciens disciples, Vital, Bernard de Tiron, de la Fustaie et autres, et ils vont reprendre leurs missions qu'ils signalent par des fondations nouvelles, dans toutes les parties de la France, en même temps qu'ils combattent les schismes et les hérésies qui y pullulaient. Robert vainquit en Guienne l'hérésie des Manichéens. Dans le Berry, il fonda le monastère d'Orsan, pour le-

[1] L'abbé Fleury, *Histoire de l'Eglise* (années 1099 et 1100). — Niquet, *Histoire de Fontevrault*. — Cosnier, auteur d'une apologie intitulée : *Trias*.

quel il avait une affection particulière, et où la mort le visita, à la suite d'une prédication laborieuse où ses forces le trahirent, dans le voisinage de cette maison. Il y fut rapporté par ses disciples, et notamment par son fidèle prieur André.

Pétronille put y accourir et recevoir ses pieux adieux, le 14 février 1117. Cette noble femme eut peine à obtenir de l'évêque de Bourges la remise du corps. L'évêque conserva dans son diocèse le cœur qui fut placé sous un petit monument pyramidal, dans la cathédrale de Bourges. On y faisait des pèlerinages.

Pétronille emporta pieusement le corps de Robert à Fontevrault, au milieu des flots du peuple qui accourait à cette solennelle translation. Un premier monument lui fut construit près du maître-autel de la grande abbatiale, où il est resté jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. Il fut de là transféré aux pieds des colonnes du même chœur, à gauche du même autel. On y fit dresser le tombeau de forme grecque qu'on y voit encore.

Le génie de l'homme chrétien a accompli sa tâche à Fontevrault ; celui de la femme va continuer et conserver, pendant huit siècles, cet ordre religieux qui compte dans le même temps plus de dix mille sujets de son observance.

Au commencement du onzième siècle, les lettres anciennes conservées dans les monastères et par d'érudits cénobites, devaient nécessairement agir sur un sexe que l'imagination et les vifs sentiments de l'âme rendaient plus attentif à ce réveil intellectuel. Les lettres à jamais célèbres d'Héloïse attestent aux siècles les plus éclairés quelle part les femmes prirent dans ce grand mouvement, où souvent les tempêtes portèrent leurs désordres, mais où s'ouvrit toujours un port de salut indiqué par la foi.

Les princesses et de nobles femmes, dans la retraite du vieux donjon ou dans les palais des rois, se livraient à de hautes études, sous la direction du vieux chapelain ou d'un clerc dévoué. Les livres saints n'étaient pas leur seule lecture. Les littératures et les philosophies grecques et latines leur ouvraient aussi leurs pages; Platon et Cicéron leur paraissaient être des prédestinés, auxquels il avait été donné de pressentir l'avénement d'un Révélateur divin, qui seul pouvait suppléer la raison humaine incapable de fixer le dogme de l'existence de Dieu et des destinées du monde.

La veuve du comte de Champagne et celle du seigneur de Chemillé étaient, sans doute, de ces âmes d'élite qui, éprouvées, dès le début de la vie, par l'infortune, voulurent se consacrer à Dieu.

Et la seconde abbesse de Fontevrault! la première Mathilde! Cette angélique figure qui embellit la cour du duc Foulques V, roi de Jérusalem, de l'éclat de sa beauté et de sa science, cette Mathilde qui, fiancée dès l'âge de onze ans au petit-fils de Richard le Conquérant, devait pacifier l'Anjou et l'Angleterre, était aussi une femme supérieure qui reçut ses premières leçons de Pétronille. Puis aussi, pour elle, arriva un de ces jours où l'adversité porte de si grands coups et laisse de si profondes blessures que Dieu seul peut consoler l'âme qui en est atteinte.

Henri I^{er}, roi d'Angleterre, heureux d'avoir fiancé son fils aîné, Guillaume Adeling, à Mathilde d'Anjou, au mois de mai 1119, s'empressa de la présenter à ses sujets.

Le 25 novembre 1120 fut fixé pour le retour d'Henri, emmenant la fiancée de son fils. Celui-ci, au milieu de seigneurs normands qui lui formaient un cortége plein d'animation, suivait son père. Deux navires devinrent

nécessaires. Le port d'Harfleur fut désigné pour le départ. Le roi et Mathilde prirent passage sur le premier vaisseau qui partit vers le soir par un vent favorable. Il atteignit heureusement l'Angleterre le lendemain matin. Le second navire, connu sous le nom de *Blanche-Nef*, avait été proposé pour cet honneur. Orderic Vital (*Hist. ecclésiast.*, liv. XII) retrace ainsi ce funeste voyage :

« Thomas, fils d'Etienne, vint offrir au roi un marc d'or, et lui dit : Mon père a servi le tien. C'est lui qui dirigea le vaisseau du Conquérant : Je te prie de me donner le même office auprès de toi.

« Le roi répondit qu'il avait fait choix du vaisseau qui devait le conduire en Angleterre ; mais qu'il confiait au fils d'Etienne ses deux fils, sa fille et leur suite.

« La *Blanche-Nef* appareilla. Cinquante rameurs habiles lui imprimaient une marche rapide, par un beau clair de lune. Thomas tenait le gouvernail. On voulait rejoindre le vaisseau du roi. Dans cette marche précipitée, le vaisseau fut engagé au milieu des ras de Catteville, où il donna sur un rocher à fleur d'eau avec tant de violence, qu'il coula en quelques instants, aux cris de détresse des naufragés qui furent entendus du vaisseau du roi, où la cause en resta inconnue. Trois cents personnes, dont dix-huit femmes, avec les enfants du roi, périssaient ainsi. Un seul homme, nommé Bérault, cramponné à la grande vergue avec Godefroy, fils de Gilbert de l'Aigle, qui, lui, ne put se soutenir, échappa au désastre et put le raconter, après avoir été recueilli par des pêcheurs.

« Bérault rapporta qu'il avait vu Thomas plonger plusieurs fois ; puis venir à la vergue, en disant : « Et le fils du roi, qu'en est-il advenu? » — « Ni lui, ni son frère, ni sa sœur n'ont paru, » répondit Bérault. —

« Malheur à moi ! » s'écria le fils d'Etienne, et il se laissa couler volontairement. »

Ainsi Henri, dans ce naufrage, perdait toute sa famille et beaucoup de ses proches. Navré de douleur, il rentra à Westminster, où Mathilde seule put adoucir ses douleurs en les partageant.

Mathilde, dit Orderic Vital, était douée d'une beauté admirable et d'une rare sagesse. Formée par une brillante éducation, son éloquence naturelle lui donnait sur tout le monde un empire irrésistible.

Henri I^er^, après plusieurs années, voulut lui faire adopter une alliance digne d'elle; mais Mathilde préféra revenir vierge et veuve à Fontevrault, vers la fin de l'année 1128. Elle y fit profession et se rendit digne de remplacer la première abbesse, Pétronille, en 1149, un demi-siècle après que cette sainte femme avait jeté avec Robert les fondations du grand moustier.

Foulques le Jeune marqua par d'immenses bienfaits envers Fontevrault l'entrée de sa chère fille dans cet ordre déjà célèbre. La nouvelle abbesse fut universellement acclamée, et son pouvoir incontesté s'exerça avec calme et prospérité dans toute la maison de l'ordre le plus florissant qu'il y eût en France dès cette date.

II

ÉPITAPHES ET TOMBEAUX

DU CIMETIÈRE DES ROIS

Partout où se forme une agglomération humaine, monastère ou cité, le jour qui voit s'élever la première habitation voit aussi se creuser le premier tombeau. La nécropole commence en même temps que la ville des vivants et marque la patrie avec le sceau de la mort. C'est là surtout que la grande pensée de Dieu et le souvenir de la famille font appel à l'âme.

En la longue série des tombes de Fontevrault, quelle fut la première?

On ne saurait le dire. Dans les premiers temps de la fondation d'un monastère, où trois mille personnes affluaient et se logeaient dans des grottes ou des cabanes, il fut difficile de constater la liste de ces nouveaux habitants du désert. Plusieurs mois se passèrent sans doute avant de pouvoir la composer. Il dut en être de même pour les décès.

Cependant le besoin de l'ordre se fit sentir et on appliqua à Fontevrault les règles qu'on suivait pour constater l'état civil et religieux dans les cloîtres.

Dans chaque monastère on inscrivait, avec sollicitude, les deux grandes dates de la vie religieuse, les vœux, qui étaient la naissance du néophyte et les décès, formulés comme un départ de ce monde vers le ciel. *Die... migravit ad Dominum; transivit,* etc. — En effet, le chrétien n'ap-

partient point à la terre : condamné à y accomplir mystérieusement une tâche d'expiation et de collaboration temporaire ainsi que tous les enfants d'Adam, il le fait avec conscience et dévouement ; il accepte et bénit sa chaîne. A Fontevrault, le jour où elle finissait, s'ouvrait, pour le constater, la page de l'in-folio auquel, par allusion à cette vie de souffrance, on donnait le nom de martyrologe ; mais il ne faut pas admettre que c'était un enregistrement exact et restreint aux décès arrivés dans le monastère, on voyait s'y affilier, par une touchante communauté de sentiments et de pensées, les noms des parents, des amis et de tous ceux pour lesquels on demandait des prières et des messes. La foi dans l'oraison collective et la sainteté du couvent y prêtaient une puissante intervention.

Le martyrologe était l'enregistrement de tous les services funèbres célébrés au cloître pour revenir périodiquement. Le plus ancien fragment qui en reste, pour Fontevrault, est relié avec d'autres papiers aux archives de la préfecture de Maine-et-Loire. Les premiers noms qui y figurent sont ainsi exprimés :

Le 3 des nones de janvier, *Transitus domini Benecandi Moldanensis-canonicus.*

Nones de janvier, *Elisabeth de Ballanda, amica et benefactrix mea.*

8 idem, *Joannes de Fregnor.*

4 idem, *Suppliciа, cognomine Pagana.*

15 *Gaulterius de Alnato.*

None februarii : Ornandia Mater dom. Roberti.

La mère du fondateur.

Touchant souvenir du fils ! reconnaissance d'un cœur que Dieu a occupé tout entier, sans y effacer l'image de cette douce et amoureuse figure de la mère, penchée

vers l'objet de sa tendresse pour y verser le lait de la vie et les traditions de l'âme la plus dévouée! Orgende n'était point morte à Fontevrault, du moins l'âge de Robert, né en 1047, ne permet guère de le supposer; mais sa mémoire avait bien le droit de cité dans ce martyrologe du grand monastère fondé par son illustre fils.

Que d'autres noms fameux, y sollicitèrent leur admission comme une grâce, une faveur, ou une expiation! A côté de la fosse ouverte dans le sein de la terre, où rentrait la dépouille mortelle de la pauvre et sainte religieuse, non loin de celle du moine son frère, viendront successivement et rapidement se ranger, sinon les corps entiers des rois et princesses de la race des comtes d'Anjou, et des rois qu'ils ont donnés à l'Angleterre, du moins leurs cœurs légués avec larmes par les testaments de leur repentir et de leurs amers souvenirs.

Mais le tombeau de Robert d'Arbrissel devint le centre d'où rayonnèrent ces illustres sépultures. Ce fondateur de l'ordre avait rendu son âme à Dieu le 24 février 1117. Cette date est contestée (V. chronique de Maillezais). On a voulu la remonter à 1116; mais nous admettons comme la plus généralement constante 1117. Son corps fut rapporté par les soins de Pétronille au grand monastère et son tombeau l'y reçut le 5 des calendes de mars. Cette date y fut inscrite dans ce style de Rome qui laissa encore longtemps les traces de sa domination sur les Gaules. Ce premier monument, consacrant la mémoire de Robert, était placé au côté droit du grand autel de l'abbatiale; il reçut aussi la crosse et les ornements de l'abbé. L'épitaphe énonce son origine de la province de Rennes, rappelle son zèle, sa foi, ses vertus et sa fondation, en exprimant l'amour et les regrets de ses enfants.

Ce premier tombeau fut transféré au commencement du XVIIe siècle sous une arcade construite exprès entre

les grandes colonnes qui soutiennent la voûte du chœur (côté droit).

Ce monument fut détruit, en grande partie, en 1793; il n'en reste plus qu'une décoration d'architecture d'ordre ionique, composé de petites colonnes dont les chapiteaux, et tous les ornements sont exécutés avec soin et délicatesse, mais dont l'ensemble est sans caractère.

J.-F. Bodin rapporte qu'en 1809, en faisant des démolitions dans cet endroit, on trouva un coffret de plomb portant une inscription qui atteste qu'il renfermait les restes de Robert d'Arbrissel. (Cette précieuse relique est aujourd'hui gardée par les Fontevristes de Chemillé.)

On voyait autrefois sur le tombeau sa statue en marbre blanc. Évidemment ce n'est pas celle de 1117, qui présenterait un bien grand intérêt sous le rapport de l'art, mais qui a disparu en 1623, ainsi que le rapporte l'historien de l'ordre. Quand le tombeau fut transféré à la place où on le voit encore, avec ses pierres de marbre noir, où on lit beaucoup de traits de l'Écriture sainte, gravés en lettres d'or, on y voyait, dit Bodin, la statue du R. Père, en marbre blanc, avec les habits sacerdotaux et le bâton pastoral, gisant sur une tombe de marbre noir, sous la courbure de l'arcade. Cette description est inapplicable à la première statue de 1117, dont le style devait être celui des statues tumulaires de Henri II, d'Aliénor, de Richard Cœur-de-Lion, qui sont conservées à Fontevrault. La statue du monument de 1623, dont on trouve la gravure sur cuivre au musée angevin, et que nous avons fait reproduire par la photographie de M. Le Roch, de Saumur, a été détruite en 1793. Bodin ignorait cette gravure.

Elle prouve que la statue de 1117 fut remplacée par cette dernière dont le style est grec-renaissance, comme le nouveau tombeau. Je suppose même que ceux qui ont

fait ce monument pourraient bien avoir eu la malheureuse idée de tailler la nouvelle statue dans l'ancienne pour raccorder le tout (si toutefois on faisait des statues en marbre au XII^e^ siècle).

Épitaphe de Foulques, autrefois comte d'Anjou, devenu roi de Jérusalem (n'existe plus ainsi que son tombeau). Elle était ainsi conçue :

« 1142, ides de novembre. — Il s'était rendu fami-
« liers Robert et Pétronille, qu'il venait souvent visiter.
« Il commença la structure de la basilique. On énumère
« ses immenses bienfaits et l'épitaphe se termine par
« cet appel aux prières de l'ordre : C'est pour tous ces
« dons et largesse, chères sœurs, et par reconnaissance,
« qu'il faut réunir nos prières pour obtenir de Dieu qu'il
« lui pardonne ses péchés et lui donne ce repos qu'il a
« tant désiré. »

Tombeau d'Henri II.

Ce roi, qui a donné son nom à sa race, avait eu un règne agité, mais glorieux, par le succès de ses armes autant que par son génie.

Il fut le cinquième roi d'Angleterre depuis la conquête, et moins d'un siècle après Guillaume, en 1060. De nombreuses et sanglantes guerres civiles avaient désolé ce royaume, et les Anglais voulaient y mettre un terme. Etienne, quatrième roi, venait de mourir (1154); il avait désigné Henri pour son successeur, d'accord avec les seigneurs. On attendit six semaines le nouveau roi. Il arriva de Normandie où il avait terminé de graves différends relatifs à ses états, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, le Maine, l'Anjou, la Touraine et la Normandie, qu'il apportait à l'Angleterre. A côté de lui se trouvait

son illustre mère, Mathilde, qui avait, avec un grand courage, défendu et sauvé cet héritage glorieux. Dans son conseil siégeaient d'éminents personnages : Thibaud, archevêque de Cantorbéry, Thomas Béquet, grand chancelier, Robert, comte de Leicester.

Pour consolider sa dynastie, il fit de suite prêter serment par les seigneurs à ses fils Guillaume et Henri, et de son propre mouvement, confirma la charte d'Henri I. Ce fut un gage de paix, accepté avec confiance et reconnaissance par tous les gens de bien qui y voyaient le garant de leurs libertés et d'un avenir tranquille. Henri II voulut en même temps assurer la paix à ses états de France et, dès 1155, il y vint pour rendre hommage de ses provinces au roi.

Il eut aussi l'avantage de voir Adrien IV, anglais, succéder au pape Anastase. Il put se faire relever d'un serment solennel fait par lui à son père, qui avait, par son testament, donné à Geoffroy, son second fils, l'Anjou, la Touraine et le Maine. Henri fit déclarer que cette disposition était attentatoire aux droits qu'il tenait de la naissance et fit chasser Geoffroy de l'Anjou. Cette province eût préféré alors former un comté séparé de l'Angleterre et des autres états d'Henri II. Cette réunion fut longtemps la cause de grandes guerres entre la France et l'Angleterre.

La conquête et la soumission de l'Irlande, divisée en sept royaumes, appartient à ce roi et fut opérée par des aventuriers anglais que les Irlandais avaient appelés à leur secours, pour résister à l'Angleterre. C'est par un pareil moyen que les Maures avaient soumis les Espagnols, et les Anglo-Saxons la Bretagne.

Cet aperçu général du règne d'Henri II était nécessaire pour bien comprendre la glorieuse épitaphe qu'on lisait sur son tombeau. En voici la traduction :

« Non. juillet 1189. — Alla au ciel Henri, de bonne « mémoire, illustre roi des Anglais, duc de Normandie « et d'Aquitaine, comte d'Anjou, père pieux, défenseur « intrépide, bienfaiteur magnifique de l'église de Fonte- « vrault. Le suprême et éternel auteur de toutes choses « enrichit, plus qu'aucun autre prince ou roi, notre cher « père, de sorte qu'il le plaça au-dessus d'Alexandre « pour le courage, et de Salomon pour la sagesse. Ce roi, « prévoyant dans le gouvernement de ses sujets, ven- « geur des injures, s'inspirant de la divine sentence, « confondait les superbes, relevait les pauvres et les « humbles, réchauffait dans son sein la veuve et l'orphe- « lin ; appui des mœurs, doux dans son langage, il se « montrait aimable et bon pour tous. Brûlant de l'amour « de Dieu dès sa jeunesse et avec les conseils de sa tante « Mathilde, de très-heureuse mémoire, il entreprit de « tirer de sa pauvreté notre église abbatiale, de la main- « tenir, de la protéger et de l'enrichir en l'augmentant. « Il fut sa providence et son patron par excellence. Ses « bienfaits sont innombrables et inénarrables. L'esprit « ne pourrait le comprendre et la langue le dire. Mais « nous ne pouvons taire ce que son cœur et sa piété nous « ont accoutumés à sentir. De plus, il a répandu ses bien- « faits sur les maisons de notre ordre dispersées dans les « autres provinces. Il a renouvelé notre quartier de « Saint-Lazarre ; celui de la Madeleine a été réédifié par « ses largesses. Nous ne devons pas omettre que, sans « lui, Fontevrault eût péri de faim, si la Providence ne « se fût servi de sa main pour venir à notre secours... « Enfin, préférant notre monastère à tous ceux de la « terre et abandonnant les églises plus vastes et plus « riches par lui fondées, il a voulu que son corps vînt « reposer au milieu des pauvres vierges et servantes de « Jésus-Christ. Pourquoi nous supplions Dieu, dans son

« immense clémence, de donner à l'âme de notre très-« cher père le repos éternellement heureux. »

Henri II mourut à Chinon en 1189. Il fut apporté à Fontevrault en grande pompe, une couronne sur la tête, revêtu de ses habits royaux, avec bottines de drap d'or et les éperons dorés, l'épée au côté, un grand anneau au doigt et le sceptre à la main.

Ainsi le représente encore sa statue, sur son tombeau.

Ambitieux, il répétait souvent que la terre ne devait pas suffire à un prince de sa valeur.

L'épitaphe que lui mérita, plus tard, cet orgueil, est loin des termes pleins d'amour et de reconnaissance que nous venons de traduire. La voici :

Rex Henricus eram : mihi plurima regna subegi
Multiplicique modo duxque comesque fui.
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terræ modo sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis et in me
Humanæ speculum conditionis habe,
Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis[1].

On lui doit à Angers les moulins des Treilles, l'église et le magnifique hôtel Saint-Jean, modèle du style auquel il a donné son nom et qu'il a doté de la terre de Désert, dans l'île de Chalonnes, possédée encore par les hospices. Il prolongea la levée de la Loire jusqu'à Sorges, et la répara dans sa partie d'amont[2].

L'ambition, et peut-être une rare beauté, lui avait fait épouser Éléonore de Guyenne, répudiée du roi de France, Louis le Gros. Elle lui apportait en dot de magnifiques états ; il en eut trois fils qui, devenus grands,

[1] Histoire d'Angleterre, t. II.
[2] Chronique d'Anjou.

se liguèrent avec leur mère contre lui. Il les vainquit et renferma celle-ci dans une prison jusqu'au moment où il mourut des chagrins causés par la révolte de ses enfants, et plus encore par l'assassinat de Thomas Béquet, son ancien chancelier et favori, auquel il avait conféré la dignité d'archevêque de Cantorbéry pour régler les grandes difficultés de l'Église, et qui se ligua avec le clergé contre les prétentions du roi. Henri voulait être absolu ; il exprima indiscrètement, dans un instant de colère, le vœu d'être délivré de l'opposition de Béquet, qui fut frappé à l'autel même, par des assassins partis du palais du roi, mais sans son aveu. Henri en fut navré et porta en pénitent ses regrets à Rome, où il fut absous. Il mourut à Chinon à la date susdite.

Alors Aliénor (Eléonore) se retira à Fontevrault, où elle prit l'habit de l'ordre. Nous allons reproduire bientôt son épitaphe.

Tombeau et épitaphe de Richard, dit Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, fils d'Henri II et d'Eléonore de Guyenne.

Le 7 des ides d'avril 1199.

« Éloge de sa bienfaisance : il est le continuateur « des largesses de son père Henri II.

« Mention de son expédition à Jérusalem la seconde « année de son règne. Sa valeur, son zèle pour les lieux « saints, son retour vers son royaume agité par les at- « taques du roi de France ; son passage par l'Allemagne, « sa captivité, les gémissements et les prières de Fon- « tevrault pour obtenir sa délivrance. Enfin il arrive en « Angleterre, passe en Anjou ; il visite plusieurs fois « son cher monastère, il y apporte la vraie croix et les « cheveux de la sainte Vierge, la dixième année de son « règne ; ses confessions, ses regrets amers, sa commu-

« nion dernière. Il veut être enterré à Fontevrault, aux « pieds de son père, qu'il a tant outragé, *ut si non vivus,* « *saltem moriens satisfaciam* (afin que si de mon vivant « je n'ai pas satisfait à sa justice, je m'y soumette du « moins en mourant). »

Ses pompes funèbres, dit l'épitaphe, durèrent cinq jours, et le vœu de Richard fut accompli. Ses restes mortels furent placés dans le tombeau royal, sur lequel on coucha cette statue riche de sculpture et de peintures aux couleurs des habits, armes et couronne royaux, sur un sarcophage drapé avec noblesse et grandeur. J.-F. Bodin, dans sa première notice, 1809, exprime son étonnement en remarquant que les statues des Plantagenets sont drapées horizontalement. Il nous semble qu'il en devait être ainsi : le lit funèbre est tendu à terre, ses draperies traînent à terre et le corps y est couché.

Tel est le tombeau de ce roi, célébré par l'histoire des croisades et la poésie du temps, qui a placé à ses côtés le fidèle Blondel, les unissant tous deux dans ce naïf récit de la délivrance de Richard, que nous empruntons au recueil de Fauchet, dans son *Histoire de la langue et de la poésie française :*

« Le duc qui savait sa venue, le fit arrêté et enfermé « dans son château, où il demoura prisonnier, sans que « l'on sçut de longtemps où il estait. Or ce roi, ayant « nourri un ménestrel appelé Blondel, il pensa que ne « voyant point son seigneur, il lui en était pis et en avait « sa vie à plus grande mésaise. Et si estait bien nouvelles « qu'il estait parti d'outre-mer ; mais uns ne sçavait en « quel pays il estait arrivé. Et pour ce Blondel chercha « maintes contrées sçavoir s'il en pourrait ouir nou- « velles. Si vint, après plusieurs jours passés, il arriva « d'aventure en une ville assez près du chastel où son

« maître, le roi, estait, et demanda à qui estait ce chas-
« tel, et l'hoste lui dit qu'il estait au duc d'Autriche.
« Puis demanda s'il y avait un prisonnier, car tousjours
« en enquerrait secrètement où qu'il allast ; et son hoste
« lui dit qu'il y avait un prisonnier, mais il ne sçavait
« qui il estait, fors qu'il y avait bien plus d'un an. Quand
« Blondel entendit ceci, il fit tant qu'il s'accointa d'au-
« cuns de ceux du chastel, comme ménestrels s'accointent
« légèrement, mais il ne put voir le roi, ne sçavoir si
« c'estait il. Si vint un jour en droit une fenestre de la
« tour où estait le roi Richart prisonnier, et commença
« à chanter une chanson en français que le roi Richart
« et Blondel avaient une fois faitte ensemble. Quand le
« roi Richart entendit la chanson, il connut que c'estait
« Blondel ; et quand Blondel ot dit la moitié de la chan-
« son, le roi Richart se prit à dire l'autre moitié et acheva.
« Et ainsi sçut Blondel que c'estait le roi, son maître. Si
« s'en retourna en Angleterre et aux barons du pays
« conta l'aventure. »

On sait qu'étant en Palestine, le roi Richard apprit que son royaume était menacé par le roi de France. Il partit soudain, et pour éviter ce pays, il se dirigea par l'Allemagne sous l'habit de chevalier. Mais là aussi il avait un ennemi, Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait mécontenté en Palestine et qui le fit prisonnier. Léopold exigea rançon de 200,000 marcs d'argent (8,000,000 fr.), qu'Aliénor d'Aquitaine envoya d'Angleterre, pour tirer son fils de cette odieuse et perfide captivité.

Epitaphe de Jeanne, reine de Sicile, fille du roi d'Angleterre Henri II et d'Aliénor, élevée à Fontevrault, remariée à Guillaume, comte de Toulouse.

Juin 1199 (5 kalendes).

Cette princesse avait toujours ambitionné son retour

à Fontevrault, et c'est à peine si on peut croire jusqu'à quel point elle l'a voulu et réalisé. Niquet et Pavillon racontent ce qui suit : le premier place son récit en Angleterre, le second à Rouen, où la reine serait venue momentanément avec l'archevêque de Cantorbéry.

Jeanne était sur le point d'accoucher et la mort paraissait imminente dans les circonstances de cet accouchement. Elle veut cependant mourir avec le voile de Fontevrault ; mais mariée, elle ne le peut sans le consentement de son mari. D'ailleurs elle ne peut se vouer à Dieu avec son enfant, s'il n'est baptisé et chrétien. Elle obtient le consentement du comte de Toulouse.

Mais Fontevrault est au loin ainsi que son abbesse, qui seule peut donner le voile tant désiré et que la mort va rendre insaisissable pour Jeanne. Elle sollicite l'archevêque de le lui donner. Après beaucoup d'hésitations et pour calmer la malade, il y consent. Jeanne ordonne au médecin de pratiquer l'opération césarienne ; l'enfant (un fils) sort du sein de la mère, est baptisé et, dit Pavillon, *on comprend qu'elle ne véquit guère ; peu de temps après, les deux corps furent transportés à Fontevrault.*

Epitaphe de Jean (*sans terre*), *roi d'Angleterre.*

Date du 15 cal., nov. 1216.

Nourri à Fontevrault pendant cinq ans, ce fils d'Henri II, ravisseur de sa femme, Élisabeth d'Angoulême, le jour même de ses noces avec Hugues IX, comte de la Marche, rebelle contre son père, assassin de l'héritier présomptif du trône d'Angleterre encore enfant, contumax des pairs de France ! Il n'a ni tombeau, ni épitaphe louangeuse à Fontevrault, qui le remerciait de quelques dons et, changeant la formule de son *exeat* pour l'éternité bien-

heureuse, se borne à demander que la clémence divine le délivre des peines de l'enfer. Ici Fontevrault était à la hauteur des jugements de Dieu !

Épitaphe d'Aliénor de Guyenne.

Dans Aliénor ou Éléonore de Guyenne, il y a deux existences bien différentes : celle de la plus séduisante femme de son époque, avec les troubles de ses passions, ses erreurs, ses fautes, ses crimes, l'épouse de Louis-le-Gros, se plaignant d'avoir été mariée à un moine, la reine de France adultère, et cherchant au milieu des croisés des amours nouveaux, affichant au milieu de la cour de Raymond d'Antioche, son oncle, le déshonneur de son époux, et essayant l'empire de ses charmes sur Saladin lui-même, au milieu d'intrigues politiques ; enfin l'épouse divorcée du roi France, passée au lit d'Henri II, roi d'Angleterre, auquel elle ne pouvait faire les mêmes reproches qu'à son premier mari ; jalouse et meurtrière de Rosemonde de Klinfort, que le labyrinthe, où Henri II croyait avoir garanti son amante, ne put cependant préserver des coups secrets de la reine d'Angleterre ; enfin la mère des trois fils d'Henri, liguée avec eux pour le détrôner, sous prétexte qu'il voulait leur ôter les états par lui donnés ou qu'ils tenaient de leur mère ; puis, après 1140, une princesse devenue veuve, touchée de repentir, courant à Fontevrault ensevelir une vie criminelle et un cœur pénitent, y mourant sous l'habit de Robert d'Arbrissel auprès des tombeaux de Henri II et de Richard, son cher fils, comme si elle eût espéré que l'amour maternel ferait amnistier les erreurs de son cœur coupable.

Mais si Robert avait réuni à Fontevrault les grands moyens d'expiation, la discipline, la prière et les rigueurs

de la pénitence, il avait aussi promis, avec son divin maître, la réhabilitation du pécheur. Voilà pourquoi l'épitaphe d'Aliénor ne contient que des éloges et des actions de grâce pour ses bienfaits. Elle dit :

« Le 6 des kal. de juin : quitta le siècle, Mme Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Elle illustra le monde et « releva la noblesse de sa race par ses actions, l'enrichit « de sa grâce, l'orna des fleurs de ses vertus. Par l'incomparable honneur de sa probité, elle fut supérieure « à presque toutes les reines du monde. »

Suit l'énumération de ses dons et la mention de sa prise d'habit à Fontevrault.

Tombeau et statue d'Isabelle d'Angoulême, reine d'Angleterre, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, et d'Alix de Courtenay.

Fiancée à Hugues IX, comte de la Marche, Jean sans terre l'enleva le jour même de ses noces et l'épousa. Devenue veuve, elle se remaria avec le fils de son premier fiancé. Après une vie agitée et en butte à la haine du peuple, elle mourut en 1246 à l'abbaye de Fontevrault, couverte du voile de l'ordre, et voulut être enterrée au cimetière du chapitre. Son fils Édouard III l'en fit extraire huit ans après pour la placer au cimetière des rois, où l'on trouve encore sa statue, en bois, parfaitement conservée.

Éléonore de Provence, femme de Henri III, se fit aussi religieuse à Fontevrault et fut sans doute inhumée au chapitre. Elle n'a pas de tombeau au cimetière des rois.

Julienne, fille naturelle de Henri Ier.

Orderic Vital rapporte que, dans une querelle avec son père, elle lui lança une flèche pour le tuer. Son re-

pentir l'amena à Fontevrault où elle mourut religieuse ; elle n'a pas de tombeau.

Raymond VII, comte de Toulouse, fils de Jeanne d'Angleterre et de Raymond VI, né à Beaucaire en 1197, s'était mis du parti des Albigeois ; il mourut le 27 septembre 1249 et, par son testament, il disposa ainsi :

« Nous choisissons avant tout, pour lieu de notre sépulture, le monastère de Fontevrault, où repose déjà le roi Henri d'Angleterre, notre ayeul, et le roi Richard, notre oncle, et la reine Jeanne, notre mère, et voulons être placé à ses pieds. » En effet on y voyait sa statue renouvelée, en marbre blanc, le représentant à genoux et se frappant la poitrine, comme s'il eût voulu confesser son hérésie. Elle a été brisée en 1793.

Nous allions résumer nos études sur Fontevrault par la monographie des six tombeaux qui constituaient le cimetière des rois, tout à fait distinct des sépultures des princesses abbesses de Fontevrault, inhumées au chapitre. Nous avions relevé sur les lieux les mesures, la description des figures et des costumes des personnages, et des lits ou sarcophages sur lesquels ils reposent, lorsque nous avons lu dans la *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1867, 138e livraison, tome XXIII 1er décembre, une publication de M. Courajod, si parfaite, sur ces tombeaux et statues, que nous devons nous borner à y renvoyer le lecteur. Il y trouvera toutes les constatations d'art, la critique archéologique la plus érudite comme la plus sagace. Nous n'admettons cependant pas la triste peinture qu'il fait de la chambre mortuaire et de la pompe funèbre de Henri II, mort à Chinon, abandonné sur un grabat, pillé dans sa dernière demeure par ses courtisans et traîné au dehors jusqu'à Fontevrault, sans respect et sans dignité. Les chroniqueurs auxquels il em-

prunte ce récit n'ont-ils pas été des organes hostiles à Fontevrault, comme il y en a eu bon nombre?

Le récit tout contraire de Matthieu Paris, tiré de Roger de Weudover et Benedictus Petroburgensis, est bien plus d'accord avec la tradition locale, où la pompe royale du voyage funèbre de Chinon à Fontevrault est encore vivante, où l'on raconte encore que Richard vint au-devant de son illustre père et versa des larmes avec sanglot, quand le sang du roi, à Candes, s'échappa par le nez et la bouche. Richard avait un noble cœur; il n'eût pas souffert l'humiliation de son père et de sa race, à quelques lieues de lui, dans cet instant suprême. Que les courtisans aient fui en pillant la chambre de leur roi défunt, c'est possible et cela s'est vu à la mort de Louis XIV comme à celle de Louis XV; mais le peuple de Chinon, de Candes et de Fontevrault surtout, n'eût pas souffert l'injure continuée au dehors, dans le transport du corps de Henri II.

De grands personnages vinrent également finir leurs jours à Fontevrault. Voici les noms des plus illustres :

Le pape Luc II voulut être reçu dans l'ordre par l'abbesse Pétronille, à laquelle il adressa une bulle expresse.

Rémond, archevêque de Bordeaux, mourut sous l'habit de Fontevrault.

Emery, disciple de Giraud de Salles, premier abbé de Châtelier en Poitou, supérieur de Bragerac, vint mourir à Fontevrault.

Huger du Désert, fondateur d'ordre en Normandie, l'édifia par ses vertus.

Etienne Jean, chef des ermites du Limousin, y vint aussi.

Jean Berthelot, délégué en 1475 pour réformer l'ordre de Fontevrault, y réussit par ses exemples et de concert avec Marie de Bretagne.

Guillaume Lebailleul, prieur de Fontevrault, contribua aussi à la réforme par son zèle et sa piété.

Henry de Haqueville, président au grand conseil et au Parlement de Paris, s'appliqua à la réforme et mourut à Fontevrault.

Antoine de Belbezer, conseiller au Parlement de Paris, Antoine de Burines, vicaire général de la grande abbesse Renée de Bourbon, concoururent à cette réforme.

Gabriel de Puy-Herbault, réformateur de Haut-Bruyère, y vint aussi.

Jacques Daniel, docteur très-estimé à Paris, y vécut et mourut.

Jean Sauvage, Gautier Hüe, théologiens de Paris, quittant les applaudissements de leurs chaires, viennent à Fontevrault.

Le prédicateur Claude Viexemont, Martial l'Esparvier, grand prieur et visiteur, Edme Martin, auteur célèbre, François Pignard, l'un des plus doctes de son temps.

Jean Lardier, écrivain fécond, et François Berthelot, qu'on nommait la lumière du XVII^e^ siècle, et plusieurs autres personnages, vinrent terminer leurs jours à Fontevrault.

Nous avons vu se fonder, dans la deuxième année de l'an mille, cet ordre, si puissant pendant sept siècles, enrichi par les dons des rois, illustré par leur pénitence, et présidé par les princesses du sang royal, qui trouvaient là, outre mesure, la réhabilitation de la femme, commandant à l'homme. Elles devaient croire, hélas ! que les temps seraient longs avant que ce régne finît. Mais leur existence temporelle et spirituelle s'encadrait dans les formes monarchiques et devait en subir le sort. La branche des Valois, gâtée dans sa sève, disparut. Celle des Bourbons, qui semblait si riche et si puissante sous Henri IV, exagéra le principe de son om-

nipotence, idéalisée par Louis XIV, au point de le faire un dieu, à la volonté et aux passions duquel rien ne devait résister, pas même les liens de la famille, dont il s'affranchit. La dévote vanité de sa favorite, devenue reine, fut le dernier scandale comme la dernière défaillance du grand roi, qui laissait Louis XV avec de pernicieuses traditions et un trône sapé par le mépris public et la liberté dans ses irrésistibles élans. Les vertus et les nobles qualités de Louis XVI ne purent le soutenir. Fontevrault et les ordres religieux furent entraînés dans cette ruine. La liberté frappa à toutes les portes et y fit pénétrer sa voix souvent fougueuse et exagérée. C'est une date digne de pitié et d'attention que celle des Lois et Décrets qui depuis 1791, supprimant les vœux religieux, introduisirent le pouvoir laïque dans les cloîtres émancipés, présidant à leurs chapitres sécularisés et bientôt, prenant leurs biens, en licenciant les religieux avec de modiques pensions souvent non payées.

Ouvrons les procès-verbaux de séquestre, d'inventaire et de vente à l'encan qui, dans les archives de la Préfecture, constatent cette grande dissolution, rapide sans doute mais graduelle, comme notre révolution de 89. De cette date à 1792, on voit d'abord les transformations de l'ordre, le chapitre présidé par l'officier municipal délégué à cette fin ; les droits et prérogatives religieuses se débattant entre eux, même en mourant; les sœurs de chœur refusant voix délibératives aux sœurs converses, pour la nomination de l'abbesse et des prieures; l'officier municipal prenant fait et cause dans ce débat, plaidant pour la liberté et l'égalité *au nom des droits de l'homme*, si singulièrement invoqués dans la circonstance. Enfin l'élection, produit de la volonté libre de toutes les sœurs, donnant une dernière abbesse à cet ordre expirant, et dont la liste suit dans l'acte d'élection.

Lisons ces noms, les derniers du matyrologe :

19 juillet 1790. — Commissaires : Raymond et Maugeis.

Déclaration des dames religieuses qu'elles entendent rester dans la maison, faite pour satisfaire aux décrets de l'Assemblée Nationale des 14 et 20 avril et 18 juin 1790, et lettres-patentes sur iceux.

1° Julie-Sophie Gillet de Pardaillan Dantin, ci-devant abbesse et générale de l'ordre, âgée de 65 ans[1].

2. Louise Oudard dit ne pouvoir quant à présent prendre aucune détermination, mais reste provisoirement.

3. Sophie Raucher.

4. Julie-Sophie Gillet Desromans.

5. Anne Chole Detorpanne.

6. Marie-Joséphine de la Broüe d'Aubigny, grande prieure.

7. Ursule-Victoire Huon Dumaine.

8. Marthe Coustis.

9. Anne Legrand.

10. Marie-Françoise Poullet.

11. Prudence Binet Jusson de Montifray.

12. Louise Depierres.

13. Elisabeth de Saint-Georges.

14. Marie Jousselin de la Roche.

15. Jeanne-Françoise-Gabrielle Fontenilles.

16. Marie de Couhé Lusignan.

17. Catherine Pétard Baugé.

18. Marie Couessin de Kergal.

[1] Julie-Sophie Gillette de Pardaillan d'Antin, née le 1er avril 1725 de Gondrin, duc d'Antin et d'Epernon, petit-fils du duc d'Antin, qui était le seul enfant légitime de Mme de Montespan. Cette dernière abbesse de Fontevrault, mourut à Paris, en 1799, dans l'indigence ; on dit même que ce fut à l'Hôtel-Dieu.

19. Adélaïde Ouvrard de Martigny.
20. Thérèse Fergeau.
21. Marie-Elisabeth Porral.
22. Jeanne Borré de Martorey.
23. Françoise de Rauchers.
24. Marie-Joséphine Dauthier.
25. Jeanne Coustis.
26. Gabrielle Poisdebou.
27. Marie-Eléonore Ouvrard Martigny de Nazelles.
28. D^m^ Rose Rosé.
29. Jeanne Fourneau Duvillars.
30. Marguerite-Louise Perrin Gueniveau.
31. Henriette Audayé.
32. Suzanne-Marie Dubois des Termes.
33. D^m^ Marie d'Authier de Saint-Sauveur.
34. Louise-Valentine de Pierres.
35. Louise de Colars.
36. Françoise Launay-Collet.
37. Renée de Souhigaray.
38. Magdelaine Girard de Saint-Amant.
39. Catherine Lemaignan de Pinturbat.
40. Claudine Lion-Desgranges.
41. Marie-Magdelaine Pondebou.
42. Jeanne-Scholastique Vanmine.
43. Jeanne-Catherine-Anne Jousserant.
44. Magdelaine Maugenot.
45. Marie Guarin.
46. Marie-Anne Courault de Salvert.
47. Eléonore-Louise Delaveau.
48. Louise Sandré.
49. Marie Césarée de la Garde de Chambonas.
50. Philippine Dillon.
51. Marie Nayrac.
52. Marie-Catherine Poral Chaneilmart.

53. Catherine Lenclouse.
54. Marthe Garnault.
55. Marie Guyon.
56. Anne-Marie Mollin.
57. Françoise-Adélaïde de Saint-Hubert.
58. Marie Duboys Destermes.
59. Victoire Pétard-Dupuis.
60. Marie de la Coup Desages.
61. Magdelaine-Marie Pignier.
62. Marie-Thérèse Dubeaud des Issards.
63. Jeanne-Félicité Leroy.
64. Marie-Catherine Leblanc.
65. Anne Vrette.
66. Anne Du Fief Gouin.
67. Anne-Elisabeth Horric.
68. Marguerite Girard de Beaurepaire.
69. Catherine Duboys de Borde.
70. Renée Thenault.

Converses.

1. Perrine Fouquet.
2. Anne Fleurant.
3. Marie-Marguerite Rioche.
4. Agnès Roullet-Derbay.
5. Marie Predoye.
6. Félicité Brosson.
7. Marie-Martine Begouin.
8. Marie-Geneviève Bonpierre.
9. Anne Gontier.
10. Marguerite Liret.
11. Claire-Éléonore Liret.
12. Françoise Chavignac.
13. Françoise Nicolas.
14. Louise-Marguerite Louvard.
15. Catherine Pellan.

16. Marie-Marthe Bruneau La Guenouillère.
17. Monique Royer.
18. Catherine Merceros.
19. Marie Virisonneau.
20. Marie Lamiche.
21. Magdelaine Bouilleau.
22. Marie Gautier.
23. Julie Lardrer.
24. Jeanne Rousseau.
25. Françoise Verge.
26. Jeanne Guitton.
27. Thérèse-Agathe Leblin.
28. Marie Langlois.
29. Marie Touraine.
30. Marie Frigimont.
31. Marie-Magdelaine Brosson.
32. Victoire-Honorée-Michelle Estieuvrot Thiberge.
33. Catherine Druet.
34. Marie-Véronique Rabouin.
35. Marie-Françoise Roullet.
36. Renée Vilneau.
37. Elisabeth Estieuvrot.
38. Louise de la Noue.
39. Catherine Bouillon.

Affiliées.

1. Marie Genneteau.
2. Marie Charlet.

Après le classement des religieuses, dans le même acte, suit l'inventaire de la bibliothèque ;

Puis celui des titres et papiers rangés dans une centaine de cases.

5 août 1790. — Émargement de payement de rente aux religieux, avec protestation de l'abbesse contre les lais qui ne devaient pas y figurer, et qui s'étaient d'ail-

consécration, gardienne fidèle des tombeaux des Plantagenets, ou du moins de leurs statues, qui en formaient la plus précieuse partie. Le gouvernement français le veut et celui d'Angleterre en sollicite la prompte exécution. Il n'est plus possible qu'un réfectoire et un dortoir de sept cents détenus en occupent la nef. Rendue au culte, cette belle église résumera encore l'histoire de Fontevrault [1].

Il faut rendre justice à l'administration qui dirige cette prison. Elle a compris ce qui restait encore de grand et de sacré dans ces magnifiques cloîtres et dans le chapitre, dont les peintures murales rappellent les princesses qui les ont fait bâtir. Les dallages en ont été intelligemment rétablis, tout a été consolidé, et les belles sculptures des arcades et des voûtes disent aux visiteurs que les plus riches et les plus précieuses parties de l'ancien Fontevrault, loin d'avoir été effacées, ont été mises en relief.

Nous regrettons que les bornes de ces lettres ne comportent pas les développements historiques des grandes réformes que, dès 1342, on fut obligé de faire dans l'ordre de Fontevrault, et qui devinrent encore plus nécessaires au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

Nous eussions aimé surtout à suivre cette série des vingt-neuf abbesses qui se termina à Louise de Bourbon, et nous aurions suivi avec intérêt celles qui lui succédèrent jusqu'à la dissolution du grand moutier, d'où s'échappait encore une femme courageuse qui porta à Chemillé le cœur et la tradition de Robert d'Arbrissel, pour les placer toujours sous la garde de la veuve du seigneur de ce lieu, de Pétronille, première abbesse de l'ordre.

[1] On sait avec quel zèle intelligent M. le préfet Poriquet a éclairé le gouvernement et l'Empereur sur la nécessité de cette conservation, et que déjà des devis et plans sont dressés dans ce noble but.

Boiserie de la bibliothèque, 235 fr.

Le parquet, id. 1205 fr.

Boiserie du réfectoire, 605 fr.

Buffet d'orgue avec ses attributs, tribunes, colonnes de marbre, 1400 fr.

Autre buffet, 1115 fr.

Tapisserie à droite du chœur. — Histoire de Salomon (Aubusson), 1550 fr. (Adjugée à Besnard).

La même, à gauche, 1525 fr. id.

19 juillet 1770. — Inventaire, salle de communauté.

Un tapis de point de Hongrie.

Quatre tableaux ou portraits de Mesdames de France.

Deux plus grands et représentant M. de Penthièvre et M^me^ la duchesse de Bourgogne. Un grand paysage.

Sacristie riche en chapes, chasubles, dalmatiques de drap d'or, d'argent, et soieries brodées. Ostensoir de vermeil enrichi de perles fines, présent de Louis XIV.

Ameublement de M. de Penthièvre. — Deux lits damas cramoisi, cinq fauteuils, lustre, etc.

L'inventaire de tous ces objets avait été commencé le 19 juillet 1790; les ventes avaient suivi, depuis le 16 août 1791 jusqu'au mois de février 1792.

Nous terminons ici les souvenirs que nous avons voulu retracer de cette grande abbaye de Fontevrault. Quant à sa basilique, du commencement du onzième siècle, et qui marque d'une manière si grandiose celui de l'ordre lui-même, elle est encore là, presque tout entière, après avoir traversé sept siècles, échappant au sac du monastère par les Huguenots, aux mois d'avril et de juillet 1562, remuée dans ses fondations par la Révolution de 1793, dépouillée de ses ornements d'architecture, de ferronnerie, de peinture, qu'on vendit à l'encan en 1791 et 1792. Cette basilique est sur le point de retrouver sa primitive

bourg et l'auteur inconnu du *Chant en l'honneur de Louis III,* était arrivée, à la fin du XI^e^ siècle, à une assez grande perfection pour pouvoir exprimer quelque chose au-dessus des besoins et des sentiments vulgaires. On peut en juger, du reste, par le panégyrique de saint Annon, le plus important des monuments littéraires du XI^e^ siècle. Si la vérité historique y est peu respectée, on ne peut cependant s'empêcher d'y reconnaître un véritable souffle poétique. L'expression, souvent vive et animée, fait pressentir la langue que parlera bientôt le poëte inconnu de la grande épopée nationale des Nibelungen, et nous montre que la poésie héroïque avait dû continuer à être en honneur à côté de la poésie lyrique des couvents. En effet, il ne faut pas oublier que si la poésie était à peu près le domaine exclusif du clergé, les compositions des moines, en se répandant parmi le peuple, y entretenaient le goût poétique en même temps qu'elles y développaient le sentiment religieux. Il ne faut pas oublier surtout que, malgré tous les efforts du clergé pour arracher le souvenir des traditions païennes du cœur des populations germaniques, la mémoire des ancêtres s'y était conservée assez vivante. La naïve légende de saint Annon racontée sous une forme si épique, sans rien perdre de sa simplicité, semble donc annoncer un grand siècle littéraire.

Nous insistons sur ce point et nous tenons à bien établir ce qu'était et ce que pouvait être la poésie allemande vers la fin du XI^e^ siècle, parce qu'il s'est trouvé parmi nous des hommes éminents par leur savoir, mais un peu égarés par leur patriotisme, qui ont revendiqué pour la France, pour la France du Midi, l'honneur d'avoir provoqué dans toute l'Europe le mouvement poétique auquel on doit d'une part les Troubadours et les Trouvères, de l'autre les Minnesænger et plus tard les

poètes italiens. Ils affirment même que les Troubadours ont fourni aux poètes allemands de l'époque des Hohenstaufen la matière et les modèles de leurs chants lyriques et de leurs poèmes chevaleresques. Nous ne nions pas que les relations qui s'établirent durant les croisades, entre les populations allemandes et les Provençaux, n'aient laissé certaines traces dans les productions poétiques de quelques-uns des Minnesænger, mais nous disons que l'influence provençale ne fut qu'une influence secondaire, indirecte, puisque la langue des Minnesænger était formée et l'élan poétique commencé avant l'époque où les Allemands commencèrent à être en rapport avec les Provençaux et les Normands. Quelles différences ne pourrait-on pas, du reste, signaler entre le *Minnegesang* grave et sérieux des poètes d'outre-Rhin et le chant joyeux et lascif des troubadours? Pour le Minnesænger, la poésie est une chose sérieuse, tandis que le Troubadour n'y voit qu'un amusement, un jeu, un moyen de rappeler, pour quelques instants, un bonheur passé, ou de prolonger une joie présente. Ce qui brille en première ligne chez le poète allemand, ce sont les sentiments tendres et délicats : son amour n'a rien des idées terrestres et impures de l'amour dans l'antiquité; c'est l'effusion d'une tendresse chrétienne embrassant la créature sous l'œil de Dieu. L'amour tel qu'il le peint, est une vertu, la plus belle des vertus. *Il trône au ciel*, nous dit l'un des poètes de cette époque, *il règne sur la terre et n'est banni que de l'enfer.* Le poète provençal peint plutôt les accidents extérieurs de la vie chevaleresque, les gais et doux entretiens dans ce qu'ils ont d'agréable, que dans ce qu'ils ont d'intime. L'amour est pour lui une sorte de gymnastique intellectuelle, un thème à devises sur les diverses questions de morale et de galanterie. Il aime par l'imagination et

non par le cœur. Aussi, lors même qu'il exhale sa douleur sur la dureté ou l'infidélité de la dame de ses pensées, il ne peut encore dépouiller la légèreté de sa nature. Il plaisante au milieu des larmes, tandis que le poète souabe fait entendre les accents les plus douloureux, et vibrer toutes les cordes sensibles de notre âme. La femme, pour le Minnesænger, est l'objet d'un culte, comme la mère du Christ qu'il associe à l'espèce de religion dont il l'entoure. Le troubadour, vantard et caustique, n'écrit que sous l'impression du moment, se met toujours en scène avec ses amitiés et ses haines, ses exploits et ses infortunes, ou se console de ses peines en volant joyeusement à d'autres amours ; le poète souabe, plein d'un religieux respect pour celle qu'il adore, jette sur sa belle inconnue qu'il ne se permet de célébrer que par des soupirs, un voile mystérieux qui nous la dérobe. Absorbé en lui-même, il semble oublier le monde et ses vanités pour ne voir que la dame de ses pensées et la nature qui l'environne. Parfois aussi, étendant plus loin les limites de son art, il trouve une matière abondante dans la religion et les événements politiques dont il reproduit les phases variées. Ce sont alors de nobles élans religieux, de sublimes préceptes de morale, de sages réflexions sur l'instabilité des choses humaines. Tantôt reflétant l'éclat des guerres saintes et la splendeur des cours, il fait entendre le bruit des armes et le tumulte des discordes civiles : à l'expression de ses affections intimes se mêlent les accents les plus mâles du patriotisme et de la foi comme chez Walther de Vogelweide.

Il n'y a rien de semblable chez les poètes de la gaie science. Il faut bien l'avouer cependant, la connaissance des poésies provençales exerça quelqu'influence sur la direction de l'esprit allemand, mais ce ne fut point à l'é-

poque la plus brillante des Minnesænger, ce ne fut qu'à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle. Mais qu'arrive-t-il alors? Les poètes au lieu d'aller puiser leur inspiration dans la vie publique, se jettent dans l'allégorie, dont l'abus devient un obstacle au véritable développement de l'esprit poétique. On sent que l'âge des Mattres-chanteurs approche. La décadence, voilà donc le résultat de l'influence provençale en Allemagne !

D'un autre côté la véritable poésie épique de l'Allemagne, celle qui a célébré les souvenirs et les traditions nationales, nous voulons parler du poème des Nibelungen, de celui de Gudrun et de tous ceux qui composent le *Heldenbuch*, ne doit rien à la poésie provençale. Or, tous ces poèmes sont, sans contredit, les plus beaux fleurons de la couronne poétique de l'Allemagne au moyen âge.

Mais n'anticipons pas et revenons aux causes réelles qui ont contribué à l'épanouissement de la poésie allemande pendant le XIIe et le XIIIe siècle. Les croisades sont, sans contredit, l'une des plus importantes. Si les premières expéditions en terre sainte ne purent arracher les empereurs aux luttes intestines qui déchirèrent l'Allemagne, il n'en fut pas de même des populations. En effet, dès 1064, on voit un pèlerinage à Jérusalem composé de plus de sept mille personnes. Cette soif de visiter le berceau du christianisme n'avait fait qu'augmenter parmi les chrétiens d'Occident : marque évidente d'une vie passionnée, avide de mouvement et d'émotion, mais surtout pleine de foi et d'enthousiasme pour les choses saintes. Or, qu'est-ce que la poésie, sinon l'expression vive et animée d'un sentiment, d'une passion, d'un désir ardent? Cette exaltation générale, suscitée par les croisades, devait donc donner une puissante impulsion à la poésie. En outre, les prêtres et les

religieux qui accompagnaient les croisés, pour parler à la foule et y entretenir le feu sacré, employèrent nécessairement la langue vulgaire, l'idiome national, que l'on appelait *Die deutsche sprache*, et qui prit alors un nouveau développement. Les chefs eux-mêmes de ces expéditions qui avaient jusque-là laissé la poésie aux mains des prêtres pour lutter contre les hordes barbares de l'Orient ou déchirer le sein de la patrie par leurs révoltes contre les empereurs, rougirent de leur ignorance quand ils virent les brillants seigneurs provençaux charmer leurs loisirs et dissiper les ennuis d'un long et pénible voyage par les chants et la musique. L'amour-propre uni à l'attrait du beau leur fit prendre goût à la poésie et bientôt ils arrivèrent eux-mêmes à manier la lyre aussi bien que l'épée. Au retour de la terre sainte les châteaux des seigneurs, ainsi que la cour des princes, devinrent l'asile de la poésie et le séjour des belles manières. Et puis le peuple n'était-il pas mêlé aux seigneurs et en rapports continuels avec eux aussi bien qu'avec les Normands et avec les Provençaux dont un grand nombre avaient une origine germanique? Lui aussi reprit goût à exhaler ses joies et ses peines dans des chants de sa façon, et dès lors le clergé perdit peu à peu l'empire exclusif qu'il avait exercé jusque-là sur la culture des lettres. La poésie ne fut point créée, elle florissait en Allemagne depuis longtemps déjà, mais elle devint laïque. C'était une révolution complète pour cet art divin.

D'autre part, les relations qui s'établirent nécessairement entre les croisés des différentes nations de l'Europe : Italiens, Normands, Provençaux, Français et Anglais, contribuèrent puissamment aussi à développer l'intelligence de tous par un échange réciproque d'idées et de sentiments. Aussi n'hésitons-nous pas à croire

que c'est aux croisades surtout que l'on doit la diffusion des légendes sur Charlemagne et ses preux et des traditions bretonnes sur Arthur, modifiées par l'adjonction de l'histoire mystérieuse de saint Graal. Les héros de ces fictions deviennent, en effet, à partir de cette époque et subitement, le patrimoine commun des poètes de toutes les nations. Ils appartiennent en quelque sorte au monde entier et promènent leur vie errante partout où s'étendent les armes des peuples chrétiens, grâce aux Normands, ces fils des pirates du nord, qui se plaisaient tant à écouter les récits des Scaldes. Charmés de l'histoire merveilleuse d'Arthur ils la répandirent partout.

En même temps les relations journalières et forcées que les croisés avaient avec les Grecs, qui, bien que dégénérés, conservaient cependant encore des trésors de science; le commerce qu'ils eurent avec les Arabes dont la civilisation était fort avancée, enrichirent et surexcitèrent singulièrement l'imagination des poètes.

En effet, l'Orient est le pays des légendes, des prodiges et de la fable. Tout cela ravive le souvenir des vieilles traditions, agrandit le cercle des idées du peuple, enflamme son imagination, aiguise son esprit, donne plus de finesse à ses pensées, de noblesse à sa manière de vivre, et par conséquent communique à la poésie quelque chose de plus relevé et achève de rendre le peuple capable des pures jouissances de l'esprit. On retrouve des traces sensibles de ces rapports dans les poèmes chevaleresques et jusque dans les poèmes nationaux des Nibelungen et de Gudrun qui reçurent à cette époque la forme dernière dans laquelle ils nous sont parvenus.

En outre, l'héroïsme guerrier, resté farouche jusque-là, s'épure en combattant pour la plus sainte des causes et se sanctifie par la bénédiction des armes. Bientôt

même il reçoit la consécration religieuse et la chevalerie est créée comme institution politique.

De ce moment une poésie chevaleresque devient possible. La piété en est l'élément capital : Foi, Amour et Vaillance, représentés symboliquement par la Croix, la Rose et l'Épée, telles sont les vertus célébrées tour à tour par les poètes qui ne s'adonnent pas exclusivement à faire revivre les traditions nationales longtemps laissées dans l'oubli par les poètes religieux des siècles précédents.

Tandis que les croisades éveillent dans tous les cœurs un vif enthousiasme religieux, elles contribuent aussi à étendre le commerce et l'industrie, et par là même le bien-être au sein de la nation. Les villes, gratifiées de grands priviléges par les empereurs, s'érigent en communes et deviennent le refuge de la noblesse inférieure qui, incapable de se soutenir contre les grands seigneurs, lie avec adresse son sort à celui des villes libres ou des communes dont elle se fait l'appui. Les villes deviennent ainsi le séjour de la liberté, du commerce et de la fortune. Avec la richesse et la tranquilité, le goût du beau et des jouissances intellectuelles, l'amour de la science et de l'art s'éveillent parmi la bourgeoisie et la petite noblesse qui s'adonnent surtout à la poésie. La vie s'anima de plus en plus à mesure que la liberté et l'indépendance s'affermirent, surtout quand les communes se furent unies en de vastes ligues telles que celles de la Hanse (1242) et des villes du Rhin et de la Souabe. Ces ligues sont un nouvel élément de prospérité pour l'Allemagne, de développement pour le commerce et la civilisation.

Mais la cause sur laquelle on n'a peut-être pas assez attiré l'attention jusqu'ici, et qui contribua fortement à maintenir les intelligences dans une constante activité,

ce fut la fameuse querelle du sacerdoce et de l'empire. En effet, la nation allemande se mêla vivement à cette lutte et fut très-sensible aux malheurs qui suivirent la mort de Henri VI (1197) et contre lesquels Frédéric II eut à lutter. Les poètes surtout prirent une part active à ces événements, et beaucoup de compositions lyriques de cette époque en portent des traces évidentes.

Ce qui ne fut pas moins favorable aux lettres que tout ce qui précède, ce fut la protection efficace qu'elles trouvèrent à la cour des Hohenstaufen dont plusieurs excellèrent dans la gaie science et chantèrent dans le dialecte souabe, devenu le langage de la poésie allemande de cette période. Le 22 février 1138 est donc une époque mémorable dans l'histoire des lettres allemandes. La cour des empereurs devient l'école du bon goût et le lieu de rendez-vous des plus illustres favoris des Muses qui concourent par leurs chants à rehausser l'éclat des fêtes impériales. Les grands seigneurs, de leur côté, rivalisent de zèle pour la culture de la poésie, et leurs châteaux deviennent autant de ruches mélodieuses vers lesquelles affluent tous ceux qu'anime le feu sacré de la poésie et qu'embrase l'amour du beau. Qui ne connaît l'histoire du landgrave de Thuringe et la lutte poétique de la Wartbourg? De même que tous les rangs de la société ont pris part aux croisades avec un égal enthousiasme, de même tous, chevaliers, prêtres et bourgeois, jaloux de mériter les bonnes grâces de l'empereur, rivalisent d'ardeur dans le culte des Muses.

Bornée jusque-là aux idées chrétiennes et aux anciennes traditions nationales, la littérature poétique prend tout à coup une extension et une face nouvelles. Les poètes qui s'adonnent à la poésie lyrique prennent un nom qui en marque le caractère dominant et l'objet principal, ils se nomment Minnesænger, chantres de

l'amour. Nous avons indiqué plus haut ce qui distingue leurs productions aussi naïves, aussi gracieuses et aussi chastes que sérieuses et graves, des poésies futiles, légères et souvent graveleuses de nos troubadours. Nous n'y reviendrons pas.

L'influence française qui a été nulle sur la véritable poésie lyrique des Minnesænger, n'est guère plus sensible sur l'épopée, le second des deux principaux genres cultivés pendant les beaux jours de cette époque où le génie allemand, tel qu'il apparaîtra désormais dans l'histoire, va s'affirmer dans toute sa féconde originalité. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un regard sérieux sur les cycles épiques de cette époque et sur la manière dont les poètes ont traité leurs sujets. La poésie épique se divise en deux grandes branches selon les sources auxquelles les poètes vont puiser : 1° La poésie épique nationale; 2° la poésie épique étrangère, ou pour nous servir d'expressions chères aux Allemands, l'épopée populaire (volksepos), et l'épopée *savante* (kunstepos), ou encore l'épopée nationale et l'épopée chevaleresque.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les traditions nationales, malgré les efforts du clergé pour en détourner les esprits, ne s'étaient point perdues ; elles circulaient parmi le peuple en subissant, dans chaque localité, des altérations et des modifications de tous genres. Peut-être auraient-elles fini par disparaître entièrement s'il ne s'était trouvé à cette époque des esprits supérieurs pour les fixer dans différents poèmes dont on a formé deux recueils distincts. L'un est désigné par le titre expressif de *Heldencbuch*, livre des héros, et l'autre par le titre spécial de *Poème* ou *Chant des Nibelungen*. Les poèmes qui composent le *Heldencbuch* reposent sur les traditions ostrogothes, lombardes, franques, saxonnes et norwégiennes devenues une sorte

de patrimoine commun à toutes les tribus germaniques. Ces traditions se rapportent aux temps héroïques et demi-fabuleux de la domination d'Attila ou Etzel, roi des Huns, et sont pleines de combats contre les dragons et les géants ; elles parlent souvent de jeunes vierges arrachées à la barbarie de leurs oppresseurs par de jeunes et vaillants héros, dignes émules des plus nobles chevaliers.

Le ton général qui règne dans ces poèmes n'a rien de chrétien. Les sentiments, les mœurs et la vie des héros qui y figurent se rattachent à la mythologie scandinave. Parmi ces poèmes fort nombreux, il en est un qui l'emporte de beaucoup sur tous les autres, c'est le touchant poème de Gudrun qui a pour base une tradition scandinave gracieusement reproduite par un chantre inconnu. On a donné à ce poème le nom d'*Odyssée allemande,* dénomination qu'il mérite à plusieurs titres.

Toutes les branches différentes de la légende nationale, c'est-à-dire tous les récits du Heldenbuch, viennent se fondre et se résumer dans les Nibelungen, ce poème enthousiaste et guerrier comme l'Iliade, cette œuvre à la fois si étrange et si belle où les vieilles traditions populaires revivent confondues avec le souvenir confus des invasions. C'est en quelque sorte un défi jeté par le génie allemand aux cycles légendaires des poèmes chevaleresques. Ce simple aperçu sur l'origine et les sources de la poésie épique nationale de l'Allemagne du moyen-âge, suffit pour prouver qu'elle ne doit rien aux Provençaux ; car d'une part la langue poétique était déjà très-développée de l'autre côté du Rhin avant la naissance de la langue provençale, et d'autre part les sujets qu'elle traite n'ont aucun rapport avec les poèmes chevaleresques que les troubadours et les trouvères ont traités en commun avec les poètes allemands. On peut

tout au plus y signaler une certaine influence des idées chrétiennes et des usages de la chevalerie, influence que l'époque à laquelle ces poèmes ont été rédigés d'une manière définitive suffit, du reste, pour expliquer.

Quant aux poèmes puisés à des sources étrangères, on les divise en quatre cycles différents : 1° Le cycle de Charlemagne ou de France, composé des traditions romanesques formées on ne sait ni où ni comment. Le nom du grand empereur d'Occident fait l'unité de ce cycle, bien qu'il n'y joue qu'un rôle secondaire, effacé par les exploits de Roland, son neveu, ou de Guillaume au court nez. Souvent même il apparaît humilié par ses vassaux qu'il ne peut vaincre, comme dans Ogier le Danois et les quatre fils d'Aymon. On dirait que la féodalité, vaincue dans l'histoire, cherche à prendre sa revanche dans la légende. Ce cycle, l'Allemagne le reçut sans doute de la France. Mais les poètes d'outre-Rhin se bornèrent-ils au rôle de traducteurs plus ou moins fidèles ou se montrèrent-ils imitateurs libres et indépendants, traitant les parties de la légende qui convenaient le mieux au but qu'ils se proposaient ? Il n'est pas facile de le déterminer d'une manière certaine, aucun des poèmes français ne nous étant parvenu dans son entier. En effet, c'est bien plutôt par les imitations allemandes que nous connaissons ce cycle que par les productions originales des poètes provençaux ou normands. Quoi qu'il en soit, si l'on peut en juger par la comparaison des poèmes allemands avec les fragments français, il faut bien avouer que les Minnesænger ont montré une certaine indépendance dans leurs imitations. Et à cela il n'y a rien d'étonnant puisque Charlemagne était aussi populaire au delà qu'en deçà du Rhin. On peut y suivre sa légende à travers les âges. L'Allemagne même le revendique, et à juste titre peut-être,

comme le premier fondateur du saint-empire germanique. Il est pour les plus anciens chroniqueurs et pour le peuple allemand l'apôtre armé de la foi chrétienne, le champion de Dieu contre Satan et les infidèles. C'est sous ce symbole qu'il apparaît dans toutes les légendes qui commencèrent de son vivant à circuler en Allemagne, comme le prouvent les récits du moine de Saint-Gall.

2° Le second cycle étranger est celui de Bretagne. Il comprend toutes les aventures fabuleuses du roi Arthur et des preux de la Table-Ronde, tous les écrits relatifs au saint Graal, à ce vase mystérieux qui avait servi à la cène et dans lequel Joseph d'Arimathie avait, suivant la légende, recueilli le sang du Christ. Or la légende d'Arthur fut apportée en France ou plutôt répandue dans toute l'Europe par les Normands, comme nous l'avons dit plus haut ; et, sous l'influence des croisades, celle du saint Graal se confondit avec elle pour former le cycle nouveau. Il appartient donc autant aux Minnesænger qu'aux troubadours et aux trouvères. Du reste, les poètes allemands, en donnant à leurs récits épiques le mouvement de la poésie lyrique, acquièrent sur nos trouvères une supériorité marquée. Cette alliance de l'élément lyrique à l'élément épique dans la littérature allemande du moyen âge est un fait de la plus haute importance. Le poète se montre dans toutes ses œuvres ; il n'est plus comme le trouvère simple narrateur, mais interprète de la légende qu'il élève à la hauteur des sentiments qui font battre son cœur. L'amour, qui constitue l'élément principal des épopées du cycle d'Arthur, y devient une doctrine morale aussi pure que sublime. Il n'a rien de léger ni de profane comme dans les poèmes français, c'est le plus puissant moyen de rendre l'homme vertueux. Dès lors la fable, tout en restant la

même pour le fond que chez le conteur français, prend un tour bien différent et donne aux poèmes allemands empruntés à une tradition étrangère un véritable caractère d'originalité. C'est ainsi que Wolfram d'Eschenbach rend à la légende du saint Graal, défigurée par une longue série de transformations, sa véritable physionomie chevaleresque et religieuse. L'amour y domine, mais un amour aussi chaste que l'a jamais pu concevoir le moyen âge ! Son héros est le véritable type du guerrier chrétien. Le poète allemand n'imite donc pas, il corrige ses modèles, ou plutôt il ramène à sa pureté primitive la légende dénaturée par ses rivaux. Dans ces conditions, l'Allemagne ne peut-elle pas considérer les poèmes chevaleresques de ses Minnesænger comme des œuvres vraiment nationales ?

3° Le troisième cycle étranger est celui de la guerre de Troie, où l'antiquité est complétement défigurée. Les héros grecs et romains y sont transformés en véritables paladins ; ils semblent être les aînés des preux chevaliers du moyen âge. On chante la guerre de Troie et les héros d'Homère sur la foi de l'histoire supposée de Darès le Phrygien et de Dictys de Crète, dont les récits avaient obtenu une grande créance au XII^e^ et au XIII^e^ siècle.

4° Le quatrième, qui est celui d'Alexandre, repose sur l'histoire du faux Callisthène, traduite du persan vers 1070 par Siméon Sethos, patriarche de Constantinople. C'était la vie d'Alexandre telle qu'elle était devenue en Orient, le pays de la fable et de l'hyerbole. La vie de ce héros fut exploitée à l'infini, et les poètes allemands y puisèrent aussi largement que les troubadours et les trouvères, et pas plus qu'eux ne furent fidèles à la vérité historique qu'ils ne connaissaient pas. L'Alexandre des poèmes chevaleresques d'outre-Rhin n'a pas plus de ressemblance avec le héros macédonien que Parcival ou

Titurel avec Achille. Cette antiquité conventionnelle et légendaire n'appartient pas plus aux conteurs français qu'aux poètes allemands ; elle est du domaine commun. Et si parfois les Minnesænger se vantent d'imiter ou de traduire purement et simplement tel ou tel trouvère français, il faut souvent n'y voir qu'une vaine ostentation de science, une ruse innocente pour donner plus de valeur à leurs propres conceptions en les mettant sous la protection de quelque autorité extraordinaire.

Pour nous résumer en quelques mots, reconnaissons donc qu'il y a eu en Allemagne et en France, à la même époque, un grand épanouissement poétique, une grande époque littéraire, sans toutefois que l'une de ces contrées ait exercé sur l'autre une influence importante ; néanmoins il faut bien reconnaître que les productions poétiques des Minnesænger sont beaucoup plus parfaites que celles de nos conteurs français, et que, si certains poètes ont traité les mêmes sujets dans les deux pays, on ne peut cependant pas raisonnablement en conclure d'une manière certaine que les uns n'ont fait que traduire les autres. On peut même remarquer, quand on étudie sérieusement les productions des Minnesænger, que lorsqu'un allemand traite le même sujet qu'un troubadour ou un trouvère, il le traite à un point de vue tout différent et que, si certains détails sont les mêmes, le but et l'idée dominante sont souvent bien opposés. Dans tous les cas, lors même qu'il serait prouvé que la poésie chevaleresque en Allemagne ne serait qu'une imitation de celle de nos trouvères, l'Allemagne n'en aurait pas moins le droit de se vanter d'avoir produit des poèmes épiques originaux de premier ordre, bien au-dessus de tous les poèmes chevaleresques et qui ne le cèdent en rien aux poèmes homériques dans la peinture des caractères et des passions !

ERREUR DE SPRENGEL

Relative à l'éducation

DE RENÉ DESCARTES

PAR

M. Armand PARROT

Archiviste de la Société.

Parmi les savants auxquels l'Allemagne donna naissance pendant le dix-huitième siècle, Kurt Sprengel fut un des plus laborieux et des plus distingués. Né à Boldekow en Poméranie, le 3 août 1766, il eut pour premier guide dans ses études son père, qui était ministre protestant et membre de l'Académie de Gœttingue. Dès son enfance, il montra les plus heureuses dispositions pour le travail. Sa science favorite était la botanique, il y consacra les premières pages qu'il adressa au public, c'est un manuel de cette science à l'usage des dames; il fut imprimé en 1780. C'est le point de départ de sa carrière si laborieusement remplie. Pendant qu'il surveillait à Greifswald l'éducation du fils d'une riche famille, il s'appliquait à la théologie et à la médecine; quoiqu'il

eût reçu l'autorisation de prêcher en public, il renonça à l'Église pour compléter ses connaissances médicales, à Halle, où il suivit les leçons de Meckel. Reçu docteur en 1787, il ne voulut point s'astreindre aux exigences d'une clientèle qui lui aurait ravi le temps qu'il voulait consacrer à l'histoire et aux sciences. Son existence entière s'écoula à Halle; ce fut là qu'il professa la médecine depuis 1789, avec une érudition et un zèle qui rendirent sa réputation européenne et lui attirèrent les distinctions les plus honorables; car la plupart des Académies voulurent le compter au nombre de leurs membres. Il joignait à son enseignement les fonctions de directeur du Jardin des plantes de Halle, lorsqu'il succomba à une apoplexie cérébrale le 15 mars 1833, étant âgé de 76 ans.

De tous les ouvrages de Sprengel, celui qui a le plus contribué à établir sa réputation fut son savant *Essai d'une histoire pragmatique de la médecine* (*Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde*), publié à Halle en 1792 et 1799 en 4 volumes in-8°, ouvrage qui a eu les honneurs de plusieurs traductions en français et en italien [1]. Le plan de cet ouvrage est très-vaste. L'auteur a déployé dans son exécution une grande érudition, principalement dans ce qui concerne l'histoire ancienne de la médecine. Il a été moins heureux dans la partie moderne où des lacunes et des contre-sens regrettables atténuent un peu le mérite de son œuvre. Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de lire les quelques lignes qu'il a consacrées à René Descartes comme auteur d'un système philosophico-médical développé dans

[1] La traduction française, par Jourdan, parut à Paris de 1815 à 1820 en 9 volumes, in-8°. — Les traductions italiennes furent publiées, à Venise, de 1812 à 1816, en 11 volumes, in-8°, et à Florence de 1839 à 1842 en 6 volumes, in-8°.

le *Discours de la méthode* à propos de certaines questions de physique et de physiologie [1].

« Une étude attentive, dit Sprenger, de la vie de René Descartes, nous conduit à des conclusions intéressantes sur la manière de penser et de philosopher de cet homme remarquable. Il naquit en 1596, à la Haye, dans la Touraine, d'une famille riche et puissante. Sa santé fut presque toujours chancelante jusqu'à l'âge viril, et la constitution valétudinaire dont il était doué suffit pour expliquer le goût décidé qu'il avait pour la solitude et les écarts d'imagination dans lesquels il tomba. *La manière dont il fut élevé par le père La Flèche paraît être l'origine de la liberté de penser dont il fit preuve dès sa jeunesse et même de l'aversion qu'il conserva toujours pour la philosophie scolastique, car ce Jésuite, par considération pour le rang qu'occupait le père de Descartes, n'assujettit pas trop sévèrement son élève au joug de la méthode scolastique.* » (T. V, ch. IV, p. 43.)

C'est en vain qu'on chercherait parmi les hommes qui furent les promoteurs du génie de Descartes ce fameux *père La Flèche* auquel Sprenger attribue un si grand rôle dans l'éducation de l'illustre métaphysicien tourangeau, si l'on ne reconnaissait aisément que ce jésuite n'est qu'un quiproquo du narrateur allemand.

La Flèche ne fut point le nom de son maître ; c'était le nom de la ville dans laquelle il fit ses études. Baillet, un de ses biographes, dit à ce sujet : « Le jeune Descartes, âgé de huit ans, fut placé dans le collége de La

[1] Sans avoir fait de la médecine une étude spéciale, Descartes s'est trouvé conduit par la nature même de ses travaux à rechercher les causes physiques et physiologiques qui servent de base à la vie de l'homme. Son traité de la *Formation du fœtus* a été publié après sa mort par Clerselier, de la Forge, médecin à Saumur et Gutschowen, professeur de mathématiques à Louvain.

Flèche, en Anjou, dirigé par les jésuites. — Il y entra au printemps de l'année 1604. — Le recteur du collége, le Père Charlet, était un de ses parents, il lui tint lieu de père et de gouverneur pendant les années qu'il habita le collége et lui donna pour préfet particulier le Père Dinet, qui fut depuis provincial et confesseur des rois. L'un et l'autre lui vouèrent une grande affection. — Il se lia d'affection avec ses condisciples René le Clerc, qui devint évêque de Glandèves, Chauveau de Melun, célèbre mathématicien et zélé cartésien, ainsi que l'illustre Marin Mersenne, minime. — On le fit passer ensuite à l'étude des mathématiques auxquelles il donna la dernière année de son séjour à La Flèche. Le plaisir qu'il y prit le paya avec usure des peines que la philosophie scolastique lui avait données : et les progrès qu'il y fit ont été si extraordinaires, que le collége de La Flèche s'est acquis par son nom la gloire d'avoir produit le plus grand mathématicien que Dieu eût encore mis au jour. » (*Vie de M. Descartes*, p. 18, 1692, in-12.)

Tels furent les rapports qui existèrent entre La Flèche et Descartes. La méprise de Sprengel est facile à apprécier. Elle ne porte aucune atteinte sérieuse au mérite de son ouvrage. Semblable aux taches qui existent sur le soleil, elle n'en ternit point l'éclat.

LE CONCILE

DE

SAINT-BASLE

RÉCITS DU X^e^ SIÈCLE

PAR

M. Ernest MOURIN.

Ce travail n'étant qu'un chapitre détaché d'une étude générale sur l'avénement de la troisième race n'est pas complet par lui-même et a besoin, pour être compris, d'être précédé d'un résumé des faits antérieurs.

Hugues-Capet avait été élu roi, à la mort de Louis V le Fainéant, en 987. La famille carlovingienne n'était pas éteinte ; elle était représentée par Charles, duc de la Basse-Lorraine, qui se posa en prétendant. Ses partisans étaient peu nombreux, ses forces insignifiantes, ses chances de succès à peu près nulles. Un jeune clerc entreprit pourtant de le faire triompher et fut sur le point d'y réussir. Il se nommait Arnulfe et, comme fils

naturel du roi Lothaire, il était neveu du duc Charles. En 989, il parvint, en exploitant habilement les griefs des bourgeois de Laon contre leur évêque Ascelin ou Adalbéron, à les soulever en faveur du prétendant, auquel ils ouvrirent leurs portes. Hugues-Capet vint deux fois sans succès assiéger la ville. Au mois de janvier 990, Adalbéron, archevêque de Reims, étant mort, Arnulfe ne craignit pas de se mettre sur les rangs pour lui succéder. Il sollicita même le patronage de Hugues-Capet. Le roi crut très-habile de se rattacher ce Carlovingien, remuant sinon fort redoutable, et se rendit à Reims pour recommander lui-même sa candidature au clergé et au peuple. Arnulfe fut élu, mais il ne fut consacré qu'après s'être lié à l'égard du roi par les serments les plus solennels. Il y avait dans chaque évêque un double personnage, le chef hiérarchique d'un diocèse religieux et le seigneur féodal. A Reims, depuis Louis d'Outremer, l'archevêque avait été investi du titre et des prérogatives de comte. Dans la pratique, les deux caractères tendaient à se confondre et le roi, sans qu'on prît garde de distinguer l'évêque du comte de Reims, donnait l'investiture par la crosse et l'anneau. Le roi était donc le suzerain de l'archevêque et, à ce titre, avait le droit d'exiger de lui qu'il lui gardât fidélité sous peine de forfaiture et par suite de déchéance.

Arnulfe avait juré et signé tout ce que le roi et les suffragants avaient voulu, mais il ne fut pas plutôt installé dans son palais, qu'il travailla activement à introduire son oncle Charles dans Reims. Il entraîna quelques seigneurs dans son complot, et, une nuit du mois de juillet 990, un prêtre nommé Adalger reçut de ses mains les clefs de la principale porte de la ville et alla ouvrir au prétendant et à ses amis. Les soldats de Charles pillèrent quelques maisons de bourgeois et en outre la basilique

de Notre-Dame. Arnulfe se retrancha dans une tour, fit mine d'y soutenir un siége, puis déclara céder à la violence. Amené devant son oncle il l'accabla d'injures et eut l'air d'être traîné comme un prisonnier à Laon. Il lança enfin un monitoire énergique contre les envahisseurs de Reims. Mais tout le bruit qu'il fit ne donna le change à personne. La voix publique le dénonça comme instigateur principal et complice très-actif de l'entreprise; ses suffragants, les évêques de la province de Reims, s'étant réunis à Senlis, l'invitèrent à venir s'expliquer sur cette accusation devant le synode. Il éluda sous divers prétextes, puis refusa nettement et enfin, jetant le masque, servit ouvertement la cause du duc Charles. Hugues-Capet ayant échoué à le réduire par la force, entreprit de le faire déposer et voulut le mettre en jugement. Il s'adressa au pape; les évêques suffragants envoyèrent aussi à Rome. Le pape circonvenu par Héribert de Vermandois, le beau-père de Charles de Lorraine, refusa de se prononcer et garda le plus profond silence. La situation ne laissait pas d'être inquiétante pour le roi nouveau; si le prétendant eût été un homme plus habile il eût pu à tout le moins ajourner pour longtemps la solution définitive de la querelle séculaire qui divisait les deux familles. Une trahison renversa l'édifice que la trahison avait élevé. Ascelin, évêque de Laon, feignit de se réconcilier avec Arnulfe et lui demanda ses bons offices auprès du duc Charles pour que celui-ci le réintégrât dans sa ville épiscopale, offrant en retour de le faire rentrer lui-même en grâce auprès de Hugues-Capet. Le jeune archevêque entrevit la possibilité de ménager un traité entre son oncle et le roi capétien, peut-être un partage comme celui qui était intervenu entre Eudes et Charles le Simple ; il donna tête baissée dans le piége et se laissa conduire à Hugues-Capet

qui l'embrassa, le combla de caresses, pardonna tout. De son côté Charles reçut à merveille Ascelin. L'évêque s'empara promptement des esprits, endormit les soupçons, s'entoura secrètement de nombreux partisans. Dans la nuit du 17 mars 991, il surprit pendant leur sommeil le prétendant et son neveu, avertit Hugues-Capet et lui livra ses prisonniers. Hugues-Capet les envoya dans la prison d'Orléans. Tout fut fini pour le prétendant qui mourut obscurément l'année suivante. Mais il en fut autrement de l'archevêque de Reims, parce que derrière lui se trouvait l'Église et qu'on ne pouvait toucher à un de ses membres sans émouvoir ce corps puissant tout entier.

L'importance de l'Église n'avait pas échappé au sens politique de Hugues-Capet. Dès sa jeunesse, longtemps avant son élection royale, il s'était efforcé de gagner les évêques à sa cause. Il s'était lié d'amitié avec les plus illustres et les plus influents d'entre eux, tels qu'Adalbéron de Reims et Arnoul d'Orléans. En 987 l'épiscopat tout entier, sauf l'archevêque Séguin, qui montra quelque hésitation, s'était prononcé vivement en faveur de la révolution capétienne. Les moines s'étaient montrés beaucoup plus froids. Quelques-uns, il est vrai, avaient su gré au chef de la maison de France du bon exemple qu'il avait donné en résignant les grandes abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denys, qu'il tenait à titre d'abbé-laïc ; d'autres s'étaient ralliés par calcul d'ambition ; mais le plus grand nombre affectait une attitude hostile. C'était dans les cloîtres que chuchotaient, écri-

vaient, conspiraient, les derniers défenseurs de la légitimité carlovingienne. Le roi, sans redouter beaucoup l'opposition monastique, ne la dédaignait pas, car les couvents étaient les postes avancés de Rome, et les moines l'avant-garde aguerrie du Saint-Siége. Pour que leur hostilité cessât ou fût réduite à l'impuissance, il eût fallu que le pape la désavouât et Hugues-Capet ne savait que penser des intentions du pape.

C'était Jean XVI qui régnait depuis le mois d'avril 986. Né dans un milieu où depuis plus d'un siècle on ne connaissait guère que des pouvoirs de fait, il ne s'était pas montré difficile sur l'élection de Hugues-Capet [1]. Il est d'ailleurs probable que s'il eût voulu y faire opposition, il n'en eût pas été le maître. Ses actes et ses paroles étaient surveillés sinon prescrits par le patrice Crescentius, chef du parti national et républicain, véritable dictateur de Rome, et qui, en haine des Allemands, était bien aise de voir triompher en France une dynastie nouvelle, rivale de celle des Carlovingiens, les amis et les vassaux des Othons. Mais si la papauté n'était pas libre dans ses mouvements purement politiques, il ne paraît pas que Crescentius la gênât dans l'exercice de son autorité spirituelle. Jean XVI recevait les députations des Églises, formulait ses décisions, conférait des insignes sans être entravé. Malheureusement il n'usait guère de cette liberté que pour trafiquer de ses prérogatives de compte à demi avec sa petite cour, la plus ignorante, la plus corrompue et la plus vénale qui fut au monde; on n'arrivait au pontife qu'en payant les courtisans embusqués

[1] Nous n'avons pas la notification officielle et nous ne savons pas sous quelle forme elle fut faite. Mais il paraît certain que le Pape reconnut immédiatement Hugues-Capet puisque celui-ci, dès la première année de son règne, menaçait l'archevêque Séguin des sévérités du Pape. Olleris, *Epistolæ Gerberti*, p. 68.

au passage. Hugues-Capet en avait fait la triste expérience. Après la trahison d'Arnulfe, il avait envoyé une ambassade à Rome pour demander au pape de mettre en jugement l'archevêque prévaricateur. Les envoyés royaux obtinrent une première audience et y furent bien accueillis. Mais quand ils se présentèrent une seconde fois, ils trouvèrent porte close. Trois jours de suite, ils revinrent et renouvelèrent leurs instances sans être introduits et ils surent qu'ils n'entreraient plus parce qu'Héribert de Vermandois, le beau-père de Charles de Lorraine, s'était emparé de toutes les avenues en comblant de présents les familiers et en offrant au pape lui-même un cheval d'une blancheur éclatante. Comme ils n'avaient pas ordre d'enchérir, ils quittèrent la place et retournèrent en France. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis onze mois, Hugues-Capet sollicitait vainement un avis, un mot de la cour de Rome ; Jean XVI gardait un silence obstiné. Fallait-il forcer la porte de Saint-Pierre à prix d'or? Fallait-il attendre indéfiniment qu'il plût à la cour romaine de permettre l'action de la justice? Fallait-il laisser l'opinion publique s'attendrir sur un grand coupable, qui serait bientôt réputé victime innocente si l'on paraissait craindre de le juger publiquement? Le roi, ainsi tenu en échec, se dégagea hardiment en prenant le parti de faire prononcer la sentence par les évêques de France, en dehors de l'évêque de Rome.

Cette résolution, longtemps différée, était d'autant plus grave qu'elle semblait annoncer tout un système. C'était une lutte ouverte avec Rome. La pensée de Hugues-Capet allait-elle jusqu'à une séparation absolue, jusqu'au schisme? Ce n'est guère probable, mais la suite des faits prouve que, sans vouloir affranchir tout-à-fait ses évêques de la suprématie romaine, il visait à constituer une église nationale à peu près indépendante et qui ne

conservât à l'égard du siége de Rome qu'une subordination volontaire de respect et de déférence [1]. Ces idées ne lui étaient point propres; il les entendait professer autour de lui par les membres les plus éminents de son clergé. Elles n'étaient pas nouvelles non plus, car on les retrouvait, transmises d'une génération à l'autre, dans les meilleures traditions du pays. Ce qui était nouveau, ce n'était pas la liberté gallicane, c'était la monarchie absolue affectée par l'évêque romain [2].

En effet, tout le monde au x^e^ siècle connaissait l'histoire des temps les plus rapprochés de l'âge apostolique. On se souvenait que l'Église chrétienne avait formé d'abord une sorte de république fédérative, dont les groupes principaux se constituaient, vivaient, agissaient dans une liberté complète. Bien que le principe de la suprématie du siége de Saint-Pierre eût été de bonne heure acceptée dans une certaine mesure, les grandes associations de l'Orient et de l'Afrique avaient toujours maintenu leur vie propre, leur initiative, leurs doctrines, leurs canons, leurs rites, et n'avaient jamais admis l'hégémonie absolue de Rome. Chacune d'elles se gouvernait suivant ses règles, par ses conciles nationaux ou provinciaux et il était de tradition chez toutes que la solution des questions générales était réservée aux conciles œcuméniques, qui pouvaient seuls promulguer des décrets obligeant l'universalité de la chrétienté.

[1] Aux yeux du roi féodal, les évêques étaient des vassaux qui devaient relever uniquement de lui et non d'un suzerain étranger. Il ne prétendait pas, pour le moment du moins, s'immiscer dans les questions de foi et de doctrine; il ne considérait l'Église qu'au point de vue des fiefs qu'elle possédait et qui lui imposaient vis-à-vis de la royauté des obligations précises, auxquelles il était inadmissible que le Pape pût la soustraire.

[2] Voir dans *Wala*, par M. Himly, la querelle des évêques de France avec Grégoire IV. — Voir aussi Henri Martin, t. II, p. 395.

Tant que subsistèrent les églises primitives, berceaux de la foi, premiers foyers de la propagation chrétienne, la prééminence du siége de Rome, contestée par les patriarches, fut dans tous les cas purement honorifique. Il n'en est pas même question dans les premiers conciles œcuméniques. Il est probable qu'elle n'eût pas changé de caractère et ne se fût jamais élevée jusqu'à une primauté effective, si les malheurs de l'Eglise universelle n'eussent favorisé l'ambition des papes. A mesure que tombèrent sous les coups des Arabes, les illustres métropoles d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie, de Carthage, Rome représenta seule désormais, sans rivale possible, l'enseignement direct des apôtres et n'eut plus en face d'elle que des Églises plus jeunes, moins glorieuses, qu'elle dominait de toute la hauteur de son incomparable histoire. Ses prétentions à la monarchie spirituelle, en attendant qu'elle visât à l'héritage entier des Césars, s'accentuaient de plus en plus dans l'Occident. Elles furent acceptées par l'Espagne sans lutte sérieuse; avec une certaine résistance par les Anglo-Saxons; avec empressement et sans aucune restriction par les Allemands. Quant à l'Église de France elle se défendit mieux: elle n'était pas, elle, une fille de Rome; elle avait été fondée par la propagande grecque; elle consentait bien au respect et même à l'obéissance dans certains cas, mais elle faisait des réserves, retenait ses vieilles institutions et entendait arrêter l'omnipotence romaine aux limites de la tradition gallicane. Elle a conservé ce caractère à peu près en tous les temps. Ce n'est que de nos jours qu'on l'a vue renier sa vieille histoire, abdiquer ses libertés, dépouiller son caractère national et se mettre à merci sous la main du pontife de Rome comme le jésuite sous la main de son général.

Pour maintenir son empire sur les Églises dociles et

l'imposer aux réfractaires, Rome employa deux moyens : d'une part, elle accrédita le texte des *fausses décrétales*, et de l'autre, elle organisa fortement la milice ultramontaine des monastères. Les décrétales, offertes aux peuples chrétiens comme le complément sacré des livres saints, avaient pour objet dans chacune de leurs formules de consacrer la monarchie absolue de la papauté, et les moines étaient destinés à surveiller et à combattre au besoin l'Église séculière dont l'esprit d'indépendance féodale était à redouter.

Dès le IVe siècle l'Église grecque avait réuni dans une sorte de code les canons des conciles ; au Ve, une compilation des conciles de Carthage avait formé le *Codex ecclesiæ africanæ ;* au VIe, l'Église gallicane avait adopté le *Codex canonum* rédigé par Denys le Petit ; au VIIe enfin, saint Isidore de Séville avait donné à l'Espagne une collection très-complète qui se répandit avec une grande autorité dans tout l'Occident. Ce n'est que vers le milieu du IXe siècle que commencèrent à circuler de nombreux exemplaires d'un code nouveau qu'on donna d'abord comme l'œuvre d'Isidore et qui n'était rien moins qu'un recueil de pièces pour la plupart apocryphes ; c'est ce qu'on a nommé depuis les *fausses décrétales*.

L'auteur de cette audacieuse imposture, suivant l'opinion la plus vraisemblable, fut un diacre de Mayence nommé Benedictus Levita qui vivait auprès de l'archevêque Otgar. Son but évident était de constituer, au préjudice des chrétientés locales, l'hégémonie de l'évêque de Rome. Les textes étaient en effet combinés de façon à établir comme règle la juridiction universelle du pape, à ruiner l'autorité métropolitaine en soumettant tous les cas importants à l'appel en cour de Rome, et à réserver exclusivement au pape le jugement et la déposition des

évêques, ainsi que toutes les causes majeures [1]. Si Rome ne forgea pas de sa main cet arsenal d'armes déloyales, elle se les appropria du moins sans scrupule et s'en servit hardiment pour combattre ses adversaires et étendre ses empiètements. Durant près de six siècles, elle pesa sur les consciences avec ces lois sorties de l'officine d'un faussaire et abusa sans pudeur du mensonge de Levita et de la crédulité ignorante de la chrétienté. Le fabricateur des décrétales avait eu sans doute une idée juste des besoins de son temps, et pensé avec raison que la société en décomposition et près de périr pouvait être sauvée par l'unité religieuse. Que par suite, il jugeât nécessaire d'instituer, pour le salut commun, une sorte de magistrature suprême, dominant à la fois les intérêts et les âmes, et imposant à tous les lois de la morale chrétienne, et que, pour fortifier cette dictature indispensable, il se crût permis de la fonder sur des actes controuvés de l'Église primitive, on pourra l'excuser personnellement si l'on estime que la hauteur du but justifie l'immoralité des moyens employés à l'atteindre. L'empire, dans les sociétés en péril, semble appartenir à celui qui a le plus de lumière, comme au pilote le plus habile le gouvernail du navire battu par les tempêtes. Mais on ne saurait absoudre la papauté d'avoir déshonoré par le mensonge la grande cause qu'elle représentait et d'avoir donné, par un abus de confiance inouï dans les annales du monde, une telle prise sur elle aux générations plus éclairées et moins soumises qui ont commencé la cri-

[1] Voir sur les *fausses décrétales* La Ferrière, *Hist. du droit français*, t. III, p. 445 et suiv. Le recueil paraît avoir été rédigé entre 836 et 857. On y remarque à côté de pièces authentiques, 48 prétendus canons des apôtres, 59 décrets et épîtres mis sous les noms des trente premiers papes, 35 décrétales attribuées aux papes du IVe au VIIIe siècle, la donation de Constantin, etc.

tique de son histoire dès le XIVe siècle. En des temps où les princes, pour les besoins de leur fisc, se faisaient volontiers faux monnayeurs, il est fâcheux qu'on ait pu dire de l'Église qu'elle rançonnait les âmes et usurpait l'empire avec de faux textes de lois.

Les fausses décrétales eurent quelque peine à établir leur autorité. On peut dire que ce fut, sinon contre leur texte, du moins contre leur esprit que l'Église grecque, jalouse de son autonomie et se refusant à subir la primauté de l'évêque de Rome, se sépara violemment de la communion latine. Photius est contemporain de Benedictus Levita. Dans l'Occident, les évêques avaient contracté depuis longtemps des habitudes de subordination; cependant ils résistèrent au nouveau codex qui supprimait leurs vieilles libertés et ils essayèrent de les retrancher derrière les canons authentiques de Denys le Petit. Que n'eussent-ils pas fait s'ils avaient connu la fraude et s'ils avaient pu décliner hautement l'autorité usurpée de ces textes apocryphes ! Le grand Hincmar, qu'on pourrait appeler le premier père des doctrines gallicanes, semble avoir soupçonné le mensonge. Mais les autres évêques, manquant de critique, restaient dans un cruel embarras et se débattaient péniblement contre ces décrétales qu'on leur disait retrouvées des premiers temps de l'Église. Leur résistance avait l'air d'une révolte et les effrayait eux-mêmes. Les timides en venaient peu à peu à douter de leur droit, s'effaçaient ou se soumettaient en silence. Ceux dont le cœur était plus ferme se rangeaient autour du roi, faisaient cause commune avec lui et cherchaient à abriter leur indépendance derrière les intérêts nationaux. C'est contre ceux-là que Rome lançait la milice ardente, dévouée sans examen et sans contrôle, que lui fournissaient les couvents.

Les moines n'avaient ni patrie ni nationalité, ils n'ap-

partenaient pas à une Église locale et n'avaient aucun intérêt à en défendre l'indépendance. Campés, pour ainsi dire, sur divers points de la chrétienté, sortes de colonies semées sur la terre conquise, ils regardaient Rome comme leur métropole ; c'est elle qu'ils servaient et dont ils prétendaient relever exclusivement. Ils ignoraient sans doute comme les évêques l'origine immorale du nouveau droit canonique ; mais qu'il sortît d'une source pure ou corrompue, peu leur importait : ils l'avaient reçu de Rome, ils le savaient utile à Rome, ils y voyaient une base excellente, irréfutable, de l'autorité de Rome, cela leur suffisait. Comme des soldats qui ne discutent pas les ordres de leur chef, mais les exécutent aveuglément, ils allaient droit à l'ennemi, et, ne se contentant pas de défendre le drapeau, souvent ils le portaient au plus épais de la mêlée. Il faut ajouter toutefois que ce zèle passionné n'était pas entièrement désintéressé. Les moines se faisaient d'autant plus volontiers les missionnaires, les propagateurs, les avocats des fausses décrétales, qu'ils étaient à peu près partout en état d'hostilité permanente avec les évêques, refusaient de reconnaître leur juridiction et repoussaient leur ingérence soit dans leur discipline soit dans l'administration de leurs biens. Leur influence était moins grande qu'elle ne le devint aux croisades et surtout au XIII^e^ siècle après la création des ordres mendiants ; ils n'étaient pas encore des agitateurs populaires, mais leur action était déjà puissante. Recrutés pour la plupart dans les masses, vivant rapprochés d'elles, mêlés à leur vie, confidents de leurs plaintes ou de leurs espérances, ils dirigeaient facilement leurs pensées. Au-dessous de l'Église séculière dont les chefs étaient des seigneurs et affichaient souvent la morgue, la dureté, les violences des féodaux, les moines semblaient d'humbles plébéiens, et, par leur habit grossier,

leurs habitudes laborieuses, leur éloquence familière, ils formaient en quelque sorte l'Eglise du peuple.

Les vues du roi sur l'Église nationale, les prétentions de la papauté à l'empire universel, le zèle des évêques pour les libertés gallicanes, l'antagonisme des moines et du clergé séculier, tous ces intérêts divers, ces aspirations, ces passions, ces tendances, se trouvèrent en présence dans le procès de l'archevêque Arnulfe, ce qui donna à ce curieux épisode de la révolution capétienne une importance extraordinaire. Il est temps d'en exposer les principaux incidents.

A mesure que se prolongeait la captivité du prélat carlovingien, les réclamations de ses amis devenaient plus pressantes. Les moines invoquaient les canons, citaient les textes des décrétales, sommaient le roi de porter l'affaire à Rome, demandaient hautement la mise en liberté immédiate [1]. Ces clameurs irritaient le roi comme une injurieuse ironie, car il n'avait pas attendu la sommation des monastères pour déférer au seuil des apôtres les trahisons d'Arnulfe, et il attendait depuis plus d'une année qu'on daignât lui répondre. Pensait-on qu'il resterait à la merci d'un tribunal lointain qui refusait non-seulement de rendre sa sentence mais même d'instruire l'affaire? Que deviendrait la souveraineté temporelle si les évêques qui prévariquaient contre elle se pouvaient soustraire à la justice de leur pays, et n'avaient à répondre de leurs crimes contre l'État que devant une cour si facile à corrompre? Le besoin de défendre sa couronne autant que les récriminations des amis d'Arnulfe, le décidèrent à agir. On peut croire que les évêques, ses amis et ses conseillers ordinaires, l'encouragèrent dans sa résolution ; les intérêts de la poli-

[1] Richer, l. IV, 51.

tique royale s'accordaient ici avec ceux de l'église gallicane.

Vers la fin du mois de mai 991, un ordre royal invita les évêques et les abbés à se réunir à quelques lieues de Reims, dans cette célèbre abbaye de Saint-Basle où l'archevêque Artauld, au temps de Louis d'Outre-mer, avait plusieurs fois caché ses disgrâces [1]. L'assemblée suivant l'usage se tint dans l'église et s'ouvrit solennellement le 17 juin. Etaient présents treize évêques, à savoir: Guy de Soissons, Ascelin ou Adalberon de Laon, Herivée de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Eudes de Senlis, pour la province de Reims; l'archevêque Daibert, pour la province de Bourges; Gaultier d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon, pour la province de Lyon ; l'archevêque Séguin, Herbert d'Auxerre, Arnoul d'Orléans, pour la province de Sens. Les abbés étaient accourus en grand nombre, très-ardents, très-animés, résolus à lutter non pas pour Arnulfe qui n'était pas un des leurs, mais pour la papauté qu'ils voyaient derrière lui. Le plus célèbre et le plus influent de tous était Abbon de Fleury qui, dans le monde littéraire et savant, balançait la renommée de Gerbert [2]. A côté de lui et fameux dans les Gaules par leur savoir et leur éloquence, se tenaient Jean, écolâtre d'Auxerre, et Romulfe, abbé de Senones. Tous les moines étaient excités par le même sentiment, la même passion ;

[1] Richer, l. III et Frodoard, *Chron.* et *Hist. de l'Église de Reims*.

[2] Vie d'Abbon de Fleury, abbé et martyr, par Aimoin, dans Duchesne, t. IV, p. 125 et dans le recueil de l'*Histoire de France*, t. X, p. 328 : « Post orationum vota, post jejuniorum virilia certa-« mina, multum prodesse censebat litterarum studia, maximeque « dictandi exercitia. Quorum ipse perstudiosus existens nullum pene « inter mittebat tempus, quin legeret, scriberet, dictaretve. »

ils étaient venus en guerre contre les séculiers. Quelques-uns seulement mieux avisés, plus ambitieux peut-être, têtes plus libres, échappaient à l'esprit étroit du corps monastique. Le plus éminent de ce petit groupe, et qui a gardé le plus grand nom dans l'histoire, était l'écolâtre de Reims, Gerbert. Moine, il avait toujours vécu hors de la sphère limitée du cloître, mêlé aux hommes et aux événements du siècle, et, homme politique avant tout, il appartenait déjà par ses goûts et ses habitudes à l'Église séculière dans laquelle l'ambition le poussait depuis plusieurs années.

Ce concile de Saint-Basle n'avait pas sans doute, autant que l'eût voulu Hugues-Capet, le caractère national. La majorité des prélats avait manqué au rendez-vous, et la première séance fut en partie remplie par la lecture des lettres d'excuse. Les difficultés de la route, en un temps où un voyage de quelques lieues ne se faisait pas sans péril, en avaient sans doute retenu beaucoup. Les évêques du Midi ne reconnaissant pas le roi Hugues-Capet refusaient de se rendre à sa convocation. Quelques-uns peut-être répugnaient à la condamnation d'un de leurs collègues, quelque coupable qu'il fût, et ne voulaient pas donner le funeste exemple d'un évêque déposé pour des faits politiques. D'autres, peu touchés des intérêts de l'Église gallicane, craignaient de se compromettre avec la cour de Rome. Le plus grand nombre suivant toute vraisemblance, féodaux, chasseurs et guerriers, avaient perdu l'habitude des synodes et se souciaient peu de s'en aller, loin de leurs plaisirs ou de leurs intérêts, discuter avec des moines des questions qui leur étaient parfaitement indifférentes. Telle qu'elle était, réduite à treize évêques, cette assemblée de Saint-Basle n'en était pas moins très-remarquable par la science, les vertus et les talents divers de ceux qui la

composaient, et il est douteux qu'on eût pu, en aucun pays de la chrétienté du x^e^ siècle, en former une plus digne de respect et d'autorité.

Les actes du concile ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais on a heureusement conservé le compte-rendu que Gerbert avait rédigé avec toute la vivacité d'impression d'un témoin que ces curieux débats intéressaient directement. Son récit n'est pas d'une vérité absolue, comme le serait un relevé sténographique de nos jours. Il avoue lui-même qu'il en a arrangé certaines parties et que les expressions dont il se sert ne sont pas exactement celles qui ont été prononcées. Mais le fond même des débats, les pensées, les opinions, les arguments de chacun des orateurs, les incidents, les impressions, la physionomie générale, tout cela est parfaitement vrai, et dans ces limites, personnes n'en conteste plus l'authenticité [1].

Le premier acte du concile fut d'élire à l'unanimité pour son président l'archevêque de Sens, Séguin. Son grand âge, sa renommée de vertu, sa longue expérience éclairée par l'étude, désignaient naturellement ce prélat au choix de ses collègues. Au besoin ils eussent été

[1] La relation de Gerbert publiée du vivant des pères du concile et des défenseurs les plus ardents d'Arnulfe et du Saint-Siége, ne suscita de leur part aucune réclamation. Richer, dans le quatrième livre de son histoire, abrége certaines parties, en amplifie d'autres et renvoie au travail de son maître sans exprimer le moindre doute sur sa véracité. Il ne diffère de lui que sur quelques détails sans importance. Ce n'est que plus tard que l'œuvre de Gerbert a été attaquée avec une extrême violence par les auteurs ultramontains. Les centuriateurs de Magdebourg l'ayant publiée pour servir les haines de la réforme contre la papauté, on prétendit qu'ils avaient donné des actes falsifiés. Baronius, t. XVI, page 304, déploie contre le récit de Gerbert son inépuisable puissance d'invectives. Labbe, t. IX, col. 738, écarte de la collection des conciles ce pseudo-synode de Reims et dit de Gerbert qu'il a fait une paraphrase de rhéteur dans laquelle les centuriateurs ont introduit des blasphèmes et des mensonges. Sirmondi se borne à une simple énonciation de

déterminés par une autre considération : Séguin ne pouvait pas être suspecté d'animosité contre la famille carlovingienne ; on lui aurait plutôt supposé le sentiment contraire, car il avait été le dernier des évêques du Nord à se rallier à la nouvelle dynastie. C'était donc donner d'avance à l'opinion publique un gage d'impartialité et de justice que de placer les décisions du synode sous la caution de ce prélat honoré de tous pour son caractère et ses vertus.

On désigna ensuite pour promoteur, c'est-à-dire pour orateur chargé de soutenir la discussion, l'évêque d'Orléans, Arnoul. Il était un des amis personnels du roi, dévoué de tout temps à sa cause, un de ses conseillers et de ses confidents ordinaires. C'était dans la cathédrale de Sainte-Croix et de ses mains que Hugues-Capet avait voulu faire couronner son fils Robert ; c'était dans sa ville épiscopale et en quelque sorte sous sa garde, qu'avaient été emprisonnés le prétendant Charles de Lorraine et son complice l'archevêque. Esprit ferme en ses desseins, nourri des généreuses leçons de l'Église primitive, il était l'adversaire de la prépotence

faits. Mais la critique historique a fait justice de vaines déclamations. Les bénédictins, avec leur sagacité ordinaire, ont reconnu l'exactitude de Gerbert, sinon pour la forme, du moins pour le fond et le récit figure dans le *Recueil des Historiens de France*, t. X; ils ont supprimé toutefois les citations de textes faites par les pères du concile. Fleury, *Hist. de l'Église*, t. X, a donné aussi comme sincère la relation de Gerbert, en désapprouvant certaines propositions d'Arnoul d'Orléans comme excessives. Pertz (*Monumenta Germaniæ Hist. Script.*, t. III, p. 658) en a donné de nos jours une édition complète d'après les manuscrits du x^e^ siècle conservés à Leyde et à Wulfenbuttel. Pierre Varin (*Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 100) a reproduit le texte en l'accompagnant de notes intéressantes sur le gallicanisme. Tout récemment enfin, M. Olleris (*Œuvres de Gerbert*, p. CXVI et p. 173) après avoir établi l'incontestable authenticité de la relation, l'a insérée tout entière dans le monument élevé à la gloire de Sylvestre II.

romaine et le défenseur résolu des vieilles franchises de l'Église gallicane. Gerbert dit de lui « qu'il était de tous les évêques de la Gaule le plus illustre par son éloquence et sa sagesse, » et ce témoignage est confirmé par tous les contemporains [1].

Le promoteur ouvrit les débats par quelques mots graves et dignes. Il invita l'assemblée à se défendre de toute passion et à n'encourager par aucun tumulte des accusateurs de mauvaise foi ou des juges iniques. Il fallait s'affranchir de toute gêne, de toute crainte; que chacun émît son opinion sans entraves et, avec une liberté absolue, proposât, interrogeât, répondît! La délibération étant publique, c'était devant l'assemblée entière que chacun produirait son sentiment, afin que personne n'eût à craindre qu'on lui imposât ce qu'il ne voulait pas dire ou qu'on supprimât ce qu'il voulait maintenir. Puis il exposa en quelques mots les faits de la cause. Il peignit en termes véhéments l'émotion profonde causée dans tout le pays par la trahison qui avait livré Reims au pillage et à de sacriléges profanations. La voix publique avait aussitôt dénoncé l'archevêque Arnulfe comme principal auteur de tous ces maux. Mais le crime d'un seul était retombé sur le clergé tout entier, car tout le monde insultait depuis à la dignité sacerdotale. On disait partout que les évêques se faisaient les complices du traître en refusant de le punir suivant les lois et qu'ils jetaient un voile sur ses attentats pour avoir la licence d'en commettre de pareils eux-mêmes impunément. Il était temps de relever l'ordre ecclésiastique de ces infamantes accusations; il fallait donc examiner sans faiblesse comme sans colère les faits reprochés à Arnulfe,

[1] Voir dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IV, 3e série. p. 325, une savante étude de M. de Certain sur Arnoul d'Orléans,

peser les charges et les divers témoignages et résoudre les difficultés avec l'autorité des canons.

Les dispositions des évêques n'étaient pas douteuses : la trahison d'Arnulfe était évidente. Comme juges et comme hommes politiques, ils ne pouvaient hésiter à condamner. Le président Séguin partageait l'opinion commune, mais soit qu'il fût dominé par ses anciennes sympathies carlovingiennes, soit qu'il jugeât dangereux pour l'épiscopat tout entier de livrer un des siens à la vengeance royale, il déclara qu'il ne permettrait aucun débat sur le crime de lèse-majesté qu'on n'eût au préalable promis de faire grâce du supplice au cas d'une condamnation.

C'était demander l'impunité pour les membres de l'Église ou leur soumission au droit commun. « Prenez garde, dit vivement Hérivée, évêque de Beauvais : si l'on nous voit empêchés par les lois divines de frapper un coupable, on en conclura que nous devons être déférés à la juridiction séculière. Un crime constaté ne doit pas rester sans jugement. Comment pourrions-nous reprocher au prince de réprimer par sa puissance judiciaire ce que nous n'aurions osé nous-mêmes atteindre ni punir [1] ? »

Le président n'insistant pas, le procès commence. L'évêque de Langres, Brunon, cousin de l'accusé, se lève le premier et exhale sa douleur et son indignation. C'est lui qui a été trompé le plus cruellement ! Il avait recommandé Arnulfe à la faveur du roi, il s'était constitué son garant, il avait pour lui livré en otages ses parents les plus proches. Et avec une véhémence qu'il

[1] Le récit de Richer diffère un peu. Suivant lui c'est Daibert, archevêque de Bourges, qui combat la proposition de Séguin. Hérivée, tout en demandant le jugement d'Arnulfe, incline à réclamer l'indulgence du roi. Richer, *Hist.*, l. IV, 54, 55.

ne peut contenir et qu'il prie qu'on lui pardonne, il le déclare coupable de trahison, il flétrit ses parjures et l'impudence de ses dénégations. Son émotion est si vive que la voix lui manque. Gotesman, évêque d'Amiens, lui demande ce qu'il pense de la proposition de l'archevêque Séguin. Brunon répond qu'il rend grâce aux pères d'incliner à l'indulgence par considération pour les liens de parenté qui l'unissent à l'accusé. Mais loin de lui la pensée de préférer son sang au Christ.... « Donc poursuivez, abordons la discussion, entrons dans la cause et ne vous arrêtez pas à la crainte de verser le sang, car vous savez qu'il n'est pas difficile de faire accueillir de la bonté des princes une juste demande. Ce qu'il faut craindre surtout, c'est qu'en voulant épargner une seule personne, on mette cette personne et tout l'ordre ecclésiastique en péril de mort. C'est pourquoi que ce prêtre qui ouvrit les portes de la ville soit entendu, si cela vous plaît, et qu'il expose l'ordre des faits. » Et tous les pères disent : *Placet !*

En attendant le témoin, on lit la formule de serment qu'Arnulfe avait remise écrite et signée de sa main au roi Hugues-Capet, et le promoteur fait voir comment cette pièce à elle seule renferme la condamnation de l'archevêque.

Adalger est enfin introduit. Il avait été le complice et l'instrument principal de la trahison de l'archevêque. Il fait sa confession complète. Il raconte comment Dudon, chevalier du duc Charles, l'avait enrôlé dans l'entreprise ; comment le tentateur l'avait pris par la vanité en lui disant qu'on l'avait choisi entre tous à cause de la supériorité de son esprit, de sa sagesse, de son génie, et par ses sentiments de fidélité en lui assurant qu'il se conformerait par là aux vues de son maître ; comment il ne s'était engagé tout à fait qu'après avoir reçu la confirmation

des paroles de Dudon de la bouche même de l'archevêque; comment, sur ses craintes d'un insuccès, Arnulfe l'avait rassuré en lui disant qu'il serait secondé par de nombreux amis de Charles et entre autres par les comtes Roger et Manassès et son oncle maternel, le comte Robert, serf de Charles; comment, pour couvrir le fait des apparences de l'honnêteté, il avait prêté serment et donné la main à Charles, mais par ordre de son archevêque. « Oui, continua-t-il en élevant la voix, j'ai pris les clefs, mais en les recevant de ses mains; j'ai ouvert les portes de la ville, mais par son commandement. Que si quelqu'un de vous pense qu'il en soit autrement, et me juge indigne de toute créance, qu'il en croie le feu, l'eau bouillante, le fer rouge; que les tourments achèvent de convaincre ceux à qui mes paroles ne suffisent pas. »

Cette déposition était accablante; elle précisait des faits d'une notoriété publique. Faite avec un grand accent de sincérité et corroborée, suivant l'esprit du temps, par l'offre de se soumettre aux épreuves judiciaires, elle produisit une impression profonde. Cette impression fut plus forte encore quand on eut lu les pièces écrites, le monitoire et l'anathème lancés hypocritement par l'archevêque contre les déprédateurs de Reims et la sentence terrible portée par les suffragants réunis en synode à Senlis. Les évêques faisaient éclater leur indignation contre l'odieuse comédie jouée par le métropolitain; chacun d'eux prononçait une sorte de réquisitoire. Séguin lui-même, le président de l'assemblée, si enclin à l'indulgence, était entraîné par le sentiment général et s'élevait avec énergie contre l'archevêque, convaincu d'être « l'instigateur, l'auteur, l'acteur, le coopérateur et le fauteur du crime odieux de ces bandits qui avaient profané Notre-Dame de Reims. »

Les faits étaient avérés, la condamnation certaine; il n'y avait plus qu'à rédiger le jugement. Il est vrai que tout s'était passé en l'absence de l'accusé, qu'on ne l'avait pas confronté avec l'accusateur, que personne n'avait fourni des explications en son nom. Mais cette justice sommaire qui, en notre temps, soulèverait la conscience publique, n'aurait ni étonné ni choqué personne au x^e^ siècle. On eût passé outre et terminé brusquement l'affaire si Arnoul d'Orléans n'avait tout à coup agrandi le débat. Il n'était pas venu uniquement pour condamner un de ses collègues; il y avait un autre procès qu'il voulait vider. Il avait ses adversaires devant lui, il n'entendait pas qu'on lui reprochât jamais d'avoir reculé devant une discussion publique avec eux. Il demanda donc qu'on voulût bien écouter ceux qui se présenteraient pour contredire et débattre l'accusation. « Que celui, dit-il, qui pense avoir de bons arguments à faire valoir en faveur d'Arnulfe se lève et parle. Voici des abbés instruits et éloquents; qu'ils relèvent, s'ils le peuvent, celui qui est abattu, et s'ils l'estiment injustement déchu, qu'ils nous disent par quelle justice il doit être rétabli. Car nous ne sommes pas ici pour nous réjouir de la ruine d'un frère, un frère en sacerdoce, et personne assurément ne peut craindre de se nuire à lui-même en réfutant par des assertions véridiques ce qui a été fait ou dit contre Arnulfe. »

Le président Séguin, se conformant avec empressement à ce vœu, adresse à son tour une sorte de sommation et de mise en demeure aux défenseurs de l'accusé. « Par l'autorité de Dieu le Père tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, avec le secours de la bienheureuse Marie, toujours vierge, et de tous les saints; par l'autorité aussi de ce sacré Concile, nous ordonnons que personne ne passe sous silence ce qu'il croira propre à la défense

d'Arnulfe et ce qu'il peut trouver de blâmable dans les choses qui ont été faites à l'occasion d'Arnulfe. La faculté de reprendre et de censurer plus tard les décisions de ce sacro-saint Concile sera déniée à quiconque se déroberait aujourd'hui au devoir de la défense... Que personne ne prétende qu'il y ait des embûches à redouter, quand nous savons que nos princes ont accordé à tous la liberté de venir ici sans risque ni dommage et d'exposer leurs arguments comme ils l'entendront. Accusateurs ou détracteurs, tant présents que futurs, soit contre Arnulfe, soit contre nous-mêmes, écoutons tous le témoignage de notre conscience, par laquelle au dernier examen chacun de nous devra être jugé; nous qui sommes appelés à juger, ayons présente à nos yeux l'image du Christ jugeant au dernier jugement; et que de leur côté les défenseurs de l'accusé se souviennent du grand modèle de la miséricorde par laquelle seront pris en pitié les miséricordieux. »

A ces nobles paroles, à ce touchant appel fait à la charité chrétienne, une vive émotion agite l'assemblée. Tous les pères sont debout et disent à la fois : *Placet, placet hoc edictum patris Seguini.* Parmi les assistants le plus grand nombre, habitués à une procédure plus expéditive, s'étonnent de la lenteur que mettent les évêques à condamner l'accusé; les autres, qu'anime l'espoir de défendre Arnulfe, manifestent leur satisfaction avec une extrême vivacité. Les fils de son Église se taisent, il est vrai, un sentiment de pudeur les empêchant d'accuser, et leur conscience liée par l'anathème leur interdisant la défense. Mais il y avait là des hommes décidés à parler qui, par leurs talents et leurs connaissances théologiques, étaient capables de soutenir la lutte contre Arnoul d'Orléans, et qui, comme lui, regardaient par-dessus la tête de l'accusé. Alors se déchira le

voile qui cachait le fond du procès : la personne d'Arnulfe disparut, et il n'y eut plus en présence que des moines luttant pour l'hégémonie de l'Église romaine, et des évêques défendant la cause des libertés gallicanes.

Au moment où la bataille décisive allait s'engager, il se fit un silence solennel dans l'assemblée. Comme deux armées qui se munissent de leurs meilleures armes avant de s'aborder, on voyait arriver de tous côtés des clercs et des moines chargés d'innombrables volumes. L'église en fut encombrée, et, au dire de Gerbert, on les entassa jusque sur les siéges des juges. Qu'étaient ces livres? Gerbert ne le dit pas, mais ce ne pouvait être que l'arsenal ordinaire des théologiens de l'époque, les recueils des conciles, des épîtres des papes et des évêques, des consultations et mémoires sur divers points du droit canonique, et sans doute plusieurs exemplaires des fausses décrétales et des faux capitulaires.

La discussion fut très-animée et digne des grands intérêts engagés. Abbon de Fleury, qui menait la défense, n'était ni moins ardent ni moins habile qu'Arnoul d'Orléans. Son esprit plein de ressources, son éloquence passionnée, son érudition fortifiée par les textes de Benedictus Levita, troublèrent plus d'une fois l'assemblée. Il donna tout de suite son vrai caractère au débat en plaidant l'incompétence du concile. Il n'examinait pas si Arnulfe avait commis ou non le crime de trahison qui lui était imputé : sur ce point, il est probable que tout le monde était d'accord; il y avait évidence. Mais ce qu'il s'agissait d'examiner, ce n'était pas une question de fait criminel, c'était une question plus haute, celle de savoir si les évêques de France avaient le droit de juger un de leurs collègues sans l'autorisation et le concours de Rome. Non, disaient très-nettement les abbés, et ils faisaient lire de nombreux textes tirés pour la plu-

part des fausses décrétales, et établissant la juridiction souveraine et universelle de la papauté ; oui, disaient non moins énergiquement les évêques invoquant à leur tour les traditions, les précédents, les canons des conciles, les textes les plus authentiques et les plus vénérés. Dans cette mêlée de citations, il était difficile de discerner le vrai du faux. Gerbert paraît un peu embarrassé dans cette partie de sa relation. Après avoir longuement opposé leurs autorités à celles des pères du concile, Abbon et ses amis se résumèrent en ramenant leur argumentation à quatre points : 1° Il faut avant tout qu'Arnulfe soit rétabli sur son siége, n'ayant pas à répondre s'il est dépouillé par avance de sa dignité ; 2° sommations régulières de comparaître lui doivent être adressées et la cause doit être notifiée au Pontife romain ; 3° accusé, accusateurs, témoins et juges doivent être désignés dans un grand concile ; 4° ces conditions n'ayant pas été remplies à l'égard d'Arnulfe, sa cause ne peut être introduite d'après l'autorité des canons.

Aux thèses de la défense longuement développées par Abbon et ses amis, les évêques répondaient que des conditions réclamées pour le procès d'un évêque, les unes avaient été observées et les autres étaient inutiles. L'accusateur était-il un ennemi d'Arnulfe ? Non, c'était un prêtre que n'excitaient ni la crainte, ni l'espoir d'une récompense, un homme qui fût resté digne du sacerdoce s'il n'eût connu Arnulfe. L'accusé avait été cité devant le synode, non pas depuis six mois, mais depuis plus d'une année, si bien qu'aux termes des décrets du concile de Carthage, il n'avait plus même le droit de se faire entendre. Quant à sa captivité, ce n'était pas chose irrégulière et inouïe ; le cas était prévu par les canons et les précédents ne manquaient pas. Osait-on objecter qu'on agissait sans avoir informé le pape ? Mais il y avait

déjà onze mois qu'on s'était adressé à Rome ; le roi avait écrit, les évêques avaient écrit, on avait sollicité de toute manière une décision ; depuis onze mois, on attendait vainement une réponse. C'est ici que Gerbert place le fameux discours d'Arnoul d'Orléans, contre lequel, depuis plus de mille ans, grondent les colères des historiens ultramontains. Le promoteur avait soutenu la discussion avec une infatigable énergie ; il avait répondu à ses nombreux adversaires, tantôt en s'adressant à l'assemblée entière, tantôt en causant familièrement avec ceux qui siégeaient autour de lui. L'historien, craignant d'affaiblir cette argumentation s'il la présentait morcelée, en a rapproché les diverses parties et en a composé un discours d'ensemble. Est-ce une pure amplification, comme on l'a prétendu, et l'exercice d'un rhéteur habile à faire parler ses personnages au gré de ses propres passions ? On a vainement cherché à diminuer l'importance de ce document. Gerbert était un ami de l'évêque d'Orléans, son confident, son compagnon d'étude ; ils avaient probablement préparé ensemble les éléments de la discussion et peut-être jusqu'à la manière de les exposer. Il fut donc à même d'en reproduire fidèlement, sinon la forme littérale, du moins le fond des idées, les doctrines et les mouvements oratoires. Le discours fut publié du vivant d'Arnoul, et celui-ci n'en désavoua pas un mot et n'en déclina jamais la responsabilité. Ajoutez que ni les évêques ni leurs adversaires n'en contestèrent en aucun cas l'exactitude. Il conserve donc toute sa portée historique, et il faut y voir non-seulement un monument du courage, de l'indépendance, de la hauteur de vues d'un évêque, mais encore une sorte de manifeste accepté par tout le parti gallican. A ce titre, il mérite d'être cité dans ses parties principales.

Arnoul commence par admettre la suprématie du pape

mais en lui marquant des limites. « Nous reconnaissons, dit-il, qu'en mémoire de Pierre, l'Église romaine doit être à jamais honorée, et nous ne prétendons pas rejeter les décrets des pontifes romains, mais sous la réserve expresse de l'autorité du concile de Nicée que l'Église romaine elle-même a toujours vénérée. En conséquence, nous enseignons que les statuts des sacrés canons établis en divers lieux et en divers temps, mais par la même inspiration divine, doivent prévaloir à perpétuité et être observés par tous. Or, il nous faut examiner avec attention deux choses, à savoir si le silence du pontife romain ou une nouvelle constitution peuvent infirmer les lois promulguées par les canons et les décrets antérieurs. Que si le silence de Rome peut produire un tel effet, toutes les lois, tous les décrets de nos pères, le pape venant à se taire, se tairont nécessairement. Que si une nouvelle constitution a le même pouvoir, à quoi serviront les lois établies, quand tout sera livré à l'arbitraire d'un seul? Vous voyez que ces deux prérogatives admises, l'état des églises de Dieu est mis en péril et que, tandis que nous cherchons des lois pour les lois, nous n'avons plus aucune loi. Qu'est-ce à dire? Dérogerons-nous au privilége du pontife romain ? nullement; mais si l'évêque de Rome est tel qu'il se recommande par la science et les mérites de sa vie, il n'y aura à craindre de sa part ni silence ni constitution nouvelle. Si au contraire il est égaré par l'ignorance, par la crainte, par la cupidité, s'il n'est pas libre de sa personne, comme nous l'avons vu de nos jours, les tyrans ayant prévalu à Rome, alors le même silence et les nouvelles constitutions doivent bien moins nous préoccuper, car celui qui est en quelque manière contre les lois ne peut pas préjudicier aux lois. O malheureuse Rome ! toi qui répandis sur nos ancêtres la claire lumière

des pères, tu as couvert notre temps de monstrueuses ténèbres qui resteront tristement fameuses dans les siècles futurs ! Autrefois tu nous donnas les illustres Léon, les grands Grégoire ! que dirai-je des Gélase et des Innocent, qui par leur sagesse et leur éloquence surpassaient toute philosophie mondaine ! Elle est longue la série des pontifes qui remplirent le monde de leur doctrine. Ce fut certes à bon droit que l'Église universelle se confia à la direction de ceux qui par le mérite de leur vie et par leur science marchaient à la tête de tous les hommes ; et toutefois durant même cette éclatante prospérité, cette suprématie te fut contestée par les évêques d'Afrique qui redoutaient, je le crois, plus encore les misères dont nous souffrons aujourd'hui que le fléau de la domination ! »

Ici l'orateur crayonne en quelques traits hardis, sans rien exagérer, mais sans atténuation pusillanime, quelques-uns de ces étranges pontifes que les factions du x^e^ siècle imposèrent à Rome. « Et que n'avons-nous pas vu dans nos temps ? Nous avons vu Jean, connu aussi sous le nom d'Octavius, se vautrer dans les fanges de la débauche, conspirant contre cet Othon qu'il avait lui-même sacré Auguste, chassé de Rome, remplacé par Léon le Néophyte, mais profitant du départ d'Othon pour rentrer, expulsant à son tour Léon, faisant arracher au diacre Jean le nez, la langue, les doigts de la main droite et se baignant dans le sang des premiers personnages de la ville. Il meurt peu après. Les Romains lui donnent pour successeur le diacre Benoît surnommé le Grammairien, mais bientôt celui-ci est attaqué par Léon le Néophyte revenu avec son César ; il est assiégé, pris, déposé et envoyé en exil perpétuel dans la Germanie. Au César Othon I^er^ succède le César Othon II, supérieur à tous les princes de notre âge par ses armes,

ses conseils, sa science. En même temps succède à Rome dans le pontificat, un monstre horrible, Boniface, dépassant tous les mortels par sa scélératesse et qui, après avoir débuté en se couvrant du sang de son prédécesseur, est lui-même mis en fuite, condamné dans un grand concile, rentre à Rome après la mort du divin Othon et signale son retour par ses violences contre l'illustre Pierre, évêque de Pavie, qu'au mépris de la foi jurée, il enlève de la citadelle, il dépose, il fait périr sur la paille fétide d'un cachot. »

Dans sa conscience d'honnête homme et d'évêque, Arnoul proteste contre la suprématie de pareils hommes. « Eh quoi ! s'écrie-t-il, sera-t-il dit que c'est à de tels monstres, souillés de toutes les ignominies, dépourvus des sciences humaines et divines, que seront soumis les innombrables prêtres de Dieu répandus sur toute la terre et distingués par leur science et leurs vertus !..... Si pour quiconque est élu évêque vous faites avec des soins infinis une information minutieuse sur la gravité de ses mœurs, l'honnêteté de sa conduite, sa science dans les choses divines et humaines, quelles exigences plus rigoureuses encore ne doit-on pas réclamer lorsqu'il s'agit de celui qui aspire à être le maître de tous les évêques? Pourquoi donc instituer sur le siége suprême tel homme qu'on ne jugerait nulle autre part digne de prendre place dans le clergé ? Et que pensez-vous, vénérables frères, que soit cet homme assis sur son siége sublime, et tout étincelant de pourpre et d'or, que pensez-vous que soit cet homme? Rien moins, s'il manque de charité, s'il est seulement enflé de science, rien moins que l'antechrist siégant dans le temple de Dieu et se présentant lui-même comme un dieu. Que si tout à la fois il n'est ni soutenu par la charité ni élevé par la science, il est dans le temple de Dieu comme une statue,

comme une idole : l'interroger, c'est consulter un marbre ! »

Mais si Rome ne peut donner la direction, où la trouvera-t-on ? L'Evangile nous apprend qu'un homme ayant été trois fois chercher du fruit dans son figuier et n'en ayant pas trouvé, voulait le couper et le jeter au feu, mais que mieux avisé il attendit. Donc attendons autant que nous pourrons nos primats, et cependant, cherchons l'aliment de la parole divine où nous pourrons le rencontrer. C'est à des assemblées d'évêques qu'Arnoul le demanderait volontiers. « Certes, dit-il, il suffit de regarder autour de nous : la Belgique et la Germanie, contrées voisines de la nôtre, nous offriraient un grand nombre de prêtres éminents ; si les dissidences des princes ne l'empêchaient, on pourrait réunir là un tribunal d'évêques présentant des garanties tout autres que cette ville vénale qui, aujourd'hui mise aux enchères, marchande ses jugements au poids des écus. Que si quelqu'un prétend que, selon Gélase, Rome juge toute l'Église et n'est soumise au jugement de personne, et qu'il n'est pas permis d'en appeler de son jugement, que celui-là, qui prétend pareille chose, constitue dans l'Église romaine un pontife dont les jugements ne puissent pas être jugés, bien que, même en ce cas, les évêques d'Afrique n'admettent pas ce jugement en dernier ressort, disant qu'il n'est pas possible que notre Seigneur ait versé dans un seul, quel qu'il soit, l'esprit de justice et l'ait refusé à d'innombrables prêtres assemblés en concile. »

Et sur quoi se fonderait cette autorité absolue que s'arrogent les papes ? « Il est à peine en ce temps-ci à Rome un homme qui ait étudié les lettres, sans lesquelles, comme il est écrit, on ne peut même être portier. Comment, de quel front, quelqu'un d'eux osera-t-il enseigner ce qu'il n'a pas appris du tout ? En comparai-

son de ce qu'exige le pontificat romain, on peut dire que l'ignorance serait quelquefois tolérable chez les autres prêtres ; mais dans le pontife romain, qui est appelé à juger de la foi, de la vie, des mœurs, de la discipline des prêtres dans l'universelle Église catholique, elle est vraiment intolérable. » Et l'évêque gallican insiste avec raison sur cette infériorité de la cour romaine. N'y avait-il pas eu effet quelque chose de révoltant à admettre comme juges souverains de l'Église ces misérables pontifes aussi ignorants que corrompus, portés au trône ou abattus par les partis politiques tour à tour triomphants ? C'est cette partie du discours d'Arnoul qui blessa surtout la cour de Rome. Sans pitié, sans hypocrites ménagements, il pressait du doigt la plaie la plus vive. Rome ne pouvait répondre que par des sophismes ou par les textes d'un faussaire à cette fière revendication de leurs libertés faite par des évêques pour la plupart instruits, lettrés, éloquents, munis de toutes les connaissances divines et humaines et qui, sauf Ascelin de Laon, servaient par leurs vertus comme de prédications vivantes dans une société troublée en ses dernières profondeurs.

Si de ces idées générales, de ces principes généraux on descendait au cas particulier d'Arnulfe, quel reproche pouvait-on faire aux évêques ? Ils avaient agi comme s'il y eût eu à Rome un Damase. L'affaire avait été déférée au pape non-seulement par l'épiscopat mais encore par le roi. Des lettres pressantes avaient invité le pape à examiner, à instruire, à apprécier la cause. Qu'avait-on répondu ? on avait gardé le silence. Les évêques ont attendu, trop longtemps attendu ; ils n'ont voulu procéder eux-mêmes au jugement que lorsqu'ils ont désespéré du jugement de Rome. C'est le devoir des évêques de veiller au salut des peuples, il ne leur est pas

permis de laisser plus longtemps compromettre par le silence de Rome les intérêts des églises et des fidèles. Ils n'agissent qu'après avoir vainement demandé et espéré une autre justice. Ne sont-ils pas dans leur droit? N'y a-t-il aucun précédent dans l'Église ? Mais les faits abondent dans l'histoire qui attestent l'exercice du droit appartenant à toutes les églises de se gouverner d'après leurs lois propres. Arnoul cite de nombreux exemples et entre autres celui d'Egidius, archevêque de Reims au temps de Childebert, condamné par le concile de Strasbourg à un exil perpétuel pour avoir manqué à la fidélité qu'il devait au prince, et celui d'Ebbon, autre archevêque de Reims, déposé par les évêques pour avoir trahi la cause de son souverain, l'empereur Louis, sentence qui fut approuvée et confirmée par les papes Nicolas et Sergius.

Et à mesure qu'il avance dans la discussion, sa pensée devient plus hardie. Il remonte aux droits historiques des églises, il constate leur indépendance primitive, il signale le danger qu'il y a à restreindre leur autonomie et à subordonner leur action à la souveraineté de Rome. « Le canon de Nicée, dit-il, qui, au témoignage de Rome même, domine tous les conciles et tous les décrets, prescrit de tenir des conciles deux fois par an et ne prescrit nullement d'en référer à l'autorité de l'évêque de Rome. Le synode d'Afrique à son tour ordonne qu'il soit décidé des affaires privées dans le synode provincial, des affaires communes dans un concile général. Il n'est pas question de Rome. Quant à nous, en mémoire du prince des apôtres, et suivant la tradition de nos ancêtres, nous porterons la déférence à l'égard de l'Église romaine plus loin que les Africains. Que le siége soit bien ou mal occupé nous demanderons des instructions, comme nous l'avons fait dans le cas d'Arnulfe....

Mais si Rome se tait, comme aujourd'hui, ne devro
nous pas consulter les lois antiques, écouter la voix d
fondateurs?»

L'orateur en arrive enfin à sa conclusion. Il rappel
l'ébranlement de l'Église romaine, les pertes qu'elle
subies, les déchirements déjà opérés. Sans le dire nett
ment, il laisse voir qu'une séparation serait possible
que l'Église gallicane, elle aussi, pourrait échapper
joug, si on l'alourdissait trop, et à la dépendance si
prétendait la resserrer dans des limites plus étroites q
celles de la tradition. « O malheureux temps, da
lesquels nous sommes privés du patronage d'une
grande église! Dans quelle cité chercherons-nous déso
mais un refuge, lorsque nous voyons la maîtresse d
nations dépouillée de ses attributs divins et humain
Pour parler plus clairement, après la chute de l'empir
cette ville a perdu l'Église d'Alexandrie, elle a perd
l'Église d'Antioche, et, sans rien dire de l'Afrique et
l'Asie, voilà l'Europe elle-même qui se retire d'elle. C
l'église de Constantinople s'est soustraite à son autori
et l'intérieur de l'Espagne ne reconnaît plus ses lois.
ne sont pas seulement les nations, suivant le mot
l'apôtre, qui se séparent d'elle, ce sont même les Église
Si bien que dans les Gaules, que ses ministres ont occ
pée et où ils nous oppriment de toutes leurs force
l'Antechrist semble nous menacer.... Et les signes de
venue prochaine sont si manifestes que, la puissan
romaine étant ébranlée et la religion abattue, le nom
Dieu est impunément humilié par de fréquents parjur
et le culte de la religion divine est méprisé même p
les pontifes suprêmes. Rome, presque isolée déjà, s'aba
donne elle-même, puisqu'elle n'a plus de conseils
pour elle ni pour les autres. »

L'énergique défenseur des institutions libres da

l'Église termine enfin en invitant le concile à agir avec fermeté et, en s'appuyant sur les canons des conciles qui ont déterminé les cas dans lesquels un évêque doit être jugé, la procédure à suivre, et le nombre des juges nécessaire, à achever sans crainte, dans la plénitude de son droit, et avec une compétence incontestable, le jugement de l'archevêque Arnulfe.

L'éloquence d'Arnoul d'Orléans eut un tel succès qu'elle réduisit au silence Abbon de Fleury et ses amis. Les abbés s'excusèrent même d'avoir fatigué le concile en prolongeant les débats, protestant d'ailleurs que s'ils avaient pris la parole ce n'était point par un amour immodéré de la controverse, mais uniquement parce que l'anathème des évêques leur en avait fait une obligation. Les évêques répondirent que la contradiction ne les avait pas offensés, et qu'ils se félicitaient plutôt d'une discussion grâce à laquelle le jugement à intervenir serait d'un commun accord tenu pour entièrement légitime. Ils ajoutèrent que le moment leur semblait venu d'introduire Arnulfe dans l'assemblée et de l'entendre lui-même sur les faits qui lui étaient imputés.

Tout s'était en effet passé jusque-là en l'absence de l'accusé. A vrai dire, la question de compétence ayant été particulièrement débattue pendant les premières séances, c'était le pape, bien plus qu'Arnulfe, qui avait été mis en cause. Rome avait succombé dans ces combats préliminaires ; sans décrets ni formules précises, le concile avait très-nettement affirmé l'indépendance et la juridiction de l'Église nationale. Le but principal des gallicans était donc atteint et ils devaient se tenir pour satisfaits de l'assentiment unanime donné aux véhémentes revendications de l'évêque d'Orléans. Le reste de l'affaire leur souciait beaucoup moins ; peut-être même se sentaient-ils embarrassés de la suite du rôle qu'ils avaient accepté

[illegible]

contre la papauté s'attendrit en présence du jeune Carlovingien, et ce fut d'une voix adoucie qu'il l'invita à répondre à l'accusation portée contre lui[1].

Arnulfe ne sut pas se conserver l'intérêt que sa vue avait fait naître. Soit qu'il fût brisé par la captivité, soit que la peur du supplice le paralysât, il se défendit mal et ne montra ni cœur ni esprit. Il n'osa pas récuser ses juges[2] ni en appeler à Rome comme l'avaient fait les abbés. Il osa bien moins encore invoquer le droit carlovingien, avouer fièrement sa tentative de restauration et accepter, sans courber la tête, sa défaite politique et les vengeances du vainqueur. C'était une âme médiocre, dépourvue d'énergie morale, affolée de peur, et il ne trouva rien de mieux que de se retrancher puérilement, comme un criminel vulgaire, dans un système de dénégation absolue. « Je n'ai jamais rien fait, » répondit-il au promoteur d'une voix tremblante, « contre le salut du roi, et c'est au contraire pour lui avoir gardé fidélité que j'ai été pris dans ma propre cité avec mon clergé et mon peuple. »

Arnoul, sans plus insister, fit avancer Adalger et le confronta avec l'archevêque. Le prêtre raconta de nouveau comment il avait reçu des mains d'Arnulfe les clefs dont il s'était servi, par ses ordres, pour ouvrir la porte de la ville au prince Charles. « Le clerc, dit Arnulfe, récite un mensonge longuement médité, et ses criminelles inventions ne prévaudront pas contre mon innocence. » Mais Adalger répliqua avec une extrême vivacité qu'il n'était poussé par personne à accuser son évê-

[1] « Miti colloquio commemorat. » Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 215.

[2] Il était bien en droit au moins de récuser Ascelin ou Adalbéron de Laon qui l'avait livré à Hugues-Capet par la plus odieuse des trahisons.

que à qui il avait toujours été très-fidèle ; qu'en le faisant, il n'avait d'autre motif que le besoin de se libérer lui-même du crime de trahison qu'il avait commis par son commandement. Arnulfe, déconcerté par la force et la précision du témoignage, essaya de donner le change en se répandant en plaintes amères. Il était, disait-il, entre les mains de ses ennemis ; il n'avait jamais vu un évêque traité de la sorte ; il ne savait ce qu'il devait répondre ; on ne lui avait laissé ni moines, ni clercs, ni abbés, auxquels il pût donner des ordres[1]. « Et que pourrais-tu leur ordonner ? » s'écria Arnoul d'Orléans, « qu'ils te relèvent de tes fautes ? En vérité, si c'est pour qu'ils portent témoignage que tu les réclames, voici tes évêques qui si souvent tentèrent vainement de te présenter au synode ; voici tes abbés, voici ton clergé avec ses chefs ! A eux tous est donnée liberté pleine et entière. Qu'ils te défendent s'ils le veulent ! Que dis-je ? ils y sont tenus par les décrets mêmes du concile ! »

Personne ne se leva, personne n'ouvrit la bouche en faveur de l'accusé. On le laissa sans conseil, sans appui. Les abbés qui avaient si longuement disserté sur la prérogative du pape, ne trouvèrent pas un mot pour la défense de l'archevêque. Il y aurait eu cependant quelque chose à dire, sinon pour infirmer des faits avérés, du moins pour en atténuer le caractère et la portée. On eût pu faire valoir que ce jeune homme avait été élevé à bien mauvaise école, dans ce palais épiscopal de Laon, où l'on respirait la trahison dans l'atmosphère ; que fils d'une serve, né par hasard du caprice d'un roi, il s'était attaché à la famille royale par une vanité naturelle et très-pardonnable ; que voyant dans le malheur son

[1] Gerbert est bien dur pour Arnulfe. Il dit que ses discours étaient ceux d'un insensé : « Quod dictum insulsi hominis esse putabatur. » Olleris, *(Œuvres de Gerbert*, p. 216.

oncle Charles et son neveu, il leur avait voué un de ces amours profonds, passionnés, qui étouffent tout autre sentiment et font taire jusqu'à la voix de l'honneur; qu'il était devenu, par position et par une inclination irréfléchie, irrésistible, le serviteur des Carlovingiens; que telle était la force de ce sentiment qu'il en avait été égaré et qu'il avait été poussé à considérer comme légitimes tous les moyens, même la trahison, lorsqu'il s'agissait d'assurer le triomphe d'une cause qui à ses yeux était souverainement juste; que d'ailleurs il n'était pas prouvé absolument qu'il eût participé directement à l'entreprise d'Adalger; qu'il était inadmissible de condamner un évêque, un primat, le premier prélat des Gaules, sur les affirmations d'un malheureux qui avouait lui-même avoir été poussé à jouer un rôle par vanité; que si, malgré les dénégations formelles de l'archevêque, on refusait de croire à son innocence et qu'on prétendît à toute force qu'il avait été entraîné par ses sympathies de famille, le concile, dans tous les cas, ne pouvait pas se montrer plus sévère que ne l'avait été le roi lui-même; que si on le poursuivait, si on l'excommuniait, si l'on réclamait sa condamnation, sa déchéance, son supplice, pour avoir trempé dans un crime de lèse-majesté, il ne fallait pas oublier qu'au moment même où il avait été fait prisonnier par la trahison de l'évêque de Laon, il avait été déjà amnistié par Hugues-Capet et Robert; que ce serait attribuer aux rois un rôle singulièrement vil et odieux que de les supposer capables d'avoir dressé un guet-apens à l'archevêque; qu'Arnulfe ayant été admis auprès de Hugues-Capet, ayant reçu ses embrassements, ayant dîné à sa table, on était bien forcé de conclure ou que Hugues-Capet ne le croyait pas coupable, ou qu'il lui avait pardonné un égarement dont la cause lui paraissait au moins très-excusable. On

s'étonne qu'il ne soit venu à l'esprit de personne d'essayer en faveur de l'accusé la force de quelques arguments de ce genre. Le malheureux Arnulfe avait bien raison de se plaindre. Sans ami, sans avocat, abandonné à lui-même, seul en face des Pères du concile, qui étaient à la fois ses accusateurs et ses juges, assailli de tous côtés, en butte aux interpellations les plus vives, il se débattait douloureusement, étourdi par des attaques multipliées, pâlissant, rougissant tour à tour, luttant misérablement contre l'évidence, essayant de pallier ses parjures et finissant par rester muet, courbé et flétri sous la parole indignée de ses collègues.

Pour hâter la fin de ce triste spectacle, les évêques demandèrent qu'on entendît comme témoin un des familiers d'Arnulfe et dont il reconnaissait lui-même le caractère honorable. On fit entrer le comte Rainier qui, vers le temps de la catastrophe de Reims, avait été le confident de ses pensées les plus secrètes. Rainier confirma très-nettement la déposition d'Adalger et raconta comment l'archevêque, en se promenant avec lui sur les bords de l'Aisne, l'avait entretenu de l'affection passionnée qu'il portait au jeune Louis, fils du duc Charles, et l'avait prié de s'employer à son service. Et comme on lui dit qu'Arnulfe niait cependant avoir trahi le roi, le rude soldat éclata en apostrophes terribles : « Va, s'écria-t-il, confesse-toi aux évêques, afin que si tu as perdu ton corps, tu sauves au moins ton âme par la pénitence, et que le peuple, qui doute encore de tes crimes, soit enfin tiré de son erreur. Que si tu t'y refuses, c'est moi qui, devant les prélats, devant la multitude qui se presse à ces portes, révélerai et publierai tes attentats, afin que tous sachent bien ce qu'ils doivent penser de toi. Et pour qu'on ajoute foi à mes paroles, je les affirmerai sous serment et par ma main droite, et je

donnerai aux évêques un de mes serviteurs qui, marchant sur des socs de charrue rougis au feu, montrera par des preuves manifestes le jugement de Dieu sur toi. »

Ce fut le coup de grâce. Arnulfe, comme un homme frappé de tous côtés, à bout de forces, pris de vertige, tournoyant sur lui-même, s'affaissa sans pouvoir répondre un mot. Quelques abbés intervinrent alors et demandèrent qu'il fût permis à l'accusé de se retirer à l'écart avec les personnes qu'il lui conviendrait de désigner, afin de préparer ce qu'il avait à dire pour se disculper. « Qui l'en empêche? dit Arnoul d'Orléans. Qu'il sorte, qu'il se consulte avec ceux qu'il aura choisis! » Arnulfe se lève aussitôt, désigne pour l'accompagner les évêques Séguin de Sens, Arnoul d'Orléans, Brunon de Langres et Gotesman d'Amiens. Il descend avec eux dans la partie la plus reculée de la crypte et fait fermer les portes avec grand soin.

Cet incident interrompit la séance. En attendant le retour du prévenu et des évêques, des conversations bruyantes et animées s'établirent de divers côtés. On rappelait tous les actes d'Arnulfe, et ceux relevés dans l'accusation, et ceux qu'on avait passés sous silence, par exemple ses rapports avec l'impératrice Théophanie et les ennemis du roi [1], et l'envoi qu'il avait fait des troupes de Reims sous les drapeaux du prétendant Charles. Il ne pouvait rester aucun doute sur le crime de lèse-majesté. On recherchait tous les textes des conciles qui pourraient s'appliquer au cas actuel, et chacun produisait les siens; Gerbert en cite un grand nombre dans sa relation.

[1] On s'étonne de voir Gerbert relever comme un crime les relations politiques d'Arnulfe avec l'impératrice Théophanie; il oubliait donc qu'il avait été lui-même depuis sa jeunesse une créature des princes allemands.

Tout à coup une porte s'ouvre, et ceux des évêques qui étaient restés dans la salle sont priés de rejoindre leurs collègues dans la crypte. Là, on les met au courant de ce qui s'est passé entre Arnulfe et les quatre prélats qui l'ont accompagné. L'accusé s'est jeté aux pieds des évêques et, pleurant et gémissant, il a fait, sous forme de confession, l'aveu de ses crimes, demandant à être relevé des fonctions sacerdotales dont jusqu'alors il avait usé indignement[1]. Sur le désir exprimé par les derniers venus, le malheureux archevêque renouvelle son humiliante confession. Les évêques l'interpellent par le nom terrible du Dieu tout-puissant et, sous de formidables anathèmes, le somment de ne pas se laisser entraîner par la peur à articuler des choses fausses contre lui-même; qu'il dise la vérité sans hésitation, et s'il établit son innocence, ils le soutiendront de tout leur pouvoir et le rétabliront sur son siége même malgré le roi. Arnulfe les remercie tristement de l'intérêt qu'ils lui témoignent, mais il n'a rien à retirer de ses aveux, tout est vrai, il ne saurait mentir en présence de Dieu, dont il redoute le jugement. Les évêques n'insistent pas. Ils demandent seulement, en raison de la gravité de la situation, que les plus savants et les plus pieux des abbés et des clercs soient aussi appelés à recevoir la confession de l'archevêque, après s'être engagés sous serment à ne pas la révéler. On s'entendrait avec eux sur ce qu'il y aurait à faire dans ces difficiles circonstances, et ils pourraient dans la suite rendre un témoignage fidèle des paroles et des faits. Cette considération touchait surtout les prélats qui pressentant sans doute les embarras de l'avenir, étaient bien aises de compromettre avec eux les défenseurs de la papauté. Arnulfe, après avoir réfléchi un instant, con-

[1] Voir Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 226. Gerbert semble prendre plaisir à traîner dans la boue son ennemi terrassé.

sentit à tout. On choisit donc des abbés et des clercs au nombre de trente. Ils se rendirent dans la crypte, et la confession d'Arnulfe fut répétée devant eux. Cela fait, l'accusé se retira.

Les évêques, les clercs et les abbés, restés en délibération, cherchèrent longuement le moyen de faire accepter du clergé et du peuple la déposition de l'archevêque tout en conservant le secret de ses aveux. Singulière prétention! Vouloir imposer à l'opinion publique la condamnation d'un coupable sans définir ni préciser son crime! Ils espéraient arriver par là à sauver l'honneur de l'épiscopat mis en péril par la faute d'un seul. On consulta donc les lois et les usages, on relut l'histoire de toutes les dépositions, et l'on s'arrêta enfin à la combinaison qui parut le mieux épargner l'honneur du métropolitain de Reims, sauver l'Église de l'opprobre, et préserver la dignité sacerdotale des insolents outrages des séculiers. On convint de rédiger un acte d'abdication qui serait écrit en présence d'Arnulfe, qu'il signerait de sa main, après avoir attesté à haute voix, sans énumérer aucun fait, qu'il avait fait sa confession, de telle façon que cet acte ne pût paraître à personne lui avoir été arraché par la ruse ou par la violence. Ils se séparèrent sur cette résolution.

Le lendemain, les pères se réunirent pour la dernière séance. On touchait à l'heure suprême. Tous les cœurs étaient serrés et de poignantes angoisses pâlissaient les visages. Un sentiment de commisération attendrissait les plus irrités. Les uns s'apitoyaient sur l'illustre race de l'accusé, les autres sur sa jeunesse encore en fleur [1]. Les évêques se sentaient atteints par la

[1] « Aliis propter florem juventutis miserantibus. » Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 231.

chute d'un de leurs frères et craignaient que, malgré tous leurs soins, son ignominie ne rejaillît sur l'ordre sacerdotal tout entier. « Chacun d'eux, dit Gerbert, songeait à soi en mesurant la profondeur de l'abîme et se disait que libéré d'infamie, si l'accusé eût été jugé non coupable, il serait lésé dans une partie de son honneur en cas de condamnation. » Et à mesure que se rapprochait le moment où ils seraient forcés de se prononcer sur un des leurs, le sentiment de la solidarité qui les liait les uns aux autres redoublait leur douloureuse anxiété. Les préoccupations étaient si vives, elles dominaient tous les esprits avec une telle intensité, que le président et le promoteur ne pouvaient se décider à ouvrir la séance et qu'ils semblaient d'accord pour reculer l'inévitable dénoûment.

Tout à coup on annonce les rois; Hugues-Capet et Robert s'avancent, suivis des principaux seigneurs de la cour, et prennent place dans l'assemblée. Avaient-ils été informés des cruelles hésitations du concile? Craignaient-ils qu'au dernier moment le cœur ne faillît aux évêques et qu'ils refusassent de condamner un de leurs frères? Leur présence dans tous les cas, quoique autorisée par les précédents, justifiait singulièrement les inquiétudes des évêques en venant peser sur leur décision et compromettre leur indépendance. Les rois remercient les prélats d'avoir manifesté leur dévouement en délibérant longuement pour le salut des princes. Ils les louent non-seulement de n'avoir pris aucune part à la conspiration d'hommes pervers, mais d'avoir prouvé par leur zèle que la pensée même en était toujours restée étrangère à leur esprit. Puis ils demandent un exposé succinct de ce qui s'est passé et à quel point ils en sont venus.

Les paroles de Hugues-Capet semblaient faire du con-

cile une sorte de haute cour, chargée uniquement de poursuivre un crime d'État. Le danger pressenti déjà par les prélats les plus intelligents s'accusait de plus en plus nettement; ils allaient devenir un instrument de règne. Arnoul d'Orléans, avec sa présence d'esprit ordinaire, vit clairement le péril et essaya d'y parer en déclinant les éloges de la royauté. « Nous n'avons pas mérité, dit-il à Hugues-Capet, les remerciements que vous nous adressez. Sans doute qu'en tout temps nous devons nous préoccuper de votre salut, mais ici nous avons consacré notre travail et nos soins au salut de notre frère jeté en de telles épreuves; et si le dénoûment ne répond pas à ce que nous désirions, cela ne vient pas de notre zèle et de notre bon vouloir pour vous ni de la haine que nous ressentons pour lui, mais uniquement des difficultés de la cause. » Et après avoir ainsi affirmé l'indépendance absolue des évêques et le caractère purement épiscopal et non politique de leur mission, il résume brièvement la suite des faits, l'appel adressé aux défenseurs d'Arnulfe, l'interrogatoire de l'accusé et ses dénégations, puis sa confession dans la crypte devant les évêques, les abbés et les clercs. Il propose enfin, avec l'agrément des rois, d'ouvrir les portes à la foule, afin que l'archevêque s'explique publiquement et mette pour jamais à l'abri de la calomnie les accusateurs, les témoins et les juges, en remplissant envers lui-même ces trois rôles à la fois.

Les portes s'ouvrent, la multitude envahit la basilique et Arnulfe reparaît écrasé par la honte et la douleur. Un immense tumulte règne en ce moment dans l'assemblée populaire, puis peu à peu le silence se rétablit. Le promoteur reprenant alors la parole s'adresse à l'accusé : « Tu vois, lui dit-il, tous les regards fixés sur toi, pourquoi ne dis-tu rien pour ta défense? » Le malheureux reste d'abord immobile, muet, effaré dans son désespoir, puis il balbu-

tie d'une voix étouffée quelques mots incohérents que personne ne comprend. « Es-tu encore dans les dispositions où nous t'avons laissé hier au soir? — J'y suis. — Veux-tu résigner les honneurs du sacerdoce dont jusqu'ici tu as abusé? — Vous l'avez dit. »

Ici l'accusation fut troublée par une interruption inattendue qui prouva aux évêques combien les âmes franches et loyales répugnaient au système qu'ils avaient adopté pour concilier le respect dû à l'ordre sacerdotal et la répression du crime de lèse-majesté. Les plus prévoyants y trouvèrent en outre l'occasion de réfléchir sur le danger que pouvait entraîner l'immixtion de l'élément civil et surtout du pouvoir royal dans le gouvernement de l'Église. Fonder une église nationale, indépendante vis-à-vis de Rome, c'était à merveille assurément, mais à la condition de l'investir de solides garanties contre l'ingérence séculière.

Au dernier mot prononcé par Arnulfe, le comte Burchard de Corbeil, un des seigneurs de la suite de Hugues-Capet, éleva brusquement la voix : « Qu'est-ce que cela signifie, ce *vous l'avez dit?* qu'il parle clairement, que ses aveux soient complets, afin qu'il ne soit pas à même plus tard de nier qu'il se soit confessé ni de prétendre que les évêques ont imaginé contre lui les crimes qu'ils ont voulu. » L'archevêque répondit : « Je dis hautement et je confesse devant tous que j'ai péché et que j'ai dévié de la fidélité due au roi. Mais je demande que vous vous en rapportiez au seigneur Arnoul qui parle en mon nom, et je le supplie lui-même, qui sait tout ce qui me concerne, de vouloir bien exposer ma cause. » Alors Arnoul d'Orléans : « Il est naturellement taciturne, et de plus, il rougit d'avoir à confesser devant le peuple ce qu'il a confié à notre discrétion sous la garantie du Christ. Qu'il vous suffise de savoir ce qu'il

avoue publiquement, c'est-à-dire qu'il n'a pas gardé les serments qu'il avait prêtés solennellement aux rois et qu'il a agi ostensiblement contre ses déclarations et contre l'engagement pris par lui sous sa propre signature. » — « Cela ne me suffit pas, répliqua le comte Burchard, il faut qu'il confesse ou qu'il nie publiquement, devant vous qui serez ses témoins, et qu'il dise nettement s'il est coupable de trahison, pour qu'il soit possible de nommer un autre évêque à sa place. » — « Certes, » dit Arnoul d'Orléans ému de cette insistance qui répondait certainement à la pensée de la foule, « vous ne prétendrez pas sans doute devenir aujourd'hui les égaux des prêtres à qui seuls est due une confession entière. Est-ce que si quelqu'un de l'ordre des chevaliers était accusé devant le roi d'un crime déterminé, qu'il niât être coupable de ce crime, mais qu'il déclarât avoir commis d'autres fautes si graves qu'il se reconnût indigne de conserver ni honneurs ni fiefs, se bornant à demander grâce pour sa vie, est-ce que si ses honneurs et son fief vous étaient offerts par la magnificence royale, vous refuseriez de les accepter? Qu'importe en effet lorsqu'il s'agit de crimes capitaux, qu'on soit puni pour homicide, adultère ou empoisonnement? Qu'il soit assez de constater qu'il nous a dévoilé ses péchés, qu'il se reconnaît devant tous indigne du sacerdoce et qu'il confesse devant les rois, en présence de l'Église, ne plus mériter aucun des honneurs du siècle; cela ne fait rien au fond que ce soit pour tel ou tel crime qu'il se dépouille lui-même du sacerdoce. »

Burchard fut sans doute embarrassé par cette singulière argumentation, car il ne répondit rien. Alors le promoteur se tournant vers l'accusé : « Qu'as-tu à dire sur ce que j'ai avancé en ton nom? — J'avoue et j'affirme pour vrai tout ce que tu as avancé. — Prosterne-toi

donc, continua Arnoul, visiblement pressé d'en finir, prosterne-toi devant les seigneurs et devant les rois que tu as offensés d'une façon inexpiable, et, avouant tes fautes, supplie-les de te laisser la vie. » L'infortuné tombe à genoux, se prosterne sur les dalles, les bras étendus en forme de croix, et, d'une voix brisée par les sanglots, demande grâce pour sa vie et ses membres. Ce lamentable spectacle émeut tout le concile jusqu'aux larmes. Tout à coup, Daibert, archevêque de Bourges, s'élance de son siége, se précipite aux pieds des rois et traduit en prières touchantes les vœux de ses collègues. Hugues-Capet, avec la dureté des hommes de ce temps, savoura longuement le plaisir de la vengeance et laissa le vaincu demander merci en se traînant dans la poussière. Cependant la pitié le prit à son tour. Il se souvint sans doute que cet ennemi humilié était le fils du roi Lothaire, qu'il avait dans ses veines le sang de Charlemagne, qu'il était le dernier de cette race auguste qui avait commencé les grandeurs de la sienne et qu'il serait malséant au petit-fils de Robert-le-Fort de se faire le complice des cruautés du sort à l'égard de cette illustre famille. Qu'il vive, dit-il enfin, à votre considération et qu'il passe le reste de ses jours sous notre garde, sans craindre ni le glaive ni les fers à moins qu'il n'essaie de s'enfuir. » Cette restriction paraissant encore trop sévère aux évêques qui pensaient combien il serait facile de persuader à un jeune homme de tenter une évasion, ils continuèrent de supplier le roi, et celui-ci promit qu'Arnulfe ne serait frappé que s'il commettait un nouveau crime méritant la mort.

Le roi avait prononcé la sentence comme suzerain, sur l'aveu du coupable et avec l'assentiment d'une sorte de jury épiscopal. Il restait aux évêques à consommer la déchéance de leur collègue. Le condamné s'était relevé,

ne craignant plus pour sa vie, mais plongé dans une sorte de stupéfaction produite par les émotions et la douleur, et incapable de penser ni d'agir. On lui demanda s'il lui convenait que sa déposition eût lieu avec la solennité prescrite par les canons. Comme il déclara s'en remettre à la décision des pères, il fut décidé qu'il résignerait ses honneurs dans le même ordre qu'il les avait reçus. Alors il rendit au roi ce qu'il tenait du roi, c'est-à-dire l'anneau et la crosse, puis il remit entre les mains des évêques les insignes de sa dignité sacerdotale. Enfin on rédigea l'acte de son abdication sur le modèle de celui de son prédécesseur Ebbon, et lui-même lut à haute voix devant l'assemblée cette pièce, ainsi conçue :

« Moi, Arnulfe, ex-archevêque de Reims, reconnais-
« sant ma fragilité et le poids de mes péchés, j'ai cons-
« titué pour juges de mes fautes, pour mes témoins et
« mes confesseurs, les évêques Séguin, Daibert, Arnoul,
« Gotesman, Herivée, Ratbod, Gaultier, Brunon, Milon,
« Adalberon, Eudes, Gui, Herbert ; je leur ai fait une
« confession pleine et entière et j'ai requis d'eux le
« remède de la pénitence pour le salut de mon âme,
« voulant me retirer de l'office et du ministère épiscopal
« dont je me reconnais indigne et dont je me suis rendu
« incapable par les fautes que j'ai confessées secrètement
« après avoir été publiquement accusé ; et cela pour
« qu'ils témoignent eux-mêmes qu'un autre doit être
« consacré et élevé à ma place qui puisse gouverner
« utilement cette église à laquelle j'ai été indigne de
« présider. Et afin que je ne puisse faire plus tard
« aucunes réclamations ni interpellations en vertu des
« canons, j'ai confirmé ceci de ma propre main. Ayant
« lu, j'ai signé : Moi, Arnulfe, autrefois archevêque. »

Les évêques pris à témoins souscrivent tous cet acte, disant chacun à son tour : « Suivant ta déclaration et ta

signature cesse ton office. » Puis pour terminer, Arnulfe délia solennellement le clergé et le peuple de leur serment, afin qu'il leur fût permis de passer sous le droit d'un autre seigneur.

Cette scène imposante s'achevait lorsque le prêtre Adalger se jette impétueusement aux pieds des rois et se plaint d'avoir été privé de la communion uniquement pour avoir exécuté les ordres de son maître et archevêque à qui il n'avait pas le droit de résister. Arnoul d'Orléans l'arrête durement dans sa plainte : « As-tu ouvert les portes de la ville aux ennemis? — Oui. — Es-tu entré en ennemi dans la maison de Dieu? — Je ne puis le nier. — Alors je te condamne par ta bouche. Que ton sang retombe sur ta tête. » De tout côté on accable le misérable. « Si ton évêque, dit Gaultier, est frappé ainsi pour avoir donné l'ordre, toi qui l'as exécuté de tes mains quel châtiment ne mérites-tu pas ! — C'est toi et tes pareils, s'écrie Brunon, qui par vos mauvais conseils et vos coupables complaisances, avez perdu ce jeune homme ; et tandis qu'il pleure, faudra-t-il que tu chantes? Et comment pourrais-je modérer mes plaintes si je voyais exempts de peine ceux qui ont précipité le fils de mon oncle dans cet abîme de misères! » Le concile accorde cependant une grâce à Adalger, il est invité à choisir entre un anathème perpétuel ou la dégradation. Le prêtre avait-il quelque doute sur le pouvoir des évêques ou sa foi n'était-elle pas bien solide? Gerbert dit qu'il délibéra longtemps avec lui-même. A la fin il opte pour la dégradation. Les évêques, sans pitié pour ce subalterne et le punissant peut-être autant de son témoignage que de sa complicité, le revêtent des ornements sacerdotaux et les lui arrachant ensuite pièce à pièce jusqu'aux insignes du sous-diaconat, lui disent chacun tour à tour : Cesse tes fonctions! Le concile complète enfin

son œuvre de justice en frappant d'un anathème redoublé les sacriléges qui avaient livré la ville de Reims et qui n'étaient venus, de gré ni de force, à satisfaction. Cela fait, la clôture du concile est prononcée.

Telle fut l'issue de la deuxième tentative faite par les Carlovingiens pour rentrer dans le domaine de leur dynastie. Les deux princes qui représentaient la famille en ruines, l'un vaincu et mourant, l'autre dégradé et déshonoré par ses collègues, étaient désormais retenus sous bonne garde dans les prisons de Hugues-Capet. Personne n'élevait même d'inoffensives protestations en leur faveur, tout le monde acceptait leur chute ; il n'y avait pas de parti carlovingien. Les abbés qui avaient combattu Arnoul d'Orléans au concile de Saint-Basle, n'avaient parlé que pour le Saint-Siége ; ils avaient abandonné le principe de la légitimité royale. Arnulfe lui-même sentit bien qu'il n'y avait rien à faire ; il ne réclama pas contre les irrégularités du procès ; il laissa passer tous les délais possibles sans faire appel à Rome, et se résigna en silence à la mauvaise fortune.

Tout eût donc été fini si le concile de Saint-Basle n'avait condamné que le métropolitain de Reims. Mais la papauté avait été aussi partie au procès et n'avait pas été moins sévèrement jugée. Loin de passer condamnation, elle allait bientôt attaquer les décrets de l'assemblée comme des actes de révolte et engager avec les évêques, défenseurs des libertés gallicanes, une lutte opiniâtre qui se prolongea au delà du règne de Hugues-Capet.

LE TRAVAIL

PAR

Le Dr T. RIDARD.

Le travail c'est la vie, et le repos la mort.
L'homme qui déjà croit avoir touché le port,
Quand il a dépensé quelques loisirs futiles
En efforts impuissants, en recherches stériles,
Sans profit pour personne et sans plaisir pour lui,
Peut-il se dire un jour : « Mon devoir est rempli [1] ! »
A-t-il droit de croiser ses bras sur sa poitrine,
Jeune encore, désertant sa mission divine,
De s'asseoir plein d'ennuis au détour du chemin,
Où depuis qu'il est né marche l'esprit humain
Sans cesse poursuivi par l'invincible idée,
Écrite en traits de flamme au front de Prométhée,
Ce géant du courage et de la volonté,
Qui doit être un exemple à la postérité !
N'avait-il pas compris, noble fils de la terre,
Que l'homme arracherait à la nature austère
Une part des trésors qu'elle cache à nos yeux !
Que le surnaturel et le mystérieux

[1] Les petits crevés et autres petits comme il y en a tant.

N'auraient plus de raison d'être pour la science
Double fruit de la force et de la patience!
Et lui qui nous apprit comment on peut lutter
Contre le vain courroux du maître Jupiter,
Comme il fut torturé! — L'effroyable martyre!..
Bien fait en vérité pour donner le délire :
Ni repos, ni sommeil, et toujours la douleur!
C'est la vie en excès, mais c'est aussi l'honneur
D'avoir vaincu les dieux, d'avoir doté le monde,
Au prix de mille morts, de la source féconde
D'où jaillit la lumière et la douce chaleur
Qu'enfante le soleil, le divin créateur.
Ainsi rien n'a brillé sur notre humble planète,
Rien ne fut liberté, joie, orgueil ou conquête,
Que n'ait payé le sang et la captivité
D'un sage ou d'un héros par la haine immolé —
Qu'il se nomme Socrate, Aristide, Thésée,
Jeanne d'Arc, Toussaint [1], Abélard, Galilée...
L'humanité n'aura jamais assez d'amour,
Pour ces grands dévouements préparant tour à tour,
La voie où l'avenir passera sans entraves,
Loin des siècles honteux, que des troupeaux d'esclaves
Chargeaient de tout le poids de leur abaissement.
On accuse d'erreur et de dénigrement
Les censeurs indignés de ces tristes époques
Qu'ils aiment à noircir de crimes équivoques,
Conditions plutôt d'une société
En proie aux noirs hasards de la fatalité.
Ah! sans doute, je sais qu'il est de bonne guerre
De mettre sur deux rangs les fils du même père,

[1] Toussaint Louverture, le héros des nègres qu'il a vaillamment relevés de l'abaissement où les avaient réduits d'injustes préjugés de couleur, gloire dont le premier consul le paya par la mort dans les cachots glacés du fort de Joux (1802).

D'un côté les élus, seuls bons et seuls puissants,
De l'autre, les maudits, les faibles, les méchants.
Cela peut bien flatter l'orgueil héréditaire
Des favoris du sort dont le nom séculaire
A traversé vainqueur nos révolutions.
Mais pour le reste, il est d'autres conditions ;
Il est d'autres besoins, et leur intelligence
Avide de savoir demande avec instance
La lumière du jour, l'air de la liberté ;
Ce qui donne à la fleur sa naïve beauté,
A l'oiseau ses doux chants, ses moissons à la terre,
Aux forêts leur verdure et leur sombre mystère,
A l'homme sa puissance avec sa dignité.
Vous êtes les pasteurs, ce sera l'équité
D'accorder aux brebis en retour de leur laine,
Les rayons du soleil et l'herbe de la plaine.

Quand Jésus proclamait la loi de l'avenir,
La fondant sur l'amour, il entendait bannir
Ce partage inhumain fait par le monde antique,
Des faibles et des forts, il prit pour règle unique
L'égalité de tous et la fraternité.
Et ce qui lui gagnait les cœurs, c'est sa bonté.
Comme ils sont tous sortis d'une souche commune,
Pourquoi n'auraient-ils pas une même fortune [1],
Avec les mêmes droits et les mêmes devoirs ?..
Qu'ils se gardent pourtant des fragiles espoirs.
Si chaque sacrifice est un titre de gloire,
Si tout noble courage a droit à la victoire,

[1] Ai-je besoin de faire observer que *fortune* n'est point employée ici dans le sens de *richesse*, mais bien avec la signification d'aptitude native, de possibilité égale d'aspirer aux mêmes sommets.

La gloire quelquefois manque à ses courtisans
Et la victoire aussi trompe les plus vaillants.
Mais il est beau toujours d'aspirer à l'honneur,
Dût un autre obtenir la palme du vainqueur.
Il est bon au travail de consacrer la vie,
Car le travail est saint et la route bénie,
Où l'homme aura semé ses œuvres chaque jour,
Œuvres de son génie, œuvres de son amour, —
— Seules durables — Dante et l'abbé de l'Épée,
Sont morts en nous léguant la divine Épopée,
Et l'instrument qui manque à tant de malheureux
Pour se faire comprendre et converser entr'eux.
Et le monde avec soin a gardé leur mémoire.

La terre dans ses flancs a gravé son histoire
Écrite avec le feu, les pierres, les métaux,
Avec des ossements, témoins des longs travaux
Accomplis d'âge en âge, et des masses puissantes
Qu'elle sut ajouter aux masses précédentes,
Pour conserver son rang dans le concert des cieux —
— Éternel mouvement, ensemble harmonieux ! —
Où chaque astre apparaît emporté dans l'espace
Soumis à nos regards, mais sans laisser de trace.
Aussi partout la vie et le travail.... la mer,
Patient architecte, étend son flot amer
Sur des mondes bâtis par des millions d'atômes,
Mondes des jours futurs qu'habiteront les hommes
S'ils sont encore debout, si le grand fossoyeur,
N'a pas jeté sur eux son niveau destructeur !...

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE

ANNÉE 1868

SÉANCE DU 8 JANVIER 1868.

MM. le Président et le Directeur s'étant fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, M. le professeur Boreau, président de la section des sciences, prend place au fauteuil.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de clôture de l'année qui vient de finir; il est adopté.

L'attention de l'assemblée est attirée par l'exposition, dans la salle des séances, d'un superbe buste de l'Empereur, de grand module, surmoulage de l'original en marbre dû au ciseau d'Iselin, œuvre d'un admirable

nt au mérite précieux de la ressem-
ution artistique digne de la répu-

nt accordé à la Société par
de la maison de l'Em-
au nom du Conseil
MM. Victorin Lare-
utres membres qui en

spécialement chargé de
re de la maison de l'Empereur
ide gratitude de la Société aca-

iviste de la Société, présente ensuite
es diverses autres publications reçus de-
re réunion, en les accompagnant au fur et
e leur exhibition d'indications sur ce qu'ils
offrir de plus intéressant.

Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance et, parmi les pièces qui s'y rencontrent, appelle l'attention sur une lettre du savant M. Dumortier, président de l'Académie de Bruxelles, membre de la Chambre des députés de Belgique et botaniste célèbre, qui remercie M. Boreau, comme président de notre section des sciences naturelles, d'avoir bien voulu patroner sa candidature de membre correspondant de la Société académique : « Témoignage d'estime personnelle et de « considération scientifique dont, dit-il, la valeur s'aug- « mente de la juste célébrité qui s'attache aux travaux « de l'auteur de la *Flore du centre.* »

Le bureau présente les candidatures suivantes :

Au titre de membres titulaires résidants, MM. Tessier, docteur-médecin, à Angers; Pêche, pharmacien de première classe, à Angers; Zévort, professeur d'histoire

au Lycée impérial ; Château, professeur à l'école normale d'Angers.

M. Parrot demande ensuite la parole pour présenter des observations concernant les travaux de terrassement et les fouilles qui en ont été la suite dans les terrains compris dans le percement de la nouvelle rue Milton, et qui viennent d'atteindre pour s'y continuer la place du Ralliement. Il exprime le regret qu'il n'ait encore été pris aucune mesure soit pour étudier ce sous-sol de la vieille ville, soit pour conserver les monuments qui viendraient à en être exhumés. Il proposerait donc, vu l'urgence, que la Société prît l'initiative d'une intervention près de l'administration municipale afin de sauvegarder autant que possible, en cette circonstance, les intérêts des études locales au double point de vue historique et archéologique.

Le bureau, vu l'urgence, jugeant que cette proposition de M. Parrot, bien qu'elle n'ait pas figuré à l'ordre du jour, peut cependant, à raison de certaines éventualités, être admise immédiatement à discussion, la soumet à l'assemblée qui, après délibération, déclare autoriser le Conseil à faire sans retard des démarches auprès de M. le Maire pour que la Société soit admise à se faire représenter, aux fouilles qui pourront désormais être pratiquées aux lieux indiqués ci-dessus, par des membres que choisira le bureau et pris autant que possible dans le sein même du bureau afin de rendre plus faciles et plus rapides les relations auxquelles ces fonctions pourront donner lieu entre le bureau et les délégués. La Société se réserverait d'ailleurs le droit de retenir provisoirement les objets trouvés pour les mieux étudier, à la charge d'en opérer ensuite la remise directement à l'administration municipale.

Le bureau procède immédiatement à cette délégation

et désigne à cet effet MM. le président Planchenault, son Directeur, et M. Armand Parrot, son archiviste.

L'assemblée déclare d'ailleurs qu'elle autorise le Conseil d'administration à pourvoir aux menus frais qui pourraient être instantanément exigés lors de la présence des délégués aux fouilles.

M. le trésorier Charon présente un exposé des comptes, recettes et dépenses, pour l'exercice 1867. Le Président, après avoir consulté l'assemblée, en renvoie l'examen à une commission composée de MM. Jumelin, Mourin et Baudry.

Cette première partie de la séance terminée, il est passé aux lectures.

M. Diez lit un long mémoire sur la *littérature allemande*, travail considérable, plein de faits, d'observations, d'ingénieux rapprochements et de savantes appréciations, résultat d'études que des connaissances spéciales ont permis à l'auteur de faire directement en puisant aux meilleures sources. Ce beau travail ne peut manquer de faire mieux apprécier le génie propre de la langue allemande, de cette littérature qui porte un cachet tout national et dans laquelle on aime à voir parfois le naïf coudoyer le sublime, et la lumière briller d'un éclat d'autant plus étrange et plus vif qu'elle semble vouloir s'entourer d'horizons plus nuageux... Ce mémoire qui intéresse vivement l'auditoire est renvoyé au comité de rédaction.

L'heure avancée ne permettant pas de commencer une autre lecture, la séance est levée.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU [illegible] FÉVRIER [illegible]

M. le président [illegible], directeur, occupe le fauteuil, assisté des autres membres du bureau.

M. A. Parrot, archiviste, présente les ouvrages reçus et en indique par de rapides aperçus les parties qui lui ont paru offrir le plus d'intérêt.

Il croit devoir signaler d'une manière plus spéciale le *Catalogue du musée des antiquités de la ville d'Angers* que vient de publier la Commission archéologique de la *Société d'agriculture*. Bien que l'on doive rendre un juste hommage à tout ce dont cet établissement est redevable à l'initiative et au zèle soutenu de son savant fondateur et directeur, M. Parrot exprime le regret que la classification n'y réponde pas à l'importance des collections et qu'au lieu de l'ordre méthodique adopté partout ailleurs dans les collections analogues comme étant le seul propre à présenter des séries favorables pour l'étude, on n'ait eu ici nul souci de rapprocher les objets de même nature et qu'on les y trouve au contraire disséminés çà et là, d'après les seuls hasards de leur provenance, et répartis, du moins ceux recueillis dans le département, selon les plus ou moins arbitraires divisions des arrondissements administratifs. Les inconvénients de ce mode d'exhibition seraient surtout sensibles pour les médailles, pour les instruments de l'âge de pierre, les ustensiles et les vases gallo-romains, qui forment des lots séparés, peu importants par eux-mêmes, mais qui, méthodiquement réunis, pourraient encore présenter des séries assez précieuses et plus faciles à consulter pour les étrangers et les érudits qui ont peu de temps à donner à la visite des collections.

Le Secrétaire général est loin de contester la justesse de ces observations en faveur de l'adoption d'un classement méthodique et scientifique des musées archéologiques ; toutefois, il croit qu'en certains cas il y a une importance majeure à mettre le mieux possible en évidence la provenance des objets qui se doivent immédiatement rattacher à l'histoire locale, et par conséquent à bien préciser et rendre plus visible leur origine, et que cette importance de l'indication de localités certaines doit être mieux appréciée pour le musée d'Angers que pour aucun autre.

Angers en effet, de même qu'il est le point orographique central vers lequel convergent à la fois les *bassins de la Loire, de la Sarthe et son affluent le Loir, de la Mayenne et de son affluent l'Oudon,* fut originairement un centre de civilisation bien distinct dans l'ensemble de la civilisation de l'ouest, vers lequel peut-être, par le triple attrait d'une température plus douce, d'une fertilité exceptionnelle et des facilités d'échange offertes par tant de voies navigables, semblaient avoir voulu s'écouler, pour s'y venir heurter, les tribus des hauts et bas Pictaves au sud-est et au sud-ouest, des Bretons à l'ouest et au nord-ouest, des Cénomans mêlés de Normands et de Turones du nord et de l'est.

Il y a cinquante ans à peine qu'en prenant Angers pour centre d'un cercle circonscrit dans notre périmètre départemental et dont le rayon pouvait varier de douze à trente-deux kilomètres à peine, on rencontrait encore dans les campagnes restées stationnaires, des traces, visiblement tranchées, de l'existence de ces peuplades distinctes et étrangères à l'Anjou central. Ces traces révélatrices de la diversité des origines, on les retrouvait partout : dans le langage et l'accent, dans la forme des vêtements et de la coiffure des femmes et des hommes

des champs, dans la nature et la couleur des étoffes la plupart produits immédiats de l'industrie locale, dans la forme des instruments de culture à la main, dans celle des charrues, dans le mode de labour, la largeur et la forme des billons, la rotation des cultures, le genre de clôture des champs, la nourriture habituelle ; enfin et surtout dans les races bovines identifiées pour ainsi dire aux diverses races des hommes de l'ouest : la *parthenaise* des pays granitique et paléozoïque plus ou moins mélangée de *bretonne,* au long cornage, aux extrémités plus ou moins bien développées pour la marche, compagne de l'homme du bocage vendéen ; la *bretonne,* des pays dévoniens, charbonnée, au mufle noir, aux cornes fines, aux minces extrémités, au lait abondant, sobre compagne de la rude et sobre race de ces hommes de la Galerne nourris, il y a quarante ans à peine, de blé noir, de seigle et d'orge ; la *mancelle,* des calcaires cénomaniens et turoniens, au pelage pie, aux courtes cornes, aux membres courts et gros, mélangée comme les habitants de ce pays de sang normand et longtemps restée confinée dans l'éventail des terrains calcaires formé par la Mayenne et le Loir.

Ainsi donc il peut y avoir, pour notre histoire locale, d'utiles enseignements à tirer de l'étude des lieux d'origine assignés aux divers objets qui peuvent composer nos collections locales ; mais heureusement on peut facilement satisfaire à ce besoin tout en adoptant un ordre méthodique général, en s'appliquant à donner aux étiquettes des couleurs différentes selon que l'objet proviendrait de la partie vendéenne ou sud du département, de la section comprise entre la Bretagne et la Mayenne, de celle située entre la Mayenne et le Loir, enfin peut-être de la partie sud-est qui confine à la fois aux Turones et aux Cénomans, et renferme cette partie du bassin de

la Loire comprise entre le Baugeois et le Loudunois, la dernière étape des anciens Pictaves.

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance qui n'offrirait aucun document qui méritât d'être noté, si ce n'était une lettre de M. le Directeur de l'École des Arts et métiers, remerciant la Société académique de l'envoi qu'elle a fait à la bibliothèque de cet établissement de la collection de ses mémoires, marque de sympathie à laquelle il a dû être d'autant plus sensible de la part de la Société qu'elle se trouve être la première, dit-il, qui la lui ait ainsi spontanément donnée.

M. Jumelin ne pouvant assister à la séance adresse, avec ses excuses, le rapport de la commission des comptes. Il en résulte que, grâce à l'économie sévère qui a présidé jusqu'ici à toutes les dépenses, les finances de la Société ont permis de satisfaire à des frais d'impression qui se sont cependant sensiblement augmentés dans les dernières années, par la publication de divers plans et dessins lithographiés.

Des remerciements, sur la proposition de M. le président Planchenault, sont votés à M. le Trésorier dont l'exactitude et l'activité ne sont jamais en défaut.

M. Parrot présente deux statuettes en métal, hautes de vingt centimètres environ, découvertes à Paris dans des fouilles. Ces statuettes offrent une représentation satyrique de Sixte-Quint et du cardinal de Bourbon, ce roi de la ligue sous le nom de Charles X. D'une origine évidemment authentique, elles sont spirituellement dessinées et ne peuvent être que l'œuvre d'une main exercée.

On remercie M. Parrot de cette exhibition qui prouverait au besoin que dans ces temps de fanatisme religieux et de haines politiques, alors même que la France affolée

allait jusqu'à appeler l'étranger pour s'aider à déchirer ses propres entrailles et répandre son sang le plus précieux, l'esprit gaulois, toujours vivace et inépuisable, se plaisait encore parfois à ne voir dans les hommes et les choses que leur côté grotesque et leur aspect ridicule.

L'ordre du jour appelant les lectures, M. le président Planchenault commence celle d'une série de lettres sur *Fontevrault*.

Avant de déterminer d'une manière spéciale les origines de cette puissante abbaye, il s'arrête d'abord à jeter un coup d'œil rapide sur ce que fut aux premiers siècles dans les provinces de l'ouest de la France la vie monastique, et comment vinrent à naître successivement les éléments qui plus tard appelés à se condenser sous l'influence en quelque sorte magnétique d'énergiques individualités intellectuelles, semblèrent se réunir, pour prendre une forme, un corps, une vie propre, et parvinrent enfin à se fonder comme une puissance sociale nouvelle, plus ou moins indépendante des milieux politiques où elle devait vivre, ayant ses lois, ses droits, ses ambitions et autour d'elle tout un peuple inféodé à ses croyances et à ses droits spirituels, des vassaux, des serfs, et parfois une autorité territoriale et juridique supérieure.

L'intérêt que ne peut manquer d'exciter ce travail rétrospectif sur un des plus puissants établissements religieux de l'Anjou, motive naturellement son renvoi devant le comité de rédaction.

Cette lecture termine la séance et la Société ajourne au mois de mars sa prochaine réunion.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 4 MARS 1868.

M. le président Planchenault prend place au fauteuil assisté des autres membres du bureau.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Il donne ensuite communication d'une lettre de son Excellence le Ministre de l'instruction publique invitant la Société à désigner des délégués pour la représenter à l'assemblée des sociétés savantes convoquées à la Sorbonne pour le mois d'avril prochain.

Le président consulte à cet effet l'assemblée qui fixe à quatre le nombre des délégués de manière à représenter les sections les plus actives de la Société académique.

Ce sont, 1° pour les sciences naturelles et physiques :

M. Boreau, président de la section des sciences, professeur de botanique à l'Ecole supérieure de la ville, auteur *de la Flore du centre* et d'un nombre considérable de travaux divers.

2° Pour les belles-lettres :

MM. Diez, censeur du Lycée, auteur de divers mémoires sur la littérature allemande ;

Zevort, professeur d'histoire au Lycée et à l'Ecole supérieure de la ville,

Tous deux membres de la section des belles-lettres de la Société.

3° Pour la section d'histoire et d'archéologie :

M. A. Parrot, secrétaire-archiviste de la Société, auteur de nombreux travaux d'histoire et d'archéologie.

MM. Diez et A. Parrot se proposent de lire chacun un mémoire par eux préalablement soumis à la Société qui en a autorisé la lecture.

Le travail de M. Diez a pour titre : *Causes qui ont contribué au développement de la littérature allemande sous les* Hohenstaufen *et classification des productions poétiques de cette époque.*

Celui de M. Parrot est intitulé : *Recherches historico-archéologiques sur le* cœmeterium *primitif et les cryptes de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers.*

M. Boreau demande à présenter une observation qu'il a eu occasion de faire sur les mœurs d'un animal du genre *couleuvre*, observation qui paraît avoir le mérite de n'avoir pas encore été constatée par les erpétologistes.

Le 15 juin 1861, dans une des excursions scientifiques qu'il fait habituellement autour de notre ville, il a observé dans un chemin solitaire, voisin de la route de Saint-Barthélemy un bel individu de la couleuvre d'Esculape qui buvait dans une ornière. Ce reptile continua ainsi pendant environ cinq minutes à s'abreuver, en plongeant la langue dans l'eau et en lapant à la manière des chats.

Le Secrétaire général met d'autant plus d'empressement à constater un fait, ainsi attesté par l'un de ces témoignages dont la véracité n'est pas de celles qui puissent jamais être contestées par la science, qu'ainsi qu'il a été dit déjà plusieurs fois, les procès-verbaux de la Société doivent être en quelque sorte considérés comme les instruments d'un enquête incessamment ouverte aux *communications verbales* de toutes natures, qui peuvent être présentées à nos séances et intéresser les études locales.

L'ordre du jour appelle les lectures.

M. le président Planchenault continue celle de ses lettres sur l'*Abbaye de Fontevrault* et son célèbre fondateur. Il examine plus particulièrement ici le caractère

à peu près anormal de cette fondation religieuse, si on la compare aux établissements analogues.

Du petit nombre des ordres mixtes, cette abbaye jouissait d'une indépendance absolue sous le double rapport de la gestion financière et de la puissance juridique, ne relevait dans l'ordre civil que du roi et dans l'ordre religieux que du pape, enfin n'avait pour abbesses que des femmes dont les noms se rattachaient aux premières familles de France et avait inauguré cette illustre lignée par Pétronille de Doué en 1115 pour la finir par une *Montespan* au XVIII^e^ siècle !...

Notre savant collègue mû par cette impartialité, la première vertu et le premier besoin du magistrat en toutes choses, et par le désir sincère qu'elle excite toujours de dégager quand même la vérité des obscurités que les passions humaines peuvent parvenir à jeter sur les faits soit en les dénaturant soit même en leur attribuant une existance mensongère, a voulu discuter en toute absence d'un parti pris quelconque, soit les imputations dirigées contre l'illustre fondateur de Fontevrault et qui résultaient des lettres attribuées à Marbode et à Geoffroy, soit l'authenticité même de ces écrits, questions dans lesquelles la double autorité d'Abelard et de Bayle prouve que la critique ancienne avait elle-même plus qu'hésité.

Cette discussion, quel que soit le point de vue auquel on veuille se placer pour en apprécier les éléments, fait au reste autant d'honneur à l'esprit de sage critique, qu'à la réserve d'honnête homme avec laquelle elle a été préparée et suivie.

Cet intéressant travail est renvoyé au comité de rédaction.

M. Loiseau donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Etude sur les doctrines grammaticales relatives à l'article.*

Ce traité d'une immense érudition par l'accumulation et la discussion des faits grammaticaux puisés dans une étude spéciale des langues anciennes et modernes et cela dans le but de mieux déterminer le rôle dévolu à cette partie du discours, présente sans doute l'ensemble le plus complet des renseignements qui aient encore été réunis, coordonnés et élaborés sur cette matière dans un sage esprit de critique grammaticale, et n'est pas dès lors de ceux qu'on pourrait espérer de faire connaître par une courte analyse.

Bornons-nous donc à dire, autant toutefois qu'une simple audition d'un tel travail peut autoriser la prétention d'en vouloir déduire des conséquences, que l'on se trouverait porté en présence de tels enseignements à envisager l'*article* comme occupant dans certaines langues une place qui lui était logiquement et nécessairement dévolue pour déterminer d'une façon absolue l'*être* considéré abstractivement et pour l'isoler de tous les autres mots qui représentent ses qualités et son action ; ainsi se rencontre-t-il dans son état logique le plus simple dans la langue anglaise, par exemple, où il n'exprime pas le *sexe* mais seulement l'*être* par abstraction considéré seulement dans son unité ou sa pluralité ; tandis que dans le français et l'italien, au contraire, l'article a acquis une perfection et un mode de spécialisation nouveaux en désignant un des attributs les plus intimes de l'*être : le sexe*.

Et peut-être à cet égard ne serait-il pas sans quelque intérêt de faire remarquer ce qu'il y a eu de logique de la part de notre langue à ne pas étendre cette distinction des sexes au *pluriel* de l'article, parce qu'en effet, elle semble alors disparaître dans la multiplicité des êtres auxquels il s'applique et aussi parce que l'on aurait eu pour le pluriel des modifications de forme trop gênantes

à introduire, selon que ce pluriel se fût trouvé composé d'êtres de l'un ou de l'autre sexe ou d'une réunion d'êtres de sexes différents.

Si la saine logique grammaticale doit tendre à donner à l'expression de la pensée sa forme la plus claire et la plus complète, l'article au lieu d'être considéré par quelques-uns comme une superfétation qui en allonge la marche, doit certainement occuper dans notre langue un rang des plus élevés et des mieux motivés, et mérite bien ainsi l'honneur que lui fait notre judicieux confrère en le plaçant en tête de ses savantes communications sur les diverses parties du discours.

Cet important travail est renvoyé à la commission de rédaction, comme gage de la promesse faite par l'auteur de le compléter par des recherches subséquentes sur les autres parties du discours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1868.

M. le directeur Planchenault préside la séance et prend place au bureau assisté des autres membres.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars qui est adopté.

M. l'Archiviste présente les ouvrages reçus et en fait connaître les parties les plus importantes.

Le Président communique ensuite à l'assemblée une lettre de son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique annonçant qu'une médaille d'argent a été décernée à M. le professeur Boreau, l'un des fondateurs

de la Société, à titre de récompense de ses longs et importants travaux botaniques et que la Société doit recevoir en même temps une médaille pour consacrer l'importance qu'ont acquise ses travaux et ses publications scientifiques.

La Société également reconnaissante et honorée de cette double distinction accordée à ses travaux et à ceux qui sont personnels à l'honorable Président de la section des sciences naturelles, charge M. le Directeur de se faire l'interprète de ses sentiments vis-à-vis du Ministre.

La Société qui dans sa dernière séance a désigné les quatre délégués qui doivent la représenter à la Sorbonne, a reçu une invitation analogue de la part de l'Institut des Provinces dont la réunion générale doit suivre celles de la Sorbonne. M. Parrot, membre de cet Institut, est naturellement indiqué pour y représenter la Société académique et accepte cette mission.

Le bureau sur la demande dont M. Parrot s'est fait l'intermédiaire présente à la Société comme membre titulaire non résidant M. Henri Vasseur, déjà membre correspondant de la Société. La Société ne peut qu'admettre avec une vive satisfaction cette mutation de titre qui ne fait que resserrer sans en créer de nouveaux les liens qui unissaient le récipiendaire à notre Société et qui doit être considérée comme un hommage d'autant plus précieux qu'il a été plus réfléchi, rendu à l'importance qu'ont acquise ses travaux.

M. Parrot est spécialement chargé de manifester ces sentiments à l'honorable M. Vasseur.

M. Dauphin, professeur à l'Ecole des arts et métiers d'Angers, est admis à présenter à la Société sous le patronage de M. Adville, un appareil de son invention destiné à rendre plus facile l'étude de la cosmographie. Des pièces mobiles ingénieusement montées que l'on fait

évoluer autour d'un globe immobile représentant le soleil et placé au centre de l'ellipse de l'orbite terrestre, permettent en faisant circuler ainsi la terre avec son inclinaison constante, de suivre la marche des saisons sur notre globe, ainsi que les variations de durée des jours, des éclipses de lune ou de soleil, la précession des équinoxes, etc.

On a déjà plusieurs fois sans doute tenté d'arriver à une démonstration en quelque sorte matérielle des phénomènes astronomiques dus au déplacement de la terre dans sa marche autour du soleil ; divers essais ont même été à plusieurs reprises tentés en Anjou pour construire des instruments qui répondissent aux besoins généralement sentis pour l'enseignement qui, dans tout ce qui tient aux problèmes physiques ne peut que reconnaître la vérité de l'axiome : *segnius irritant animos demissa per aures quam quæ sunt sub oculis fidelibus subjecta.* Mais malheureusement tous ces essais n'avaient abouti jusqu'ici qu'à la construction d'instruments très-compliqués, très-dispendieux et dont la vulgarisation était impossible.

L'appareil de M. Dauphin tout aussi satisfaisant dans les résultats démonstratifs n'a pas ce double inconvénient et l'on ne peut que désirer de le voir se répandre dans l'enseignement, dont il ne peut que faciliter singulièrement la tâche en rendant sensibles aux yeux les aspects et les positions respectifs de la terre, de la lune et du soleil, abstraction faite, bien entendu, des proportions de distance et de volume de ces astres entre eux, mais qui peuvent se suppléer alors plus facilement pour l'esprit à l'aide des chiffres que l'on trouve dans tous les traités d'astronomie.

Au reste, M. Dauphin n'a fait en réalité que reproduire en la perfectionnant et l'étendant la démonstration

primitive que Galilée voulut donner lui-même de son système.

M. Boreau présente, de la part de l'auteur, M. Franchet, membre titulaire, un mémoire sur les espèces du genre *verbascum*, qui croissent spontanément dans le centre de la France et plus particulièrement sur leurs hybrides. Ce travail était d'un intérêt d'autant plus urgent que la science allemande semblait n'avoir voulu devancer la France dans cette voie que pour s'égarer dans un inextricable dédale où les espèces et les hybrides semblaient appelées à se confondre à jamais. Parmi les difficultés les plus grandes offertes au botaniste, on peut compter celles des études faites sur l'herbier seul et les notions généralement incomplètes qu'il peut fournir aux observateurs sur le rapprochement où peuvent se trouver dans la nature certaines espèces, de manière à pouvoir en inférer la légitimité ou l'adultéranéité relativement à des formes analogues. C'est grâce à des observations faites sur place, et aussi à l'importance attribuée à certains caractères et aux explications qu'il a ingénieusement pu donner de certaines anomalies de coloration, que M. Franchet est parvenu à produire un travail d'une réelle importance, à raison de la sûreté des résultats auxquels il est arrivé. Des dessins d'une élégance et d'une pureté rares qui ne font que mieux ressortir leur vérité sont joints à ce mémoire pour être publiés avec lui.

La Société après avoir écouté avec intérêt certaines citations de la préface de ce beau travail et les explications attachantes dont M. Boreau a bien voulu les accompagner, le renvoie au comité de rédaction.

M. Ridard s'étant fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, M. Loiseau est chargé par lui de lire les deux pièces de vers qui ont été portées à l'ordre du jour;

l'une est intitulée : 10 *Janvier* 1868, l'autre l'*Apparition*.

L'assemblée après les avoir écoutées avec le plaisir qu'elle manifeste toujours lorsque M. Ridard veut bien détacher pour elle quelques feuillets de son portefeuille poétique, les renvoie au comité de rédaction.

M. Parrot, à raison de l'heure avancée, croit devoir renoncer à communiquer une notice qu'il avait préparée sur les fouilles de la place du Ralliement comme délégué de la Société et demande à céder la parole à M. Planchenault qui à la vue de ces restes funèbres de la civilisation gallo-romaine et des vieilles générations qui l'ont suivie, a senti qu'à côté de la science qui froidement cherche et discute, la Poésie avait aussi une voix à faire entendre pour exprimer ce qu'il y avait de plus élevé, de plus sensible, de plus philosophique dans les impressions reçues d'une tel spectacle, si inopinément offert à nos yeux.

Après cette lecture qui est venue clore si heureusement la séance, l'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance a été levée.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 6 MAI 1868.

M. le président Planchenault, directeur de la Société, préside la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire général et adopté.

M. l'Archiviste présente les ouvrages qui ont été adressés à la Société depuis sa dernière réunion, et appelle l'attention sur ceux qui lui ont paru offrir le plus

d'intérêt, quant aux travaux originaux qu'ils peuvent renfermer.

Le Secrétaire général prend alors la parole, puis ensuite M. le Président, pour exposer le désir manifesté par M. Port, le savant et laborieux archiviste du département, d'être admis à faire de nouveau partie de la Société, après avoir cessé pendant quelque temps de prendre part à ses travaux. La satisfaction avec laquelle la Société accueille cette communication n'a pu qu'égaler par sa vivacité les regrets qu'elle avait ressentis de la retraite prématurée de l'honorable postulant qui l'avait privée d'une collaboration pour elle précieuse à tant de titres. Aussi l'assemblée n'a-t-elle pas admis que la demande de M. Port pût prendre le caractère d'une candidature et motiver un scrutin, elle a décidé qu'il y aurait lieu seulement à rétablir le nom de notre ancien confrère sur la liste des titulaires résidants.

Le Président se fait au reste l'organe de la Société pour remercier M. Port des mémoires et opuscules dont il a voulu enrichir la bibliothèque de la Société pour mieux constater son retour parmi nous.

Ainsi que l'a annoncé l'ordre du jour, M. le Président présente à l'Assemblée la médaille en grand bronze que S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique vient de décerner à la Société à raison de ses travaux scientifiques. Cette distinction a dû nécessairement concourir avec une distinction analogue décernée au même concours à M. le professeur Boreau, président de la section des sciences physiques et naturelles de la Société, pour ses nombreux et importants travaux, dont plusieurs sont venus chaque année depuis la fondation de notre Société enrichir notre *Recueil*.

Voici au reste dans quels termes s'est exprimé M. Blanchard dans son rapport, à la distribution des

récompenses aux délégués des Sociétés savantes, le 19 avril dernier :

« On éprouve toujours de la sympathie pour l'auteur « qui montre une grande persévérance dans l'étude d'un « sujet quelconque. Cette persévérance frappe l'esprit « comme le signe d'une conscience ferme, comme l'in- « dice d'une vie austère, ou au moins d'une pensée « dirigée vers un but élevé, etc.... Personne sans doute « ne justifie mieux cette remarque que l'un des fonda- « teurs de la Société académique de Maine-et-Loire, « M. Boreau... Depuis près d'un demi-siècle, M. Boreau « étudie la végétation d'une région de la France. Tout « récemment, ce botaniste a publié les résultats d'un « nouvel examen des caractères, des espèces de plusieurs « genres de plantes. Après avoir donné, il y a un peu « plus de trente ans, une *Flore du centre de la France*, « et ensuite un *Catalogue raisonné des plantes de Maine-* « *et-Loire,* M. Boreau n'a pas cessé de travailler à rendre « son œuvre plus parfaite. Les botanistes se plaisent à « reconnaître qu'on lui doit de précieuses observations « sur les végétaux, et que son concours a été des plus « utiles aux auteurs de la *Flore de France.* Une marque « de haute estime est donnée à M. Boreau. »

L'éclat direct ou indirect que réfléchit sur la Société cette double distinction n'est pas, au reste, la première manifestation de haute estime pour le rang auquel elle peut prétendre parmi les corps savants des provinces. Nul n'a dû oublier que ce fut en effet au titre de *membre de la Société académique du département de Maine-et-Loire* qu'il y a peu d'années fut décernée une décoration qu'on n'avait pas cru devoir motiver en rappelant des services publics et des succès littéraires incontestables, si méritants d'ailleurs qu'ils pussent être...

M. Boreau reçoit les félicitations empressées de divers membres de l'Assemblée.

L'ordre du jour annonce la communication des notes biographiques concernant les membres que la Société a perdus depuis l'impression du Recueil de 1866, et qui doivent figurer à la fin du volume qui doit paraître pour 1867.

La Société accueille ces esquisses biographiques, rédigées par M. Boreau, comme l'expression la plus fidèle des regrets et des souvenirs laissés par les excellents confrères qu'elle a perdus, et en ordonne l'impression dans le volume qui va paraître.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 3 JUIN 1868.

M. le directeur Planchenault préside la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'Archiviste présente les ouvrages reçus et appelle l'attention sur les plus intéressants, et notamment sur les suivants, dont il est fait hommage par les auteurs : *Amiens au XIX^e^ siècle*, par M. le comte d'Étaintot ; *l'Armorial des Évêques de Beauvays et de Laon*, par M. Arthur Demarsy. On remarque en outre la collection des *Mémoires de la Société de Laon*, l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, etc.

Le même membre donne lecture du rapport de M. Bellaguet au Comité des Sociétés savantes sur les travaux de littérature et d'histoire publiés par la Société

académique. Un extrait de ce rapport sera imprimé à la suite des procès-verbaux de la présente année.

Trois candidats au titre de correspondant sont présentés par le bureau. Ce sont : MM. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la Société de numismatique et d'archéologie de Paris ; Auguste Leroyer, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'institution à Vincennes ; Arthur Demarsy, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre et de Ferdinand d'Espagne, secrétaire de la Société de l'École des Chartes, à Paris.

L'assemblée procède au scrutin individuel, et le Président déclare que ces messieurs sont admis au titre susdit à faire partie de la Société et à jouir des droits qui en résultent.

M. Parrot, l'un des délégués chargés de représenter la Société aux assemblées de la Sorbonne, rend compte de sa mission dans un exposé par lui rédigé, de manière à constater les faits les plus importants acquis à l'archéologie par les résultats des fouilles de la place du Ralliement, exposé qui peut être considéré comme un compte-rendu vis-à-vis de la Société, de la manière dont il a rempli la mission que lui avait confiée la Société quant à la surveillance des fouilles. Cette pièce intéressante doit demeurer jointe au présent procès-verbal.

Cette communication terminée, M. le président Planchenault se trouvant obligé de se retirer, est remplacé au fauteuil par M. le conseiller Bellier.

Lecture est alors donnée d'un mémoire de M. le docteur Ridard *sur le doute scientifique*.

Également éloigné des extrêmes de la foi, quand, méconnaissant les droits de la raison, elle veut faire abnégation complète de la liberté de discussion, qui logiquement cependant peut seule conduire à la vérité, et des extrêmes du pyrrhonisme, tout aussi volontaire-

ment aveuglé dans son parti pris de négation, M. le docteur Ridard admet comme condition nécessaire du progrès et comme un stimulant indispensable pour l'esprit ce genre de doute qui ne naît d'un examen sérieux des faits que pour leur chercher une solution rationnelle qu'une observation impartiale peut seule logiquement établir, doute qui a ainsi pour objectif suprême de dégager la vérité de tous les milieux complexes qui la peuvent obscurcir. Ainsi compris, on conçoit que le *doute scientifique* devient tout-puissant pour stimuler l'énergie et entretenir la vitalité spirituelle, et que bien loin de préparer une base fatale à la négation, il se trouve être au contraire la seule préparation possible pour asseoir solidement l'affirmation.

L'assemblée, qui a écouté avec un intérêt marqué cette lecture, renvoie le travail de M. Ridard au comité de rédaction.

Vu l'heure avancée, la séance est levée.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

Rapport fait par M. Parrot à la Société académique, à la séance du 3 juin 1868.

Messieurs,

Délégué par vous pour la quatrième fois aux réunions de la Sorbonne, permettez-moi de vous présenter aujourd'hui un compte-rendu succinct de ma mission.

Naguères vous m'aviez honoré, ainsi que l'Administration municipale, de la direction des fouilles de la place du Ralliement, j'ai cru que nul sujet ne pouvait intéresser plus vivement les savants assemblés à la Sorbonne que les découvertes que j'ai pu faire dans le vaste *Cœme-*

OBSERVATION IMPORTANTE

Le compte-rendu indiqué au procès-verbal qui précède et qui occupait les pages 166 à 170 a été supprimé sur la demande de M. Parrot.

Par suite d'une décision prise dans la séance du 7 juillet 1869, M. Armand Parrot, archiviste, a cessé de faire partir des membres de la société Académique de Maine et Loire. (*Note du conseil d'administration*).

d'un mérite réel dans les diverses branches de la littérature et des sciences. »

La Société après avoir écouté cette lecture croit devoir voter des remerciements à une Société qui a bien voulu donner place dans ses annales à une si ample appréciation de nos travaux ainsi qu'à l'honorable rapporteur à l'opinion duquel elle ne peut qu'attacher un grand prix.

M. le Directeur qui est arrivé pendant cette lecture s'excuse de n'avoir pu prévenir le contre-temps qui l'a empêché de se présenter plus tôt et insiste pour que M. Ridard veuille bien rester au fauteuil, mais celui-ci s'obstine à vouloir se retirer et cède la place à M. le Directeur qui se fait l'interprète de l'assemblée pour le remercier d'avoir ainsi voulu prendre inopinément la charge de la présidence.

M. Planchenault présente alors au nom du bureau M. le docteur Fournet comme membre correspondant. Cette candidature a été patronée par MM. Ridard et Loiseau. L'assemblée consultée par la voie du scrutin, admet M. Fournet au titre de membre correspondant.

M. Loiseau est appelé par l'ordre du jour à lire son mémoire sur *les noms propres dans les langues Indo-Européennes*. Ce travail qui se rattache plus ou moins directement à ceux qu'à entrepris le savant linguiste sur *les parties du discours* ne peut manquer d'intéresser vivement l'auditoire. Le choix d'un pareil sujet qui n'a été jusqu'ici, croyons-nous, que plus ou moins accessoirement et dès lors plutôt indiqué ou effleuré qu'approfondi et considéré dans des vues d'ensemble, quant à la philosophie du langage et de manière à être relié plus intimement aux affinités ou aux diversités que présentent à ce sujet les éléments fournis par les diverses familles des langues soit anciennes, soit modernes, explique suffisamment l'ampleur et l'intérêt qu'il a dû

prendre sous la main de notre confrère, aussi le Président, après avoir pris l'avis de l'assemblée, le renvoie-t-il au comité de rédaction.

La parole est alors donnée à M. Parrot pour lire une note relative à une inscription carlovingienne inédite, découverte dans les fouilles de la place du Ralliement. Déjà M. Parrot avait entretenu la Société en diverses occasions de plusieurs inscriptions funéraires provenant des fouilles faites sur l'emplacement des anciennes églises de Saint-Pierre et Saint-Mainbœuf et relatives à un abbé Ato, à Ermenbergane et à Deingelsen. Celle sur laquelle il veut appeler l'attention de la Société provient d'une sépulture carlovingienne, et est gravée sur une pierre d'ardoise. Enlevée du tombeau auquel elle appartenait elle avait été placée au moyen âge, selon M. Parrot, dans le narthex de l'église Saint-Pierre lors de sa reconstruction. Bien conservée, si ce n'est que l'inscription a souffert à l'extrémité du commencement de l'épitaphe, la pierre a 0^{m},67 de longueur sur 0^{m},43 de largeur, l'inscription tracée sur cinq lignes en capitales romaines de 0^{m},040 de hauteur porte :

IC REQUIESCIT . CORPUS . VIRI BO
NE MEMORIE OULRICUS . V . KALD . OCTRS
IGRAVIT . A . SCLO . OMS . QUI . LEGITIS
INCARNACIONIS . DNI NOSTRI
N . DCCCCX.

M. l'Archiviste fait remarquer que par sa date cette inscription se rattache au règne de Charles le Simple.

La Société remercie M. Parrot de cette communication, en attendant que le fait qu'elle constate vienne prendre place dans le travail général que notre savant confrère s'est engagé à présenter sur les résultats scien-

tifiques des travaux de recherches faits au nom de la Société par lui et de concert avec M. le directeur Planchenault, délégué également par la Société.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Le secrétaire général, T.-C. Bérard.

SÉANCE DU 5 AOUT 1868.

M. le président Planchenault, directeur de la Société, prend place au fauteuil assisté des autres membres du bureau.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. l'Archiviste présente les ouvrages adressés à la Société.

Le Secrétaire général donne communication d'une lettre de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, annonçant qu'à titre d'encouragement et d'hommage pour les travaux de la Société il vient de lui allouer une somme de 300 fr.

Une lettre de remerciements sera adressée en réponse par le Secrétaire général.

L'Archiviste soumet ensuite à l'assemblée l'ouvrage choisi cette année pour le prix de philosophie qu'a fondé la Société en faveur du Lycée d'Angers. C'est un exemplaire de luxe et magnifiquement relié de la *Grammaire des beaux-arts* de Charles Blanc. L'assemblée ne peut qu'approuver ce choix.

M. Loiseau donne lecture d'une étude de M. Ridard intitulée *le Cid et l'Académie*. Cette œuvre de critique rétrospective, remplie d'ingénieux aperçus et de fines

observations a été écoutée avec intérêt et renvoyée au comité de rédaction.

M. Armand Parrot lit ensuite une étude de critique biographique qui se rattache à une autre de nos célébrités nationales : après Corneille, il vient nous parler de Descartes.

Convaincu qu'il n'est pas de détail qui puisse être dénué d'intérêt quand il se rattache à l'existence de ces esprits d'élite qui occupent une si grande place dans la vie intellectuelle d'une nation, notre docte collègue s'est appliqué à mettre en lumière et dans leur jour véritable les faits et circonstances peu ou mal connus de l'éducation et de la jeunesse du père de la philosophie moderne et cette étude l'a conduit à reconnaître et à redresser d'importantes erreurs admises et présentées par le docteur Sprengel.

Cette réfutation a été accueillie avec un juste intérêt et le travail de M. Parrot a été renvoyé en conséquence au comité de rédaction.

M. Boreau présente au nom de l'auteur *un Essai monographique sur les Rubus* (ronces) des bords de la Loire, par M. Genevier, pharmacien à Nantes, membre titulaire de la Société et l'un de ses fondateurs.

L'étude de ce genre qu'on peut dire éminemment polymorphe en prenant toutefois cette expression dans le sens d'une multiplicité indéfinie dans la combinaison des modifications dans les caractères spécifiques, avait été en quelque sorte considérée comme inabordable par tous les maîtres de la science, et comme telle négligée ou laissée à l'écart.

Ce n'est guère qu'au commencement de ce siècle que l'Allemagne vint à produire quelques observateurs qui essayèrent de pénétrer dans ce dédale inexploré et ce n'est que depuis quelques années que les travaux de

leurs successeurs de l'École allemande étant venus à s'affirmer graduellement, se sont trouvés suivis plus ou moins timidement par quelques botanistes français des départements, flottant entre les traditions de la science linnéenne ou officielle et les aspirations plus indépendantes d'une philosophie botanique plus expérimentale.

Dans cet état de choses il semblait réservé à notre zélé confrère de venir prendre une place demeurée ainsi à peu près inoccupée dans le mouvement du progrès qui se produit de tous côtés dans la botanique européenne, tendant désormais à plus d'indépendance et soutenue surtout par l'esprit de recherche, de libre examen et de critique impartiale.

Observateur persévérant et infatigable, à la fois exact et sagace, élève d'un savant professeur sous lequel il dut apprendre à faire constamment marcher de front l'étude des maîtres avec l'observation de la nature vivante, cette sorte de clinique végétale qui s'applique à suivre et à interroger la plante à travers toutes les phases et tous les accidents de son développement et de son existence ; s'étant entouré d'une masse énorme d'échantillons de tout âge et de toutes provenances, dépouilles opimes conquises par les hommes les plus autorisés dans ce genre de recherche, M. Genevier a pu faire et cela avec succès ce que nul autre n'eût peut-être osé encore entreprendre : analyser, classer et décrire méthodiquement toutes les formes des *Rubus* des contrées septentrionales arrosées par la Loire.

Quel que soit le degré de valeur que l'on veuille attribuer aux caractères généralement considérés comme spécifiques ; que l'on veuille admettre une variation dans cette valeur selon certaines familles ou selon certains genres ; que l'on veuille nommer espèces ou variétés des êtres plus ou moins également aptes à reproduire ces

caractères par la voie héréditaire : le travail de M. Genevier, tableau avant tout véridique de l'œuvre de la nature actuelle, devra être certainement pour tout botaniste impartial le document le plus important qui ait encore été offert à la science moderne, pour la guider dans l'étude d'une tribu de végétaux si nombreux et si répandus partout autour de nous, et qui cependant jusqu'ici ne furent traités que comme les parias du règne végétal, indignes d'obtenir un nom par le baptême scientifique.

Ce travail, de tous points si intéressant pour la science, est renvoyé au comité de rédaction, qui ne pourra qu'en hâter la publication.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, le Président annonce que selon l'usage et le règlement, la Société ajourne sa plus prochaine réunion au premier mercredi de novembre prochain et lève la séance.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1868.

M. le président Planchenault, directeur, occupe le fauteuil, assisté des autres membres du bureau.

Le procès-verbal de la séance d'août est lu par le Secrétaire général et adopté.

M. l'Archiviste présente les publications qui ont été adressées à la Société pendant les vacances ; on ne compte pas moins de deux cent quarante-huit volumes ou livraisons.

La correspondance n'offre aucun détail assez impor-

tant pour être constaté et il est passé à l'examen des candidatures.

M. Delépine, propriétaire-horticulteur des plus distingués de la ville d'Angers est admis au titre de membre titulaire résidant.

L'assemblée admet en outre : 1° M. Ledantec, déjà membre correspondant, comme membre titulaire non résidant, demeurant à Lorient, et en la même qualité M. Dénécheau, d'Angers, statuaire à Paris.

M. le professeur Loiseau vient alors entretenir l'assemblée de l'association récemment formée à Paris pour l'encouragement des études grecques. Il fait connaître le but qu'elle poursuit et espère atteindre, les résultats qu'elle a déjà obtenus et le concours qu'elle a rencontré de la part des esprits les plus élevés qui honorent la littérature contemporaine.

Il a pensé que la Société académique qui a déjà pris place parmi les rares Sociétés de province qui ont ouvert leurs publications à des travaux sur les lettres grecques, ne pourrait qu'être désireuse de donner une nouvelle preuve de sa sympathie pour une plus ample diffusion de leur étude en faisant figurer son nom parmi ceux des fondateurs de la nouvelle association.

Le Président consulte l'assemblée, qui après avoir déploré par l'organe de plusieurs de ses membres l'exiguité des ressources à laquelle elle est réduite par suite de l'absence d'une subvention annuelle de la part du département, déclare souscrire pour la somme de 10 fr. à titre de membre collectif de l'association.

M. A. Parrot donne ensuite lecture d'une note sur l'établissement de la capitation en 1695, qui a été adressée à la Société par l'un de ses membres correspondants M. Arthur Demarsy.

Ce document intéressant sur un sujet aride bien

qu'important au point de vue historique de l'évolution du système des impôts en France, est renvoyé à la commission de rédaction.

Cet impôt qui fut introduit par édit du 18 janvier 1695 n'était pas d'ailleurs sans précédent dans l'histoire et l'on peut dire qu'il fut renouvelé des Grecs qui l'appelaient κεφαλιτιων. Il fut pour la France le premier des impôts qui, bien qu'émané de la seule prérogative royale, introduisit ce principe de l'égalité absolue des citoyens devant les charges publiques, dont la revendication, pour son application la plus large, devait devenir moins de cent ans plus tard, le plus puissant des leviers à l'aide desquels la Révolution française devait recourir pour renverser l'ancien édifice politique. Cet impôt en effet frappait tous les habitants des villes sans distinction, qu'ils fussent taillables ou non taillables et sans que personne en fût exempt, pas même les princes du sang.

M. Parrot lit ensuite la première partie d'un travail sur dom Housseau, moine de Saint-Florent de Saumur.

Il fait connaître plus spécialement cette fois les recherches faites par dom Housseau pour constater divers détails relatifs à la sépulture des anciens abbés de Saint-Aubin d'Angers, dans la nef de leur église. L'intérêt qu'a mis M. Parrot à rassembler ces données archéologiques s'explique suffisamment par les études qu'il lui a fallu faire pour des monuments funéraires analogues recueillis dans les fouilles opérées sous sa surveillance dans l'opération du nivellement de la place du Ralliement.

M. Parrot terminera incessamment le travail dont il vient de faire connaître la première partie.

M. le professeur Decharme lit une notice sur les éclairs phosphorescents observés à Angers le 25 juillet dernier au soir.

Il décrit avec un soin extrême la marche et la manifestation complète du phénomène, les circonstances atmosphériques qui l'ont précédé, accompagné et suivi. Il présente ensuite les explications que l'état actuel des connaissances météorologiques lui a paru devoir offrir comme les plus acceptables.

Ce travail intéressant sous tous les rapports et qui se lie étroitement aux études climatologiques de notre pays, est renvoyé au comité de rédaction.

Les lectures se trouvant ainsi terminées, l'archiviste, M. Parrot, présente une collection de dix-huit grandes photographies représentant les principaux monuments funéraires et les sculptures monumentales les plus remarquables qui aient été exhumés par suite des fouilles de la place du Ralliement.

Ces photographies ont été exécutées aux frais de la Société, et les clichés restent sa propriété.

Dans chacune d'elles se trouvent groupés plusieurs monuments ou fragments sculpturaux, ce qui élève à un chiffre relativement considérable les objets représentés, bien que M. l'Archiviste n'ait voulu faire figurer que les types les plus distincts et les mieux caractérisés.

On reconnaît au reste dans l'art qui a présidé à l'agencement des objets non-seulement l'archéologue qui a voulu les exposer pour le plus grand profit de la science, mais aussi l'homme de goût dont des travaux personnels ont un véritable mérite artistique. Après cette exhibition, qui termine si agréablement la soirée, la séance est levée.

Le Secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1868.

M. le président Planchenault, directeur, occupe le fauteuil.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre, qui est adopté.

M. l'Archiviste présente les ouvrages adressés à la Société depuis sa dernière réunion.

On remarque parmi les ouvrages qui ont été offerts par les auteurs ou en leur nom, les suivants : *La Lune rousse au pays de Montbeillard*, par M. Contejean; *L'Industrie horticole dans le nord de la France; — Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb, concernant la Picardie; — Sur l'usage des antennes chez les insectes*, concours des écoles primaires d'Amiens; etc.

M. l'Archiviste présente ensuite les envois des Sociétés savantes, et appelle l'attention sur les travaux qui lui ont paru les plus remarquables parmi ces publications.

La correspondance n'offre d'ailleurs aucun renseignement de nature à être reproduit, et il est immédiatement passé aux lectures.

M. Boreau, directeur du jardin botanique d'Angers, présente une Monographie générale des espèces du genre *Agropyrum* qui croissent en Europe, et donne lecture d'un exposé qui précède ce travail scientifique, en l'accompagnant d'explications verbales et d'observations qui intéressent vivement l'auditoire.

Ces humbles plantes, de la famille des graminées, les plus voisines par leurs organes floraux, des céréales qui sont la base de l'alimentation des races européennes, sont, comme leurs congénères cultivées, répandues dans

toutes les contrées de l'Europe, et partout abondantes et vulgaires, elles ont dû à cela seul peut-être de passer jusqu'ici à peu près inaperçues ou dédaignées sous les regards des *floristes*, trop longtemps sollicités par de plus brillantes et plus séduisantes conquêtes. Peut-être aussi que, par suite de ce dédain, les botanistes de l'école linnéenne n'avaient pas encore rassemblé des matériaux suffisants pour reconnaître les caractères différentiels particuliers aux espèces d'un groupe, d'ailleurs si important par l'énorme masse d'individus qui le représentent dans le tableau de la végétation européenne.

M. Boreau, grâce à ses immenses collections des diverses parties de l'Europe, ainsi que des régions de l'Orient qui y confinent, a pu enfin, mieux qu'aucun, espérer de faire la lumière dans ce chaos. Ce travail, d'une importance générale quant à son ensemble, a pour les botanistes angevins un attrait spécial en ce qu'il vient fixer la synonymie d'espèces déjà signalées sur notre sol, et nous en révèle encore de nouvelles.

Il est renvoyé au comité de rédaction.

A cette lecture succède celle d'un travail de M. le Dr Ridard, intitulé l'*Égalité*.

Sous ce titre, le spirituel et savant docteur n'a aucunement voulu empiéter sur les domaines de la politique et de la science sociale : il ne s'agit ici que d'une égalité plus ou moins dépendante dans des habitudes funestes, qui loin de respecter la dignité de l'homme et d'élever le niveau de l'intelligence, tend tout au contraire à une sorte de dénivellement malsain, qui va chercher ses victimes dans toutes les couches sociales pour attaquer leur constitution physique et abrutir leur intelligence. Cette égalité, c'est pour le savant physiologiste l'égalité devant le culte du tabac...

L'assemblée, qui a écouté avec un vif intérêt les ré-

flexions et les conseils de l'auteur, renvoie ce travail au comité de rédaction.

Les lectures se trouvant terminées, il est passé aux candidatures.

Le Président présente au nom du bureau, aux termes du règlement, les candidats suivants :

1° M. Antoine (Jean-Benjamin), professeur au Lycée et à l'École supérieure, présenté par M. Decharme, membre titulaire ;

2° M. Boutron-Damazy (Étienne-Lucien), ancien receveur des contributions indirectes, présenté par M. Loiseau, membre titulaire.

L'assemblée consultée admet ces deux honorables candidats à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires résidants, à l'effet de quoi le diplôme leur en sera délivré.

Le Président, au nom du bureau, présente ensuite, comme candidats au titre de correspondants : 1° M. Valot, ancien recteur à Bordeaux, présenté par M. Parrot ; 2° M. Durieux (Achille), secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai, présenté par le même membre.

L'assemblée consultée accueille par un vote également favorable ces deux candidatures.

M. le Directeur appelle alors l'attention sur la nomination d'une commission pour le prix de 500 fr. dont le Conseil général du département, dans sa session du mois d'août dernier, a attribué la distribution cette année même à la Société académique.

M. Parrot fait observer que le terme indiqué dans la circulaire du Secrétaire général, du mois de novembre dernier, agissant au nom du conseil d'administration, paraît trop rapproché pour espérer d'obtenir un concours suffisamment étendu et fructueux, et croit pouvoir affirmer, d'après des renseignements à lui person-

nels, que l'on parviendrait à obtenir de la Préfecture, bien que la commission ne l'ait pas cru probable, une prolongation de délai qui permettrait d'étendre plus convenablement les conditions de publicité du concours.

Le Secrétaire général, en présence de l'espoir que vient d'affirmer ainsi M. Parrot, d'après des données qui lui sont personnelles, croit qu'il ne peut pas y avoir d'hésitation possible pour la convenance d'une démarche à faire vis-à-vis de M. le Préfet en vue d'une prolongation suffisante de délai, et qu'il conviendrait d'en charger M. Parrot lui-même, qui s'est déjà préoccupé de cet incident.

Cette proposition étant favorablement accueillie, M. Parrot accepte la mission qui lui est confiée de représenter la Société en qualité de délégué.

Le Secrétaire général n'en croit pas moins devoir insister pour que la Commission du prix soit immédiatement constituée. Afin d'en hâter et faciliter davantage la constitution, il propose qu'elle soit composée des membres *des deux bureaux des sections des sciences et des lettres*, sections entre lesquelles, depuis l'origine de la Société, se sont répartis à peu près exclusivement et avec une égalité d'expansion singulièrement remarquable les nombreux travaux produits dans son sein.

Cette commission serait autorisée à préjuger toutes les questions qui se peuvent rattacher au prix et plus spécialement celle de savoir s'il y aurait lieu de s'en tenir à un prix unique, ou de se réserver la faculté de décerner un prix pour les sciences et un autre pour les lettres; elle devrait aussi rédiger un programme pour être publié immédiatement au cas où serait obtenue la prolongation du délai qui doit être sollicitée.

L'assemblée accueillant ces observations, le Président annonce que la commission demeurera constituée ainsi

qu'il vient d'être proposé, et qu'elle est invitée à s'occuper de la rédaction d'un programme pour être, le cas échéant, publié par la voie du journal, dans le numéro le plus rapproché.

Cet incident terminé, et la solution ayant été acceptée unanimement, il est procédé au renouvellement du bureau par la voie du scrutin individuel.

Cette opération donne les résultats suivants :

Président, M. le Dr Ridard, en remplacement de M. le comte de Las-Cases, président sortant et non rééligible ;

Directeur, M. le président Planchenault, réélu ;

Secrétaire général, M. le conseiller Béraud, réélu ;

Trésorier, M. Charon, réélu ;

Archiviste, M. A. Parrot, réélu.

En conséquence, ces Messieurs sont proclamés membres du bureau pour 1869.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général, T.-C. Béraud.

EXTRAIT

DE LA

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Tome VII, janvier 1868, page 20.

Rapport de M. Bellaguet sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, XIX^e^ *volume.*

A l'exception d'une notice historique et pratique sur la culture de la vigne spécialement en Anjou, par M. Planchenault, qui n'est pas de la compétence de notre section, tous les articles que contient ce volume sont dus à la plume de M. A. Parrot et de M. Ridard.

M. A. Parrot nous donne une biographie de Guillaume Poyet. (Ici M. Bellaguet reproduit sans aucune réflexion les principaux traits de cette biographie.)

« M. A. Parrot a continué dans le même volume la mo-
« nographie de l'abbaye royale de Saint-Florent en Anjou,
« dont les six premiers chapitres ont été insérés dans le
« tome XVII^e^ des Mémoires de la Société académique
« de Maine-et-Loire. Les trois chapitres suivants dans
« lesquels nous retrouvons, comme dans les précédents,
« quelques digressions préjudiciables à l'unité et quel-
« ques attaques exagérées contre les ordres monastiques,

« nous conduisent à la fondation de l'abbaye Saint-
« Florent du Mont-Glonne et à l'histoire d'*Arnolphus*
« son premier abbé qui mourut en 825. — M. Parrot
« s'est attaché à démontrer que cet *Arnolphus* ne fut
« pas, ainsi que le suppose Mabillon et que l'affirme dom
« Chamard, bénédictin de Solesmes, le même qu'Arnol-
« phus, abbé de Noirmoutiers, qui fut l'un des collabo-
« rateurs de Benoît d'Aniane dans l'entreprise de la ré-
« forme des monastères.

« Dom Chamard dans ses *Vies des saints personnages*
« *de l'Anjou*, dit M. Parrot, a attribué sans scrupule
« tout le rôle d'Arnulphus d'Her dans la grande comédie
« de la Réforme, à Arnulphus abbé du Mont-Glonne,
« quoique celui-ci n'y ait pris aucune part. Cette viola-
« tion de la vérité historique pourrait paraître un fait
« étrange si l'on ne savait d'avance que jamais les hagio-
« graphes ne procèdent autrement. Accorder à leurs
« héros le bénéfice des prouesses d'autrui, c'est moins
« qu'une peccadille pour des hommes habitués à inventer
« saints et miracles. »

Nous n'avons cité ce passage que pour justifier notre observation sur l'exagération un peu passionnée de certaines attaques de l'auteur de cette monographie qui paraît d'ailleurs être le fruit de longues et patientes recherches.

Dans une série d'articles dont nous avons entretenu la section, M. Ridard a publié une suite d'*Études sur l'homme*. Il a cherché dans un dernier article à réunir les idées générales qui l'ont guidé dans son travail.

Nous mentionnerons aussi plusieurs pièces de vers de M. Ridard différentes par le sujet et par la forme qui terminent ce volume des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Les procès-verbaux des séances de cette Société pen-

dant l'année 1868 ont été rédigés par son secrétaire-général, M. T. C. Béraud, qui continue à mériter par le soin qu'il apporte dans l'accomplissement de cette fonction les éloges et la reconnaissance de ses confrères.

Partie des sciences, tome II, juillet-août 1867, page 92.

Rapport sur une suite de travaux botaniques, par M. Chatin : Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, XX^e^ volume.

Nota. — L'étendue du rapport consacré à ce volume nous oblige à ne reproduire que les principales appréciations de M. Chatin.

Il mentionne d'abord la *Florule du delta de l'Èbre,* par M. Victorin Larevellière, puis *celle de Mortagne-sur-Sèvre,* par M. Genevier, travail qui permet au rapporteur d'exposer d'intéressants détails de géographie botanique.

« Nous nous faisons un plaisir de reconnaître, dit le « savant professeur, l'intérêt de cette publication, et « nous formons le vœu qu'elle trouve sur d'autres points « de notre département de nombreux imitateurs... Nous « devions à M. Déséglise une savante monographie du « genre Rosa (également publiée par la Société aca- « démique).

« Cet habile phitographe nous donne aujourd'hui la « monographie d'une section, et même d'une simple « sous-section, dans laquelle ses patientes études l'ont « conduit à distinguer jusqu'à vingt espèces!... Nous « ne saurions trop encourager ce savant botaniste à per- « sévérer dans ses recherches. »

M. le professeur Boreau, le savant auteur de la Flore du Centre, continue avec une ardeur que les années ne ralentissent pas, ses explorations publiques des environs d'Angers. C'est là que tout en initiant à la botanique des adeptes destinés à soutenir dans le culte de Flore, la réputation de la vieille cité angevine, il recueille des matériaux pour la nouvelle édition d'un ouvrage qui en a eu déjà plusieurs, mêlant à ses découvertes de judicieuses considérations sur les caractères des espèces qu'il observe pour la première fois.

Suit une analyse détaillée des herborisations de Maine-et-Loire en 1865.

« Une grande confusion à laquelle les plus éminents « botanistes : *Fuschs, Loesel, Tragus, Dodoens, Dale-* « *champ, Lécluse, les deux Bauhin, Tournefort, Linné* « lui-même, avaient successivement contribué, obscur- « cissait la délimitation des *Sedum* et du groupe *Tele-* « *phium*. Quelques lumières avaient été jetées par « *Decandolle*, par *Reichenbach* et par *Kock*, mais il « était réservé à M. Boreau, qui a pu cultiver dans le « beau jardin botanique d'Angers la plupart des plantes « de ce groupe difficile, et qui a possédé le reste en « échantillons d'origines authentiques, de jeter un jour « tout nouveau sur ce point intéressant de botanique « descriptive. »

M. Chatin reproduit ici les principaux traits de la monographie du groupe *Telephium*, puis il ajoute :

« Ne pouvant reproduire ici les descriptions complètes « consacrées par M. Boreau à chacune des espèces, je « n'ai indiqué que le cadre du travail, mais cette ana- « lyse suffit pour apprendre aux botanistes que le savant « professeur a fait sortir du chaos où elles étaient jetées « pêle-mêle les nombreuses formes spécifiques du « groupe du *Sedum telephium*.

« C'est un nouveau service rendu à la botanique des-
« criptive par l'un des hommes à qui celle-ci doit le plus
« et dont nous avons eu si souvent à rappeler les tra-
« vaux dans les séances du Comité. La *Flore du centre*
« *de la France*, arrivée à sa troisième édition, dit assez
« la place importante que tient cet ouvrage devenu clas-
« sique dans les publications contemporaines.

« M. Boreau qui n'est plus jeune, n'a que faire de
« nos encouragements pour continuer des travaux aux-
« quels il a consacré son existence, mais il a des droits
« à une haute récompense que nous appelons de nos
« vœux, et que, nous l'espérons, le Comité voudra
« prendre sous son haut patronage. »